MARCEL GALLIOT

ÉTUDES D'ANCIEN FRANÇAIS

Moyen Age et XVI[e] siècle

LICENCE — CAPES — AGRÉGATION

DIDIER



ÉTUDES D'ANCIEN FRANÇAIS

DU MÊME AUTEUR

Essai sur la langue de la réclame contemporaine, Éd. Privat, Toulouse, 1954 (thèse de doctorat).

La Publicité à travers les âges, Éd. Hommes et Techniques, Paris, 1955,

BAUDELAIRE : *Les Fleurs du mal*, textes choisis et annotés, Didier, Paris, 1961.

Commentaires de Textes français modernes, Paris, Didier, 1965, 304 pp.

Nouvelle Méthode latine, classes de 4e et 3e (Collection Paul Crouzet), Privat, Toulouse, 1955.

Le Français langue vivante, en collaboration avec R. Laubreaux, Privat, Toulouse :

Manuel de 6e, 1963.

Manuel de 5e, 1964.

Grammaire complète (classe de 4e et classes supérieures), Didier, Paris et Privat, Toulouse, 1966, 375 pp.

MARCEL GALLIOT

Professeur à la Faculté des Lettres
et des Sciences Humaines
de NANCY
Directeur des Cours d'Agrégation
du Centre National de Télé-Enseignement

ÉTUDES D'ANCIEN FRANÇAIS

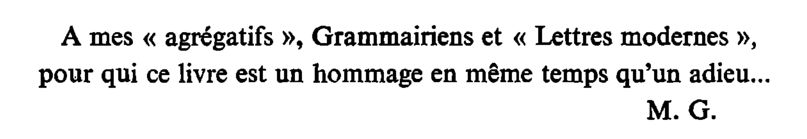
Moyen Age et XVIe siècle

LICENCE — CAPES — AGRÉGATION

DIDIER

14, rue des Comédiens	4 et 6, de la Sorbonne	1029, Côte du Beaver Hall
BRUXELLES	PARIS	MONTRÉAL

1967



A mes « agrégatifs », Grammairiens et « Lettres modernes »,
pour qui ce livre est un hommage en même temps qu'un adieu...

M. G.

Le présent volume est le symétrique de celui que nous avons publié l'an passé pour le français moderne, et qui a reçu du public — nos étudiants et nos collègues — un accueil bien sympathique.

Les « études d'ancien français » qu'on va lire sont, elles aussi, constituées pour l'essentiel de corrigés établis, au cours des années, pour les élèves du CNTE candidats à des concours de recrutement — en quasi-totalité pour des candidats à l'agrégation. Cette préparation à l'épreuve d'ancien français, nous l'avons assurée pour l'agrégation de Grammaire depuis dix ou onze ans, et pour l'agrégation des Lettres Modernes depuis sa création en 1959. Soit une trentaine de corrigés — plus ou moins développés, parfois réduits à de simples schémas — consacrés à la langue du Moyen Age et à celle du XVIe siècle.

Ces corrigés, nous les publions presque sans remaniements. Nos lecteurs retrouveront donc ici cet aspect « brut de décoffrage » qui était déjà celui de nos *Commentaires* de français moderne. Certains s'en sont offusqués, tandis que d'autres nous en louaient vivement. Finalement, et non sans hésitations, nous nous sommes laissé convaincre par ces derniers — et nous pensons comme eux que l'aspect humain de ce travail a bien autant d'utilité que son aspect didactique.

Quant aux préoccupations « scientifiques », les spécialistes se rendront compte aisément qu'elles y tiennent peu de place. Il s'agit, disions-nous, de préparation à l'agrégation. C'est dire qu'ici l'esprit de recherche et d'érudition doit céder le pas à des considérations utilitaires et pédagogiques. Ce qu'on attend d'un candidat à l'agrégation, ce n'est point qu'il fasse preuve de qualités de chercheur, mais qu'il soit capable de présenter clairement des connaissances banales, — en un mot d'être plus tard, dans sa classe, un *professeur utile.* Il n'est pas exclu que, dans un proche avenir, le caractère de l'agrégation ne vienne à être modifié; pour le moment elle doit être tenue encore pour le concours de recrutement des maîtres les plus qualifiés du second degré, et la *pédagogie* doit y tenir la première place.

A cet égard, les exposés qui suivent sont avant tout — du moins l'avons-nous souhaité — des leçons de méthode, et la clarté, la rigueur de présentation, nous a paru plus importante que l'érudition. On ne trouvera donc pas ci-dessous, à une ou deux exceptions près, de discussions pour l'établissement du texte — le choix de l'édition étant d'ailleurs le plus souvent imposé par le programme lui-même : de telles discussions n'ont guère leur place au niveau de l'agrégation. On ne trouvera guère non plus, sinon parfois à titre de curiosité, de discussions sur l'étymologie, sur l'explication de formes difficiles et controversées. Notre objectif a été, depuis dix ans, de mettre

les candidats en situation de traiter, au jour de l'écrit, — et en deux heures! — les questions banales, et en nombre très limité, qui reviennent à peu près à chaque concours dans l'un ou l'autre de nos quatre jurys.

Nous avons conservé pour ce volume la présentation du précédent : *le texte en page paire*, de façon que le lecteur puisse s'y reporter facilement au cours de la lecture de chaque exposé; une typographie aussi claire que possible, qui, par sa présentation souvent schématique, permette d'embrasser d'un coup d'œil l'ensemble d'une question; la multiplication des exemples, des citations et des rapprochements de toute sorte, qui seuls donnent, de l'histoire d'un mot ou d'un tour, une sorte de « vue cavalière ».

Nous avons, bien entendu, apporté le plus grand soin à la correction des épreuves. Mais nous n'oserions jurer qu'aucune faute typographique ne nous ait échappé. Nous avons ajouté *in fine* un index aussi complet et aussi clair que possible.

Notre ambition, en fait, n'allait pas au-delà de cet objectif : faire un ouvrage clair, maniable et *utile*. A nos lecteurs de dire dans quelle mesure nous avons réussi.

M. G. 4 juin 1966.

L'ÉPREUVE D'ANCIEN FRANÇAIS AUX EXAMENS ET CONCOURS

L'épreuve d'ancien français passe aisément pour la plus redoutée aux Certificats de Grammaire et Philologie, de Grammaire et Philologie française, aux concours du CAPES et de l'agrégation. La plupart des candidats pensent — à tort d'ailleurs bien souvent — qu'en français moderne ils « s'en tireront toujours », qu'il s'agisse de grammaire pure ou de commentaire du texte. Mais ils appréhendent grandement le texte d'ancien français et les questions qui l'accompagnent.

Cette défiance tient évidemment au fait qu'ils sont conscients de leurs ignorances et de leurs lacunes. Cette langue, qu'il leur faut apprendre comme une langue étrangère — qui est de fait, pour un Français du XX[e] siècle, une langue étrangère —, ils savent qu'ils n'y ont consacré, tout au long de leurs études, qu'un bien petit nombre d'heures, et qu'ils sont, même les plus consciencieux, bien loin d'avoir pu l'approfondir. L'anglais, l'allemand, le latin, le grec, — beaucoup d'entre eux les ont étudiés au cours d'une longue scolarité, et ont pu, dès leur entrée dans l'Enseignement supérieur, y apporter une volonté de perfectionnement et un esprit de rigueur. Pour l'ancien français, à part des exceptions rarissimes, ils sont des débutants.

A l'ancien français, ils n'ont consacré, en somme, qu'une petite partie de leur classe de Troisième — et encore, bien souvent, sous une forme transcrite ou modernisée. Jadis, bien sûr, on essayait de « faire » vraiment de l'ancien français en classe de Troisième; certains professeurs du Second degré y mettaient leur point d'honneur, voire leur intérêt personnel. Et les élèves en gardaient tout au moins un rudiment « de dégrossissage » : l'essentiel des déclinaisons, quelques formes courantes de la conjugaison, un peu de vocabulaire, un peu de syntaxe. Et, plus encore, le souvenir d'un contact, le sentiment d'une différence profonde, et presque foncière. Aujourd'hui, je ne pense pas qu'il reste beaucoup de professeurs de Troisième qui aient encore le loisir — et l'audace — d'essayer d'intéresser leurs élèves à une matière si rébarbative et si « gratuite », et d'expliquer « dans le texte » des passages d'œuvres du Moyen Age, quand ils sont sollicités par des tâches autrement urgentes — telles que l'orthographe usuelle, l'accord des participes, le maniement élémentaire du langage courant...

Si bien que, la plupart du temps, c'est sur les bancs de la Faculté que l'étudiant aura eu son premier contact avec la langue du *Roland*, de Marie de France ou de Froissart. Et c'est au bout d'un an, parfois de deux ans (consacrés d'ailleurs à bien d'autres études!) qu'on le mettra en présence de sujets d'examen difficiles, et qui solliciteront de lui des réponses dont il est bien souvent incapable. Et plus tard encore, après trois ans, quatre ans

d'Enseignement supérieur, quand il sera en situation d'affronter l'agrégation, ses études d'ancien français représenteront un nombre bien maigre d'heures de travail, si l'on compare avec celles qu'il a consacrées aux langues anciennes ou aux langues vivantes.

Il n'est guère de mes candidats qui se fassent des illusions à cet égard. Bien peu se sentent assurés d'une « bonne note » en ancien français, et la quasi-totalité d'entre eux s'attendent à une note médiocre, ou très médiocre, qu'ils espèrent pouvoir, avec un peu de chance, « rattraper » dans d'autres matières. Il en résulte que, dès l'écrit, c'est bien souvent l'ancien français (comme le latin en Lettres modernes, comme le français au Concours d'entrée à Polytechnique) qui « fait le classement », en dépit de son coefficient modeste.

De cette carence pour ainsi dire originelle, les candidats à l'agrégation sont parfaitement conscients. Je les exhorte de mon mieux, et eux-mêmes font en ce domaine un très sensible effort. Mais est-il encore temps, l'année de préparation au Concours, d'assimiler des rudiments, quand par ailleurs les sollicite l'ampleur d'un programme qu'ils doivent aussi « voir » de près et dominer? Car une proportion importante de mes candidats — des autres aussi, je suppose — en sont encore trop souvent au niveau du rudiment. Il m'est arrivé de citer, ci-après, quelques « perles » de traduction qui témoignent que certains n'ont en somme jamais « fait » d'ancien français; et l'on en vient à se demander parfois comment, auprès de quels collègues particulièrement indulgents, ils ont réussi à « décrocher » le certificat de Grammaire et Philologie.

Cet effort d'assimilation des « bases », cette prise de conscience des difficultés et des exigences, c'est bien avant l'année du Concours qu'ils devraient se l'imposer. Il y a là tout un travail de **« préparation lointaine »** qui, pour l'ancien français comme pour le latin, ou le grec, ou le russe, doit être achevé avant qu'on n'envisage de préparer effectivement le Concours. Cette préoccupation n'est pas étrangère à la publication du présent ouvrage : quelles sont les difficultés qui font obstacle à la compréhension d'un texte médiéval, quelles sont les exigences qu'un jury manifestera à l'égard d'un candidat, quelle est la façon la plus habile — c'est-à-dire la plus claire — de présenter une question, tels sont les enseignements (modestes, mais essentiels) que je voudrais voir tirer de ce petit livre. Il est beaucoup moins un ouvrage de référence (encore qu'un index doive en permettre l'utilisation à cet égard) qu'une constante **leçon de méthode** : montrer aux candidats ce qu'on est en droit d'attendre d'eux, et de quelle façon mettre en œuvre leurs connaissances, de manière à se tirer de l'épreuve le moins mal possible...

C'est ce que j'appelais plus haut l'objectif tout *utilitaire* de ce travail. Mais cette « approche de l'ancien français », il est indispensable qu'elle se fasse longtemps à l'avance et non point l'année du concours. C'est à une lecture de vacances que je vous convie, si j'ose dire! — à une lecture faite à loisir, par bribes et morceaux, autant par curiosité que par souci de s'instruire. De cette imprégnation lointaine, vous tirerez, je veux le croire, au moment venu de l'effort, une plus grande aptitude à voir les problèmes et la façon de les présenter. Il s'agit ici avant tout d'ordonner des connaissances, d'éviter l'approximation et la confusion.

La préparation rapprochée

Le programme — licence ou agrégation — vous fixe généralement un auteur du Moyen Age, un auteur du XVIe siècle, un nombre variable (quatre pour l'agrégation) d'auteurs classiques et modernes. Limitons-nous ici à l'auteur du Moyen Age.

Cet auteur fera l'objet à la fois d'une étude littéraire, qui est ici hors de mon propos (et de ma compétence), et d'une étude grammaticale et philologique, d'ordinaire limitée à une partie du texte. C'est là le domaine dont il s'agit ici.

Aussitôt que vous avez pu avoir connaissance du programme — dans le courant du mois de juillet le plus souvent —, vous devez vous procurer le texte d'ancien français, vous attacher à le « débroussailler », à le lire et à le relire, à essayer d'abord de le comprendre, plus tard de le traduire.

Vous trouverez peu d'aide dans les traductions publiées, qui ne sont le plus souvent que des adaptations, parfois fort romancées, bien davantage destinées au « grand public » qu'à des étudiants soucieux de travail précis. De véritables traductions, dont on sent que l'auteur s'est « colleté » avec les difficultés du texte, existent parfois, œuvre d'érudits qualifiés — mais elles sont bien rares. La plupart de celles que vous trouverez — elles sont bien loin d'exister pour tous nos textes — vous fourniront du moins une vue d'ensemble du récit, sans trop de contresens manifestes. Mais vous vous rendrez vite compte qu'elles « escamotent » à qui mieux mieux les difficultés, et ne « traduisent » le texte que là où le sens est bien évident. Servez-vous-en pour une première approche, puis rangez votre traduction au fond d'un placard, et battez-vous avec *le texte.*

Ce texte contient, bien sûr, des *loci desperati*, des passages pour lesquels aucun manuscrit ne fournit de leçon compréhensible, et que n'éclaire non plus aucune conjecture acceptable. Il y a ainsi, dans presque tous nos textes médiévaux, et en raison des conditions très précaires de reproduction dans les ateliers de copistes, des passages dont aucun sens clair ne ressort. Vous achopperez sur ces passages — un, deux, quelques vers. Rassurez-vous : j'achoppe aussi bien souvent, et même de bien plus savants que moi! Dites-vous seulement que jamais un jury ne vous proposera, au Concours, un texte qui contienne de ces difficultés.

Lisez et relisez votre texte : vous vous apercevrez qu'une longue familiarité avec l'auteur, avec ses façons d'écrire, vous permettra peu à peu d'éclaircir telle expression, telle phrase qui vous avait d'abord paru hermétique. Cochez votre exemplaire, n'hésitez pas à le couvrir de marques et de notes. Et peu à peu, les croix que vous aviez faites en marge de passages obscurs, vous aurez le plaisir de les effacer, l'une après l'autre. Ne resteront plus alors que quelques passages sur lesquels vous vous serez « cassé les dents ». N'en faites pas une maladie, et pensez que la plupart de vos concurrents en sont au même point que vous.

***

Pour cette préparation du texte — il n'est pas indispensable d'en *rédiger* une traduction en forme —, de quels secours disposez-vous?

De votre édition d'abord, avec ses notes, son glossaire, son apparat critique. Bien rares sont les éditions assez soignées, assez « pédagogiques » pour vous être d'une réelle utilité : le glossaire, bien souvent, comme par hasard, traduit des mots dont le sens était évident, et « oublie » ceux qui font difficulté. Les notes — vous le savez tous bien! — sautent allègrement par-dessus les passages obscurs : on dirait que l'auteur ne s'est pas avisé qu'il y avait là matière à commentaire. L'apparat critique est plus utile : il est généralement établi avec rigueur — c'est la partie scientifique du travail —, et il arrive souvent qu'en cas d'incertitude grave, la comparaison des leçons d'autres manuscrits vous ouvre des horizons et vous oriente vers telle traduction à quoi vous n'aviez pas songé. Vous n'avez pas à faire, au niveau de l'agrégation, véritablement de la critique des textes. Mais vous ne pouvez pas vous priver de la suggestion que vous apporte une autre leçon, quand celle de votre texte ne vous mène à rien d'acceptable.

Vous disposerez encore, pour préparer votre texte, des dictionnaires d'ancien français que vous pouvez vous procurer, des manuels de tout ordre qu'on vous indiquera ci-après, et qui vous permettront, on veut l'espérer, d'identifier une forme, d'analyser une construction, bref d'aboutir à un « mot-à-mot » acceptable. A ce moment, après un certain nombre de lectures et relectures, vous aurez, *grosso modo*, **compris votre texte,** hors quatre ou cinq passages désespérés dont vous ferez votre deuil. Mais ce texte, il vous reste à *le préparer philologiquement.*

***

Cela signifie que vous devez vous mettre en situation de répondre de façon acceptable aux questions que vous posera le jury. La facilité avec laquelle vous le ferez dépend, bien entendu, de vos connaissances acquises, de votre plus ou moins ancienne imprégnation des difficultés de l'ancien français.

Persuadez-vous d'abord qu'on ne vous posera jamais que des questions classiques, je dirais presque : banales. Voyez l'ensemble de celles qui sont traitées dans ce volume, inspirées toujours par des questions réellement posées par les jurys. Vous vous convaincrez aisément qu'elles reviennent, toujours les mêmes, d'année en année. Encore plusieurs de celles que j'ai posées parfois à mes candidats sont-elles, ce me semble, plus ambitieuses que les exigences de vos jurys. Qu'il s'agisse de phonétique, de morphologie, d'histoire des mots, de syntaxe, il ne doit pas y avoir beaucoup plus de quarante ou cinquante exposés entre lesquels se répartissent les questions des jurys. On ne vous demandera jamais de traiter d'un mot rare, d'un problème controversé de phonétique, d'une forme aberrante. Vos jurys savent que vous n'êtes pas, au niveau des examens et concours, des romanistes chevronnés, ni a priori des spécialistes.

Tout de même, en lisant votre texte, soulignez tout ce qui vous paraît

étonnant, tout ce que vous ne sauriez pas expliquer *ex abrupto*, et essayez de vous procurer, sur ce mot, cette forme, quelques précisions : ce peut être un dialectalisme, une négligence de copiste, une forme rare. Ayez sous la main, pendant cet « épluchage », votre manuel de phonétique, une syntaxe, un dictionnaire étymologique, un dictionnaire d'ancien français. Ayez aussi un Littré; ne cherchez pas dans Littré plus qu'il ne peut vous donner : rappelez-vous qu'il est antérieur à « l'âge scientifique », qu'on ne peut faire confiance à ses étymologies, que son classement n'a souvent ni rigueur chronologique, ni valeur logique. Mais il avait de l'intuition, le sens de la langue, et ses discussions, une fois admis son purisme, sont souvent marquées au coin du bon sens. Surtout il est, je l'ai déjà dit, un admirable répertoire de la langue classique, où vous aurez souvent à trouver — même pour expliquer un texte médiéval — tel ou tel exemple « éclairant ». J'ajoute que ses historiques (marqués **H**, en fin d'article) vous fourniront aussi plus d'une fois, sur tel mot d'ancien français, des exemples qui pourront vous aider.

Mais j'insiste encore sur l'idée de répétition : il faut qu'il ne se passe pas de semaine sans que vous ayez consacré quelques heures, fût-ce par bribes, à votre texte médiéval : l'accoutumance a de grandes vertus. Il faut qu'à la fin de l'année l'ouvrage qui le contient n'ait plus « figure humaine », ne soit plus qu'une loque, tombant en pièces, couverte d'annotations, de renvois, de signes de repère parmi lesquels seuls vous vous retrouverez. Cela suppose de longues heures de travail. Je sais bien que mes collègues latinistes, hellénistes, et vos maîtres du français moderne, vont avoir pour vous les mêmes exigences, — et que tout cela va faire beaucoup de besogne. Je le sais. — Mais persuadez-vous aussi qu'une année d'agrégation n'a jamais été, pour personne, une année de loisir et de culture désintéressée. Si vous souhaitez vous épanouir dans la musique, la poésie... ou la pétanque, ne préparez pas l'agrégation...

Le jour de l'épreuve

Votre principal ennemi sera **le temps.** Il en va de même pour toutes les compositions, fussent-elles de sept heures. Mais c'est particulièrement sensible pour les épreuves grammaticales : trois heures et demie en Grammaire, quatre heures en Lettres modernes, pour les *deux* devoirs d'ancien français et de français moderne. « Épreuve contre la montre », selon la formule d'un de mes candidats. C'est vrai. Avec la complication supplémentaire qu'on vous donne ensemble les deux sujets, et qu'on vous laisse libres d'organiser votre temps à votre guise.

Imposez-vous absolument la division moitié-moitié, à cinq, à dix minutes près au plus. Des centaines de mes candidats ont déjà fait l'amère expérience de ne pas tenir compte de ce conseil. Du délai imparti, on consacre les trois quarts, les quatre cinquièmes à l'une ou l'autre des compositions, et l'on griffonne en hâte quelques bribes de l'autre. Cette « méthode » aboutit généralement à 10, 12, 13 sur 20 pour l'une, 2 pour l'autre — moyenne : 6 ou 7 sur 20, et l'on se retrouve parmi les « collés ». On a beau le répéter chaque

année, chaque année des gens trop bien intentionnés (ou faibles de caractère?) s'y laissent prendre...

Vous devez donc compter, pour votre devoir d'ancien français, de une heure trois quarts à deux heures. C'est fort peu, vu le nombre des questions posées. Il est courant qu'à moi, l'un des corrigés qu'on va lire me prenne de six à huit heures. Bien sûr, vous ne pouvez espérer être aussi complets, aussi « explicatifs » que je m'efforce de l'être. Mais il vous faut, de toute façon, ne pas lambiner. C'est à cela que doit servir cette « préparation rapprochée » dont nous parlions tantôt : à ce que, disposant pleinement des connaissances requises, ayant vu de près la totalité du texte, vous n'ayez plus qu'à mettre en œuvre votre science, sans hésitations et sans repentirs. Travaillez vite, sans lever le nez, en vous limitant pour chaque exposé à l'essentiel, au besoin en recourant à un style télégraphique : ce n'est pas une dissertation, et vous n'avez pas à faire de phrases. Mais soyez précis, clairs, et *construisez* toujours chacun de vos paragraphes.

Et réservez-vous toujours *in fine* cinq minutes pour relire, pour corriger ici une faute d'orthographe, ailleurs une bourde (mais défiez-vous de ces brusques « illuminations » en fin d'épreuve, quand on est bien fatigué, qui vous font soudain remplacer une explication acceptable par une magnifique « perle »!)

*
* *

On vous demande presque toujours la **traduction** du texte. Une seule exception : en 1965, le jury de Grammaire-Femmes avait intentionnellement renoncé à l'exiger; motif : lutter contre l'utilisation abusive des « traductions » apprises par cœur et dégorgées sans intelligence, sans qu'on vérifie même si elles correspondent bien au texte proposé (on en est là, paraît-il, dans le « bachotage d'agrégation »!). Mais dès l'année suivante ce jury était revenu à la politique commune : exiger la traduction du texte. Je crois que c'est la sagesse : cette première partie du devoir fournit déjà, à un correcteur exercé, une vue d'ensemble non négligeable sur le candidat et sur son niveau.

Donc, la traduction. Vous l'avez minutieusement préparée, et le jury, nous l'avons dit, ne vous proposera jamais un texte contenant des passages obscurs et controversés. Ce texte, donc, vous le comprenez pour l'essentiel. Il vous reste à le rendre de votre mieux.

Ici, question qui m'est souvent posée : le mot-à-mot? ou une interprétation plus libre? Je répondrai ce que répondrait tout professeur chargé de traduction, de quelque langue qu'il s'agisse : votre traduction doit toujours être *aussi près* du texte original que le permet la langue où vous le traduisez — ici le français moderne. Le principe est toujours le même : garder la traduction mot-à-mot toutes les fois qu'elle rend de façon satisfaisante le texte à traduire, et ne s'en éloigner que si elle entraîne soit une différence de sens, soit une incorrection en français moderne. C'est à vous à la remanier alors — en vous éloignant le moins possible du texte. Il faut s'interdire absolument tout ce qui serait adaptation. On ne vous demande pas de « raconter à peu près

la même histoire à votre façon », mais de *traduire* un texte. Vous aurez bien entendu, à *transposer* les locutions qui ont disparu *(avoir mestier, li cors Deu, estre sorvenant, mettre son deduit...)*.

Un des points les plus délicats est de rendre les « termes de civilisation ». Très souvent ils existent encore dans la langue, mais ont notablement changé de valeur. Ce serait un véritable contresens, souvent, que de traduire *gentil om* par *gentilhomme*, *bels fils* par *beau fils*, *preu d'hom* par *prudhomme!* Ainsi de *corteis*, *preux*, *vilain*, *sire*, *baron*, *vassal* et tant d'autres, sans compter les noms d'armes. Tous ces mots sont à rendre avec circonspection.

Un problème particulier est celui des *temps verbaux*. On sait avec quelle liberté l'ancien français pratique la « rupture des temps », passant très librement du présent au passé, utilisant en concurrence l'imparfait et le passé simple, etc... En fait, dans les textes en vers, on se rendra compte qu'il s'agit là bien souvent, pour le conteur, d'une simple commodité de versification. Tout de même, il conviendra d'éviter trop de transpositions gratuites, et l'on verra que bien souvent le jeu des temps peut se conserver. Ici encore, le point-limite sera l'incorrection en français moderne.

L'essentiel en tous cas, et le plus difficile, est de rendre exactement le **ton** : éviter de traduire une tournure banale par une expression recherchée, ou trop familière. Par exemple (ci-dessous p. 119), **avoir deuil** ne peut être rendu ni par : *cela me fait deuil*, tournure populaire et paysanne, ni par : *cela me plonge dans une profonde affliction*, qui serait d'un registre trop noble. Dans le *Couronnement*, lors du combat de Guillaume et de Corsolt, l'auteur note : « Sa vieille broigne *ne li valu mëaille* »; la *maille* est à peu près l'équivalent de notre sou; mais traduire : « *ne valut pas un sou* » fausserait gravement le ton. Et plus encore, à la reprise de la laisse suivante : « *ne li valu dos clos* » : malgré la tentation, interdisez-vous de traduire : « *ne valut pas un clou* »! L'expression existe encore, — mais elle est devenue argotique.

Finalement, vous aboutirez à une traduction moyenne, qui ne rendra peut-être pas toutes les nuances du texte (mais connaissons-nous assez bien l'ancien français pour être sûrs d'en apprécier les nuances stylistiques?), mais qui au moins ne présentera pas de disparate trop choquante.

* * *

Les questions de grammaire et de langue sont l'essentiel du devoir.

Il arrive parfois (c'est presque la règle du jury de Grammaire-Hommes) que ces questions soient posées « en l'air », sans rien qui vous oriente vers tel ou tel aspect : « Faire sur les mots soulignés les remarques de sens, de forme, de phonétique ou de syntaxe, *qui vous paraissent nécessaires* » : cela ne veut pas dire que vous ayez à traiter *tous* les mots de ces *quatre* points de vue! C'est à vous qu'il appartient de voir rapidement quelle est la question intéressante, le problème essentiel que pose chacun des mots considérés : bref, de dégager l'aspect particulier qui justifie que la question ait été posée.

Essayez de vous mettre, en imagination, à la place du correcteur (moi, ou un membre de votre jury) qui choisit le sujet de l'épreuve. Il a longuement cherché un texte qui fasse à peu près un tout, qui ait un sens, qui ne présente

pas de difficulté rédhibitoire, qui ne soit pas trop facile non plus; tout cela n'est pas si aisé. Il a lu et relu son texte, il a enfin arrêté son choix sur les mots, les questions qu'il a l'intention de vous poser à propos de ce texte. Bien sûr la plupart des mots donneraient à la rigueur matière à une question. Pourtant il en élimine certains, en retient d'autres. Pourquoi? Je voudrais que vous vous mettiez un peu en imagination à sa place, que vous vous posiez sans cesse la question : « Pourquoi diable nous a-t-il demandé cela? Qu'est-ce qui a pu lui paraître *intéressant* dans ce mot? Pourquoi nous impose-t-il de traiter *boivre*, et non pas *poivre* (voir ci-dessous p. 132)? Il doit avoir une raison! Mais laquelle? »

Vous découvririez ainsi que chaque question posée est une question *orientée*, qu'il y a quelque chose de particulier à traiter. Traitez donc rapidement tout ce qui n'est que routine, tout ce qui va de soi, et insistez particulièrement sur ce qui vous a paru digne de développement. Vous vous tromperez quelquefois : c'est, au fond, ce que souhaite le correcteur : cela lui fournit un classement rapide entre les gens qui *voient*, qui ont « le sens de la langue » et de la grammaire, et les autres.

En tout cas, évitez *l'abus de phonétique*. Beaucoup de candidats semblent confondre la philologie de l'ancien français avec la pure et simple phonétique, et certains devoirs ne sont, sur vingt ou vingt-cinq pages, qu'une interminable succession de diphtongaisons, de palatalisations, de réfections analogiques. Sapristi, la phonétique n'est pas, comme vous semblez trop souvent le croire, l'alpha et l'oméga de la philologie! Un des rapports d'agrégation de 1964 (Grammaire-Hommes) s'élevait avec force contre cet abus, et rappelait qu'il y a bien d'autres aspects dignes d'être étudiés [1]! Si vous voulez, s'agissant de *noise* (ci-dessous p. 191), je vous accorde trois lignes pour l'étymologie et la phonétique *nauseam* > *noise*, à condition que vous en consacriez vingt ou trente à expliquer comment on a pu passer du sens de *mal de mer* au sens de *bruit*, puis de *querelle*; et, chemin faisant, ce serait peut-être l'occasion d'utiliser ce que vous savez, par exemple de rappeler le sens analogue del'anglais *noise* (presque personne n'y a songé) ou celui de *querelle* (= plainte) en moyen français (pas un candidat ne s'en est avisé).

Quand les questions sont ainsi posées « en l'air », pensez que la plupart d'entre elles ne soulèvent qu'un problème important, et que c'est *en vue de* celui-là que la question a été posée : ce peut être de la phonétique, mais aussi de la syntaxe, ou de la sémantique... Un bon moyen, mais non sans danger, consiste à faire vous-mêmes le classement qui n'a pas été indiqué, et à répartir par rubriques, tels et tels mots relevant de la phonétique, tels autres de la morphologie etc...

On trouvera plus loin des exemples des deux façons possibles de traiter de tels devoirs.

1. « Rappelons aux candidats qu'à cette épreuve on les juge autant sur leur *discernement* que sur leurs *connaissances...*; ils doivent opérer un *choix*, et ce choix doit être fondé sur le *bon sens* ».

***

Plus souvent, les questions qu'on vous pose sont **« orientées »** : phonétique de tels mots, syntaxe de telles tournures... Votre tâche en est facilitée. Mais ici encore ne bavardez pas à tort et à travers : répétez-vous que chaque question est posée « *en vue de* quelque chose », que c'est un certain aspect, un fait difficile ou intéressant, qui a poussé votre correcteur à demander qu'on traite de tel mot. Ici ce sera le problème de la « palatalisation des gutturales » *(targier, mengier)*, ailleurs celui de la chute des consonnes intervocaliques, ou bien une diphtongaison anormale, un traitement contraire à la loi phonétique *(dame, damoiseau* [1]*)*. Ce sera, dans un texte picard, des faits de phonétique dialectale *(chaiens, waires)*. Passez rapidement sur le reste, sur ce qui ne fait pas difficulté, et traitez à fond le point délicat.

N'hésitez pas à rattacher à une question d'ensemble tel fait qui apparaît pour un mot. *Presis* ou *prist* vous invite à présenter un schéma général des « parfaits forts », *uevre* celui des verbes « à balancement d'accent » *(uevre/ ovrons)*, *lerre* ou *baron* celui des substantifs imparisyllabiques du même genre *(lerre/larron, ber/baron)*. *Annuit* (p. 228) vous suggère de traiter de la morphologie du subjonctif présent en ancien français, en même temps que de l'emploi médiéval du subjonctif. Il ne peut être question pour vous de *traiter*, à l'écrit, l'ensemble du problème, comme on le trouvera traité plus loin. Mais fournissez-en un schéma rapide, qui montre que vous en avez une connais sance générale, et « piquez »-y le mot à étudier, sur lequel vous vous étendrez plus longuement.

Dans chacun de vos exposés, essayez de faire preuve de *méthode.* Le grief le plus fréquent que je fais, même à de bons devoirs, est *le désordre* qui y règne. On n'attend pas de vous seulement de la science (oh! si peu!), mais aussi des *qualités d'exposition.* Pensez sans cesse que vous êtes occupés à rédiger un exposé de grammaire, mieux, à le présenter devant des élèves.

Devant des élèves : il s'agit donc de montrer, en plus de vos connaissances, **des qualités pédagogiques.** Pour chacun de vos exposés, n'eût-il qu'une demi-page, je voudrais bien qu'il y eût un *plan perceptible*, que vous montriez que vous avez réfléchi à la meilleure façon — la plus claire — de présenter les faits. Certains exposés s'en vont « à la va-comme-je-te-pousse », les détails, les explications, apparaissent au moment où vous y pensez. Même bons et solides pour le fond, ils témoignent d'un médiocre souci de la présentation. Votre idée dirigeante doit être sans cesse : « Cette question que je connais bien (condition primordiale!), quelle est la meilleure façon de la faire comprendre à des élèves? Comment m'y prendrais-je si, occupé à rédiger un manuel de grammaire, j'en étais à traiter ce paragraphe? » Dites-vous bien qu'au Concours, quand même vous avez l'impression d'avoir « tout su, tout dit », ce sont les maladresses de présentation, faisant la preuve que vous n'avez pas su « dominer une question », qui expliquent ces notes médiocres qui vous surprennent parfois...

1. Voir tous ces mots à l'Index.

Non pas bavarder à propos d'un mot, mais *traiter un problème*, — toujours.

Traiter un problème, au niveau de l'agrégation, ce n'est pas seulement constater, indiquer (« On notera encore... »!); c'est *expliquer* et justifier les faits que vous relevez. Ces explications, vous ne les trouverez pas toujours dans les manuels : on voudrait que du moins elles sortent de vos propres réflexions, de rapprochements que vous avez pu faire, de votre « sens grammairien ». Un exemple : peu de gens ont remarqué (ci-dessous, p. 227) que *hôtesse* n'a pas le double sens (actif et passif) du masculin *hôte*; mais personne n'a songé à se demander *pourquoi* le féminin n'a que le sens actif : celle qui reçoit. C'est pourtant assez évident : dans les sociétés primitives où ce double sens a pris naissance, *la femme ne voyage pas :* « elle file la laine et reste chez elle »; par conséquent, si elle est souvent la maîtresse de maison *qui reçoit*, elle n'est quasiment jamais la voyageuse égarée *qui est reçue :* un peu de réflexion (disons : sociologique) vous eût permis de frapper votre correcteur. Or, il est précieux que votre correcteur garde de vous, au moment de mettre sa note, le souvenir de quelqu'un qui a écrit quelque chose d'original, ou de fort, ou du moins de bien présenté et de facile à suivre. Cela fait un demi-point ici, un point là. Combien d'entre mes candidats, si j'en juge par leurs relevés de notes, auraient été admissibles s'ils avaient obtenu *un* point de plus en grammaire ou en ancien français!

Essayez, en tout cela, de faire preuve de « sens de la langue », d' « esprit grammairien ». Ne vous cantonnez pas aux connaissances de manuel. Certes vous devez sans cesse avoir sous la main BRUNOT ET BRUNEAU, et FOULET, et RAYNAUD DE LAGE, et BLOCH-WARTBURG... Mais essayez aussi d'utiliser vos propres connaissances, celles qu'ont déposées en vous vingt années d'études : tout ce que vous avez pu acquérir d'allemand ou d'italien, tous les textes scolaires que vous avez appris étant enfants ou que vous avez fait apprendre à vos élèves, les souvenirs de vos lectures, votre connaissance du français parlé d'aujourd'hui (qui vous est tout de même plus familier), voire d'un patois — tout cela peut vous fournir, sur un point d'ancien français, des rapprochements « éclairants ». L'opposition ancienne *ains/mais* se comprend mieux par celle de l'allemand : *sondern/aber*; la phonétique de *escu* devient claire quand vous la rapprochez d'*estatue*, *escandale* du français populaire; la « palatalisation des gutturales » appelle le rapprochement avec le *tickyet* du receveur d'autobus, avec le *cintième* de la concierge... Et votre correcteur vous sera reconnaissant de cette remarque. *Faire flèche de tout bois* — c'est un principe souvent utile. Bien sûr, pour oser parler de problèmes de langage, il faudrait une immensité de connaissances : « savoir le tout de tout ». On ne vous en demande pas tant. Mais sachez utiliser, au moins, ce que vous savez, votre culture, en un mot, — et persuadez-vous que vous savez déjà beaucoup de choses...

Toute étude de mots doit être étayée d'exemples. En phonétique, montrez toujours que le même fait se retrouve dans nombre de cas analogues : la chute du *-t-* intervocalique de *mutare* > *muer* devient claire quand vous

montrez que la même disparition se produit dans *maturum* > *mëur*, *nativum* > *naïf*, — et ce rapprochement est plus instructif qu'un long développement abstrait. Toute évolution sémantique doit, et plus encore, s'appuyer sur des exemples. Sans doute n'aurez-vous pas, le jour de l'écrit, un dictionnaire sous la main. Mais vos lectures, vos souvenirs! Comment étudier l'évolution des sens de *chef*, de *courage* sans citer CORNEILLE (que vous savez souvent par cœur) :

« Immolez donc ce *chef* que les ans vont ravir... »

ou « Dans Rome, où je naquis, ce malheureux visage
D'un chevalier romain captiva le *courage* »?

Et quand vous n'avez pas d'exemple « au bout de la plume », il vous est toujours loisible d'en fabriquer un.

Enfin, dernier conseil, et non le moins important : aller *jusqu'au bout* de chaque exposé.

Chacun des points qui vous sont proposés doit être traité *dans son entier* et *dans son évolution historique*. Autrement dit vous ne devez pas vous limiter à l'ancien français, mais toujours montrer *sur quoi débouche*, dans la langue d'aujourd'hui, le phénomène linguistique que vous venez d'étudier au XIIIe siècle — parfois seulement les quelques locutions figées qui sont des survivances du fait ancien étudié. Par exemple, si vous avez à étudier la syntaxe du complément de nom en *ancien français*, ses trois constructions différentes *(l'espee Rollant*, *fils à putain*, *la niche du chien)*, vous devez aboutir aux survivances modernes : *Bourg-la-Reine*, *Choisy-le-Roi*, *un fils à papa*, *la vache à Colas*... Arrangez-vous pour que chaque exposé de détail soit *construit*, qu'il s'en dégage une évolution historique — généralement les trois grands stades : français ancien, français classique, français moderne; qu'il soit en somme, sur un point précis, un historique de la langue. Car il s'agira pour vous, dans votre carrière de professeurs, d'expliquer à des élèves, pour l'essentiel, des faits du français moderne. Et d'utiliser pour cela ce que vous savez du *passé de la langue*. La phonétique de *maturum* > *mëur* doit se terminer par le phénomène de la « réduction de l' hiatus » et la forme moderne *mûr*; votre exposé sur *çaenz* ou *chaiens* doit aboutir au « maître de *céans* » du XVIIe siècle; le sens ancien de *chef* survit dans *le chef Saint-Denis*, dans notre *couvre-chef*; l'historique de *moutier* doit faire apparaître, à côté de notre *monastère*, des noms de lieux comme *Moustiers-Sainte-Marie*, ou *Monestier*, et même *Monastir*. Vous n'aurez pas traité de l'ancienne préposition *lez* si vous oubliez des survivances comme *Plessis-lez-Tours*, *La Madeleine-lez-Lille* (et même il ne serait pas inutile que vous opposiez à ces désignations celles, d'un tout autre type, de *Juan-les-Pins* ou *L'Hay-les-Roses*).

Transformations, réfections analogiques, disparitions, résurgences parfois, survivances archaïques, tout cela viendra étoffer votre exposé et l'illustrer. Et vous faire valoir, *vous*, *aux yeux de votre correcteur*.



L'étude stylistique n'est jamais demandée pour un texte du Moyen Age.

C'est le bon sens même. Apprécier le style d'une page requiert une connaissance intime de la langue où elle est écrite, si intime que bien peu de gens en sont capables hors de leur langue maternelle. A plus forte raison quand il s'agit d'une langue comme l'ancien français, avec laquelle nos candidats n'ont qu'une bien courte familiarité.

Ce n'est guère qu'avec le français de la Renaissance qu'on ose se risquer — et non sans précautions! — à aborder le commentaire stylistique. Encore y a-t-il bien des réserves à faire sur la connaissance que nous pouvons avoir de la langue de Rabelais, d'Agrippa d'Aubigné, voire de Montaigne. Et de fait les jurys, par prudence sans doute, soumettent bien rarement à leurs candidats des textes du XVIe siècle.

On trouvera pourtant quelques exemples de telles études dans la seconde partie de ce livre. Nous en mesurons toute la difficulté, et nous souhaitons seulement montrer ici encore une des façons possibles — et toute subjective — de traiter cet exercice.

Sur les principes et les méthodes de l'analyse stylistique, je me contenterai de renvoyer à l'introduction (pp. 9 à 20) de mon précédent volume, *Commentaires de Textes français modernes.*

***

Qu'il s'agisse de pure grammaire ou d'appréciation stylistique, le certain est que cette épreuve de deux heures représente un assez joli total d'exigences. Que de choses à exposer en deux heures (à l'écrit), voire en quelques minutes (à l'oral)! Je le sais. Nombreux sont, parmi mes candidats, ceux qui, ayant déjà subi les épreuves de précédents concours, se plaignent des « conditions inhumaines » qui leur sont faites; c'est tout au plus s'ils ne me les reprochent pas [1]!

Je leur répondrais, bien sûr, que je n'y suis pour rien, que cela ne me regarde pas, et qu'ils n'ont qu'à s'adresser à leur Président du Jury. Je pourrais leur faire remarquer encore que les conditions sont les mêmes pour tous, et que nous sommes, nous leurs anciens, quelques milliers d'agrégés à avoir jadis souffert des mêmes conditions — et nous n'en sommes pas morts!

Mais surtout il me faut attirer leur attention sur ce fait : un Concours n'est pas — dans aucun domaine — une entreprise philanthropique. (Le Tour de France, non plus, quand on y réfléchit : et bien d'autres choses). Il s'agit, ne l'oubliez pas, de « sélectionner » les meilleurs, c'est-à-dire ceux qui savent le mieux, savent réfléchir rapidement, savent voir rapidement ce qu'on leur demande et comment le traiter, ceux qui, enfin, savent travailler rapidement et clairement, — en somme les plus « intelligents », en donnant à cette épithète un sens strictement utilitaire et de circonstance, — disons, si vous voulez,

1. Tous les sujets proposés sont *trop longs*, et les miens ne font pas exception. Je ne sais si c'est exactement intentionnel (on se trompe toujours en donnant un sujet, et ce n'est qu'en le traitant qu'on en mesure l'étendue). La méthode offre des avantages, en sélectionnant rapidement les gens qui *savent* et qui sont *entraînés*. Par contre, elle offre l'inconvénient d'un travail haletant, et d'oublis presque inévitables, dont on ne sait pas s'ils sont fortuits ou s'ils ne sont pas un peu volontaires, — pour masquer une ignorance...

les mieux organisés pour cette épreuve. (Et c'est ici qu'il serait bon de rappeler l'important avantage qu'apporte à certains un entraînement régulier, du moins pour ceux qui ont consenti à se plier à cette discipline, et à s'imposer les exercices demandés. Ceux-là se trouveront récompensés de leur effort en se découvrant plus aptes à faire face, dans les détails impartis, aux exigences du jury).

Donc, il s'agit, pour le jury, de rapidement « sélectionner les cracks ». Les « cracks » seuls auront à leur disposition les connaissances acquises, l'art de présenter un sujet, l'aisance devant les difficultés. Ceux-là, dans leurs deux heures, arriveront à traiter tout ce qui leur est demandé. Les autres pataugeront, perdront du temps, iront d'une question à l'autre, ne termineront rien, remettront une copie à moitié blanche. *Sélection.* Il en est de même au certificat d'études, au bachot. Tant pis pour les médiocres, ou les mal préparés. Rappelez-vous ce que sont les épreuves de mathématiques au Concours d'entrée à Polytechnique : des problèmes interminables, comportant 15, 20 questions qui toutes s'enchaînent l'une l'autre. Seuls les cracks vont allégrement jusqu'au bout, les moyens s'arrêtent à la 8e, à la 11e question, les faibles ne dépassent pas la 3e... *Sélection.*

C'est comme pour les concours de mots croisés : « Les concurrents déclarent accepter le règlement de l'épreuve. » En vous inscrivant à l'Agrégation, vous en acceptez les conditions, fixées d'ailleurs par des textes réglementaires et des usages de longtemps consacrés. Dites-vous bien que tous les candidats sont dans les mêmes conditions, que *vous êtes* (du moins ceux qui ont travaillé effectivement et régulièrement) *parmi les mieux préparés*, que vous bénéficiez presque tous d'habitudes d'enseignement dans vos classes qui devraient vous être un précieux appoint, que le jour du Concours vous n'aurez pas de recherches à faire dans vos manuels (d'où gain de temps) — bref, abordez le Concours d'un cœur tranquille, et répétez-vous : Que les meilleurs gagnent!

Mais faites le nécessaire pour être, *vous*, parmi les meilleurs, — et parmi les gagnants.

Le Plessis-Saint-Jean, 20 juin 1966.

Instruments de travail

Pour pouvoir étudier philologiquement un texte français, ancien ou moderne, vous devez disposer d'un certain nombre de manuels et ouvrages de consultation quotidienne. Je vous les indique ici pour n'y plus revenir. Il va de soi que cette liste n'est pas limitative.

A. **Dictionnaires** : Le Littré, bien entendu (voir ci-dessus p. 15), récemment réédité chez J.-J. Pauvert et Gallimard. Plus moderne, plus sérieux, mais trop restreint, le Hatzfeld et Darmesteter (*Dictionnaire général*, Delagrave, récemment réédité). Le meilleur est évidemment le Robert, malheureusement de prix élevé. Pour la langue classique, l'excellent Cayrou, *Le Français classique*, Didier, et J. Dubois-R. Lagane, *Dictionnaire de la Langue classique*, Ed. E. Belin. Ne méprisez pas le *Petit Larousse*, riche et tenu à jour, et qui parfois vous tirera d'affaire.

Pour l'ancien français, le Godefroy est irremplaçable, mais il a dix volumes! Un abrégé en a été publié, peu utilisable. Pratiquement, vous vous contenterez de :

Grandsaignes d'Hauterive, *Dictionnaire d'ancien français*, Larousse;

H. Van Daele, *Petit dictionnaire de l'ancien français*, Garnier, maigre, mais précis.

Pour le xvie siècle, E. Huguet, *Dictionnaire de la langue du xvie siècle*, en cours de publication chez Didier; ou le *Supplément* de Godefroy. Mais vous trouverez d'assez abondants exemples du xvie siècle dans le Grandsaigne d'Hauterive cité ci-dessus, et dans les Historiques de Littré.

Dictionnaires étymologiques : deux sont accessibles :

A. Dauzat, *Dictionnaire étymologique*, précis, sûr, souvent peu explicatif (Larousse); vient d'être réédité, en fait complètement refondu et notablement enrichi, par J. Dubois et H. Mitterand;

O. Bloch et von Wartburg : *Dictionnaire étymologique*, P.U.F., 3e éd. 1960, excellent ouvrage, précis, informé, plein de discussions intéressantes, indispensable à tous ceux qui ne peuvent utiliser les grands ouvrages en allemand :

Meyer-Lübke : *Romanisches etymologisches Wörterbuch* (R.E.W.).

W. von Wartburg : *Französisches etymologisches Wörterbuch* (F.E.W.).

B. **Manuels généraux de grammaire :**

Utilisez, toutes les fois que vous le pourrez, l'excellent classique :

Kr. Nyrop : *Grammaire historique de la langue française* (Picard, 6 volumes), mais ayez surtout sans cesse sous la main :

M. Grevisse : *Le bon usage* (Geuthner);

R.-L. Wagner et Mlle Pinchon : *Grammaire française classique et moderne* (Hachette);

J.-Cl. Chevalier, M. Arrivé, Cl. Blanche-Benvéniste, J. Peytard : *Grammaire du français contemporain* (Larousse);

Brunot et Bruneau : *Précis de Grammaire historique*, Masson.

Ce dernier est le seul qui fasse une large place à l'ancien français, à l'histoire et à l'évolution de la langue. Il manque parfois de netteté, mais présente le plus large panorama de notre langue, et doit être votre *livre de chevet* (il n'est jamais ennuyeux et bien souvent il est passionnant!)

C. **Phonétique.**

Le manuel de P. Fouché, *Phonétique historique du français* (Klincksieck), est évidemment le meilleur, mais il est gros et cher. Pratiquement vous utiliserez :

Miss Pope, *From Latin to modern French* (Publications de l'Université de Manchester), ou vous contenterez du vieux manuel, que vous avez bien souvent depuis vos « débuts », de :

E. Bourciez, *Phonétique française*, Klincksieck, en vous défiant un peu de ses simplifications, mais en appréciant ses qualités de clarté.

D. Grammaire de l'ancien français.

Ce domaine est actuellement bien pauvre. Aucun traité de grammaire « en forme » n'existe à l'heure actuelle. On conseillera (outre Miss Pope citée ci-dessus) :

G. Raynaud de Lage : *Introduction à l'ancien français*, SEDES, tableaux de morphologie, un peu sommaires, mais très précis;

— *Manuel pratique d'ancien français* (Picard), série d'études de détail, précises et d'une information très sûre.

L. Foulet : *Petite syntaxe de l'ancien français* (H. Champion), limitée, mais intelligente.

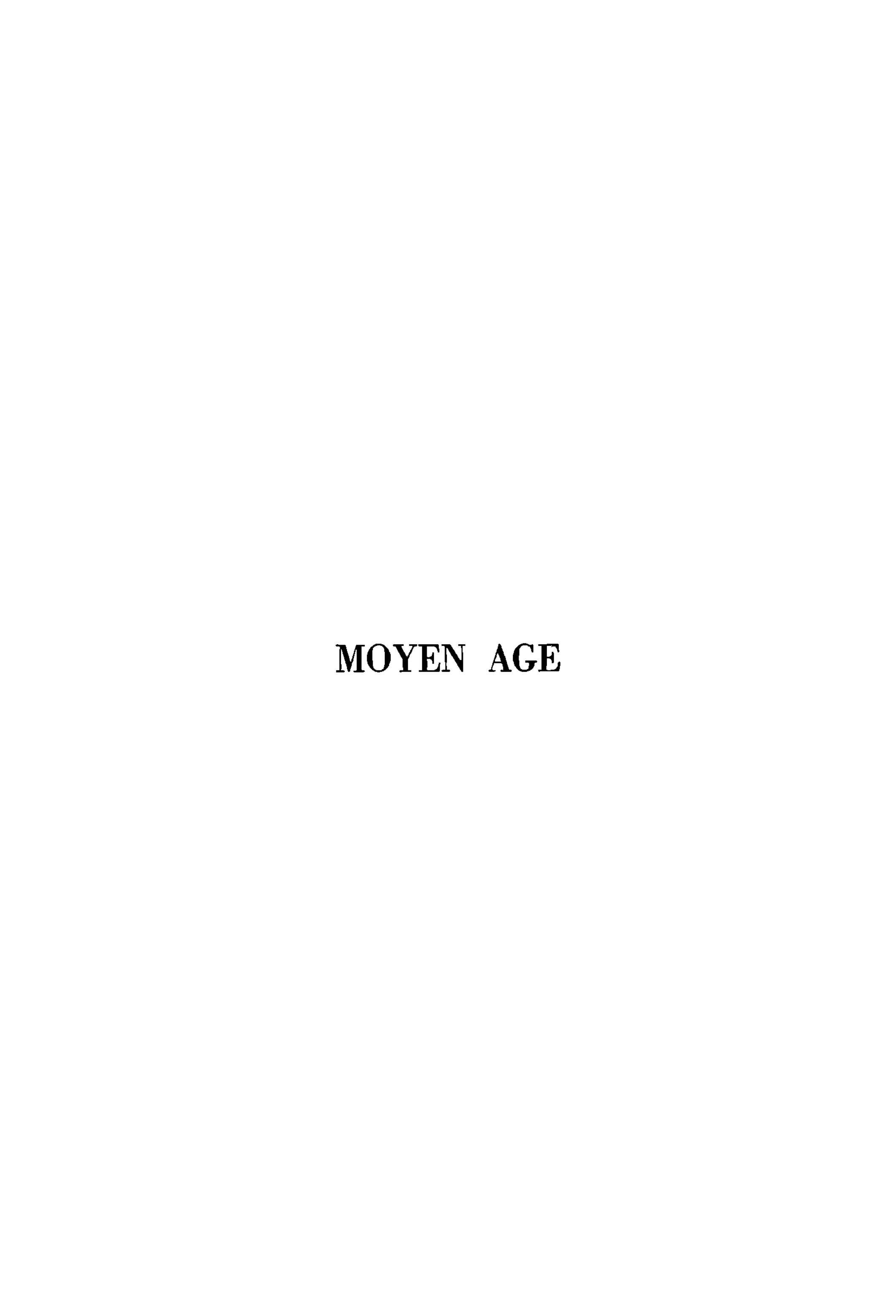
Pour le dialecte picard :

Ch.-Th. Gossen : *Petite grammaire de l'ancien picard*, Klincksieck.

E. Grammaire du XVIe siècle.

G. Gougenheim : *Précis de grammaire du* XVIe *siècle* (I.A.C.);

Haase : *Syntaxe française du* XVIIe *siècle*, traduction Obert, Delagrave; c'est un très riche répertoire de la langue classique, souvent confus; excellente connaissance des auteurs et des grammairiens du XVIIe siècle; il vous apportera bien souvent des précisions utiles sur la langue du siècle précédent.



MOYEN AGE

I. « LE COURONNEMENT DE LOUIS »

Le couard héritier

Ot le li enfes, ne mist avant le pié.
Por lui plorerent maint vaillant chevalier,
Et l'emperere fu molt grains et iriez :
90 « Ha! las! » dist il, « come or sui engeigniez!
Delez ma feme se colcha paltoniers
Qui engendra cest coart eritier.
Ja en sa vie n'iert de mei avanciez.
Quin fereit rei, ce sereit granz pechiez.
Or li fesons toz les chevels trenchier,
Si le metons la enz en cel mostier :
Tirra les cordes et sera marregliers,
S'avra provende qu'il ne puist mendiier. »
Delez le rei sist Arneïs d'Orliens,
100 Qui molt par fu et orgoillos et fiers;
De granz losenges le prist a araisnier :
« Dreiz emperere, faites paiz, si m'oiez.
Mes sire est jovenes, n'a que quinze anz entiers,
Ja sereit morz quin fereit chevalier.
Ceste besoigne, se vous plaist, m'otreiez,
Tresqu'a treis anz que verrons comment iert.
S'il vuelt proz estre ne ja bons eritiers,
Je li rendrai de gré et volentiers,
Et acreistrai ses terres et ses fiez. »
110 Et dist li reis : « Ce fait a otreier.
— Granz merciz, sire », dīent li losengier,
Qui parent ierent a Arneïs d'Orliens.
Sempres fust reis quant Guillelmes i vient;
D'une forest repaire de chacier...

Le Couronnement de Louis, 87-114
(Éd. E. Langlois, Librairie H. Champion).

a) Traduire le texte;
b) Étymologie et sens de : *delez*, *proz*, *engeigniez*, *losengier* ;
c) Morphologie :
— *enfes*, *emperere* : les substantifs à « balancement d'accent »;
— les parfaits forts du texte;
— *iert* (106) et *ierent* (112);
d) Phonétique de : *rei*, *chevels*, *mostier* ;
e) Syntaxe : les emplois du verbe *faire* dans ce passage;
f) Versification : les remarques essentielles sur l'emploi du e muet.

I. TRADUCTION

L'adolescent l'entend, il n'avança pas d'un pas. Sur son compte, maints chevaliers de valeur s'affligèrent, et l'empereur fut grandement ulcéré et irrité : « Hélas, dit-il, comme me voilà désappointé ! Ma femme a couché avec quelque gueux qui engendra ce lâche héritier. Jamais en sa vie il ne sera par moi avantagé. Si l'on en faisait un roi, ce serait grande faute. Faisons-lui donc raser entièrement les cheveux, et mettons-le là, dans ce monastère : il tirera les cordes et sera marguillier, ainsi aura-t-il une prébende qui le préserve d'avoir à mendier. » A côté du roi était assis Arneïs d'Orléans, qui était tout plein d'orgueil et d'arrogance ; de paroles fielleuses il se mit à l'interpeller : « Juste empereur, calmez-vous et écoutez-moi. Mon seigneur < Louis > est jeune, il n'a que quinze ans révolus. Il trouverait bien vite la mort si on le faisait chevalier. Cette charge, s'il vous plaît, accordez-la-moi, pour trois ans, jusqu'à ce que nous voyions comment il sera. S'il veut être vaillant, et désormais digne héritier, je la lui rendrai de bon gré et volontiers, et j'accroîtrai ses terres et ses fiefs. » Et le roi dit : « Cela vaut d'être accordé. — Grand merci, sire », disent les hypocrites qui étaient les parents d'Arneïs d'Orléans. Il eût été roi sur-le-champ, quand Guillaume survient ; d'une forêt il rentre de chasser...

NOTES

87 : *ot* est le présent de *oïr* ; le passé simple serait *oï* ; — *mist* est en revanche un passé simple : rupture des temps du récit, si fréquente en ancien français.

88 : Il faut évidemment préciser le sens de la préposition *por* ; le sens n'est sûrement pas : *à cause de lui*, mais : à propos de son attitude, *sur son compte*.

90 : *engeigniez* : éviter la traduction *trompé* ; Charlemagne ne se plaint pas d'avoir été trompé par sa femme, mais d'être *déçu* d'avoir un si piètre héritier.

98 : La négation *ne* porte sur *mendiier*, non sur le semi-auxiliaire : pour qu'il puisse *ne pas* mendier.

101 : *araisnier* (< ad-rationare), c'est adresser la parole à qqn ; c'est la forme populaire de notre verbe *arraisonner* (marine) = interpeller (cf. ci-dessous p. 153).

102 : *faites paix* : non pas : faites la paix (avec lui), mais : *apaisez-vous*.

108 : *je li rendrai* = je < la > lui rendrai (cette charge) ; ellipse du pronom objet direct devant le pronom au datif, ellipse courante jusqu'au XVIIe siècle : « Si elle lui demande son avis, il *lui* donnera » (SÉVIGNÉ) ; cf. HAASE. *Syntaxe française du* XVIIe *siècle*, paragraphe 4. Encore courant dans le français familier.

113 : Attention à *fust*, subjonctif imparfait = il *eût été* roi sur-le-champ (si Guillaume n'était pas survenu), il *allait* être roi quand Guillaume survient. C'est là ce qu'Henry a appelé (*Romania*, 1952) le « subjonctif d'imminence contrecarrée ».

⟶ Il est complètement inutile de conserver la division des vers du texte à partir du moment où votre traduction ne représente plus des vers.

II. ÉTYMOLOGIE ET SENS DE :

delez : préposition-adverbe de l'ancien français, composée de *lez* < latin *látus*, *lateris* = le flanc, le côté.

● **Le problème des prépositions dérivant d'un substantif.** Les prépositions françaises ont pour origine, le plus souvent, des prépositions latines (*à*, *en*, *par*, *pour*, *avant*...), parfois des adjectifs ou des participes (*sauf*, *proche*, *pendant*...). Seules deux prépositions remontent à des substantifs : *chez* (< *casa* = dans la maison de ...) et **lez** (< *látus*, = *à côté de*). Partir de *(in) casā medici* > *chez* le médecin, *(ad) latus uxoris* > *au côté* de ma femme. Ce type de formation se retrouvera très largement dans les *locutions prépositives* : à côté de, par la grâce de, à cause de...

● **Lez**, seul, est préposition-adverbe; citer (il ne figure pas dans *Roland*) :

« *Lez* une roche, soz l'ombre d'un sapin » *(Roncevaux)*.

Elle vit jusqu'au XVIe siècle à peine (encore dans RABELAIS). *Lez à lez* = côte à côte. Elle survit aujourd'hui dans de nombreux *noms de lieux*, par détermination spatiale, (souvent écrite *les* par erreur) : *La Madeleine-lez-Lille*, *Plessis-lez-Tours*... Ne pas confondre avec *les*, article pluriel, d'une détermination descriptive : *Juan-les-Pins*, *l'Haÿ-les-Roses*, *Palavas-les-Flots* (je suis moins sûr pour ce dernier exemple).

● **de-lez**, formation par renforcement avec un *de-* préfixe et préposition, venant de la préposition latine *de*. Sens d'origine en gros, mais avec bien des nuances. Type de formation extrêmement courant, qu'on retrouve dans : *de*vant, *de*rrière, *de*ssus, *de*ssous, par *de*vers etc... *Delez* a disparu avant la fin du Moyen Age.

proz, français moderne *preux*, dérivé normal d'un bas-latin **prŏdis*.

● Le point intéressant est **l'origine — assez étonnante** — de ce mot en latin. Partir du verbe impersonnel *prodesse*, *prodest* = il est utile. Il est composé de *esse* et du préfixe *pro* (*prod-* devant voyelle) = pour. Mot à mot : *être pour*, être en faveur de quelqu'un. Mais sur le modèle de *pote est*, forme analytique, et qui existait, de *potest*, sur le modèle des locutions impersonnelles *utile est*, *difficile est*, il est utile, il est difficile..., on a découpé *prodest* (à tort évidemment!) comme s'il était composé de **prode-est*. Et si *prodest* veut dire : il est utile, il en résulte que * *prode* signifie : utile! D'où en bas-latin :

— un substantif neutre **prode* = avantage, profit, qui passe en ancien français sous la forme *preu*, *pru* : Satan du *Jeu d'Adam* dit à Ève :

« Vois querant to *pru*, ton honor »
= je ne cherche rien d'autre que ton avantage, ton honneur.

[Le mot est encore employé, archaïquement, sous la forme *prou*, par LA FONTAINE *(Contes*, *Le Paysan qui...)* :

« Or buvez donc et buvez à votre aise;
Bon *prou* vous fasse... »

Il ne survit aujourd'hui que dans un emploi adverbial : peu ou *prou*.]

— un adjectif **prodis* qui aboutit normalement à l'ancien français *proz* au cas sujet, plus tard *preux*, et dont le sens général est : utile, de valeur (le « *valable* » d'aujourd'hui).

● **proz, preux** est par excellence un terme *féodal*, le plus grand compliment qu'on puisse faire d'un chevalier. Idée première essentielle de valeur au combat : brave, courageux :

« Rolanz est *proz*, ed Oliviers est saiges » *(Roland)*.

Mais aussi qualités intellectuelles (de bon conseil, sage) et surtout morales :

... « fils à vilain, qui est *prouz* et senez » (= plein de sens) *(Thomas le martyr)*.

On distingue souvent au Moyen-Age « *preux des armes* » *(Machabées)* et « *preux* au conseil », et la paire de mots *preux et sené* est très fréquente au Moyen Age (par exemple dans *Raoul de Cambrai*). L'idée qui domine est toujours celle d'*utilité*, selon les circonstances.

● Le mot **preux** disparaît à peu près avec la société féodale. Il reste dans nos dictionnaires, comme un mot de musée, un « terme de civilisation », au même titre que *heaume* ou *palefroi :*

« Charlemagne et ses *preux*
Descendaient la montagne et se parlaient entre eux » (VIGNY).

— Mais son dérivé *prouesse* (alternance d'accent, d'où le *ou*) est resté bien vivant.

● Autre survivant de la famille, *prudhomme*, dont l'orthographe a été modifiée par confusion avec *prudent*. Primitivement *un preu d'homme*, avec la construction dite « de l'apposition indirecte inverse », du type *un fripon d'enfant;* l'idée est : un homme de valeur, le plus souvent de bon conseil. Valeur restreinte aujourd'hui à une juridiction commerciale : le Conseil de *Prudhommes*.

Le féminin était *preu de femme* qui, sous la même influence de *prudent*, aboutit à *prude femme*, longtemps de sens favorable :

« Homme... ne peut avoir meilleur tresor que de *preude femme* et saige » (*Le Ménagier de Paris*, XIVe siècle).

Mais l'adjectif *prude*, appliqué aux femmes (= vertueuses), prend bien vite un sens péjoratif, alors que primitivement il n'en est rien :

« Les *prudes* sont la société la plus convenable des jeunes personnes » (Madame de MAINTENON).

mais : « Et l'on sait qu'elle est *prude* à son corps défendant » *(Tartuffe)*.

⟶ En tous cas, laissez de côté les incertitudes étymologiques de Littré, qui fait venir *preux* de *probus* avec d'assez jolies acrobaties de phonétique. (Voir ci-dessus à l'introduction, p. 15).

engeigniez = trompé, attrapé, pris au piège.

● Partir du latin *ingenium* = l'ensemble des qualités *innées*, ce que chacun apporte à sa naissance. D'où différents sens abstraits : tempérament, caractère, dispositions naturelles, talent, voire génie. Mais, par extension, des sens plus concrets : aptitudes à faire, habileté, même tour de main.

Deux orientations : *abstraite :* intelligence, astuce (le patois franc-comtois dit encore : avoir du *gingin*), et, péjorativement, astuce blâmable. Furetière cite des locutions juridiques du temps :

« Il n'y a eu dol, fraude ni *mal engin* », « Mieux vaut *engin* que force » ;

concrète : invention, truc, piège :

« De là naîtront *engins* à vous envelopper » (La Fontaine, *Fables*, I, 8).

C'est le sens qui survit dans *engins de guerre*, cf. anglais *engine*, moteur, et les différentes valeurs du dérivé savant *ingénieur*.

● D'où un verbe bas-latin **ingeniare* > *engeignier* ou *engigner* = attraper au moyen d'un piège, généralement moral, tromper, abuser etc. : la *Chanson de Roncevaux* blâme ainsi la trahison de Ganelon :

« Ah! Guene fel, com nous as *engeigniez*! »

Le mot atteint à peine le xve siècle, et c'est de façon archaïsante que La Fontaine l'emploie (IV, 11) :

« Tel, comme dit Merlin, cuide *engeigner* autrui,
Qui souvent *s'engeigne* soi-même ».

Il est complètement mort, mais un peu de cette valeur péjorative survit dans son correspondant savant *s'ingénier* :

« Chacun *s ingénie* en ce monde » (Voltaire).
Il *s'ingéniait* à se procurer des ressources.

L'idée est toujours : mettre en œuvre toutes les ressources de son esprit ⟶ Nous avions vu l'an passé chez Adam le Bossu ce *royaume d'Enganerie* = le pays des filous, qui paraît pouvoir être de la même famille (ci-dessous p. 228).

losengier.

C'est ici vraiment un simple problème d'étymologie.

● **losenge** ou *losange* signifie à la fois louange et flatterie (on voit trop bien le rapport). L'étymologie traditionnelle fait venir ce mot d'un dérivé de *laus*, *laudis : laudemia*, qui aboutit normalement à *louange*, comme *vindemia* à *vendange*, *blastemia* à *blastenge* (en réalité tous ces suffixes devraient être écrits *-enge*). Aucune difficulté dans la filiation *laudemia* > *louange*. Mais *losenge?* L'explication par une origine provençale, où *d* intervocalique donnerait un [*z*], n'est absolument pas prouvée et me laisse rêveur. J'aime mieux l'explication par une influence de *los*, louange :

« En doulce France en perdreie mon *los* » (*Roland)*.

— Mais a dû interférer aussi le mot germanique *lausinga*, mensonge, et même quelques dictionnaires donnent ce mot pour seule étymologie, sans aucun recours à la famille de *los*.

→ Finalement une question non encore tirée au clair.

● Le dérivé désignant l'agent est formé avec le suffixe *-ier*, normalement (cf. *quincaillier*, *ferblantier*, *bijoutier*...). Le *losengier* est le trompeur classique, le type du traître dans la littérature médiévale : Merlin l'enchanteur, le nain bossu Frocin (dans *Tristan et Iseut*) sont le type du *losengier*, et dans la littérature allégorique *Amour*, ou *Dangier*, en seront aussi des exemples. Le *losengier* ou *lausengier* tient dans la littérature des Troubadours une très grande place : le jaloux qui dénonce les amants.

⟶ Bien entendu, le mot n'a aucun rapport (on l'a pourtant cru longtemps) avec notre *losange*, terme héraldique à l'origine, dérivé d'un mot gaulois **lausa*, pierre plate (encore les *lauzes* du Massif Central).

III. MORPHOLOGIE.

LES SUBSTANTIFS A BALANCEMENT D'ACCENT

● Une catégorie relativement étroite en ancien français : une cinquantaine de noms au total. Même processus que pour les verbes à balancement d'accent vus l'an dernier (cf. ci-dessous p. 67).

— Pour la quasi-totalité des mots latins, pas de problème : l'accent reste sur la même syllabe : *múrus* > *murs*, *múrum* > *mur*.

— Mais la catégorie des imparisyllabiques (3e déclinaison, type *color* ou *opus*) a l'accent qui se déplace souvent d'une syllabe, du nominatif à l'accusatif-génitif :

ínfans / *infántem* — *imperátor* / *imperatṓrem*.

D'où, selon les lois phonétiques (une voyelle traitée différemment selon qu'elle est accentuée ou non), on aboutit en ancien français à des mots à double forme selon qu'on a affaire au cas sujet ou au cas-régime.

énfes / *enfánt* — *emperere* / *emperëor*, plus tard *empereur*.

● Principaux groupes touchés par cette alternance :

— noms en *or* / *-óris* : *suer* / *sereur* (le seul féminin de la série);
— noms en *-átor* / *-atóris* : *emperere* / *empereur*, *joglere* / *jogleur* (jongleur)
-ítor / *-itóris* : *traître* / *traiteur;*
— noms en *-o* / *-ónis* : *ber* / *baron*, *lerre* / *larron;*
— noms propres : masculins : *Hue* / *Huon*, *Guene* / *Ganelon;*
féminins : *Berte* / *Bertain;*
— noms féminins de ce dernier type : *pute* / *putain*, *nonne* / *nonnain;*
— noms à finale *-s* / *-tis* : *abes* / *abé*, *enfes* / *enfant;*
— types plus compliqués : *prestre* / *prouvaire* (encore une Rue des Prouvaires dans le quartier des Halles).

⟶ On trouve une alternance semblable dans la flexion des comparatifs anciens :

mieudre / *meilleur*, *graindre* / *greigneur*, *pire* / *pieur*, [*sendre*] / *seigneur*, *sire* / *sieur*... L'usage a choisi très arbitrairement, gardant tantôt le cas sujet *(sire, pire)*, tantôt le cas régime *(meilleur, seigneur)*, tantôt perdant les deux (ceux de *grand*).

Alternance apparaissant normalement selon l'emploi syntaxique :

L'*enfes* me dist... Je dis à *l'enfant*.

● La réduction morphologique s'est produite spontanément, entre le XIIIe et le XIVe siècles, simplement par *la ruine de la déclinaison*. Comme normalement c'est le cas régime qui a survécu (environ trois fois plus fréquent que le cas sujet), il en résulte que la plupart de nos cas-sujets se sont perdus,

et qu'il nous reste seulement les cas-régimes : *baron*, *larron*, *empereur*, *jongleur*, *Ganelon*, *putain*...

⟶ Deux ou trois exemples de cas sujets ayant survécu : *sœur*, *traître*, *prêtre* : c'est qu'ils ont dû être employés plus longtemps au vocatif, donc au cas-sujet, comme appellatifs (ou comme injure : *traître*) (pourtant *neveu* est un cas régime, v. ci-dessous p. 67).

⟶ Dans un très petit nombre de cas, survivance des deux formes concurrentes :

pastre/pasteur — compaing (copain)/compagnon — gars/garçon
qui ont pris une valeur sémantique (ou stylistique) différente.

⟶ Une question qu'il faut avoir vue à fond, *et dans son ensemble* : il n'est guère de passage dont l'étude ne vous amène à en traiter.

LES PARFAITS FORTS : dist, mist...

C'est une question très analogue, qui repose sur le même point de départ.

• Deux types de parfaits en latin : les uns sont accentués à toutes les personnes sur la même syllabe, celle de la désinence : ce sont les parfaits *à thème vocalique*; ils donnent en français les *parfaits faibles*, régulièrement accentués sur la terminaison :

je voulús / tu voulús / il voulút / nous voulúmes...

Les autres, à *thème consonantique* [un seul *n*, s'il vous plaît, à ce mot!] sont les parfaits en *-di*, *-si*, *-xi*... L'accent se déplace, selon l'importance de la désinence, et porte tantôt sur la voyelle radicale **(formes fortes)**, tantôt sur la voyelle désinentielle *(formes faibles)*. C'est ce qu'on appelle un peu abusivement les *parfaits forts* (ils ne sont en fait qu'à moitié forts).

• De ce dernier groupe, trois personnes (1, 3 et 6) sont fortes **(en grasses)**, trois personnes (2, 4 et 5) sont faibles *(en italiques)*, en application des lois de l'accentuation latine :

díxi		**díxit**		**díxerunt**
	dixisti		*diximus dixistis*	

On aboutit ainsi à la conjugaison d'ancien français :

je dis		**il dist**		**ils distrent**
	tu *desis*		nous *desimes* / vous *desistes*	

On rencontrera de même en ancien français :

pris		**prist**		**pristrent**
	presis		*presimes / presistes*	
mis		**mist**		**mistrent**
	mesis		*mesimes / mesistes*	
fis		**fist**		**firent**
	fesis		*fesimes / fesistes*	

Les verbes sans -*s*- thématique aboutissent à :

vis		**vist**		**virent**
	veïs		*veïmes / veïstes*	

Les 3e personnes du pluriel **dirent, prirent, mirent,** sont analogiques et relativement récentes.

• La réfection, ici encore, est automatique, et le résultat d'une analogie. En effet, le *-s-* intervocalique, s'il s'affaiblit en [*z*], ne tombe pas en phonétique française : *causam* > *chose.* Il faut admettre que les formes du type *desis* ont subi fortement l'analogie des formes sans *s*, comme *veïs.* On aboutit ainsi à des formes **deïs* qui rejoignent *veïs.* La tendance générale à amuir un *e* en hiatus interne *(mëur* > *mûr*, *mëaille* > *maille)* conduit rapidement à la prononciation tu *dis*, tu *vis*, et dorénavant nos parfaits de ce type sont forts d'un bout à l'autre :

je vis, tu vis, il vit, nous vîmes, vous vîtes, ils virent

(l'accent circonflexe sur *vîmes* ne se justifie que par l'influence de *vîtes*, où il est régulier pour marquer la chute du *s*).

• Mettre à part le passé de *estre*, qui est fort d'un bout à l'autre, dès le latin (le *u* accentué appartient au radical) (cf. ci-dessous p. 95) :

je **fu(s)**, tu **fus**, il **fut**, nous **fûmes**, vous **fûtes**, ils **furent**.

• Le *-s* des premières personnes du singulier est étymologique pour les parfaits en *-si* : je **dis**, je **pris** (**presi* pour *prehendi*). Il appartient au radical pour je **fis** (< *feci*). Il est analogique pour je **vis**, je **fus**.

⟶ Le résultat de ces réfections a été de ramener les parfaits forts à la simplicité d'un radical uniforme, comme pour les parfaits faibles.

iert et **ierent.**

Il s'agit ici d'une question de morphologie du verbe *estre.* Dans notre texte, **iert** (106) est un futur simple, **ierent** (112) est un imparfait.

• Les formes primitives du futur et de l'imparfait sont absolument phonétiques. Latin *ĕram* > j'*iere* ou *j'ere*; latin *ĕro* > j'*ier* ou *j'er.* Chacun de ces temps se présente sous deux formes :

— une forme accentuée *(èram* > j'*iere)* quand il s'agit d'un véritable verbe à sens plein : *èram* Romae — j'*iere* à Rome.

— une forme atone (*eram* > j'*ere*, sans diphtongaison) — le plus souvent quand il s'agit d'un auxiliaire : *eram* *vidùtus > j'*ere* vu.

[En fait cette distinction est très théorique].

D'où le double tableau (formes toniques et formes atones).

IMPARFAIT		FUTUR	
j'iere	j'ere	j'ier	j'er
tu ieres	tu eres	tu iers (ieres)	tu ers (eres)
il ieret	il eret	il iert	il ert
....	......	....	....
il ierent	il erent	il ierent	il erent

(Les formes de 1re et de 2e personne du pluriel sont rarissimes.)

On comprend assez bien la gêne pour le langage : deux notions essentiellement opposées, **futur / passé**, s'exprimant par des paradigmes très semblables et qui souvent se confondent totalement...

• Le résultat a été l'élimination, non pas, comme il arrive, d'une des deux formes, mais de *toutes les deux*, et le verbe *estre* s'est vu doter de deux paradigmes complètement différents :

a) Un futur **serai**, qui est du type périphrastique général *(chanterai)* et qui a pour radical un infinitif barbare (ci-dessous p. 94) :

**essere-ayo* > *j'(es)serai*, avec aphérèse caractérisée (aphérèse favorisée par l'analogie des autres formes en s- : *sui*, *somes*, *sont*).

Une autre forme *estrai*, a existé, sous l'influence de *estre*.

b) Un imparfait **esteie** devenu *estoie*, puis *estois*, *étais*, qui est à l'origine :

— ou bien un imparfait refait sur l'infinitif *estre*;

— ou plus vraisemblablement l'imparfait de *ester* < *stare*, se tenir debout, se tenir = être (id. pour les participes présent *estant* et passé *esté*) (cf. *ester* en justice).

On comprend facilement la substitution : *être debout* est une des façons d'*être* — cf. l'allemand qui, pour traduire *être*, utilise différents verbes plus précis : Wo *liegt* dieses Buch? Wo *steht* dein Haus?

Cette subtitution a été évidemment favorisée par la ressemblance des radicaux des infinitifs : *estre* et *ester*, ressemblance toute fortuite d'ailleurs, et par le voisinage des sens.

Il semble qu'en effet au XIIe siècle les deux formes aient traduit une différence de valeur :

état : j'*iere* malade — situation : j'*esteie* à Paris.

(On en verra plus loin p. 142 de nets exemples dans un texte de Marie de France).

On rapprochera de l'usage des trois langues romanes, qui ont encore **deux** verbes *être* selon l'emploi et le sens : italien *essere / stare*, espagnol et portugais *ser / estar* :

Sô Francès, mais : *estó* em Brasil.

• Très vite, les formes nouvelles s'imposent par leur commodité, et les formes anciennes, dès le XIIIe siècle, n'apparaissent plus guère qu'en vers, où elles fournissent l'avantage d'une syllabe de moins. On rencontrera souvent dans le *Couronnement* les formes anciennes et les formes « modernes » employées concurremment.

——→ Encore une question à connaître à fond.

IV. PHONÉTIQUE

rei : cas régime de *reis*, le roi. Du latin *régem*.

La seule question à traiter ici est celle — qui se pose à propos de six mots sur dix — de la *palatalisation des gutturales*. Nous la voyons chaque année plusieurs fois.

Les gutturales, la sourde *k*, la sonore *g*, se prononcent du fond de la gorge. Mais leur articulation est influencée par la voyelle qui suit : elle est ***vélaire*** devant les voyelles d'arrière : **o, u**; *palatale* devant les voyelles d'avant : **i, é, ü**; intermédiaire devant **a.** Il en résulte, devant **i, é, ü**, et moins nettement devant **a**, une articulation différente, une sorte de mouillement qui a eu lieu à toute époque, et qui se manifeste tout particulièrement dans le *parisien des faubourgs :* écoutez demander un *tickyet* d'autobus, le *kyai* de la gare, parler d'un *kyanard* ou d'un *kyadeau*, commander au café « un p'tit *Rikyard !* »...

Le même processus a eu lieu dès le latin vulgaire.

● D'où *rḗgem* > regye > reyye > rèy (écrit *rei*, prononcé *rèy*'). Cette déformation se produit très tôt, dès le IIIᵉ siècle, donc bien avant la diphtongaison du *ē* fermé tonique *(tēla > teile > toile)*. Elle a donc empêché cette diphtongaison. Mais le résultat auquel on aboutit est le même, et des mots comme *rei*, *lei* (< *legem*) vont suivre la même évolution que la diphtongue *ei* provenant de *ē* tonique :

rei > *roi* (prononcé comme l'anglais *boy*)

puis, sans changement d'orthographe (figée au niveau du XIIIᵉ siècle) :

> *róè* > *roè* (passage de l'accent sur la syllabe la plus ouverte)

> *rwè* > *rwa* (prononciation vulgaire du « petit peuple » parisien, qui triomphe vers la Révolution). La prononciation *rwè* survit dans nos campagnes, Normandie surtout.

chevels

Un peu plus compliqué; trois points à étudier :

● Encore une **palatalisation des gutturales,** devant *a* cette fois. Le groupe *c* + *a* initial aboutit à *che-* si le *a* n'est pas accentué, à *chiè-* s'il est accentué :

cápum* > *chief* > *chef* — *cápram* > *chievre* > *chèvre

mais ***capillos* > *chevels*, *cabállum* > *cheval*, *cadére* > *chëoir*.**

Ce sont là les lois de Bartsch. Il s'est produit l'évolution :

ka > *kya* > *tsye* > *tše* > *che*

en même temps que le *a* atone s'affaiblit en e *(ornamentum > ornement).*

● **L'affaiblissement des consonnes intervocaliques,** phénomène quasi-général (cf. BOURCIEZ) : *vitam > vide > vie ; mutare > muder > muer.*

Pour les labiales, la sourde descend à la sonore, puis à la fricative :

ripa > **ribe* > *rive ; sapḗre > savoir ; capillos > chevels.*

(le phénomène s'est arrêté à *b* en langue d'oc, d'où *abeille*, *cabane*, le gai *saber*. En espagnol également, mais la prononciation a atteint le son *v* : *caballero*).

● **La vocalisation de l devant consonne.**

Le *ĭ* bref tonique passe à *é fermé*, mais, devant deux consonnes articulées, à *è ouvert* bientôt. La chute de la voyelle finale et la simplification de la géminée aboutissent à *chevels* qui se prononce *tchevels* (avec *l* vélaire).

C'est-à-dire que *l* devant consonne prend un son *vélaire*, grasseyé (la *palka* des Polonais) qui, s'articulant de plus en plus au fond de la gorge, aboutit à un son *u*. D'où une diphtongue *-eù-* (èw) : **chevèws*, qui se ferme davantage : *chevéws* et aboutit à *œ fermé* = *cheveux*.

Il est probable que cette prononciation est acquise au début du XIIe siècle et que la graphie de notre texte est déjà quelque peu archaïque (le manuscrit fournit souvent la graphie *cheveus)*.

● Le cas-*régime* singulier n'est pas atteint par cette vocalisation de *l*, puisque *l* n'y est pas suivi de consonne. D'où l'alternance du Moyen Age :

chevel / *cheveus* comme *cheval* / *chevaus*.

La forme *chevel* survit dans la famille : *chevelu*, *chevelure*, *échevelé*. Mais tandis que la paire *cheval* / *chevaux* est restée intacte, la paire *chevel* / *cheveux* se voit affecter d'un singulier refait sur le pluriel : *cheveu*.

mostier

Est le résidu d'un latin *monastérium*, emprunt au grec μοναστήριον.

● **La réduction syllabique** est évidemment anormale. Le *a* prétonique ne tombe pas, mais s'affaiblit en *ẹ* : ornamentum > *ornement*, orphaninum > *orphelin*. *Monastérium* devrait donner, et donne effectivement comme nom propre, *Monestier*. La réduction à *moutier* exige l'hypothèse que

monastérium > **monistérium* > **mostérium* > **mostier** > **moutier.**

Justifier cette réduction? Évidemment par l'analogie de nombreux mots en *-istérium*, comme *magistérium*, *ministérium* — plutôt que par l'hypothèse que *monachus* serait devenu **monichus* — ce que semble prouver d'ailleurs la forme méridionale *monge*.

De **monistérium* tout est simple : chute de la prétonique *i* : d'où **monstérium*, immédiatement réduit à **mostérium* (se rappeler que la nasale devant consonne disparaît dès le latin : on prononçait *cōsul* pour *consul*). Le *o* prétonique demeure (d'où *mostier* = la forme du texte), puis se ferme en *ou* (cf. corona > *cou*ronne, torment > *tou*rment), et l'on aboutit à *moustier*. Puis, dès le XIIe siècle, l'amuissement du *s* devant dentale : on prononce *moutier*, orthographe qui ne deviendra « officielle » qu'au XVIIIe siècle.

● **Le traitement du suffixe -erium** offre bien des difficultés. La diphtongaison normale de *è* ouvert, jointe au mouillement provenant du *i* (yod) subséquent, devrait aboutir à *yèy*, et la loi de réduction des triphtongues (écrasement de la voyelle centrale entre les deux latérales) nous amènerait à yy > i, et l'on devrait avoir **mostir* (cf. le nom de ville *Monastir*) (BOURCIEZ, paragraphe 49,1). Deux explications à cette anomalie ont été proposées :

— réduction du suffixe à *-érum* (perte du yod). D'où, avec la diphtongaison normale : **mostèrum* > *mostièr*, puis *mostier* par fermeture?

— influence troublante du suffixe *-arium* (d'agent) dont l'évolution normale (BOURCIEZ paragraphe 39) aboutit à *-ier* (qui n'a pas le même sens) : *oper-árium* > *ouvr-ier*, **caball-árium* > *cheval-ier?*

● *Moutier* est un terme à peu près mort. Éliminé de la langue courante

par le savant *monastère*, il survit en toponymie sous la forme (selon les régions) *moutier* ou *moustier* :

Noir*moutier*, Mar*moutier*, *Moutier*-Haute-Pierre, *Moustiers*-Ste-Marie.
Déjà au XVIIe siècle il n'est plus que dans l'usage archaïsant des conteurs.

V. SYNTAXE

LES EMPLOIS DU VERBE *FAIRE* DANS CE TEXTE

⟶ Il s'agit ici de la syntaxe de *faire*, c'est-à-dire de la façon dont il se *construit*, et non pas de la syntaxe des *modes* où il est employé.

a) Faire introduisant un *attribut* :

quin fereit rei — quin fereit chevalier

La valeur attributive de *faire* est normale, au sens de créer, nommer :

Facere Ciceronem consulem ⟶ nommer Cicéron consul,
tournure banale de l'attribut de l'objet.

Mais ici on n'a pas vu assez qu'on n'a pas un objet direct, mais un *en* = *de lui* qui est à extraire de *quin*. Non pas : *faire lui roi*, ce qui est facile à analyser, mais *faire de lui un roi* (qui se dit encore).

Que représente ce complément par *de*? Évidemment un complément d'*origine*, je dirais presque de matière : est-ce que *de Louis* on peut tirer un roi? Comme on tire un meuble *d'*un tronc d'arbre. Tournure spécifiquement romane, qui n'existe pas en latin. On en trouvera des exemples dans Littré, *faire*, paragraphe 9 :

« Fait sa houlette *d'un bâton* » (LA FONTAINE) etc.

D'où : faire *de quelqu'un* son domestique, son gendre etc...

b) Faire introduisant une *proposition infinitive* (valeur factitive de semi-auxiliaire).

« *lui faire les chevels tranchier* ».

Cette tournure factitive, indiquant que Charlemagne n'opérera pas lui-même, est encore une création originale du roman. Le latin employait en pareil cas *jubere : jussit exercitum movere, jussit pontem rescindi*. On ne rencontre *facere* qu'avec *ut* + subjonctif = faire en sorte que... (en fait, quelques rares exemples, déjà, en latin, de *facere* suivi d'une proposition infinitive).

La remarque essentielle est que *chevels* est objet de *tranchier*, non de *faire*. Le sujet de l'action n'est pas exprimé : faire en sorte qu'*on* lui coupe les cheveux. Depuis la critique de Ferdinand Brunot, il faut abandonner la vieille théorie de la « valeur passive » de l'infinitif actif en pareilles tournures : faire ses cheveux *être coupés*. En réalité le sujet parlant sous-entend un sujet quelconque, indéfini, *on*. Id. dans *maison à louer* (je vous renvoie à ma thèse, p. 413).

[Quant au pronom *li* = lui, il n'y a strictement rien à en dire ici. Il n'a rien à voir avec *faire*, c'est le complément de *trenchier* : couper *à lui* les cheveux, ou plutôt c'est le *datif possessif* obligatoire en français pour remplacer un adjectif possessif avec les noms des parties du corps : *se* laver les mains].

c) **Faire paix** n'offre aucun intérêt. C'est le type de ces locutions verbales composées du verbe *faire* avec un substantif objet : *faire peur*, *faire crédit*, *faire effort* etc... La seule chose à préciser est qu'en pareil cas l'article est supprimé (valeur générale, non déterminée), et que le sens ici est, non pas *faire la paix* avec Louis, mais *s'apaiser*, se calmer.

d) **Ce fait à otreier** est la locution la plus intéressante. Il s'agit d'un emploi qui a de nos jours totalement disparu, et où *faire* signifie *valoir de*, *mériter de*, et où *à* marque l'aboutissement de l'action :

Cela vaut la peine de l'octroyer, cela mérite d'être octroyé.

[Encore le problème de la « valeur passive de l'infinitif actif ». En revanche je ne crois pas qu'il faille interpréter *ce*, selon les vues de l'un d'entre vous, comme l'objet direct de *otreier*, avec l'inversion médiévale du type *Ce dit-on*]

En voici des exemples :

« Voz gentilz pere, qui tant *fait a preisier* »
(*Couronnement Louis* 571),
= qui mérite tant de louanges (même locution dans *La Prise d'Orange*, vers 370, 1592);

« Ce qu'il ot fet, ce *ne fet pas a demander* » *(Lancelot)*
= cela ne vaut pas la peine de demander...;

« il *fait a loër* » = il mérite d'être loué...

Le verbe *faire* exprime ici plus nettement une *action* que le banal *est* qu'on attendrait. Quant à *à*, il exprime l'idée de destination comme dans :

un cheval *à abattre*, un enfant *à croquer*.

VI. VERSIFICATION : Le *E* muet. (Voir aussi ci-dessous p. 149).

[Peut-être étiez-vous fatigués : ç'a été la partie la plus faible, et j'ai lu des exposés affligeants où, faute de savoir, on me montrait « la grande liberté » de la versification médiévale, alors qu'il n'y a pas une seule exception à des règles que vous auriez dû connaître].

● Se débarrasser d'abord des faits généraux, qui ne font pas difficulté, et qui n'ont pas varié d'un bout à l'autre de la langue :

— *e muet* devant consonne *compte dans le vers :*
« ses terr*e*s et ses fiez » (= 6 syllabes).

— *e muet* devant voyelle s'élide comme aujourd'hui et *ne compte pas :*
« *com(e)* or sui engeigniez » (= 6 syllabes).

⟶ Inutile d'en faire un relevé exhaustif!

● **Le problème des règles de versification :**

a) *e muet* en fin de vers n'entre pas dans le décompte du vers [pas d'exemple dans notre texte, extrait d'une laisse *masculine*, mais prendre un exemple dans la laisse précédente :

« Paîene gent / craventer et confon*dr(e)* » (76) (= 4 + 6)]

C'est encore la règle de la rime *féminine* en versification classique.

b) *e muet*, élidé ou non, **ne compte jamais à la césure.** C'est la règle de la » **césure épique** » : la pause du texte est assez forte, l'accent de la syllabe

précédente assez net, pour que le *e* se perde dans cette césure comme il le fait en fin de vers; application stricte de cette règle :

« Ot le li *enf(e)s* / ne mist avant le pié » (4 + 6)
« Por li plorer*(ent)* / maint vaillant chevalier » (4 + 6)]

Pas moins de *douze* exemples dans ces 28 vers : *emperer(e)*, *fem(e)*, *vi(e)*, *cord(es) provend(e)* etc... Aucune remarque à faire : application des règles.

● Trois points beaucoup plus délicats :

— **jov(e)nes** : le *e* central ne compte pas, ne s'entend pas; il s'agit ici de ces mots proparoxytons, en très petit nombre, encore tout proches de leur origine savante (langue religieuse), où la tonique est suivie de deux syllabes muettes : *jóvene*, *virgene*, *págene*, *evésqueve* etc... Cette prononciation si contraire à la phonétique française amène à supprimer un des *e*, en fait à fondre les deux en un, et effectivement l'évolution ultérieure ramènera ces mots à des paroxytons : *jeune*, *vierge*, *évêque*.

— **dïent** : la question du *e* en **hiatus interne.** L'ancienne langue compte réglementairement deux syllabes *di/ent.* Tel sera l'usage jusqu'à Malherbe, et on citera les exemples célèbres :

« *Pi-es*, corbeaux nous ont les yeux cavez » (VILLON).

« *Mari-e*, qui voudroit vostre nom retourner... » (RONSARD).

« Je liai d'un filet de *soi-e* cramoisie... » (RONSARD).

« Mais je te *pri-e* bien de faire bonne chère » (DU BELLAY) etc...

Malherbe bannira cet emploi peu harmonieux. Le dernier exemple que je connaisse est dans *Amphitryon :*

« Et tout le changement que je trouve à la chose,
C'est d'être *Sosi-e* battu » (8 syllabes).

Depuis Malherbe, des mots comme *pensée*, *épée* ne peuvent s'employer qu'au singulier et devant voyelle (= élision), d'où leur remplacement dans tous les autres cas par des substituts : *le penser*, *le fer* etc...

— **tirra** (97) est le seul exemple possible d'une *licence* (= *tirera*). C'est vraiment la preuve d'une prononciation comme la nôtre, avec le *e* complètement « avalé ». C'est en fait conforme à une tendance générale de la phonétique française : le *e* a tendance à s'écraser au voisinage d'un *r*, surtout quand il se perd dans la vibration de deux *r* qui l'encadrent (se rappeler qu'il s'agissait alors d'un *R apical* et roulé). Les exemples classiques en sont :

sairement > *serment* — *charretier* > *chartier* (LA FONTAINE)

et surtout *larrecin* > *larcin*, *perresil* > *persil* (cf. ci-dessous p. 329).

II. « LE COURONNEMENT DE LOUIS »

Un mariage vite conclu, vite rompu

Quant cil a Rome sont ensi repairié,
Li cuens Guillelmes sor un perron s'assiet;
A tant es vos le riche rei Gaifier;
Tot maintenant li est cheüz al pié :
« Gentilz om, sire, eü m'avez mestier;
Rescos m'avez des mains as aversiers,
Qui en lor terres m'en menassent leié;
Mais ne veïsse mes onors ne mes fiez.
1360 Une fille ai, n'a si gente soz ciel :
Je la vos doins de gré et volontiers,
Se la volez ne prendre ne baillier,
Et de ma terre avrez une meitié,
Après ma mort serez mes eritiers. »
Respont li cuens : « Mei estuet conseillier. »
Veit l'apostoile, d'une part l'a sachié :
« Sire, » dist il, « prendrai je la moillier?
— Oïl, bels sire, de gré et volentiers.
Bachelers estes, de terre avez mestier. »
1370 Respont li cuens : « Bien fait a otreier. »
On li ameine a veeir la moillier.
Nuls om de char, pelerins ne palmiers,
Ne seüst tant errer ne chevalchier
Plus bele dame peüst nule acointier.
Cele presist Guillelmes li guerriers,
Quant par essoine covint tot respitier,
Com vos orrez ainz le soleil colchier.

Le Couronnement de Louis, 1352-1377,
(Éd. E. Langlois, Librairie H. Champion).

a) Traduire le texte;

b) Phonétique de : *cheüz*, *cuens*;

c) Morphologie de : *doins*, *serez*, *oïl*;

d) Etymologie et sens des mots ou expressions : *repairié*, *a tant es vos*, *mestier* (deux emplois), *rescos*, *bachelers*, *errer*;

e) Syntaxe du subjonctif dans ce texte.

I. TRADUCTION

Quand ces derniers sont ainsi revenus à Rome, le comte Guillaume s'assied sur un bloc de pierre. Alors voici que s'avance le puissant roi Gaifier; tout aussitôt il est tombé à ses pieds : « Noble seigneur, vous m'avez été d'un grand secours; vous m'avez arraché des mains de mes adversaires, qui en leurs terres m'auraient emmené enchaîné; jamais je n'aurais <re>vu mes domaines ni mes fiefs. J'ai une fille, il n'y en a pas de si gracieuse sous le ciel : je vous la donne volontiers et de grand cœur, si vous souhaitez la prendre et la garder, et de ma terre vous aurez une moitié, après ma mort vous serez mon héritier ». Le comte répond : « Il me faut prendre conseil. » Il voit le pape, il l'a tiré à part : « Seigneur, dit-il, prendrai-je cette épouse? » — « Oui, cher seigneur, bien sûr, et de grand cœur. Vous êtes un jeune chevalier, vous avez besoin de terre. » Le comte répond : « Cela vaut bien d'être accordé [approuvé?] ». On lui amène la femme pour qu'il la voie. Aucun mortel, voyageur ni pèlerin, ne saurait assez voyager ni chevaucher, pour qu'il pût faire connaissance d'une dame plus belle. C'est elle que Guillaume allait épouser quand par un empêchement il fallut tout remettre, comme vous l'entendrez avant le coucher du soleil.

Observations. — Il n'est rien de si difficile à traduire que les mots dit « de civilisation » : *corteis*, *sire*, ici *gentil hom*, *gente*. Impossible de garder *gentilhomme*, qui a trop changé de valeur et de résonance. *Gente* contient une double valeur de : noble, bien élevée, mais aussi : aimable, gracieuse. Évitez *jolie*, qui fait un peu mièvre. — On ne devrait pas avoir à apprendre à des agrégatifs que *l'apostre*, *l'apostoile*, n'est pas l'apôtre, mais le successeur de Pierre : le pape. — On verra plus loin *bacheler*. — Enfin l'*onor* ou *l'enor* n'est rien de plus qu'un synonyme de *fief* et fait avec ce dernier une simple réduplication.

Ce texte est une occasion de faire remarquer le goût des auteurs de « romans » et de chansons de geste pour la réduplication. Très souvent les choses sont dites deux fois :

gentil om, *sire*, — *onors et fiez*, — *de grê et volentiers*, —
ne prendre ne bailler, — *pelerins ne palmiers*, — *errer ne chevalchier...*

C'est pour ainsi dire devenu un tic, un constant recours à des formules doubles et stéréotypées. Par exemple, le *palmier*, *paumier* = porteur de palme, est très proche synonyme de *pelerin*. Tout cela représente, le plus souvent, du délayage, une commodité pour faire le vers. Le malheur est qu'il faut essayer de rendre l'impression ainsi obtenue, c'est-à-dire trouver deux synonymes, à peu près de même tonalité, pour les traduire. Ce n'est pas toujours aisé...

[Je passe, bien entendu, sur les ignorances élémentaires. Mais révèlerai-je que j'ai vu *A tant* (1354) traduit par : *il attend*? !! Et cet *homme de char* (1372)

qui est devenu un *conducteur de char* !! Et que, au vers 1364, plusieurs candidats, apparemment non gênés par le non-sens, ont fait dire à Gaifier, s'adressant à Guillaume *tout seul :*

« Après ma mort, vous serez *mes héritiers* » !!

Il faudrait tout de même connaître au moins les déclinaisons de l'ancien français!

II. PHONÉTIQUE

chëuz, cas sujet, *chëu* cas régime. Participe passé de *chëoir* > *choir.* Partir d'un bas-latin **cadútus.* Quatre points à traiter :

a) **La généralisation en bas-latin des participes passés faibles en -utus.** Le supin latin, d'où dérive le participe passé, se présente :

- sous une forme forte, accentuée sur le radical :

  ventum, tentum, tortum, visum, casum, cursum...

- sous une forme faible, accentuée sur la désinence :

  amátum et toute la 1re conjugaison, *audítum* et toute la 4e, etc.

Les formes fortes ont survécu parfois en fournissant des adjectifs ou des noms, *tors*, ou *tort*, *course*... etc... Mais le plus souvent formations analogiques en *-ítum* ou en *-útum*, qui s'étendent à de très nombreux verbes (commodité d'une finale bien claire, bien audible, qui laisse le radical intact, et qui identifie le participe d'un verbe à l'autre).

Les supins en *-útum*, participes en *-útus*, étaient parmi les plus rares en latin : *solutus*, *minutus*, *consutus* (> *cousu*). Cette finale s'est étrangement étendue à de très nombreux verbes :

tentum > **tendútum* > *tendu* — *habitum* > **habútum* > *ëu*, *eu*

D'où en français les participes : *su*, *lu*, *vu*, *pu*, *cru*, *couru*, *venu* etc...

La tendance continue en français populaire : je n'ai pas *sentu*, le café a *boullu*, etc...

- **Pour chëoir,** le participe latin aurait été **casus* (le supin est *casum*, mais le verbe, étant intransitif, n'a pas de participe passé); il a été refait en **cad-ú-tus* > **chëuz.**

b) **Le traitement du groupe initial c + a.** Question traitée au précédent devoir (ci-dessus p. 37); je passe rapidement. Rappeler (et expliquer) le fait de la *palatalisation des gutturales* (k > ky > ty > tch, plus tard réduit à ch) et les quatre traitements possibles du *a* :

- s'il est tonique, diphtongaison en *e* : *chief*, *chievre* (lois de Bartsch);
- s'il est tonique entravé, reste intact : *char*, *Charles ;*
- s'il est atone entravé, reste intact : *charbon ;*
- s'il est atone libre, affaiblissement en *e* muet : *chemin*, *cheveu*, *cheval*, *chemise* etc..., et *che-oir*, **che-ü.**

c) **La chute de la dentale intervocalique** (voir au précédent devoir l'affai-

blissement de la labiale intervocalique pour *cheveu*) : *t* s'affaiblit en *d*, puis prend un son spirant, analogue au *th* doux anglais, écrit parfois *dh* (*aiudha* dans les *Serments de Strasbourg*), puis disparition totale vers le XIe siècle. Citer :

vita* > *vide* > *vie* — *nativum* > *naïf*, — *mutare* > *muer

(même chute pour *d* : *nudam* > *nue*, *sudare* > *suer*).

d) **La réduction de l'hiatus.** **On aboutit ainsi à un mot *che-ü*, [au cas sujet *che-üz* (z = ts)] qui s'écrit *cheü*, et qui compte pour deux syllabes :**

« *li est* **che-üz** *al pié* » = six syllabes.

Ce *e* féminin devient peu à peu un *e* muet, qui cesse de se faire entendre mais s'écrit encore (prononcé *ch(e)u* en une syllabe), puis disparaît totalement (*chu*, forme actuelle). Même évolution pour *seü* > *su*, *peü* > *pu*, *veü* > *vu*, comme pour *meür* > *mûr*, *mëaille* > *maille* etc.

Deux cas particuliers :

- **le participe du verbe *avoir*, *eu*, et son passé simple, *j'eus*, gardent l'orthographe ancienne, mais se prononcent *u* (force de la tradition pour un verbe si fréquent);**
- **deux mots où la réduction d'hiatus ne s'est pas opérée (prononcer *œ*) :**
  ëur* < *augurium* > *heur* sous l'influence de *heure* < *horam ;
  ***fëu* < **fatutum* > *feu* (*feu* mon oncle), pour raisons obscures.**

e) **Les survivances actuelles de choir :** **verbe défectif, fortement irrégulier, donc difficile à conjuguer (je *cheyais*, *cheyant*, la bobinette *cherra*...), pratiquement mort depuis le XVIIe siècle. Survivent *un peu :* l'infinitif *choir* (il m'a laissé *choir*), le participe *chu* (il a *chu* dans la rivière), et c'est tout. — [Même élimination d'autres verbes irréguliers : *clore*, *ouïr* etc...]. *Choir* remplacé en usage normal par *tomber*, au prix d'un faux-sens grave (signifiait : tituber, culbuter).**

cuens, **cas sujet, *comte* cas régime.**

C'est un imparisyllabique latin, mais sans déplacement d'accent :

cŏ́mes* / *cŏ́mĭtem

Aucun problème pour le cas régime (qui est d'ailleurs une forme demi-savante), où *ŏ* entravé devant nasale devient normalement *õ (on)*. L'orthographe était *conte* ou *comte*.

Mais le cas sujet *cuens* présente un cas tout à fait anormal de diphtongaison. La règle de la phonétique française est qu'un *o* devant nasale, libre ou entravé, ouvert ou fermé, ne se diphtongue pas :

***bon*, *mon*, *nom*, *don*, *baron*, — *mont*, *pont*, *rompre* etc...**

Il n'y a donc pas lieu d'appliquer les règles de diphtongaison usuelles pour :

***bovem* > *buef* > *bœuf*, *potest* > *puet* > *peut*, *novem* > *nuef* > *neuf*...**

Et on rencontre en effet en ancien français un cas sujet, beaucoup plus rare : *cons*.

● Cependant le cas sujet normal est *cuens*, avec diphtongaison. Cette diphtongaison est *anormale*, et il faut l'expliquer. — Trois ou quatre autres exemples de cette anomalie, dans le très ancien français, et qui ont vite disparu :

bona > *buona* (« *Buona* pulcella fut Eulalia », xe siècle)
bonum > *buen* ou *boen*, *homo* > *huem* ou *uem*, *tuum* > *tuen*, *suum* > *suen*...[1]

Et c'est tout : tous les autres mots présentent le *õ* nasal.

Comment expliquer cette grave anomalie? Deux hypothèses :

a) On a supposé que dans le Nord de la France (c'est en effet là qu'on trouve le plus nettement les formes diphtonguées) la chute des voyelles finales aurait pu être plus tardive, et ne s'être produite qu'après le début de la diphtongaison, donc que *ŏ* de *comes* aurait été libre *(cómes* et non *cóm's)*, et aurait pu se diphtonguer comme celui de *bóvem*. Soit. Mais cette explication ne rend pas compte du fait que la nasale *n'empêche pas* la diphtongaison comme elle le fait dans *sŏnum* > *son*, *tŏnum* > (le) *ton*.

b) On a supposé un fait de « phonétique syntactique » : nos quatre ou cinq mots, placés avant un nom, donc en position enclitique et faible, ne se seraient pas diphtongués : on aurait dit : li *cons* Rollanz, un *bon* cheval, *ton* père; mais que, placés après le nom, donc sous l'accent de groupe, ils auraient présenté la diphtongaison des syllabes toniques :

Rollanz est *cuens*, cist chevals est *buens*, cist livre est *tuens*.

Cette explication ne me paraît pas plus acceptable que l'autre. Elle ne rend pas mieux compte de l'anomalie (une nasale n'empêcherait donc pas la diphtongaison), et d'autre part il semble que justement tous ces mots se placent le plus souvent *avant* le nom (cf. *buona* pulcella dans *Eulalie*, et pourtant le mot s'est diphtongué) : *cuens* est normalement avant le nom (sauf quand il est employé seul comme vocatif), et *bon*, et *ton*, *son* ; *on* précède normalement un verbe et paraît bien enclitique — et pourtant on rencontre *huem*.

Conclusion? *Je ne sais pas*. Et l'on ne vous demande pas de savoir et de trancher. Mais vous devez montrer que vous avez vu le problème. Le certain est que les formes *huem*, *tuen*, *suen* ont disparu très tôt : l'une est rentrée dans la norme et a « repris » le *o* nasal : *hom*, *on* ; *tuen* et *suen* ont été attirés par l'analogie de *mien* et sont passés à *tien*, *sien* en forme accentuée (pronoms), et sont redevenus *ton*, *son* en forme atone (adjectifs). *Buen*, *boen*, *boin* a vécu longtemps, essentiellement en picard. Seul *cuens* s'est très largement généralisé dans toute la France, et a vécu pendant tout l'ancien français. Et sa disparition (au profit du cas régime *comte*) n'est due qu'à la ruine de la déclinaison.

⟶ Il faudrait noter cependant que les langues méridionales ne connais-

1. En réalité *tuum*, *suum* avaient un *u* bref, équivalant à un *o* fermé, dont la diphtongaison en *-ue-* est encore plus étonnante. On a supposé (Miss Pope) un abrègement par différenciation *(tōom* > **tŏom)* qui fournirait le *ǒ* ouvert nécessaire pour expliquer les formes en *-ue-*.

sent pas cet empêchement de diphtongaison dû aux nasales : l'italien dit *buona* noche, et l'espagnol va plus loin : *buena.* Quant au portugais, il a purement avalé la nasale : *boa.*

⟶ Vous avez là, finalement, une des énigmes de la phonétique française. Je laisse à de plus qualifiés le soin de trouver une justification. A mon sens il s'agit là d'un fait *dialectal.*

III. MORPHOLOGIE

serez a été déjà partiellement étudié ci-dessus p. 36 à propos de l'ancien futur *ier.*

Rappeler très rapidement les paradigmes primitifs du futur :

ier, *iers*, *iert*, [*iermes*, *iertes*], *ierent*,

et leur confusion facile avec ceux de l'imparfait.

D'où la réfection *romane* d'un futur du type général, périphrastique :

**essere-ayo* comme *cantare-ayo*, *audire-ayo*

où *ayo* représente l'écrasement de l'auxiliaire *habeo* :

mot-à-mot : j'ai à chanter, donc *je chanterai.*

Deux points à noter :

● L'infinitif utilisé est une réfection barbare, **essere*, étudiée ci-dessous p. 94.

● Le développement présente un cas remarquable *d'aphérèse :*

(es) ser-ayo* > je **serai (cf. le *'pitaine*, un *'chand* d'habits) d'où le paradigme : *serai*, *seras*, *sera...*

[*serez* présente, comme dans toute la conjugaison des verbes, l'extension des finales de la conjugaison en *-are :* cantátis > *chantez*, à tous les autres groupes verbaux, mais on rencontre des formes très anciennes *sereiz*, *seroiz* qui doivent garder la finale *-ētis* de *habētis.*]

(Un autre futur *estrai*, beaucoup plus rare, a dû être refait sur le radical de *estre ;* je ne crois guère à l'explication par *stare : *esterai* > *estrai.*)

⟶ Rappeler pour conclure que ces formes périphrastiques l'emportent sur les formes *ier*, *iers...* dès le XIIe siècle, — et bien plus tôt pour les deux premières personnes du pluriel, où *iermes*, *ermes*, *iertes*, *ertes* ne se rencontrent guère. C'est très net dans *Louis* dont l'auteur utilise en somme un paradigme complexe :

j'*ier* — tu *iers* — il *iert* — nous **serons** — vous **serez** — ils *ierent.*

Doins m'a valu beaucoup d'exposés bien compliqués. Il faut reconnaître qu'il s'agit là d'une des formes les plus délicates et les plus discutées de l'ancien français.

a) Le latin *do*, *das*, *dare*, trop bref et manquant de corps (radical en somme limité à une seule consonne), n'est pas passé en français (à l'exception de son participe *datus* > *dé* à jouer). Il a été remplacé, dans sa valeur générale de *donner*, par son dérivé *dono*, *as*, *are*, qui est parfaitement classique, mais qui avait un sens légèrement différent : gratifier (intermédiaire *dōnum*, le présent, le don).

La conjugaison de *donare* passe en français sans problème et aboutit à une série cohérente de paradigmes ; aucun problème pour :

tu *dones*, il *done*, nous *donons*, je *donoie*, *doner*, *donant*.

b) Mais un problème se pose pour la première personne du présent, qui est *anormale* et aberrante : je *doing*, je **doins**, bien plus tard je *done*, et l'on ne rencontre pas la forme normalement attendue : je * *don*.

La forme ancienne *doing* suppose sans aucun doute un mouillement ; la forme *doins* présente de toute évidence le *-s* analogique. Sur ce point la dernière théorie en vogue fait intervenir l'analogie avec un je **dois* entièrement hypothétique, venant d'un *do* modifié par un suffixe hypothétique, peut-être un **dao* > **dois*, bref une série d'hypothèses au carré ou au cube, qui me paraît peu acceptable : comment **dao* aboutirait-il à je **dois?* D'où proviendraient le *i* et le *s?* Et comment ce **dois*, non attesté, se serait-il combiné avec un **don* également non attesté, pour aboutir à *doins?* D'autre part, bien attestée, et peut-être plus ancienne, est la forme *doing*. Tout cela me paraît bien gratuitement compliqué.

c) Il me paraît plus logique d'admettre l'antériorité de la forme *doing*, et de supposer, pour justifier le mouillement de la nasale, un étymon **donio* à la place de *dono*. Mais cette extension abusive de la désinence *-io* est prouvée par vingt exemples.

Le latin possédait, à côté de verbes en *-o*, « sec », si j'ose dire, un nombre important de verbes en *-io* : toute la série de la « 3e conjugaison mixte », *capio*, *pario*, *facio*, *jacio*... ; toute la série de la 4e : *audio*, *finio*, *munio*, *venio*... Y ajouter toute la série de la seconde, en *-eo*, qui en bas-latin se prononçait *-yo*, *-io* : *habeo*, *maneo*, *placeo*.., qui s'entendaient **habyo*, **manyo*... Y ajouter encore toute la catégorie des verbes à radical terminé par une gutturale, laquelle dégageait également un *yod* en ancien français : *plango* > je *plaing*, *pungo* > je *poing*, *unguo* > j'*oing* etc...

Ces finales si nombreuses ont donc pu s'étendre par analogie à maint autre verbe : c'est ce qui justifie le *i* ou le mouillement de verbes tels que :

je *vois* (< **vadio* pour *vado*), je *puis* (< **posseo* pour *possum*).
afr. je *veuil* (< **volio* pour *volo*), je *fail* (< **fallio* pour *fallo*...).

Rien d'impossible à l'hypothèse d'un **donio* qui aboutirait très normalement à *doing*, — ce qui entraîne l'existence d'un subjonctif *doigne*. Ou, si l'on préfère (mais cela revient au même), une analogie de *doner* avec des verbes comme je *maing* < *maneo*, je *poing* < *pungo*, j'*oing* < *unguo*.

d) Quant au *-s* de *doins*, il représente une autre extension par analogie. Provenant, non pas de la 2e personne (hypothèse abandonnée depuis long-

temps), mais de la série très cohérente des verbes en *-is* issus des inchoatifs latins :

finisco > je *finis*, **nasco* > je *nais*, *cognosco* > je *cognois;*

cet *-s* final s'est étendu *à tous les verbes* qui ne sont pas en *-e*, pratiquement à toute la conjugaison française en dehors du premier groupe, et même à plusieurs verbes du 1er groupe dont la finale n'était pas en *-e* (je *vois*, je *doins*), d'où nos verbes :

je *voi*(s), je *sui*(s), je *ri*(s), je *croi*(s) (de *croire*);
je *prend*(s), je *rend*(s), je *doi*(s), j'*écri*(s) etc. etc...

au point que le *-s* est devenu pour nous la caractéristique de la 1re personne de tous les verbes (comme *-t* pour la 3e personne), à l'exclusion des verbes en *-er*.

On objectera que cette extension du « *s* de 1re personne » s'est produite pour l'essentiel plus tardivement, vers le XIVe siècle. C'est exact dans l'ensemble, mais de très anciens exemples (je **vois** = je vais, je **puis**, je **truis** [de *trover*], je **ruis** [de *rover* < *rogare*]) prouvent, ce semble, qu'elle avait commencé dès le très ancien français.

D'où une forme je **doins** (= *doin* + *s*), qui va entraîner un subjonctif:

que je *doinse*, que tu *doinses*, qu'il *doinst*...

qui va survivre archaïquement jusqu'au XVIIe siècle, et même au XVIIIe :

« A tous époux Dieu *doint* pareille joie » (La Fontaine, *Contes*).
« Or prions Dieu qu'il leur *doint* paradis » (J.-B. Rousseau).

e) La tendance est évidemment à la régularisation d'une *seule* forme aberrante en face de toutes les autres régulières. D'où une 1re personne je *done*, qui se généralise au cours du XIIIe siècle, tandis que je *doins* vit jusqu'au XIVe au moins. Cette réfection sur un radical commun se retrouve dans nombre de verbes :

je *faz* > je *fais* sur tu *fais*, il *fait ;* je *puis* > je *peux* sur tu *peux* il *peut*; je *muir* > je *meurs* sur tu *meurs*, il *meurt*, etc...

Quant à notre orthographe je *donne*, elle est le résultat d'un effort pour marquer graphiquement la nasalisation au temps où on prononçait je *dõ-ne* (= don-ne) et n'a pas été modifiée quand au XVIe siècle la dénasalisation a ramené la prononciation à *dŏ-ne* (= do-nne) (ci-dessous p. 202).

⟶ Pour récapituler, le verbe *doner* a eu trois premières personnes du présent de l'indicatif : je *doing*, je *doins*, plus tard je *done* analogique. Il a eu même quatre subjonctifs présents : que je *doigne*, que je *doinse*, que je *donge* (< **doniam* avec consonnification du yod, comme *muerge* < **moriam*), enfin que je *done* > *donne*, analogique du reste de la conjugaison — qui est ainsi devenue régulière.

oïl.

Le latin n'a pour ainsi dire pas d'adverbes d'opinion pour la réponse. Négativement, il utilise très rarement *non ;* affirmativement, et pas plus souvent, *sic* (d'où le *si* italien et notre *si* réponse à une interro-négative), *ita*,

verum (d'où le *voire* cher à Rabelais). Mais en fait son système de réponse consiste à reprendre le verbe :

Venisne mecum? — Venio (ou *Non venio*).

Le français a dû se forger son propre système.

Le Midi de la France a utilisé *Non* et *Oc* (< *hoc* = c'est cela). Le Nord a quatre « tons » différents de réponse :

- reprise du verbe : Viendras-tu ? — *Je viendrai.*
- adverbe brutal, et qui passe pour discourtois : — *Non*, ou *O* (cela)
- *si* accompagné du verbe *faire* substitut : *Si fais — Non ferai* (d'où notre *si fait*, aujourd'hui bien vieilli).
- adverbe accompagné du pronom personnel sujet du verbe sous-entendu :

  Viens-tu ? — *O je* (viens) ; Est-il malade ? — O *il* (est malade)

  [= à peu près la même résonance que l'anglais :

  Are you sorry ? — *Yes I am.* Do you come ? — *Yes I do*].

  C'est ce dernier type qui est à l'origine de notre *oui.*

  Selon la personne en cause, la réponse est :

  { positivement : *O je* (> *oie*), *O tu* (rare), *O il ;*
  { négativement : *Nen je* (> *naie*), *Nen tu* (rare), *Nen il.*

Comme la 3e personne est infiniment plus fréquente que les deux autres (= tout l'univers sauf toi et moi), la forme *oïl* s'est peu à peu généralisée : il y a eu sclérose et grammaticalisation, c'est-à-dire qu'on utilise le mot sans se soucier de son sens exact (= solécisme en somme) :

« Prendrai-je la mollier ? — *Oïl*, bels sire » (1368)
(au lieu de *O-tu*).

Si bien qu'on a : *o tu, nen tu* rarissimes ;
oie, naie fréquents, puis disparaissant peu à peu ;
oïl, nenil, devenus omni-présents.

Phonétiquement (amuissement du *l* final, cf. *outil, fusil*), on aboutit à *oui, nenni. Nenni* (prononcer : *nã-ni*) est déjà paysan dès le XVIe siècle, *oui* resté très vivace, absolument pas menacé par les formules « néo-modernes » : *d'ac* ou *O.K.*

⟶ Rappeler l'opposition ancienne entre :
— la *lingua di si* = l'italien
— la *langue d'oc* (d'où le nom de la province)
— les *dialectes d'oïl* au Nord du Massif Central.

IV. HISTOIRE DES MOTS

repairier.

Résultat régulièrement phonétique d'un latin de basse époque *repatriare*, proprement revenir dans son pays.

Double extension de sens : d'une part revenir en général (mais toujours vers un chez-soi, permanent ou temporaire, ici à Rome) (anglais *to repair*) :

« Cil s'en *repaidrent* a Rome la citét » (*Alexis*, xe siècle)
« Li reis fu del bois *repairiez* » (Lai de *Lanval*).

— d'autre part séjourner, dans un lieu où l'on a ses habitudes.

⟶ D'où le substantif *repaire*, d'abord abstrait (= l'action de revenir), puis concret (= l'endroit où l'on revient, le séjour). Terme de chasse, désignant la tanière des bêtes sauvages («les bestes et leurs *repaires*», OLIVIER de SERRES) puis par extension le lieu de refuge de brigands (« saccager ce *repaire* de traîtres », VAUGELAS).

Le seul point intéressant, et pour lequel j'avais posé la question, est celui-ci : l'existence des doublets orthographiques *repaire/repère* (point de *repère*).

Repère est le même mot, désignant l'endroit remarquable (un carrefour...) où l'on *revient* pour retrouver son chemin après s'être égaré. Orthographe qui s'explique par un faux rapprochement avec le verbe latin *reperire*, retrouver. D'où les dérivés modernes : *repérer*, se *repérer*, *repérage* (par le son...)

[Les doublets à différence orthographique servant à distinguer deux sens : *conter* / *compter*, *dessin* / *dessein*, *cour* (de ferme) / *court* (de tennis)...]

⟶ Tout le reste de la famille de *repairier* a disparu, remplacé par un savant *rapatrier*, qui date du xve siècle, et qui est aujourd'hui un terme administratif et technique, supposant une organisation (*rapatrier* des prisonniers, les *rapatriés* d'Afrique du Nord); a eu curieusement, aux xviie-xviiie siècles, un sens moral : se réconcilier avec quelqu'un, qui survit dans de nombreuses langues régionales :

« Mais n'y aurait-il pas moyen de *se rapatrier* ? »
(DIDEROT, *Neveu de Rameau*).

a tant es vos.

Rien à dire sur **a tant**, simple locution adverbiale banale :

< *ad tantum (temporis)* = à ce point-ci (du temps) = à ce moment-là, alors. Locution qui ne dépasse guère le Moyen Age, qu'on rencontre pourtant encore sporadiquement chez les conteurs : « *A tant* se teut Bridoye » (RABELAIS), « A tant se tut » (LA FONTAINE), et curieusement encore chez H. de BALZAC citant une façon de parler ancienne :

« *A tant* je vous donne le bonsoir ».

es est dans la locution le mot important, et qui porte le sens. C'est la survivance française du présentatif (« particule épidictique », disent les pédants) latin ecce, voici (« *Ecce Homo* »). Il signifie exactement *voici*, ou mieux : *voici venir*, *voici que survient*, car il comporte toujours l'idée d'une arrivée soudaine. Ici : voici qu'arrive le puissant roi Gaifier. On remarquera (voir les exemples ci-dessous) que *es* est généralement suivi d'un *cas régime*, malgré l'analyse qu'on est tenté de faire d'un sujet réel. Id. après *voici*, *voilà*.

Quant à **vos** (rarement *te*), il est ici un pronom explétif, expressif, exactement le *datif éthique* des anciens. Il n'a aucun rôle syntaxique dans la phrase et sert seulement à prendre à témoin les auditeurs et exciter leur intérêt.

Ce datif éthique apparaît dès le latin, rare :

« Hic *tibi* rostra advolat Cato » (CICÉRON, *Ad Atticum*)
= Voilà à ce moment Caton qui bondit à la tribune, *je ne te dis que cela*!

Extrêmement courant en français, littéraire et surtout familier :

« Puis *vous* la mit très bien soubs son aisselle » (MAROT).
« Puis *vous* lui fait un beau sermon » (LA FONTAINE).
« On lui lia les pieds, on *vous* le suspendit » (LA FONTAINE).
« Prends-*moi* le bon parti, laisse là tous les livres » (BOILEAU).
Je *te* lui ai flanqué une de ces râclées!

(Avoir toujours des exemples tout prêts sous la plume).

A tant es vos = formule stéréotypée de la littérature narrative au Moyen Age; bien commode parce qu'elle présente les quatre syllabes qui forment le premier hémistiche du décasyllabe :

« *A tant es vos* Guenes et Blancandrins » (*Roland*).
« *A tant es vos* le rei Arthur » (*Tristan* de Béroul) etc...

Es vos tout seul : *Couronnement de Louis*, 323, 1415, 2155 etc...

Eliminé par *voici* (= *voi-ici*, voyez ici = *vezci*) qu'on rencontre déjà dans notre texte, par exemple 1726.

errer et **rescorre** posent tous deux le même problème d'homonymie, et d'interférences graves entre *deux familles homonymes*.

errer. Il existe en ancien français **deux** verbes *errer*, d'origine totalement différente, de sens pas tellement éloignés, et qui se sont concurrencés :

a) errer < *errare* = s'égarer, et au sens abstrait se tromper *(« Errare humanum est* »), qui survit dans un style élevé :

« Très lourdement il *errait* en cela » (LA FONTAINE).
« Ils n'auront point le malheur d'avoir *erré* dans la foi ». (PASCAL)

et dont les dérivés très vivaces sont *erreur* et *erroné*.

b) errer < **iterare* = faire chemin, voyager, aller çà et là. Le latin n'avait pas de verbe pour ce sens et disait *iter facere*. Le bas-latin en tire un barbarisme **iterare* (au lieu de *itinerari*, verbe post-classique) et qui n'a rien à voir avec le latin *iterare*, recommencer, réitérer (sur *iterum*).

Évolution phonétique normale : **iterare* > *edrer* > *errer*.

⟶ Donc deux verbes *identiques*, à sens assez voisins (voyager / s'égarer). On peut imaginer les confusions et les carambolages qui se sont produits! Finalement il devient difficile parfois de savoir auquel on a affaire (pas de doute dans notre texte : c'est le second). Le résultat est que l'un d'eux est à peu près sorti de l'usage.

⟶ Survivances du second (sans aucune idée de se tromper).

• *erre*, déverbal abstrait = façon d'aller (aller grand *erre*, belle *erre*); n'a plus guère d'emploi que dans la langue maritime = vitesse résiduelle

Le navire continuait sur son *erre* (= sur sa lancée);

• *errant*, dans les deux expressions : chevaliers *errants* (= qui s'en vont à l'aventure, sans nécessairement s'égarer) et Juif *errant* (= condamné à marcher sans fin);

• *errements* = façons d'agir traditionnelles, où l'on continue selon la vitesse acquise : les *errements* administratifs. Souvent senti, à tort, comme un mot péjoratif, par interférence fautive du mot *erreur* : j'ai parlé l'autre jour, dans un article, des « *excellents errements* de mon prédécesseur ».

rescorre, participe passé *rescoz*, féminin *rescosse* > *rescousse*. Exactement le même problème. Il existe en ancien français *deux familles de mots identiques :*

a) **rescorre,** < **re-ex-cutere*, proprement reprendre *(re-)* en arrachant *(ex)* avec des coups *(cutio = quatio) ;* c'est bien le verbe que nous avons ici : arraché aux mains des ennemis. Cf. déjà en latin :

« Omnia ista studia nobis de manibus *excutiuntur* »
(CICÉRON, *Pro Murena*).

Les anciens de l'an passé se rappellent *(Jeu de Marion)* l'appel de Marion à Robin :

« Robin, que ne me *resqueus*-tu ? » (ci-dessous p. 238).

b) **recorre** *(re-currere)* ou **rescorre** *(re-ex-currere)* = recourir à ...

De même, avec d'autres préfixes, on avait :

secorre < *sub-cutere* = faire tomber en frappant;
secorre < *sub-currere* = courir au secours, secourir.

⟶ Deux familles identiques, de sens pas tellement éloignés. On imagine aisément, ici encore, les interférences et les contaminations! Finalement, la deuxième paire s'est résolue sans trop de dégâts grâce à une divergence :

secorre-I > *secouer* (infinitif refait sur formes faibles : nous *secouons*), d'où *secousse*;
secorre-II > *secourir*, entraîné par la réfection *corre* > *courir*, d'où *secours*.

La première paire a souffert davantage. *Rescorre*-II est passé à *recourir*, d'où avoir *recours* à; *rescorre*-I a été complètement tué par l'homonymie, et il ne nous en reste que le substantif (issu du participe passé féminin) *rescousse*, mot médiéval remis à la mode par les Romantiques, et qui à cause de cela a conservé son orthographe ancienne et une prononciation fantaisiste qui fait sonner le *s* (cf. *destrier*, *ménestrel*). Et les deux familles se rejoignent :

à la rescousse est à peu près synonyme de *au secours de.*

⟶ Ces confusions de mots (homonymes ou paronymes) ne sont pas rares (voir plus loin p. 237 pour *atirier*). Elles sont le résultat de coïncidences causées par le jeu des lois phonétiques.

On citerait : *recouvrer / recouvrir*, *charnier / charnière*, *estre / ester*, *subvenir / survenir ;* un *bouleau* n'est pas un arbre en *boule* etc...

Bien entendu nombreuses confusions :

> « Quand la bonne femme eut *recouvert* la santé... » (SAINT FRANÇOIS DE SALES)[1]
>
> « S'il faut vendre son bien pour *survenir* à un voyage de cour ou de guerre... » (BRANTÔME, *Dames galantes*, I)

et à propos du verbe qui nous intéresse :

> « Vous ne nous estes pas venus *recourir*... et retirer des mains de ceulx qui nous détenoient iniquement... » (AMYOT).

Il s'agit évidemment ici de *rescorre*-I, non de *rescorre*-II > *recourir.*

mestier est la continuation de *ministérium.* Pas besoin pour la phonétique de recourir à une contamination avec *mysterium :* le jeu normal de l'écrasement phonétique donne *ministérium* > *min'sterium* > **misterium* > **mestier** comme **monistérium* > **mon'sterium* > **mosterium* > *mostier* (voir ci-dessus p. 38).

Mais il y a eu certainement des interférences pour le sens, en particulier dans les expressions : *le Deu menestier*, *le mestier Dieu* = l'office religieux et dans la désignation des *mystères* du théâtre religieux.

Le sens de départ est : fonction du domestique *(minister)*, service exécuté, travail, le plus souvent matériel. D'où une double valeur :

- concrète : ustensiles, choses dont on se sert, *métier* (à tisser, à broder);
- abstraite : occupation, service :

> « Garder la porte ert ses *mestiers* » (*Énéas*).

⟶ C'est le sens qui survit aujourd'hui = un bon *métier*, faire son *métier* :

> « C'est un *métier* que de faire un livre » (LA BRUYÈRE).

Chose curieuse, jusqu'à date récente, le mot désigne surtout un métier manuel, artisanal : « exercice d'un art mécanique », dit LITTRÉ. On voit dans *l'Emile* une mère s'indigner :

> « Un *métier* à mon fils! Mon fils artisan! » (ROUSSEAU).

C'est la valeur qui survit dans le Conservatoire (ou l'Ecole) des Arts et *Métiers.* Jamais nos grands-parents n'auraient osé parler du *métier* de médecin ou de professeur. Mais depuis, nous sommes même devenus des « salariés »!

⟶ De plus, au Moyen-Age, plusieurs locutions où *mestier*, par l'intermédiaire de *service*, prend des valeurs particulières.

- *avoir mestier à quelqu'un* = rendre service à quelqu'un, lui être de secours :

> « Servir le devez volentiers / Car grant *mestier* nous a eu » *(Gauvain)* = car il nous a rendu grand service.

1. De telles inadvertances n'ont, bien entendu, pas entièrement disparu. Je relève dans *Les Nouvelles Littéraires* du 29 décembre 1966, article de Jacques Robichon : *Hemingway face à la mort*, la phrase : « Hemingway *recouvrit* la vue, et sa prodigieuse santé reprit le dessus. »

- *avoir mestier de* = avoir besoin de, extrêmement courant :

  « Ja li corners ne nus avreit *mestier* » *(Roland)* = ne nous servirait de rien.

  « Bien lui fut *mestier* que il eust en sa jeunesse l'aide de Dieu » (JOINVILLE).

  « Ces gens... vous feront bien *mestier* » (FROISSART) = vous manqueront beaucoup.

  « S'avroie mout de repos grant *mestier* » *(Aimery de Narbonne)*.

Existe encore dans des parlers méridionaux :

  « Acó me fai *mestié* » = j'ai bien besoin de cela.

bacheler, d'un bas-latin **baccalaris* > **bacheler,** puis, après substitution de suffixe, *baccalarius > *bachelier* (id. pour *sangler* > *sanglier*, *escoler* > *escolier*, (escu) *boucler* > bouclier...)

Mot d'origine très obscure, au départ tenancier d'une *baccalaria*, qui, dans le Midi et en Espagne (mot gaulois ?), paraît avoir désigné une petite propriété = tenancier d'un tout petit domaine, juste au-dessus du serf ou du manant — disons : le degré le plus bas d'une hiérarchie féodale = vassal d'un rang très inférieur.

Puis extension : jeune noble qui n'est pas encore « chasé », aspirant chevalier, quelque chose entre l'écuyer et le plus bas chevalier. C'est évidemment le sens ici.

Nouvelle extension : idée très générale de jeune homme (noble ?) pas encore installé dans la vie, en particulier encore célibataire (anglais *bachelor*). Encore en ce sens chez LA FONTAINE (et au féminin *bachelette*, de la langue des conteurs, déformation, sous l'influence de *bachelier*, de *baisselette*, de la famille du méridional *bagasse.*) Le mot est absolument mort pour nous en cette valeur.

⟶ Sens universitaire, datant du XIVe siècle, seul survivant aujourd'hui : le *baccalarius* > *bachelier* = titulaire du premier grade (= un seul rang d'hermine) dans les Facultés (d'abord de médecine, puis de droit, puis toutes). Le rapport de sens est l'idée de jeunesse : ce sont à l'Université les *juniores*, vous diriez les *bizuths.* [1] — Le dérivé *baccalauréat* représente une formation bouffonne, exactement un *canular* d'étudiants, qui ont feint de croire que *baccalarius* était de formation étymologique : *baca lauri* = la baie de laurier! Bien entendu rien à voir. Canular analogue, au XIXe siècle, dans la dérivation *bachot* (*bacc* évoque le *bac*, donc un *bachot* = bateau).

Ces plaisanteries ne laissent pas d'avoir de l'influence sur la langue. Je vous renvoie aux dictionnaires étymologiques pour deux mots venus de l'argot universitaire britannique et passés en français : *snob* et *tandem* (bicyclette à deux places)!

1. Inutile de préciser, je pense, que Victor Hugo commet un bel anachronisme en donnant à *bachelier* une valeur déjà universitaire à l'époque de Charlemagne, quand il met dans la bouche d'Aymerillot le vers fameux :

  « Je sais lire en latin et je suis *bachelier.* » *(Aymerillot)*.

V. SYNTAXE : Les subjonctifs de ce texte.

Il y en a cinq [beaucoup de copies n'ont pas identifié le dernier, *presist* (1375) et l'ont traduit comme un passé simple, comme s'il y avait *prist*. C'est fâcheux. On venait d'étudier les parfaits forts : je *pris*, tu *presis*, il *prist*. Vous auriez dû savoir (= grammaire d'école *primaire*) que l'imparfait du subjonctif a pour radical la 2e *personne* du passé simple :

presis / presisse, volsis / volsisse, ëus / ëusse, chantas / chantasse.

On est un peu gêné de devoir vous rappeler de telles choses...]

Rappeler la valeur générale du subjonctif : irréel et subjectif.

Ici ce sont tous des *imparfaits du subjonctif*, et tous ont valeur hypothétique.

● Le latin avait un système très précis pour l'expression du conditionnel :

— potentiel : Si dives *sim*, felix *sim ;*

— irréel du présent : Si dives *essem*, felix *essem ;*

— irréel du passé : Si dives *fuissem*, felix *fuissem.*

Malheureusement l'évolution phonétique, ruinant ces distinctions désinentielles, vient rompre cette belle ordonnance, et c'est finalement *l'imparfait du subjonctif* (je *presisse, je pëusse*) qui va exprimer *à la fois* le potentiel et l'irréel du présent (l'imparfait du subjonctif continue formellement le *plus-que-parfait* du subjonctif latin), tandis que l'irréel du passé se rendra par le *plus-que-parfait du subjonctif (j'eusse pris, j'eusse pu).*

● Il faut analyser de près les trois systèmes en cause :

a) vers 1358-1359 : **menassent, veïssent** = deux irréels du passé [1]. La relative ici (*Qui* en lor terres...) n'a pas d'importance, et la syntaxe serait la même en indépendante : « Et en lor terres m'en *menassent* ».

Irréel du passé : ils *m'auraient emmené* — jamais je *n'aurais revu.*

Remarquer que la subordonnée de condition *n'est pas exprimée :* elle est à extraire de l'indépendante précédente : « *Rescoz m'avez...* » (= si vous ne m'aviez pas arraché...).

b) vers 1375 : **presist**, irréel du passé. Condition exprimée non par une conditionnelle, mais par une temporelle : *Quant... covint tot respitier*, non pas : *s'il n'avait dû...*, mais : *quand il dut tout différer.* C'était exactement la même construction que nous avions à la fin du devoir précédent — encore le subjonctif dit « d'imminence contrecarrée » (ci-dessus p. 29) :

« Sempres *fust* reis, *quant* Guillelmes *i vient* » (113)
= non pas : si G. n'était pas venu, mais : *quand G. arrive.*

c) le système des vers 1373-1374 est plus compliqué.

D'abord la construction. On me l'a analysée tantôt par un *lien concessif* (fausse principale + principale) :

tant pût-il voyager / jamais il ne verrait (ou n'aurait vu) ...
(du type : Dût-il m'en coûter la vie ...),

1. Révélerai-je encore que j'ai vu plusieurs fois traduire *menassent* par le verbe *menacer !*

tantôt par un *lien consécutif* (principale + subordonnée consécutive sans *que*) :

ne pût tant voyager / (qu') il pût rencontrer...

Pas de doute ici : la place de la négation nous guide, et c'est nécessairement la seconde analyse qui est la bonne (sinon, il faudrait faire passer *ne* de 1373 à 1374). L'analyse doit donc être :

— une principale à subjonctif hypothétique :

personne n'eût pu voyager tellement, si loin...

— une consécutive au subjonctif, subordonnée à la première, et sans *que* exprimé :

... qu'il pût faire la connaissance d'une si belle dame

(*aucune* non négatif, v. grammaires scolaires et ci-dessous p. 138 = n'importe laquelle).

C'est la construction du *tam... ut...* latin, celle que nous traduisons ordinairement par *assez... pour...* ou *trop... pour...*

⟶ Dans cette interprétation (que je crois très fermement la bonne), le premier subjonctif, **sëust**, est hypothétique, mais avec l'incertitude fréquente au Moyen Age : irréel du présent ou irréel du passé? Autrement dit, la phrase est-elle particulière à l'anecdote = *n'aurait pu* voyager assez pour (irréel du passé), ou est-elle générale, et encore valable au moment du récit = *ne pourrait* voyager assez pour ... (irréel du présent)? Aucun moyen de le distinguer d'après la syntaxe médiévale, où l'imparfait du subjonctif recouvre les deux valeurs.

L'autre subjonctif **pëust** est un banal subjonctif d'irréalité dans une consécutive, surtout dépendant d'une principale négative.

III. « *LE COURONNEMENT DE LOUIS* »

Le loyal portier

De ci as portes ne *voldrent* atargier;
Isnelement apelent le portier :
1530 « *Uevre* la porte, ne nos fai ci *targier*,
Nos venons ci le duc Richart aidier;
Ancui sera coronez al mostier
Ses filz *a rei*, car Franceis l'ont jugié. »
Li portiers l'ot, *a pou* n'est enragiez;
Deu reclama le pere dreiturier :
« Sainte Marie! » dist li corteis portiers,
« Looïs, sire, *com* povre recovrier!
Se cil n'en pense qui tot a a jugier,
N'en puez *partir senz les membres trenchier.*
1540 Hé! Deus, aïde! » fait li *corteis* portiers,
« Ou sont alé li vaillant chevalier
Et li lignages Aimeri le guerrier,
Qui si *soleient* lor dreit seignor aidier? »
Dist à Guillelme : « N'i meterez les piez.
Trop a *ça enz* de glotons losengiers;
Je ne vueil ore que plus les acreissiez.
C'est *grant* merveille que terre vos *sostient;*
Car pleüst ore al glorios del ciel
Que ja fondist la terre sos voz piez,
1550 Et Looïs fust arriere en son fié!
De malvais pueple sereit li *monz* vengiez. »
Guillelmes l'ot, s'en fu *joianz et liez.*
Bertran apele : « Entendez, sire *niés*,
Oïstes mais si bien parler portier?
Qui son *corage* li voldreit *acointier*,
Bien nos porreit ancui aveir mestier. »

Le Couronnement de Louis, 1528-1556,
(Éd. E. Langlois, Librairie H. Champion).

a) Traduire le texte;
b) Le système des démonstratifs, étude complète de l'ancien français à nos jours;
c) Que voyez-vous d'essentiel à dire sur les mots en italiques?

[Guillaume et ses compagnons sont parvenus sous les murs de Tours, où le jeune Louis est aux mains de ses ennemis, le duc Richard et son fils Acelin. Curieusement, s'adressant au portier, Guillaume joue les « agents provocateurs » et prétend venir à l'aide de Richard et de son fils, — attitude que rien ne justifie, si ce n'est le désir du trouvère de faire valoir le loyalisme du portier, donc du petit peuple, en face de la trahison des grands vassaux. C'est à la réaction du portier qu'est consacré le passage.]

I. TRADUCTION

De cet endroit jusqu'aux portes, ils veillèrent à ne pas s'attarder; sur-le-champ ils hèlent le portier : « Ouvre la porte, ne nous fais pas languir ici. Nous venons ici aider le duc Richard; en ce jour, à l'église, son fils sera couronné roi, car ainsi en ont décidé les Français. » Le portier l'entend, peu s'en faut qu'il ne devienne enragé; il invoqua Dieu, le père justicier : « Sainte Marie, dit le brave portier, Louis, mon seigneur, quel pauvre secours! Si celui-là n'en prend souci, qui a tout sous sa juridiction (loi), tu ne peux t'en sortir sans être taillé en pièces. Hé, Dieu, à l'aide, fait le brave portier, où s'en sont allés les vaillants chevaliers, et le lignage d'Aimeri le guerrier, qui tant avaient coutume d'aider leur seigneur légitime? » Il dit à Guillaume : « Vous ne mettrez pas les pieds ici. Il y a dans cette ville (là-dedans) trop de félons voraces; je ne veux pas qu'encore vous en accroissiez le nombre. C'est un vrai miracle que la terre vous supporte; car plût au Glorieux du ciel, à l'instant, qu'aussitôt la terre s'effondrât sous vos pieds, et que Louis fût de retour dans son fief. D'une méchante engeance le monde serait vengé! » Guillaume l'entend, et il en fut joyeux et content. I interpelle Bertran : « Écoutez cela, mon cher neveu : avez-vous jamais entendu portier si bien parler? Si l'on voulait lui révéler nos véritables sentiments, il pourrait bien aujourd'hui nous être utile. »

NOTES (sauf ce qui sera étudié dans la suite du devoir) :

1528 : *ne voldrent atargier* : la négation porte en fait, non sur le semi-auxiliaire, mais sur l'infinitif. Nous avons vu une construction analogue au vers 98 : *qu'il ne puist mendiier* = non pas : qu'il ne puisse mendier, mais : qu'il puisse *ne pas* mendier.

29 : *appeler* est plus près du sens du latin *appellare* = interpeller, que de notre moderne *appeler*.

33 : *ses filz* est bien entendu le cas sujet singulier; j'ai eu le plaisir à ce devoir de ne pas lire une seule fois : ses fils. Tant mieux si vous avez fini par assimiler la déclinaison de l'ancien français. Au dernier devoir, j'avais lu plusieurs fois que Gaifier voulait faire de Guillaume *ses héritiers!* — *l'ont jugié: l'* est neutre = ont décidé *cela*.

1535 : *dreiturier* est à distinguer de *dreit*, légitime; *dreiturier*, c'est celui qui fait régner le droit, le *justicier*.

36 : *corteis* est difficile à traduire (voir plus loin); sûrement pas courtois! Disons : fidèle, loyal, au grand cœur. J'ai finalement retenu la traduction : *le brave portier*, bien qu'elle soit un peu minimisante.

39 : *puez* est un singulier; la scansion le prouve : monosyllabique, < *potes*, où *z* représente *ts*.

45. : *glotons losengiers* : deux termes d'injure, à ne pas trop prendre au pied de la lettre; ne pas garder *glotons*, en tout cas; j'ai préféré *avides*, ou *voraces*.

48 : *plëust* est ici le verbe, non d'une conditionnelle *(s'il plaisait...)*, mais d'une optative (*plût à* ...), et constitue la proposition principale, avec deux complétives-objet : *que ja fondist* ..., *Et (que) Looïs fust* ... Le vers suivant constitue une indépendante : *De malvais pueple* ...

52 : Un contresens a été fait plusieurs fois sur *s'en fu*; ce n'est pas la construction pronominale du verbe *être* : il s'en fut = il s'en alla, mais le verbe *être* précédé du *si* de liaison : *si en fu* = et, aussi il en fut...

53 : Belle opposition entre *oïr* = percevoir par l'oreille, et *entendre* = tendre l'oreille, faire attention, écouter.

55 : *qui* a, une fois de plus, son sens indéfini = si l'on (et non pas sa valeur relative = celui qui); *son corage*, ce sont les sentiments profonds de ce *on*, qui représente évidemment Guillaume et ses amis. Je traduis : *nos* sentiments, car si l'on écrit *ses* sentiments, le lecteur comprendra : les sentiments du portier, ce qui n'aurait aucun sens. *Porreit* a pour sujet *le portier*, et non *celui qui*. Le portier est du parti de Louis, il l'a dit assez clairement. Si Guillaume lui révélait ses véritagles sentiments, il pourrait compter sur son aide.

II. LES DÉMONSTRATIFS

Simple question de cours, que je tenais à vous faire voir à fond avant l'écrit, et qui a été en général bien et longuement traitée. Je me limite, moi, à un schéma.

a) **Définition** : pronoms-adjectifs qui soulignent un geste, pour désigner un objet ou une personne. Donc valeur essentielle de *détermination spatiale* : indiquer de quel côté, à quelle distance se trouve l'objet en question.

b) **Situation en latin** : un système cohérent à trois éléments (*plus :* le banal « pronom de rappel », *is*). Contrairement à ce qu'on m'a soutenu souvent, il semble que la valeur de détermination *spatiale* soit primitive et essentielle, la valeur de détermination *personnelle* n'étant que dérivée.

- *hic* (qui contient déjà la particule « épidictique » *-ce* qu'on retrouvera dans *ecce*) = ce qui est ici, tout près de moi ⟶ d'où : ce qui est à moi.
- *iste* = ce qui est à moyenne distance ⟶ ce qui est à toi (moins net).
- *ille* = ce qui est éloigné = celui-là là-bas ⟶ ce qui est à lui.

Valeur spatiale soit dans l'espace, soit aussi dans le temps (*his diebus* = ces jours-*ci*, *illis diebus* = en ce temps-*là*), soit encore par rapport aux éléments de la phrase : *hic* = ce qui suit, ce qui va être dit; *ille* = ce qui précède, ce qui vient d'être dit (id. en français pour *voici* / *voilà*).

c) **En très ancien français,** traces survivantes de ces formes latines, considérées comme des mots simples :

• *hic* ne donne rien, mais *hoc* > *oc*, particule affirmative du midi, *o* id. du français dans *oïl* (vu plus haut), valeur démonstrative dans *o an* = cette année.

• *iste* survit dans les *Serments de Strasbourg : d'ist di in avant.*

• *ille* est à l'origine de nos deux mots : pronom personnel *(il, le, lui)* et article défini (*le, la* — dont la valeur démonstrative est encore sensible dans nombre de locutions, en ancien français : « ton cheval et *le* Perceval » = *celui* de Perceval, et en français moderne : « Ne parlez pas de *la* sorte. » « A *l'*époque j'étais jeune. »).

d) **En ancien français,** le système démonstratif a été renforcé (nécessité de donner du corps à un monosyllabe de valeur importante) par la particule présentative **ecce** (« Ecce Homo »), qui perdra bientôt sa première syllabe par aphérèse : d'où le système médiéval :

1. Faisant un peu bande à part, le survivant de *ecce-hoc*, neutre > *iço* ou *ço*, plus tard affaibli en *ce*, renforcé en français moderne en *ceci*, *cela*, et, par écrasement de la langue parlée, *ça*, si vivant aujourd'hui.

Peu de chose à en dire. Ce peut être sujet neutre, objet neutre etc. Il sert de sujet à des locutions verbales impersonnelles : *C*'est difficile, *c*'est dommage. En ancien français, trois emplois à noter : possibilité de le placer en tête comme objet (*Ce* croi-je), qui survit dans notre : *Ce* dit-on; possibilité de l'accentuer, d'où il nous reste l'expression : *sur ce*, je m'en vais (et, dans la langue classique : *pour ce*); possibilité de l'employer comme annonce d'une complétive subséquente :

« Sire, *ce* croi-je bien / Qu'ele soit morte » *(Chastelaine de Vergi).*

Cet emploi est représenté, dans le français moderne par nos locutions conjonctives : *parce que*, *de ce que*, *jusqu'à ce que* (et classique *pour ce que*, *sans ce que*).

⟶ Nette extension en français moderne de *ce* ou *ça*, sujet impersonnel, au détriment de *il :* nous ne disons plus : *il m'ennuie*, mais *ça m'ennuie* :

« *Ça* n'est pas tous les jours fête ». (MAUPASSANT).

2. — Le reste des démonstratifs se présente en un *système lié*, **cil / cist,** dont la valeur personnelle s'est perdue, mais dont la valeur *spatiale* est très forte : opposition absolue entre **cist,** démonstratif *prochain* = celui-ci, et **cil,** démonstratif *lointain* = celui-là (comme en latin : lieu dans l'espace, lieu dans le temps, moins nettement place dans la phrase). Deux remarques essentielles à faire d'entrée : ces deux démonstratifs :

— ont conservé une bonne part de la déclinaison;

— *sont indifféremment pronoms et adjectifs* (à l'origine).

Formes en ancien français.

		Masculin	Féminin	Neutre
Sing.	CS	**(i)cil — (i)cist**	**(i)cele — (i)ceste**	**(i)cel — (i)cest**
	CR 1	**(i)cel — (i)cest**	**(i)cele — (i)ceste**	**(i)cel — (i)cest**
	CR 2	**(i)celui — (i)cestui**	**(i)celi — (i)cesti**	
Plur.	CS	**(i)cil — (i)cist**	**(i)celes — (i)cestes**	
	CR	**cels — cez**	**(i)celes — (i)cestes**	

Plusieurs remarques à ajouter.

• Les doubles formes **cil / icil, cist / icist,** dites forme simple et forme d'insistance. Deux interprétations : on a enseigné jadis que la syllabe *i-* serait le résidu phonétique de la 1re syllabe de *ecce*, et dans ce cas *icil, icist* seraient les formes primitives dont *cil, cist* seraient des formes allégées ; on admet plutôt aujourd'hui que les formes avec aphérèse sont primitives en français, et que *i-* serait un renforcement d'insistance, provenant par exemple d'un *hic* rajouté : **hic-ecce-iste* = triple notation de l'idée démonstrative. — Ces formes d'insistance ont assez vite disparu, sauf dans le « jargon de la pratique » : l'époux d'*icelle*, « *icelui* Citron » (Racine).

• Les formes de CR 1 et de CR 2 correspondent en principe, à l'origine, à l'objet direct *(cel, cest)* et à l'objet indirect *(celui, cestui)*. En fait, très tôt, de nombreuses confusions entre ces deux emplois, et les deux cas régimes s'emploieront presque indifféremment, *celui, cestui* prenant surtout la valeur de formes toniques. A la ruine de la déclinaison, ce sont les formes en *-ui* qui survivront comme plus étoffées.

• La distinction entre *celi, cesti* (fém.) et *celui, cestui* (masc.), disparaît aussi rapidement, les formes masculines s'employant très largement pour le féminin.

• Les formes neutres, *cel, cest,* n'apparaissent que dans les très anciens textes, très rapidement éliminées par *ce* < *ecce-hoc.*

• Le fait essentiel est la valeur : **cist** = celui-ci, **cil** = celui-là. Un auteur, par exemple, parlant du livre qu'il est en train d'écrire, dit toujours : « *en ceste uevre* ». Inversement, pas de distinction grammaticale à l'origine : les deux démonstratifs sont indifféremment *pronoms* ou *adjectifs :*

En *ceste* ville, à *cel* ostel (= dans cette maison *là-bas*)

Cist dit... et *cil* respont... (= et l'autre...)

En fait, cependant, dès le Moyen Age, on constate une *tendance* à employer de préférence :

cist, ceste en fonction d'adjectif

cil, cele, celui en fonction de pronom (notamment devant relatif : *celui qui...*)

e) **En moyen français**, essentiellement au XVIe siècle, se produit **un très important bouleversement**, annoncé par le fait précédent, et qui va transformer toute l'économie du système : à la valeur de détermination *spatiale* se substitue une classification *grammaticale*, c'est-à-dire que :

- les formes survivantes de *cist* ne seront plus qu'*adjectifs :*

  ceste femme, *cestuy* lion...

- les formes survivantes de *cil* ne seront plus que *pronoms :*

  celle de mon père, *celui* qui est venu

⟶ Mais comme la nécessité s'impose toujours d'une détermination *spatiale*, celle-ci va être marquée par l'adjonction de nouvelles particules, *-ci*, *-là*, apparues dès le moyen français, et qui s'ajouteront :

directement au pronom : *celle-ci*, *celui-là*.
après le nom déterminé par l'adjectif : *cette* maison-*ci*, en *ces* pays-*là*.

f) Telle est donc la situation en **français classique**, et, pour l'essentiel, en **français moderne** :

	ADJECTIFS	PRONOMS
Indifférencié :	**ce (cet), cette**	**celui, celle**
Prochain :	**ce ... -ci, cette ... -ci**	**celui-ci, celle-ci**
Lointain :	**ce ... -là, cette ... -là**	**celui-là, celle-là**

⟶ C'est en particulier la forme indifférenciée qui servira pour le pronom à valeur *déterminative*, **celui**, qui en principe ne peut s'employer correctement que devant :

un relatif : « *Celui qui* met un frein... » (RACINE).
un complément de nom introduit par *de : celle de* mon père.

(Les puristes n'admettent pas *celui* devant un participe : *celui répondant* au nom de Médor, ni surtout *celui* devant un adjectif).

g) **Deux remarques** pour finir :

- On notera le procédé constant de renforcement des démonstratifs, mots importants, de trop faible volume, et qui s'usent :

  celle-ci représente un latin **ecce-illam-ecce-hic*!

- On notera aussi que le français moderne néglige de plus en plus la précision *spatiale*, pourtant essentielle : nous employons « *ceci dit* » justement où l'on devrait dire : « *cela dit* » et inversement nous répugnons de plus en plus aux formes en *-ci*. Écoutez une conversation de métro : « Qu'est-ce qu'il nous veut, *celui-là?* » « Tiens, *voilà* ma sœur », alors qu'il faudrait justement : *Voici* ma sœur. Déjà dans MOLIÈRE :

  « Me *voilà* prête à vous ouïr » *(Malade imaginaire).*

Victor Hugo, qui pourtant savait sa langue, a fâcheusement inversé les deux démonstratifs dans la fière réponse de Don César de Bazan à Don Salluste :

« Sur mon âme,
Mon cousin, en *ceci voilà* mon sentiment... » (*Ruy Blas* 219);

on attendrait plutôt : en *cela* (dont nous sommes en train de parler) *voici* mon sentiment (que je vais vous dire).

Aujourd'hui cette distinction est de plus en plus négligée : chaque fois que j'ai perdu ma pipe, ma blague à tabac, et que je les cherche, on me dit : « Elle est *là* » — même quand elle est *ici*.

Cette langue française, si célèbre dit-on pour sa précision, on dirait que, tout au long de son histoire, elle renâcle à cette pourtant si nécessaire précision de détermination spatiale qui est en principe celle des démonstratifs . . .

III. LES MOTS SOULIGNÉS A ÉTUDIER

[Ce procédé de *devinette* était destiné surtout aux candidats de l'Agrégation masculine de Grammaire Les trois autres jurys posent ordinairement les questions en clair, en indiquant de quel point de vue elles doivent être traitées. — Vos réponses ont été correctes le plus souvent. Mais votre classement était bien souvent fantaisiste : on appelle *Morphologie* des études de phonétique, voire de syntaxe (il faudrait tout de même bien apprendre le sens de ce mot !) Votre réaction, en tout cela, doit être celle-ci : « Quel est, à propos de ce mot, le point de vue *le plus important* ? » C'est évidemment celui-là qui a incité votre correcteur à poser la question. Bien sûr, on peut étudier *corage* du point de vue phonétique, on peut tout étudier du point de vue phonétique ! Il me semble pourtant que l'évolution sémantique de *corage* est plus intéressante, plus utile à enseigner à des élèves, que la banale évolution du suffixe *-áticum*, qui se poserait aussi bien pour *ramage*, *voyage*, etc. La finale *-eient* est-elle particulière à *soleient* ? Non. Alors, si je demande *soleient*, c'est que j'attends quelque chose de plus « spécifique » que l'exposé sur les terminaisons de l'imparfait, qui vaudrait aussi bien pour *avaient*, *faisaient*, *dansaient*... Faites preuve en tout cela d'un peu de jugeotte !]

A. ÉTYMOLOGIE

ça enz $<$ **ecce-hac-intus*; sur ce mot voir ci-dessous p. 175.

ancui : un bel exemple de renforcements successifs d'un mot trop bref et très important. Partir du latin *hodie* ($=$ *hoc-die*) qui aboutit phonétiquement à *ui* (récrit *hui* sous influence savante). Ce mot va être renforcé en :

- *ancui* $<$ **hinc-hódie*, plutôt que de **hanc-hodie* (les deux explications ont cours); l'orthographe la plus courante était *encui ;*

- *meshui* $<$ *mais* $+$ *hui* ou de **magis-hódie ;* sens primitif : à partir d'aujourd'hui; en fait, très souvent *aujourd'hui ;*

- *aujourd'hui* ($=$ au jour d'hui) apparaît dès le XIIe siècle. Il constitue une *tautologie*, et non pas, comme on me l'a appelé, un pléonasme;

- *au jour d'aujourd'hui*, devenu courant dans la langue populaire, contient trois fois la notion de *jour*.

isnelement est intéressant par sa formation hybride. Partir d'un germanique **snel* (allemand *schnell*), vite, rapide. L'ancien français utilise l'adjectif **isnel,** avec le *i* prosthétique qui sert à la voix à prendre appui pour franchir l'obstacle *s* $+$ *consonne initiale*, cf. français moderne *esquelette*, *estatue.* Le

féminin est **isnele.** C'est-à-dire que le mot a été assimilé aux adjectifs de la 1re classe, à féminin en *-e*.

A ce mot (féminin) vient s'ajouter le substantif-suffixe d'origine latine **-mente;** proprement : dans un esprit (*devota mente* = dans un esprit dévot > *devotement*). Question bien connue, et sur laquelle je ne reviens pas. (Cf. ci-dessous VI, p. 107).

Isnel, *isnelement* ont été éliminés, dès le Moyen Age, par le mot *viste* > *vite*, d'origine inconnue ou du moins très obscure.

monz est la forme populaire provenant du latin *mundus*. L'intéressant est l'existence en latin d'un adjectif homonyme *mundus*, net, propre, bien ordonné, *qui est le même mot* (cf. grec κόσμος). L'adjectif a donné en français *monde* (rappelez-vous *l'orge mondé* de Molière), qui ne survit que dans *immonde* Quant à *monz*, *mont*, il a été éliminé par l'homonymie de *mont* provenant de *montem*, et remplacé par une forme d'emprunt savant, *monde*, auquel la langue ecclésiastique a imprimé la valeur *mondaine*, tandis que la langue populaire donnait au mot l'extension : tout le *monde* = les gens.

soleient : le verbe *soleir* > **souloir** continue normalement le verbe latin *solēre* (semi-déponent! parfait *solitus sum*), de même signification : avoir coutume de. Très courant en ancien français (Je *seuil* / nous *soulons*) :

> « Jà c'est Rolanz qui tant vos *seult* amer » *(Roland)*.
>
> « Je *souloys* jadis boire tout, maintenant je n'y laisse rien. ».
> (Rabelais).

Le verbe ne subsiste à l'époque classique qu'à l'imparfait, et est déjà archaïque :

> « Je ne suis plus ce que je *soulais* estre » (M. Regnier).

Le dernier emploi doit être dans la fameuse *Épitaphe* de La Fontaine :

> « Quant à son temps, bien le sut dispenser :
> Deux parts en fit, dont il *soulait* passer
> L'une à dormir, et l'autre à ne rien faire. »

La Bruyère à la fin du xviie siècle, Littré au xixe siècle regretteront cette perte : c'était un verbe commode, bref, sans difficulté de construction, qui a dû être remplacé par les locutions lourdes et mal commodes : avoir coutume *de*, avoir l'habitude *de*. Aucun dictionnaire ne propose de raisons pour cette mort prématurée : j'imaginerais volontiers que *souloir* a été victime de l'homonymie du verbe *soûler*, et des nombreux calembours qu'elle a dû engendrer...

B. PHONÉTIQUE

Je ne vois guère, comme relevant strictement de la phonétique, que *targier* et *liez*. Bien sûr, on peut faire aussi la phonétique de tous les mots du texte!

targier : cette forme ancienne de *tarder* remonte à un dérivé latin (fréquentatif? atténuatif?) **tardicare*. Seul point à étudier : toujours le traitement des gutturales et l'application des lois de Bartsch.

k intervocalique s'affaiblit en *-gier* ou *-chier* selon sa position. Le traitement dépend de la place de l'accent :

● dans les proparoxytons *(mànica > manche, basilica > basoche)*, le *i posttonique* a dû tomber très tôt, et le *k*, ne se trouvant pas intervocalique, aboutit à *-ch-*.

● dans les paroxytons *(tardicàre > targier, berbicàrium > bergier)*, le *i prétonique* a dû tomber plus tard, laissant à *k* intervocalique le temps de s'affaiblir en *-g-* : **tardicare* > **tardigare* > **tardgyar* > **targier.**

On devrait avoir ainsi un verbe **cougier* < *collocàre*, mais l'influence des formes toniques : *cóllocat* > *couche* a entraîné l'infinitif à *coucher*. C'est l'inverse qui s'est produit pour notre verbe, qui devrait être *targier* / il **tarche*.

Pour le détail de la palatalisation des gutturales, le développement d'un *yod*, puis sa résorption, je renvoie au développement ci-dessus, p. 36.

Tarder, qui a triomphé de *targier*, est soit un emprunt savant au latin *tardare*, soit une formation française à partir de l'adverbe *tard*.

liez, cas régime *liet*, du latin *laetus*, gras, abondant (*laetas segetes*, VIRGILE), d'où heureux, puis joyeux. Le seul point à signaler est le traitement de la diphtongue latine *-ae-*.

La diphtongue *ae* s'est réduite dès le bas-latin à un son simple, *è ouvert*, qui, libre, sous l'accent, est traité comme tout *è* ouvert : diphtongaison en *iè* : *caelum* > *ciel*, *quaerit* > *quiert*, *laetum* > **lièt**; cet *iè* ouvert devient *ié* fermé quand il n'est pas suivi d'une consonne articulée[1].

De même la diphtongue *au* aboutit à *ò ouvert*, mais qui ne se diphtongue pas sous l'accent : *aurum* > *or*, *causam* > *chose*.

Liez a été éliminé, peut-être par l'homonymie du participe passé de *lier*. Il ne survit que dans la locution vieillotte : *faire chère lie*, où *lie* est la forme du féminin en picard (ci-dessous p. 164). Mais le dérivé abstrait *liesse* est encore bien vivant, quoique littéraire.

C. MORPHOLOGIE

voldrent : le verbe *voleir* a eu trois parfaits : deux parfaits forts, l'un en *i* (comme *veni* > *vin*, *teni* > *tin*, *vidi* > *vi)* < **voli* pour *volui :*

je **voil,** tu *volis*, il **volt,** nous *volimes*, vous *volistes*, ils **voldrent.**

(Les formes fortes sont en grasses);

l'autre en *-si*, par une réfection barbare **volsi* (sur *scripsi* etc.) :

je **vols** (> **vous**), tu *volsis*, il **volt,** ns *volsimes*, vs *volsistes*, ils [**volstrent**]

— un parfait faible, plus tardif, en-*us*, sous l'influence du participe *voulu* (généralisation, vue plus haut, des formes faibles en *-i* et surtout en *-u*, bien reconnaissables) :

je *voulus*, tu *voulus* ... C'est celui qui a triomphé et que nous utilisons toujours.

1. En fait, on n'est pas trop sûr du timbre de cet *e* en ancien français. Peut-être était-il fermé en toute position. On remarquera que justement dans notre texte, *ciel* assonne avec des finales très vraisemblablement fermées, comme *jugié*, *vengiez*, *piez*.

Les subjonctifs imparfaits — traditionnellement en rapport avec la 2e *personne* (faible) du parfait — étaient respectivement :

que je *volisse* — que je *vousisse* — que je *voulusse.*

oïstes était pour moi l'occasion de vous faire voir un *parfait faible.* Aucun problème d'ailleurs, sauf la chute (déjà latine) du *v* intervocalique, et celle, romane, du *d* intervocalique : *audivi* > *audii* > *oī.* D'où :

j'*oï*, tu *oïs*, il *oï*, nous *oīmes*, vous *oīstes*, ils *oïrent.*

On notera la chute (régulière) du *t* final à la 3e personne, et on veillera à ne plus confondre il *ot* (prés. indic. < *audit*) et il *oī* (parfait < *audīit*). Ces paradigmes réguliers dès l'origine n'ont jamais eu tendance à se modifier, et seule la perte du verbe *oïr* explique la disparition de ce parfait.

niés, cas régime *nevot*, *neveu*, rejoint la question des substantifs à balancement d'accent (imparisyllabiques latins) étudiée ci-dessus p. 33. Je ne la reprends pas dans son ensemble.

nĕ́pos > *niés*, *nepṓtem* > *nevot*, *nevout*, *neveu.*

Ici, c'est, selon la règle générale, le cas régime qui a survécu, bien qu'il s'agisse d'un nom de parenté, souvent employé comme appellatif. C'est la forme sujet *niés* qui a influencé le féminin *nièce* < **neptia*, où le *è*, entravé, n'aurait pas dû se diphtonguer.

uevre : 2e personne, à forme tonique, de l'impératif de **ouvrir.**

Ce verbe pose la question — qui se présente à peu près à chaque texte d'ancien français — des verbes dits « **à balancement d'accent** » ou apophonie vocalique.

C'est une question qui est ici longuement traitée chaque année.

Rappeler que ce balancement d'accent concerne *tous* les verbes latins, et repose sur le principe même de l'accentuation latine, à savoir que l'accent tonique porte :

tantôt sur le radical du verbe : *ámo*, *ámas*, *ámat*, *ámant* (= formes fortes)
tantôt sur la désinence — : *amámus*, *amátis*, *amántem*, *amáre* ...
(= formes faibles).

Or le premier principe de la phonétique est qu'une voyelle est traitée différemment selon qu'elle est *tonique* ou *atone ;* tonique, elle subit généralement la « diphtongaison romane » : *á* > *é* ou *è ; è* ouvert > *iè ; é* fermé > *ei* > *oi ; ó* ouvert > *uo* > *ue* > *œ ;* inaccentuée, elle subit un obscurcissement, un affaiblissement, qui fait passer *o* à *ou* etc...

(On a vu le même phénomène dans les substantifs imparisyllabiques : *pastre / pasteur*, cf. ci-dessus p. 33, et on le retrouve dans la dérivation substantive : *pied / peton*, *douleur / douloureux*, *bœuf / bouvier*, *grain / grenier* etc...).

Cette alternance d'accentuation touche tous les verbes latins ; l'alternance vocalique qui en résulte en ancien français atteint *un très grand nombre de verbes* (peut-être 80 % sinon davantage).

- **Seuls échappent à l'alternance vocalique :**
  — les verbes à voyelle radicale ī et ū, qui ne se diphtongue jamais :
  fīlāre : je *file* / nous *filons* — *fūmāre :* je *fume* / nous *fumons* . . .
  — les verbes à voyelle radicale entravée, dont l'entrave fait obstacle à la diphtongaison :
  **partire :* je *pars* / nous *partons* ; *sentire :* je *sens* / nous *sentons* . . .
- **Tous les autres verbes** présentent à l'origine cette alternance, où s'opposent les formes **fortes** (en **grasses**) et les formes *faibles* (en *italiques*) ; ainsi des verbes :

en *a*	: tu **leves** / nous *lavons ;* tu **pers** / nous *parons ;*
en *a* + nasale	: tu **aimes** / *amons ;* tu **mains** / *manons ;*
en *è* ouvert	: tu **lieves** / *levons ;* tu **quiers** / *querons* (sans accent);
en *è* + nasale	: tu **tiens** / *tenons ;* tu **viens** / *venons ;*
en *é* fermé	: tu **espoires** / *esperons* (sans accent); tu **poises** / *pesons*; tu **bois** / *bevons ;*
en *ò* ouvert	: tu **uevres** / *ovrons*; tu **trueves** / *trovons ;* tu **demueres** / *demorons ;*
en *ó* fermé	: tu **neues** / *nouons ;* tu **keules** / *coulons ;* tu **aveues** / *avouons ;* tu **espeuses** / *esposons* etc.

Nota : dans ce tableau nous citons les 2es personnes du singulier, parce que les 1res personnes présentent souvent des déformations particulières : je **boif**, je **puis**, je **muir**, je **lief**, je **truis**...

⟶ Pour tous ces verbes, les formes fortes sont :

— le présent de l'indicatif 1, 2, 3 et 6; le présent du subjonctif 1, 2, 3 et 6.

Les formes faibles sont :

— les deux premières personnes du pluriel de ces temps, et le reste de la conjugaison : **j'aim** / *amons*, *amais*, *amer*, *amant*, *amé...*

Certaines divergences formelles étaient encore plus marquées :

je **manjue** / nous *mangeons ;* je **parole** / nous *parlons ;* je **desjeune** / nous *disnons.*

La tendance a la **réfection analogique** a très largement joué (désir instinctif d'avoir des paradigmes à radical unique pour un même verbe). En fait, il s'est souvent créé deux verbes concurrents *(treuver* et *trouver*, *œuvrer* et *ouvrer)* dont l'un était au départ un barbarisme, et dont l'un a éliminé l'autre. La réfection s'est faite de façon très arbitraire, et en somme au hasard :

- la forme faible l'emporte : **trueves** > *trouves* / *trouvons ;* **uevres** > *ouvres* / *ouvrons ;*
- la forme forte l'emporte (plus rarement) : **aimes** / *aimons ;* **pleures** / *pleurons ;*
- parfois elles ont donné naissance à deux verbes symétriques :
  je *déjeune* / je *dîne ;* je *plie* / je *ploie ;*

• enfin, pour un certain nombre de **verbes de base**, très largement utilisés, la réfection n'a pas eu lieu, et les deux radicaux sont restés en concurrence :

viens / *venons ;* **meurs** / *mourons ;* **veux** / *voulons ;*
acquiers / *acquerons ;* **fais** / *faisons* (prononcé *fesons)* :

c'est le groupe de nos verbes dits irréguliers — qui justement se conforment bien régulièrement aux lois phonétiques du français.

• Une nouvelle alternance vocalique a pu d'ailleurs se produire dans le cas du *-e-* muet sous la forme d'une ouverture de la voyelle **(è)** :

je **pèse** / nous *pesons ;* je **lève** / nous *levons*

(impossible de prononcer : je *pese* avec deux *e* muets) et compliquée encore par l'apparition d'un accent aigu abusif :

j'**espoire** / nous *esperons* (sans accent) > j'*espère* / nous *espérons*
j'**acquiers** / nous *acquerons* (sans accent) > nous *acquérons*.

Il faudrait citer encore des survivances de formes anciennes, telles que (pour *aimer*) les restes du vieux verbe *amer* dans un ancien participe présent devenu nom : *amant*, et dans l'archaïsme de la formule royale : « Nos *amés* et féaux sujets... »

⟶ Cette question des verbes à balancement d'accent peut se poser pour vous à propos de n'importe quel texte, ancien ou même moderne, et vous aurez chaque jour à y faire appel dans vos classes. Il faut la connaître d'une façon très précise.

⟶ En ce qui concerne notre verbe **ouvrir**, il faut partir d'un latin **ŏperīre*.

Ici se pose un problème d'*étymologie*. Le latin possède bien un verbe *operire*, mais qui signifie le contraire : couvrir, fermer, et c'est son composé *cooperire* qui nous a donné *couvrir* / je **cuevre**. C'est le verbe opposé, *aperire*, qui signifiait *ouvrir*. On admet une altération, sous l'influence de *cooperire*, du verbe *aperire* (qui n'est pas passé en roman), qui serait devenu **operire*. Cela paraît assez étonnant, mais je ne connais pas d'autre explication.

⟶ Ne pas confondre en tous cas deux verbes quasi-homonymes :

j'**uevre** / *ouvrons* / *ouvrir* et j'**uevre** / *ouvrons* / *ouvrer*,

ce dernier représentant un bas-latin **operare* (classique *operari*) et signifiant travailler. Il a été à peu près éliminé par l'homonymie d'*ouvrir* : il ne nous en reste qu'un participe : de l'argent *ouvré*, et les dérivés *ouvrage*, *ouvrier*, jours *ouvrables*. Un verbe *œuvrer*, refait sur *œuvre* au XVIᵉ siècle (donc sur les formes fortes) s'y est substitué.

grant au féminin **(grant merveille)** pose le problème des adjectifs « épicènes[1] », à féminin semblable au masculin.

Deux *classes* d'adjectifs en latin : ceux de désinence *-us*, *-a*, *-um*, où *-a* est la caractéristique du féminin et passe en français sous la forme d'un *-e* muet : *bon* / *bone*, *fier* / *fiere ;* et d'autre part, ceux en *-is*, *-is*, *-e*, à féminin semblable au masculin : *grant* / *grant*, *gentil* / *gentil* (si *grandem* au masculin aboutit à *grant*, *grandem* au féminin aboutit nécessairement au même résultat).

Cette « deuxième classe » en ancien français est constituée essentiellement par :

grant, fort, vert, gentil (une *gentilfemme*) les adjectifs en **-al**, en **-el** *(tel, quel)*, les participes présents.

Mais les adjectifs de la 1re classe sont infiniment plus nombreux, et, on vient de le voir, les adjectifs d'origine germanique ont été systématiquement versés dans cette 1re classe : *isnel / isnele, brun / brune, blanc / blanche...* Il en est résulté qu'on a le sentiment que le *-e* muet caractérise normalement le féminin (des adjectifs et bien souvent des noms), sauf un *petit* nombre d'adjectifs qui paraissent faire exception. La loi d'analogie a joué très tôt (*doulce* France est déjà dans *Roland*) et peu à peu les adjectifs épicènes se sont vu gratifier d'un *-e* féminin analogique : *verte, douce, gentille.* Ceux qui ont résisté le plus longtemps sont :

- **grant** et **fort,** les plus courants (et leurs adverbes *gramment, forment*) ;
- tout le groupe des participes présents, constituant une cohorte solide et homogène [d'où encore tous nos adverbes : *vaillamment* (et non *vaillan*te*ment), *prudemment*, en dépit de certaines défections *(présentement)*].

Survivances actuelles :

— toute une série de « noms composés » avec **grand** : *grand-mère, grand-messe, grand-route, grand-croix* etc.; (trait d'union depuis l'édition 1932 du dictionnaire de l'Académie, remplaçant une apostrophe utilisée jusque-là);

— **fort** dans des noms propres : Roche*fort*, et dans l'expression : elle se fait *fort* de ...;

— quelques formules archaïques comme « lettres *royaux* » (Racine);

— les participes présents, seulement dans leurs dérivés adverbiaux *vaillamment* (mais en valeur d'ajectif : *vaillante, militante, exaltante*).

⟶ Question à savoir à fond : guère de texte d'ancien français où elle ne puisse se poser.

D. SÉMANTIQUE

acointier : deux valeurs nettement différentes en ancien français, à tel point qu'on a pu supposer l'existence de deux verbes homonymes :

a) **ad-cognitare* > *acointier*, faire connaître. C'est celui que nous avons ici, et que je traduis par révéler. Il peut être suivi :

- d'un régime nom de chose : « *acointier son corage* » = faire connaître ses sentiments.
- d'un régime nom de personne : « Je vous *acoint* d'un grant engin » *(Jeu d'Adam)* = je vous avise d'une grande tromperie.

b) dérivé de l'adjectif *acointe* < participe **adcognitus*, fréquenter, avoir des relations avec. C'était le sens dans un texte précédent (vers 1374) ci-dessus p. 42 : « plus bele dame pëust *acointier* » = connaître, fréquenter.

⟶ Survivances : le substantif *accointance*, toujours légèrement péjoratif, et le verbe lui-même dans la tournure pronominale : *s'accointer avec*, très péjoratif, presque l'équivalent de *s'acoquiner*. Plusieurs dictionnaires ne donnent plus ce verbe, qui figurait dans Littré, et figure encore au *Petit Larousse*. Il me semble que je l'emploie encore couramment.

corteis, déjà étudié, est un dérivé de *cort*, provenant du latin *cohortem* > *cortem*, d'abord enclos, cour de ferme (de la famille de *hortus*), puis division d'un camp romain, puis unité de soldats occupant cet enclos, puis entourage d'un chef, garde prétorienne, puis *cour* d'un chef, d'un prince, — au Moyen Age *cour* des grands vassaux (orthographe influencée par un faux rapprochement avec le latin *curia*) — et aussi subdivision judiciaire : *Cour* d'appel, *Cour* de sûreté.

Le dérivé **corteis**, d'abord épicène *(cortensem)*, puis doté d'un féminin *courtoise*, est un « mot de civilisation » : les qualités d'élégance, de distinction de savoir-vivre qu'on attend d'un homme de cour. C'est l'antonyme exact de *vilains*, supposant l'absence des mêmes qualités. *Courtois* est très vivant pendant tout le Moyen Age.

Importante valeur *littéraire* au XIIe siècle, sous l'influence des troubadours méridionaux : les romans *courtois*, l'amour *courtois*, obéissant à tout un code de devoirs et de soumission à l'égard de la femme aimée : dévouement, défense, fidélité, dévotion, exploits pour l'honorer : le « service d'amor ». (Attention à un contre-sens fréquent : l'amour *courtois* n'est pas nécessairement platonique, tant s'en faut! Tristan est *l'amant* d'Iseut, et Lancelot de Guenièvre!)

Terme de choix d'une civilisation fondée sur le culte de la femme; de sens toujours favorable, il n'a jamais la valeur péjorative qui s'attachera parfois à *courtisan*, toujours à *courtisane*. Un peu supplanté au XVIIe siècle par *civil*, *civilité* (les « manuels de civilité » du temps), le mot **courtois** subsiste aujourd'hui. Il n'est pas tout à fait, comme *preux*, un « mot de musée ». Il appartient à la langue littéraire, contient une idée d'élégance et d'urbanité (cf. la « croisade de la *courtoisie* » en matière de circulation automobile).

⟶ Dans notre texte, difficulté du *corteis portiers*. Voir ma note ci-dessus p. 60.

partir présente le cas d'un remarquable *glissement de sens*.

Latin *partiri*, partager, devenu en bas-latin, comme tous les déponents, **partire* > **partir** (je *pars* / nous *partons* : pas de diphtongaison : entrave). Le sens médiéval est nettement *partager*, et nous l'avons conservé dans des expressions « historiques » : un *jeu parti*, le titre du fabliau *La Housse partie*, la locution figée « avoir maille à *partir* avec quelqu'un ». Et tous les mots de la famille ont conservé ce sens propre : *répartir*, *départir*, *parti*, *partie* (apprenez à distinguer les deux expressions, si souvent confondues : prendre *parti* et prendre à *partie*), *partage*, *partition* [au sens musical, puis, il y a quelques années, au sens général, dans l'expression : la *partition* (proposée) de l'Algérie, qui est en cet emploi un anglicisme] — etc.

C'est par l'intermédiaire de la construction pronominale que s'est produit le changement de sens : *soi partir*, *se partir de* voulait dire : se séparer de.

« Li conseils *se part* » *(Couci)* = l'assemblée se sépare
« *Se partit* dudit lieu » *(*Rabelais), *se partir* de quelqu'un.

Or, ce verbe pronominal, et *réellement pronominal*, a été pris pour un de ces *faux pronominaux* si fréquents en ancien français. Je vous rappelle qu'en ancien français presque tout verbe intransitif pouvait s'employer sous une

forme pronominale qui ramenait l'action au sujet, et donnait au verbe la valeur d'un « moyen » du grec : *se mourir*, *se fuir* (conservé dans *s'enfuir*), *s'aller* (conservé dans *s'en aller*), *se dormir*, *se commencer*, *s'attaquer à* etc.

Se partir — au sens de se séparer — a été pris pour un de ces pronominaux à valeur moyenne, et on en a déduit que *partir* signifiait *s'en aller*. Ce verbe n'a plus que ce dernier sens, et cohabite pourtant sans gêne avec tout le reste de sa famille ayant une tout autre signification.

corage est un des beaux exemples de la *restriction de sens*.

Au départ, un bas latin **coráticum* est une sorte de collectif (valeur du suffixe *-age*, cf. *plumage*, *ramage*, *feuillage*...) dérivé du latin *cor*, *cordis*, le cœur. Évolution normale (sur le suffixe *-age*, cf. p. 104), avec l'alternance vocalique normale : *cuer* / *corage* comme tu *muers* / nous *morons*.

coráticum* > **corage > **courage.**

Le sens est : l'ensemble des sentiments contenus dans le *cœur* (le cœur siège des sentiments et des passions selon la vieille théorie des Grecs). D'où en ancien français tout un éventail de sens très variés :

- intention : « Je ne sai quels en est sis *corages* » *(Roland)*.
  « Corage avoie d'eus ocire (*Tristan*, ci-dessous p. 88).
- envie : « Respont Rollant : Ne me vient en *corage* » *(Roncesvals)*.
  « Chanter m'estuet, que m'en a pris coraige »
  (CONON DE BÉTHUNE).
- cœur au sens abstrait : « En son *corage* en est joiens et liet » *(Roland)*.
  « Je doi avoir grant joie en mon *corage* *(Roland)*.
- sentiment amoureux : « Dirai a ele mon *coraige* » (CONON).
- ardeur, audace : « Amors alume son *corage* »
  (Floire et Blancheflor, v. p. 110).
- opinion, jugement : « ... dire ce qu'il avoit sur le *coraige* » (FROISSART)
  = sur le cœur.

Cet éventail de sens se maintient jusqu'au XVIIe siècle, où c'est encore *cœur* qui désigne le plus souvent la bravoure, la fermeté devant le danger (« Rodrigue, as-tu du *cœur* »?) et où l'on trouve encore des sens très étendus de *courage :*

« Il n'a su vaincre son *courage.* » « Si j'en croyais mon *courage.* »
(Exemples de l'ACADÉMIE, 1694.)

« Au moins, que les travaux,
Les dangers, les soins du voyage
Changent un peu votre *courage*! » (LA FONTAINE, *Les Deux Pigeons*).

Et rappelez-vous le beau vers de Pauline :

« Dans Rome, où je naquis, ce malheureux visage
D'un chevalier romain captiva le *courage* » (CORNEILLE, *Polyeucte*).

MOLIÈRE pourra même parler d'un « *faible courage* » *(Dépit amoureux)*, et l'on trouve dans CORNEILLE cet exemple qui nous paraît aujourd'hui étonnant :

« ... Doit avoir un cœur *lâche*, un *courage perfide* » *(Œdipe)*.

Cependant, c'est au cours du XVIIe siècle que *courage* se restreint définitivement au sens que nous lui connaissons encore : fermeté devant le danger (qui d'ailleurs apparaît dès le Moyen Age), et *cœur* en cette valeur ne survit plus que dans des locutions figées :

avoir du *cœur* au ventre, du *cœur* à l'ouvrage.

oïr pouvait également être étudié du point de vue sémantique = percevoir par l'ouïe (différent de *entendre*, cf. notre texte); verbe très irrégulier *(oyais*, tu *orras)*, bientôt défectif, puis abandonné, a cédé la place à *entendre* (au prix d'un faux-sens), sans qu'*entendre* perde entièrement son sens primitif de *comprendre* (il s'y *entend!* un homme *entendu*). Question archi-connue.

E. SYNTAXE.

coronez a rei : la construction de l'attribut introduit par une préposition.

Cette construction ne se rencontre que quand l'attribut est un *nom* (jamais un adjectif), et quand il est *attribut de l'objet* (nommer quelqu'un *a rei*, couronner *a rei*). Ici, c'est la même construction, mais renversée par la mise au passif (objet devenu sujet) = être couronné *à roi.*

Valeur de cet *à :* préposition marquant destination, direction (prendre quelqu'un qui n'est pas roi, et le conduire *à* la dignité de roi). Comparer en français moderne : choisir quelqu'un *pour* guide, *pour* député, *comme* ministre = attribut « indirect ».

Origine : vraisemblablement le *double datif latin*, traduit par la préposition *à.* Rappeler la tournure : Hoc erit *tibi dolori* = cela sera pour toi *à titre de douleur*, habere aliquid *curae* = à titre de soin. Extension d'emploi en ancien français, mais seulement d'un des éléments (appelons cela un « demi-double datif »).

Survivances actuelles : prendre *à témoin*, tenir *à honneur*, avoir *à cœur*,

« Il s'impute *à péché* la moindre bagatelle » (MOLIÈRE).

Mais de telles constructions ne sont plus productives aujourd'hui.

a pou soulève un problème d'analyse. S'agit-il d'une proposition principale constituée du verbe *avoir* avec *que* non exprimé : il y a peu (que) = il s'en faut de peu (que ...)? Ou bien d'une locution « adverbiale-conjonctive » formée de la préposition *à* et de *peu*?

La plupart des romanistes tiennent pour cette dernière interprétation [1]. Ils se fondent sur le fait qu'on ne rencontre jamais la locution **i a pou que*, et surtout sur l'existence d'une locution symétrique *por pou que* où *por* est indéniablement préposition.

On ne manquera de citer ici les vers célèbres de VILLON :

« En escripvant ceste parole,
A pou que le cuer ne me fent » *(Grand Testament).*

⟶ Noter, en tout cas, l'emploi de l'indicatif dans ces deux exemples, contrairement au français moderne. (Il s'en faut de peu qu'il en *soit* fier!) Beaucoup plus grande liberté de choix du mode en ancien français (v. ci-

1. Cf. TOBLER, *Mélanges de grammaire française*, p. 75.

dessous), construction pas encore sclérosée. L'emploi de l'indicatif insiste sur la quasi-réalisation (= il en devient enragé, ou peu s'en faut).

com, adverbe exclamatif, à expliquer par une ellipse du verbe :

Comme (tu as) bien pauvre secours! (remarquer ici le cas régime).

Équivaut presque pour le sens à l'adjectif exclamatif : *quel.*

sostient pose plus nettement le problème du mode. La règle moderne est qu'après un verbe (ou locution verbale) *de sentiment* la subordonnée est au *subjonctif* (insistant sur la subjectivité du jugement) :

Il est étonnant qu'*il fasse* si froid à cette saison.

Jusqu'au XVIIe siècle, beaucoup plus grande liberté de choix, possibilité d'utiliser l'*indicatif.*

Rappeler : « Le sort permit qu'un saule *se trouva.* » (LA FONTAINE).

« C'est dommage, Garo, que tu n'*es* point entré... » (ID.)

« (La mouche) se plaint qu'elle *agit* seule ... » (ID.)

« Phèdre se plaint que je *suis* outragé » (RACINE).

Tous ces indicatifs (y compris le nôtre) insistent sur la réalité du fait : la terre *te soutient*, il y a là quelque chose de miraculeux.

senz les membres trenchier : c'est la banale question d'un groupe infinitif (comme il en va également d'un groupe participe) qui ne se rapporte pas au sujet, plus exactement qui n'a pas pour sujet le sujet de la proposition dont il dépend.

Rappeler que cette exigence de l'identité de sujet (pour plus de clarté) date des grammairiens du XVIIe siècle, et qu'elle ne s'impose guère qu'au XVIIIe siècle.

Citer les exemples bien connus :

« Allons, rends-le-moi *sans te fouiller* » (MOLIÈRE) = sans que *je* te fouille.

« Ai-je mis dans sa main le timon de l'État
Pour le conduire au gré du peuple et du Sénat? » (RACINE).
= pour qu'*il* le conduise.

« Je t'en crois *sans jurer* » (CORNEILLE)
= sans que *tu* jures.

Ici : tu ne t'en sortiras pas sans qu'*on* te tranche les membres — ce que je traduis par le passif : *sans être* taillé en pièces.

[Même liberté pour les constructions participiales :

« *Étant devenu* vieux, *on* le mit au moulin » (LA FONTAINE).

« Et *pleurés* du vieillard, *il* grava sur leur marbre »... (LA FONTAINE).

C'est ce qui détermine la faute si courante dans les « chiens écrasés » des journaux et les copies d'élèves :

Appréhendé en état d'ivresse, *le commissaire* l'a fait écrouer.

En allant au réfectoire, *le vent* soufflait dans les corridors.

Deux survivances archaïques de l'ancienne syntaxe, dans deux proverbes :
L'appétit vient en *mangeant*. La Fortune vient *en dormant*.]

La réduplication : joianz et liez : question vue au précédent devoir. *Joianz* est le participe présent de *joïr* (< gaudientem) avant que *joïr* soit passé à la conjugaison inchoative. Sur *liez*, voir l'exposé ci-dessus. Goût du Moyen Age, et de la littérature narrative, pour la réduplication. Rappeler MAROT : *joyeux et esbaudi*, ou les vers de VILLON :

« Elle est pieça *devorée et pourrie*,
Et nous, les os, devenons *cendre et pouldre.* » etc.]

La réduplication *joianz et liez* apparaît comme une formule toute faite de la littérature épique. Elle se rencontrait déjà dans la *Chanson de Roland* (ci-dessus p. 72).

IV. BÉROUL : « *LE ROMAN DE TRISTAN* »

Yseut rapporte à Brengain l'épisode de la fontaine

Yseut est en sa chanbre entree.
340 Brengain la vit descoloree,
Bien sout que ele avoit oï
Tel rien dont out le cuer marri,
Qui si muoit et palisoit;
[Se li demande ce que doit.]
Ele respont : « Bele magistre,
Bien doi estre pensive et tristre.
Brengain, ne vos vel pas mentir :
Ne sai qui hui nos vout traïr,
Mais li rois Marc estoit en l'arbre,
350 Ou li perrons estait de marbre.
Je vi son onbre en la fontaine.
Dex me fist parler premeraine.
Onques de ce que je i quis
N'i out mot dit, ce vos plevis,
Mais mervellos conplaignement
Et mervellos gemissement.
Gel blasmé que il me mandot,
Et il autretant me priout
Que l'acordase a mon seignor,
360 Qui, a grant tort, ert a error
Vers lui de moi; et je li dis
Que grant folie avoit requis,
Que je a lui mais ne vendroie
Ne ja au roi ne parleroie.
Ne sai que je plus racontasse.
Conplainz i out une grant masse;
Onques li rois ne s'aperçut
Ne mon estre ne desconnut.
Partie me sui du tripot. »

BÉROUL, *Le Roman de Tristan*, 339-369
(Éd. Muret-Defourques, Libr. H. Champion).

a) Traduire le texte;
b) Morphologie : étudier les formes : *out*, *sout*, *vout*; — les parfaits *forts* du texte;
c) Étymologie et, s'il y a lieu, phonétique de : *tristre*, *premeraine*, *plevis*;
d) Syntaxe : remarques sur l'emploi des temps de ce récit; sur l'emploi du subjonctif; sur la tournure : *mon estre* (368).

I. TRADUCTION

Yseut est entrée dans sa chambre. Brengain la vit toute livide; elle se rendit bien compte qu'elle avait entendu telle chose dont elle avait le cœur troublé, pour pâlir ainsi et changer de couleur. [Elle lui demande ce que cela signifie.] Yseut répond: « Chère gouvernante, j'ai bien lieu d'être préoccupée et triste. Brengain, je ne veux pas vous mentir : je ne sais qui, aujourd'hui, a cherché à nous trahir, mais le roi Marc était dans l'arbre, là où se trouve le bloc de marbre. Je vis son reflet dans la fontaine. Dieu m'a donné de parler la première. De tout ce que je venais chercher là, pas un mot ne fut dit, je vous le garantis : ce ne furent que plaintes inouïes, que gémissements inouïs. Je le blâmai (Tristan) de ce qu'il me faisait venir, et lui de son côté me suppliait de le réconcilier avec mon seigneur (mon mari), qui, bien à tort, était plein de soupçon à son égard à propos de moi. Et je lui dis qu'il m'avait demandé là une chose insensée, que jamais plus je ne viendrais le retrouver, que jamais je ne parlerais au roi. Je ne sais que vous raconter de plus. Il y eut des gémissements en grande quantité. Jamais le roi ne s'aperçut ni ne se rendit compte de mes véritables sentiments. Je me suis échappée de cette situation embarrassante ».

NOTES

344 : Ce vers manque dans le Ms. 2171. Le texte donné par l'Édition Muret-Defourques (Champion) est une conjecture de Gaston Paris, à la vérité peu satisfaisante, et que je traduis comme je peux. [Cf. la locution d'ancien français *Ne sai que doit* = je ne sais pas ce que (cela) doit (être), à quoi cela tient.] Peut-être vaudrait-il mieux conjecturer : « Se li demande que avoit » (malgré la différence des temps), ce qui donnerait : Elle lui demande ce qu'elle avait. L'édition Ewert laisse ce vers en blanc : c'est probablement le plus sage.

345 : Je rappelle qu'en ancien français l'épithète *bel, belle* devant un vocatif est, non pas un compliment, mais un terme d'amitié, et se traduit plus exactement par *cher : Beaus dous amis, Beaus sire* etc... (c'est le sens que nous avons conservé dans *beau-frère, belle-mère*). Au contraire, *Yseut la bele* (4191) est admiratif.

353 : *querre* = venir chercher (ou aller chercher); pour la traduction du prétérit par l'imparfait, voir ci-dessous l'étude des temps. Ce qu'elle *venait chercher*, c'étaient des paroles de tendresse.

360 : *error* ne doit pas signifier *erreur*, ce qui ferait pléonasme avec *à tort*, mais *perplexité, inquiétude, soupçon.* Le roi Marc se tourmente, mais ne s'est pas encore fait une opinion (vraie ou fausse).

365 : *que racontasse :* subjonctif délibératif (voir plus loin l'étude des subjonctifs) que nous rendons ordinairement par un infinitif : Je ne sais *que raconter* de plus (à Brengain), ce que je *pourrais* (d'où le subjonctif imparfait) *raconter* de plus, — et non pas : ce que j'ai pu lui raconter (à Tristan). D'ailleurs l'emploi de *raconter* s'oppose absolument à cette dernière interprétation : *raconter* ne peut avoir le

sens que nous lui donnons dans le français familier (Qu'est-ce que tu _racontes?_), mais désigne seulement le _récit_ que l'on rapporte d'événements précédents, ici de l'incident qui vient de se produire à la fontaine.

II. MORPHOLOGIE

1. Les parfaits out, sout, vout.

Il s'agit des _parfaits forts_ (voir ci-dessous) de _avoir_, _savoir_, _vouloir_.

_a_) **out** et **sout** ont eu un développement symétrique et sont à étudier ensemble.

Parfaits en _-ui_, accentués sur le radical. _*Sápuit_ (classique _sapiit_) passe à _*sabuit_ par affaiblissement de la labiale sourde en labiale sonore. L'évolution ultérieure est :

(h)ábuit > _*abwit_ > _*awbwit_ > _*awwit_ > _*aww(')t_ > _*owt_ > **out** > _ot_
*sábuit > _*sabwit_ > _*sawbwit_ > _*sawwit_ > _*sauw(')t_ > _*sowt_ > **sout** > _sot_.

Les formes franciennes ordinaires sont _ot_, _sot_. _Out_, _sout_ sont le plus souvent des formes anglo-normandes.

La conjugaison était (avec le traditionnel « balancement d'accent » des parfaits forts) (les formes fortes sont en **grasses**) :

j'**oï**, tu _oüs_ > _ëus_, il **out** ou **ot**, nous _oümes_ > _eümes_, vous _oüstes_ > _eüstes_, ils **orent**,
je **soï**, tu _soüs_ > _seüs_, **il sout ou sot**, etc...

⟶ Plus tard, affaiblissement de la syllabe initiale _o_ en _e_ en hiatus (eüs, seüs) puis ce _e_ en hiatus devient muet, on prononce _*us_, _sus_. Notre verbe _avoir_ conserve archaïquement ce _e_ non prononcé (tu _eus_) (ci-dessus p. 45), _savoir_ l'a perdu.

⟶ Puis réfection complète de la conjugaison du parfait sur ces formes faibles, d'où nos deux séries : j'_eus_, tu _eus_... — je _sus_, tu _sus_.

(Évolution symétrique des imparfaits du subjonctif, _oüsse_ > _eüsse_ et aboutissant à j'_eusse_, je _susse_)

_b_) Le problème de **vout** est plus compliqué :

Le verbe _vouloir (voleir, voloir)_ a eu au moins deux parfaits _forts_ en bas-latin : _vólui_, _*vólsi_, d'où :

— un parfait sans _-s_ : je **voil**, tu _volis_, il **volt** > **vout**, _volimes_, _volistes_ **voldrent**.
— un parfait en _-s_ : je **vols** > **vos**, tu _volsis_, il **volst** > **vost**, _vosimes_, _vosistes_, **(voldrent)** [1]

avec nombreuses confusions ou interférences entre les deux séries (cf. ci-dessus p. 34).

⟶ Finalement, au XIVe siècle, on voit s'imposer peu à peu un parfait

1. En fait, _voleir_ a de très nombreuses formes de 3e personne du pluriel au parfait : _voldrent_, _volrent_, _vourent_, _vorent_, _vosent_...

faible, analogique peut-être de *valús*, *courús*, *parús*, etc..., favorisé aussi par la forme du participe passé, qui a toujours été *volu*, *voulu;* d'où notre *voulus*, aux paradigmes réguliers, qui l'a facilement emporté sur les autres.

2. Les parfaits forts du texte.

a) Je renvoie pour la question d'ensemble à l'exposé général donné ci-dessus p. 34.

b) Classer les parfaits du texte dans les trois groupes, remontant au latin : en *-si*, en *-i*, en *-ui*.

α) les parfaits forts en *-si :* ceux de *dire* et de *querre* (plus tard *quérir*) (les formes fortes sont en grasses) :

{ **dis**, *desis*, **dist**, *desimes*, *desistes*, **distrent** ou **dirent.**
{ **quis**, *quesis*, **quist**, *quesimes*, *quesistes*, **quistrent.**

β) les parfaits forts en *-i :* ceux de *veoir* et de *faire :*

{ **vi**, *veïs*, **vit**, *veïmes*, *veïstes*, **virent.**
{ **fis**, *fesis*, **fist**, *fesimes*, *fesistes*, **firent.**

γ) les parfaits forts en *-ui :* outre *out*, *sout*, *vout* déjà étudiés, relever :

{ **aperçúi**, *aperceüs*, **aperçut**, *aperceümes*, *aperceüstes*, **aperçurent.**
{ **conüi**, *coneüs*, **conut**, *coneümes*, *coneüstes*, **conurent.**

Remarques : cette alternance remonte au latin : *dixi*, *dixisti*, *dixit*...

Plusieurs premières personnes ont subi des influences déformantes :

quis remonte à **quaesi* (pour *quaesii*, *quaesivi*) devenu **quīsi;*
fis remonte à **fīci* pour *fēci* (action régressive du *i* final transformant le *ē* long du radical en *ī* long.)

On notera encore que *feci* > **fici* > **fis** est un parfait en *i*, non en *-si*, et que le *s* de la conjugaison française appartient au radical. (C'est le résultat de la transformation du *-c-* intervocalique, cf. *pacem* > *pais*, *nucem* > *nois*). Le résultat est que *fis*, *fesis*... se conjugue exactement comme *quis*, *quesis* ..., alors que ces deux verbes n'appartiennent pas au même groupe.

c) **Réfection ultérieure :** toutes ces formes à alternance vont se ramener à un modèle unique (la forme forte), par analogie probablement :

Les formes en *s* ont perdu le *s* intervocalique (ci-dessus, p. 35) et l'on a les formes (qu'on rencontre) : *feïs*, *queïs*, *deïs*, etc... Puis toutes ces formes (y compris celles du type déjà existant *veïs*) vont perdre peu à peu le *e* en hiatus, devenu totalement muet (de même pour *coneüs*, *aperceüs*, *eüs*, *seüs*, etc...). Les premières personnes seront refaites par analogie sur les autres, et le verbe *veoir* gagnera peu à peu un *s* (je **vi** > je **vis**) sous l'influence des verbes comme **fis**, **dis**, etc... Les troisièmes personnes du pluriel subiront également une analogie simplifiante, et nous obtiendrons nos deux séries actuelles :

— en *i :* je *dis*, tu *dis*, il *dit* (id. pour *faire*, *voir*, *dire*, ac-*quérir*...)
— en *u :* j'*eus* (orthographe archaïque), je *sus*, etc...

(Ne pas les confondre avec les séries pareillement terminées des parfaits faibles :

je *revêtis*, je *partis*, etc..., je *voulus*, je *courus*, etc...)

N. B. — C'est là un *problème essentiel* de la morphologie de l'ancien français, qu'il faut absolument connaître, car il est bien peu de textes où cette question ne puisse être soulevée.

III. ÉTYMOLOGIE ET PHONÉTIQUE

tristre. — Notre adjectif *triste* remonte au latin *tristis*, de sens beaucoup plus fort (sombre, funeste, sinistre). C'est un mot très ancien dans la langue (xe siècle dans la *Vie de Saint Léger*), mais un mot d'*emprunt savant*, et qui a toujours été senti comme tel. D'où les deux particularités :

1° La présence d'un *-e* muet final qui ne représente pas la survivance d'un *-a* final latin. C'est tout simplement une façon *arbitraire* de franciser les mots latins : cf. *utilis* > *utile*, *docilis* > *docile*, *primarius* > *primaire* (en face de *premier*, populaire), etc...;

2° La persistance du *s* prononcé devant consonne, contrairement à la règle d'amuïssement *(testa* > *teste* > *tête*, *festa* > *feste* > *fête)* des mots d'origine populaire. Gardent de même le s devant consonne de nombreux mots savants : *rester*, *peste*, *veste*, *fastes*, *rostres*, etc...;

Mais le problème le plus intéressant est ici :

3° La présence d'un *r* excédentaire dans la terminaison. D'où vient ce *r*?

Il n'est certainement pas étymologique. Est-ce une simple « licence poétique » pour rimer avec *magistre?* Peu probable. On notera que notre héros (dont le nom est expressément en liaison avec l'adjectif *triste*, selon la légende) est toujours nommé dans Béroul *Tristran* (encore en anglais le prénom *Tristram*).

— En fait, de nombreux mots français ont ainsi, après consonne, et surtout après dentale, un *r* dit « épenthétique » et superflu; cf. :

calend-r-ier pour **calendier* (de *calende*) — *arbalét-r-ier* de *arbalète; trésor* pour ancien français *tesor* < *thesaurum*, *vrille* pour ancien français *veïlle*, etc...

Cette épenthèse est souvent sans raison apparente, comme si le « sujet parlant » trouvait plus facile de prononcer *tresor* que *tesor*. Mais très souvent aussi elle a dû être favorisée par une *assimilation progressive*, c'est-à-dire par la présence d'un *r* dans la syllabe précédente : *tertre* est pour **terte*, *dartre* est pour *derte;* on a longtemps prononcé *jardrin* à côté de *jardin* (sur ce problème, cf. BOURCIEZ, *Phonétique française*, § 178, III). Cette raison a pu jouer pour *tristre*. On notera cependant que Béroul, quelques vers plus haut que notre passage, écrit *planestres* pour *planètes* (324).

De toute façon *tristre* est une forme aberrante, et qui ne s'est pas maintenue.

premeraine

L'intéressant ici est la présence d'un double suffixe : on a affaire à un « dérivé de dérivé » :

1° Le latin *primus* donne un adjectif *prim*, *prin*, de formation populaire, mais refait sous influence savante en *prime*. On le trouve dans des mots composés : *prin*-temps, *prime*-rose, *prime*-sautier, et dans les locutions *de prime abord*, dans ma *prime* jeunesse.

2° Un dérivé *primarius* nous donne :

— un adjectif populaire, *premier*, qui remplace peu à peu le précédent (XIIe siècle);
— un adjectif savant *primaire*, de la fin du XVIIIe siècle;

3° Un dérivé de dérivé existe au Moyen Age : **premerain, -aine** (du XIe au XVIe siècles); il remonte à un latin **primarànus*, c'est-à-dire que l'adjectif *primus* a été muni de deux suffixes : *-ar(ius)* + *-ànus ;* ce dernier est le même que l'on trouve dans diz-*aine*, douz-*aine* (et, au masculin huit-*ain*, diz-*ain*), et aussi dans l'adjectif médiéval *derrain* ou *dererain* (de **deretrànum* formé sur *retro*). Cet adjectif *derrain* s'est perdu, mais un nouveau dérivé *derrenier* (= *derrain* + *-arius*) est devenu notre mot *dernier* par disparition du *e* muet interne (cf. ci-dessus *larcin* p. 41).

Toute cette histoire illustre la tendance du bas latin à multiplier les mots et les dérivés *(soliculum* pour *sòlem*, *auriculam* pour *aùrem...*) afin de leur donner plus de « corps » et de résistance à l'usure phonétique. Cependant *premerain* n'a pas survécu, et nous nous en tenons à *premier*.

plevis. C'est ici un pur problème d'étymologie, illustrant les difficultés que rencontrent les savants dans certains cas trop délicats.

Le verbe **plevir** est un terme typiquement féodal, vivant du XIe au XVIe siècles et qui signifie : se porter garant de, donner caution de. Dérivés « féodaux » également :

plevie ou *plevine* (XIIIe siècle): garantie, engagement.
pleige, le garant (ancien français *plege*) qui vit du XIe au XVIIe siècles.

On rappellera ici les vers de VILLON évoquant l'angoisse de la mort :

« Car enfant n'a, frere ne sœur,
Qui lors voulsist estre son *plege* » *(Grand Testament)*.

Le mot est encore en usage au XVIIe siècle, et même plus tard (par archaïsme); cf. :

« Ma tête sur ce point vous servira de *pleige* » (CORNEILLE, *Mélite*).

« ... un *pleige* qui prit sa place dans la prison » (BOSSUET, 1er *Sermon de la Passion*).

« (Jésus), ce *pleige* innocent et charitable » (PASCAL, *Provinciales*, IX).

« ... des parents arrêtés en *pleige* de leurs fils » (CHATEAUBRIAND, *De Buonaparte et des Bourbons*).

Le mot survit en anglais sous la forme *pledge* = gage, garantie, avec la prononciation même qu'il avait chez nous au Moyen Age.

Plevir et *pleige* sont des mots très courants au Moyen Age : Olivier dit à Roland :

« Jol vos *plevi*, je retornerunt Franc » *(Roland) ;*

c'est exactement notre locution. Et Charlemagne déclare, lors d'une négociation : « Bons *pleges* en demande. »

Cette famille **plevir / pleige,** si visiblement isolée, sans rapport perceptible avec aucune autre famille de la langue, a donné bien de la tablature aux étymologistes. C'est cette histoire que je vous invitais à méditer, à titre de curiosité.

a) Il existe bien, dans le latin médiéval, des formes *plivium*, *plegium*, *plegius*, *plebium*, mais leur présence ne fait que reculer, sans la résoudre, la difficulté.

b) Au XVII[e] siècle (c'est-à-dire bien avant l'« âge scientifique »), Saumaize, et après lui Ménage (dont on connaît les étymologies fantaisistes, mais qui eut le mérite d'être le premier à tenter quelque chose et à publier un *Dictionnaire étymologique*) rapprochent ces mots du latin *praes*, *praedis*, qui a le même sens. Mais la phonétique s'oppose absolument à cette hypothèse.

c) On a proposé un bas latin *plebium* (de *plebs*), signifiant district, autorité. Si la phonétique est satisfaite, on ne peut en dire autant pour la sémantique. C'est pourtant ce qu'admet encore, à la fin du XIX[e] siècle, Gaston Paris, proposant de voir dans *plevir* un dérivé de *plebem.*

d) Diez, au XIX[e] siècle, a proposé *praebēre*, et cette hypothèse figure encore aujourd'hui dans Grandsaignes d'Hauterive. Il faut supposer : — un changement de conjugaison, dont à la vérité nous avons de nombreux exemples *(gaudere* > *jouir...)*, c'est-à-dire **praebire* pour *praebēre ;* — une dissimilation de *r à l* sous l'in*fl*uence du *r* subséquent (cf. *peregrinum* > *pelerin*), c'est-à-dire **plaebire* pour *praebēre ;* — enfin une étonnante restriction de sens : *offrir*, *fournir* prenant le sens très particulier de *fournir une caution.* Cela fait beaucoup d'hypothèses, sans rien qui vienne les étayer.

e) Enfin on a proposé récemment (Bloch et von Wartburg, Dauzat) de remonter à un germanique **plewi*, **plewjan*, qui aurait ce sens. Un **plewi* aurait été, dans le latin médiéval, latinisé en **plevium* (on rencontre, dans un Capitulaire de Charlemagne, *plebium*, dû peut-être à une attraction de *plebs*), et donnerait *pleige.* **Plewjan* aboutirait à *plevir.* Cette solution aurait l'avantage de faire appel au germanique : on sait que la plupart des termes du vocabulaire féodal, et surtout du *droit féodal*, sont d'origine germanique.

Ce n'est ni à vous ni à moi de résoudre cet imbroglio. Mais il valait la peine d'en retracer l'historique, pour montrer les difficultés auxquelles se heurtent bien souvent les efforts des étymologistes. Il faudrait être un savant universel avant de hasarder la moindre hypothèse.

IV. SYNTAXE

A. L'emploi des temps dans ce texte.

On vous invite à étudier *à fond* l'important chapitre de grammaire sur la **valeur des temps**, et à en faire l'application à notre passage, — et non pas à vous contenter de noter rapidement les différences entre l'usage ancien et l'usage moderne.

On remarquera que notre texte se déroule sur deux plans :

— celui du récit de Béroul, qui rapporte des faits *passés ;*

— celu i du récit d'Yseut, qui rapporte également des faits *passés.*

Si bien qu'il n'est pas utile, finalement, de faire deux exposés qui vous amèneront à des redites.

a) **Le présent.** Trois valeurs essentielles :

— *Le présent* « *présent* », c'est-à-dire réel et authentique, désignant des faits *actuels.* Aucun dans le récit de Béroul; dans celui d'Yseut, plusieurs notations présentes : je *doi* estre (346), ne vos *vel* pas mentir (47) ne *sai* (48), je vos *plevis* (54), ne *sai* (65) : ce sont essentiellement les « états d'âme » *actuels* d'Yseut. Rien à en dire.

— *Le présent* « *historique* » ou « de narration», venant interrompre un récit au passé pour y introduire de la variété, pour insister sur un déroulement rapide : [Se li *demande*] (44), Ele *respont* (45). Usage aussi normal en ancien français qu'en français moderne. On remarquera seulement qu'au Moyen Age les *indications de dialogue* (*dit*-il, *fait*-il, *respont*-il) sont en effet très souvent au présent de narration.

[N. B. — Il n'y a pas lieu du tout de corriger cette disparate : nous utilisons très usuellement, dans un récit au passé, ce présent de rupture].

— *Le présent d'habitude*, pour vérités générales (le soleil *luit* pour tout le monde). Pas d'exemple dans notre texte. On pourrait en avoir un pour la mention du bloc de marbre, qui existait et existe encore au moment du récit, mais Béroul a employé l'imparfait (voir ci-dessous).

b) **Le futur** n'apparaît ici que sous la forme de deux conditionnels : *vendroie* (63), *parleroie* (64). Ce sont là, en proposition subordonnée, non des modes, mais des *temps :* ils expriment, comme aujourd'hui, le *futur* par rapport à un verbe principal au passé :

Il m'*a promis* qu'il **serait** *reçu* à son examen.

c) **Le passé** est ici, comme on pouvait s'y attendre, de loin le plus intéressant.

1. Le passé simple ou défini (qui est alors d'usage courant, et ne marque nullement la baisse d'emploi qu'on constate aujourd'hui dans le français parlé, et même dans le français littéraire), exprime essentiellement des *actions ponctuelles* du passé, c'est-à-dire des faits qui se sont produits une fois, et

instantanément, ou du moins dont on ne considère pas la durée (passé ponctuel et entièrement révolu).

⟶ Emploi normal dans le :

— Récit de Béroul : la *vit* (40), bien *sout* (41) : impressions instantanées de Brengain.

— Récit d'Yseut : je *vi* (51), me *fist* (52), gel *blasmé* (= blâmai) (57), je li *dis* (61), i *out* (66), *aperçut* (67), *desconut* (68). Notations ou réactions instantanées d'Yseut.

⟶ Cependant, plusieurs emplois anormaux au regard de la syntaxe moderne :

— « dont ele *out* le cuer marri » (42) : on attendait un imparfait. C'est ici probablement un prétérit entraîné par le précédent. Il s'agit d'un état qui *dure*.

— « nos *vout* traïr » (48) : on attend un passé composé. *Vout* insiste semblablement sur le point de départ, le moment où cette volonté s'est formée.

— « ce que je i *quis* » (53) : on attend un plus-que-parfait, ou plutôt un imparfait.

2. **Le passé composé** : valeur de base : un fait passé dont les conséquences sont *encore présentes* (J'ai bien déjeuné!). Emploi absolument normal dans les trois exemples :

— *est entree* en sa chambre (39) : elle y est entrée et y *est* encore. C'est un véritable *contresens* que de traduire *entra*, comme l'ont fait plusieurs candidats.

— n'i *out* mot *dit* (54) : aucune parole n'a été prononcée, et le roi Marc ignore *encore* ce qu'ils étaient venus se dire (mot-à-mot : il n'y eut aucun mot (de) prononcé = participe à valeur d'attribut).

— me *sui partie* (69) : je m'en suis sortie, et maintenant j'en *suis* hors.

⟶ = syntaxe absolument conforme à celle du français moderne *soigné*.

3. **L'imparfait** : une action passée, que l'on considère dans sa durée (il *neigeait*), dans sa répétition (chaque matin j'*allais* au bureau), ou dans sa concomitance avec une action principale au passé (il demanda si j'*étais* malade). On trouve ici :

— *Imparfait de durée : muoit* et *palisoit* (43), *estoit* dans l'arbre (49); mais un emploi très aberrant : li perrons *estoit* de marbre (50). On attend ici un présent d'habitude (il *est* encore de marbre); il y a eu, ici aussi, entraînement incontrôlé, l'imparfait de la principale se continuant abusivement dans la subordonnée.

— *Imparfait d'habitude :* pas d'exemple ici.

— *Imparfait de concomitance :* il me priout que *l'acordasse* (59) — qui *ert* a error (60).

Deux emplois sont à justifier :

— « Il me *mandot* » (57) : on attendrait un plus-que-parfait : avoit mandée. Et pourtant, l'imparfait se justifie : pour elle, c'est encore un

fait présent au moment où elle le blâme. Elle lui a dit, si l'on veut (au présent) :

— non pas : je suis furieuse que tu m'*aies fait* venir

— mais : je suis furieuse que tu me *fasses* venir

parce que *tant qu'elle est là*, elle considère le fait de *faire venir* comme un fait qui n'est pas encore entré dans le passé. C'est pourquoi j'ai gardé l'imparfait : je le blâmai de ce qu'il me *faisait* venir.

— « il me *priout* » (58), à conserver, concomitance à l'action principale : je le blâmai, et lui, de son côté, me *suppliait* ... action qui dure.

4. **Le plus-que-parfait** : antériorité par rapport à une action elle-même passée.

J'avais terminé quand vous êtes arrivé.

Ici deux emplois concordant avec cette valeur normale :

« Bien sout que ele *avoit oï* » (antérieurement) (41)

« Je li dis Que grant folie *avoit requis* » (62).

En conclusion : emploi des temps très semblable au nôtre, très conforme à leur valeur de base. Noter cependant un peu plus de liberté, un peu moins de rigueur dans l'application de « règles » : il est courant que l'ancien français mêle très librement les temps, passant de l'un à l'autre sans raison particulièrement évidente. Ce texte-ci est en somme un peu plus libre, sous ce rapport, que le serait un texte de RACINE ou de HUGO, mais bien moins que beaucoup d'autres textes du Moyen Age. — Tenir compte aussi du fait que bien souvent ces emplois inattendus peuvent trouver leur justification dans des nécessités de *versification*, dans des vers où il est indispensable d'avoir une syllabe de moins (ou de plus).

B. **La syntaxe du subjonctif.** Deux exemples seulement, particulièrement simples :

a) « *Me priout que l'***acordasse** ... » : Subjonctif absolument normal, du latin au français le plus moderne, dans une *complétive* dépendant d'un verbe de *volonté* (prière, conseil, effort, etc...). C'est la syntaxe du latin :

Oravit ut eum *conciliarem*

et du français moderne, toutes les fois qu'on doit employer un mode personnel.

En effet, d'ordinaire, le français moderne emploie en pareil cas un *infinitif*, toutes les fois que le sujet de la subordonnée a été précisé dans la principale :

Il *me* suppliait de le *réconcilier*...

Mais si, pour une raison quelconque, ce sujet n'a pu être indiqué, nous sommes toujours obligés d'employer le subjonctif, par exemple :

Je demande que le roi me *fasse* grâce,

et, avec la concordance des temps (qui reste en principe obligatoire) :

Il demand*ait* que le roi lui *fît* grâce.

b) « *que je plus* **racontasse** ». Ici la plupart des candidats n'ont pas compris. Il s'agit d'un *subjonctif délibératif*, déjà normal en latin :

Nescio quo *curram*, nesciebat quo *curreret*;

extrêmement fréquent en ancien français : ne sai que *face* = je ne sais *que faire*. (On en trouvera un bel exemple dans le texte suivant, p. 88, vers 2003).

Nous le traduisons obligatoirement par un infinitif après un mot interrogatif :

Je ne sais *que* vous *raconter* de plus.

L'apparente non-concordance (imparfait après verbe au présent) s'explique par une idée d'éventualité, d'hypothèse : ce que je *pourrais* vous raconter. C'est la même nuance qui justifie la fameuse construction de Racine :

« On *craint* qu'il n'*essuyât* les larmes de sa mère ».

C. **mon estre.** — infinitif substantivé.

Ne pas traiter à nouveau le problème général de l'infinitif substantivé, qui a fait l'objet d'une étude dans un précédent devoir (le *broncher* d'un cheval) (cf. ci-dessous p. 162).

Mais noter seulement la valeur verbale, beaucoup plus nuancée, de la tournure :

mon estre = ce que je suis réellement, le fond de ma pensée, de mes sentiments (très différent de l'emploi philosophique moderne : l'*être* et le *non-être*, l'*être* et le néant..., qui exprime simplement le fait d'exister).

V. BÉROUL. « *LE ROMAN DE TRISTAN* »

Réflexions du Roi après la découverte de la forêt

Quant vit q'ele avoit sa chemise
Et q'entre eus deus avoit devise,
La bouche o l'autre n'ert jostee,
Et qant il vit la nue espee
Qui entre eus deus les desevrot,
2000 Vit les braies que Tristran out :
« Dex! » dist li rois, « ce que puet estre?
Or ai veü tant de lor estre,
Dex! je ne sai que doie faire,
Ou de l'ocire, ou du retraire.
Ci sont el bois, bien a lonc tens.
Bien puis croire, se je ai sens,
Se il s'amasent folement,
Ja n'i eüsent vestement,
Entrë eus deus n'eüst espee,
2010 Autrement fust cest'asenblee.
Corage avoie d'eus ocire :
Nes tocherai, retrairai m'ire.
De fole amor corage n'ont.
N'en ferrai nul. Endormi sont :
Se par moi eirent atouchié,
Trop par feroie grant pechié;
Et se g'esvel cest endormi
Et il m'ocit ou j'oci lui,
Ce sera laide reparlance.
2020 Je lor ferai tel demostrance
Que, ainçois qu'il s'esvelleront,
Certainement savoir porront
Qu'il furent endormi trové
Et q'en a eü d'eus pité,
Que je nes vuel noient ocire,
Ne moi ne gent de mon empire.
Ge voi el doi a la reïne
L'anel o pierre esmeraudine;
Or li donai (mot par est buens),

2030 Et g'en rai un qui refu suens :
Osterai li le mien du doi... »

BÉROUL, *Le Roman de Tristan*, 1995-2031
(Éd. Muret-Defourques, Libriarie H. Champion).

a) Traduire le texte;
b) Phonétique de : *espee*, *desevrer*, *reïne;*
c) Morphologie : la conjugaison du verbe *estre* dans ce passage;
d) Syntaxe : *m'ire;* la subordination dans ce texte;
e) Sémantique de *corage.*

Le roi Marc vient de surprendre les deux amants dans la forêt, endormis l'un à côté de l'autre, mais vêtus, et séparés par l'épée nue.

I. TRADUCTION

Quand < le Roi > vit qu'elle avait sa tunique, et qu'entre eux deux il y avait un espace, que leurs bouches n'étaient pas jointes, et quand il vit l'épée nue qui, entre eux deux, les séparait, < qu'il > vit les braies que Tristan portait : « Dieu, dit le Roi, qu'est-ce que cela peut signifier? De tout ce que je viens de voir de leur comportement, Dieu, je ne sais ce que je dois faire : tuer? ou me retirer? Ils sont dans le bois depuis bien longtemps. Je puis bien croire, si j'ai ma raison, < que >, s'ils s'aimaient d'un amour coupable, jamais ils n'auraient de vêtements, entre eux deux il n'y eût pas d'épée, tout autre serait cette réunion. J'avais l'intention de les mettre à mort : je ne les toucherai pas, je rentrerai ma colère. Un amour coupable n'entre pas dans leurs sentiments. Je n'en frapperai aucun : si je portais la main sur eux, je ferais un bien trop grand péché; et si j'éveille cet homme qui dort, et s'il me tue ou que je le tue, ce sera de vilains commérages. Je leur laisserai un indice tel que, aussitôt qu'ils s'éveilleront, ils pourront savoir de toute certitude qu'ils ont été trouvés endormis et qu'on a eu pitié d'eux, que je ne veux nullement les tuer, ni moi ni personne de mon royaume. Je vois au doigt de la reine l'anneau avec la pierre d'émeraude; c'est moi qui le lui donnai naguère (c'est un très beau bijou), et de mon côté j'en ai un qui lui a appartenu : je lui ôterai le mien du doigt...

NOTES

1995 : *chemise :* sens plus général : robe, tunique (cf. la *chainse*); l'usage de dormir avec une chemise n'apparaîtra guère qu'au siècle suivant. Et le fait pour Yseut d'être *en chemise* aux côtés de Tristan ne serait guère, ce me semble, une garantie de vertu.

2000 : garder *braies*, ou à la rigueur *chausses;* tous les mots modernes, *culotte*, *pantalon*, etc ... font un anachronisme trop choquant!

2004 : *l'ocire : l'* est ici non pas un pronom personnel, mais l'article devant l'infinitif substantivé : *de l'*ocire ou *du* retraire = en ce qui concerne l'action de tuer ou celle de m'en aller. — *Ocire :* impossible de traduire par *occire*, qui n'appartient plus qu'au langage plaisant.

2007 : *folement*, de façon coupable; ce que ne suggèrerait pas la traduction : s'aimer follement, ou avec passion : on peut s'aimer follement (en français moderne) ou avec passion, tout en restant vertueux.

2014 : *ferrai* est le futur de *ferir*, non pas celui de *faire*, comme m'ont traduit plusieurs candidats.

2016 : Garder *péché :* il s'agit nettement du sens religieux.

2017 : Impossible de traduire *cet endormi*, qui aujourd'hui relève du style plaisant.

2024 : *en* est la forme dialectale de *on* (« Hélas, l'*an* dit bien vrai ... » — Martine) et non le pronom personnel (pour cette prononciation, voir l'exposé sur *danger* p. 212).

2030 : *refu :* c'est le verbe *r'estre* (cf. *r'avoir* dans le même vers) où le préfixe indique, non pas répétition, mais symétrie : *de mon côté* j'ai ...

II. PHONÉTIQUE.

Insister sur les faits importants seulement :

espee < latin impérial *spátha* (grec σπάθη); c'était primitivement *la batte*, la latte de bois assez large qui servait au tisserand à égaliser son tissu; puis désigne par métonymie une épée longue et large. A remplacé les mots vraiment latins : *ensis* et *gladius* (glaive).

a) **Le traitement de la dentale intervocalique.**

th déjà réduit à *t* en latin, comme toutes les aspirées grecques qui perdent en latin leur aspiration. Partir de **spáta.*

Les dentales intervocaliques ont perdu peu à peu leur articulation, se sont affaiblies, puis ont finalement disparu totalement. Le processus est :

t > d > dh (le son du *th* doux anglais de *that*) > zéro :

vita > **vida* > **vitha* > *vie*
mutare > *muder* > **muther* > *muer*
maturu > **madur* > **methur* > *meür* > *mûr*
laudare > **lother* > *loër* > *louer*
videre > **vētheir* > *vëoir* > *voir*

Le son intermédiaire *th* a été noté par *dh* dans les *Serments de Strasbourg*, 842 : *aiudha*, *cadhuna*, par *th* dans certains manuscrits de la *Vie d'Alexis : espethe* (c'est notre mot). Dès les premiers textes littéraires il est complètement effacé.

La disparition de la dentale entraîne des hiatus qui ou bien se maintiennent *(louer, muer)* ou se résolvent *(mëur > mûr)*.

b) **Le traitement du á tonique libre :** il s'est produit, dans le Nord de la

Gaule (dialectes d'oïl), vers la fin du VIIIe siècle, un allongement du *a* tonique en *aa*, puis une différenciation *ae*, puis une réassimilation régressive *éé* qui aboutit à *é*. Cet *e*, qui paraît avoir été fermé en toute position au Moyen Age (*mon* [*pére*]) deviendra par la suite ouvert *(è)* devant consonne articulée (*mer*, *père*, et les infinitifs *amèr*, *chantèr* jusqu'au XVIe siècle), et restera fermé *(é)* devant consonne muette ou quand il est final *(chanté, beauté)*.

C'est là le fait capital de la phonétique française, celui qui caractérise typiquement notre langue. Aujourd'hui encore, dans toutes les études sur les langues romanes, on oppose le *a* qui a survécu dans tout le domaine méditerranéen au *é* ou *è* qui est typique du français du nord; cf. :

prātum > italien *prato*, espagnol *prado*, provençal *prat*, français *pré ;*
**caballicāta* > méridional *cavalcade*, français *chevauchée*, etc...

Tout *a* français correspondant à un *ā* tonique libre latin dénonce un emprunt méridional *(salade, escale)*, à moins qu'il ne s'agisse d'un mot d'emprunt savant (*capital*, etc...).

c) **La question du « *e* prosthétique ».**

Les groupes initiaux *s* + *consonne (sp, st, sc)*, dans les mots de formation populaire, ont présenté une difficulté d'articulation, telle qu'il s'est développé devant eux un son-voyelle, absolument inconscient, destiné à permettre la prononciation du groupe, et fournissant en quelque sorte un point d'appui à la voix avant qu'elle ne franchisse cette articulation difficile (cf. la prononciation populaire *lorseque*). Ce son-voyelle apparaît dès le latin populaire, et est souvent écrit dans les inscriptions (ouvriers graveurs souvent illettrés) sous la forme d'un *i* ou d'un *e : ischola, iscala, escripsit*, etc...

Cette voyelle « prosthétique » s'est conservée dans toutes les langues romanes (sauf l'italien), généralement sous la forme d'un *e :* d'où les mots d'ancien français *escu* < *scutum*, *espine* < *spinam*, *espouse* < *spo(n)sam*, *estable* < *stabula*, etc...

Bien entendu, le phénomène n'a pas joué (sauf exception) dans les mots d'emprunt savant, comme *station*, *spectacle*, *spécial* (mais cf. anglais *especially*).

Pourtant certains mots d'emprunt ancien ont un *e : esprit*, *espèce*, *espace*, *espérer* (mots de la langue religieuse) et même des mots empruntés plus tardivement à l'italien : *escadron*, *estampe*, *escorte*.

La même tendance subsiste dans la langue populaire moderne, où l'on entend un *e* dans ces mêmes mots savants : *estatue*, *espécial*, *escarole*, *escandale* (à côté de la formation régulière ancienne *esclandre*).

d) **La réduction du *s* devant consonne**

Après *e* prosthétique, le *s* initial est donc devenu « intérieur devant consonne » : il suit alors la règle générale du *s devant consonne*, c'est-à-dire qu'il a cessé de se prononcer de très bonne heure, à des dates variables selon le groupe : plus tôt devant *l*, *c*, *p*, en dernier lieu devant *t* (c'est le passage des mots français en anglais qui nous renseigne sur ces dates). On peut estimer que l'amuïssement est terminé vers la fin du XIIIe siècle, mais la transformation durait depuis plusieurs siècles.

Conséquence : dès le XIIIe siècle, tous les mots présentant un *s* intérieur devant consonne ont perdu ce *s* dans la prononciation, c'est-à-dire qu'on prononce déjà comme nous le faisons encore : *île*, *tête*, *fête*, *état*, etc... Mais les traditions orthographiques sont si fortes que cet *s* ne disparaîtra de l'orthographe qu'au XVIIIe siècle (3e édition du Dictionnaire de l'ACADÉMIE, 1740) : Corneille, Molière, Racine écrivaient encore *teste*, *estat*...

La suppression de cet *s* a entraîné l'apparition d'un *accent circonflexe* dans un très grand nombre de cas (mais il y a des exceptions) destiné à marquer *l'allongement* de la voyelle précédente *(île, fête)*. Dans le cas qui nous occupe, après *e* prosthétique, c'est toujours un *accent aigu* qui apparaît : *épine*, *échelle*, *épée*...

On notera que, par exception, et sous influence savante, le *s* n'a disparu ni de la prononciation, ni de l'orthographe, dans des mots savants *(destination, respectueux...)*, ou demi-savants *(esprit, espace, espèce...)* ou d'emprunt tardif *(escadron, estampe*, etc...). On remarquera également la tendance actuelle à prononcer le *s* dans des noms propres où il ne devrait pas être entendu, et où il n'est qu'une survivance archaïque *(Estienne, Prost, Proust*, parfois *Prévost* — mais toujours Marcel *Prévo(s)t)*.

Cette question du *s* devant consonne est un bon exemple de la « relativité temporelle » des lois phonétiques : telle façon de parler qui est extrêmement contraignante à une certaine époque (l'amuïssement du *s* devant consonne aux XIIe-XIIIe siècles) ne joue plus quelques siècles plus tard, et nous n'éprouvons pas la moindre difficulté à articuler *-st-* aujourd'hui dans des mots comme *forestier*, *restaurant*... Même des mots anciens repris par archaïsme — par exemple à l'époque romantique — font entendre aujourd'hui tout naturellement le groupe *s + consonne : destrier*, *ménestrel* (en face de *ménétrier*), *à la rescousse* etc.

desevrer : formation *française* à partir du verbe *sevrer*.

— Préfixe latin *dis-* > *des-* dans des mots comme *déshonnête*, *désorienté* mais > *dé-* devant consonne (cf. § précédent) : *décapiter*, *dépanner*... (Demeuré *dis-* dans les mots savants, bien sûr : *discerner*, *disperser*...).

— **sevrer** : partir du latin *separáre*, repris plus tard par emprunt savant sous la forme *séparer* (= doublets, cf. *ouvrer/opérer*, *forger/fabriquer*...).

Peu de choses à étudier ici du point de vue phonétique.

a) Il faut supposer un bas-latin **seperáre*, conséquence d'une dissimilation[1], pour expliquer la chute totale de la voyelle protonique *(separáre* donnerait **severer*, le *a* prétonique persistant sous la forme d'un *e* muet, cf. *ornaméntum* > *ornement*, **orphanínum* > *orphelin...)*.

b) Rappeler le traitement du *a* libre tonique (cf. *espee* ci-dessus). Devient *è* ouvert devant consonne articulée : d'où jusqu'au XVIe siècle les prononciations *chantèr*, *amèr*, *sevrèr*, rimant avec *amer* (adjectif), la *mer*, etc...

Puis, à la fin du XVIe siècle, quand le *r* final est devenu muet, le *é* prend le son fermé que nous avons encore.

c) **Le traitement du groupe intérieur *-pr-*.**

Après la chute du *e* prétonique, on a affaire au groupe intérieur *-pr-* entre

1. Cette forme *seperare* est même, paraît-il, attestée à basse époque.

voyelles : **sep'rare* (cf. déjà en latin des graphies *saeclum*, *vinclum* pour *saeculum*, *vinculum*).

D'où la présence d'un groupe secondaire *-pr-* où l'élément explosif va s'affaiblir comme s'il était isolé (parce que le 2e élément est une liquide), passera par *-br-* pour aboutir à *-vr-* :

**seperare* > **seprare* > **sebrar* > *sevrer*
capram > *cabre* > *chièvre* > *chèvre*
leporem > **lep'rem* > **liebre* > *lièvre*
labram > *lèvre*
**colobram* > *couleuvre*

⟶ Rappeler le seul sens survivant de *sevrer*. — On remarquera ici le renforcement tautologique *de-sevrer* (idée de séparation exprimée deux fois. Rapprocher de façons de parler dialectales : « D'où est-ce que tu *deviens ?* » « Ces deux jumeaux, on ne peut pas les *déconnaître*. »)

reïne vient du latin classique *reginam*.

a) Ici ce qui fait problème est le traitement du *g* intervocalique.

Par un affaiblissement dû à la paresse d'articulation, la *gutturale* g subit un traitement de *palatalisation*, c'est-à-dire que le point d'articulation se déplace de l'arrière (palais mou) vers le milieu (palais dur) de la cavité buccale, surtout quand la gutturale est entourée de voyelles d'*avant*, *é*, *i*. C'est là encore une typique déformation française, caractéristique de l'accent « faubourien » : cf. *paquet*, *ticket*, prononcés avec un yod adventice : *tickyet*, *pakyet* (ci-dessus, p. 37).

Le point d'aboutissement est un yod pur et simple, qui au voisinage de *i* se fond avec cet *i*, et disparaît de l'écriture :

sigillum > *seel* > *sceau* — *faginam* > *faïne* > *faine*
vaginam > **gaïne* > *gaine* — *legem* > *lei* — *fugire* > *fuir*

De même : *reginam* > **reyinam* > **reïne**.

b) Mais *reïne* est ici un mot dissyllabique, où le *i* est pur, et qui rime très bien avec *esmeraudine*. Plus tard, réduction de l'hiatus :

On attendrait l'évolution normale : *re/ïne* > **rine* par chute du *e* muet, comme dans *maturum* > *mëur* > *mûr*, *securum* > *sëur* > *sûr*.

Mais ici a joué l'analogie du masculin *rei* (pron. *rey*), dont on sent très bien la parenté avec *reïne*, et qui va entraîner la prononciation *reyne*, puis *reine* que nous avons gardée. — Une autre analogie, plus tardive, avec *roi* (= *rwè*) a entraîné pour deux siècles l'apparition d'un mot *royne* (prononcé *rwène*), qui disparaît au XVIIe siècle :

« Semblablement où est la *royne*... » (VILLON).

III. MORPHOLOGIE : La conjugaison du verbe ESTRE.

Se limiter aux formes du verbe *estre* qui figurent dans le texte :

a) **Infinitif : estre,** employé comme verbe en 2001, comme nom en 2002. On notera que la poésie du Moyen Age admet fort bien la rime d'un mot avec

lui-même; les règles de Malherbe sont encore loin! Cf. *Tristan* 2571/72; ou d'un simple avec son composé, cf. 4339/40 etc...)

Le latin a quelques verbes de base dont les formes d'infinitif sont anormales : *posse*, *velle*, *esse* : elles *contiennent* pourtant, mais avec une assimilation, le *-re* qui est la caractéristique de l'infinitif : **pos-re*, **es-re*, **vel-re* (sans voyelle de liaison).

Mais ces formes, senties anormales puisque *-re* n'y apparaît plus, vont être en bas-latin *refaites* sur les paradigmes usuels, c'est-à-dire qu'on y rajoutera -re et qu'on aura **volēre* > *vouloir*, **potēre* > *pouvoir* et **essĕre* (qui contient ainsi deux fois la caractéristique *-re*).

Cet **éssere* aboutit très régulièrement à *estre* par chute de la voyelle posttonique : **éssere* > **éss're* > *estre*, par développement d'un *t* dit *épenthétique*, destiné à faciliter la prononciation d'un groupe difficile *s-r* :

— quand le *s* est sonore, il s'intercale un *d:*
lázarum > *lasdre* > *ladre*
— quand le *s* est sourd, il s'intercale un *t* :
páscere > *paistre* > *paître*.

D'où l'infinitif *estre*, prononcé *être*, depuis le XIIIe siècle.

Comme nom, *estre* a des sens variés (cf. ci-dessus, p. 86); ici : ce qu'ils sont réellement, leur comportement.

b) **Indicatif présent.**

est, 3e personne, v. 2029. Latin *est.* Noter seulement le maintien du *s* dans l'orthographe de façon tout artificielle, pour distinguer *est* de *et.*

sont, v. 2005, 2014 < lat. *sunt.* A peu près aucune modification : le *t* final subsiste parce qu'il est soutenu par la consonne précédente.

c) **Indicatif imparfait.** — La question d'ensemble a été traitée ci-dessus p. 35.

Nous ne trouvons ici que des formes du type ancien : **ert,** 1998, **eirent,** 2015. Rappelons-en les paradigmes :

j'*iere*, tu *ieres*, il *ieret*, nous *eriens*, vous *eriez*, ils *ierent* (toniques)
j'*ere* tu *eres*, il *ert*, nous *eriens*, vous *eriez*, ils *erent* (atones).

Ici, deux formes non diphtonguées (employées comme auxiliaires). *Eirent* n'équivaut pas à *ierent*, mais à *erent*, et n'est qu'une graphie intermittente en anglo-normand.

L'imparfait de type nouveau paraît moins fréquent que l'autre dans *Tristan :*

esteie, *esteit...* > *estois*, *estoit* > *étais*, *était.*

C'est très vraisemblablement l'imparfait du verbe *ester* (< *stare*), primitivement : j'étais debout, d'où : j'étais. On verra plus loin dans Marie de France (p. 148) plusieurs emplois de *esteie* nettement au sens de se tenir debout (= she stood). De même pour les participes *estant*, *esté.*

d) **Indicatif futur.** — La question d'ensemble a été traitée ci-dessus, p. 47.

Seule la forme **sera** (2019), de type périphrastique nouveau, apparaît dans

le passage. Mais *Tristan* présente également de nombreux emplois des formes anciennes : **iert, ierent** — en particulier quand la versification les justifie.

e) **Indicatif parfait.**

furent (2023) continue très exactement *füerunt*, après chute de la post-tonique *e*.

fu (2030 dans *refu*) remonte à *füit*. Il faut supposer :

— comme pour *füi*, l'action ouvrante du *i* final qui garde le *u* intact;

— la chute du *t* est normale (*t* final non soutenu par une consonne précédente : *nepotem* > *neveu*, *virtutem* > *vertu*).

Il en fut de même pour les 3e personnes des verbes : *fu* est régulier; mais le *t* a été restitué en moyen français (parce qu'il est senti comme une caractéristique de la 3e personne) pour tous les verbes sauf, curieusement, pour toute la série des verbes de la première conjugaison (il *chanta*, *dansa*...).

f) **Subjonctif imparfait : fust** (2010) continue non pas l'imparfait latin, *esset*, qui après réduction se fût confondu avec d'autres formes, mais le plus-que-parfait *fuisset* (id. pour tous les verbes :

chantast < *canta(vi)sset*
donast < *dona(vi)sset*).

Ici il est nécessaire de supposer un déplacement d'accent, sous l'influence des formes du parfait :

fuísset > **füisset* > **fússet* > *fust*.

Pas de changement depuis le Moyen Age dans la prononciation. Dans l'orthographe, disparition du *s* devant consonne et remplacement par un accent circonflexe (voir ci-dessus, p. 91, pour *espee*).

IV. SYNTAXE

m'ire.

C'est là une question qui peut revenir à chaque concours, car elle se pose pour de très nombreux textes du Moyen Age.

Rappelons les formes du possessif en ancien français (adjectif ou pronom indifféremment) :

	Masculin	Féminin
toniques	**mien, tuen, suen**	**meie** > **moie ; toue, toie ; soue, seue, soie ;**
atones	**mon ton son**	**ma ta sa**

Les formes *atones* du possessif féminin s'élident normalement en ancien français devant un substantif commençant par une voyelle (ou un *h* non aspiré), exactement comme l'article :

m(a) espee > *m'espee*, *m'amour* (féminin, cf. ci-dessous p. 269), *t'amie*, *t'ante*.

C'est l'usage normal de l'ancien français, au demeurant parfaitement régulier.

⟶ Or nous employons aujourd'hui, devant des noms *féminins* commençant par une voyelle, un possessif **masculin** : **mon** *amie*, **ton** *écriture*, **son** *héritière*.

Phénomène très surprenant. Il apparaît sporadiquement dès le XIIe siècle, se développe peu à peu, triomphe vers les XIVe-XVe siècles selon les régions. Pendant longtemps on trouve dans les mêmes textes tantôt *ma*, tantôt *mon*. Anomalie à justifier.

⟶ Jusqu'ici une seule explication, peu convaincante : l'indication du *possesseur* est un élément très important de la phrase ; or le possessif ainsi élidé, *m'*, réduit à une seule consonne, ne se remarque pas assez. Ainsi la langue aurait, spontanément, « remplacé *une forme sans consistance* par une forme vivante, *incorrecte mais expressive* » (Ch. BRUNEAU).

Soit. Il me paraît étonnant qu'on ait, spontanément, renoncé à la spécification du *genre* (qui est importante elle aussi) pour mieux indiquer le possesseur. En fait, il nous faut confesser que nous ne savons pas, que le problème ne semble pas avoir été étudié à fond. Le certain est que nous employons conjointement, et sans en être gênés, les deux formes :

ma mère et *mon* aïeule — *sa* femme et *son* amie.

⟶ Survivances de l'ancien état de choses :

- jusqu'au XVIe siècle, la formule de juron : *par m'âme ;*
- jusqu'au XVIIe siècle, *m'amour* (Argan à Béline, dans le *Malade Imaginaire*) ;
- aujourd'hui : *mamour*, devenu mot simple : faire des *mamours* à quelqu'un.
- *m'amie*, coupée à faux *ma mie* (cf. la chanson d'Alceste), d'où : le mot *mie*, présentant un exemple de *déglutination* (on trouve même, à la fin du XIXe siècle, chez certains écrivains méridionaux, Daudet, etc..., un hypocoristique *m'ami*, au masculin, qui est parfaitement monstrueux et artificiel).
- *t'ante (tua amita)* (anglais *aunt*), traité comme un mot simple : « Va embrasser *t'ante* », aujourd'hui *ta tante* = tautologie, et *ma tante* avec deux éléments contradictoires.

La subordination dans ce passage.

Ç'a été bien souvent la meilleure partie des devoirs : question facile, mais qui a été généralement traitée avec précision et méthode.

a) Première remarque : la **grande richesse de la subordination** dans ce texte — contrairement aux usages dominants de l'ancien français, qui, par gaucherie ou habitude, se cantonne volontiers dans des phrases brèves, juxtaposées, ne dépassant guère un vers.

Pourquoi ? Ici passage de délicate *analyse psychologique :* le roi Marc est amené à des réflexions complexes, entraînant la complexité de la phrase. On notera en particulier trois véritables *périodes* qui méritent un schéma :

« *Quant* vit	une temporelle
qu'elle avoit sa chemise et *qu*'entre eus deus avoit devise, <*que*> la bouche o l'autre n'ert jostee	trois complétives dépendant de *vit*
Et *quand* il vit la nue espee	une temporelle
qui entre eus deus les desevrot,	une relative, antécédent *espee*
vit les braies	une temporelle
que Tristan out	une relative, antécédent *braies*.
Deus! **dist li rois...**	enfin la proposition principale.

Ou encore :

« Bien *puis* croire	principale
se je ai sens,	conditionnelle
<*que*> s'il s'amassent folement | jà n'i eüsent vestement <que> .... entre eus deus n'eüst espee <que> .... autrement fust cest' asemblee »	trois complétives dépendant de *croire*, interrompues par une conditionnelle.

La troisième (v. 2020-2025) est plus complexe encore :

« Je lor *ferai* tel demostrance
que ... savoir *porront* »
ainçois qu'il s'esvelleront
que...
et que.
que...

= une *principale*, entraînant une *consécutive* (interrompue par une *temporelle*) commandant elle-même trois *complétives* symétriques compléments de *savoir*.

⟶ Tout cela est parfaitement agencé, exactement comme nous le ferions encore (sauf quelques omissions de *que*, voir plus loin), et témoigne déjà d'un maniement très assuré de la phrase.

b) **Les subordonnants** sont exactement ceux que nous emploierions encore, à part :

se conditionnel, refait plus tard en *si* sous l'influence savante. Sur la distinction entre si et se en ancien français, voir ci-dessous, VI, p. 106.

aincois que, locution disparue <**antius quam* (?), proprement avant que, mais a parfois le sens de *ainz que*, aussitôt que.

⟶ Sauf omission, ces subordonnants sont placés exactement où nous les placerions, rythmant très exactement le déroulement de la pensée.

⟶ Mais liberté plus grande en ce qui concerne la présence ou l'absence :

1. Le subordonnant déjà exprimé peut être repris par le même subordonnant coordonné :

« *Quant... et quant...* » (95-96).
« *Qu*'il furent endormi trové, *et qu*'en a eu... » (23-24).

[La reprise d'un subordonnant quelconque par un *que* était possible également en ancien français : *quant* il vit... *et que...* — Pas d'exemple ici.]

2. Le subordonnant déjà exprimé peut être très librement omis une deuxième fois.

« *Quant* vit... et *quant* il vit... *vit* les braies... » (95-98).

= trois propositions symétriques, le troisième *quant* n'est pas exprimé.

De même : « *Se* j'esvel cest endormi, et <*s'*> il m'ocit ou <*se*> j'oci lui » (phrase qui a été souvent analysée à faux : on a voulu voir dans le vers 2018 deux propositions principales : la principale est en 2019).

3. Le subordonnant est entièrement sous-entendu : c'est le cas du *que* complétif qui doit se placer en tête du vers 2007, et qui commande les trois complétives des vers 2008-10.

<table>
<tr><td rowspan="3">« Bien puis croire | <<i>que</i>></td><td rowspan="2">......................</td><td>jà n'i <i>eusent...</i></td></tr>
<tr><td>n'eüst espee</td></tr>
<tr><td>se il s'amassent folement</td><td>autrement fust..»</td></tr>
</table>

De telles libertés sont, bien entendu, impossibles en français moderne.

c) **Les types de subordonnées : modes et valeurs.**

1. **Relatives** : trois exemples :

« la nue espee *qui* les desevrot » (98)
« les braies *que* Tristan out » (99)
« un (anel) *qui* refu siens » (30).

Constructions identiques à notre syntaxe actuelle : antécédent nom ou pronom *(un)*, relatif placé immédiatement après son antécédent, verbe à l'indicatif, traduisant détails réels.

2. **Temporelles :** peu de choses à dire : conjonction *quant* ou *ainçois que*. Verbe à l'indicatif : constatations réelles : il *voit* les amants, l'épée...

3. **Complétives :** uniquement du type *que + indicatif* (je crois *qu'il est* malade) après verbe de perception *(vit)* ou de connaissance *(savoir porront.)* Rappeler que cette construction *conjonctive* s'est substituée, en latin de la basse époque, à la complétive *infinitive* (conjonctions *quod* ou *quia*) :

Memento *te pulverem esse* (latin classique) devenant dans la *Vulgate :* « Memento *quia pulvis es* ».

Une demi-douzaine de complétives de ce type :

« Vit ⟶ *qu'elle avoit... qu'avoit devise...* <que> *n'ert jostee* ».
« Savoir ⟶ *qu'il furent... qu'en a eu... que je nes vuel...* »

= exactement de type moderne.

4. **Interrogative indirecte** (souvent mal analysée par les candidats) :

« Je ne sai / *que doie* faire »

Que est ici non un relatif, mais un interrogatif (= *quid*, non *quod*) qui suffit à l'interrogation (sur ce point voir l'exposé ci-dessous p. 262); il n'y a pas lieu de sous-entendre *(ce) que je dois* [le français moderne a substitué à la vraie interrogative, par *que* et avec *indicatif* ou *subjonctif*, une espèce de relative par *ce que* + *indicatif.* L'ancienne syntaxe survit jusqu'au début du xviie siècle : « Ne pas savoir *que* c'est de souffrir » (Balzac)].

Le *subjonctif* est un subjonctif *délibératif*, continuation de la syntaxe latine (ci-dessus p. 86) :

Nescio quo *curram*, quid *agam*.

Le mot-à-mot est : Je ne sais ce que je *doive* faire. Nous rendrions cette nuance, soit par un conditionnel *devrais*, soit par un infinitif seul : *que faire* (infinitif délibératif).

5. **Consécutive** de type banal : *tel* demostrance *que...* savoir *porront.*

Que, annoncé dans la principale par *tel*, est construit avec l'*indicatif futur* : certitude de la réalisation.

6. **Conditionnelles** : c'est de loin ici le système le plus intéressant. Nous trouvons là plusieurs types, correspondant à trois des quatre cas de la syntaxe latine :

— se + indicatif présent, au sens de *s'il est vrai que* = chose tenue pour assurée : « *Se je ai sens* » (2006).

— se + indicatif présent, action aisément réalisable, qui ne tient qu'à moi (= potentiel « probable ») :

« *Se j'esvel* cest endormi... », avec principale à l'indicatif futur *(ce sera)* : conséquence assurée de la réalisation de l'hypothèse.

— se + *indicatif imparfait*, avec principale au *conditionnel* :

« *Se* par moi *eirent* atouchié, Trop par *feroie* ».

C'est notre expression encore du potentiel (= « potentiel possible »).

— se + *subjonctif imparfait* dans la subordonnée et la principale :

« *Se* il *s'amasent* folement,
Jà n'i *eusent* vestement ».

Irréel du présent (pourquoi tant de candidats m'ont-ils traduit par un irréel du passé : s'ils *avaient eu* des sentiments coupables, jamais ils *n'auraient eu* de vêtements etc...? Il ne s'agit pas d'un passé, mais bien d'un présent qu'il a sous les yeux).

⟶ Donc deux possibilités de traduire l'irréel du présent en ancien français :

— imparfait de l'indicatif + conditionnel dans la principale. C'est notre type toujours vivant, mais en ancien français bien moins fréquent que le suivant.

Si j'*étais* malade, j'*appellerais* le médecin.

— imparfait du subjonctif dans les deux propositions, construction qui paraît insister davantage sur l'irréalité, l'absolue impossibilité.

Construction impossible aujourd'hui : si je *fusse* malade..., absolument courante en ancien français.

⟶ C'est le seul point vraiment où la subordination de ce texte diffère de la nôtre, si l'on excepte une plus grande liberté dans l'emploi des subordonnants.

V. SÉMANTIQUE

corage : Je renvoie à l'exposé précédent, ci-dessus p. 72.

On gardera en mémoire les deux exemples de ce texte, si caractéristiques des valeurs étendues de *corage* en ancien français :

« *Corage* avoie d'eus ocire » = j'avais l'*intention* de les tuer
« De fole amor *corage* n'ont » = ils n'ont pas le cœur ... à une passion coupable.

VI. « *FLOIRE ET BLANCHEFLOR* »

L'enlèvement

Dont s'en vont cil en la chanpaigne,
Gardent aval parmi la plaigne,
Pelerins voient qui montoient
La montaigne que il guetoient.
Il leur vont seure, ses assaillent
90 Et li pelerins se défaillent.
Des pelerins tuit li plusor
Leur avoir rendent par paour.
En la conpaigne ot un François,
Chevaliers ert preuz et courtois,
Cil au baron Saint Jaque aloit;
Une seue fille i menoit
Qui a l'apostre s'ert voëe,
Ainz qu'ele issist de la contree,
Pour son mari qui morz estoit,
100 De cui ou ventre enfant avoit.
Li chevaliers se vout defendre,
Mes lor ne chaut de lui vif prendre,
Ainz l'ocient sel leissent mort;
La meschine mainent au port,
Au roi Phenis l'ont presentee;
Le roi l'a forment esgardee;
Il paroit bien a son visage
Que ele estoit de haut parage,
Et dist, s'il puet, qu'a la reïne
110 Fera present de la meschine,
Car de tel chose li prea
Quant il mer por rober passa ...

Floire et Blancheflor, vers 85-112
(Éd. M.-M. Pelan, Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg).

a) Traduire le texte;
b) Étymologie et phonétique de : *pelerins*, *preuz*, *parage*, *reïne*, *meschine*, *rober*;
c) Morphologie : les formes écrasées *ses* (89), *sel* (103);
ert et l'évolution de l'imparfait de *estre*;
la formation de l'adverbe *forment*;

d) Syntaxe : les constructions verbales remarquables : *que il guetoient* (88), *se defaillent* (90), *de lui vif prendre* (102);
syntaxe de l'article; emplois remarquables des prépositions;
syntaxe du possessif dans *une seue fille* (96);
valeurs et emplois de *ainz* (103).

I. TRADUCTION

Alors ces gens-là s'en vont par la campagne, regardent en bas dans la plaine, aperçoivent des pèlerins qui gravissaient la montagne où ils avaient établi une embuscade. Ils leur fondent dessus, les assaillent, et les pèlerins perdent courage (s'abandonnent). Des pèlerins la plus grande partie, par peur, livrent ce qu'ils possèdent. Dans le groupe, il y avait un Français, c'était un chevalier preux et courtois; il se rendait vers monseigneur Saint-Jacques; il y conduisait une fille à lui, qui s'était vouée (ou : qui avait fait vœu?) à l'apôtre avant de sortir de son pays, par suite de la mort de son mari, de qui elle portait un enfant. Le chevalier voulut se défendre, mais ils (les assaillants) se soucient peu de le prendre vivant, mais ils le tuent et le laissent mort. Quant à la jeune femme, ils l'emmènent au port; au roi Phénix ils en ont fait présent; le roi l'a longuement regardée : on se rend bien compte, à son visage, qu'elle était de haute lignée, et il dit que, s'il le peut, il fera présent de la jeune femme à la reine, car celle-ci lui a fait une telle prière, quand il passa la mer pour se livrer au pillage.

NOTES

90 : *defaillir*, au sens de perdre connaissance, ne date guère que du XVIe siècle. Le vieux sens est : manquer, faire défaut. Ici : se faire défaut à soi-même, s'abandonner (v. ci-dessous Syntaxe).

95 : Saint Jacques (de Compostelle).

105 : *presenter* en ancien français = faire présent, offrir en cadeau, ou gratifier d'un cadeau (cf. encore aujourd'hui les sens de l'anglais *to present*).

II. ÉTYMOLOGIE ET PHONÉTIQUE

pelerins < lat. *peregrinus*, l'étranger, le voyageur — dérivé de *per-agrare (per + ager)*, mot-à-mot parcourir les champs, les territoires.

Trois faits phonétiques seulement à étudier :

a) **la dissimilation l-r** : *pelerin* pour **pererin*. Elle date du latin vulgaire, et est attestée dans le latin d'Église : *pelegrinus*.

Double tendance de déformation dans les langues parlées :

1° ou bien rapprocher des sons différents, mais voisins (**assimilation**) : c'est le cas de *cercher* > *chercher* (inévitable quand on prononce vite, cf. le jeu de consonnes du « *Chasseur sachant chasser* ...»);

2° ou bien, en sens contraire, différencier des sons identiques trop proches l'un de l'autre (**dissimilation**) : ainsi *rossignol* est pour **lossignol*, *quenouille* pour **quelouille*, *orphelin* pour **orphenin*. L'échange est particulièrement fréquent pour *l* et *r* (deux vibrantes) : ancien français *le livel* > *le niveau*. Un exemple de double dissimilation dans : latin **umbiliculum*, qui aurait dû donner **l'omblil* et, après agglutination de l'article, **le lomblil* (avec 4 *l*!); on a le *nombril* : un *l* > *n*, un *l* > *r*.

b) **le maintien, anormal,** du *e* intertonique. On attendait **pelrin* (cf. anglais *pilgrim*, venu de notre forme d'ancien français *pelegrin*, mais avec chute de l'intertonique).

Mais l'intertonique se maintient souvent (pour faciliter la prononciation) devant certains groupes de consonnes, surtout quand l'une est un *r* : gouvERner tavERnier, palEfrenier. Ici, le *e* s'est maintenu dans l'ancien français *pelegrin* et a persisté après la chute du *g*.

c) **la réduction du groupe -gr- à -r-.** Ici deux traitements se présentent :

— traitement normal : *g* évolue à yod qui se combine avec la voyelle précédente :

flagrare > **flayrer* > *flairer* — *nigrum* > **neyr* > *noir*.

— traitement particulier : chute pure et simple du *g*, dans deux mots

pelegrinum > *pelerin*, *pigritiam* > *paresse* (en dépit du fait que ces mots sont à demi savants).

(Ne pas oublier que *pelerin* a été longtemps un mot de la langue religieuse.)

Noter enfin, à côté des formes usuelles *pèlerin*, *pèlerinage* (et *pèlerine*), les formes savantes : *pérégrin* (dans RABELAIS), *pérégriner* (que nous prononçons d'ailleurs de plus en plus * *périgriner*, autre exemple de dissimilation), et *pérégrination* (même remarque).

preuz : Ici la phonétique est sans intérêt : *o* fermé libre passe normalement à *eu* (*eu* ouvert devant consonne prononcée : *florem* > *fleur*, *eu* fermé en finale absolue : *vōtum* > *vœu*, *otiōsum* > *oiseux*); combinaison d'une dentale et d'un *s* de cas-sujet aboutissant à *-z* (= *ts*), aujourd'hui *-x*.

Pour l'histoire de ce mot (étymologie et valeurs), se reporter ci-dessus p. 30.

parage représente un bas latin **parάticum*, dérivé de l'adjectif *par*, *paris*, égal;

— ou bien est une formation française sur *per*, *pair*, même mot, + suffixe *-age*.

1. **Phonétique du suffixe** *-age* (voy-*age*, veuv-*age* etc).

< lat. *-άticum*, rare en latin classique (*silvaticum*, *villaticum*), extraordinairement développé dans le latin populaire.

— passage des consonnes sourdes à des sonores (VIe siècle) : > **adigu*;

— effacement du *-g-* entre deux voyelles atones (peu après) : > **adiyu*;

— dans le groupe secondaire *dy*, maintien du *d* devant semi-consonne, et consonnification du yod > **adge*.
(C'est l'état de prononciation qui passe en anglais : *marriage*, *carriage*).
— réduction du groupe *-dj-* à *-j-*, *-g-* (de même la prononciation de **djorn* se réduit à *jour*, de **berdgier* à *berger*).

2. **La question du sens :** le *parage* de quelqu'un, c'est l'ensemble de ses *pairs* (sens collectif fréquent du suffixe *-age*), ou le fait qu'il est *pair*, égal, avec quelqu'un d'autre — d'où niveau social. — Très vite spécialisé dans le sens de niveau social *élevé* (il n'y a que les classes supérieures qui se soucient de leur niveau social), d'où l'expression : *de haut parage* = de haute lignée — cf. La Fontaine. « De la bête de haut *parage* » (l'éléphant).

Nota. — *Parage* n'est plus pour nous qu'un terme historique, féodal. On fera le rapprochement avec la notion de *Paratge*, chère aux troubadours occitans. — Pas de rapport d'étymologie avec notre moderne *parages* (toujours au pluriel) : « Vous habitez dans les *parages?* »

reine : le mot a déjà été traité ci-dessus p. 93.

meschine, mot d'emprunt ancien (XIIe siècle), venu de l'arabe *miskin*, petit, pauvre (à peu près l'équivalent de notre *chetif* en ancien français).

Phonétique à peu près normale :
m initial se maintient (cf. *maritum* > *mari*);
i initial entravé > *è* (*virtutem* > *vertu*);
s devant consonne subsiste dans l'écriture, s'est amuï dans la prononciation dès le XIIe (cf. *estre*, *feste*, ci-dessus p. 80).

Le problème intéressant est celui du *k* dur initial de syllabe devant *i*.

On attendrait l'évolution *-ki-* > *-ci-* avec le son *s* (cf. *medicinam* > *médecine*, *ra(di)cīnam* > *racine*). Mais tenir compte de la présence d'un *s* devant le *k* : le groupe intérieur *-isk-* évolue normalement en *-esch-* devant *a*. C'est ainsi que le suffixe germanique *-isk*, bas-latin *-iscus*, évolue en *-eis* mais en *-esche* au féminin (*franciscam* > *francesche* en ancien français; au masculin, *graeciscam* > *griesche*, cf. *pie grièche* etc.). Mais la même évolution se retrouve, pour le groupe *-sk-* devant *i*, dans des mots d'importation tardive, par exemple germanique **skinam* > *eschine*, **dis-skerran* > *déchirer*, qui ont subi la 2e palatalisation (sauf dans le Nord, où l'on aboutit à *eskine*, *meskine*).

Pour le sens, on se reportera au développement de la p. 213.

Notre adjectif *mesquin* en est un doublet, passé par l'italien *meschino* ou par l'espagnol *mezquino*. Sens assez voisin : qui manque d'ampleur : une existence *mesquine*.

rober < germanique *rauben*, voler, piller (*die Räuber* = *les Brigands* de Schiller).

Phonétique absolument normale : le groupe *-au-* passe à *ò* (ci-dessous p. 171) :

aurum > *or*, *thesaurum* > *t(r)esor ;*

à la finale *-en* de l'infinitif germanique se substitue le *-are* latin > *-er*.

Deux remarques sur l'histoire du mot :

— *rober* a disparu; ne survit (même sens) que dans le composé *dérober;*

— notre mot *robe* est de la même famille : sens premier : dépouille, butin *(Raub).*

« Et la *robe* fut mise es nes » (= dans les navires)

(Benoit de Sainte Maure)

puis s'est spécialisé dans le sens de : vêtements dont les voleurs ont dépouillé les voyageurs (cf. le pourpoint de soie de don César de Bazan);

— puis vêtements en général, sans aucune idée de vol — particulièrement le long vêtement d'homme aussi bien que de femme (cf. *Farce de Pathelin*).

Aujourd'hui seulement vêtement féminin, sauf quelques emplois archaïques (*robe* d'avocat, de professeur).

III. MORPHOLOGIE

Les formes écrasées : ses, sel.

C'est le phénomène de la *crase* ou de *l'enclise*, dû à la rapidité de prononciation et au manque de netteté d'articulation.

C'est ici la contraction des groupes *si les*, *si le*, composés de *si*, adverbe-conjonction de coordination (latin *sic*) et du pronom personnel complément.

[Ne pas confondre ce *si* < *sic* avec *se* < *si*, conjonction de condition, plus tard refait en *si* sous influence savante — **si** est la liaison passe-partout en ancien français, marquant opposition, restriction, et parfois enchaînement des idées seulement, si faible qu'il est souvent intraduisible en français moderne :

ses assaillent = *et, alors*, ils *les* attaquent.]

Ces *crases* étaient extrêmement fréquentes en ancien français, entre le pronom personnel ou l'article et de nombreux mots outils (*je*, *que*, *si*, les prépositions etc.).

Jol *vos plevis* = *je le* vous garantis *(Roland).*

... **ques** *apelt* = qu'(il) les appelle.

Quin *fereit rei* (*Couronnement...*, v. 94, p. 28 ci-dessus) = *qui en* ferait **un roi...**

— Elle ne sont pas obligatoires *(ques apelt* ou *que les apelt)* et fournissent ainsi au poète une commodité pour allonger ou raccourcir son vers.

— Elles sont particulièrement fréquentes avec les prépositions. Noter :

+ *en le* > el, *ou* (que nous avons ici : *ou ventre*); deviendra au xvie siècle, peut-être par mauvaise lecture, *on*, qui subsistera jusqu'au début du xviie dans la seule locution : *entrer on couvent.* Remplacé par *au* en français moderne.

+ *en les* > es (prononcer *é*), survit dans *licencié ès lettres*, *docteur ès sciences*, mais : *docteur en médecine*, *en droit* (singuliers). Les titres *modernes* ne l'emploient plus : *agrégé des lettres.*

+ *à le* > **au**, *à les* > **as**, refait en **aux** sur le singulier
+ *de le* > **du**, *de les* > **des**
} les seules crases qui aient survécu.

Noter que la langue parlée continue à pratiquer de telles crases :

V'là c'qu'il m'a dit : « Oh! *c'te* gueule! »; *à c't'heure* (écrit par MONTAIGNE : *asteure*), *j'sais pas*...

Mais elles ne s'écrivent plus (sauf chez les romanciers populistes).

L'Imparfait de estre a déjà été traité ci-dessus, I, p. 35.

On notera que dans notre passage les deux paradigmes coexistent, sans différence de sens :

forme ancienne : « Chevalier *ert* proz et cortois. »
forme moderne : « Elle *estoit* de haut parage. »
(Voir un autre exemple ci-dessous dans *Guillaume de Dole*).

L'adverbe FORMENT et sa formation.

C'est le problème des adverbes de manière en **-ment,** déjà vu partiellement ci-dessus, III, p. 65.

Formation française, annoncée sporadiquement dès le latin, par l'utilisation du substantif *mens*, *mentis*, esprit, à l'ablatif *mente*, proprement « dans un esprit... » :

Cf. CATULLE : *Obstinata mente* perfer...
INSCRIPTIONS : *devota mente.*
GREGOIRE de TOURS : *iniqua mente.*

La règle essentielle est que ce suffixe (substantif latin *féminin*) s'ajoute à la forme *féminine* de l'adjectif : *dure-ment*, *fiere-ment*, et, jusqu'au XVIe siècle, *hardie-ment*, *mesuree-ment.*

Or, on a vu (ci-dessus, III, p. 69) qu'il existe en ancien français deux classes d'ajectifs correspondant aux deux classes latines :

— type *-us-a-um* à féminin en *a* > féminin en *-e* : *bele*, *bone*, *dure* etc.
— type *-is-is-e* à féminin semblable au masculin :
si *fortem* masculin > *fort*, *fortem* féminin > *fort* aussi;

d'où les féminins semblables aux masculins *grand* (-mère), (Roche)*fort* etc.

L'adjonction du suffixe *-ment* au féminin *fort*, *grant*... (ou, si l'on veut, l'évolution de **forti-mente*, **grandi-mente*) aboutit à des adverbes *fortment* **forment,** *grandment*, *gramment.*

De même = *telment*, *loyaument*, *genti(l)ment* etc.

Mais ces adjectifs à féminin sans *-e* sont moins nombreux que ceux de la première classe. Il en résulte que l'analogie va jouer à leur détriment; on va refaire des formes (barbarismes à l'origine) : *grande*, *forte*, *royale* etc. qui vont entraîner les réfections d'adverbes en :

grandement, *fortement*, *tellement*, *royalement* (sauf : *gentiment*).

Seul va rester conforme à la morphologie ancienne, parce qu'il forme un groupe compact et uni, le groupe des adverbes en *-amment*, *-emment*, toujours vivant et encore créateur : *épatamment*, cf. Rimbaud : *puamment.*

— A l'exception pourtant de *présentement*, *véhémentement*, qui offrent des formes analogiques à féminin en *-e* (au lieu de **présemment*, **véhémemment*).

IV. SYNTAXE

A) ... **que il guetoient :** *que* est un pronom relatif objet direct, et le fait à expliquer est la construction transitive *guetter une montagne.* Elle se justifie par le sens de *gueter*, *gaitier* = surveiller, du germanique *wahton* (allemand *wachten*) = veiller, surveiller. L'idée paraît être : établir des postes de guet, ou une embuscade.

B) **se defaillent :** ce n'est pas le problème des verbes pronominaux doublant en ancien français des verbes intransitifs (rire / se rire, mourir / se mourir, éclater / s'éclater...) (cf. ci-dessus, III, p. 71).

C'est une construction *réfléchie*, où *se* est un datif : ils défaillent, ils font défaut *à eux-mêmes*, ils s'abandonnent. Une variante de notre texte le prouve incontestablement :

« Et li pelerins se défaillent
De combattre tot li pluisor »

Cf. VILLEHARDOUIN, ch. XXXVI : « < les Croisés > voloient miels ilec metre tout leur avoir, et aler povre en l'ost Nostre Seigneur, que (= plutôt que) li ost *se* departist et *defalist* ».

Encore un exemple au XVIIe siècle : DESCARTES, *Discours de la Méthode* 6 : « Je ne veux pas *me défaillir* tant à moi-même, que de donner sujet à ceux qui me survivront de me reprocher... ».

Le sens de : perdre connaissance n'apparaît que dans la seconde moitié du XVIe siècle.

C) **de luy vif prendre.**

Noter l'insertion de l'attribut entre le pronom et le verbe (voir p. 142);

— mais surtout l'emploi de la forme forte, tonique, *luy*, là où (devant le verbe) nous mettrions la forme atone *le.*

L'ancien français emploie normalement en ce cas la forme *tonique* quand l'ensemble « pronom + verbe » est précédé d'une préposition. Cette préposition n'a aucun rapport avec le pronom (= *de prendre* lui), mais l'ancien français n'analyse pas de si près : habitué à employer la forme forte après une préposition (exemple : l'âme *de moi*, parler *à toi*), il l'emploie ici aussi sans se soucier que le pronom n'a rien à voir avec la préposition. Cf. :

« ... engien querre *de moi garir* » *(Courtois d'Arras)*
« ... il ne fina *de moi proier* » *(Chastelaine de Vergi)* etc.

On trouve encore des traces de cet usage au XVIe siècle.

D) **La syntaxe de l'article.**

a) **L'article indéfini** ne s'emploie que pour désigner un être ou une chose qui apparaît pour la première fois, mais qui, sans être *encore* déterminé, est *précis* et nettement *individualisé* : deux exemples seulement : **un** *François*, **une** *seue fille.*

Absence d'article indéfini :

1. Dans un sens général et vague : *enfant avoit*, *passer mer*

(passer *la*, *une* mer, désignerait une certaine mer — opposer encore en français moderne : voyager *par mer* [par *air*...] et voguer *sur la mer*).

2. Au pluriel (*des* ne prendra la valeur d'un pluriel de *un* qu'en moyen français) : *Pelerins* voient...

3. Devant un attribut (= sorte de valeur qualificative)

Chevaliers ert... (cf. Napoléon fut *empereur*...)

4. Avec un adjectif indéfini (ceci jusqu'au XVIIIe siècle) : *de tel chose.* Encore quelques traces aujourd'hui.

5. Dans une locution qualificative : *de haut parage* (encore aujourd'hui : une jeune fille *de bonne maison*), ou adverbiale : *par paour.*

= Donc l'article indéfini est beaucoup plus rare que de nos jours.

b) **L'article défini** est sensiblement plus fréquent, à peu près conforme à notre usage moderne :

1. Désigne un individu déjà précédemment nommé, donc déterminé :

(Pelerins 87) *li pelerins* 90, *des* (= de les) *pelerins* 91
(une seue fille 96), *la meschine* 104, 110.

2. Présente une notion suffisamment déterminée :

— par la notoriété publique : *le baron* Saint Jacques, *le roi*, *la reïne;*

— par le contexte :

— par une subordonnée déterminative : *la montagne que il guetoient;*

— par les compléments voisins : *la plaigne* (qui est *aval*)*;*

— par une idée sous-entendue : *de la contree* (où elle vivait d'habitude).

c) Pas d'article partitif.

E) **Emplois des prépositions.**

— l'emploi constant de *en* (*dans* n'apparaît qu'au milieu du XVIe siècle) :

en *la champaigne*, **en** *la compaigne*, **ou** (= *en* le) *ventre.*

— l'emploi de *a* encore dans son sens latin :

ad = vers : **au** *baron* Saint Jacques aloit.
ab(?) : **a** *son visage* = d'après.

— la possibilité d'employer **parmi** avec sa valeur étymologique (= *per medium*), donc devant un singulier (**parmi** *la plaigne*) (aujourd'hui *parmi* s'emploie seulement devant un pluriel ou un collectif : *parmi mes amis*, *parmi la foule*).

— l'emploi adverbial d'une préposition : *leur vont seure.*

Aujourd'hui distinction nette entre la préposition et l'adverbe :

ils marchent *sur* eux, ils leur tombent *dessus.*

Mais l'usage ancien est encore très vivace, au moins dans la langue parlée :

Il lui court *après*, il s'est coupé *avec*...

Tout le reste est conforme à la syntaxe moderne.

F) **La construction : une seue fille.**

C'est une question qui revient à peu près chaque année, et qu'on trouvera traitée ci-dessous à la p. 322.

G) **Valeurs et emplois de ains :** voir le développement ci-dessous p. 230.

VII. « *FLOIRE ET BLANCHEFOR* »

Des hôtes compréhensifs

Floires a la coupe esgardee
1510 Qui por Blancheflor fut donnee,
Qui devant li ert toute plainne
De plus cler vin que n'est fontaine.
Helaine i est, si com Paris
La tient par la main, ses amis.
En l'esgarder qu'il fet l'ymage
Amours alume son courage.
Amours li dist : « Aies envie;
Ci enmainne Paris s'amie. »
— « Hé, Dieus! verrai ge ja le jor
1520 Que si enmenrai Blancheflor? »
— « Diva, Floires, aprés mengier
Te doit tes hostes conseillier. »
Li lons mengier moult l'a grevé.
La dame l'a bien esgardé;
Set que en lui a grant estrif
Quant si le voit morne et pensif.
Aval la face clere et tendre
Les lermes voit des ielz descendre;
Pitié l'en prent, si l'a moustré
1530 A son seingnor tout en secré.
Les napes fet oster des dois.
Tuit s'en lievent més que eus trois;
Puis il a dit : « Damoisiaus sire,
Se vous avez corroz ne ire
Pour quoi pensez, dites le moi,
Ge vous conseillerai par foi.
Vostre estre ne me celer pas;
Moi semble moult que ce soit gas
Que voz dras vendoiz a detail;
1540 D'autre marchié avez travail. »

Floire et Blancheflor, vers 1509-1540,

(Ed. M.-M. Pelan,
Publications de la Faculté des Lettres
de l'Université de Strasbourg).

a) Traduire le texte;
b) Phonétique de : *mengier*, *ueil /ielz*, *damoisiaus* ;
c) Morphologie : l'élision du possessif dans *s'amie* ; l'imparfait *ert /estoit* ;
d) Syntaxe : l'accord du participe passé; les emplois de l'infinitif;
e) Semantique : *corage*; *estrif*.

I. TRADUCTION

Floire a regardé la coupe qui avait été donnée en échange de Blancheflor; elle était devant lui, toute pleine d'un vin plus limpide que n'est eau de source. Hélène y est < représentée >, ainsi que Paris qui la tient par la main, son amant. A regarder, comme il le fait, la scène représentée, l'Amour enflamme ses sentiments. Amour lui dit : « Envie-les : voici Paris qui emmène son amie ». — « Hé, Dieu, verrai-je jamais le jour où j'emmènerai ainsi Blancheflor? » — « Allons, Floire, après le repas, ton hôte doit te donner conseil ». La longueur du repas lui fut un supplice. La maîtresse de maison l'a longuement regardé : elle se rend compte qu'il y a en lui une dure lutte intérieure, (ou : une peine cruelle), quand elle le voit ainsi morne et pensif. Le long du visage clair et délicat, elle voit couler des yeux les larmes; pitié lui en prend, et elle l'a montré à son mari, tout à la dérobée. Elle fait ôter des tables les nappes. Tout le monde se lève, hormis eux trois. Alors < l'hôte > lui dit : « Sire damoiseau (ou : mon jeune seigneur), si vous avez tourment ou colère qui vous rend ainsi pensif, dites-le moi; je vous conseillerai loyalement. Ne me dissimulez pas qui vous êtes; < car > il me semble bien que ce soit pure plaisanterie, que vous vendiez des étoffes au détail : c'est une autre affaire qui vous tourmente ».

II. PHONÉTIQUE

Les trois mots à étudier posent le problème de la « palatalisation des gutturales ». Cette importante question est abordée à peu près à chaque devoir. Revoyez-la ci-dessus, III, p. 66, et dans Bourciez, §§ 114-137. Tendance à la palatalisation toujours vivace dans le français du Nord, surtout devant voyelle « d'avant », *a*, *é*, *i* (cf. la prononciation parisienne et faubourienne de *canard*, *cadeau*, *ticket*, avec yod nettement dégagé). Dans le passage du latin au français, toutes les consonnes *c* et *g* sont victimes de cette palatalisation, plus ou moins forte selon les cas, à l'exception du cas où elles sont devant des voyelles « d'arrière » : *o*, *u* *(corps, gueule)*

Ceci dit, n'étudiez à fond que les points délicats de la phonétique de ces trois mots.

mengier :

Étymologie : Le verbe latin *edere* a complètement disparu. Raisons : mot trop bref, pas assez expressif, à conjugaison irrégulière, dont plusieurs per-

sonnes es confondaient avec des formes de *sum* (cf. allemand : *er ist* et *er isst*).

Remplacé par un mot populaire, mais attesté (Varron, Sénèque, Suétone), *manducáre*, proprement : jouer des mâchoires (cf. *mandibules*), mâcher (se rappeler le *Manducus* aux longues dents, personnage des atellanes) : verbe régulier, plus expressif, et qui a plus de « corps ».

Phonétique : Le point intéressant est la palatalisation du *c*; à peu près la même évolution que celle du suffixe *-áticum* > *-age*, voir *parage* dans le corrigé VI, p. 104, ou que celle de *targier*, ci-dessus III, p. 66. Affaiblissement *c* > *g* : **mandugare*, puis chute de la protonique : **mand'gar'*. Palatalisation du *g* qui dégage un yod : **mand'gièr*.

Sur le traitement du *c* intérieur devant *a*, on se reportera à Bourciez § 122 et Rem. II, ou à l'exposé de la p. 66 ci-dessus.

Voyelle tonique *a* sous l'influence d'un yod aboutit à *è* en faisant diphtongue avec yod (Loi de Bartsch) : *mercátum* > *marchiet* > *marchê; pietátem* > *pitiê; cárum* > *chier* > *cher* etc.

On aboutit à **mangier** en ancien français, mais le *i* sera postérieurement (moyen français) absorbé par les consonnes précédentes, *g* ou *ch* : cf. *chièvre* > *chèvre*, *congié* > *congé*, etc. (sauf quand il est suivi d'une nasale : *chien*, inchangé). Même un mot comme *bergier*, où *-ier* est le suffixe < *-arium*, va se réduire à *berger*.

L'orthographe du texte par *-en- (mengier)* est-elle un simple fait de graphie, témoignant qu'à cette époque déjà les nasales *ã* et *ẽ* se prononcent identiquement et échangent leur graphie? (voir ci-dessous XIII, p. 175, à propos de *ça enz*, de *senz*). Cependant on notera que les patois de l'Est prononcent encore [*mẽjé*], [*mẽdgé*].

ueil, ielz, du latin classique *ŏculum*, *ŏculos*.

C'est un des points les plus complexes — quoique parfaitement tiré au clair — de la phonétique française.

a) Évolution longtemps parallèle du singulier et du pluriel :

Chute de la posttonique : **oclo*, **oclos*, dès le latin, attestée dans des mots comme *vinclum* pour *vinculum*, *saeclum* pour *saeculum*, etc. Chute des voyelles finales.

Palatalisation du *c* : le groupe aboutit à *-yl-* (= *l* mouillée) :

> **oyl*, pluriel **oyls*. Ce groupe *-yl-* constitue « une entrave d'une nature spéciale, devant laquelle *ò* se diphtongue comme s'il était libre » (c'est-à-dire, en somme, que le groupe *-yl-* ne fait pas entrave). D'où diphtongaison normale du *ò* ouvert tonique > *uo* > *ue* > *œ*,

cf. *bovem* > **buof* > *buef* (prononcé plus tard *beuf*)

d'où : > **ueil** au singulier, **ueils** au pluriel.

b) A partir d'ici, *divergence :*

1. *Au singulier : ueil* se prononce progressivement **euil* (avec *l* mouillée). Notre graphie moderne par *œ-* est une réfection savante, comme pour *bœuf, œuf, sœur* (rappeler le *o* de la graphie latine). Le mouillement du *l* se maintient jusqu'au XIXe siècle dans la prononciation soignée. Mais la réduc-

tion à *y'* (= *œy'*, sans *l* perçu, cf. « *famiye, fiye* ») apparaît dès le XVIIe siècle dans la petite bourgeoisie parisienne, se répand avec la Révolution, l'emporte au XIXe siècle, sauf dans le Midi, qui prononce encore *ailleurs* (= alyeur) etc. Hors le Midi, ce mouvement d'élimination du *l* devant mouillement se continue, et même pour le groupe *-li-*, on entend, dans le peuple parisien, prononcer *souyer*, *escayer*, et même *miyon* (= *million*).

2. *Au pluriel :* La présence du *s* final modifie tout.

D'abord elle élimine peu à peu le mouillement de *l* > *uels* (impossibilité de prononcer trois consonnes de suite : l + y + s) — introduit après *l* un son dental épenthétique, *-lts* qui, combiné avec *s*, aboutit à la graphie *z* (= *ts*), comme dans *conseil* + *s* > *conselz* > *conseuz*.

Entraîne ensuite la *vocalisation* de *l* en *u* (*l* prononcé vélaire, très en arrière de la bouche, devant consonne, passe peu à peu au son *w*, écrit *u* :

alta > *haute*, *alba* > *aube*, *caballos* > *chevaus*, etc.) (cf. ci-dessus p. 37). On a donc la prononciation *üeus* (= *üews*).

Ici se place le phénomène de la *dissimilation :* deux semi-voyelles de son très voisin, placées très près l'une de l'autre, d'où difficulté d'articulation, d'où une différenciation spontanée, (voir corrigé ci-dessus p. 103 : *pelerin* pour **pererin*) qui déplace le point d'articulation d'une des deux semi-voyelles :

üeus > *ieus*, prononcé d'abord *iews*, puis *iœ̄s*, puis *iœ*.

C'est notre prononciation, dissimulée derrière l'orthographe *yeux.*

(Cette dissimilation *u* > *i* se retrouve dans deux autres mots :

lŏ́cum > **lüeu* > *lieu*
jŏ́cum > **jüeu* > *jeu* par absorption du yod par j, cf. ci-dessous p. 184.) Quant à la forme *ielz* du texte, elle doit être une contamination, ou une réfection demi-savante à partir du singulier, car la dissimilation *ü* > *i* n'a pu se produire qu'*après* la vocalisation du *l*. Ou, plus vraisemblablement, une graphie archaïsante où *l* note le *u* provenant de la vocalisation.

damoisiaus : Cas sujet de *damoisel*, *damoiseau*, < *dominicĕ́llus*, diminutif de *dominus.*

Plusieurs points délicats, donc l'un reste mystérieux :

a) **Le changement de timbre de la voyelle initiale :** *ŏ* > *a* : sur cette question, voir le développement consacré à **dame**, ci-dessous p. 211;

b) **Le maintien d'une syllabe intertonique.**

Des deux *i* de *dominicellus*, le premier est tombé dans le latin (cf. **domnus*) d'où **dòmnicéllus*. On attendrait aussi la chute du second, et effectivement il existe une forme plus écrasée : *dancel*, féminin : *donzelle*, renvoyant à **dom'cellus.*

Ce maintien se justifie par le grand nombre de consonnes avoisinantes, cf.

quadrifurcum > *carrefour*, *latrocinium* > *larrecin*
(mais la tendance à l'écrasement continue : *larcin*, *persil*, etc.)

c) **Le traitement de ce *i* intertonique** est commandé par le voisinage du *c*

qui, par palatalisation, dégage un yod. On a un développement analogue à celui de *lĭcere* > *leisir* > *loisir*, où *ĭ* + *c* aboutit à *-eis :*

> **pĭsciōnem* > *peisson* > *poisson ; vĭcinum* > **vĕcinum* > *veisin* > *voisin.*

d) **Le suffixe -èllus** [noter le *è* ouvert. Ne pas confondre avec le suffixe avec *e* fermé = *-illus : capillum* > *chevel,* (plus tard *cheveu*).]

Au cas régime, pas de difficulté : *-èllum* > *-èl* = *damoisel.*

Au cas sujet, influence troublante du *s* final — le développement est le même que celui de *bellus* > *beaus* (cas sujet singulier ou cas régime pluriel) (voir ci-dessous p. 224) :

— chute de la voyelle finale = *bèls*

— développement devant cet *l (vèlaire)*, mais seulement après *è* ouvert (donc le cas est différent de *uels* étudié plus haut), d'un son transitoire *a* : *bels* > **be*^{a}*ls*, puis après vocalisation du l : *beaus*

— prononcé d'abord *bèaws* avec accent sur *è*, puis déplacement de l'accent sur la voyelle la plus ouverte : *beàws.* Prononcé comme une triphtongue *(eao)* jusqu'au XVIe siècle, puis diptongue *(eō)*, puis son simple *ō.*

Pour tous les noms ainsi terminés en *-ellus*, *-ellum*, on avait donc en ancien français deux formes :

— la forme sans *-s* (cas régime singulier, cas sujet pluriel) : *chastel, chapel, damoisel*

— la forme avec *-s* (cas sujet singulier, cas pluriel) : *chasteaus*, *chapeaus...*

Puis singulier refait sur le pluriel : *château / châteaux* (cf. ci-dessus p. 38, *cheveu / cheveux*).

La forme en *-iau* est normanno-picarde. Cette prononciation, qui aurait dû gagner tout le français d'oil, a été freinée à Paris par les efforts des puristes. Le français ne garde que deux mots de forme picarde : *fabliau, dépiauter.* Mais penser à la prononciation paysanne : un *viau*, il pleut à *siaux.*

III. MORPHOLOGIE

a) **L'élision du possessif :** *s'amie*, a déjà été traitée ci-dessus p. 95.

b) **L'imparfait de estre :** *ert* et *estoit :* question posée à peu près chaque année, et déjà traitée ci-dessus p. 35.

IV. SYNTAXE

a) **L'accord du participe passé :** Règles plus simples et plus libres qu'en français moderne. — (Question traitée plus à fond ci-dessous p. 194).

1. Avec l'auxiliaire *estre :* le participe passé est attribut du sujet, accord normal avec le sujet *tout au long de l'histoire de la langue :*

> La *coupe qui* ... fut *donnee* = aucun problème.

(quand le sujet est masculin, le participe passé est au cas sujet en *-z :*
1584 : « vous serez *livrez* a martire »).

2. Avec l'auxiliaire *avoir* : le participe passé est attribut de l'objet, et, en principe, s'accorde avec cet objet *quelle qu'en soit la place :*

j'ai *brisée* ma jambe — comme nous disons : j'ai une jambe *cassée*, mais beaucoup plus de liberté, accord fréquemment omis, surtout quand l'objet n'a pas encore été nommé (amorce de la règle moderne, indiquée par MAROT, et qui s'établit lentement au XVIe siècle pour ne triompher qu'au XVIIIe siècle).

Ici plusieurs exemples peu intéressants :

— sans objet exprimé, donc participe passé invariable : Puis, il a *dit* 1533

— objet pré-posé, mais au masculin singulier : l'a *grevé* 1523, l'a *esgardé* 1524 si l'a *monstré* 1529.

Un seul exemple intéressant : « Floires a la coupe *esgardee* » 1509.

Objet pré-posé, mais du fait d'une inversion : dans ce cas, l'accord s'est toujours fait, à peu près sans exception. Cette construction se maintient jusqu'au XVIIe siècle par licence poétique (mais c'est l'inversion qui constitue une licence, non l'accord) :

« Chaque goutte épargnée a *sa gloire* **flétrie** » (CORNEILLE, *Horace*).

« Un certain loup, dans la saison
Que les tièdes zéphyrs ont *l'herbe* **rajeunie...** » (LA FONTAINE).

Absolument impossible aujourd'hui.

b) Les emplois de l'infinitif.

1. Emploi banal comme complément d'un verbe précédent (semi-auxiliaire) :

« Te *doit* tes hostes **conseillier** » 1522

= Il en est ainsi *tout au long de l'histoire de la langue*, cf. : *Je dois aller* demain...

2. Emploi banal comme noyau d'une proposition infinitive, après un verbe de perception :

« Les *lermes* voit des ielz **descendre** » 1528

(*lermes* = objet de *voir* et sujet de *descendre*) = syntaxe normale *tout au long de l'histoire de la langue.* De même :

« *les napes* fet **oster** des dois » — mais ici un point de détail à préciser : le sujet de *oster* n'est pas exprimé (= les servantes?) ou, si l'on veut, valeur *passive* de l'infinitif *actif* = elle fait en sorte que les nappes *soient ôtées* [1]. Syntaxe toujours vivante : j'ai *fait acheter* ce livre.

3) Emplois très remarquables de l'infinitif substantivé.

Question traitée chaque année, je renvoie à l'exposé ci-dessous p. 162.

1. En fait, cette prétendue *valeur passive*, en pareil cas, *d'un infinitif actif*, a fait l'objet d'une critique serrée de Ferdinand BRUNOT : *La Pensée et la langue;* on trouvera la question reprise plus à fond ci-dessous p. 125.

Dans notre texte, on relèvera les exemples très caractéristiques :

li lons mangier — *vostre estre* (= ce que vous êtes)
en l'esgarder — *après mengier*

La très nette valeur verbale *d'action en cours* apparaît ici bien nettement, puisque l'infinitif entraîne à sa suite un complément d'objet direct :

« *En* **l'esgarder** [*qu'il fait*] **l'image...** » 1515

= Durant *l'action* qu'il fait de regarder cette image... cf :

« Mes quant ce vint *au resgarder* les *renges* de l'épée... » *(Queste du Graal)*

Li lons mengier précise clairement l'action de manger longuement, ce que nous traduirions par : la longueur, la *durée* du repas.

4. **Infinitif à valeur d'impératif de défense :**

« Vostre estre *ne me celer pas* » 1537

traduit une défense, soit « d'un ton fâché, brusque ou impatient, soit sur un air de bonhomie protectrice » (Foulet) : c'est évidemment ici la seconde valeur.

Mais cet *infinitif de défense* s'adresse de façon précise et personnelle à un individu déterminé; il est très éloigné donc de notre infinitif d'ordre ou de défense :

Essuyer ses pieds — *Entrer* sans frapper — *Faire* cuire à feu doux — *Ne pas se pencher* par la portière,

où s'exprime au contraire un ordre adressé anonymement à une généralité.

5. **Après mengier :** Difficile de distinguer s'il s'agit d'un infinitif substantivé ou d'un infinitif ordinaire. Une seule chose à noter = l'emploi d'un infinitif *présent*, l'idée de la succession des temps étant suffisamment exprimée par *après*.

Nous employons, nous, pour plus de clarté, l'infinitif *passé* avec *après :*

Après *avoir mangé* — Après *avoir frappé*, il entra.

De l'ancien usage, quelques survivances : *après manger (dîner, souper)* et surtout *après boire.*

V. SÉMANTIQUE

courage : Encore une question traitée presque chaque année. Je renvoie à l'exposé ci-dessus, p. 72.

estrif : mot d'origine germanique : < francique **strīd*, combat (allemand *Streit* et le verbe *streben*, anglais *strife*); d'abord effort — puis contestation, querelle — enfin peine, douleur.

Mot complètement disparu en français — derniers emplois aux XVIe et XVIIe siècles :

« Le malade est en grand *estrif* » (Rabelais).
« En cet *estrif* » (La Fontaine).

[sorti de la langue avant la disparition du *s* devant consonne dans l'orthographe — on prononçait, du temps de RABELAIS et de LA FONTAINE, *étrif*].

Survit dans quelques dialectes (Nord surtout) : *estri*, *étri*, etc.

La forme ancienne était *estrit* (cf. l'origine francique). Mais la finale est passée à *-if*, soit par confusion de suffixe (le suffixe *-if* était très répandu, mais servait surtout à former des adjectifs), soit par influence du verbe *estriver*.

VIII. CHRÉTIEN DE TROYES : *LE « CHEVALIER AU LION »*

La belle éplorée

Grant duel ai de ses biax chevox
c'onques rien tant amer ne vox,
que fin or passent, tant reluisent.
D'ire m'espranent et aguisent,
quant je les voi ronpre et tranchier;
1470 n'onques ne pueent estanchier
les lermes, qui des ialz li chieent :
totes ces choses me dessieent.
A tot ce qu'il sont plain de lermes,
si qu'il n'en est ne fins ne termes,
ne furent onques si bel oel.
De ce qu'ele plore me duel,
ne de rien n'ai si grant destrece
come de son vis qu'ele blece,
qu'il ne l'eüst pas desservi :
1480 onques si bien taillié ne vi,
ne si fres, ne si coloré;
mes ce me par a acoré
que ele est a li enemie.
Et voir, ele ne se faint mie
qu'au pis qu'ele puet ne se face,
et nus cristauz ne nule glace
n'est si clere ne si polie.
Dex! Por coi fet si grant folie
et por coi ne se blece mains?
1490 Por coi detort ses beles mains,
et fiert son piz et esgratine?
Don ne fust ce merveille fine
a esgarder, s'ele fust liee,
quant ele est or si bele iriee?

Le Chevalier au Lion, vers 1465-1494,
(Édition Mario Roques, Libr. H. Champion)

a) Traduire le texte;
b) Phonétique de : *chieent*, *lermes*, *ialz* et *oel*, *pis* et *piz*, *liee ;*
c) Au moyen des exemples du texte, vous présentez à une classe de *troisième classique* le système de la déclinaison en ancien français;
d) Sémantique de *desservir*, *se faint ;*
e) Syntaxe des deux infinitifs *ronpre et tranchier.*

I. TRADUCTION

C'est Yvain qui parle (ou qui pense) en admirant la veuve d'Esclados le Roux, qu'il vient de tuer en combat.

« Ce qui me fait grand-peine, ce sont ses beaux cheveux (car je ne veux jamais rien tant aimer, eux qui surpassent l'or fin, tant ils sont brillants). Ils m'enflamment et m'aiguillonnent de chagrin, quand je les vois arracher et couper; et ils sont bien incapables de sécher les larmes qui des yeux lui coulent. Toutes ces choses m'affligent. Tout pleins de larmes qu'ils sont, au point qu'il n'y en a ni fin ni cesse, il n'y eut jamais de si beaux yeux. Je souffre de la voir pleurer, et rien ne me cause si grande détresse comme son visage qu'elle déchire, car il ne l'aurait pas mérité : jamais je n'en vis de si fin de traits, de si frais, d'une si belle carnation; mais ce qui m'a surtout percé le cœur, c'est < de voir > combien elle lui est ennemie. Et vraiment elle n'épargne pas sa peine à se faire le plus de mal qu'elle peut; et < pourtant > aucune glace, aucun cristal n'est si clair et si poli. Dieu! pourquoi fait-elle une si grande folie? et pourquoi ne se blesse-t-elle pas moins? Pourquoi tord-elle ses belles mains, et frappe-t-elle, égratigne-t-elle sa poitrine? Et pourtant, ne serait-elle pas une merveille achevée, si elle était heureuse, quand elle est maintenant si belle dans son chagrin? »

REMARQUES. — Ce texte, qui ne posait pas de difficultés majeures pour la compréhension, était évidemment très délicat à traduire. Je viens de peiner pour écrire cette demi-page, — et surtout n'imaginez pas que j'en sois très satisfait!

Une observation générale : ce texte illustre à merveille la peine qu'éprouve l'ancien français à exprimer des idées abstraites, d'où le recours à des *sujets* qui nous surprennent : ce ne sont pas *les beaux cheveux* qui me causent de la peine, qui m'enflamment et m'aiguillonnent de chagrin, — mais *le fait* qu'elle les arrache et les coupe; ce n'est pas *son visage* qui est cause de ma détresse, mais *le fait* qu'elle se blesse et se déchire le visage. Je n'ai pas cru devoir essayer de corriger cette « optique », ce qui eût entraîné à trop modifier le texte. Peut-être ai-je eu tort.

Autre observation d'ensemble : il faut *modifier le texte le moins possible*, et surtout conserver le *ton* du passage à traduire. Au début : *Grand duel ai* : vous ne pouvez pas aller chercher des expressions d'un registre beaucoup plus noble, d'un ton plus soutenu, comme : *ce qui me cause une profonde affliction*, ou (image ajoutée) *ce qui me plonge dans l'affliction.* — Autre difficulté : rendre les « réduplications » : parfois elles expriment réellement deux idées différentes : *rompre et tranchier;* souvent elles servent seulement à renforcer une idée unique : *espranent et aguisent.* Il faut essayer de les garder — ce qui n'est pas toujours facile.

Dans le détail : aux v. 2-3, les deux *que (c', que)* ont valeur causale = *car;* c'est pour éviter une répétition trop proche que je traduis le second par : *eux qui.*

1468 : *ire* et 1494 : *iriee* ; il ne s'agit pas de colère, mais de *chagrin :* ce sens de *ire* est de beaucoup le plus fréquent (id. pour *corroz*).

1479 : *desservir* signifie mériter, voir plus loin le § de sémantique.

1481 : Impossible de garder *coloré*, qui ne serait pas un compliment! *si coloré* veut dire simplement : *d'une telle couleur ; si* a valeur de qualité, non de quantité.

1483 : *a li :* j'ai beaucoup hésité, et vous aussi. *Li* peut être un datif féminin, mais aussi un datif masculin : ennemie *de son visage?* ou ennemie *d'elle-même?* Pourtant, il me semble que cette deuxième interprétation exigerait un réfléchi *(a soi) ;* d'autre part l'idée du visage n'a pas disparu de la phrase, puisqu'on la retrouve deux vers plus bas dans l'allusion au *cristal poli.*

1489 : *mains* a offert la plus nette possibilité de *contresens :* il ne s'agit pas des *mains*, mais de l'adverbe *moins*, qui s'écrit très librement *meins, mains, moens ;* nous avions trouvé la même forme, et le même contresens, dans un texte de l'an dernier.

II. PHONÉTIQUE

chieent : 3e personne du pluriel de l'indicatif présent de *chëoir.*

L'infinitif latin *cắdĕre* (*a* et *e* brefs) aurait dû aboutir à **chaire.* La forme *chëoir* suppose un latin **cădḗre*, donc un changement de conjugaison dans le latin populaire — phénomène extrêmement fréquent.

Partir, donc, d'un pluriel **cắd(e)nt* ou *cắd(u)nt :* la différence est sans intérêt, puisque de toute façon la finale tend vers *e* muet pour toutes les conjugaisons (aim*ent*, finis*sent*, voi*ent* etc., sauf *ont* et *sont*).

La chute du *d* intervocalique est à signaler rapidement : vers le XIe siècle, il passe à une sifflante dentale *dh*, analogue au *th* doux anglais, puis s'efface complètement : *nudam > nue, sudare > suer, laudare > loer > louer* (ci-dessus p. 90).

Le point important est le développement du groupe *c* + *a* à l'initiale : le *a* tonique libre passe normalement à *è* ouvert par diphtongaison (ou plutôt allongement diphtongué) : *á* > a͡a > a͡e > è : cf. *mare > mer, matrem > mère.* — Mais en même temps, il se produit une *palatalisation* de la gutturale *k*, phénomène déjà traité plus haut p. 36.

La prononciation du Moyen Age, entre le VIIIe et le XIIe siècle, est *tchy-.* La même évolution s'est produite pour **cápum > chief* (prononcer *tchyef*), *cápram > chièvre* etc. Mais ce groupe *tchy* s'est toujours écrit seulement *chi-*; c'est le son qui subsiste dans les mots français empruntés à cette époque par l'anglais : *chief.*

Plus tard, le *yod* s'est laissé absorber par le *ch*, en même temps que *ch* perdait son élément dental; d'où les formes *chef, chèvre*, et (de *choir*) *cheyent*, qui a disparu très tôt dans la conjugaison défective de *choir*; mais le participe présent a été *cheyant* jusqu'au XVIIe siècle (réduit à **chéant* dans *le cas échéant*, et même à **chant* dans *méchant*, anciennement *mescheant*).

L'ensemble de ces évolutions du groupe *c* + *a* initial repose sur ce qu'on appelle les *lois de Bartsch.*

lermes < latin *lácrĭmas*

Dès le bas-latin, une forme affaiblie **lagrimas* a dû exister, qui survit en italien et en espagnol. Chute, très tôt, dès le bas-latin, du *i* posttonique.

Affaiblissement et palatalisation de la gutturale : kr > gr > yr — c'est-à-dire dégagement d'un *yod*. On a la même évolution dans *fác(e)re* > *faire*, *flagráre* > *flairer*, *nigrum* > *noir*, *sacraméntum* > *sairement* > *serment*.

Lácrĭmas aboutit donc à **lágrĭmas*, *layrmes, *lairmes*, où *ai* doit d'abord se prononcer *áy*. Puis, comme tous les groupes *ai*, il tend vers *è* ouvert, et, selon les habitudes d'orthographe phonétique du Moyen Age, on écrit alors *serment* (chute du *e* intérieur), **lerme** : même simplification pour *mairrain* > *merrain ;* les deux orthographes subsistent pour *véron* ou *vairon*.

Le mot authentique est donc **lerme**. Ici intervient un fait de prononciation propre au moyen français : le groupe *-èr-* (*è* ouvert devant un *r* qui était alors très *roulé*) a eu tendance à s'ouvrir davantage, et a abouti à *-ar-*. C'est essentiellement une prononciation populaire et paysanne d'Ile-de-France, celle que vous retrouverez dans les « paysanneries » de Molière : *Piarrot, va le charcher ; un habit jaune et vart, c'est donc le médecin des parroquets.*

Cette prononciation paysanne entraîne bien entendu une réaction du beau monde et des grammairiens, et, *mari* et *Paris* ayant l'air d'être de telles prononciations populaires, il devient élégant de dire « Mon *méry* est à *Péris* » : c'est encore là ce que toute la province considère comme l'accent parisien affecté et non-faubourien. Finalement la plus grave confusion règne dans les mots qui contiennent ce groupe *-er-* :

VILLON fait rimer ensemble *arme / terme*, on prononce indifféremment *berge / barge* etc.

L'incertitude s'est résolue un peu au petit bonheur :

a) le groupe primitif *-èr-* est passé populairement à *-ar-* dans : **larme** (pour *lerme*), *dartre* (pour *derte*), *écharpe* (pour *escherpe*), *lézard* (pour **laisert*, mais ici il y a eu l'influence envahissante du suffixe *-ard*);

b) le groupe *-èr-* a été sauvé par l'action des puristes dans *merle*, *berge*, *chercher*, *vert*, etc.;

c) inversement, et par *hyperpurisme*, un certain nombre de mots où *-ar-* était authentique sont passés à *-èr-* parce qu'on pensait que *-ar-* était une prononciation paysanne : nous disons donc fautivement : *serpe* (pour *sarpe*), *gerbe* (pour *jarbe*), *chair* (pour *char*, *charn*), *asperge* (pour *asparge*). On n'est pas allé jusqu'à enregistrer *méri* ni *Péris*.

oel et **ialz.** Les formes franciennes : *œil* et *yeux*, ont été étudiées ci-dessus p. 112. Nous avons affaire ici à des formes du Nord-Est.

Au singulier, on remarquera la disparition du mouillement (*œl* pour *œil*). C'est une tendance générale du picard : on lit dans les textes : *solel*, *consel ; fille* y rime avec *Évangile*. On rappellera le proverbe picard : « Café *boullu*, café foutu ». Cette phonétique paraît avoir aussi touché la Champagne.

Quant à la forme *ialz* de Chrétien, c'est une forme dialectale, du Nord et Nord-Est de la France, dans laquelle le *è*, placé devant un *l* vélaire, a développé un son transitoire *a* qui s'est renforcé. Rappelez-vous le singulier *bellum* > *bel*, mais le pluriel *bellos* > *beaux* : on a eu quelque chose comme :

bels > *bels* > *beᵃls* > *beàws* > *beaux*. De même *ielz* > **ieᵃlz* > *ialz*, et le point d'aboutissement sera *iauz*, qu'on rencontre en picard.

piz et **pis** : deux évolutions tout à fait symétriques de deux mots différents, aboutissant, par pure coïncidence phonétique, exactement à la même forme.

L'un est le comparatif de *mal*, *mauvais* : de mal en *pis ;* l'autre est la vieille désignation de la poitrine — notez la curieuse *restriction de sens* qui a réduit le mot à ne s'appliquer qu'à la vache ou la chèvre.

a) Le comparatif neutre latin est *pḗjus*, avec un *ē* long. Après chute de la voyelle finale, on aboutirait à **peis*, **pois*. Il est donc indispensable de postuler une forme à *ĕ* bref en bas-latin, un **pḗjus* ou **pĕyyus*. On l'explique par l'analogie (fort vraisemblable) de *mĕlius* (= **mĕlyus*) qui avait effectivement un *ĕ bref*, ou bien par l'hypothèse qu'en latin *pejus* avait réellement un *e* bref (bien qu'il soit toujours scandé long, ceci parce que le yod était primitivement redoublé : **peyyos* > *pejus*).

Pĕjus* ou **pĕyyus :* le *yod* est déjà dans le mot; le *ĕ* tonique bref se diphtongue très normalement en *-iè-* (yè), comme *hĕdera* > (l) *ierre*, hĕri > *hier*, pĕdem > *pie*(*d*) etc. On aboutit à une forme **pyèys* qui présente une **triphtongue : la loi de réduction de ces groupes imprononçables est *l'écrasement de l'élément médian* entre les deux éléments extrêmes : yey > yy, puis les deux *y* se fondent en *i* : cf. *mĕdium* > *myey > *mi*, *prĕtium* > *pryeys > *pris*, *prix* etc... **Pyeys* > **pyys* > **pis**, finalement prononcé *pis* (*s* devenu muet).

b) **piz** : l'évolution est identique. Partir du latin *pĕctus*, la poitrine *(pectoral)*. Le *c* devant consonne (une fois de plus!) se palatalise et dégage un yod : *k* > *ky* > *y*, comme dans *fáctum* > *fait*, **láctem* > *lait*. Production de la même triphtongue *yey*, qui se réduit : **pyèyts* > **pyyts* > **piz**, où *z* est la graphie de *-ts* final. — Le mot se réduit à *pis* dès le XIVᵉ siècle, devenant ainsi un homophone exact du précédent. — C'est aux XVIᵉ-XVIIᵉ siècles qu'il se restreint au sens rural, et qu'on cesse de dire « *se frapper le pis* »; il est remplacé par *poitrine*, de la même famille (< **pectorina*), qui avait d'abord désigné la cuirasse couvrant la poitrine.

liee, du latin *laĕta :* la forme masculine *liez*, *liet* < *laétus*, *laétum* a été étudiée plus haut p. 66.

Il faut tout de même signaler la forme réduite (au féminin seulement) *lie*, dans l'expression : *faire chère lie* = joyeux dîner, bombance (LA FONTAINE, III, 17, VII, 14) : c'est une forme dialectale, picarde (sur *chère*, voir p. 164).

III. MORPHOLOGIE

La déclinaison en ancien français d'après le texte.

Aucune difficulté; la seule différence d'une copie à l'autre est dans la *clarté* de la présentation. Je vous rappelle que je demandais une *leçon scolaire.*

Je ne traite pas la question au fond : simples conseils de mise en œuvre.

Je commencerais par présenter un tableau des deux types les plus courants :

	Masculin		Féminin	
	Sing.	Plur.	Sing.	Plur.
Cas sujet	**li murs**	**li mur**	**la rose**	**les roses**
Cas régime	**lo mur**	**les murs**	**la rose**	**les roses**

Rappeler la réduction de la déclinaison latine à deux cas seulement :

— *cas sujet* pour : le sujet, tout ce qui se rapporte au sujet + l'apostrophe;

— *cas régime* pour : tous les compléments quels qu'ils soient, + l'attribut de l'objet;

Relever les exemples correspondants du texte, en montrant qu'ils sont tous conformes à cette définition, donc qu'il n'y a ici *aucune liberté* prise avec la déclinaison.

Cas sujet masculin singulier : *termes* 10, *cristauz* 22; *fins* 10 (subst. masculin).

Cas régime masculin singulier : *duel* 1, *fin or* 3, *son vis* 14,(le *-s* appartient au radical), *taillé*, *fres* (le *-s* appartient au radical), *coloré* 16-17, *son piz* 27.

Cas sujet masculin pluriel : *bel oel* 11.

Cas régime masculin pluriel : *biax chevox* 1, *les ialz* 7.

Cas sujet féminin singulier : *enemie* 19, *glace* 22, *claire*, *polie* 23, *merveille fine* 28, *bele* 30.

Cas régime féminin singulier : *rien* 2, *ire* 4, *rien* 13, *destrece* 13, *folie* 24,

Cas sujet féminin pluriel : *ces choses* 8.

Cas régime féminin pluriel : *les lermes* 7, *de lermes* 9, *beles mains* 26.

Étudier en même temps les adjectifs de même type. — Mais mettre à part les adjectifs *épicènes* du type *grant* (*grant duel*, mais aussi *grant destrece*) et expliquer cette identité, en rappelant les survivances (*grand-messe*, *grand-rue*, *à grand-peine...*) (cf. ci-dessus p. 69).

***Fins*, cas sujet avec *s* (latin *finis*); le mot a été longtemps masculin (comme en latin).**

⟶ Rappeler toutefois, mais seulement pour mémoire (nous n'en avons pas d'exemples) :

— le type *pere / pere // peres / peres* remontant à la 3e déclinaison latine — mais en précisant que le cas sujet singulier a très vite reçu un *-s* analogique;

— les *types à balancement d'accent*, remontant aux imparisyllabiques latins :

{ *ber / baron*, *prestre / prouvaire*, *niés / nevot* etc. (question étudiée ci-dessus p. 33).

⟶ Expliquer enfin **la réduction de la déclinaison** (XIIIe-XIVe siècle) qui ne laisse subsister que les *cas régimes*, d'où aujourd'hui l'absence de *s* au singulier, et la présence d'un *s* au pluriel : *terme / termes*, *merveille / merveilles*, si bien que les déclinaisons masculine et féminine se sont identifiées.

Seuls survivent quelques cas sujets, surtout pour des appellations : *sire*, *sœur*, *prêtre*, *traître*.

IV. SÉMANTIQUE.

Deux mots seulement, mais intéressants :

desservir : le point important à noter est qu'il y a (qu'il y a toujours eu) en français **deux verbes** *desservir*, de formation différente et *de sens presque opposé* (sur des coïncidences analogues, se reporter à la p. 53) :

1. *dis-servire*, ou plus probablement formation française **des-servir**, avec un préfixe *négatif*, qui est le contraire de *servir* (cf. *dés-herber* = enlever l'herbe) : ôter ce qui est servi : *desservir un plat*, *desservir la table*, et aussi, sens moral : rendre un mauvais service à quelqu'un

« On m'a *desservi* auprès du Roi. »

2. *dē-servire* = servir de bout en bout, complètement, avec application, **desservir** (cf. *dessécher* = sécher complètement). C'est ce deuxième verbe que nous avons ici. Son sens premier est servir avec zèle, et surtout *mériter* : c'est le sens que nous avons ici, et qui reste très vivant en anglais : *to deserve*. Ce sens est tombé en désuétude dès le XVIe siècle (il se lit encore dans une lettre de Henri IV), tué par la concurrence de l'autre *desservir*, qui disait exactement le contraire, et aussi par l'existence à côté de lui du verbe *mériter*, tout prêt à le suppléer. — Mais le mot à sens positif survit très bien dans deux autres emplois, « *desservir* une église, le curé *desservant* » (cet emploi date du XIIIe siècle), et « la SNCF *dessert* la plupart des départements ». « Cet autocar ne *dessert* pas mon village », emploi qui date du XIXe siècle.

⟶ Il existe de même deux mots *desserte*, l'un au sens négatif (meuble pour desservir la table), l'autre au sens positif (la *desserte* d'une cure).

se faindre de : c'est notre verbe *feindre* (l'orthographe *feindre* est plus conforme à l'étymologie), du latin *fingere*, façonner (cf. *figure*) et imaginer (cf. *fiction*, *fictif*). *Feindre* a toujours signifié *faire semblant* (*feindre* l'indifférence), mais n'appartient plus guère qu'au style soutenu (français parlé : « Il *a fait semblant* de ne pas me voir »).

Mais l'emploi pronominal du Moyen Age est très intéressant : *se feindre de*, c'est faire semblant, se donner l'air de; mais aussi : ne pas faire réellement,

ou faire avec mollesse, sans conviction, pour faire semblant[1], et même souvent *hésiter à.* — On rencontre surtout l'emploi négatif :

ne pas se faindre de, c'est ne pas manquer de, ne pas se faire faute de, et aussi ne pas hésiter à. L'idée, dans notre texte, est : elle ne fait pas semblant de se maltraiter, « elle n'y va pas de main morte ». Cf :

> « L'autre *ne se feignoit pas*, et recommençait de bon cuer »
> (COMMINES, IV, 8).

et surtout le fameux exemple de RABELAIS (*Garg.* I, 44). décrivant le terrible Frère Jean des Entommeures :

> « Il frappoit à grandz tours de bras, *sans se faindre* ny espargner ».

Cet emploi a disparu avant le XVIIe siècle.

V. SYNTAXE DES INFINITIFS

« *Je les voi* **rompre et tranchier** ». C'est la fameuse question des *infinitifs à prétendu sens passif*, dont Ferdinand Brunot a fait litière. On a longtemps expliqué que, dans des emplois analogues, l'infinitif *actif* a une valeur *passive* : « Je vois *eux être rompus et tranchiés* » (proposition infinitive) : la preuve en est qu'on peut continuer la phrase par un complément d'agent : « **par** la jeune femme désolée ». En fait, F. Brunot a montré qu'il n'en est rien, et que la langue sous-entend très librement un sujet indéterminé : *on*, le pronom *les* étant indiscutablement *complément d'objet* des deux infinitifs.

La même syntaxe se retrouve encore après les verbes de sensation, et les semi-auxiliaires *laisser* et *faire :*

> Une maison que *j'ai vu* **bâtir** (= j'ai vu qu'*on* la bâtissait).
>
> En 1940, nous avons *laissé* **envahir** la France.
>
> « L'aïeule *regarda* **déshabiller** l'enfant » (HUGO, *Nuit du 4*)

et dans les locutions dépendant d'un adjectif : dîner prêt à **servir,** chose facile **à prévoir,** « Je te donne à combattre un homme **à redouter** » (CORNEILLE, *Cid*) : c'est une intrusion de la syntaxe latine qui nous pousse à traduire : *devant être redouté.* C'est tout simplement : digne qu'*on* le redoute.

Mais quand l'infinitif est accompagné d'un pronom, la tournure peut être amphibologique : le pronom est-il le *sujet* ou l'*objet* de l'infinitif? En fait, il peut être l'un ou l'autre, et les deux phrases suivantes sont parfaitement correctes :

> « Je *le* regardais *emmener* l'enfant » (*le* est objet de *regarder* et sujet de l'infinitif)
>
> « Je *le* regardais *emmener* en prison » (*le* est objet de *emmener*)

et l'infinitif ne peut pas toujours être remplacé, dans ce dernier cas, par un participe : « Je l'ai vu *emmené...* ».

1. Rappeler que c'est là probablement la vraie étymologie de notre **feignant,** écrit *fainéant* par interprétation étymologique abusive des grammairiens : le *feignant*, toujours vivant dans la langue populaire, c'est celui qui *fait semblant* de travailler! — Il faut avoir vu, durant la captivité 1940-45, des prisonniers français « travailler » sous les ordres de leurs gardiens, pour comprendre vraiment la parenté de sens entre *feindre* et *feignant!*

IX. CHRÉTIEN DE TROYES : *« LE CHEVALIER AU LION »*

Yvain chez l'ermite

Tot menja le pain a l'ermite
mes sire Yvains, que boen li sot;
de l'eve froide but au pot.
Quant mangié ot, si se refiert
el bois, et cers et biches quiert;
et li boens hoem desoz son toit
prie Deu, quant aler l'en voit,
qu'il le desfande et qu'il le gart
2860 que mes ne vaingne cele part.
Mes n'est nus, tant po de san ait,
qui el leu ou l'en bien li fait
ne revaigne molt volentiers.
Puis ne passa huit jorz antiers
tant com il fu an cele rage
que aucune beste salvage
ne li aportast a son huis.
Iceste vie mena puis,
et li boens hom s'antremetoit
2870 de lui colchier, et si metoit
asez de la venison cuire;
et li peins, et l'eve, et la buire
estoit toz jorz a la fenestre
por l'ome forsené repestre;
s'avoit a mangier et a boivre
venison sanz sel et sanz poivre
et aigue froide de fontainne.
Et li boens hoem estoit an painne
de cuir vandre et d'acheter pain
2880 d'orge et de soigle sanz levain.

Le Chevalier au Lion, vers 2852-80.
(Édition Mario Roques, Libr. H. Champion.)

a) Traduire le texte;
b) Phonétique : *eve* et *aigue*, *huis*, *boens hoem*, *boivre*, *soigle;*
c) Étymologie de : *buire*, *forsené;*
d) Morphologie : *cele* et *iceste;* les subjonctifs de texte;
e) Syntaxe des prépositions *a* et *de*, de *aucune*.

I. TRADUCTION

Il a mangé tout le pain de l'ermite, monseigneur Yvain, et cela l'a bien réconforté; il a bu de l'eau fraîche du pot. Quand il eut mangé, il se rejette au bois, et se met en quête de cerfs et de biches; et le saint homme dans sa cabane, quand il le voit s'en aller, prie Dieu qu'il le protège, < mais aussi > qu'il le garde de jamais revenir de ce côté. Mais il n'est personne, si peu de bon sens qu'il ait, qui à l'endroit où on lui fait du bien ne revienne bien volontiers. Par la suite il ne se passa pas huit jours entiers, aussi longtemps qu'il fut en cette folie, sans qu'il apportât à sa porte quelque bête sauvage. Telle est la vie qu'il mena par la suite, et le saint homme s'occupait de son coucher, et mettait aussi à cuire beaucoup du gibier apporté; et le pain, et l'eau, et la cruche étaient tous les jours à la fenêtre, pour rassasier l'homme privé de sens; ainsi avait-il à manger et à boire, venaison sans sel ni poivre et eau fraîche de source. Et le saint homme prenait la peine de vendre le cuir et d'acheter du pain d'orge et de seigle sans levain.

NOTES

2853 : *boen li sot.* Voir ci-dessous le premier § du commentaire.

2860 : Trace de la vieille peur du Moyen Age (est-elle complètement disparue?) à l'égard des déments; l'ermite est bon, charitable et tout ce qu'on voudra, — mais il aime autant ne pas avoir trop souvent affaire à cet inquiétant voisin. — Pas de doute pour la construction : *que mes ne vaingne* est une complétive dépendant de *gart*, et non pas de *prie Deu;* la ponctuation en est la preuve. — Un bizarre contresens, unique, dans une bonne copie : que jamais ne vienne son départ; c'est exactement l'inverse! Comment *cele part* pourrait-il signifier : son départ?

2864 : *passa :* je crois que c'est l'impersonnel : *se passa.* Mais après tout cela peut être le verbe ordinaire ayant pour sujet Yvain. Cela ne change pas grand chose d'ailleurs, sauf la construction du verbe suivant.

2867 : S'il vous plaît, évitez la faute de français : sans qu'il *n*'apportât! *Sans que* contient déjà la négation!

2869 : *li boens hoem* n'a pas du tout le sens affectueusement méprisant de nos expressions : bonhomme; brave homme. C'est : *le saint homme :* telle est au Moyen Age la désignation *populaire* courante des religieux, ermites etc. Les fréquentes désignations qui survivent, rue des Bonshommes par exemple, rappellent toujours l'existence d'un ancien couvent.

2870 : J'imagine qu'il lui avait dressé une paillasse dans quelque dépendance de son ermitage. — Quelqu'un a trouvé que cela pouvait vouloir dire : dépouiller la bête. J'avoue que ce sens de *colchier* n'était jamais venu jusqu'à moi...

2873 : *toz jorz*, ce n'est pas *toujours*, mais nettement : *tous les jours.* Mais on voit comment le complément de temps est en train de se « figer » pour devenir un simple adverbe.

2879 : L'ermite, par définition (et par vocation) *n'a pas d'argent* et vit de la charité publique. Pour prendre en charge Yvain, il lui faut se procurer des ressources.

II. L'expression SAVOIR BIEN (2853) :

Je n'avais pas posé la question, parce qu'elle m'avait paru trop difficile. Mais c'est elle qui m'a déterminé à vous proposer ce texte : je voulais voir comment vous vous en tireriez.

a) D'abord, *que* : — Faut-il y voir cette très vague valeur consécutive si courante en ancien français : de telle sorte que, dans de telles conditions que, avec le résultat que... ? — Ce peut être aussi un relatif sujet neutre (voir ci-dessus p. 156) ayant pour antécédent le *pain* ou plutôt un *ce* sous-entendu, représentant l'action de manger le pain = *ce qui...*

b) L'expression *savoir bien?* Pas de doute encore : *sot* ne peut être que le prétérit de *saveir* < *sàpuit.* La première idée est de traduire : de telle sorte qu'il lui en fut reconnaissant, qu'il lui en sut gré, *li* représentant l'ermite. Mais *savoir bien*, au sens de savoir du bien à quelqu'un, où *bien* serait un substantif objet, n'est pas attesté à ma connaissance.

c) Il doit s'agir d'un autre sens de *saveir*, qui est attesté, lui, quoique rarement : avoir du goût, faire plaisir. C'est, si l'on y réfléchit, le sens étymologique de *savoir* :

sapĕre, en latin, c'est *avoir du goût*, dans les deux sens : *en parlant des choses*, avoir bon goût, être « goûteux », comme on dit chez moi; (vous avez tous entendu un étranger, un Allemand le plus souvent, vous dire en dégustant quelque chose : « Cela *goûte* bon »); *en parlant des personnes*, avoir du goût au sens actif, apprécier.

C'est le second sens qui s'est développé en français, avec un notable faux-sens, et qui aboutit à notre valeur de *savoir.* Mais le premier de ces sens a existé en ancien français, où *saveir* a voulu dire, quoique rarement : *avoir bon goût, plaire à.*

d) On en trouvera sans peine quelques exemples :

— Dans le *Tristan* de Béroul, Tristan repousse l'idée d'un amour coupable pour Yseut :

« Petit *savroit* a mon corage » (254)

« Cela plairait mal à mes sentiments ».

— Dans *Le Chevalier au Barisel :*

« Ta penitance *rien ne set* [à Dieu] » (780)

= ta pénitence n'est en rien agréable à Dieu.

— Dans la *Vie* de *Saint-Martin* (XIIIe siècle) :

« La mere saint Gregoire ot mau
En la jambe, et *molt li sot mau* » (6207)

= et cela lui était bien pénible; et plus loin :

« Biaus lor fust ou *mau lor seüst* » (8134)

= que cela leur fût agréable ou désagréable.

Enfin l'un de vous me signale que dans le Bourbonnais, les expressions *savoir bien, savoir mal* sont encore courantes, au sens de : *réconforter* ou *affliger.* Je crois qu'il n'y a pas lieu d'hésiter plus longtemps.

e) J'accepte donc les traductions : *et il le trouva bon;* mais je crois que le sens est plus précis, et qu'il faudrait traduire : *et cela lui fit grand bien, cela le réconforta grandement;* le verbe ayant un sujet neutre : le fait de manger, et *li* représentant Yvain. — Tout ceci pour vous montrer que les choses ne sont pas toujours faciles ni claires en ancien français...

III. PHONÉTIQUE

eve et aigue (2854 et 2877).

Préciser d'abord qu'il s'agit de *deux formes du même mot*, la forme d'oïl et la forme d'oc. C'est la première chose à dire, et à dire **nettement.** Toutes deux dérivent du latin **áquam.**

Ce mot *aquam* présente le groupe intérieur : *gutturale* + *bilabiale :* -qw-. Ces groupes *qw* ou *gw* anciens, qu'ils soient d'origine latine, gauloise *(lieue)* ou germanique *(guerre)*, qu'ils soient initiaux ou intérieurs, sont des groupes assez peu stables, qui ont donné lieu à des traitements différents :

— dans le groupe sud des langues romanes (italien, provençal), le groupe *-qw-* a subi un renforcement (*-kqw-*) de la gutturale, qui a permis de la conserver : italien *acqua*, provençal *aigue ;*

— dans le sarde et le roumain, l'élément guttural s'est complètement perdu, l'élément labial s'est intensifié et est passé à une occlusive labiale, *-b-* : sarde *abba*, ou *-p-* : roumain *apa ;*

— en français d'oïl, l'élément guttural s'est également perdu très tôt : **akwa* $>$ **awa* $>$ *eve.*

Commencer par *aigue*, plus simple et plus proche du latin.

aigue : $<$ lat. *áqua.* Il a dû donc, dans le groupe *-qw-* « gutturale à appendice labiovélaire », se produire un renforcement de la gutturale, attesté d'ailleurs en italien : *acqua.* Ce renforcement *forme entrave*, et le *a* tonique ne peut pas se diphtonguer. D'autre part il permet le dégagement d'un yod issu du premier élément guttural. On a donc l'évolution toute normale :

áqua $>$ *ácqua* $>$ *ákkwa* $>$ *áykwa* $>$ *áykwe* $>$ *áygwe* $>$ *aýgwe* $>$ **aigue** avec la sonorisation du *k* en *g* quand il se trouve entre voyelles, et un déplacement d'accent.

Rappeler les survivances du mot : toponymes : *Aigues*-Mortes, *Aigue*-belle, *Aigue*blanche, *Aigue*perse, Chaudes*aigues*, Entr*aygues*... et d'autre part les formes (méridionales) empruntées par le français : *aiguière*, *aigue*-marine, *aiguade* etc. Et j'allais oublier le Mont *Aigoual*, « père des eaux » dans le massif des Cévennes. Le nom commun, en tous cas, est encore très vivant dans tout le domaine méridional (il paraîtrait que *aiguail* = rosée serait d'une autre famille).

eve : $<$ lat. *áqua.* Mais le traitement du groupe gutturale-vélaire a dû être tout différent : il faut supposer au contraire une réduction, une simplification du groupe, où la gutturale serait tombée. Le *a* tonique est ainsi devenu

libre et peut subir la diphtongaison romane normale, qui le fait aboutir à è ouvert, comme dans *faba* > *fève*, *patrem* > *père*, tandis que la labio-vélaire *w* passe à la consonne *v*. On a donc la succession :

áqua > **ákwa* > **áwa* > **èwe* > eve.

C'était le mot normal en ancien français, hors du domaine méridional. Il subsiste encore dans de nombreux patois, surtout dans l'Ouest. Il nous a laissé un dérivé *évier* < *aquárium*. En toponymie, *ève* survit probablement dans Évian, et sûrement dans *Entr*èves (vallée d'Aoste), doublet d'oïl d'*Entraigues*.

eau reste enfin à étudier. C'est une forme d'oïl, qui s'est greffée à un certain moment sur l'évolution de eve, et qui a fini par en triompher.

Reprendre au stade **ewe*. Ici se place un phénomène assez obscur : vers le XIVe siècle, et probablement à cause d'une prononciation plus « grasse » et plus gutturale du son *w*, la bilabiale vélaire *w* a pris un son de plus en plus vélaire, prononcé du fond de l'arrière-bouche. Il se dégage alors une sorte de son *a* transitoire, qu'on figure par un petit *a* en haut : *e*^{a}*we*. C'est le même fait qui s'est produit avec la prononciation vélaire du *l* devant consonne :

bellum > *bél*, mais *bellus* > *béls* > *bé*^{a}*ls* > *beáls* > *beáus* (ci-dessus p. 114);

pour ceux qui connaissent le portugais, songez à la prononciation des finales en *-al* avec *L* vélaire : *nadal*, *carnaval* = *nadaù*, *carnavaù*).

On aboutit ainsi à : *eáwe* > *eaue*, où l'accent principal passe rapidement de *è* à *a* : *é*^{a}*we* > *éawe* > *eáue* > **eaue**, et pendant tout le moyen français le mot est prononcé en trois syllabes : *e-au-e*. C'est au XVIe siècle seulement que disparaît de la prononciation, puis de l'orthographe, le *-e* final. Pourquoi? C'est un fait rarissime en français qu'un *-e* final issu de *-a* final latin disparaisse. On a fait le rapprochement avec *or*, *encor*, pour *ore*, *encore :* ce ne peut être le même phénomène. La chute de *-e* dans *or* s'explique par un emploi proclitique du mot. Rien à voir ici. Il faut admettre, tout simplement, que ces *trois* syllabes sans une seule consonne sont difficiles à prononcer, surtout deux syllabes muettes. On finit par ne plus entendre que le *ô* fermé de la syllabe centrale, les deux *e* cessent de se faire entendre, et le dernier a même disparu de l'orthographe (XVIe siècle).

On notera encore que cette forme relativement récente **eau**, a été fort peu prolifique en français : quelques composés comme *eau-de-vie*, *eau-forte*, et c'est tout; un ancien composé, *eaubenoitier*, *eaubênitier*, s'est réduit à *bénitier*. La famille de *eau*, à part *évier*, est représentée par des mots savants dérivés de **aqua** : *aqueux*, *aquatique*, *aqueduc* (on notera les différences de prononciation du groupe *-qu-* dans ces mots), ou même directement empruntés au latin : *aquarium*.

Reste une dernière remarque à faire, que je n'ai rencontrée dans aucun devoir : comment se fait-il que Chrétien, dans un même texte, dans un même passage, fasse voisiner deux mots d'origine aussi différente (oïl et oc)? Cela semble n'avoir étonné personne... Ce serait l'occasion de rappeler :

— la forte influence méridionale exercée dès le XIIIe siècle par la littérature et la poésie méridionales sur la France du Nord, et particulièrement sur la Champagne, quand Marie de France, fille d'Aliénor d'Aquitaine, vient épouser le comte de Champagne et introduit à la Cour de Troyes des habitudes méridionales;

— la langue très mêlée en général qu'utilise CHRÉTIEN, faisant appel à des mots de divers dialectes. (On vient de voir plus haut du picard : *oel*, *ialz*). Nous retrouverons encore cette observation dans le cours de ce devoir.

huis (2867).

Le latin *ŏstium* aboutirait normalement à **ois*. Il faut donc supposer — comme on le fait également pour *cōgitat* > *cuide* (ci-dessous p. 174) — ou bien un abrègement de *ō* fermé en *ŏ* ouvert (cf. *cŏrium* > *cuir*), soit un obscurcissement de *ō* fermé en *ū* long (cf. *frūctum* > *fruit*). Mais nous n'avons même pas à nous poser la question, puisque une forme *ūstium* existe, duement attestée en bas latin chez Marcus Empiricus au Ve siècle.

A partir de *ūstium*, aucune difficulté de phonétique :

Le groupe intérieur *-st-* s'est, par simplification ou par assimilation, réduit à *-ss-* comme dans *angŭstia* > *angoisse* (cf. français populaire : les socialisses, un artisse), le yod subséquent s'est transposé comme toujours; la finale autre que *-a* est tombée :

ūstium > **ūssyu* > **ūssyo* > **ūyssyo* > **ūissy'* > **ūis** (prononcé d'abord *ùis* avec une diphtongue descendante, puis *uìs* avec diphtongue ascendante comme la plupart des syllabes *-ui-* : *nùit* > *nuìt*; le *s* final s'amuit vers la fin du XVIe siècle, mais demeure dans l'écriture.

Le problème intéressant est **l'apparition du *h-* initial** : c'est elle qui justifiait que la question vous eût été posée.

Il s'agit d'une lettre purement artificielle, une simple graphie de commodité. Rappeler qu'avant le XVIe siècle les scribes ignorent notre distinction entre *u* et *v*, *i* et *j*, et ne connaissent que *u* et *i* (du moins dans les minuscules). D'où parfois des difficultés de lecture. Pas graves quand le *u-* initial précède une consonne : *utile* ne peut se lire que *utile*. Mais devant une autre voyelle? en particulier si les deux voyelles sont susceptibles de former une diphtongue?

Le fait a joué pour quelques mots en *u-* : *uis* (< *ustium*), *uile* (<*olea*), *uitre* (< *ostrea*), *uit* (< *octo*), et pour un seul mot en *i-* : *ièble* (< *ebula*). Quand on rencontre ces mots dans un manuscrit ancien, faut-il lire : *uis* (porte) ou *vis* (visage, ou 2e personne de *voir*)? lire *uile* (liquide gras) ou *vile* substantif (la ville), ou *vile* adjectif (une action vile)? *uitre* (= *huître*) ou *vitre*?

On a donc eu recours à un procédé totalement artificiel : placer devant le *u- voyelle*, dans tous ces cas litigieux, un *h-* absolument gratuit, qui ne repose sur rien d'étymologique, mais qui précise nettement que le *u-* **est voyelle** : *huile*, *huit*, huis... Cette orthographe, devenue inutile, a survécu cependant à la distinction, depuis le XVIe siècle, entre *u* et *v*. Cet *h-* est naturellement muet; pourtant on prononce toujours : *le huis-clos*.

Le mot **huis** est totalement mort aujourd'hui; *huis-clos* n'est plus qu'un « terme de pratique ». Le mot a sans doute été tué par son manque de « corps », sa brièveté trop grande, les confusions acoustiques possibles entre *l'huis* et *lui*. Seul survit son dérivé *huissier*, qui s'est restreint de nos jours a un seul de ses nombreux anciens sens.

boens hoem (2878).

< *bŏnus hŏmo :* (pour le sens, voir la note sous la traduction).

Le problème ici est de pure phonétique; il a déjà été présenté ci-dessus p. 45 à propos de *cuens :* comment peut-on expliquer les formes diphtonguées *buen* et *huem?*

En français « normal », en francien, la règle phonétique est qu'un *o* tonique suivi d'une nasale, qu'il soit ouvert ou fermé, ne s'est pas diphtongué : il s'est nasalisé pour aboutir au son *õ* écrit *on.*

Si la nasale est articulée, on aboutit au son *õn-n :*

bõne, courõ-ne (écrits pour cela avec *-nn-*);

puis, vers la fin du moyen français, il se produit une dénasalisation, sans modification d'orthographe, d'où aujourd'hui *bŏnne, courŏnne.*

Si la nasale n'est pas articulée, c'est-à-dire en fin de mot, ou en fin de syllabe devant consonne, la dénasalisation ne s'est pas produite, et on garde le son *-õ*, écrit *on :* ainsi dans :

rond, son, baron, nom, pont, rompre etc., et *bon* et *on (bonus homo).*

Telles sont les formes françaises normales.

Mais dans les parlers du Nord de la France, la nasalisation a dû se produire un peu plus tardivement, laissant à la voyelle tonique, quand elle était brève, le temps d'amorcer la diphtongaison romane comme dans les cas où elle n'est pas suivie de nasale. Le *ŏ* ouvert de *bŏnus*, de *hŏmo*, a commencé à se diphtonguer selon le processus normal :

bŏvem > bóovem > buóvem > buév > buéf > b(o)éuf.

C'est ainsi qu'on rencontre, dans le plus ancien texte français :

« *Buona* pulcella fut Eulalia » *(Cantilène de Sainte Eulalie).*

C'est le stade de la diphtongaison en italien : *buono;* l'espagnol est allé un peu plus loin : *bueno.* On rencontre sporadiquement en ancien français les formes **boen, hoem,** *buen, huem*, et les possessifs *tuen, suen*, (dont le *o* était fermé) qui semblent avoir vécu plus longtemps dans les parlers du Nord-Nord-Est de la France. Un mot, au moins, s'est très largement généralisé : *cuens* (< *cŏmes*), en face de son cas régime *comte.* On remarquera encore que Chrétien (langue composite) semble utiliser indifféremment *boens* ou *bons, huem* ou *hom.*

boivre (2875).

Aucune irrégularité de phonétique : le mot est absolument normal. Partir de latin *bĭbĕre*, où le *ĭ* tonique est bref; rappeler qu'en bas latin, au moment du bouleversement quantitatif, *ĭ* bref et *ē* long se confondent dans un même son *é* fermé.

Le *ĕ* bref postonique est tombé comme toujours. Le groupe secondaire *-br-* évolue normalement, c'est-à-dire s'affaiblit en *-vr-* (*labram* > *lèvre*). Mais les groupes *-br-*, *-vr- ne forment pas entrave*, comme généralement les groupes consonne + r *(patrem > pedre > pere)*. La syllabe tonique se diphtongue donc comme tous les *é* fermés, par allongement et différenciation :

ē > ee > ei > oi > oè > wè > wa (tela > teile > toile) ;

on a donc pour *bibere* l'évolution suivante (identique à celle de *pipere* > *poivre*) :

bébere* > **béb're* > **béev'r'* > *beivr+e* > **boivre

qui se prononcait probablement à l'époque *boyvre* ou peut-être déjà *boèvre*. Le *-e* final n'est pas la survivance de *-e* final latin, mais un *-e* de soutien après groupes de consonnes : *intro* > *entre*.

La seule question intéressante est le remplacement de cet infinitif **boivre** par *boire*. C'est là un fait d'analogie qui s'est produit en moyen français. Raisons ?

D'abord, les infinitifs en *-vre* sont rares : quatre seulement en ancien français : *boivre*, *escrivre*, *suivre*, *vivre* et leurs composés. Ils sont « attirés » par l'analogie des infinitifs en *-re* simple. *Suivre* a été sauvé par sa forme *suivir*, longtemps employée; *vivre* n'a jamais marqué de tendance à « se tromper » de finale. Mais *escrivre* (< *scribere*) a été attiré par le voisinage de *dire*, avec lequel il fait aisément « tandem »; *boivre* a pu subir l'attraction d'un verbe comme *croire* (plutôt que *voir*), bien que les rapports de sens soient plus lointains.

Il s'est produit alors ce qu'on peut appeler une analogie proportionnelle, qui s'exprimerait comme un rapport mathématique :

$$\frac{\textit{dit}}{\textit{dire}} = \frac{\textit{escrit}}{\text{escrire}}; \qquad \frac{\textit{croit}}{\textit{croire}} = \frac{\textit{boit}}{\textbf{boire}}.$$

Mais rappeler que le *v* demeure dans la conjugaison *(buvais, buvant)* et dans les dérivés : *beuverie* et *bevrage* (devenu par métathèse *breuvage* comme *formage* devenu *fromage*).

soigle (2880).

C'est là le mot le plus difficile à expliquer.

En latin, un *sĕcāle*, peut-être de la famille de *sĕcare* = proprement ce qu'on coupe, céréale (jusqu'au XIXe siècle dans nos campagnes on a dit « *scier* le blé »). Mais *sĕcāle*, *e* bref et *a* long, ne peut aboutir à notre mot. Il a pu donner les formes dialectales :

provençal *seguel* (cf. le *Ségala*), breton « gallo » *segal*.

Il faut donc supposer une transformation quantitative avec déplacement d'accent : *sēcăle*. C'est d'ailleurs là la forme posée par le *Dictionnaire étymologique* latin d'Ernout et Meillet, qui nient la parenté de ce nom avec le verbe *sĕcare*.

Nous aurions alors la chute (normale) de la posttonique *ă* (cf. *lázărum* > *lasdre* > *ladre*), et un mot **sēc'l(e)*, où le traitement du groupe secondaire

interne *-cl-* est encore anormal. Normalement, la gutturale dégage un yod, et on aboutit au groupe *-eille* ou *-oille :*

**solic'lum > soleil, *auric'la > oreille.*

Or on a eu, on a encore dans les dialectes, des formes *seille*, *soille*, dont la première est normale, dont la seconde montre des traces des dialectes de l'Est ; mais toutes deux sont sans difficulté en ce qui concerne le consonantisme.

Soigle, et notre forme moderne *seigle*, sont anormales. On les a expliqués par une influence savante, et rapprochés de :

*ab-oculum > aveu*gle*, joculatorem > jon*gleur.

Mais c'est bien improbable quand il s'agit d'un mot paysan. Il est plus probable qu'il s'agit ici d'une influence dialectale, sans doute du Midi où le seigle a longtemps été une céréale dominante. Ceci expliquerait la forme de CHRÉTIEN et la nôtre, à moins qu'il ne faille voir dans la nôtre une évolution de **soigle** vers un son simplifié *è* ouvert (écrit arbitrairement *ei*), comme *estois* > *étais*, *monnoie* > *monnaie*.

Le certain est que tout cela n'est pas clair, et qu'il faut faire appel à bien des hypothèses pour expliquer ce mot. Mais je n'ai rien de plus précis à vous apporter.

IV. ÉTYMOLOGIE

buire (2872).

Peu intéressant. Les formes anciennes attestent toutes *buie*. Les étymologistes remontent donc à un germanique **buk*, qui survit en allemand dans *der Bauch*, le ventre, et qui a pu désigner un récipient ventru. Mot transcrit en latin en **buca*, qui donne sans difficulté *buie*.

Je dois dire que tout le monde n'en est pas d'accord, et que certains proposent un bas latin **burium*, dont on ne sait ce que c'est, et qui contiendrait l'idée de *brun* (allusion à la couleur de certaines poteries). ?? Mais ce serait plutôt un autre mot.

Deux faits à noter : la présence d'un *-r-* : épenthétique, c'est bien vite dit. Si l'étymologie **burium* est admise, pas de difficulté pour ce *-r-*, mais il faut justifier son absence en *buie* ! Si *buie* est la forme première, il faut alors supposer que le *r* proviendrait du suffixe dans le dérivé **buirette**, qui serait ainsi à découper *bui-rette* et non *buir-ette*. Chose fréquente au demeurant : rappeler les suffixes : *clou-tier* (au lieu de **clou-ier*), ou *cafe-tier*, ou populaire *mair-erie* pour *mair-ie*.

L'autre fait est la disparition du *i* dans notre dérivé *burette*. Mais nous avons ici de nombreux exemples de simplification d'un groupe *-ui-* intérieur : on se contentera de citer :

charcuitier > charcutier, luiter > lutter, cuirée > curée

(exactement : les entrailles de la bête qu'on laisse dans la peau de l'animal et qu'on abandonne aux chiens).

Encore une précision : aucun rapport entre ce mot et son homonyme *buire*, *bure*, cabane, que nous avons conservé dans *buron*.

forsené

Participe du verbe *forsener*, composé du préfixe *fors* et d'un radical germanique **sen*, sens.

● **fors** est la vieille préposition, descendante du latin *foris*, dehors, et remplacée par son doublet *hors :*

« Tout est perdu *fors* l'honneur » (François I[er]).

Cette préposition a servi, également comme préfixe, dans plusieurs mots anciens : *forclore* (proprement enfermer *dehors*), *forbannir* (mettre *hors du ban*) et son substantif *forban* (l'exact équivalent de l'anglais *outlaw*), *forligner*, *forlonger*, et surtout *forsbourg* (la partie bâtie qui est *hors du bourg*), et qui, par fausse étymologie populaire (v. ci-dessous) a été compris *faux-bourg*, *faubourg*, comme *forfiler* a été compris *faufiler*.

● Le germanique **sen* (allemand *Sinn*) désigne le *sens* avec ses deux valeurs : sens de *direction* vers, d'où *asséner* un coup, que nous avons étudié l'an dernier; et sens de *raison*, que nous avons ici (il y a eu d'ailleurs d'indéniables croisements entre ce mot, *sen*, *san*, que nous avons dans notre texte au v. 2861, et le latin *sensus*, qui aboutit à *sens*, dont le *s-* final ne se fait entendre que depuis une date récente : cf. l'expression :

« Tout cela n'a pas le *sen*(s) commun »).

● Donc le mot composé **forsené** signifie très exactement : qui est hors du sens, qui n'a pas sa raison. Il est, dans notre texte, le très exact équivalent de *dément*, et ne contient aucune valeur de : furieux.

Mais souvent les fous sont des fous furieux, difficiles à maîtriser (cf. la « camisole de *force* »). On a compris donc : fou furieux, avec l'idée de *force*, et l'on a *cru* que le mot était de la famille de *force*. D'où l'orthographe **forcené** qui est la nôtre depuis le XVI[e] siècle.

C'est l'exemple le plus classique du phénomène connu sous le nom d'« étymologie populaire » (on dit aussi « captation étymologique »), et dont on a vu ci-dessus deux autres exemples. En voici d'autres : *souffreteux*, *goupillon*, *émoi*, *errements*, *miniature* etc. Je vous renvoie à BRUNOT et BRUNEAU, p. 162, § 211. (Voir aussi ces mots à l'Index).

V. MORPHOLOGIE

La question sur **cele** et **iceste** vous invitait à traiter la morphologie des démonstratifs en ancien français. C'est une question de cours, archi-banale, et qui a déjà été traitée ci-dessus, III, p. 60-64.

On remarquera de plus que dans notre texte, la valeur de détermination spatiale (ou plutôt temporelle) est bien peu précise, et qu'on ne voit guère l'opposition « lointain / prochain » entre **cele** *rage* (2865) et **iceste** *vie* (2868) : toutes deux renvoient à une même époque du passé...

Les subjonctifs.

a) Les subjonctifs présents.

Le système de l'ancien français est extrêmement simple et se résume en deux lignes : les verbes du premier groupe ont un subjonctif présent *sans -e*

final ; les verbes de tous les autres groupes ont un subjonctif *avec un -e final,* — et c'est exactement l'opposé du présent de l'indicatif.

L'explication est purement phonétique :

Les verbes du 1er groupe latin (*-āre*) ont un subjonctif présent en *-em*, *-es*, *-et*, et l'on sait que toutes les voyelles finales autres que *-a* disparaissent sans laisser de traces;

Les verbes des trois autres groupes latins (*-ēre*, *-ĕre*, *-īre*) ont un subjonctif présent en *-am*, *-as*, *-at*, dont le *-a* final survit sous la forme d'un *-e* muet.

Un tableau montrera plus clairement l'opposition indicatif / subjonctif :

1er groupe		Autres groupes.			
		Sans mouillement		Avec mouillement	
Indicatif	Subjonctif	Indicatif	Subjonctif	Indicatif	Subjonctif
il *chante* ns chantons	il *chant* ns chantons	il *part* partons	il *parte* partons	il *vient* ns venons	il *vienne* ns venions

Ce système remarquablement net va être bouleversé par l'analogie : sous l'influence des verbes des derniers groupes, et aussi de ceux du 1er groupe qui avaient au subjonctif un *-e* de soutien (par exemple : qu'il entr*e*), le *e-* final s'est étendu à toutes les formes du singulier du subjonctif du premier groupe, d'où : *que je chante*. Perte indéniable puisque l'opposition des modes n'est plus clairement marquée. Inversement, sous l'influence des verbes des derniers groupes à mouillement, dérivant des verbes latins en *-io* ou *-eo (veniamus > venions, habeamus > ayons)*, les finales *-ions*, *-iez* du pluriel se sont généralisées à tous les subjonctifs, ce qui assure une intéressante distinction entre l'indicatif et le subjonctif.

A mettre à part, trois subjonctifs présents irréguliers, à cause des formes latines, dont ils dérivent :

soie > sois, *soit*, *soyons*
aie, *aiet > ait*, *ayons*,
puisse *puisse*, *puissions*.

Pour *ait* de notre texte, le fait notable est la chute (rare) du *-e* muet représentant le *-a* latin : *aiet > ait*, chute qu'on explique par l'analogie de *soit*.

Les autres formes se classent facilement :

gart subjonctif sans *-e* de *garder* (1er groupe) « Dieu vous *gard !* »

desfande / *vaigne* } subjonctif en *-e* des verbes du « 3e groupe ».

b) Le subjonctif imparfait **aportast** est sans grand intérêt. Rappeler qu'il remonte à un plus-que-parfait latin, parce que l'imparfait du subjonctif

(cantaret) se confond en bas latin, pour des raisons phonétiques, avec d'autres formes : *cantarit*, *cantare*...

Partir de formes « écrasées » latines : *adportasset* pour *-visset*. On sait que cet écrasement avait commencé, en latin classique, par les verbes en *-ire* : *audivisset* > *audiisset* (le *v* intervocalique, peu solide entre deux *i*, s'était effacé), puis avait gagné les autres types de conjugaison.

Adportasset donne le plus simplement du monde *aportast*, et il n'y a rien d'autre à signaler que l'amuïssement du *-s-* devant *-t* dès le XIIe siècle (cf. *teste*), et son remplacement, au XVIIIe siècle seulement, par un accent circonflexe.

VI. SYNTAXE

Les prépositions.

Le latin s'était constitué un système extrêmement clair et précis (*in* + acc., *in* + abl., *ad*, *ex*, *ab*, *de* etc.). Il a été rendu caduc par les destructions phonétiques et par la disparition de la déclinaison. Le français a fait de son mieux pour en utiliser les restes, et s'est en somme assez bien accommodé pour y suppléer. Les deux prépositions de base en ancien français, et de nos jours encore, sont *à* et *de*.

⟶ **A** représente la descendance du latin **ad**, indiquant la direction vers *(navigare* **ad** *Orientem)*, mais qui pouvait aussi marquer la proximité sans mouvement *(pugnatum est* **ad** *Cannas)*. Il est cependant possible qu'il y ait eu aussi croisement avec le latin **ab**, marquant l'éloignement.

- Dès l'ancien français, **à** exprime au sens premier le mouvement vers, et introduit des compléments de lieu de la vieille « question *quo* » :

  « Ne li aportast **a** *son huis* » ⟶

C'est là le sens propre.

- Mais il peut aussi, par extension (ou par souvenir de son deuxième emploi latin) exprimer le lieu sans mouvement (« question *ubi* ») :

  « Estoit toz jorz **a** *la fenestre* »

- Un emploi est plus étonnant, quand on y réfléchit :

  « De l'eve froide but **au** *pot* » :

on attendrait « but **du** *pot* » traduisant l'origine, et effectivement c'est ainsi que construisent les langues étrangères :

trinken **aus** *dem Topf*, *to drink* **out of** *the pot*.

On peut expliquer cet emploi de deux manières : ou bien c'est là une survivance du sens de *ab*, ou bien, et plus vraisemblablement, le français envisage l'action d'une autre façon : pour boire **au** *pot*, on *approche* les lèvres du pot (boire **au** *robinet*), et l'on ne pense pas au fait que l'eau *sort* **du** pot, du robinet.

- Le dernier emploi du texte a valeur de *destination*, après un verbe *avoir* et devant infinitif :

  « S'avoit **a** *mangier* et **a** *boivre* »

mais cet emploi de *à* introducteur de l'infinitif s'est notablement étendu, et si l'on comprend encore la valeur de destination, au moins d'intention, dans les tournures anciennes : *essayer* à, *s'efforcer* à, *tâcher* à..., ou modernes comme : *se décider* à, *s'attaquer* à..., on ne la sent plus guère dans : *consentir* à, *condamner* à, *se plaire* à... La préposition à y apparaît parfois comme un mot-outil, à peu près vidé de son sens. Mais notre tournure, *avoir* à *faire*, marquant l'obligation, est toujours on ne peut plus vivante.

⟶ **DE** continue le latin de, proprement : du haut de, mais a repris également les principaux sens de ex : hors de.

• Son premier emploi est donc de marquer l'origine : partir de *Paris*, et même avec un nom : « aigue froide de *fontainne* » (= tirée de *la fontaine*). C'est cet emploi qui est même à la base du complément de nom, d'abord dans des phrases comme : le fils de *son père* (origine), d'où « Le Cid de *Corneille* », avant de s'appliquer à n'importe quel génitif.

• Par extension, de introduit le complément de matière, qui est en somme une espèce d'origine (allemand : *aus*) :

« pain d'*orge* et de *soigle.* »

• Par un emploi voisin, il exprime le partitif : une certaine quantité *extraite* d'un tout :

« assez de *la venison* à cuire » — « de *l'eve* froide but au pot »

On notera ici la différence que fait l'ancien français selon qu'il emploie ou non l'article : pas d'article quand il s'agit d'une part indéterminée d'une quantité indéterminée : *assez* de *venison;* article quand il s'agit d'une part indéterminée d'une quantité *déterminée : assez* de la *venison*, cette venaison qu'avait apportée Yvain. Valeur presque démonstrative (= cette venaison) de l'article défini.

• Enfin, on relèvera l'emploi de de comme introducteur d'un infinitif, après un verbe ou une locution verbale :

« s'antremetoit de *lui colchier* »
« estoit en painne de cuir *vandre* et d'*acheter* pain »

Ici de n'a plus de sens propre, n'est plus qu'une « ligature de la phrase » : il est devenu un « mot-outil ». Il pourrait aussi bien être remplacé par *à*, et l'histoire de la langue nous montre un perpétuel échange entre ces deux prépositions devant l'infinitif.

aucun est un composé français de *auque* (< *aliquem*) et de *un* (< *unus*). Il signifie « quelque », « un certain », et n'a pas le sens négatif :

« *aporter* **aucune** *beste salvage* ».

En ancien français, *aucun* est relativement rare en proposition négative, au contraire de *nus*, *nul*, qui est, lui, négatif :

« mais *est nus*... qui... ne revaigne. »

Peu à peu cependant *aucun* s'emploie en proposition négative, et finit par s'imprégner de ce sens négatif (comme *jamais*, *personne*, *rien* etc.) au point

qu'employé seul par ellipse du verbe, il a automatiquement le sens négatif :

« En avez-vous trouvé ? — Aucun ! »

Cependant l'ancienne valeur positive survit dans l'expression (uniquement littéraire et archaïsante) : **aucuns, d'aucuns** (la langue usuelle dit : *Y en a qui y a des gens qui...*), et aussi dans des propositions interrogatives ou dubitatives :

Avez-vous jamais eu **aucun** élève aussi paresseux ?

Une déclaration d'amour

A une fenestre entaillie
S'esteit la reïne *apuïe ;*
Treis dames ot ensemble od li.
240 La *maisnie le rei* choisi;
Lanval conut e esgarda.
Une des dames apela;
Par li manda ses dameiseles,
Les plus *quointes* e les plus beles :
Od li *s'* irrunt *esbainïer*
La u *cil erent* al vergier.
Trente en menat od li e plus;
Par les degrez descendent jus.
Les chevalers encuntre vunt,
250 Que pur eles *grant* joië unt.
Il les unt prises par les mains;
Cil parlemenz n'ert pas *vilains.*
Lanval s'en vait a une part,
Mut luin des autres; *ceo l'est tart*
Que s'amie puïst tenir,
Baiser, acoler e sentir;
L'autrui joie prise petit
Si il nen a *le suen delit.*
Quant la reïne sul le veit,
260 Al chevaler s'en va tut dreit;
Lunc lui s'asist, si l'apela,
Tut sun *curage* li mustra :
« Lanval, mut vus ai honuré
E mut cheri e mut amé.
Tute m'amur poëz aveir :
Kar me dites vostre voleir!
Ma *druërie* vus otrei;
Mut devez estre *lié* de mei. »
« Dame », fet il, « laissez m'*ester :*
270 Jeo n'ai cure de vus amer;
Lungement ai servi le rei;

Ne li voil pas *mentir ma fei.*
Ja pur vus ne pur vostre amur
Ne mesferai a mun seignur. »

MARIE DE FRANCE : *Le lai de Lanval*
(Éd. A. Ewert, Blackwell, Oxford)

a) Traduire le texte.
b) Faire, à propos des mots soulignés, les remarques de phonétique, de morphologie, de syntaxe ou simplement de sens, qui vous paraissent s'imposer.
c) Le *e* muet dans la versification de ce passage.

I. TRADUCTION

A une fenêtre sculptée, la reine se tenait appuyée; elle avait trois dames auprès d'elle. Elle aperçut la suite du roi, y reconnut Lanval et le regarda. Elle interpella une des dames, et, par elle, manda ses demoiselles < d'honneur >, les plus gracieuses et les plus belles : avec elle, elles iraient (mot-à-mot : iront) s'ébattre là où étaient les autres, dans le verger. Elle en mena avec elle trente et plus : par les marches d'escalier, elles descendent au bas < de la tour >. Les chevaliers vont à leur rencontre, car ils ont grande joie de leur présence. Ils les ont prises par la main : cette réunion n'avait rien de vulgaire.

Lanval s'en va d'un côté, bien loin des autres; il lui tarde de pouvoir tenir sa mie dans ses bras, l'embrasser, l'accoler, la sentir près de lui; il fait peu de cas de la joie d'autrui, s'il ne peut par là obtenir son propre plaisir. Quand la reine le voit seul, vers le chevalier elle s'en va tout droit; elle s'assit auprès de lui et lui adressa la parole, elle lui montra le fond de ses sentiments : « Lanval, je vous ai beaucoup honoré, beaucoup montré d'affection et de tendresse. Vous pouvez avoir la totalité de mon amour : dites-moi donc votre désir : je vous accorde d'être mon amant; vous devez être bien content de moi! « — « Madame », répond-il, « laissez-moi en paix : je ne me soucie pas de vous aimer. Voilà longtemps que je sers le roi : je ne veux pas trahir, à son égard, mon serment féodal. Jamais pour vous, ni pour votre amour, je ne manquerai à mon suzerain ».

NOTE

Essayer, dans la traduction, et tout en précisant la valeur de certains termes (*vilains*, *tute m'amour*, *druerie*, *fei*...), de conserver *l'allure* du texte, et, autant qu'il est possible, le jeu des temps.

II. GRAMMAIRE

1. **L'imparfait de estre : erent** (246) et **estoit** (238) : question déjà traitée ci-dessus p. 35.

On remarquera pourtant à propos de ce texte que, chez Marie de France, les formes anciennes sont encore courantes :

« Cil *erent* al vergier » (46), « Cil parlemenz n'*ert* pas vilains » (53).

Les formes nouvelles de l'imparfait de *estre*, *esteie*, sont rares :

« Si vus *esteiez* trouvee » (*Yonec*, 405)
« Bien s'*esteent* aseüré » (*Eliduc*, 537).

Mais le plus souvent chez Marie de France, *esteie* est encore l'imparfait de *ester* et doit se traduire par : *se tenait* (she stood). C'est indiscutablement le cas ici : il ne s'agit pas du plus-que-parfait de *s'appuyer*, mais c'est une périphrase verbale : *se tenait appuyée*. Cf. de même :

« A une fenestre s'*estot* » (*Guigemar*, 697 = se tenait).

2. **s'esteit la reïne apuie** (238) : deux autres faits à étudier :

a) **La disjonction du verbe et de l'attribut** (et, plus généralement, de l'auxiliaire et du participe). Cette disjonction est un fait typiquement germanique :

Er *hat* sein Buch *vergessen*. — Ich *bin* von Berlin *gekommen*.

L'usage est le même en ancien français, le complément s'insérant très usuellement entre les deux formes verbales (sauf s'il est un pronom); cf. :

« Tut seul *est* en un pré *venuz* » (*Lanval* 44)
« Il s'*est* devant le lit *asis* » (*ibid.* 109).

Et le sujet s'intercale de même toutes les fois que la phrase est inversée, c'est-à-dire quand elle commence par un complément) :

« A une fenestre entaillie / S'*esteit* la reïne *apuïe* » (*Lanval* 237)
« A la pentecoste en esté / I *aveit* li reis *sujurné* » (*ibid.* 12).

Cette construction, d'origine germanique, offre l'avantage, en poésie, de placer en fin de vers des finales en *-e*, *ée*, *-ie*, *-ue*, nombreuses en français, donc de faciliter grandement la rime. Elle va disparaître peu à peu devant la tendance *française* à ce qu'on appellera au XVIIe siècle l'*ordre normal* des mots. Cependant il reste certaines disjonctions obligatoires, avec des pronoms indéfinis : je n'*ai* rien *dit* (et jamais : je *n'ai dit rien*) dans le français « normal », d'autres encore dans les dialectes : je n'*ai* personne *trouvé* (dans l'Est de la France).

b) la forme **apuïe** : ce n'est pas un masculin comme on me l'a soutenu. C'est une prononciation normanno-picarde (donc anglo-normande), la réduction à *-ïe* du groupe *-iee* (par fermeture excessive du *é* sous l'influence du *i* précédent). On devait prononcer : *apu-yi-e* (cf. la prononciation parisienne vulgaire de *tu/yau*).

On retrouve la même réduction phonétique dans *entaillie*, *maisnie* (francien : *entaillee*, *mesniee*), alors qu'en d'autres cas cette réduction n'est pas faite : *curuciee* 305, *esforciee* 393, *maisnee* 393). On a vu plus haut une trace de la même phonétique dans l'expression archaïque : *faire chère* lie (p. 122).

3. **la maisnie le rei** (240).

C'est le problème du **complément de nom** :

a) En ancien français, il s'exprime au *cas régime*, et *sans préposition*, pour traduire les rapports de parenté, d'alliance, de possession, etc..., à condition que le possesseur soit un *nom de personne*, *au singulier*, et surtout un nom de personne importante ou noble *(le rei*, *le duc*, *Dieu*, etc...). Cela semble être au XII[e] siècle un trait ancien qui est devenu le fait de la langue aristocratique.

> « La mere *Dieu* » — « Adam, fils *maistre Henri* » *(Jeu de la Feuillée)*.
> « A l'ostel *mon signeur mon pere* » (*Le Courtois d'Arras*, 501).
> « Le filz *Saincte Marie* » (RUTEBEUF)
> « Le service *Dieu* » (*Guigemar*, 259).

Dans ce type de phrase, le complément *suit* généralement le complété, le précède parfois, par exemple dans *la Dieu merci* et toujours avec *autrui : l'autrui joie* (*Lanval* 257), *les autrui amors (Chastelaine de Vergi)*.

Cette construction, devenue très archaïque au XVI[e] siècle, est battue en brèche dès le Moyen Age par la construction moderne. Il en subsiste aujourd'hui : quelques expressions figées comme *Dieu merci*, *bain-marie*, *Hôtel-Dieu*, de nombreuses désignations de lieux : *La Chaise-Dieu* (= la maison de Dieu), la *Grâce-Dieu*, *Vaux-le-Vicomte*, *Bourg-la-Reine*, le *Cours-la-Reine* à Paris, etc... — et de nombreux jurons : *mort-Dieu*, *ventre-Dieu*, *par le sang Dieu* (où *Dieu* est généralement déformé en *-bleu* par euphémisme).

b) Il peut s'exprimer au *cas régime*, avec la *préposition* **de** :

— toujours quand le possesseur est au pluriel :
> «la foule *des deux rois* et *de lor barnage* » (BÉROUL, *Tristan*, 3880);

— toujours pour les noms de choses ou d'animaux :
> «le cri *du chien* » (*ibid.* 1600), « des bliaus *de purpre bis* » (*Lanval* 59);

— toujours avec les noms géographiques et d'origine :

> « La terre de *Loengre* » (*Lanval* 9) »,
> « il esteit sire *de Lïun* » (*Guigemar* 30).

> « *De sa moillier* eut deux enfans » (*Guigemar* 34).
> « Depuis que fut né en la crêche / Dieu *de Marie* » (RUTEBEUF).

En fait dans ces deux derniers exemples, il s'agit nettement de compléments d'origine, qui sont des compléments du verbe *(eut*, *fut né)* et non du substantif *(enfans*, *Dieu)*.

— toujours avec valeur partitive :
> « Une *des dames* apela » (242).

— souvent avec noms de personnes de valeur *indéterminée :*
> « Si le menerent a grant honeur, comme fille *de roi* » *(Aucassin)*.

c) Il s'exprime aussi au *cas régime* précédé de la *préposition* **à** : c'est la construction banale, et qui ne fait que se développer tout au cours du Moyen Age :

« le cri *au chien* » (BÉROUL, *Tristan*, 1530) »,
« filz *a putain* » *(Jeu de la Feuillée)*

même, et de plus en plus, avec des noms de personnes, et de personnes importantes :

« la fille *au seignor* » (*Yvain*, 5411), « Fils *au roi Uriien* » (*ibid.*, 1018).

Cette construction deviendra la tournure populaire, encore en usage dans le petit peuple et à la campagne (la gosse *à la concierge*, le fiancé *à la Françoise*), mais n'apparaît plus que dans deux ou trois expressions figées du français normal : un fils *à papa*, être de la vache *à Colas* (= appartenir à la religion réformée).

4. cointes.

Vient de *cógnitas*, est donc le doublet de *connues*;

— *cógnitum*, évolution phonétique normale, aboutit à *coint*, adjectif seulement.

Mais le participe passé de *cognosco* a été remplacé par une forme en *-ūtum* (large développement des participes en *-utum* en bas latin) (cf. ci-dessus p. 44).

Coint présente une évolution sémantique assez complexe :

= connu — connu pour ses qualités — doué de grandes qualités ;
en particulier : noble, élégant, gracieux, bien élevé, etc...

C'est là un *mot de civilisation*, un des mots essentiels d'une société *courtoise* (comme *gent*, *gente*, etc...).

— Un sens actif (= qui s'y connaît, apte) subsistera à côté jusqu'au XVIe siècle : « La sobriété sert à nous rendre plus *coints* pour l'exercice de l'amour » (MONTAIGNE).

5. **s'irrunt esbancier** : deux faits à étudier.

a) **Place du pronom** : il s'agit d'un verbe *réfléchi : s'esbaneier* = se divertir.

Quand un verbe accompagné d'un pronom est à l'infinitif, introduit par un *semi-auxiliaire (devoir, falloir, aller, pouvoir...)*, l'usage constant du Moyen Age est de placer le pronom personnel, qui devrait accompagner l'infinitif, *avant* le semi-auxiliaire. Cette disjonction s'explique par le sentiment qu'on a que l'infinitif et son verbe introducteur forment un *bloc (aler-esbaneier)*.

Cf. : « par mi *m*'esteut *aidier* » (*Feuillée* 27)
« je *la* voudrois *marier* bien » (*Vair Palefroi* 324).

Cet ordre des mots est encore absolument courant au XVIIe siècle :

« Il *se* faut *entr'aider* » (LA FONTAINE).

(Vous en trouverez une grande page d'exemples dans HAASE, *Syntaxe*

du XVIIe *siècle*, § 154), et ne subsiste plus aujourd'hui que :

— dans quelques tournures populaires : j'*te* vas *flanquer* une gifle !

— avec les verbes *laisser* et *faire* : je *vous* ferai *pendre !*
je *le* laisserai *tomber !*

b) **Le verbe esbaneier,** sens.

Se présente sous diverses formes : *esbaneier*, *-noier*, *-nïer*, *-nir*, *-noir.*

Dérivé indiscutablement du germanique *ban*, juridiction du suzerain. Deux étymologies différentes ont été proposées :

— composé français du préfixe *es-* et du verbe *banoier*, flotter comme une bannière, par confusion entre *ban* et **band*, bannière (??);

— issu d'un bas-latin **ex-ban-icare* ou **ex-ban-izare* (idée de sortir, ou de faire sortir, de la juridiction).

Deux filiations de sens possibles :

— simple renforcement de *banoier*, d'où s'agiter librement, se divertir;

— ou valeur forte de *ex :* quitter la juridiction du suzerain, déserter, d'où n'en faire qu'à sa tête, se divertir.

En tous cas, c'est un verbe très courant au Moyen Age : se divertir, se réjouir, s'ébattre :

« As tables juent pur els *esbaneier* » *(Roland).*

Il n'a rien laissé en français moderne (aucun rapport avec *ébat*, *s'ébattre*).

6. **cil** (246) : je renvoie à la question d'ensemble sur les démonstratifs, ci-dessus p. 60-64.

7. **grant.** C'est la question des adjectifs *à féminin semblable au masculin* (ci-dessus p. 69).

8. **vilains** : problème de sémantique, traité plus loin p. 232.

Le sens est donc ici : cette réunion *n'avait rien de paysan*, — litote pour exprimer l'idée de perfection mondaine.

9. **ceo li est tart** (54) — On notera rapidement :

• *Ceo*, orthographe anglo-normande (cf. *jeo*), où le *e* joue simplement le rôle d'une cédille (= *ço* en francien). Ce *e* sert encore de la même façon à noter le son adouci de *g* (qui ne peut avoir de cédille) : *pigeon, Georges, geôle, gageure.*

• *li* est un cas régime indirect, qui est ici *anormalement élidé* pour des raisons de versification. D'ordinaire *li* reste intact chez Marie de France :

« Ke esloignez seit *mult li est tart* » (*Guiguemar* 142).

• L'expression complète est une *locution verbale impersonnelle :*

= *il lui tarde que* (mot à mot : c'est lent à attendre pour lui que ... C'est le sens latin de *tardus* : *tardas oves*).

u trui joie (257).

autrui, cas régime indirect de *autre*, symétrique de *celui*, *cestui*, *cui.*

Pour la construction du complément sans préposition, cf. ci-dessus § 2, p. 143.

On notera que *autrui*, qui n'appartient plus aujourd'hui qu'au français littéraire, garde très nettement sa valeur de *cas régime* : jamais vous ne rencontrez *autrui* comme sujet (alors que *celui* s'emploie comme nominatif) :

> « Ne faites pas à *autrui* ce que vous ne voudriez pas qu'*on* (et non : *autrui*) vous fît à vous-même ».

Inversement l'indéfini *on* garde le souvenir d'avoir été un cas sujet, et ne peut s'employer encore aujourd'hui qu'en fonction de cas sujet (impossible de dire : demander l'avis de *on*).

11. le suen delit (58).

a) **delit,** plaisir (substantif verbal du verbe *delitier* < **dilectare*, fréquentatif de *diligere*) n'a rien à voir avec *délit*, infraction (< *delictum*, participe passé de *delinquere*, cf. français moderne *délinquant*). En somme, il est de la famille de *délice*, *délecter.*

b) **suen** est la forme primitive du possessif de la 3e personne *tonique.*

Deux séries de formes (atone et tonique) sont primitives en ancien français (cf dessus p. 95) :

meum > *mon*, tuum > *ton*, suum > *son* = atones
mé(u)m > *mien*, *túum* > *tuen*, sú(u)m > *suen* = toniques

(*mien* par diphtongaison de *e* tonique ouvert — *tuen* et *suen* par diphtongaison de *o* tonique, originellement fermé (*tụum*) et sans doute devenu ouvert ultérieurement (*tǒom*), cf. ci-dessus p. 46 à propos de *cuens*).

Puis réfection en *-ien* par analogie de *mien*, de loin le plus fréquent.

c) **le suen :** les possessifs, comme les démonstratifs, sont indifféremment en français pronoms ou adjectifs : leur différence est celle de *forme faible* (son) et *forme forte* d'insistance *(suen)* = *son propre* plaisir.

Dans ces conditions, les formes fortes peuvent être, quoique adjectives, précédées d'un article (défini ou indéfini). Il nous reste de cet usage des expressions un peu anciennes : *un mien cousin* (si je dis : *mon* cousin, je suppose ou que vous le connaissez, ou que je n'ai qu'un cousin), remplacées en français normal par une tournure partitive : *un de mes cousins* (voir sur ce point l'exposé sur *ceste nostre allegresse* p. 322).

12. curage (62) : question de sémantique, déjà traitée ci-dessus p. 72.

13. m'amour (265) : trois faits à étudier :

a) **La phonétique :** *amórem*, avec *o* fermé tonique, devrait donner **ameur* (cf. *calórem* > *chaleur* et tous les mots de la même série).

En fait, il a donné *ameur* : le mot est utilisé aujourd'hui encore, en Picardie, avec une notable restriction de sens, pour désigner le rut des animaux. — En usage normal, l'évolution attendue :

amṓrem > *amor* > *amour* [> **ameur*],

symétrique de celle de

flṓrem > *flor* > *flour* > *fleur*

s'est arrêtée aux stades intermédiaires, *amor*, *amour*. Raisons phonétiques? analogiques ? Certains ont supposé l'influence analogique du dérivé *amoureux*. Il s'agit ici de ces alternances vocaliques, dues au déplacement de l'accent, et que nous avons vues déjà dans la conjugaison (ci-dessus p. 67). Elles existent également dans les familles de mots, entre simple et dérivé :

langueur/lang*ou*reux, vigueur/vig*ou*reux, rigueur/rig*ou*reux.

Mais en pareil cas, ou bien l'alternance se maintient (les trois exemples ci-dessus), ou bien c'est la forme forte, en eur, qui s'impose :

chaleur/chal*ou*reux > chaleureux, valeur/valeureux.

Il n'y a pas d'exemple, à ma connaissance, où la forme faible en -*ou*reux ait donné naissance à un substantif en -*our*.

L'opinion la plus généralement adoptée, au sujet de *amour*, est que l'arrêt d'évolution est due à une influence méridionale. On sait que dans les langues du Midi, *ó* fermé tonique ne dépasse pas le stade *ou* : *troubad*our, *pescad*our, cavalcadour, Toulouse... On admet donc que c'est sous l'influence de la littérature méridionale, de la poésie lyrique en particulier, grande utilisatrice de ce mot, que *amour* s'est cristallisé sous cette forme : qu'on se rappelle le prestige de la poésie amoureuse du Midi, et les poètes *troubadours* amenés dans les pays du Nord par Aliénor d'Aquitaine et Marie de France.

Il faut, je crois, nous résigner à admettre qu'*amour* n'est pas un « mot français »...

b) Le genre de amour.

La question est traitée ci-dessous p. 269 : *la sotte amour*.

c) **L'élision du possessif** a déjà été traitée ci-dessus p. 95 à propos de *m'amie*.

14. **drüerie** (267). Question de sémantique.

dru, terme très courant de la langue courtoise = ami, amant.

Est-ce le même mot que l'adjectif conservé : des cheveux *drus*, une pluie *drue ?* Littré pense qu'il s'agit de deux mots différents; Van Daele également. Les dictionnaires modernes semblent admettre qu'il s'agit d'un seul mot[1].

a) Le sens de serré, dense : < gaulois **druto*, fort, vigoureux (étymologie du savant suisse Jud), d'où :

1° Épais : « Tut l'abat mort en pré sur l'erbe *drue* » *(Roland) ;*

2° Vigoureux, violent : « une *drue* escarmouche » (Froissart);

1. Depuis l'article de Jud (in *Archivum Romanicum*, 6, p. 322), qui pense qu'il s'agit d'un seul mot, qui aurait évolué en deux sens différents.

b) Le sens moral : gai, fidèle : même origine? ou représenterait, comme on l'a cru longtemps, le germanique *treu*, fidèle?

3° Gai, vif, plein d'entrain :

« Nous sommes *drus*, chagrin ne nous suit mye » (MAROT);

4° Ami, partisan fidèle : « Por ço est *druz* al felun rei Marsilies » *(Roland)*;

5° Amant (c'est, dit-on, encore le sens du provençal *drut*).

Quoi qu'il en soit, dans cette dernière valeur, *dru* et *drüerie* sont des mots très fréquents de la littérature courtoise : ils s'emploient le plus souvent en addition aux mots *ami*, *amor*, s'appliquent parfois à la bonne affection (un exemple ci-dessous p. 168 dans *Guillaume de Dole*), mais semblent souvent désigner plus nettement la possession physique. C'est très net dans de nombreux exemples de Marie de France :

« Si bele dame tant mar fust / S'elle n'*amast* u *dru* eust » (*Equitan*, 80) = aimer (= sentiment) + avoir un amant

De même : « Jo vus requeor de *druerie* » (*Guiguemar*, 505);

« Amis, menez en vostre *drue* » (*ibid.*, 836) : emmenez votre maîtresse.

Nuance plus nette encore dans *Equitan*, 124 : « Ne sui mie de teu richesce / Que a mei vous deiez arester / De *druerie* ne de *amer* ». Dans *Tristan* (33), Iseut se défend d'« avoir corage de *druërie* », c'est-à-dire d'éprouver un amour inavouable pour Tristan.

Ici, le sens ne fait pas de doute; la reine dit à Lanval : J'ai pour vous toute sorte de sentiments flatteurs *(honurê, cheri, amê)*. Vous pouvez avoir la *totalité* de mon amour (= *toute*), c'est-à-dire : tous ces beaux sentiments, plus ce qui y manque encore : *Ma druerie* vus otrei = je vous accorde de me posséder, d'être mon amant.

Enfin, *druërie* a pu désigner un présent, un petit cadeau d'amour ou d'amitié : on voit naître ce glissement de sens dans le texte de *Guillaume de Dole* étudié ci-dessous p. 168.

15. **lié** (268) : Voir ci-dessus p. 66.

16) **ester** (69).

C'est le verbe *ester* < *stare*, étudié plus haut à propos de l'imparfait de *estre*. Mot à mot : se tenir debout, rester (cf. ancien français : estre *en estant* = se tenir debout).

« El camp *estez*, que ne seium veincuz » *(Roland)*

« Dunc ne pout *ester* sur ses pez » (*Guiguemar*, 684).

D'où la locution, extrêmement fréquente au Moyen Age : *laisser ester* = laissez-moi où je suis, laissez-moi tranquille, fichez-moi la paix — parfois, sans pronom personnel, « laissez tomber » :

« Dame, feit il, *laisser ester* » (*Fresne*, 45).

La formule, volontairement brutale, a de quoi outrer la reine!

17. **mentir ma fei** (272).

a) Le mot fei est très nettement un terme féodal = la foi jurée, la parole donnée, le serment prêté au suzerain (cf. mon article sur *ma foi* dans *Vie et Langage* de février 1955).

b) **mentir** est construit transitivement au sens de mentir à, trahir. N'oublions pas que le latin *mentiri* est souvent employé ainsi :

« *tantam rem* mentiri », (PLAUTE) = dire un tel mensonge.
« mentiri *auspicium* » (TITE-LIVE), etc...

Construit ainsi, en ancien français, *mentir* signifie : ne pas tenir (une promesse) : violer (sa parole) (la foi jurée); affirmer mensongèrement quelque chose.

III. VERSIFICATION : l'emploi du *e* muet.

Étudier rapidement, en *classant*, et sans s'astreindre à étudier tous les vers successivement! Cinq points sont à noter (voir étude analogue ci-dessus p. 40) :

a) e *muet* à la fin du vers n'entre pas dans le compte des syllabes (rimes *féminines*).

apuie, *entaillie*, *demoiseles*, *beles* (suivi ou non d'une consonne).

Cependant il était, en ancien français suffisamment entendu encore, ou il allongeait assez la syllabe précédente, pour qu'il fût *impossible* de faire rimer ensemble une finale féminine et une finale masculine (ceci durera, conventionnellement, jusqu'au XIXe siècle).

En fait, cette disparition totale de l'influence du -*e* muet sur la voyelle précédente est surtout un fait typiquement parisien. Dans diverses régions (Midi, Est), elle est loin d'être si complète. Pour un Franc-Comtois comme moi, il y a encore une très nette différence, dans le *timbre* de la voyelle précédente, entre *venu* et *venue*, *tombé* et *tombée* — et il en résulte une gêne en présence de certaines « rimes » modernes qui ne tiennent plus compte du -*e muet*.

b) e muet suivi de consonne (dans le même mot ou au début du mot suivant) compte pour une syllabe normale :

« Car m*e* dites vostr*e* voleir » (-266).

Tel sera l'usage de la versification traditionnelle jusqu'à la fin du XIXe siècle, sauf parfois dans la poésie populaire (« Que pensez-vous *d'*Cadet Rousselle? ») Ici encore la poésie moderne use très largement de l'élision arbitraire :

« Si tous les gars du *mond'* voulaient *s'* donner la main... »
(Paul FORT).

c) e muet à la fin d'un mot devant un mot suivant à initiale vocalique *s'élide* et ne compte pas : fenestr'*e*ntaillie — vostr'*a*mur.

C'est encore la règle de la versification traditionnelle : « La Victoir'*en* chantant... », et l'usage normal du français parlé.

d) e muet en *hiatus intérieur* compte dans le vers : *re* / *ïne*, *drü* / *erie*. Cet usage, peu harmonieux, cessera au XVIe siècle : d'où le remplacement par un accent circonflexe.

« Je *dedîray* » (RONSARD)
« Je ne t'*envîray* pas ce beau titre d'honneur » (CORNEILLE).

Depuis, il est admis que ce *e* intérieur ne compte pas. (v. ci-dessus p. 41).

e) e muet en hiatus à la fin d'un mot devant une consonne compte dans le vers :

am*i* / *e* puist, 55; La mesn*i* / *e* le rei, 40; jo*i* / *e* prise, 57; druer*i* / *e* vous, 67.

Si bien que *druerie* vaut 4 syllabes! Ce compte de syllabes a été banni de la versification classique.

XI. MARIE DE FRANCE : *LES LAIS : « ELIDUC »*

Une disgrâce imméritée

Elidus aveit un seignur,
30 Reis de Brutaine la meinur,
Que mut l'amot e cherisseit,
E il lëaument le serveit.
U que li reis deüst errer,
Il aveit la terre a garder;
Pur sa prüesce le retint.
Pur tant de meuz mut li avint :
Par les forez poeit chacier;
N'i ot si hardi forestier
Ki cuntredire li osast
40 Ne ja une feiz en grusçast.
Pur l'envie del bien de lui,
Si cum avient sovent d'autrui,
Esteit a sun seignur medlez
E empeirez e encusez,
Que de la curt le cungea
Sanz ceo qu'il ne l'areisuna,
Eliducs ne saveit pur quei.
Soventefeiz requist le rei
Qu'il escondist de lui preïst
50 E que losenge ne creïst,
Mut l'aveit volonters servi;
Mes li rei ne li respundi.
Quant il nel volt de rien oïr,
Si l'en covient idunc partir.
A sa mesun en est alez,
Si ad tuz ses amis mandez;
Del rei sun seignur lur mustra,
E de l'ire que vers lui a;
Mut li servi a sun poeir,
60 Ja ne deüst maugré aveir.
Li vileins dit par reprover,

Quant tencë a sun charïer,
Que amur de seignur n'est pas fiez.

MARIE DE FRANCE : *Eliduc*, v. 29-63
(Texte de l'Éd. A. Ewert, Blackwell, Oxford).

a) Traduire le texte;
b) Phonétique de : *lëaument*, *chacier*, *seignur* ;
c) Étymologie et sémantique de : *areisuner*, *losenge*, *reprover* ;
d) Morphologie : les *parfaits forts* et les *imparfaits du subjonctif* dans ce texte;
e) Syntaxe : les anomalies dans l'emploi du *-s* de flexion;
les emplois de *que* et de *de* dans ce passage.

I. TRADUCTION

Eliduc avait pour seigneur le roi de la Petite-Bretagne (= Bretagne française), qui l'aimait et le chérissait vivement, et lui (= Eliduc) le servait loyalement. Où que le roi dût voyager, c'est Eliduc qui avait le fief à garder : pour sa valeur < le roi > le retint auprès de lui. Pour tant < de mérites >, il lui advint beaucoup d'avantages : il pouvait chasser par les forêts, il n'y avait garde forestier assez hardi pour oser protester là-contre et pour une seule fois en maugréer. Par suite de l'envie que suscitait cette faveur, comme cela se produit souvent de la part des autres, on cherchait < sans cesse > à le brouiller avec son seigneur, à le desservir et à l'accuser, au point que < le roi > le congédia de la cour, sans lui en donner la moindre raison; Éliduc ne savait pourquoi. A maintes reprises il supplia le roi de le laisser se justifier, et de ne pas accorder créance à la calomnie : il l'avait servi de son plein vouloir. Mais le roi ne lui répondit pas. Puisqu'il ne voulait en rien l'entendre, il lui fallut donc se séparer de lui. Il s'est rendu à sa maison, et a mandé tous ses amis : il leur montra < la conduite > du roi son seigneur, et la colère qu'il éprouve à son égard : il l'a servi de tout son pouvoir, jamais il n'aurait dû éprouver son mécontentement. Le paysan dit en manière de proverbe, quand il réprimande son valet de charrue, qu'« affection de seigneur n'est pas fief ».

NOTES

37 : Se rappeler quel avantage exorbitant était, au Moyen Age et sous l'ancien régime, le droit de chasser sur des terres qui ne vous appartenaient pas!

43 : J'ajoute < sans cesse > pour essayer de rendre l'effet produit par le passage à l'imparfait.

49 : *escondist* est un substantif = justification. Voir ci-dessous p. 183 la valeur du verbe *escondire*. L'orthographe la plus usuelle est *escondit*. A. EWERT traduit cette locution par : « to hear the defence of Eliduc ».

58 : Phrase équivoque en ancien français comme en français moderne : colère du roi contre Éliduc? ou d'Éliduc contre le roi? Je crois plutôt à la deuxième interprétation.

63 : N'est pas _fief_, donc n'est pas une possession dont on puisse être assuré; cf. Martine dans _les Femmes Savantes_ : « Service d'autrui n'est pas un héritage ».

II. PHONÉTIQUE.

lëaument < _*legali-mente_, conformément à la loi, puis à la foi : loyalement, fidèlement.

_a_) **La formation des adverbes de manière en -ment** a déjà été traitée ci-dessus p. 107) : création du bas latin, par adjonction du suffixe _-mente_ au féminin d'un adjectif :

*legali-mente > **lëaument** ou _leiaument_, refait plus tard **loyalement.**

_b_) **Évolution phonétique.** Noter seulement :

1° La _palatalisation_ du _g_ intervocalique, aboutissant à _yod_ (ci-dessus p. 37) : _leial-ment_ (mais réduction des diphtongues en anglo-normand > _lëalment_)

= phénomène très constant et très général :

paganum > _payen_, _plagam_ > _plaie_, _regalem_ > _royal._

L'évolution a été la même pour _leial_ > _loyal_ et _reial_ > _royal._

2° La _vocalisation_ de _l_ devant consonne : _*legal(i)mente_ > _leial-ment_ > _leiaument_, due à la prononciation vélaire du _l_ devant consonne — phénomène constant : _albam_ > _aube_ (voir ci-dessus p. 113).

_c_) **Réfection ultérieure**, par analogie avec les adjectifs provenant de la première classe, de tous les adjectifs provenant de la deuxième classe, dont le féminin était originellement semblable au masculin :

cf. _grandment_ > _grandement_, _forment_ > _fortement_
leiaument > _loyalement_, id. _royalement._

——→ Quant à _légalement_, c'est une réfection complètement savante, pour la forme comme pour le sens.

chacier < bas latin _*captiare_, conatif-fréquentatif de _capere_, mot-à-mot essayer de prendre, d'où chasser. Trois faits seulement à étudier :

_a_) Le groupe initial _c_ + _a_ passe à _*tcha_ dans le domaine français, quand _a_ est entravé : _carrum_ > _char_ (prononcé _tchar_, puis _char_); _cantare_ > _chanter_; ici le groupe _pt_ + _yod_ forme entrave (ci-dessus p. 44).

Mais dans le domaine méridional et nordique (picard), _ca-_ demeure dur à l'initiale : _caillou_, _car_, _canter_ (picards), _cavale_, _cadet_, _cape_ (méridionaux).

_b_) Le groupe intérieur _t_ + _yod_ passe au son sifflant _s_ + _yod_ dès le bas latin (le latin _nat-io_ semble avoir été prononcé [_natsio_]) :

d'où _* captiare_ > _chacier_ (prononcé au XIIe siècle : _tchacyèr_ avec _e_ d'abord fermé, puis ouvert devant _r_ prononcé) — cf. _altiare_ > _haussier_ > _hausser_
fortiam > _force_

(sans dégagement de yod en avant).

_c_) Réduction des finales _-ier_ à _-er_ : le yod est absorbé par la consonne précédente (lois de Bartsch) (ci-dessus p. 112).

seignur < lat. *seniórem*, vieillard, terme de respect, d'où idée de supériorité ou d'autorité.

a) **Les différentes formes en ancien français.**

Forme normale : cas sujet *sénior* > *sendre* (disparu).
cas régime *seniórem* > *seigneur.*

Forme écrasée : cas sujet **séjor* > *sire* (survit : *sire*, *messire*).
cas régime **sejórem* > *sieur* (dans *monsieur* et le langage judiciaire)

(écrasement dû à l'analogie de *major*, *majorem*).

b) **Phonétique** : sans difficulté.

— **seignur**, graphie anglo-normande, représentant sans doute *seignour* (français *-eur*).
— Le passage de *n + i (seni-orem)* à *n + yod = n* mouillée, écrite artificiellement selon les dialectes : *gn*, *ign*, *nh*, etc...
— La diphtongaison du *o* fermé libre accentué :
flórem > *floór*, puis par dissimilation *floúr*

= *o* très fermé suivi d'élément labial *u*.

Ce son est noté dans les manuscrits français par *o* aux XIe-XIIe : *flor*, *glorios ;* dans les manuscrits normands par *u* aux XIe-XIIe : *flur*, *glorius.*
⟶ puis plus tard en français suite de l'évolution vers *-eur*, d'abord dans le Nord-Est de la France : *fleur*, *seigneur*, *glorieux.*

Quelques mots ont été arrêtés dans leur évolution par des causes variables:
jal*oux*, ép*oux*, am*our* — cf. BOURCIEZ paragraphe 72 et Historique, et ci-dessus p. 147.

II. ÉTYMOLOGIE ET SÉMANTIQUE DE

areisuner, déjà traité ci-dessus p. 29.

Ici, le sens est encore proche de l'étymologie : le Roi a congédié Eliduc sans lui adresser la parole et sans lui fournir de *raisons.*

losenge, déjà traité ci-dessus p. 32.

reprover : infinitif substantivé. On rencontre en francien les formes :

reprovier, *reprouvier* (réduction en anglo-nomand : *-ver*).

< latin *reprobare*, mot de la langue religieuse (TERTULLIEN) = blâmer (exactement : faire le contraire d'approuver). C'est notre verbe *réprouver : réprouver* la conduite de quelqu'un, particulièrement dans la langue religieuse : les *réprouvés* = les damnés; d'où le substantif savant *réprobation.*

Mais en ancien français, évolution remarquable, *non pas* du verbe, mais du *substantif* correspondant : le *reprovier* est le *reproche* fait à quelqu'un, ou l'*opprobre* mérité par quelqu'un :

« Vergoigne en sereit grant
E *repruver* a trestuz voz parenz » *(Roland).*

Puis évolution : reproche fait à quelqu'un, phrase de blâme, proverbe

(parce qu'un proverbe contient très souvent une leçon de morale, donc un blâme à l'égard de quelqu'un) :

« Ce oï dire *en reprovier* / Que ... » *(Roman de la Rose).*

Ce substantif disparaît avant la fin du Moyen Age. On notera qu'il n'a aucune parenté avec notre mot *reproche.*

Ici, *par reprovier* = en manière de proverbe; mais on pourrait à la rigueur encore comprendre : en guise de reproche.

III. MORPHOLOGIE

a) Les parfaits forts du texte.

Commencer par définir brièvement (cf. ci-dessus p. 34) la différence entre :

— *parfaits faibles*, qui portent à toutes les personnes l'accent sur la terminaison : *chantai*, *finis*, *courus*, etc...

— *parfaits forts* qui à trois personnes (1, 3 et 6) ont l'accent sur le *radical* : *vins*, *pris*, *dis*, etc...

Dans notre texte : nous relevons (donner la conjugaison) :

			remplacés tous deux par un parfait faible, *voulus* (ci-dessus p. 79)		
je retin	**avin**	**requis**	**voil**		**vos**
tu re*tenis*	*avenis*	**re***que(s)is*	*volis*		*vousis*
il retint	**avint**	**requist**	**volt**	ou	**vot**
ns re*tenimes*	*avenimes*	**re***quëimes*	*volimes*		*vosimes*
vs re*tenistes*	*avenistes*	**re***quëistes*	*volistes*		*vosistes*
ils retindrent	**avindrent**	**requistrent**	**voldrent**		**voudrent**

(Les formes fortes sont en grasses).

Cette alternance 1-3-6 / 2-4-5 va disparaître par analogie, aussi par réduction d'un hiatus *requëis* > *requis*, et aujourd'hui les 6 personnes des parfaits forts ont l'accent sur la même syllabe.

La conjugaison du parfait d'*avoir* est partiellement irrégulière :

j'**oï** / tu *oüs* > *eüs*, il **out** ou **ot**, ns *oümes* > *ëumes*, vs *oüstes* > *eüstes*, ils **ourent** ou **orent**.

Ces différentes formes résultant de *habui* plus ou moins écrasé.

Les parfaits faibles sont nombreux dans notre texte : *congea*, *areisuna*, *servi*, *respondi*, etc...

b) Les imparfaits du subjonctif sont en liaison formelle avec le prétérit indicatif

(cf. la règle de l'école primaire : pour former le subjonctif imparfait, prendre la 2e personne du passé simple et ajouter *-se :*

chantas / *-tasse*, *courus* / *-russe*, *vins* / *vinsse*, etc...).

D'où l'on classera de même :

— subjonctifs imparfaits correspondant à des parfaits *faibles :*
osast (< **ausavisset*), *gruscast*, *creïst.*

— subjonctifs imparfaits correspondant à des parfaits *forts :*

preïst, sur je *pris* / tu *presis* / il *prist* / ns *presimes...*

(*Creïst* est une forme faible — le parfait fort normal de *croire* est :

je crüi, tu *creüs*, il crut, ns *creümes*, vs *creüstes*, ils crurent et le subjonctif imparfait normal : que je *creüsse...*).

IV. SYNTAXE

A. Les anomalies dans l'emploi du *s* de flexion.

Emploi tout à fait normal partout sauf :

— v. 30. *Reis* est au cas sujet alors qu'il est apposition à *seignur*, cas régime. On devrait avoir *rei*. Probablement influence d'une construction relative sous-entendue :

seignur < *qui esteit* > reis *de...*

— v. 52, inversement *li* (cas sujet) *rei* sans *-s*, sujet de *respondi :* inadvertance ?

Nota : ne pas signaler comme anomalie les vers 38 et 63 :

— v. 38 : n'i ot si hardi *forestier :* la locution impersonnelle *i a* (= il y a), est *toujours* suivie d'un *cas régime*, bien que nous analysions, *nous*, *forestier* comme un sujet réel.

Ceci dès le latin impérial où *habet* prend le sens impersonnel :

« *Habet* in bibliotheca *librum* elephantinum » (Tacite)

« Deci qu'en Navarrois / N'*a* si bon *chastelain* » (Colin Muset).

Il en va de même en allemand, où la formule impersonnelle *es gibt* est suivie d'un accusatif.

— v. 63 : *amour*, nom **féminin**, n'a pas droit au *s* du cas sujet.

Il le recevra pourtant souvent par analogie (voir par exemple ci-dessus le texte de *Floire et Blancheflor* p. 110).

B. Syntaxe de QUE

a) **que** est un *relatif* banal dans : l'ire *que* vers lui a, v. 58.

b) **que** est *conjonction de subordination :*

1° introduisant une *complétive :*

— à *l'indicatif* après un verbe déclaratif :

« li vileins dit... *que* amur de seignur n'*est* pas fiez » — v. 63.

(indicatif présent dit « de vérité générale »)

— au *subjonctif* après un verbe de volonté, de prière, etc... vers 50-51 :

Requist le rei *que...* et *que...*

Attention à cette construction double :

il *requist* le roi
{ que de lui escondist *preïst*
{ et que losenge ne *creïst*

Mot à mot : il supplia le roi { *qu*'il acceptât de lui justification et *qu*'il n'ajoutât pas foi à la calomnie.

2° introduisant une *circonstancielle :*

— directement : *que* de la curt la congea (= à tel point que...). [On pourrait aussi voir dans ce *que* un relatif sujet comme au v. 31, dont l'antécédent serait *sun seignur.*]

— indirectement, avec préposition : *Sanz ceo qu*'il l'areisuna = sans que. Étudiez rapidement cette construction où *ceo* (= *ce* neutre) sert d'*annonce* à la proposition circonstancielle; c'est l'emploi qui survit dans des locutions comme : *pour ce que*, *parce que*, etc... :

« il s'est étonné *de ce que...* » (ou mieux, *que* tout seul)

Cf. même le charabia moderne : il a demandé *à ce que...*

c) **que**, probablement conjonction, forme avec un relatif un « relatif indéfini » à valeur indéterminée : *u qu*'il deüst errer : cf. encore aujourd'hui :

Qui que : « Contre *qui que* ce soit que mon pays m'emploie... » (CORNEILLE)

Où que : Où que vous alliez, je vous suivrai
et même, dialectalement, *comme que :*
Comme que vous fassiez, vous serez battu.
} toujours avec le subjonctif (= indéterminé)

d) Un problème discutable est posé par le vers 31 :

Que mut l'amoit et cherissoit.

Ce peut être à la rigueur *que* conjonction : de telle sorte que (cf. v. 45).

C'est *plus probablement* un **que** relatif sujet mis pour *qui* (antécédent *seignur*).

Rappeler que l'ancien français possédait un *que*, cas sujet *neutre*, encore très vivant au XVIe siècle, mais renvoyant ordinairement à un antécédent neutre (*ce*), ou au moins à un nom de chose :

« ... ce *que* commandé lor estoit » *(Graal)*

« ... ce *que* lor fu mestiers » *(Couronnement de Louis)*

« ... repetoit ce *que* avoit esté leu » (RABELAIS, *Gargantua*).

Ce *que* sujet subsiste aujourd'hui dans plusieurs locutions anciennes et figées :

ce que bon me semble — advienne *que* pourra — vaille *que* vaille.

D'où confusions fréquentes au Moyen Age entre ce *que* sujet neutre et le *qui*. Très nombreux exemples de *que* sujet chez Marie de France, même avec un nom de personne comme antécédent.

C. Syntaxe de DE, préposition.

Introduisant un complément

a) de lieu = latin *ex : de* la court le congea; toujours vivant.

b) d'origine : il avient souvent *d*'autrui = provenant de.

de lui preïst que = qu'il accepte *de lui* que.

c) déterminatif de possession : Reis *de* Brutaine — toujours vivant.

Pour l'envie *del* bien *de* lui.

Ici deux constructions sont à étudier :

1° *Del bien :* complément de nom de *envie*, à valeur de génitif *objectif :* l'envie (que l'on éprouve pour) la faveur...

Survivance de la syntaxe latine :

Pavor *Romanorum :* la peur éprouvée par les Romains (= subjectif).

Pavor *elephantorum :* la peur causée par les éléphants (= objectif).

= les Romains (sujet) craignent les éléphants (objet).

Il y a même, en latin, la possibilité de construire ensemble ces deux génitifs :

« Pro veteribus *Helvetiorum* injuriis *populi Romani* » (CÉSAR)

= les outrages infligés *par les Helvètes* (subjectif) *aux Romains* (objectif).

Cette double valeur survit parfois en français : *l'honneur de Rodrigue* était sauf, mais : réception donnée en *l'honneur du général.*

2° *Le bien de lui :* génitif équivalent à un adjectif possessif : *sa faveur.* L'ancien français utilise normalement le possessif (*sun* seignur) mais peut à la rigueur (pour la commodité ou par insistance) le remplacer par *de* + *pronom personnel :*

« le corps et l'ame *de moi* (*Chastelaine de Vergi)* »
« tout à l'onor / *et de moi* et *de mon seignor (ibid.)* »

parfois les deux constructions sont en coordination :

Por la douçour *de li* et por *s'*amour *(Aucassin et Nicolete).*

Possibilité qui subsiste jusqu'au XVIIe siècle : les frères d'*elle* (VAUGELAS)
le nom *d'elle* ? (LA FONTAINE).

(Cf. encore aujourd'hui : pour l'amour *de vous* est différent de : pour *votre* amour.)

d) Introduisant un complément circonstanciel : *de* = au sujet de, à propos
il lor mustra *del* rei sun seignur, et *de* l'ire...

e) Forme une locution adverbiale : *de rien* oïr — v. 53 = en rien.

f) Noter à part le dernier vers : Amur *de* seignur : *de* introduisant un complément de nom. Normalement pas de préposition *de* quand le possesseur est un nom de personne (cf. l'exposé ci-dessus p. 143) : la fille *le roi.*

Mais *toujours* de quand c'est une locution *de valeur indéterminée :*

Amur *de seigneur* (= en général)

Cf. elle fut reçue en fille *de roi.*

XII. JEAN RENART :

« *LE ROMAN DE GUILLAUME DE DOLE* »

La détente après le tournoi

Cil conte, cil baron de pris
descendirent par *ces* osteuls,
et lor conpegnon ovoec euls
o tot grant *plenté* de prisons
qui n'ont plus que les gamboisons
de harnois, ovoec les chemises.
2900 Il troverent les napes mises,
et les bons vins et la *vïande*
tele com chascuns la demande
ceuz qui a fere l'ont empris.
Eve chaude i fu de grant pris
por laver les camois des cols
ou il ont ëu de granz couls,
et por laver les biaus visages.
Cil Guillames, li *preuz*, li sages,
après *le laver* s'est assis,
2910 et si conpegnon autresi
qui font bele *chiere*, et si *hoste*
qui voient sëoir a sa coste
a *cel* souper .XV. prisons
dont il avront les raençons,
s'il ne sont rendu *par proiere*.
Mout fu de joie mains maniere
cele nuit que *cele* devant :
tote nuit i *sont sorvenant*
chevalier, baron d'autre terre
2920 qui lor conpegnons vienent *querre*
por *raiembre* ou por ostagier.

Jean Renart, *Le Roman de Guillaume de Dole*, 2894-2921,
(Éd. F. Lecoy, Librairie H. Champion).

a) Traduire le texte;
b) Faire, à propos des mots soulignés, les remarques de phonétique, de morphologie, de syntaxe ou de sémantique qui vous paraissent intéressantes.

I. TRADUCTION

Nos comtes, nos barons de haute valeur descendirent dans les maisons de leurs hôtes, et leurs compagnons avec eux, en même temps qu'une quantité de prisonniers qui n'ont plus que les rembourrages d'armure par-dessus leurs chemises. Ils trouvèrent les nappes mises, et les bons vins, et la bonne chère, telle que chacun la demande < à > ceux qui se sont chargés de la préparer. Il y avait là de l'eau chaude fort appréciée pour laver les meurtrissures des cous, là où ils ont reçu de grands coups, et pour laver les beaux visages. Notre Guillaume, le preux, le sage, après les ablutions s'est assis, et ses compagnons également, le visage joyeux, et ses hôtes, qui voient s'asseoir à son côté à ce dîner quinze prisonniers dont ils toucheront la rançon, à moins qu'ils ne soient rendus gracieusement. Mais elle fut beaucoup moins propice à la joie, cette soirée-là, que la précédente : toute la nuit on voit survenir des chevaliers, des barons d'un fief voisin, qui viennent chercher leurs compagnons, en vue de les racheter ou de les délivrer contre caution.

NOTES

2894 : Ou « de haute lignée »?

898 : Leurs armes leur ont été enlevées et deviendront la propriété du vainqueur.

903 : Sens discutable; ma première interprétation avait été, en faisant de *ceuz* un génitif et non un datif (on sait combien la syntaxe du *Guillaume de Dole* est abrupte et souvent obscure) : *telle que peut la souhaiter chacun < de > ceux qui se sont mis en devoir de bien dîner;* en faveur de cette interprétation, le brusque passage du passé au présent (mais on sait combien ces ruptures de temps sont choses courantes en ancien français) et aussi un des sens anciens de la locution *le faire*, qui peut signifier faire un bon repas (cf. encore aujourd'hui : nous étions en disposition de *bien faire*). Bref, j'ai longtemps hésité, et finalement je m'incline devant la loi de la majorité : *tous* les devoirs, à l'exception d'un seul, ont interprété *ceuz* comme un datif, et traduit comme je l'ai fait plus haut. Mais je n'en mettrais pas ma main au feu!

913 : *souper* = dîner : se rappeler le « glissement » des noms des repas entre le Moyen Age et le XIXe siècle, conséquence de l'incessant décalage horaire.

914 : Ce sont les chevaliers vainqueurs, non leurs hôtes, qui toucheront la rançon.

915 : *par proière :* à force de se laisser supplier, donc sans exiger que la rançon soit payée; voir plus loin.

916 : Presque tout le monde a traduit : *plus* propice! Aucun doute sur le texte : *mout* mains *manière*! Les deux points annoncent l'explication : on a été sans cesse dérangé par *les chevaliers, les barons, qui viennent...* Sur *mains* = *moins*, voir ma note ci-dessus, p. 120.

917 : *nuit* = soirée, en liaison avec le décalage des noms des repas; cf. l'anglais *to-night.*

919 : Se rappeler le sens féodal de *terre.*

II. GRAMMAIRE

A. Les démonstratifs.

Rappeler très brièvement l'économie du système ancien dans son ensemble, telle qu'elle a été présentée ci-dessus p. 60. L'ancien français n'oppose pas les *pronoms* aux *adjectifs* (distinction qui ne s'établira qu'au XVI[e] siècle), mais le *démonstratif prochain (cist, cest, ceste, cestui, ces)* et le *démonstratif lointain (cil, cel, cele, celui, ceux)*. Nous n'avons affaire ici qu'à des formes de cette deuxième série.

L'intérêt est de préciser la valeur *syntaxique* de certains emplois :

a) Emploi tout à fait normal, d'un bout de la langue à l'autre, pour *cel souper* (2913) et *cez osteuls* (895), renvoyant à des mots précédemment utilisés : rien à en dire.

b) Emploi également normal dans *cele devant* (917), en valeur du pronom d'aujourd'hui : « celle de la veille ».

c) On notera pourtant, bien qu'il soit normal en ancien français, l'emploi du *démonstratif lointain* en fonction d'*adjectif* dans *cel souper* (913) et *cele nuit* (917) qui signifie très exactement : *cette* nuit-*là*, et s'oppose à *ceste nuit* qui signifierait *cette nuit-ci*, la nuit *d'aujourd'hui*. Cf. l'exemple intéressant de *La Queste du Graal* où une femme oppose sa fortune d'autrefois à sa pauvreté présente :

> « J'estoie une des plus riches dames dou monde. Et ne porquant onques *cele richesce* ne me plot tant come fet *ceste povretez* ou sui ore. »

d) L'emploi le plus intéressant est celui de *Cil conte*, *cil baron* (894), *Cil Guillames* (908), où le démonstratif lointain a une valeur de notoriété spéciale à l'ancien français, et qui rappelle un peu celle du *ille* latin : non pas seulement ceux dont on a déjà parlé, mais les bien-connus : c'est à peu près ce que les romanciers du XIX[e] siècle rendent par *notre*, *nos* (mais déjà La Fontaine : « *Notre* laitière ainsi troussée... »). Le démonstratif a alors la valeur d'un article défini désignant une catégorie bien connue :

> « Il vont en paradis, *cil* viel prestre et *cil* viel clop et *cil* manke qui tote jor et tote nuit cropent devant *ces* autex » *(Aucassin et Nicolete)*,

ou bien sert à désigner le ou les héros de l'histoire : c'est ainsi que dans *La Chastelaine de Vergi*, le « chevalier » est toujours désigné ou introduit par *cil*, — démonstratif lointain bien entendu, puisqu'il s'agit d'une histoire au passé, et que le chevalier a été présenté bien avant.

(Sur tous ces emplois des démonstratifs, voir Foulet, § § 234-246.)

B. o tot.

Vous n'avez pas ici à étudier l'origine, l'étymologie, la déclinaison de **tot.** Il vous suffit de rappeler que **tot**, *adverbe*, entre en composition en ancien français dans de nombreuses expressions qui fournissent :

— des locutions adverbiales : *del tot*, *del tot en tot* = tout à fait; *par tot* = partout; *sur tot* = surtout;
— des locutions prépositives : *a tot*, *a toz*, *o tot* = avec;
— des locutions conjonctives, généralement concessives : *et tot* = quoique; *tot soit il que*, *tot soit ce que* = quoique; et bien entendu *tot que*.

Notre locution **o tot** est composée de *o*, préposition, représentant le latin *apud* (> **awt* > **awd* > *od* > *o*) qui signifie *avec*, et très souvent *à* au sens qualificatif :

« M'amiete *o* le blont poil » (*Aucassin*).

Cette préposition est renforcée par un *tot* adverbial. Aucune de ces locutions ne dépassera le Moyen Age, mais *à tout* a survécu dans les patois jusqu'au XIXe siècle, au sens de *avec*.

C. plenté.

Représente le latin *plenitátem;* la phonétique est absolument normale chute de la finale, de la prétonique, passage de *a* libre accentué à *é*); il signifie quantité, abondance, et la locution **à plenté** = à foison. Il a disparu du français avant le XVIe siècle, mais survit en anglais : *plenty*, *a plenty of*.

L'intéressant ici est la confusion orthographique qui s'est produite dès le Moyen Age entre ce mot et le substantif *plante*, d'une tout autre origine. D'où la graphie *planté* qui se rencontre en ancien français, et qui nous a laissé l'adjectif *plantureux;* la confusion n'a été qu'orthographique, et n'a eu aucune conséquence sur le sens : un repas *plantureux* est rarement à base de *plantes!* Le croisement a dû se produire quand il était question d'une région *plantureuse*, c'est-à-dire fertile (= où l'on trouve tout *à plenté*).

D. viande.

L'intéressant ici est une remarquable *restriction de sens :*

Viande représente, avec une substitution de suffixe, le latin *vivenda*, adjectif verbal neutre pluriel, soit : les choses dont on vit. Il a le sens général de *nourriture* jusqu'au XVIIe siècle, mais on le voit dès le XVe siècle se spécialiser au sens de *chair* et éliminer peu à peu le mot *chair* dans le sens alimentaire.

Un exemple particulièrement probant en ancien français : il s'agit d'un pieux personnage qui s'impose un régime ascétique :

« Dunc commença sun cors durement à grever,
Et les grasses *viandes*, choux et nés, à user » (*Thomas le Martyr*)
(où *grasses* = grossières, et *nés* = navets).

« Le pain, qui est le principal et la plus noble *viande* pour sustentaccion du corps humain » (LABORDE, XIVe siècle).

Ce sens général survit encore au XVIIe siècle, mais semble déjà un peu archaïque :

« Ma foi, si vous songez à nourrir votre esprit,
C'est de *viande* bien creuse, à ce que chacun dit » (MOLIÈRE, *Femmes Savantes*).

On annonçait encore à Versailles les repas : « La *viande* du Roy ! »

> « La crème fouettée est une *viande* creuse pour un homme de bon appétit » (ACADÉMIE, 1694).

BOURDALOUE écrit même cette phrase qui nous choque presque :

> « L'eucharistie est une *viande* salutaire... »

Mais dès le XVe siècle, on assiste à un début de spécialisation dans le sens de *chair ;* cf. l'exemple de RONSARD, où les deux mots sont synonymes :

> « Ne m'achète point de *chair* , / Car tant soit-elle friande, / L'esté je hay la *viande* ».

Ainsi, en ancien français *viande* a le sens général de nourriture, et *chair* désigne aussi bien la *chair* crue des animaux et leur *chair* cuite destinée à l'alimentation. Le français moderne est plus précis, avec ses trois mots : *nourriture, viande* (destinée à l'alimentation) et *chair* (non-destinée...). Il nous reste cependant la locution : *ni chair ni poisson,* où *chair* a bien son sens ancien de *viande,* aliment carné, en face de *poisson,* nourriture de Carême.

E. **eve.**

C'est là une question de pure phonétique, qui a été traitée très à fond ci-dessus p. 129.

F. **preuz** a fait l'objet d'une étude détaillée ci-dessus p. 31.

G. **après le laver.**

Question de syntaxe : l'infinitif substantivé ; traitée à peu près chaque année. Au demeurant bien connue (voir déjà ci-dessus p. 86).

Rappeler la possibilité qu'avait l'ancien français d'employer *tout infinitif* en valeur de *substantif* (généralement abstrait) en le faisant simplement précéder de l'article :

> « Ja *li corners* ne nos avreit mestier,
> Loinz nos est Charles, tart iert *del repairier* » *(Roland).*

(= maintenant, l'*action de sonner du cor* ne nous servirait de rien, il sera trop tard pour *le retourner*).

> «... Que *li descouvrirs* rien n'avance
> Et *li celers* en toz points vaut » *(Chastelaine de Vergi)*
>
> « Chascuns *l'aler* molt desirrot,
> N'an i a nul cui *l'ester* pleise » *(Enéas).*
>
> « Jusqu'*au mien partir* (Colin MUSSET).

Rapprocher cette liberté d'utilisation de celle du grec (το λέγειν = l'action de dire) ou de l'allemand (*das Rauchen* = le fait de fumer).

Mais trois points très importants sont à souligner ici :

a) l'ancien français peut utiliser ainsi *n'importe quel verbe,* et ce verbe prend alors les désinences d'un nom (par exemple le *s* du cas sujet, cf. ci-dessus *li corners, li celers*) ;

b) Construction :

— Comme tout substantif, il peut être suivi d'un complément de nom, à valeur objective ou subjective, avec préposition :

« *li porters dou rainsel* » *(Graal) :* le fait de porter le rameau...
« *le broncher d'un cheval* » (MONTAIGNE) : le fait qu'un cheval bronche.

— Mais comme verbe il peut, très anciennement, garder un objet direct :

« Quand ce vint *au regarder* les **renges** de l'espée... » *(Graal)*
« *En l'esgarder* (qu'il fait) l'**image** »... *(Floire et Blancheflor).*

C'est au fond la construction conservée avec un infinitif objet :

« le *savoir mourir* » (MONTAIGNE), le *savoir-vivre*, le *savoir-faire*, le *laisser-faire.*

c) L'infinitif ainsi substantivé a une très nette valeur d'action, d'action en train de se faire, donc une valeur abstraite, et ne désigne jamais une chose.

Il s'oppose ainsi nettement au substantif pur. Par exemple :

{ J'adore *la danse* (peut-être en spectateur)
{ J'adore *le danser* (la danse pour mon propre compte, le fait de danser)

L'exemple le plus impressionnant est celui de MONTAIGNE, qu'il faut toujours avoir présent à l'esprit :

« C'est **le mourir**, non *la mort*, qui m'effraie »

(*le mourir*, c'est vraiment la mort en cours d'action, la souffrance du passage de vie à trépas, et non pas du tout la mort, c'est-à-dire le fait de ne plus exister).

Nous avons rencontré dans ces textes, et rencontrerons encore de beaux exemples de cet emploi, qui méritent d'enrichir notre fichier :

« Looïs, sire, com povre *recovrier*! » (*Couronnement...*, p. 58).
« Ne *mon estre* ne desconnut » (*Tristan*, p. 76).
« Or ai veü tant de *lor estre* » (*ibid.* p. 88).
« Ou de *l'ocire*, ou *du retraire* » (*ibid.* p. 88).
« En *l'esgarder* qu'il fait l'ymage » (*Floire...*, p. 110).
« *Li lons mengier* moult l'a grevé (*ibid.*, p. 110).
« *Votre estre* ne me celer pas » (*ibid.*, p. 110).
« Apres *le laver* s'est assis » (*Guillaume de Dole*, p. 158).
« *au broncher* d'un cheval », « *le savoir mourir* » (MONTAIGNE p. 316).

Or, vers la fin du XVIe-début du XVIIe siècle, cette admirable commodité de l'ancien français s'est en quelque sorte *sclérosée :* nous avons conservé, certes, et assez nombreux, des infinitifs substantivés : le *rire*, le *sourire*, le *déjeuner*, le *dîner*, les *vivres*, le *laisser-aller*... Mais la série est limitée, et n'est plus susceptible d'accroissement : je puis dire : *le rire*, mais non pas : *le pleurer*; *le vivre* (et le couvert), et non : *le mourir*. Les infinitifs substantivés que possède encore la langue sont devenus des noms comme les autres, et il en est même que nous ne reconnaissons plus, comme *le loisir* ou *le plaisir*, *l'avenir*.

D'autre part, ils ont pour la plupart perdu leur sens abstrait *d'action* et désignent le plus souvent des choses, des faits, et non plus « le fait de faire » : *le déjeuner*, *le dîner*, sont des noms de repas, *les vivres* sont les denrées qui

permettent de vivre. Cf. les petits cafés de campagne : « On peut apporter *son manger* ».

La Fontaine, archaïsant, a bien cherché à faire revivre l'infinitif substantivé avec sa liberté et sa valeur d'action d'autrefois :

« ... N'eussent pas au marché fait vendre *le dormir*,
Comme *le manger* et *le boire* »

« Cependant il avint qu'*au sortir* des forêts... ».

En fait, dans le français d'aujourd'hui, la valeur d'action ne paraît plus subsister que dans une locution figée, celle qui dit d'un amoureux qu' « il en perd *le boire* et *le manger* » : ici, il ne s'agit pas de la boisson et de la nourriture, mais du désir de boire et de manger.

On noterait que la langue philosophique moderne, sous l'influence de l'allemand, a remis en honneur le procédé :

« *L'Etre* et le néant », *le non-être*, *le devenir*...

Dans notre texte, *le laver* est très mal traduit par : *après s'être lavé*. Il ne s'agit pas de Guillaume tout seul, et je traduirais volontiers : « *après la cérémonie des ablutions* », bien que *ablutions* soit un mot trop savant et un peu prétentieux.

H. chiere.

Étymologie et glissement de sens.

Partir d'un grec κάρα, tête, visage, mot surtout poétique, passé en latin de basse époque, *cára* au sens de visage. Ce sens de *visage* est courant en ancien français et se rencontre jusqu'au XVIIe siècle ; il subsiste dans quelques dialectes de langue d'oc, en espagnol et en catalan :

« Li cons Robert o la *chiere* hardie » (*Roncevaux*).

Mais dès la fin du Moyen Age le mot, concurrencé par *vis* et *visage*, ne se trouve plus guère que dans des locutions figées : faire *bonne chère*; faire *chère lie* (encore archaïquement chez La Fontaine, III, 17 et VII, 14)

= faire un bon repas, mener belle vie (primitivement montrer joyeux visage, *lie* étant l'adjectif correspondant au substantif *liesse*, voir ci-dessus *liez* p. 66).

On comprend facilement le glissement de sens : faire *bonne chère*, *chère lie* à quelqu'un, c'est lui faire bon visage, l'accueillir aimablement. Une des meilleures façons de faire bon accueil à quelqu'un est de lui offrir un bon dîner : rappeler la formule d'Harpagon :

« Nous feras-tu *bonne chère*? — Oui, si vous me donnez bien de l'argent... »

Aujourd'hui, l'expression *bonne chère* a un petit air vaguement prétentieux, — et indique effectivement des prétentions à la gastronomie.

I. par proiere.

= par prière. Le problème phonétique est simple : de même qu'on conjuguait le verbe : *je prie / nous proions* (verbe à balancement d'accent, voir

le corrigé ci-dessus p. 68, à propos de je *plie* / nous *ployons*), de même le substantif correspondant, *precária* (en fait, c'est un adjectif substantivé), est accentué sur le suffixe, et la syllabe radicale évolue normalement : *e* en syllabe initiale, sous l'influence de yod issu de la gutturale, devient *ei*, puis *oi* :

necare > *noyer ; *precamus* > *proions ; vectura* > *voiture.*

Plus tard, la réfection du verbe sur le radical accentué (*proions* > *prions*, voir un corrigé précédent p. 68) entraîne également la réfection du substantif : *prière.* Le doublet savant du mot est *précaire.*

Le sens ne fait pas grande difficulté; de : obtenir sa libération *par prière* (= à force de supplications), on passe facilement à : libérer quelqu'un *par prière*, donc gratuitement et sans rançon.

J. sont sorvenant.

Très important problème de syntaxe. L'ancien français recourt volontiers à des *périphrases* formées au moyen d'un participe présent, amené par un auxiliaire, *estre* ou *aler*. Ces périphrases sont généralement *duratives*, marquant soit un état permanent, soit une action en cours d'exécution.

Avec *estre*, on a nettement la valeur d'un verbe simple, mais qui insiste sur l'idée de permanence : à chaque instant surviennent des visiteurs. Cf :

« Ele *estoit* son pere *cremanz* » *(Vair Palefroi).* (de *criembre* : craindre, voir au paragraphe suivant).

« Il dist qu'il *seroit remembranz* de ceste chose » *(La Queste du Graal).*

La tournure, qui est encore bien vivante en anglais, et qui même ne cesse de gagner du terrain *(I was playing* = « *progressive form* »), a été très employée — presque jusqu'à l'abus — en ancien français et en moyen français. Elle se raréfie au cours du XVIIe siècle :

« Ils *furent* quelques mois *jouissans* tranquillement de ce plaisir » (VOITURE).

« (Dieu) Vous *êtes* éternellement *créant* tout ce qu'il vous plaît de créer » (FÉNELON).

Avec *aller*, le sens est celui d'une action en cours :

« Quel malheur me *va poursuivant ?* » (CORNEILLE) (= ne cesse de me ...)

« Les plaisirs nous *vont décevant* » (MALHERBE).

« Ces deux veuves... L'*allaient* quelquefois *testonnant* » (LA FONTAINE).

La tournure est devenue rare et très poétique; rappeler un des derniers emplois, dans les vers de MUSSET :

« Ces couplets que l'on *va chantant*
N'effacent pas la trace altière
Du pied de nos chevaux marqué dans votre sang ».

Cependant, au sens propre et concret d'*aller*, on peut dire encore :

« La rivière *va serpentant* à travers la plaine ».

K. **raïembre.**

Infinitif de forme ancienne (cf. ancien français _criembre_ > _craindre_) d’un verbe d’ailleurs disparu. Question de phonétique essentiellement.

Latin _redîmere_, racheter. Mais il faut supposer une forme * _radîmere_, peut-être sous l’influence d’un autre composé, _adimere_, ôter, enlever; ce _a_ se retrouve en syllabe initiale dans le substantif de la même famille, que nous avons quelques vers plus haut, _raençon_, devenu _rançon_, et qui est le doublet du savant _rédemption_. On trouve aussi en ancien français _raembre_.

Le seul point à expliquer est le développement, après la chute du _e_ posttonique, d’un _b_ transitoire qui se produit inconsciemment entre les deux consonnes : _m’r_ > _mbr_ ou _m’l_ > _mbl_. C’est un point très fixe de notre phonétique :

*remem’rare > _remembrer ;_ _*num’rum_ > _nombre ;_ _*sim’lare_ > _sembler_.

Si le groupe de consonnes est _n’r_, c’est un _-d-_ qui va s’insérer :

*cin’rem > _cendre ;_ _* fing’re_ > _feindre ;_ _* plang’re_ > _plaindre_.

C’est ce qu’on appelle un _b_, un _d_ _épenthétiques_ : ils ne sont là que pour faciliter la prononciation d’un groupe de consonnes dont l’articulation est nettement différente. Vous faites entendre ainsi, sans vous en rendre compte, une consonne transitoire en prononçant des groupes de mots comme :

l’opiu_m_ _r_end abruti; un te-deu_m_ _r_éussi

(écoutez-vous soigneusement : vous prononcez un imperceptible _b_).

Ces infinitifs en _-embre_, qui étaient en très petit nombre en ancien français : _raïembre ; criembre_ < _*crémere ; giembre_ < _gémere; empriembre_ < _imprîmere_, ont, ou bien disparu complètement comme notre verbe, ou bien se sont rattachés au groupe des infinitifs en _-aindre_, _-eindre_, qui étaient plus nombreux, comme _feindre_, _plaindre_, _peindre_..., et sont devenus :

craindre ; geindre ; empreindre.

L. **hoste** < latin _hóspitem ;_ chute du _i_ posttonique ; maintien du _o_ entravé. Hésitation entre la forme populaire, _oste_ (cf. vers 95 : _osteus_) et la forme demi-savante, où le _h_ latin a été restitué. — Pour le sens, noter que le mot masculin a la double valeur active et passive (= qui reçoit ou qui est reçu), mais que le féminin n’a que le sens actif (= celle qui reçoit). Sur les raisons de cette différence , se reporter à la p. 20.

M. **querre** < latin _quaérere;_ chute de la posttonique, non-diphtongaison de la tonique entravée; réfection ultérieure de l’infinitif sur les modèles en _-ir_ non-inchoatif : _querir_ (cf. _courre_ > _courir_); verbe à peu près mort, sauf dans les patois : « J’vas _quérir_ ma femme. »

XIII. JEAN RENART :

« *LE ROMAN DE GUILLAUME DE DOLE* »

Conversation du sénéchal avec la mère de Guillaume

Ele plore de joie o lermes
et dit que ç'a ele mout chier.
« Sire, car vos plese a mengier.
— Certes, dame, je ne porroie;
3330 mes, s'il vos plesoit, ge verroie
ma damoisele vostre fille. »
(Ce cuit ge bien !) « Et ou est ille?
En sa chambre, o sa pucele.
— Et por Deu, dont ne vendra ele?
— Nenil, ce sui ge mout dolente.
Ne cuidiez pas que ge vos mente,
certes, sire, ainz vos di voir,
que nuls hom ne la puet veoir
puis que ses freres n'est çaienz.
3340 — Dame, de ce sui ge dolenz,
mes il le m'estuet a soufrir.
Por vostre amor, que ge desir
a avoir tant com ge vivrai,
dame douce, si vos lerai
cest mien anel par drüerie. »
La dame nel refusa mie,
qu'il l'en tenist a mainz cortoise.
S'el le meïst en une poise,
si pesast li ors .V. besanz;
3350 et la pierre en ert mout vaillanz,
que c'estoit uns balais rubiz.
« Sire, fet ele, granz merciz :
ce sachiez que ge l'ai mout chier. »

Jean Renart, *Le Roman de Guillaume de Dole*, 3326-3353,

(Éd. F. Lecoy, Librairie H. Champion).

a) Traduire le texte;
b) Étymologie de : *nenil*, *besant;*
c) Phonétique de : *joie*, *sire*, *cuidier*, *çaïens;*
d) Morphologie : l'imparfait de *estre* : *ert* et *estoit;* le futur *lerai;*
e) Syntaxe : les emplois du subjonctif; étude sommaire de la subordination.
f) Sémantique : *avoir mout chier*, *cortois*, *druërie.*

I. TRADUCTION

< La mère > verse des larmes de joie, et dit qu'elle est bien heureuse de ces nouvelles. « Monseigneur, qu'il vous plaise donc de prendre un repas. — Assurément, madame, je ne le pourrais pas; mais, s'il vous plaisait (ou : avec votre permission), je voudrais voir mademoiselle votre fille (Ah! je crois bien!) Et où est-elle? — Dans sa chambre, avec sa demoiselle de compagnie. — Et, au nom de Dieu, n'en descendra-t-elle pas? — Non pas, j'en suis tout à fait désolée. N'imaginez pas que je vous mente, assurément, seigneur, mais je vous dis vrai : car aucun homme ne peut la voir, du moment que son frère n'est pas à la maison. — Madame, j'en suis bien attristé, mais il me faut le supporter. Pour votre amitié, que je désire garder aussi longtemps que je vivrai, chère madame, je vous laisserai mon anneau que voici, par affection. » La dame ne le refusa pas, de peur qu'il ne la tînt pour peu courtoise. Si elle l'avait mis sur une balance, l'or aurait pesé cinq besants; et la pierre en était de grande valeur, car c'était un rubis balais. « Monseigneur, dit-elle, grand merci; sachez que j'en suis ravie. »

——→ NOTES

Bien des points à préciser sur ce texte. Vous n'aviez pas à le faire; mais moi j'ai à vous éclairer sur la traduction retenue, ou les fautes que vous avez faites.

3326 : Mot à mot : *elle pleure de joie avec larmes*, mais cette traduction donnerait une impression forcée. On sait la facilité avec laquelle ces rudes gens du Moyen Age se mettent à pleurer! On cherche souvent à renforcer : *plore o lermes, plore des œilz (Chanson de Roland)* : cela doit préciser que la tristesse se manifeste vraiment par des *larmes* qui coulent (cf. en anglais *to weep* en face d'un plus vague *to cry*).

27 : *nouvelles* : elle vient d'apprendre que Guillaume est bien en cour auprès de l'empereur, et compagnon d'armes du sénéchal.

32 : Attention à la ponctuation. *Ce cuit ge bien!* est une réflexion de *l'auteur*, entre parenthèses, et *hors* des guillemets. Jean Renart souligne ainsi l'hypocrisie du personnage. Je n'ai pas osé aller jusqu'à la traduction : « *Le bon apôtre!* », qui pourtant rendait mieux l'intention et l'intonation.

34 : *dont* est l'adverbe de lieu, non la conjonction de coordination : ne viendra-t-elle pas *de là*, de la chambre où elle est.

36 : Il est indispensable de conserver, en français moderne *aussi*, le *subjonctif*.

37 : Il y a eu pas mal de contresens sur cette phrase. *Voir* n'est pas l'infinitif (qui d'ailleurs à cette époque serait encore *vëoir!*), mais l'adjectif neutre : *je dis vrai*. Et il n'y a pas de subordination étroite avec la proposition suivante : le *que* est, comme bien souvent au Moyen Age, purement explicatif, et correspond plus exactement à notre *car*.

39 : *puis que*, temporelle passée au sens causal (voir l'étude plus loin); le même glissement d'emploi a eu lieu pour notre locution *du moment que*, qui en est la meilleure traduction; gardez d'autre part la valeur de *céans* (= ici dedans) en traduisant : *à la maison*, et non point par un vague *ici*.

42 : *vostre* n'a pas la valeur du possessif « objectif » comme on pourrait le croire à première vue (= pour l'amour de vous), car la relative suivante y fait obstacle. Le sens est : pour < garder > votre amour, que je désire garder toute ma vie... Ne pas employer *amour*, mais *amitié* ou *affection*.

45 : Difficulté toujours de rendre le double déterminatif : *Ce mien anel*. La traduction mot-à-mot n'est plus possible. Deux possibilités : *cet* anneau qui *est à moi*, ou : *mon* anneau *que voici;* vous êtes en somme obligés de pratiquer une disjonction. (Sur cet emploi, voir l'exposé ci-dessous p. 322).

47 : Très grand nombre de contre-sens sur cette phrase; on n'a pas vu la valeur *finale* de *que* (= de peur que) justifiant le subjonctif, et surtout il y a eu confusion abusive (déjà faite dans un précédent devoir!) de *mainz* avec *main*. Le pluriel de *la main* était *les mains*, et *cortoise*, singulier, ne pourrait se rapporter aux *mains!* En fait, *mains* ou *mainz* est l'adverbe *moins*, = peu, pas assez. Étymologiquement et phonétiquement, *minus* aboutit, *en francien*, à *meins*, très régulièrement (écrit librement *mains*, *meinz*, *mainz*, confusions d'orthographe). Je vous rappelle que *moins* est, ou bien une forme dialectale de l'Est (comme *foin* pour *fein*, *avoine* pour *aveine*), ou une forme anormale, où le son *wa* serait dû à l'influence de la labiale *m* (même problème pour *meindre* > *moindre*).

48 : Plusieurs candidats n'ont pas su reconnaître les subjonctifs imparfaits *meïst*, *pesast*, donc le système conditionnel, et ont traduit comme s'il y avait des indicatifs *mist*, *pesa;* et que faire encore du *s'* en tête de phrase, qui ne peut-être que la forme élidée de *se* (= si)?

53 : Pour les traductions de la locution *avoir (mout) chier*, voir l'étude de sémantique à la fin du devoir.

I. ÉTYMOLOGIE

nenil : La question a été traitée ci-dessus (p. 50) dans son ensemble à propos de **oïl**. Il y aurait ici seulement lieu d'ajouter :

La carrière de **nenil, nennil, nenni.** — Au Moyen Age, la forme est plus « courtoise » que *non*, considéré comme trop abrupt. Le mot se prononce, avec nasalisation et amuïssement du *l* final (cf. *outil*, *fusil* et la prononciation usuelle : *i* fait chaud) : *nãni*, puis, lors du phénomène de la dénasalisation, *nani* (cf. *femme* > *fãme* > *fame*). — Le mot est en « perte de vitesse » dès le xvie siècle, disparaît à peu près du « beau langage » au xviie, mais survit très largement dans les patois, notamment dans le Midi et l'Est de la France. On le retrouvera largement dans les proverbes :

« Comtois, rends-toi ! — *Nenni*, ma foi ! »

et dans les imitations paysannes (voir dans Rostand la tirade des « nez » de Cyrano).

besant : question beaucoup plus limitée et de moindre intérêt.

Le *besant*, pièce de monnaie du Moyen Age, est ainsi dénommé de *Byzantium*, nom de la ville de *Byzance*. C'est, primitivement, le nom d'une monnaie, désignée selon l'usage du nom de la ville d'origine (cf. le *florin*, le *sou parisis*, la *livre tournois* = de Tours etc...), d'une monnaie orientale dont l'introduction en Occident est liée aux Croisades. On sait quelle place ont tenue, entre le

début des Croisades et la Renaissance, les monnaies d'Orient, et particulièrement arabes.

Quant à en préciser la *valeur*, j'avoue mon ignorance. L'un de vous m'assure que le *besant* valait *20 F-1963* : j'ignore d'où il tient le renseignement, et comment on est parvenu à cette évaluation. — J'imagine que « ça a varié » d'une époque à l'autre. Même ignorance en ce qui concerne le poids du *besant* : ainsi nous ne saurons pas ce que pesait l'anneau du sénéchal.

Rappelons que le *besant*, disparu comme monnaie bien avant la fin du Moyen Age, continue à désigner, en termes de blason, l'une des « pièces honorables » de l'écu, généralement trois *pièces d'or* sur fond de *gueules*.

Un problème annexe, amusant, et pour lequel j'avais posé la question est celui-ci : on a longtemps cru (et enseigné) que l'expression figée « *valoir son pesant d'or* » était une déformation de « *valoir son besant d'or* » : le nom de la pièce, devenu incompris, aurait été interprété par étymologie populaire, et rapproché de *peser* (même confusion pour beaucoup de mots étrangers, mal compris : c'est le phénomène connu qui aboutit à des déformations piquantes dans la langue populaire : « je ne le connais *ni des lèvres ni des dents* », « elle est vieille comme *mes robes* », « j'étais encore dans les *bras de l'orfèvre* » etc... L'une au moins de ces erreurs a acquis droit de cité. « je m'en moque comme *de l'an quarante* » [= de l'*Alcoran*]).

En fait, von Wartburg a relevé la locution « *acheter à son pesant d'or* » déjà chez Wace vers 1170. Il paraît vraisemblable qu'il n'y a pas eu de confusion, et que « *valoir son pesant d'or* », c'est bien valoir son *poids* d'or — formule bien souvent hyperbolique (sauf, bien entendu, quand il est question de l'Aga Khan !).

II. PHONÉTIQUE

joie : trois ou quatre points à mettre en lumière.

a) **L'origine :** < *gaudia*, pluriel de *gaudium*, même sens. Il s'agit d'un pluriel neutre (en -*ă* final) pris pour un *féminin singulier*. Nombreux exemples en français du même fait :

> *feuille* < *folia*, tandis que le singulier neutre *folium* > *feuil* (cer*feuil*)
> *brasse* < *bracchia*, — — *bracchium* > *bras*, etc...

Ces noms ont longtemps gardé, de leur origine plurielle, une sorte de valeur collective : *feuille* a signifié *feuillage* (id. les *folies* du XVIIIe siècle) et *brasse* l'ensemble des deux bras :

> « Vous ne gerrez ja mes *entre sa brace* » dit Olivier à Roland en parlant d'Aude.

b) **Le traitement du groupe -au- tonique.** On sait que le latin populaire, dès l'époque classique, réduisait le groupe *au* à *ò* ouvert (non pas à *ó* fermé comme nous : *cause*). On se rappelle, à l'époque de Cicéron, cet aristocrate du nom de *Claudius* qui se faisait appeler *Clodius* par démagogie, et pour faire carrière dans le parti de la plèbe.

Cet *au* tonique, libre ou entravé, aboutit en français à *ò* ouvert, sans diphtongaison :

aúrum > *or*, *caúsa* > *chose*, *parabóla* > *paraúla* > *parole* etc....

Mais ce passage à *ò* oral, ouvert, a dû cependant se produire en roman à date assez tardive, puisque, dans *gaudia*, le *g* initial avait pu, antérieurement, évoluer comme *g* devant *a*, non comme *g* devant *ò*.

b) **L'évolution du g- initial.**

Les gutturales placées à l'initiale ont évolué de trois façons différentes :

— devant *o* et *u*, voyelles d'arrière, elles ont gardé leur valeur gutturale (*g* et *c durs*) :

{ *gúlam* > *gueule*, *gútta* > *goutte*, *gobióne* > *goujon*
{ *córpus* > *corps*, *cumuláre* > *combler*, *curáre* > *curer*.

— devant *e* et *i*, voyelles d'avant, elles ont pris le son sifflant (= *s*, *j*)

{ *geláre* > *geler*, **gincíva* > *gencive* ;
{ *cérvum* > *cerf*, *civ(i)táte* > *cité* ;

— devant *a* enfin, voyelle centrale, curieusement, et contrairement à notre prononciation moderne, elles ont pris une valeur chuintée (*ch*, *j*) :

cárrum > *char*, *caúsam* > *chose*,
**galínam* > *geline*, *gámbam* > *jambe*.

Il faut donc, pour expliquer le passage *gaúdia* > *joie*, admettre que la simplification de la diphtongue *au* en *ò* ne s'est produite en France qu'après l'affaiblissement du *g* initial, c'est-à-dire après le VII[e] siècle.

Il s'est produit, vers cette date, et essentiellement dans le centre de la France, une *palatalisation* du *g devant a*, de type : *ga* > *g'a* > *gya* > *dya* > *dj* — qui aboutira à *j*. Ce phénomène reste très vivant en France de nos jours : *c et g* devant *a* et les voyelles dites *d'avant* continuent à avoir tendance à *se mouiller*. On en a cité plus haut plusieurs exemples p. 37.

c) **Le traitement du groupe d + y intérieur** est plus simple. Placé entre voyelles, il a perdu de bonne heure (avant le V[e] siècle) son élément dental, ou plus vraisemblablement l'élément dental s'est assimilé au *yod* : *-dy-* > *-yy-* > *y* :

**inodiare* > *enoier* (refait en *ennuyer*).

Ce *yod* s'est combiné avec le *ò* ouvert résultant de *au* pour donner un son diphtongué *òy*.

d) **L'évolution de ce groupe -oi-** d'origine secondaire a suivi l'évolution (que vous n'aviez pas à retracer, et qui est bien connue) de la diphtongue *oi* provenant de *ē* long tonique :

oi > oẻ > wè > wa.

Cependant il faut noter que le son *oi* qui nous intéresse ici, c'est-à-dire celui qui provient de *au* + *yod*, n'aboutit jamais au son *ai* (è ouvert) comme une partie des mots où *oi* provenait de *é* long tonique :

j'av*ais*, cr*aie*, monn*aie*.

Au contraire il reste *wa* : *oi*seau, cl*oi*son, ch*oi*sir...

C'est ce qui explique des « distorsions de rimes » comme celle du *Misanthrope* :

> « Lorsqu'un homme vous vient embrasser avec *joie*,
> Il faut bien le payer de la même monn*oie*. »

e) Dans notre texte, le mot *joie*, exactement écrit comme aujourd'hui, se prononce encore avec une dentale chuintée et une diphtongue descendante : *djóye* — c'est-à-dire exactement la prononciation qui s'est maintenue dans l'anglais *joy*.

sire. Un de vos camarades a échoué l'an dernier à l'oral parce qu'il n'a pas su se débrouiller dans la phonétique de *sire*. J'essaie de la traiter à fond.

Sire appartient à cette déclinaison dite *imparisyllabique*, à balancement d'accent, qui a été présentée ci-dessus p. 33 : cas sujet : *sire*, cas régime : *sieur*.

a) **Étymologie.** — En latin, *senior* apparaît comme un titre de respect : mot à mot plus vieux (c'était une époque où les jeunes respectaient encore les vieillards !). Non pas, comme on me l'a dit, l'équivalent de notre : « mon vieux », mais plutôt de « noble vieillard ». C'est ce mot qui, dans les langues romanes, va fournir le titre de respect et de politesse (italien *signor* / *signora*, espagnol *señor* / *señora*, portugais *senhor* / *senhora*, français (mon) *sieur*).

Mais le mot, en bas latin, se présente sous deux formes :

- une forme pleine, *sénior*, *-órem*, qui aboutit aux deux cas de l'ancien français :

  C. S. *sendre* (*sendra* dans les *Serments* de Strasbourg), disparu très tôt;
  C. R. *seigneur*, toujours bien vivant (mon*seigneur*, vivre comme un *seigneur*).

- une forme écrasée, probablement plus populaire, **séjor* / **sejórem* qui s'explique soit par l'absorption de la nasale sous l'influence du *yod*, soit plus vraisemblablement par l'influence analogique d'autres comparatifs comme *major*, *pejor*. On va donc avoir en ancien français le couple *sire* / *sieur* à côté du couple *sendre* / *seigneur*.

On trouvera de même, pour les autres comparatifs de même type de formation :

> *mieudre* / *meilleur*, *pire* / *pieur*, *meindre* > *moindre* / *mineur*,
> *maire* / *mayeur* (*Courmayeur* est l'équivalent de *Cortemaggiore*)
> *graindre* / *greignor* (*-eur*) etc...

Généralement une seule forme a survécu; *géindre* (garçon boulanger) représente *junior*, cas sujet.

b) **La phonétique de sire.** — On doit donc partir de **séyor*, (accusatif *-órem*).

La phonétique ne pose pas de problème. La chute du *o* final après l'accent va de soi. Cette disparition amène la création d'un groupe de consonnes secondaire, *y'r*, en un temps où *yod* est encore nettement une consonne. D'où

le développement, à la fin, d'un *e de soutien* analogue à celui de *entre*, *comble*, etc..., et de tous les cas sujets ci-dessus : *pire*, *mieudre*...

Le traitement important est celui du ḗ (ĕ ouvert tonique). Il s'est produit, avant la chute du *o*, donc avant l'entrave née du rapprochement *y'r*, une *diphtongaison romane* normale du *ĕ* tonique en *-iè-* : *pĕdem* > *pié*, *vĕnit* > *vient*. Nous nous trouvons alors en face d'une *triphtongue* -yèy (**syèyre*) qui, par la loi de la réduction des triphtongues (écrasement de l'élément central) aboutit à -yy-, les deux *yod* se fondant ensuite en un i : **sḗyor* > **sièyor* > **sièy'r* > **sièyre* > *sire*.

L'accusatif évolue non moins régulièrement : **sĕyṓrem* > *sieur*.

d) *L'appellatif* **sire** se maintient au-delà du Moyen Age à cause de son emploi comme vocatif. Au XIIIe siècle, il est l'équivalent de *monsieur*, ou plutôt de *monseigneur (messire)* ; avant la fin du Moyen Age, il ne s'emploie plus que pour le roi et pour Dieu. Il est pour nous un « mot de musée ».

cuidier < lat. *cōgitáre*, penser, réfléchir (cf. le savant *cogitation*).

Je passe plus rapidement. Il y a trois points à mettre en lumière :

a) **Le -t- intervocalique** s'affaiblit en *-d-*, qui finit lui-même par disparaître ordinairement :

mutáre > *muder* > *muer* ; *vítam* > *vide* > *vie*.

Dans le cas de *cogitare*, cette évolution a été arrêtée au stade *-d-* par suite de la chute de la prétonique atone *i* : **cog(i)dare*. Le *d n'est plus intervocalique* et se maintient. Nombreux exemples analogues : *cúbitum* > *coude*, *adjutáre* > *aidier*, *aider*, *cálidam* > *chaude* etc.

b) **Le problème de la syllabe initiale** : un *ō fermé*, suivi du yod provenant de la palatalisation du *g*, aboutit à *o* + *yod (pōtiónem* > *poison*, *ōtiósum* > *oiseux*, *fōcárium* > *foyer*,) et *cōgitare*, avec *ō long* initial, devrait donner **coidier*.

Il faut supposer qu'en bas-latin le *ō* fermé initial s'est ou bien fermé davantage, en *ū (*cūgitáre)*, ou bien ouvert davantage en *ŏ* bref *(* cŏgitare)*, puisque, combinés avec un *y* subséquent, *ū* et *ŏ* donnent également la diphtongue *ui*. — Ce n'est pas un cas isolé, et toute une série de mots français en *ui* doivent s'expliquer par l'une de ces hypothèses :

cuivre, *truie*, *huis*, *puits*, *fuis* remontent ainsi à des mots latins qui, dans la langue classique, avaient un *ō* fermé, et qui auraient dû donner **coivre*, **troie*... (voir ci-dessus p. 131 à propos de *huis*).

Il semble qu'aujourd'hui on préfère la première hypothèse : **cūgitáre* > *cuidier*. Le certain est que la diphtongue *ui* a été d'abòrd une diphtongue *descendante (*cúydiér)*, puis qu'un déplacement d'accent a amené l'accent sur la voyelle la plus ouverte, *i* > *cuídier*, comme cela s'est produit pour *núyt* > *nuít*, *púys* > *puís (puits)* etc.

c) **Le mouillement** né de la palatalisation du *g* a ainsi une double action, comme toujours : il « infecte » la syllabe initiale, qui aboutit à la diphtongue *úi* > *uí*, *et aussi*, il se transpose par-dessus la dentale et vient « infecter » la finale tonique : *cuidier*.

C'est une question vue plus haut, et pour laquelle je ne reviens pas (ci-dessus p. 66). Se rappeller les exemples essentiels : *targier*, *mangier*, *baisier laissier*, *peschier*, et, le plus semblable au nôtre, *aidier*. Ces finales mouillées perdront leur *yod* de la période de moyen français, soit par absorption dans la chuintante voisine *(mangier, peschier)*, soit par analogie des verbes à finale « sèche » : *chanter*, *aimer*. Il en va de même pour un certain nombre de noms : *marchié*, *bergier*, *bouchier*, *vergier* etc. Toute cette question a fait l'objet des « *Lois de Bartsch* ».

Le verbe *cuidier* > *cuider* ne dépasse guère le XVIe siècle, tandis qu'il a survécu en espagnol : *cuidar*. LA FONTAINE ne l'emploie plus que par archaïsme de conteur :

« Tel, comme dit Merlin, *cuide* engeigner autrui... » (IV, 11).

Mais subsiste en français le dérivé *outrecuidance*, exactement le fait de « trop croire de soi ».

çaiens > *ecce-hac-intus.*

Une « paire de mots » courante au Moyen Age : *çaiens* / *laiens*, plus tard *céans* / *léans* ; exactement *ici-dedans*, *là-dedans*, dans *cette* maison-*ci*, dans une *autre* maison. J'accueille quelqu'un en lui disant : « Soyez le bienvenu *céans* », et je lui demande des nouvelles de *chez lui*. « Comment va-t-on *léans?* ». — *Léans* disparaît avant le XVIe siècle, *céans* est encore vivant au XVIIe, mais doit avoir un *ton* légèrement populaire ou vieillot (Mme Jourdain, par exemple, et non Dorante ou Don Juan). Il survit dans notre expression « le maître de *ceans* », qui est pour nous d'un registre légèrement humoristique. Nous y mettons des guillemets en quelque sorte.

Il est possible que les deux éléments *ecce-hac* > *ça* (le *çà* de *çà et là*) et *intus* > *ens* aient évolué séparément. Le maintien du *a*, non diphtongué, s'expliquerait alors par l'emploi proclitique de *ça*. Si les deux mots ont évolué ensemble, la question ne se pose pas, puisque *a* est en syllabe prétonique (cf. *maritum* > *mari*).

Intus aboutit très régulièrement à *enz (z = ts)*, et les formes *céans*, *léans* représentent la confusion orthographique si courante entre *en* et *an* à partir du jour où ils ont eu le même son (cf. les graphies *samble* en ancien français et en français moderne *sans* (pour *sens* < *sine* + *s*), *dans*, *langue* etc.

Le point qui vous a le plus troublés est le *i* de *çaiens*. On l'a fait remonter au *yod* provenant de la gutturale *(hac)*, à un *i* < *ibi* qui se serait inséré, etc. En fait, les formes très anciennes sont *çaenz*, et le yod n'est sans doute rien d'autre que le banal « phonème transitoire » qui s'insère bien souvent pour résoudre un hiatus. Ce phonème transitoire sera :

— *i* au voisinage de *a* et *e* : *baer* > *bayer*, *desblaer* > *desblayer*, *boyau*, *joyau*;

— *v* au voisinage de *o* ou *u* : *pooir* > *povoir*, *pouvoir* (peut-être influence de *avoir*, *devoir*).

C'est en tous cas cette forme *çaiens* qui a évolué en *céans*.

III. MORPHOLOGIE

Les imparfaits du verbe ESTRE. Question étudiée chaque année. Je renvoie à l'exposé ci-dessus p. 35.

On notera seulement que la différence de valeur, signalée p. 142, entre les deux imparfaits *ert* et *estoit* (verbe d'état, verbe de situation) paraît avoir disparu au XIIIe siècle, et nous voyons J. Renart, dans notre texte, employer indifféremment l'une ou l'autre forme dans des phrases de même type :

« la pierre en *ert* mout vaillanz, que *c'estoit* un balaiz rubiz ».

En fait, les deux formes ne fourniront plus désormais qu'un choix commode pour la versification, comme *encor* et *encore*, *avec* ou *avecques*.

lerai. Futur ancien et anormal de LAISSIER.

L'ancien français présente de nombreuses formes de ce futur : *laisserai*, qui ne pose pas de problème, mais aussi *lerai*, *lairai*, *lerrai*, *lairrai*. Différentes explications ont été apportées :

a) Forme écrasée de *laisserai* > *lais'rai > *lairrai?* Il y aurait eu assimilation du *s* au *r*, ce qui serait fort anormal puisque *s'r* développe ordinairement un *d* épenthétique : *Lázarum* > **las're* > *lasdre* > *ladre*, cons're > *cousdre* > *coudre*. On a bien une forme attestée d'écrasement analogue d'un futur : c'est *donnerai* > **don'rai* > *donrai* et plus souvent *dorrai*. Mais elle ne présente pas la difficulté d'ordre phonétique qui fait obstacle à **lais'rai* > *lairrai*.

b) Futur normal correspondant à un infinitif **laire*, forme écrasée de *laissier* sous l'influence d'un verbe *faire* symétrique? Malheureusement le verbe **laire* n'est pas attesté, du moins à ma connaissance.

c) L'hypothèse la plus vraisemblable est que les formes qui semblent « écrasées » doivent remonter à un infinitif *laier*, qui, lui, est attesté. Cet infinitif *laier* serait une forme contractée, en quelque sorte, de *laissier*. Non seulement elle est attestée dans les textes, mais elle survit dans *délai*, dans un ancien verbe *délayer*[1] (= attarder, retarder; aucun rapport avec le verbe *délayer* des cuisinières; ce verbe subsiste en anglais : *I was delayed*, j'ai été retardé), dans *relayer* (mot à mot *laisser* les chiens ou les chevaux fatigués pour en prendre de frais). On aurait eu ainsi un futur *laierai* > *lairai*, *lairrai*.

Il est tout de même probable que l'analogie de *faire* a dû jouer. Les deux verbes sont voisins de sens et d'emploi (cf. l'allemand où *lassen* assume le sens factitif de *faire*). Il est probable que l'analogie a joué selon le rapport $\frac{\textit{il fait}}{\textit{il laist}} = \frac{\textit{ferai}}{\textit{lerai}}$ et que c'est elle qui expliquerait notre forme *lerai* — bien qu'il ne soit pas sûr du tout que le *e* ait été muet.

On se rappellera que le futur *lerrai*, *lairrai* (généralement avec deux *r*) a vécu jusqu'au XVIIe siècle : CORNEILLE l'avait employé dans le *Cid* et l'a corrigé sur une remarque de Vaugelas. Rappeler en tous cas la chanson populaire de *Carabi* (XVIe ou XVIIe siècle) :

« Te *lairras-tu* (ter) mouri ? »

IV. SYNTAXE

Les emplois du subjonctif.

Se limiter, bien entendu, aux emplois représentés dans le texte.

a) **En proposition principale : le subjonctif de souhait,** proche voisin du subjonctif d'ordre :

« Sire, car vos *plese* à mangier » = qu'il vous *plaise* de prendre un repas. Suite de la syntaxe latine. Valeur du subjonctif : action souhaitée vue de l'esprit, non réalisée. Or l'ancien français l'emploie normalement sans *que*, en un temps où le subjonctif se distingue nettement de l'indicatif par ses formes (cf. ci-dessus p. 136) :

« Diex li *otreit* sainte beneïçon » *(Roland).*

Cet emploi sans *que* se maintiendra en usage normal jusqu'au XVIIe siècle :

« Je *puisse* mourir de male mort » (BONAVENTURE DES PÉRIERS).

« *Souvienne*-vous des Athéniens » (MONTAIGNE).

« Je *sois* exterminé si je ne tiens parole » (MOLIÈRE).

N'existe plus aujourd'hui que dans les locutions *figées* (= syntaxe du Moyen Age) : *Fasse* le Ciel que... *Vienne, vienne* la Mort... *Plaise* à Dieu que.... *plût* au ciel que... *Vive* la République, etc. Ailleurs, nous continuons à employer en cette valeur le subjonctif, mais précédé de *que*, qui en est devenu comme le *présentatif* obligé : « *Que* l'on m'*accorde* ce point... »

b) **En proposition subordonnée,** trois emplois différents :

⟶ **en proposition complétive** après un verbe d'opinion *négatif ou interrogatif* :

« Ne cuidiez pas / *que* ge vos *mente* » = n'imaginez pas *que* je vous *mente.*

Cette syntaxe est restée absolument vivante, au moins dans le style soigné.

En fait, au Moyen Age, la question est plus complexe. Au Moyen Age, même si la principale est affirmative, la complétive dépendant d'un verbe d'opinion *peut* se mettre *soit à l'indicatif*, (comme aujourd'hui), *soit au subjonctif*, avec une notable nuance de sens (voir ci-dessous p. 242) :

« Je *crois* qu'ainsi *soit* l'affaire » *(Chastelaine de Vergi)*

« Or m'*est vis* que je i *faille* » *(Vair Palefroi).*

L'affirmation est alors moins nette que si on emploie l'indicatif.

⟶ **en proposition circonstancielle,** subjonctif avec *que* à valeur *finale* (= négative).

« La dame nel refusa mie, / *qu*'il l'en *tenist* à mainz cortoise »

= *de peur qu*'il la tienne pour peu courtoise. Le subjonctif s'explique ici tout naturellement par la valeur de but (action visée, vue de l'esprit, et non action réalisée).

L'intéressant est l'emploi, beaucoup plus large au Moyen Age, de *que* tout seul là où nous employons une locution conjonctive plus précise *(pour que, de peur que, de sorte que...)*

- *cause :* « *Que* nus hom ne la *puet* veoir » (indicatif) (3338)
  « *Que c'estoit* uns balaiz rubiz » (indicatif) (3351)
- *but :* « Descends, *que* je t'*embrasse* » (subjonctif) (La Fontaine),
  Viens ici *que* je te *mouche.* / Ote-toi de là *que* je m'y mette (constructions populaires bien vivantes).
- *conséquence* : Il est paresseux, *que* c'en est un scandale! etc...

⟶ **dans un système conditionnel :**

l'imparfait du subjonctif traduit { un potentiel / un irréel du passé } indifféremment :

« S'ele le *meist* en une poise, Si *pesast* l'ors .V. besants »

Le *S'* du début est la conjonction conditionnelle *se* (= *si*), tandis que le *si* du second vers est l'adverbe (= *sic*), qui sert à « raccrocher » la principale à une subordonnée précédente, et qui n'a pas à être traduit.

Cette syntaxe continue la syntaxe des propositions hypothétiques latines, où l'imparfait du subjonctif, à la fois dans la principale et dans la *subordonnée*, traduit l'irréel du passé.

« Si *venisset, vidisset...* » = s'il était venu, il aurait pu voir...

Mais en ancien français c'est l'imparfait, non le plus-que-parfait du subjonctif, qui joue ce rôle (il provient d'ailleurs du plus-que-parfait latin).

Cette construction survit encore normalement à la fin du Moyen Age :

« O Dieu, si j'*eusse estudié*,
Au temps de ma jeunesse fole,
J'*eusse* maison et couche mole »... (Villon)

Elle apparaît encore aujourd'hui dans un français très littéraire et très académique, et surtout au subjonctif plus-que-parfait : « S'il *eût eu* le temps, il *fût* sûrement *venu* nous voir »; en fait, c'est d'un français très endimanché, et qui ne s'emploie pratiquement plus. Nous utilisons toujours spontanément, le système hypothétique : { imparfait de l'indicatif + conditionnel présent / plus-que-parfait de l'indicatif + conditionnel passé.

Si j'*avais* le temps, j'*irais* vous voir.
Si j'*avais eu* le temps, je *serais allé* vous voir.

Construction qui existe d'ailleurs au Moyen Age, mais beaucoup moins fréquente. Nous en avons un exemple dans *notre* texte : « s'il vos *plesoit*, ge *verroie...* vostre fille ». Voir aussi plus haut p. 99.

La subordination dans ce passage.

Il n'est pas question bien entendu de traiter à nouveau ce qui vient d'être dit. On indiquera sommairement :

⟶ **la relative** : « (vostre amor) *que je desir a avoir* » (3342)

Cette construction n'a pas varié tout au long de l'histoire de la langue. *Que*, relatif au cas régime direct (< *quem*), introduit une relative qui sert de complément à l'antécédent *amour*, et qui est a *l'indicatif* (renseignement réel fourni sur l'antécédent).

⟶ **les complétives d'objet** sont introduites, comme en français moderne, par la conjonction *que*, après les verbes énonciatifs ou d'opinion. Cette construction a remplacé la *proposition infinitive* si courante en latin en pareil cas Dès le bas-latin, au lieu de la tournure classique :

Nuntiat Caesarem victorem fuisse,

on voit apparaître une tournure incorrecte : Nuntiat *quod* (ou : *quia*) *Caesar victor fuit*, origine de notre complétive par *que* (Se rappeler la phrase des Évangiles :

« Memento *quia pulvis es et in pulverem reverteris* ».)

Cette complétive par *que* est en ancien français :

- à *l'indicatif* après un verbe d'énonciation affirmatif :

  « Et dit *que ç'a* ele mout chier »,
  « Ce sachiez *que* ge l'*ai* mout chier » ;

- au *subjonctif* après un verbe d'opinion négatif (v. plus haut) :
  « Ne cuidiez pas *que* ge vos *mente* ».

⟶ **les circonstancielles,** introduites par *que* ou par un composé de *que :*

- *temporelle* (et *causale*), à l'indicatif (fait réel) :

  « *Puis que* ses frères n'*est* çaiens » = étant donné que, du moment que... (mot à mot : *à la suite du fait* que...)

- *causales*, introduites tout simplement par *que* = parce que, vu que, et (presque) *car :*

  « *Que* nus hom ne la *puet* veoir » — « *Que c'estoit* uns balaiz rubiz ».
  (indicatif : il s'agit dans les deux cas de faits réels)

- *consécutive*, par *que*, sans corrélatif d'annonce dans la proposition principale (pas d'exemple ici) ;
- *finale* par *que* seul : *Qu'il l'en tenist* = de peur qu'il (ne) la tînt... avec le subjonctif bien entendu
- enfin, les deux systèmes hypothétiques précédemment étudiés :

  { « S'il vos *plesoit*, ge *verroie*... vostre fille »
  { « S'el le *meïst* en une poise, si *pesast* l'ors .v. besanz ».

⟶ On notera pour conclure que la phrase s'est sensiblement assouplie, enrichie de subordonnées depuis le style un peu roide de la *Chanson de Roland ;* mais que pourtant le style de J. Renart est encore très sobre (le plus souvent une principale + une subordonnée, rarement deux ou trois subordonnées), beaucoup moins souple et varié que le *Tristan* de Béroul que nous avons vu plus haut, et qui pourtant était plus ancien.

V. SÉMANTIQUE

avoir mout chier. Passer rapidement sur le double sens, constant du latin à nos jours, de *carum* > *chier* > *cher* = de grand prix (le blé est *cher*) et auquel je tiens beaucoup (« Guenille si l'on veut, ma guenille m'est *chère* », MOLIÈRE). On voit de reste trop bien le rapport étroit des deux sens.

Passer rapidement aussi sur la tournure *avoir* + *objet* + *attribut de l'objet*, qui équivaut à notre : *tenir pour*, *considérer comme*, et qui est une tournure toute latine : *habere aliquem bonum*, tenir quelqu'un pour un honnête homme.

Mais rappeler la grande extension de la tournure *avoir cher* en ancien français :

> « Les XII pairs que Charles *at tant chers* » *(Roland)*.
>
> « Guanelon sire, je vos *ai forment chier* » *(Roncevaux)*.
>
> « Par cui il est amez et *chiers tenuz* » *(ibid.)*.
>
> « Les cardinaux *aimoient plus cher* à mourir confesseurs que martyrs » (FROISSART)
>
> « Fille trop veüe, robe trop vestue, n'est pas *chière tenue* » (proverbe, *in* COTGRAVE).
>
> « Et *n'ayant rien si cher* que ton obéissance... » (MALHERBE), etc...

En fait, l'expression, en ancien français, est bien souvent à opposer à *aimer*. Se rappeler qu'en latin le sens précis de *amare* est très physique = faire l'amour, et que les sentiments de tendresse s'expriment par *diligere*. Il en va de même pour l'ancien français : on opposera « Tristan *aime* Iseut », où il s'agit d'amour, et « Tristan *a mout chier* le roi Marc », où il s'agit d'affection. C'est en somme l'opposition qui subsiste en anglais entre *to love* et *to like*. — *Avoir cher* survit dans quelques patois (Nord...).

cortois et **druërie** ont été étudiés précédemment, pp. 71 et 147.

XIV. « *LA MORT LE ROI ARTU* »

Une déclaration d'amour sans succès

... Et tout einsi s'en vint < la damoisele > devant Lancelot et si li dist : « Sire, dont ne seroit li chevaliers trop vilains cui ge requerroie d'amors, s'il m'en escondisoit? — Damoisele, fet Lancelos, se il avoit si son cuer en sa baillie qu'il en poïst fere a sa volenté del tout, il seroit trop vilains s'il vos en escondisoit; mes se il estoit issi que il ne poïst fere de soi ne de son cuer a son commandement, et il vos escondisoit de s'amor, nus ne l'en devroit blasmer. Si le vos di por moi tout avant; car, si m'aïst Dex, se vos estiez tele que vos deingnissiez vostre cuer metre en moi, et ge pooie de moi fere mon plesir et ma volenté, autres com maint autre chevalier porroient, je suis cil qui s'en tendroit a moult bien paié, se vos me daigniez doner vostre amor; car, si m'aïst Dex, ge ne vi mes pieça dame ne damoisele que l'en deüst mieuz amer que l'en devroit vos. — Conment, sire, fet la damoisele, n'est pas vostres cuers si abandonneement a vos que vos en puissiez fere a la vostre volenté? — Damoisele, fet il, ma volenté en faz ge bien, car il est del tout la ou ge vueill que il soit ne en nul autre leu ne voudroie ge mie que il fust; car il ne porroit estre en nul leu si bien assenés comme il est la ou ge l'ai assis; ne ja Dex ne doinst que il de ceste volenté se departe, car après ce ne porroie ge vivre un jour si a aise comme je fais orendroit. — Certes, sire, fet la damoisele, tant m'en avez dit que ge connois bien une partie de vostre corage; si m'en poise moult que il est einsi; car a ce que vos m'en avez ore dit et apris a une seule parole me feroiz vos procheinnement morir. »

La Mort le roi Artu § 38
(Éd. J. Frappier, p. 41, Librairie E. Droz, Genève).

a) Traduire le texte;
b) Étymologie et phonétique de : *escondire, damoiselle, leu;*
c) Morphologie : des subjonctifs *poïst, deüst, aïst;* du verbe *peser (poise);*
d) Sémantique de : *vilains, baillie, assené, corage, si m'aïst Dex;*
e) Analyse logique de la phrase de Lancelot : *car, si m'aïst Dex ... l'en devroit vos;*
) L'ordre sujet-verbe en ancien français d'après ce texte.

I. TRADUCTION

Ainsi parée, < la demoiselle > s'en vint trouver Lancelot et lui dit : « Seigneur, est-ce qu'il ne serait pas bien rustre, le chevalier que je prierais d'amour, s'il me repoussait? — Demoiselle, fait Lancelot, s'il avait son cœur tellement en sa possession qu'il pût agir en tout selon sa volonté, il serait bien rustre s'il vous repoussait; mais s'il était dans une situation telle qu'il ne pût disposer de lui-même ni de son cœur à sa volonté, et s'il vous refusait son amour, nul ne l'en devrait blâmer Et je vous dis cela pour moi tout le premier; car, Dieu m'en soit témoin, si vous étiez d'humeur à daigner mettre en moi votre amour, et si je pouvais en faire à mon gré et selon ma volonté, tout comme maint autre chevalier le pourrait, je suis homme à m'en tenir pour fort bien récompensé, si vous daigniez me donner votre amour, car, Dieu m'en soit témoin, je ne vis de longtemps dame ni demoiselle que l'on dût mieux aimer que vous. — Comment, seigneur, fait la jeune fille, votre cœur n'est-il pas si librement à vous que vous en puissiez faire usage à votre volonté? — Demoiselle, fait-il, j'en fais bien ma volonté, car il est entièrement là où je veux qu'il soit, et je ne souhaiterais pas qu'il fût en nul autre endroit, car en nul endroit il ne pourrait être aussi bien placé que là où je l'ai mis; et Dieu fasse que jamais il ne se départe de cette volonté, car après cela je ne pourrais vivre un seul jour en tel contentement que je vis en ce moment. — Certes, seigneur, fait la demoiselle, vous m'en avez tant dit que je connais bien une partie de vos sentiments; il m'est bien pénible qu'il en soit ainsi; car, d'après ce que vous venez de me dire et m'apprendre en une seule phrase, vous me ferez prochainement mourir. »

NOTA

Ne pas chercher trop à compliquer, ne pas insister sur la traduction des nombreux *si*, *en* etc. Essayez de « repenser à la moderne » cette petite scène d'analyse psychologique, et traduisez le plus simplement que vous pourrez, en évitant le double écueil de l'archaïsme excessif et d'un modernisme outrancier.

II. ÉTYMOLOGIE ET PHONÉTIQUE DE

escondire : verbe très employé au Moyen Age; à peu près synonyme de refuser, repousser. Partir d'un bas-latin *excondīcere* qui est un composé de *dīcere*, dire. Proprement convenir de; s'est spécialisé, dès le très ancien français (*Vie de Saint Alexis*) dans le sens d'excuse (*s'escondire* = s'excuser) :

« Il *s'escondit* com li hom qui nel set » *(Saint Alexis)*.

(= il s'excusa comme un homme qui ne le sait, qui n'est pas au courant.)

D'où l'on passe au sens, courant en ancien français, de refuser, repousser (selon la construction).

L'intéressant est le *croisement*, qui se produit au cours du xve siècle, avec le verbe *conduire*. *Escondire* est de la famille de *dire*, non de *conduire*. Mais on voit aisément le rapprochement : refuser à quelqu'un, c'est aussi le renvoyer, le reconduire à la porte. D'où notre verbe *éconduire* (un solliciteur, un soupirant...) qui conserve intimement soudées les deux valeurs de refuser et de reconduire.

C'est ce *problème d'étymologie* qui était intéressant ici. La phonétique est sans intérêt : *ex-*, préfixe, était déjà réduit à *es-* en latin (et le *s* devant consonne cessera de se prononcer en ancien français dès le xiie siècle) — la syllabe *-con-*, entravée par le groupe consonantique *-nd-*, n'est susceptible d'aucune modification — enfin *-dícere* aboutit à *-dire* dans les mêmes conditions que le verbe simple (palatalisation de la gutturale *c*, développement d'un *yod* qui se fond dans la voyelle *ī* précédente).

damoiselle < lat. *dominicélla*, diminutif de *dómina*.

On se reportera aux deux exposés : sur *dame* p. 211, sur *damoiseaus* p. 113.

leu : forme dialectale, normanno-picarde, avec absorption du *i*, de *lieu*.

De même *Diex* en francien est *Dex* dans notre texte.

La phonétique de *lieu* soulève la question du maintien anormal d'une voyelle finale autre que *-a*. Normalement le *-u* de la désinence tombe purement et simplement : *múrum* > *mur*. Mais la voyelle désinentielle s'est maintenue dans un cas spécial, quand elle était *en hiatus* avec la voyelle tonique :

— soit hiatus primitif : **portái* (classiq. *portávi*) > *portai* — **fùi* > ancien français je *fui*, *fu* — *Dĕum* > *dieu* — *Matthaéum* > *Matthieu* — *hebraéum* > ancien français *hebrieu* > *hêbreu ;*

— soit hiatus secondaire par suite de la chute très ancienne d'une consonne : c'est le cas d'un *c* intervocalique dans :

lŏ́cum > *lieu* — *fŏ́cum* > *feu* — *jŏ́cum* > *jeu* (probablement aussi **cócus* pour *cóquus* > (maître) *queux*)

ou d'un *v* intervocalique dans : *clávum* > *clou*.

D'où l'on peut imaginer que dans *lócu*(*m*), *fócu*(*m*), *jócu*(*m*), le *c* intervocalique, au lieu de passer à *g*, puis à yod, a dû s'effacer complètement dès le bas-latin.

— Partir donc de **lóu*, **fóu*, **jóu* où le *ŏ́* accentué ouvert se diphtongue normalement en *uo* > *ue*. On obtient donc des formss **lueu*, **fueu*, **jueu* (prononcer *luœw*, *fuœw*...). A partir de ce moment le traitement diffère : pour **juœw* **fuœw*, il semble que le *u*, premier élément de la triphtongue, ait été absorbé par la consonne précédente : c'est sûr pour *feu*, probable pour *jeu*. Le troisième mot subit une transformation supplémentaire, au moins en francien : il y a *dissimilation* de l'un des éléments *u*, comparable à celle qui s'est produite pour **uews* >

**iews* > *yeux* (voir ci-dessus p. 112), et **luéw* aboutit à **liéw* écrit *lieu*. Mais dans le nord de la France, le traitement a été en somme le même que pour *feu* et *jeu*, et on a la forme *leu*.

III. MORPHOLOGIE

1. Les subjonctifs deüst, poïst, aïst

Trois cas différents :

deüst est une forme tout à fait régulière.

Rappeler que les subjonctifs imparfaits français proviennent des *subjonctifs plus-que-parfait* latins (le subjonctif imparfait latin, par suite des réductions phonétiques, se confondait avec d'autres formes; par exemple *amarem* > **amer*, comme l'infinitif).

Mais il y a eu, dans les subjonctifs des verbes à parfait en *ui*, une *remontée d'accent* :

fuisset > **fú(i)sset* > *fust* — *debuisset* > **debú(i)sset* > *deüst*.

La forme est régulière : chute du *b* intervocalique, maintien de la syllabe initiale sous la forme d'un *e* muet en hiatus *(de-üst)* qui bientôt cesse de se faire entendre, d'où disparition dans l'orthographe au cours du XVIIIe siècle ieulement — d'où notre *dût* (où l'accent circonflexe signale la disparition du *s*).

On conjuguait donc : *dëusse*, *dëusses*, *dëust*, *dëussiens*...

poïst, en revanche, ne peut être une forme régulière. Le latin *potuisset* aboutit selon le même processus à **potú(i)sset* > *poüst*, puis, par affaiblissement de l'initiale, *pëust*, *pût*. Les deux formes *poüst*, *peüst* sont constantes dans les textes du Moyen Age.

Poïst du texte est-il, comme on me l'a soutenu, un subjonctif présent ? La conjugaison ancienne du présent du subjonctif est en effet :

je *puisse*, tu *puisses*, il *puist*
ou *je poïsse*, tu *poïsses*, il *poïst*

Mais ici cette analyse est impossible : nous trouvons *poïst* deux fois dans le texte, et les deux fois la syntaxe *exige* le subjonctif imparfait, en un temps où l'on ne prenait pas de libertés avec la concordance des temps. — Nous avons affaire ici en fait à une forme seconde, en *-i-* et non en *-u-*, qui est d'ailleurs indiquée par les manuels, et *qui est bien un imparfait* du subjonctif[1]. Correspondant à une 2e personne du parfait *poïs*, et non *peüs*, ou plutôt refaite sur la 1re personne *poï* du parfait de l'indicatif. Large développement au Moyen Age de ces subjonctifs imparfaits en *-isse* : nous en avons un bel exemple dans notre texte, ligne 8 : que vous *deignissiez* metre... (au lieu de *daignassiez*). On verra plus loin page 205 une forme je *demandisse* en liaison avec *susse*.

aïst, en revanche, est bien un *subjonctif présent*, employé dans une formule de souhait : *si m'aïst Dex*, que Dieu m'assiste. C'est le subjonctif du verbe *aidier* < *adjutáre*. Le subjonctif le plus courant est *aïue*, *aïues*, *aïut*..., mais

1. « Forme dialectale de Champagne », précise G. RAYNAUD DE LAGE, *Manuel*, p. 260.

on s'est trouvé, sans doute, en présence d'un phénomène d'écrasement: et l'on rencontre souvent la série *aïe*, *aïes*, *aït* ou *aïst* (cf. à l'impératif, *aïue* ou *aïe*, ce dernier resté dans la langue comme interjection, exactement comme un appel à l'aide). — Il n'en est pas moins vrai que dans la 3e personne *aïst* le *s*, est inexplicable phonétiquement. Il faut y voir une analogie, soit des formes d'imparfait du subjonctif comme *dëuts* ou *amast*, soit plus vraisemblablement des formes de subjonctif présent qui avaient normalement un *s* pour des raisons phonétiques, comme *puist* ou *poïst* qu'on a vus plus haut. — Un autre subjonctif du texte, présentant la même particularité analogique, est *doinst* (ja Dex ne *doinst*...); il s'agit bien, ici encore, d'un subjonctif présent de souhait (Dieu *fasse* que...); sur le subjonctif du verbe *doner* on se reportera à la discussion sur *doins* à la page 48.

2. **Le verbe peser / poise** pose, une fois de plus, la question des *verbes à balancement d'accent.* Elle a été traitée dans son ensemble ci-dessus p. 67.

Pour le verbe *peser*, il s'agit du traitement de la voyelle $\dot{\acute{e}}$ = *é fermé* :

- sous l'accent (formes fortes), elle se diphtongue normalement en *-ei-* > *oi* > *wa (telam* > *teile* > *toile)* d'où :

  je poise, tu poises, il poise..., ils poisent

- en position atone, elle s'affaiblit en *-e-* muet :

  nous *pesons*, vous *pesez*

(Même traitement pour **j'espoir(e)** (d'où le substantif verbal *espoir*) / nous *esperons* (sans accent).

Mais la réfection, qui s'est faite ici sur les formes faibles, pose un nouveau problème de phonétique, et l'apparition, d'une nouvelle alternance vocalique

je **pèse** / nous *pesons* (impossible de prononcer je *pese* avec deux *e* muets de suite)

et même j'**espère** / nous *espérons* (avec un accent aigu)

Poise est une forme employée jusqu'au XVIe siècle :

« Saura mon col que mon cul **poise** » (VILLON).

IV. SÉMANTIQUE

baillie, terme de droit féodal, aujourd'hui disparu.

Un verbe du latin populaire *bajulare* signifie porter, au sens propre (PLAUTE, les ÉVANGILES) :

« Et *bajulans* sibi crucem » (LUC, 14, 27)

et le *bajulus* est un portefaix.

Bajulare donne en français le verbe **baillier**, dont une variante est *baillir.* Mais se sont développés dès le latin impérial des sens administratifs : avoir une *charge*, administrer, gouverner. D'où le substantif (participe passé féminin) **baillie,** autorité, droit d'administrer et le titre du magistrat royal : *baillif* ou *bailli.* Tous ces mots ont disparu avec l'organisation féodale, et le verbe *bailler* lui-même, à peu près mort, ne se trouve que dans des expressions

vieillies : « *bailler* un soufflet » (MOLIÈRE). On retrouve le même radical dans le provençal *baile*, cher à A. DAUDET : l' « administrateur » du troupeau.

assener c'est proprement diriger, orienter vers. On a ici un bel exemple de contamination sémantique. Le verbe dérive d'un radical germanique **sen* (francique **sin*, allemand *Sinn*) qui signifiait direction. **Assener,** c'est donner une direction à, vers. D'où le sens dans notre texte. D'où aussi le seul emploi survivant : *asséner un coup*, primitivement l'ajuster, le porter juste, puis aujourd'hui simplement porter, donner un coup. A l'idée de précision s'est substituée une idée de force.

Mais très tôt, dès le XIIe siècle, le verbe *assener* (sans accent) a subi l'influence du verbe *assiner* (< latin *assignare*) refait depuis en *assigner* savant, d'où plusieurs valeurs (anciennes et disparues) de : assigner, attribuer. Aujourd'hui le mot est à peu près mort (un seul emploi).

corage : a déjà été traité ci-dessus p. 72.

si m'aïst dex, on s'est contenté trop souvent de me *traduire* cette locution. Je souhaitais vous voir indiquer à quoi elle corrrespond.

Au propre, *que Dieu m'aide, m'assiste.* Le *si* initial est ici la particule < *sic* : mot à mot : dans de telles conditions. Plus tard, par confusion entre *si* et *se* (conditionnel), on rencontrera la tournure : *Se Dex m'aïst*, avec modification de l'ordre des mots. De toute façon nous avons affaire là à une locution passe-partout, qui sert simplement à renforcer une affirmation. L'idée est : ce que je dis est aussi vrai que le fait que je souhaite que Dieu m'aide. Renforcement caractéristique (avec tant d'autres) d'une société profondément religieuse. Mais l'abus de l'expression en atténue peu à peu le relief. J'ai traduit ici par : *Dieu m'en soit témoin ;* peut-être est-ce encore forcer la valeur de l'expression. Elle n'a finalement, dans bien des cas, pas plus de force que notre moderne *ma foi*, qui à l'origine est du même registre : pour soutenir ce que je dis, je suis prêt à engager ma foi.

Je ne pense pas qu'il faille traduire ici par : Dieu me pardonne.

V. ANALYSE LOGIQUE de deux phrases du texte.

C'était là un simple exercice de 6e, qui n'a donné lieu à aucune erreur et a été fait par tous correctement. Inutile donc de reproduire le schéma de la construction, ni la désignation des différentes propositions.

En revanche j'aurais souhaité diverses précisions, qui ont souvent manqué.

a) Précisez bien nettement la non-répétition de la conjonction hypothétique à la ligne 8 :

« ... *se vos estiez tele...* et < se > *ge pooie de moi fere...* »

L'ancien français, comme nous, mais plus librement, a le choix entre la juxtaposition avec *se* (sous-entendu le plus souvent), les deux verbes étant au même mode, et la « re-subordination » par *que* avec apparition d'un subjonctif :

« ... se vos estiez tele... et *que ge poïsse* de moi fere... »

b) Noter aussi l'ellipse de l'infinitif en proposition comparative :

« ... *que l'en deüst mieux amer que l'en devroit vos* < **amer** > ».

c) Noter une certaine monotonie de subordination : fréquence des hypothétiques (mais elles sont ici nécessaires), fréquence aussi des *consécutives* (ou relatives à valeur consécutive) : sept en tout dans l'ensemble du texte. C'est un des types de phrase favoris de l'ancienne langue, qui permet assez aisément de lier ensemble les idées : il se rencontre encore constamment au XVIe siècle (relisez Marguerite de NAVARRE). Le XVIIe siècle seulement s'imposera une variété plus grande .

d) J'aurais souhaité aussi quelque observation générale sur l'agencement des phrases. On a relevé l'abondance de la subordination, et on y a vü une marque de l'embarras de Lancelot désireux d' « *escondire* », sans la vexer, celle qui « *le requiert d'amors* ». Peut-être. Mais je noterais aussi, ce me semble, la maîtrise de l'auteur dans l'art de conduire une phrase; nous sommes loin de la phrase rigide et pauvre de la *Chanson de Roland :* une principale, au plus une principale et une relative, et c'est tout. Ici, au contraire, l'auteur ne craint pas les longues phrases, au contraire il s'y retrouve fort bien et les mène heureusement à leur conclusion : on sent derrière ce texte la longue expérience d'une société rompue à disserter d'amour, à des conversations *mondaines* où l'on s'exerçait à la fois à " délabyrinther des sentiments " et à les exprimer dans une langue précise, capable d'une minutieuse analyse : nous ne sommes pas si loin, dirait-on, des salons des Précieuses...

VI. L'ORDRE SUJET-VERBE en ancien francais d'après ce texte.

Il est usuel d'affirmer que l'ancien français, riche de l'existence de ses *cas*, jouit d'une plus grande liberté, en matière d'ordre des mots, que le français moderne. C'est vrai, — en général. Mais il est, aussi, astreint à des *règles*, qui sont en gros encore les nôtres, mais qui s'imposent à lui plus nettement que les nôtres.

Ces règles sont, pour l'essentiel, *d'origine germanique*, et c'est dans l'ordre des mots que l'influence germanique s'est fait sentir le plus fortement. Le grand principe de l'ordre des mots en ancien français (et il est toujours en vigueur aujourd'hui en allemand) est celui-ci : « inversion — exactement postposition — du sujet toutes les fois que la proposition *commence par un autre mot que le sujet* » (mais ne comptent pas, à cet égard, les « petits mots », conjonctions de coordination et de subordination). Cette postposition jouera si la proposition :

a) *Est interrogative* (puisque la grande règle de l'interrogation est : verbe en tête : *Est* votre père malade? *Ist* dein Vater krank?)

« (dont) *ne seroit* **li chevaliers** trop vilains...? »

« *N'est pas* **vostre cuer** si abandonneement a vos...? » (Ici, *comment* est interjection).

b) *Commence par un complément :*

— *d'objet* (rare : c'est la mise en relief stylistique, aujourd'hui impossible) :

« *ma volenté* en faz ge bien »

— *circonstanciel* : « *en nul autre lieu* ne voudroie ge mie qu'il fust »
« *après* ce ne pourroie ge vivre un seul jour »
« *à ce* (que vous m'avez dit) me fereiz vos procheinnement morir »

— ou simplement un *adverbe :*
« *Tout einsi* s'en vint **la damoisele** » « *si* m'aïst **Dex** »
(dans ce cas, le sujet, s'il est pronom, est volontiers *sous-entendu ;* trois exemples :
l. 1 : et *si* li dist < ele > — l. 7 : *Si* le vos di < ge > pour moi...
l. 19 : *tant* m'en avez < vous > dit que...)

c) *Est une proposition incise* (dans ce cas, la partie de phrase qui précède est considérée comme l'objet direct du verbe *dire :* « Sire, dit *le renard...* » : le renard dit : Sire...). Ici plusieurs exemples : fet **Lancelos**... fet **la damoisele**... fait-**il**... fet **la damoisele**.

Ces règles sont encore, en gros, les nôtres. Mais nous les appliquons avec moins de rigueur : inversion obligatoire après quatre adverbes seulement : *ainsi, aussi, peut-être, à peine ;* après un complément important : « *En haut de la montagne* se dressait **une chapelle** » (pour équilibrer la phrase); dans le cas de l'interrogative, et de l'incise (mais la langue parlée semble éviter l'inversion et recourt volontiers à des tournures *qui n'imposent pas l'inversion :*

Tu viens? Est-ce que *tu* viens? Alors, *qu'il* m'a dit... Alors, *que je* lui ai répondu...).

Finalement, nous pratiquons l'inversion dans les mêmes cas que l'ancien français (sauf l'objet direct en tête, devenu impossible), mais nous la pratiquons bien moins souvent.

Faisons, pour finir, un peu de statistique : ce texte présente 51 verbes à un mode personnel; sur ces 51 verbes, 34 offrent l'exemple de l'ordre direct, ou « ordre normal », c'est-à-dire de l'ordre sujet-verbe ; un 35e est un impersonnel *(si m'en poise)* où le sujet *il* n'est généralement pas exprimé ; 13 cas d'inversion + 3 cas où le sujet *(qui devrait être inversé)* est sous-entendu : *si li dist... si le vos dis... tant m'en avez dit...* Soit 16 exemples d'inversion — presque le *tiers* du nombre total des verbes. Cette proportion est très supérieure à celle qui pourrait apparaître dans un texte de *prose* moderne.

En gros, les règles n'ont pas changé, mais elles ne s'imposent plus avec la même exigence. L'inversion tend de plus en plus à disparaître de la langue parlée. C'est si net qu'on a cru pouvoir, à cet égard, parler d'une « dégermanisation de la langue française ».

XV. « *LA MORT LE ROI ARTU* »

La reine Guenièvre est conduite au supplice

... Lors lieve li criz et la *noise* par la cité de Kamaalot et *font* si grant duel com se la reïne fust leur mere. Cil cui il fu commandé a fere feu le firent si grant et si merveillex que *tuit* cil de la cité le porent veoir Li rois commande que l'en li amaint avant la reïne; et ele vint moult plorant, et ot *vestue* une robe de cendal vermeill, cote et mantel. Si estoit si bele dame et si *avenanz* qu'en tout le monde ne trovast l'en si bele ne si avenant de son aage. Quant li rois la vit, si en ot si grant pitié qu'il ne la pot regarder, *einz* commande que l'en l'ost de devant lui et que l'en en face ce que la cort esgarde par le jugement; et il la moinnent *maintenant* hors dou palés et la conduient tout *contreval* les rues. Quant la reïne fu issue de la cort et cil de la cité la virent venir, lors oïssiez gens crier de toutes parz : « Ha! dame debonere seur toutes autres dames et plus cortoise que nule autre, ou trouveront jamés povre *gent* pitié? Ha! rois Artus, qui as *porchaciee* sa mort par ta desloiauté, encor t'en puisses tu repentir, et li *traïteur* qui ce ont porchacié puissent morir a honte! » Itiex paroles disoient cil de la cité et aloient aprés la reïne plorant et criant aussi com s'il fussent hors del sens.

La Mort le Roi Artu, § 93
(Éd. Jean Frappier, p. 122, Librairie E. Droz, Genève).

a) Faire — brièvement — sur les mots soulignés les remarques de sens, de forme, de phonétique ou de syntaxe qui vous paraissent nécessaires;

b) Brièvement encore, et sans reprendre en détail le travail de la dernière fois, étudier, du point de vue de la forme ou de l'emploi, les subjonctifs du texte.

I. TRADUCTION

... Alors s'élève la clameur et le tumulte tout à travers la cité de Kamaalot, les habitants mènent aussi grand deuil que si la reine était leur mère. Ceux à qui l'ordre avait été donné de faire du feu le firent si grand et si impressionnant que tous les gens de la ville pouvaient le voir. Le roi ordonne qu'on amène la reine devant lui; et elle vint, toute en pleurs; elle avait revêtu un vêtement de taffetas rouge, la robe et le manteau. Elle était si belle femme et si agréable à voir que dans tout le monde on n'en eût pas trouvé une seule si belle et si séduisante de son âge. Quand le roi la vit, il éprouva une telle émotion qu'il ne put la regarder, mais il donne l'ordre qu'on l'éloigne de devant lui, et que l'on fasse d'elle ce que la cour < de justice > décide (a décidé?) par jugement. Et ils l'emmènent immédiatement hors du palais et la conduisent par les rues qui descendent. Quant la reine fut sortie de la cour < du roi Artu > et que les habitants de la ville la virent venir, alors vous auriez entendu les gens crier de toutes parts : « Hélas, dame de noble race au-dessus de toutes les autres dames, et plus distinguée que toute autre, auprès de qui les pauvres gens trouveront-ils désormais un recours pitoyable? Ah! roi Arthur, toi qui t'es acharné à sa mort par ta déloyauté, puisses-tu t'en repentir, et puissent les traîtres qui s'y sont acharnés aussi mourir honteusement! » Telles étaient les paroles que disaient les gens de la cité, et ils marchaient derrière la reine en pleurant et en hurlant comme s'ils étaient privés de sens.

II. LES MOTS A ÉTUDIER

noise : < du latin *nausea*. Aucune discussion sur l'étymologie : il y a bien llongtemps que l'hypothèse *noxia* (méfait), proposée au XIXe siècle, est abandonnée, parce que les formes provençales font obstacle.

Aucun problème de phonétique : il suffit de rappeler que la diphtongue *au* latine est toujours traitée comme un *o* ouvert (*aurum* > *or*), et que norma-ement le *e* en hiatus passe à *yod*, qui mouille la consonne intervocalique et passe régulièrement devant, mouillant ainsi la voyelle précédente :

cf : *gloria* > *gloire*; *gaudia* > *joie*.

Le son *oi* (*o* ouvert) est encore au XIIIe siècle une diphtongue descendante (*ǫ́y*) qui passera ultérieurement à *wè*, *wa*, comme le *ói* issu de *e* long tonique libre.

Mais le problème est de sémantique. *Nausea* signifie mal de mer, nausée (mot qui n'en est que le doublet savant du XVIe siècle). Comment passer de ce sens précis aux sens modernes? Von Wartburg suppose « les plaisanteries des matelots » à l'égard du passager qui a le mal de mer. Dauzat se contente de dire que « le sens a changé » du latin au français. C'est peu explicite! Je

pense qu'il y a eu « glissement de sens » avec élargissement, du plan physique (nausée) au plan moral (malaise); d'où malaise, plainte. Ce paraît être le sens le plus ancien en très vieux français, par exemple dans le premier emploi attesté, où le mot est associé à *deuil* : « Que valt cist criz, cist *duels* ne ceste **noise** » (*Alexis*, XIe). Puis plainte bruyante, et, dès *Roland*, bruit en général, bruit de bataille ou clameur :

> « Granz est la *noise*, si l'oïrent Franceis »
> « Grant est la *noise* de montjoie escrier »

Bruit en général, mais particulièrement bruit de voix. C'est avec ce sens que le mot passe en anglais dès le XIe siècle : *to make a noise;* il y est resté très vivant. De là on passe facilement au sens de bruit de voix de gens qui se disputent, d'où querelle : cette évolution est achevée avant la fin du Moyen Age : cf. « Lesditz privileges ne leur servoient que de *noyse* avec leur prince » (COMMINES, XVe siècle). [On rappellera qu'au Moyen Age *querelle* signifie contestation, et plus souvent, et jusqu'au XVIIe siècle, plainte (c'est le sens du latin *querela*) :

> « France, France, responds à ma triste *querelle* » (*Regrets)*

Il s'est produit en somme deux glissements de sens, quelque chose d'analogue à ce qui s'est produit en ancien français entre *arriver* et *parvenir*, ce qui est en train de se produire aujourd'hui entre *amener* et *apporter*].

Le mot *noise* est pratiquement mort. Il ne subsiste plus que dans une locution toute faite : *chercher noise à quelqu'un* (être en noise avec quelqu'un, signalé encore par les dictionnaires, ne s'entend plus).

font : Passer très vite sur la phonétique : < latin *faciunt*, mais avec une transformation anormale : *faciunt* devrait aboutir, selon le traitement de *c* + *yod*, soit à *faisent*, soit à *facent* (cf. plus loin pour le subjonctif). Il faut donc supposer une forme altérée, écrasée, **faunt*, analogique de **aunt* pour **habunt*, bas-latin au lieu de *habent*, et de **vaunt* pour *vadunt*, qui aboutissent respectivement à *ont*, *vont*.

Le problème intéressant ici est la question de l'**accord du verbe.** Le sujet de ce verbe pluriel est à tirer par syllepse du singulier collectif *la cité* qui a toujours évoqué très nettement l'ensemble des citoyens. Cet accord selon le sens, et non pas la stricte grammaire, est extrêmement fréquent dans l'ancienne langue, et jusqu'au XVIIe siècle, cf. :

> « Mais ne m'en **porroient** forjugier / *Mauvaise gent* par lor mentir »
> (Colin MUSET).

Cf. encore RACINE (*Athalie)* :

> « Entre *le pauvre* et vous vous prendrez Dieu pour juge,
> Vous souvenant, mon fils, que caché sous ce lin,
> Comme **eux** vous fûtes pauvre, et comme **eux** orphelin »

Un exemple très amusant est celui-ci, de JOINVILLE :

> « *Li consaus* le roy (= le conseil du roi), qui le paiement < de la rançon > *avoit* fait, *vint* à li, et li **distrent** que li Sarasin ne vouloient delivrer son frère ».

Voir aussi Mme de SÉVIGNÉ : « *La noblesse* de Rennes et de Vitré l'**ont** élu malgré lui », et, en sens inverse, la phrase de Molière :

« Cinquante mille écus est un denier considérable »
(M. de Pourceaugnac).

Ces constructions « irrégulières » disparaîtront peu à peu, sauf inadvertance, sous l'action des grammairiens et de l'enseignement public.

tuit : pure phonétique.

La déclinaison de **tout** en ancien français est la suivante :

cas sujet singulier : *toz*, féminin *tote*
cas régime singulier : *tot*, féminin *tote*
cas sujet pluriel : **tuit**, féminin *totes*
cas régime pluriel : *toz*, féminin *totes*

On remarquera :

● qu'en latin populaire l'indéfini *omnis* a disparu, sans laisser de traces en ancien français, et a été remplacé par *tōtus*, qui a pris les valeurs des deux indéfinis, si nettement différenciés en latin :

omnis = tout, chaque, idée de pluralité d'individus; allemand *: alle*, anglais *: all ;*

totus = tout entier, idée de quantité globale; allemand *: ganz*, anglais *: whole.*

Ces deux idées différentes se sont fondues en une notion non-différenciée, **tout** français, ayant selon les cas l'une ou l'autre valeur :

Tout homme, *tous les* hommes; mais : j'ai bu *tout le* litre.

● qu'aucune des formes françaises de *tout* ne peut remonter exactement à *tōtus* latin : il est indispensable, pour la phonétique, que le *o* soit entravé. On suppose donc une forme du bas-latin, **tottus*, où le double *t* s'expliquerait, soit par une sorte de crase de *tot-totus*, soit plus vraisemblablement par un renforcement expressif **tottus* (quelque chose comme les gens qui insistent sur la prononciation : il est très *intel-ligent*, cf. à la radio « le gouvernement *britan-nique* »).

Cette étymologie **tottus* offre l'avantage d'expliquer correctement les formes **tout** (et non pas **teut* comme si le *ọ̄* était libre), **toute** (et non pas **teue* comme si le *ọ̄* était libre, et le *t* intervocalique disparu).

Reste la forme **tuit** qui est la forme absolument courante du cas sujet pluriel masculin en ancien français. En latin, le *o* de *tōtus* était long, donc *ọ* fermé en roman. **Tōttus* donnerait donc au pluriel **tōtti*, qui aboutirait à **tout* comme *cọ́(n)stat* à *coûte* ou *gụ́tta* à *goutte*. Or nous avons **tuit**.

Il faut donc supposer encore un changement de timbre de la voyelle :

— ou bien le *o* fermé s'est transformé en *u* long (par exemple sous l'influence du synonyme *cŭncti*;
on aurait alors **tūtti* > *tuit* comme *pūteum* > *puits*
(hypothèse renforcée par la forme italienne *tutti*)

— ou bien, le *o* fermé s'est ouvert sous l'influence de la consonne double et, sous l'action du yod, on obtient *ui* :

**tǒtti* > *tuit* comme *nǒctem* > *nuit*, *ǒcto* > *huit* etc.

Dans les deux cas, il faut admettre que le *i* final subsiste sous la forme d'un yod qui vient se combiner avec la voyelle radicale. Ceci est contraire à la règle qui veut que toute voyelle finale autre que *a* disparaisse sans laisser de traces. Il faut alors supposer une situation exceptionnelle qui justifie ce traitement anormal, par exemple une « phonétique syntactique » qui ferait considérer comme un mot simple un groupe où **tutti* serait devant voyelle, par exemple **tutti-homines*, où *i* eût été senti comme un yod intérieur, et serait venu mouiller la syllabe radicale.

C'est évidemment une question très compliquée, où il faut vraiment faire intervenir beaucoup d'hypothèses invérifiables. Mais la forme est tellement fréquente qu'il vous est difficile d'ignorer cette question.

vestue. Deux points à étudier :

***a)* Forme** : le latin *vestitam* devrait donner **vestie*. Mais il y a eu, pour un très grand nombre de verbes, substitution du suffixe *-ūtum*, dont la généralisation a été étudiée ci-dessus p. 44.

D'où la fréquence de nos participes en *-u*, qui presque tous proviennent de participes latins d'un autre type : *eu*, *vu*, *bu*, *su*, *pu*, *ému*, *pendu*, *tendu*, *couru*, *venu*, *vaincu*, *vécu*, *rendu*, *défendu* etc.

Il en est ainsi pour **vestu** *(vêtu)*, venant d'un **vestútum* au lieu du latin *vestitum*. On remarquera que les composés populaires *(revêtu dévêtu)* sont de la même série, tandis que deux mots savants sont en *-i* : *investi*, *travesti*.

***b)* Syntaxe : l'accord du participe passé** : elle a **vestue** sa robe.

La syntaxe de l'ancien français ignore bien entendu nos subtilités d'école primaire, dues aux grammairiens du XVIIe siècle. (Voir ci-dessus p. 114).

Elle est beaucoup plus libre, c'est entendu. Encore y a-t-il une règle, ou du moins un usage. L'usage est celui-ci, parfaitement logique :

- Conjugué avec l'auxiliaire *avoir*, le participe passé s'accorde normalement avec son objet direct, que celui-ci soit placé avant ou après :

J'ai *vestu* mon manteau — J'ai **vestue** ma robe

ceci sans considération du genre du sujet. C'est la logique même; qu'est-ce qui est *vestu* (revêtu)? le manteau, masculin, ou la robe, féminin. Ceci remonte au latin parlé où la tournure périphrastique *avoir* + *participe* accorde ce participe avec l'objet direct : *habeo nuntium auditum*, j'ai une nouvelle qui a été *entendue* par moi, j'ai *apprise* cette nouvelle. Quand je dis : j'ai cassé une vitre, c'est la vitre qui est *cassée*; donc, j'ai *cassée* une vitre.

Donc l'ancien français accorde très souvent le participe avec l'objet à venir — par anticipation si l'on veut, comme dit FOULET :

« El chief li a *embatue* l'espee » *(Chastelaine de Vergi)*.
« ... celui cui j'amoie et *trahie* m'a » *(ibid.)*.
« *Proïe* avez la duchesse » *(ibid.)* = vous avez *priée* la duchesse.

Cet accord « inconditionnel », si j'ose dire, est encore facilité par l'habitude d'inversion de l'ancien français, qui, en insérant souvent l'objet entre l'auxiliaire et le participe, renforce le sentiment de la nécessité de l'accord :

« tant ai-je *deniers* assemblés » *(Le Garçon et l'Aveugle)*
= j'ai assemblé tant de deniers (ci-dessus p. 115).

Cependant, on voit peu à peu, et très vite, se multiplier les cas de négligence, où l'on *oublie* de faire cet accord par anticipation. Cette négligence s'explique facilement : quand le complément n'a pas encore paru dans la phrase, j'ai tendance à oublier de faire l'accord, parce que je ne sais pas encore bien souvent de quel genre sera l'objet que je vais employer : au moment où je dis : *J'ai cassé*, j'ignore encore si je vais ajouter le mot *vitre* ou le mot *carreau*. Ou, même si je n'ai qu'un mot possible, je ne l'ai pas encore « pensé grammaticalement », je ne me suis pas encore avisé clairement de son genre et de son nombre. Et, sans penser plus loin, je laisse le participe passé à la forme qui me vient la première à l'esprit, c'est-à-dire au masculin singulier. Le résultat est que le participe apparaît comme invariable. Inversement, quand le complément a déjà été exprimé *(la vitre que* j'ai *cassée)*, je l'ai encore dans l'esprit, et je n'ai pas de peine à penser à l'accord. (On notera pourtant que le français d'aujourd'hui a de plus en plus tendance à *oublier* l'accord même dans ce cas : on entend de plus en plus souvent :

la robe que j'ai *mis*, la lettre que j'ai *écrit*, les bêtises qu'il a *fait*).

Le résultat est qu'en ancien français c'est surtout dans le cas de l'objet postposé qu'on constate les négligences d'accord les plus fréquentes :

« Si li a *rendu* sa promesse », « J'ai *creü* vostre parole » *(Chastelaine de Vergi)*.

Cette situation se développera peu à peu, et vers la fin du Moyen Age la tendance est déjà à notre règle moderne, — mais bien entendu avec l'extrême liberté d'une époque « non-grammairienne ». La « règle », si l'on peut dire, sera formulée au début du XVIe siècle par MAROT, transposant d'ailleurs la syntaxe italienne. Les grammairiens du XVIIe siècle s'intéresseront beaucoup à ce problème, et aux multiples exceptions et subtilités possibles. La règle, telle qu'on l'enseigne à l'école primaire, ne s'est imposée en fait à l'usage indiscuté des écrivains qu'au XVIIIe siècle. Je ne vous ferai pas l'injure de vous la rappeler : c'est le fameux « pont-aux-ânes » du Certificat d'études (primaires!)

avenanz. Une question de sémantique, une autre de morphologie.

Sémantique : participe présent du verbe *avenir* (du latin *advenire*), qui, remplacé par la forme savante *advenir*, n'existe plus dans la langue que comme substantif. Le sens du verbe est : arriver, se produire, mais aussi convenir. D'où le sens du participe; dans la locution juridique *à l'avenant*, sens de : ce qui s'accorde; comme adjectif, qui convient, qui sied :

« Porte ses armes, mout lui sont *avenanz* » *(Roland)*.

En particulier, quand il est question de l'apparence, de l'air, du visage, des propos : une dame « bele et gente et *avenans* » *(Couci)*, parole *avenante* etc. C'est très nettement au Moyen Age un terme de civilisation, une épithète de la langue *courtoise*.

Morphologie: c'est le problème des adjectifs de l'ancien français dont la forme est la même au masculin et au féminin. C'est la question de *grand, fort* etc., qui a été traitée tout à fait en détail ci-dessus p. 69.

Je me contenterai d'y renvoyer. Tous les participes présents appartenaient primitivement à ce type.

On a donc pour *avenant* la déclinaison suivante :

> cas sujet : masculin *avenanz*, féminin *avenant* (parfois *avenanz*);
> cas régime masculin *avenant*, féminin *avenant*;
> et au pluriel l'inverse : masculin *avenant/avenanz*, féminin *avenant/avenanz*;

Ici, attribut du sujet, cas sujet féminin singulier;

einz, écrit plus tard **ainz, ains** : la question est traitée aussi complètement que possible ci-dessous p. 236.

maintenant : problème de composition et de sens.

Mot composé (exactement participe du verbe composé *maintenir*) qui paraît bien être une pure formation française. Cependant, la présence de mots de la même origine dans la plupart des langues romanes prouve que le verbe a dû exister dès le bas-latin : **manutenere*. Mais en tous cas on a nettement conservé en français le sentiment de la composition à partir de *main*, d'où le traitement phonétique anormal *maintenir* au lieu de **mantenir* (le *a* initial, entravé après la chute du *u* interconsonantique, ne devrait pas se diphtonguer).

Le sens est intéressant : exactement, en tenant la main, sans lâcher la main, pendant qu'on le tient en main, d'où : aussitôt, incontinent, sans attendre un instant. Cet exemple d'*Artu* est magnifique, et semble fait pour illustrer le sens tout-premier du mot : « *il la moinnent* **maintenant** ».

Puis extension du sens au détriment de la précision (cf. le glissement de sens de *tout à l'heure* entre le XVIIe siècle et nos jours), et l'on aboutit à un sens beaucoup plus vague, qui apparaît dès le XVIe siècle :

> « Dès *maintenant* les serviteurs de Jésus-Christ ont assez de signes pour cognoistre la presence de sa vertu » (CALVIN),

et il remplace la vieille conjonction-adverbe *or*, *ores* au moment où celle-ci disparaît ou cesse de s'employer au sens temporel.

contreval : formation française, mot à mot contre la vallée, vers la vallée, donc en descendant (cf. *aval*, devenu nom). On disait autrefois : aller *aval*, aller *contreval*, simplement quand la rue qu'on suivait était en descente. Ici construit comme une locution prépositive amenant directement son régime : « **contreval** *les rues* », suivant les rues de haut en bas : le « palais » est toujours situé sur une éminence, donc, pour emmener Guenièvre dans les champs, sur le lieu du supplice, on a nécessairement à descendre.

porchaciee : c'est notre participe *pourchassée*. Rien à dire de l'étymologie, fort évidente : *pour* + *chasser*. L'intéressant ici est l'emploi : *pourchasser*

la mort de quelqu'un. Pourchasser, c'est chercher à atteindre, exactement à attraper *(*captiare) :* au sens propre, du gibier, des ennemis (cf. ci-dessus p. 152). Mais le mot peut prendre un sens sinon figuré, du moins abstrait et moral : chercher à obtenir, à atteindre un résultat. Fréquent en ancien français dans cet emploi abstrait :

« Qui traïson *pourchace*, drois est qu'il s'en repente » *(Berte aux grands pieds) ;*

« Un hons qui *pourchace* druërie » (galanterie) *(Roman de la Rose).*

Encore au XVIIIe siècle : « *pourchasser* quelques jouissances imparfaites » (J.-J. ROUSSEAU). Nous ne pouvons plus guère employer ce verbe qu'au sens propre.

Quant à l'accord du participe *porchaciee*, c'est exactement la même question qu'on vient de voir pour *vestue.*

traiteur est le cas régime de **traître** et invite une fois de plus à présenter le troisième type de la déclinaison ancienne, celui des noms « à balancement d'accent ». On se reportera à l'exposé général qui figure p. 33.

Pour ce mot, on a eu :

traditor > **traître** / *traditórem* > *traitor*, **traiteur.** —
pluriel : *traiteur* / *traiteurs.*

Et l'on ne négligera pas de faire remarquer qu'ici c'est le *cas sujet* qui a survécu (valeur d'appellatif, et notamment d'injure).

gent. Rappelez si vous voulez, mais rapidement, l'origine du mot (*gens*, la race, la nation; cf. encore le *droit des gens* = le droit international). En ancien français le mot est féminin et collectif (cf. encore LA FONTAINE, mais archaïquement :

« la *gent* marécageuse », « la *gent* trottemenu »).

Mais le sens collectif (= ensemble d'hommes) entraîne peu à peu l'emploi au masculin. Il reste cependant dans notre syntaxe des survivances de l'ancien état de choses, dans l'accord de l'adjectif pré-posé :

les **vieilles** *gens*, les **bonnes** *gens* (mais : les *vrais* honnêtes gens).

La question ici exigée était celle de la *place du sujet;* c'est, en fait, un problème déjà vu : proposition interrogative, donc postposition du sujet :

« Ou trouveront *povre gent* pitié? »

On remarquera que cette inversion entraîne de surcroît la disjonction de la locution verbale *trouver pitié.* Ce serait ici le lieu de rappeler comment le français moderne résout la difficulté par un autre moyen, en laissant le sujet à sa place de prédilection (devant le verbe), et en le rappelant après le verbe sous la forme d'un pronom de reprise :

« Où les *pauvres gens* trouveront-*ils* pitié? »

III. LES SUBJONCTIFS

Rappeler d'abord la valeur modale du subjonctif : action non considérée dans sa réalité (ce serait alors l'indicatif), mais perçue *subjectivement*, c'est-à-dire : pensée, voulue, redoutée, imaginée, etc.

Formes :

— pour les subjonctifs présents, on montrera d'abord les *deux types* très nettement distincts de l'ancien français, subjonctifs en *-e* et subjonctifs sans *-e*, correspondant aux deux types latins, tels qu'ils ont été présentés ci-dessus p. 136;

— pour les subjonctifs imparfaits, se reporter plus haut p. 154.

Emplois :

a) *En proposition principale :* deux subjontifs présents *de souhait* (optatif, potentiel, puisque il s'agit d'un fait réalisable) :

« *Puisses-tu* t'en repentir! et li traîteur *puissent* morir a honte! »

Action souhaitée, donc imaginée et projetée dans le futur. Pas de *que* devant ce subjontif, comme il est d'usage dans les formules optatives :

Maudis *sois*-tu! *Puisses*-tu t'en aller! *Fasse* le Ciel que... *Vive*(*nt*) les vacances!

b) *En proposition subordonnée :* trois subjonctifs présents en proposition complétive, après des *verbes de volonté :*

« Il *commande* que l'en li **amaint**, que l'en l'**ost** de devant lui, et que l'en en **face**... »

Action voulue, non encore réalisée, mais fortement projetée vers l'avenir. Syntaxe qui n'a jamais varié, du latin au français moderne.

c) *Les subjonctifs imparfaits*, en proposition subordonnée comme en principale, présentent tous une nette valeur hypothétique (même *trovast* en proposition *consécutive*) :

« Lors **oïssiez** gens crier de toutes parz » = *vous auriez entendu...* (la subordonnée correspondante est sous-entendue : si vous aviez été là);

Les deux autres sont dans des subordonnées *comparatives conditionnelles* (comme si) :

« *com se* la reine **fust** leur mere », « *com s*'il **fussent** hors del sens ».

Comparative = comparaison avec un fait qui n'est pas la réalité, qui est simplement imaginé; d'où le subjonctif imparfait; nous emploierions, nous, l'imparfait de l'indicatif (comme si elle *était*..., comme s'ils *étaient*...) selon la syntaxe moderne des conditionnelles, où on a le sentiment que la conjonction *si* suffit à bien marquer l'hypothèse.

XVI. « *L'ESTOIRE DE GRISELDIS* »

Un seigneur réfractaire au mariage

70 Mais il avoit son deduit mis
Seul en chacier et en voler;
Seulement se voult deporter
En oyseaux et en chiens chassans;
La riviere li fu plaisans
Et le bois au deduit des chiens.
Maiz point ne lui plot li lïens
Ni li estas de marïaige,
Souffrir n'en vouloit le servaige,
Ne n'en vouloit oyr parler.
80 Et pou le veïst on meller
De gouverner sa seignourie,
Qu'en deduit demenoit sa vie
Par champs, par boiz et par rivierez,
A son gré en maintes manieres.
Maiz ses barons tant l'ennorterent
Par leur senz qu'a ce l'amenerent
Qu'il s'accorda a femme avoir
Affin de faire son devoir
Et que d'elle il eüst lignie
90 Pour maintenir sa seignourie.
Si com tout ce et autres choses
Vous seront orendroit descloses,
De la merveilleuse constance
Griseldis et de son enfance,
A l'honneur des dames de pris
Pour qui j'ay le ditter empris.
Et se moins bien est ordonné
Qu'estre ne deüst, pardonné
Nous soit, car mieulx le feïssons
100 Se mieulx faire le sceüssons.

L'Estoire de Griseldis, fin du prologue, v. 70 à 100,
(Éd. Mario Roques, Librairie E. Droz, Genève).

a) Traduire le texte;

b) Étymologie et phonétique de : *barons*, *femme*, *chiens ;*

c) La conjugaison de *oyr* en ancien français et son remplacement;

d) Syntaxe : — l'emploi de l'imparfait et du passé simple de l'indicatif;
— l'emploi du subjonctif imparfait;
— les constructions par *que* dans ce passage;

e) Sémantique de : *deduit*, *voler*, *deporter.*

I. TRADUCTION

... Mais il avait mis son unique plaisir dans la chasse à courre et la chasse au faucon; il voulait uniquement se distraire à chasser avec ses oiseaux et ses chiens; c'étaient les alentours de la rivière qui lui plaisaient et les bois, par le plaisir que lui causaient ses chiens. Mais ce qui ne lui plaisait pas du tout, c'était le lien et l'état de mariage : il n'en voulait supporter la servitude, ni n'en voulait entendre parler. Et on ne pouvait guère le voir se mêler de gouverner sa terre seigneuriale, car il passait sa vie à se distraire, à travers champs, bois et marais, selon son humeur, de maintes manières. Mais ses vassaux l'exhortèrent tellement que, par leurs avis, ils l'amenèrent à consentir à prendre femme, afin de faire son devoir, et d'avoir d'elle descendance pour maintenir sa terre seigneuriale, ainsi que tout cela et d'autres choses vous seront à l'instant dévoilées, au sujet de l'admirable fermeté d'âme de Griseldis et de sa vie de jeune femme, à l'honneur des dames de qualité, pour qui j'ai entrepris ce récit. Et s'il est moins bien arrangé qu'il n'eût dû l'être, qu'on veuille bien nous pardonner, car nous l'aurions mieux fait si nous l'avions su mieux faire.

NOTES

71 : *chacier* désigne la chasse ordinaire, avec des chiens, *voler* la chasse au vol, au moyen du faucon; d'où l'opposition, au v. 73, de *oyseaux* et de *chiens ;*

74 : *riviere*, sens plus étendu : bords de la rivière, plaine basse et marécageuse; nous disons encore *les oiseaux de rivière.* — C'est alors nettement un dérivé de *rive.*

75 : *au deduit des chiens :* à cause du plaisir que lui donnent les chiens; sorte de génitif objectif (cf. latin *timor hostium*). — (voir ci-dessus p. 157).

76 : *li liens*, cas sujet singulier.

80 : *veïst :* imparfait du subjonctif à sens vaguement hypothétique : on *l'aurait vu*, on *pouvait* le voir.

84 : *a son gré* précise le choix entre *champs*, *bois*, *rivière.*

94 : *enfance* ne peut guère avoir ici le sens (fréquent) de *exploits de jeunesse* comme dans « *les enfances Ogier* ».

II. PHONÉTIQUE

barons. Mot du plus ancien français. Du francique *_baro_, sens primitif : homme libre, guerrier. Passé en bas latin avec la déclinaison de l'argot militaire en _-o_, _-ónis_ (cf. _commilito_, _companio_, etc...), d'où *_báro_, _barónis_.

Mot imparisyllabique, à balancement d'accent (voir l'ensemble de la question ci-dessus p. 33) : cas sujet _báro_, cas régime : _barónem_, d'où traitement différent (cf. _pástor_, _pastórem_, etc...) : **ber** / **baron.**

_a_) **ber** : passage normal du _a_ tonique libre à _e_ ouvert (cf. _máre_ > _mer_).

_b_) **baron** : maintien inchangé de _a_ atone en syllabe initiale (cf. _marinum_ > _marin_), nasalisation du _o_ devant nasale, aboutissant au son _õn_ (_õ_ nasal + _n_ articulé, qui est la prononciation dans notre texte), puis à _õ_ (_õ_ nasal sans _n_ articulé) dès la fin du XVIe ou le début du XVIIe siècle.

Morphologiquement, noter ici la présence d'un _s_ abusif : cas sujet pluriel : _li baron_, cas régime _les barons_ (négligence, confusion des cas dès le XIIIe siècle, a fortiori en cette fin du XIVe siècle).

Sémantiquement, on signalera l'étendue des sens de ce mot : _guerrier_, _vassal_ (et en particulier _baron_ dans la hiérarchie féodale); _mari_ (= seigneur et maître) d'une femme.

femme < lat. _fēminam_ à sens étendu (proprement femelle, celle qui produit : cf. _fē-cundus_, _fē-num_ (produit d'un champ), _fēt-us_, etc...).

Ce terme a éliminé, dans le sens d'épouse, en ancien français deux autres mots anciens : _moillier_ (< _muliérem_) et _oissour_ < _uxórem_). Mais il a gardé aussi son sens général.

Passer rapidement sur la chute du _m_ final (dès le latin), l'affaiblissement du _-a_ final en _e_ sourd, puis muet (cf. _rosa_ > _rose_), sur la chute de la pénultième atone _i_ (_féminam_ > *_fémna_, comme _dómina_ > *_domna_, etc...). Tout ceci est normal.

Dire un mot de la réduction par _assimilation_ du groupe _mn_ à _-mm-_, qu'on retrouve dans _nom(i)náre_ > _nommer_, _hóm(i)nem_ > _homme_, etc..., tandis que dans d'autres cas l'assimilation se fait en _-nn-_; _dóm(i)na_ > italien _donna_, ancien français _danne_ dans _Danne_marie; _colúmna_ > _colonne_, _autómnus_ > _automne_ (prononcé _-nn-_), etc...

Surtout traiter le problème de la **nasalisation,** puis de la **dénasalisation.**

a) **L'influence de la nasale** sur le _ẽ_ tonique devenu entravé aboutit à un son _ẽ_ qui subsiste encore dans les patois du Nord; puis, dès le XIIe siècle, confusion en francien entre ce _ẽ_ et le _ã_ provenant du _a_ + _nasale._ D'où la prononciation (XIIe-XVIIe siècles) _fãme_, comme _ãnée (année)_ encore courante dans le Midi, etc... C'est cette prononciation qui justifie la plaisanterie de Martine sur _grammaire_ (prononcer : _grãmaire_) :

« Qui parle d'offenser _grand-mère_ ni grand-père ? »

(Dès la _Chanson de Roland_, on voit assonner _venge_ et _France_, _avant_ et _dolent_, etc...).

b) **La dénasalisation** de ce son *ã* a été produite par la simplification du groupe *-mm-* en moyen français (fin XVIe-début XVIIe siècle). Mais à ce moment le son *ã* provenant de *e* + *nasale* évolue exactement comme *ã* provenant de *a* + *nasale*, et la dénasalisation se fait en *a* pur, oral. *Fãme (femme)* évolue parallèlement à *ãnée (année)* et se prononce *fame*. Même évolution pour *banne* < *bēnna*, *panne* < *pēnna*, mais ici l'orthographe a suivi la prononciation. Au contraire *fame*, orthographe courante au Moyen Age, a été depuis lors orthographié *femme* (influence savante); même évolution et même orthographe pour tous nos adverbes en *-emment* (*imprudemment*, *négligemment*, où la finale est prononcée comme celle de *vaillamment*, etc...).

chiens < latin classique *cánes.*

Le traitement du groupe *c* + *a* à l'initiale a été étudié ci-dessus p. 44.

On a donc eu en même temps le passage de *á* tonique à *è* et le dégagement d'un yod provenant de la palatisation, et on aboutit en ancien français à *chien*, prononcé *tchien*, selon le même processus qu'on a vu plus haut pour **capum* > *chief*, *capram* > *chièvre* etc.

Mais tandis que dans tous les mots à *c* + *á* initial, le yod dégagé a fini par se résorber, sans doute absorbé par la chuintante (*chief* > *chef*, *chièvre* > *chèvre...*), dans le seul mot *chien* cette résorption ne s'est pas produite; on explique ce fait par l'influence de la nasale subséquente (?). Quoi qu'il en soit le mot *chien* est resté orthographié comme il l'était dès le XIe siècle, et n'a perdu, dans la prononciation, que le son dental (*tch* > *ch* comme tous les exemples ci-dessus) et l'articulation du *n* final.

III. OYR, sa conjugaison et son remplacement.

Dérive normalement du latin classique *audíre* > *oïr* (notre *y* est une fioriture), plus tard *ouïr* par obscurcissement de la voyelle (cf. **gaudire* > *joïr* > *jouir*).

Conjugaison en ancien français :

INDICATIF : Présent : j'*oï* (plus tard j'*oz*), tu *oz*, *os* (plus tard *oys*), il *ot*, nous *oons*, puis *oions*, vous *oez*, puis *oiez*, ils *oent*, puis *oient* (influence de la première personne j'*oï*).
Imparfait : j'*ooie*, plus tard j'*oiois*, j'*oiais* (souvent écrit par *y*)...
Passé simple : j'*oï*, *oy*, tu *oïs*, il *oï*, nous *oïmes*, vous *oïstes*, *ils oïrent* (parfait faible).
Futur : *j'odrai* > *j'orrai* (assimilation).

SUBJONCTIF : Présent : *j'oie*, *tu oies*, *il oie*, nous *oiiens* > *oiions*, *oyions* vous *oiiez*, *oyez*, ils *oient ;*
Imparfait : *oïsse* > *ouïsse*, etc...

PARTICIPE : Présent : *oiant*, *oyant ;*
Passé : *oï*, *ouï*.

oïr subsiste en usage courant pendant tout le Moyen Age. Peu à peu devenu défectif et « en perte de vitesse », il a été progressivement éliminé au cours du XVIe siècle.

Raisons : verbe difficile et irrégulier à l'excès; pas assez de « corps » (mutilé phonétique), ce qui est gênant pour un mot très important; confusions graves entre différentes formes de ce verbe (j'*oï*, présent 1 et passé simple 1), et surtout entre ses formes et certaines du verbe *avoir (oï, ot)*.

Le mot disparaît peu à peu de l'usage courant; il est remplacé par des verbes de sens voisin : *écouter*, et surtout *entendre* (sens premier : tendre son esprit vers..., d'où comprendre — qui va devenir archaïque en ce sens à la fin du XVIIe siècle). Sorte de remplacement par faux-sens (comparer aujourd'hui *amener* qui est en train de remplacer *apporter*).

Voir ci-dessus p. 58 *(Couronnement de Louis)* un bel exemple médiéval d'opposition entre *oïr* et *entendre*.

Quelques survivances de *oïr* à date plus tardive :

oyez, impératif, dans les formules de proclamation du héraut (encore en Angleterre) : « *Oyez*, peuple, *oyez* tous » *(Polyeucte)*;

orrai encore au début du XVIIe siècle :

« Si ce n'est pour danser, n'*orra* plus de tambours » (MALHERBE);

« Son sang criera vengeance, et je ne l'*orrai* pas! » *(Cid)*.

ouï, participe, dans l'expression j'ai *ouï* dire (dans la locution *par ouï dire*, c'est peut-être un ancien infinitif : *par ouir dire*, avec le *r* final muet de la phonétique du XVIe siècle[1]) + quelques locutions figées de la langue judiciaire : *ouï* les parties, les témoins...

Enfin l'infinitif **ouïr** subsiste artificiellement dans les dictionnaires.

IV. SYNTAXE

a) **Imparfait et passé simple.** On constate à première lecture leur emploi en concurrence avec des valeurs très voisines. En fait, il y a nécessité de préciser :

1° *Trois passés simples* sont conformes à la syntaxe moderne, exprimant l'aspect ponctuel d'une action passée : *ennorterent*, *amenerent*, *accorda*.

2° *Les imparfaits vouloit, demenoit* traduisent (comme en français moderne) une valeur durative dans le passé pour un verbe d'action, ou plus exactement une valeur de *répétition* (actions quotidiennes ou fréquentes).

3° *Les passés simples voult, fu, plot*, de valeur très voisine, en fait marquent plutôt un *état* permanent, une qualité foncière [cf. le latin qui employait en pareil cas, surtout avec *esse*, le parfait :

Caesar *fuit* excelsa statura.

« Urbs antiqua *fuit*, Tyrii *tenuere* coloni » (VIRGILE)].

En fait, ces deux dernières valeurs sont très voisines. On pourrait presque dire : emploi indifférent, commandé seulement par le souci du vers ou le désir de variété.

1. Cf. BRANTOME, *Dames galantes*, éd. M. RAT, Garnier, p. 421 : « Sans qu'on s'en soyt aperceu que par opinion et *ouyr dire* ».

b) Subjonctif imparfait.

1° En proposition finale, avec *concordance* des temps (conforme à la syntaxe classique) ; « Affin... que d'elle il *eüst* lignie ».

2° En construction conditionnelle (proposition principale et proposition subordonnée) pour traduire l'irréel du passé : *feissons*, *sceüssions* (l'aurions fait, si nous avions su). Cet emploi a été étudié plus haut p. 56. On remarquera que dans la langue classique il n'apparaît plus qu'au plus-que-parfait : s'il *eût* réfléchi, il *eût* hésité (aujourd'hui seulement dans la langue très académique) ; jusqu'au XVIe siècle seulement, à l'imparfait également :

« Si je le *susse*, je ne le *demandisse* pas » (LOUIS XI, cité par LITTRÉ).

3° En proposition comparative, si l'élément comparatif est hypothétique :

« moins bien ordonné qu'estre ne *deüst* »

(= aurait dû, plutôt que : devrait).

4° *veïst*, v. 80, est un imparfait du subjonctif (de nombreuses erreurs ont été commises ici). Il a valeur d'hypothèse, plutôt d'éventualité : on ne l'*aurait* guère vu, on ne *pouvait* guère le voir (il est inutile de sous-entendre une subordonnée conditionnelle).

c) Les emplois de QUE.

Presque tous sont conformes à la syntaxe moderne. On notera :

— le *que* de conséquence : « *tant* l'ennorterent *qu*'ils l'amenèrent » (consécutive à l'indicatif) ;

— le *que* introduisant une complétive (annoncée par *à ce*) :

« *a ce* l'amenèrent *qu*'il s'accorda » (cf. consentir à ce *qu*'il épouse...) ;

— le *que* de comparaison, en liaison avec *moins*, pouvant introduire soit un simple mot (moins *que* lui), soit une proposition :

« *moins* bien... *qu*'il ne deüst » ;

— le *que* final faisant partie de la locution *affin que* « *que* d'elle il eust lignie » conforme à la syntaxe moderne. — Cependant on notera que la construction en *symétrie* de *afin de* + infinitif et (afin) *que* + subjonctif, n'est plus admise aujourd'hui par les puristes (mais elle est encore fréquente au XVIIe siècle :

« Je lui dis d'*attendre* encore, *et que je lui rendrais* réponse » (Mme de MAINTENON.)

Un emploi très caractéristique de l'ancien français : la conjonction *que* ayant à elle seule valeur causale : « *qu*'en déduit demenoit sa vie » (= parce que, car) (presque simple coordonnant).

Enfin on notera, selon la syntaxe ancienne, l'emploi du subjonctif sans *que* en proposition principale : « nous *soit* pardonné », qui survit dans des locutions figées : « *Vienne* la mort! » « *Vive* la classe », etc... (ci-dessus p. 198).

V. SÉMANTIQUE

voler pose presque plutôt une question de syntaxe.

Ce verbe continue, sans problème, au sens général, le latin *volare* : les

oiseaux *volent*. La seule remarque à faire concerne sa construction, plutôt que son sens. Dans la langue de la vénerie, *voler* se construit transitivement, avec pour objet le nom du gibier, et signifie alors : chasser au vol, c'est-à-dire chasser au moyen du faucon. On disait *voler la grive*, comme on a dit (et dit encore?) *courre le cerf*. D'Aubigné nous montre un prince occupé à « *voler des cailles* à (= avec) un émerillon » (*Histoires)*.

Voler forme ainsi un couple fréquent avec *courre* ou, comme ici, *chacier :* chasse ordinaire (aux chiens) opposée à la chasse au faucon. D'où un mot *volerie* qui désignait la chasse au faucon.

C'est cet emploi de *voler* dans la langue de la vénerie qui doit en expliquer la valeur métaphorique, laquelle est vraisemblablement à l'origine de notre autre verbe *voler* = dérober.

deduit est le participe passé substantivé de *deduire* < *deducere*. Ce verbe a présenté de multiples sens en ancien français : mener, conduire (*se deduire* = s'éloigner); la valeur de soustraction (*déduire* de ses revenus...) date du XIVe siècle, le sens philosophique n'apparaît qu'au XVIe siècle.

Mais le sens le plus fréquent au Moyen Age est : se divertir. Mot à mot : se tirer hors (de ses soucis, de ses occupations ordinaires). D'où le sens constant de *deduit* = divertissement, plaisir. C'est le même processus sémantique qui explique d'ailleurs le sens de verbes comme *se divertir*, *se distraire* (et *se deporter*, que nous allons voir).

Signaler le sens général de plaisir, dont nous avons ici un bel exemple :

> « ... mettre son *deduit* en chacier et voler »; de même :
>
> « Pomes i ot et autre fruit: / Renart i va por son *deduit* »
>
> *(Roman de Renart)*

mais aussi la spécialisation qui apparaît dès le Moyen Age et devient le seul sens au XVIIe siècle : plaisir amoureux. FROISSART nous parle de la nuit de noces de Charles VI et d'Isabeau de Bavière :

> « S'ils furent celle nuit ensemble en grand *deduit*, ce pouvez vous bien croire ».

On retrouvera très largement cette valeur dans les *Contes* de LA FONTAINE et les œuvres des conteurs grivois : « une fille fort apte au *déduit* », « habile au *déduit* », etc...

> « Qui croirait que ma femme
> Aurait été si vaillante au *déduit?* » *(Le Muletier)*
>
> « Même au fort du *déduit* parfois, vois-tu, l'amante
> Doit avoir l'abandon paisible de la Sœur »
>
> (VERLAINE, *Poèmes saturniens*).

deporter apparaît dès le XIIe siècle *(Eneas) ;* parmi des sens nombreux, il signifie essentiellement : se distraire, s'amuser. Le processus sémantique a dû être le même que pour *deduire :* se sortir de ses soucis.

> « Soz une olive (= un olivier) se sist por *deporter* » *(Roncevaux)*.

L'amusant (et c'est pourquoi la question avait été posée), c'est que ce verbe, sous sa variante *desporter*, est passé en anglais : *disport*, dont l'aphérèse

nous a laissé **sport.** Ce mot *sport* ne prend en anglais ce sens moderne qu'au XVIe siècle, et ne s'introduit en français avec cette valeur qu'au début du XIXe siècle. Ce serait une occasion de faire remarquer que jusqu'à date récente (vers 1920), le mot *sport* désignait une distraction de snobs *(sportsmen)*, une façon nouvelle d'occuper les loisirs de gens riches (de *se déporter*) — et non pas du tout le gagne-pain de « sportifs » professionnels...

Le renoncement de Griseldis

« Comment la marquise respondi au marquis en merveilleuse constance, et se consenti liement a sa voulenté.

Mon treschier seigneur, voirement
Toujours ay scëu et savoye,
Et assez souvent me pensoye,
Que entre ta magnificence,
Ta valeur, et ta grant puissance,
2100 Et ma povreté ne povoit
Ja point avoir, ne ne devoit,
Aucune comparacïon,
Ne quelconques proporcïon;
N'onques ne me reputay digne
D'estre seulement ta meschine,
Ne t'espeuse en quelque manière;
Et en ta court noble et pleniere,
En laquelle tu m'as fait dame,
Dieu preng a tesmoing sur mon ame
2110 Que tousjours me suis reputee
Ta povre ancelle et demouree.
Et de tant que j'ay demouré
Avec toy en grant dignité
En honneur, dont digne n'estoye,
Long temps en honneur et joye,
Dieu et toy, sire, regracie.
Et desci suis appareillie
De retourner en la maison
Mon père, qui esté m'a bon,
2120 Ou je fui jadiz en jeunesce,
En paix de cuer et en lyece;
Ma viellesce y trespasseray
Comme ma jeunesse y usay
Et morray comme vesve eüreuse,
Qui ay esté femme et espeuse
De tel et si noble seigneur.
Et puis qu'ainsi est, en bon eur

A ton autre espeuse mon lieu
Delaisse d'humble cuer, et Dieu
2130 Veuille que viegne a tresbonne heure
En ce lieu ou j'ay ma demeure
Eu tresjoyeuse par longtemps;
Car, depuis qu'elle t'est plaisans,
Sanz regret du lieu je me part ... »

L'Estoire de Griseldis, vers 2095-2134
(Éd Mario Roques, Librairie E. Droz, Genève)

a) Traduite ce texte;
b) Phonétique : rendre compte de : *scëu*, *espeuse*, *dame*, *demouré*, *sire* ;
c) Vocabulaire : étudier l'évolution des mots : *meschine*, *partir* ;
d) Syntaxe : *a*) du participe passé / *b*) de la préposition *de* } dans ce texte.

I. TRADUCTION

Comment la marquise répondit au marquis avec une étonnante fermeté d'âme, et consentit de bon gré à sa volonté.

« Très cher seigneur, véritablement j'ai toujours su et je savais et bien souvent je pensais à part moi que, entre ta haute qualité, ta valeur et ta grande puissance, et ma pauvreté, il ne pouvait ni ne devait certes y avoir aucune comparaison ni une quelconque proportion; et jamais je ne me suis estimée digne d'être seulement ta servante, ni à plus forte raison ton épouse en aucune manière; et en ta cour noble et plénière, en laquelle tu m'as faite dame, je prends Dieu à témoin, sur mon âme, que toujours je me suis estimée ton humble suivante et le suis demeurée. Et du fait que j'ai demeuré avec toi en grande dignité, en honneur — ce dont je n'étais pas digne —, longtemps dans l'honneur et la joie, je rends grâces à Dieu, et à toi, seigneur. Et dès maintenant je suis disposée à retourner à la maison de mon père, qui a été bon pour moi, où j'ai vécu jadis dans ma jeunesse, en paix de cœur et en joie; j'y achèverai ma vieillesse comme j'y ai passé ma jeunesse, et je mourrai en veuve favorisée du sort, moi qui ai été la femme et l'épouse d'un tel et si noble seigneur. Et puisqu'il en est ainsi, de bonne grâce j'abandonne ma place à ta nouvelle épouse, en toute humilité de cœur, et Dieu veuille qu'elle vienne très bientôt dans ce lieu où j'ai bien longtemps séjourné très heureuse; car, de l'instant qu'elle te plaît, sans regret j'abandonne la place. »

NOTES

2097 : *assez souvent :* sens beaucoup plus fort de *assez* = très; *se penser*, c'est penser en soi-même (emploi qui survit dans le français familier).

2117 : *desci* = à partir d'ici, dès maintenant.

2122 : *trespasser* est plus fort que *passer :* c'est passer jusqu'au bout.

II. PHONÉTIQUE

scëu : participe passé de *saveir*, *savoir* < **sapére* (classique *sàpere*), proprement avoir du goût (voir ci-dessus p. 128).

**Sapútum* > **savútum* > *sëu* > *su*. Trois points à voir.

1° Généralisation en bas latin des finales de participes en *-útum* (rares en classique), d'où toute la série des participes passés en *-u* (*su*, *vu*, *bu*, *pu*, *eu*, etc.). Sur ce point, voir le développement de la p. 44.

2° L'amuïssement de la syllabe initiale, qui, placée *devant l'accent*, s'affaiblit et tend à un son sourd noté *e* muet : **sapútum* > *seü*, **habútum* > *eü*, **vidútum* > *veü* — cf. hors de la conjugaison : *matúrúm* > *meür*, *secúrum* > *seür*, **fatútum* > *feü* (*feu* mon oncle); *seü* est encore dissyllabe dans notre texte (v. 2096), mais *eu*, plus employé, est déjà monosyllabique (v. 2132).

Ce *e* en hiatus cessera de se faire entendre dans le courant du XVIe siècle, d'où nos prononciations et orthographes : *su*, *pu*, *vu* etc... Seul *eus*, *eu* (verbe de base, irrégulier et très stable) a conservé *e* dans la graphie. Quant à *feu*, mot archaïque, il est prononcé à tort avec le son *eu* (cf. la prononciation fautive de *gageure*); le même fait s'est produit pour *(h)eur* < *eur* < *augúrium* (bon-*heur*), cette fois-ci sans doute sous l'influence de *heure* < *horam*.

3° L'orthographe faussement étymologique par *sc-*, dès la fin du Moyen Age, par référence à *scire* (question bien connue, cf. *poids*, qui vient de *pensum* non de *pondus*).

espeuse < latin populaire **spósam* < classique *sponsam*. Noter :

1° Le glissement de sens, la désignation de la *fiancée* passée à l'*épouse* (s'est substitué aux mots de l'ancien français *moiller* (< *muliérem*), *oissour* (< *uxórem*).

2° La réduction de la prononciation, dès le latin classique, du groupe *-ns-* à *-s-* seul — cf. dans les inscriptions : COS, COSS = *cōsul*, *cōsules* pour *consul*, *consules* — cf. *me(n)sem* > *meis*, *mois*.

3° Le traitement de la voyelle tonique est parfaitement normal en francien; inutile d'aller chercher une explication dialectale : *ō* libre accentué > *eu :* *colórem* > *couleur*.

La forme *espeuse* est donc normale, c'est *espouse* qui demande explication : ce doit être une forme analogique, calquée sur le verbe *épouser* (primitivement verbe à balancement d'accent : *j'espeuse* / *ns espousons*, cf. le développement de la p. 68, et ci-dessous le verbe *demorer*).

4° Le développement du *e prosthétique* devant *s* + *consonne*, cf. *scutum* > *escu*, et les formes populaires modernes : *escandale* (cf. *esclandre*), *estatue* etc. (ci-dessus p. 91).

Dame est encore une des énigmes de la phonétique française.

Sur l'origine, aucun doute : < latin *dŏminam*, féminin de *dŏminum*, réduit en bas latin à **domnam* par la chute de la voyelle posttonique (cf. déjà en latin classique les formes *saeclum*, *vinclum* pour *saeculum*, *vinculum*).

Le mot **domnam* présente le groupe intérieur *-mn-* qui, par assimilation, se résout de deux façons différentes et aboutit :

— soit à *-nn-*, traitement normal : *colonne*, *automne* (*-mn-* graphie savante);

— soit à *-mm-* ou *-m-* : *sómnum* > *somme*, *fém (i)nam* > *femme*.

On verra ci-dessous que *dame* présente en effet parfois un consonantisme *-nn-*.

Mais le problème difficile est celui de la voyelle de la syllabe tonique : pourquoi un *ó* tonique s'est-il transformé en *-a-*? Normalement un *ó* tonique devant nasale aboutit :

— à *õ* nasal si la consonne suivante n'est pas articulée : *dónum* > *don ;*

— à *o* oral si la consonne suivante est articulée : *dónat* > *done* > *donne.*

**Dómnam* devrait aboutir, soit à **dome*, soit à **donne*.

Or, on s'aperçoit qu'une part importante de la famille de *dóminus* (et d'elle seule) présente le vocalisme *a*. Donnons un tableau d'ensemble :

Origine	Vocalisme en *o*	Vocalisme en *a*
dóminus	*dom* (titre religieux) *don* Diègue (en espagnol) *dom* Juan ou *don* Juan *Dom*martin (nom de lieu)	*dame*dieu en ancien français (< *dómine*-Deus) vi*dame* (< vice-*dominum*) *Dam*martin, *Dam*pierre (noms de lieux)
dómina	*donna* (en italien) *Donne*marie (nom de lieu)	**dame** *Danne*marie (nom de lieu)
dominicéllus — *cella*	*donzelle*	*dancel* (ancien français) *damoiseau*, -elle *(id.)*
dominiónem	*donjon*	*Danjon* (nom propre)
dominiárium	*dongier* (ancien français)	*dangier* (ancien français) *danger* (français moderne)

On constate donc : une alternance vocalique ***o / a;***
une alternance consonantique *m* / *n*.

Seule cette famille *dòminus* présente cette alternance *o / a* (en sens inverse, cependant, et tout aussi peu expliquée, une alternance *a / o : damnàticum* > ancien français *damage* > *dommage*).

Quelle raison invoquer pour rendre compte de cette anomalie ?

Le problème ne paraît pas clairement résolu. On a proposé l'explication d'un traitement particulier dû à un *emploi proclitique :* il est certain qu'on a très largement utilisé ces mots, dans la langue religieuse, en position proclitique : *Dominus-Pètrus*, *Dominam-Marìam*, avec l'accent principal sur le deuxième nom. On aurait eu ainsi une moindre accentuation sur le *o*, devenu initial de groupe, qui serait alors passé à *a*.

Explication bien peu convaincante. Pourquoi *danger*, alors? Et pourquoi la même déformation n'aurait-elle pas joué en italien et en espagnol? Et surtout comment un emploi proclitique, donc une moindre accentuation, aboutirait-il à donner à la voyelle un son plus clair? Un *o* mal accentué, ou complètement atone, passe à *e* muet *(rotùndum* > *rëond* > *rond)*, et non pas à *a*!

On peut se demander s'il ne s'est pas produit ici le même phénomène (dialectal sans doute à l'origine) qu'on constate très largement pour *non*, pour *on :* une prononciation trop ouverte (populaire à peu près certainement, et aujourd'hui encore), qui aboutit à faire entendre *nan*, *an*. On rapprochera du « *Nan ! nan ! nan !* » de Tartarin chantant le duo de Robert le Diable, ou de la phrase de Martine :

« Hélas, l'*an* dit bien vrai... » (MOLIÈRE, *Femmes savantes*).

Et déjà au Moyen Age cette graphie *an* ou *en* est courante pour *on :* plusieurs de nos textes en offrent des exemples :

« Je ne vi pieça dame ne damoiselle que l'**en** dëust mieuz amer... » (p. 182).

On rapprocherait encore de certaines prononciations populaires de l'Est de la France : un *avian*, un *camian*...

On aurait donc eu, pour notre mot, la même prononciation ouverte :

**dòmnam* > **dõme* > *dãme*, puis, après la dénasalisation, *dame*.

De toute façon, il s'agit là d'un point délicat et controversé, et vous devez montrer au moins que vous en êtes au courant. On n'attend pas de vous la solution lumineuse et définitive...

demouré : c'est la question, déjà traitée ci-dessus p. 67, des « verbes à balancement d'accent ». On s'y reportera. Pour notre verbe, l'alternance a été : je *demuer* / nous *demorons*, plus tard je *demeure* / nous *demourons*, infinitif *demourer*, participe présent *demourant* (« Et Dieu saulve le *demourant*, VILLON), participe passé *demouré*.

La réfection s'est faite par la généralisation des formes fortes : je *demeure* / nous *demeurons*, comme je *pleure* / nous *pleurons*,

Le substantif verbal correspondant était (et est resté) *demeure*, forme accentuée, que nous avons ici au vers 2131. Attention : ce mot avait en ancien français un sens abstrait : non pas la maison, mais l'action, le fait de demeurer :

« En ce lieu où j'ai ma *demeure* » (= ma résidence);

cet emploi ancien survit dans notre locution juridique : « Il n'y a pas péril en la *demeure* », où le mot a encore un sens très proche du latin *mora :* il n'y a pas urgence, il n'y a pas de danger à tarder = on peut accorder un délai.

sire a déjà été traité ci-dessus p. 173.

SÉMANTIQUE

meschine < arabe *miskin*, pauvre. Introduction dans la langue vers le XIIe siècle (Croisades).

Pour la phonétique, se reporter à l'étude de la page 105.

De pauvre, on passe au sens de petit, faible, ou jeune — d'où le sens très fréquent en ancien français de : jeune homme, surtout jeune fille (la Nicolete d'*Aucassin* est constamment appelée la *meschine*) — particulièrement de condition modeste, d'où domestique, servante (Colin Muset, rentrant au logis, est accueilli par sa *fille* et par sa *meschine*).

Y a-t-il lieu de faire une différence avec *ancelle* < *ancillam*, également servante, employé v. 2111 ? Dans ce cas il semblerait que *ancelle*, mot fréquent de la langue religieuse, soit d'un ton un peu plus relevé.

Un doublet de ce mot, de même origine arabe, est réintroduit à la fin du XVIe siècle (Dictionnaire de COTGRAVE 1611) sous la forme *mesquin, -ine*, par emprunt à l'italien *meschino* ou à l'espagnol *mezquino*. Resté très vivant en français dans un sens moral : médiocre, attaché à des sentiments bas : une existence *mesquine*, une conduite bien *mesquine*.

partir < bas latin **partire*, classique *partiri*, de *pars*, *partis*, a déjà été traité ci-dessus p. 71.

SYNTAXE

A. La préposition DE : Peu de chose à dire; emplois presque conformes à la langue moderne :

complément d'adjectif : *digne* d'*estre* — *appareillie* de *retourner* (aujourd'hui : *à* retourner);

complément circonstanciel : de lieu : du *lieu je me part ;*

de cause : *regracier* de *tant que...* (= du fait que);

de manière : d'*humble cuer* (cf. aujourd'hui *de bon cœur, de bonne grâce*);

complément de nom : *espeuse* d'*un tel seigneur* — *en paix* de *cuer*

(noter la valeur légèrement différente de ces deux constructions : complément de possession, complément de point de vue).

Le seul fait de syntaxe intéressant est *l'absence de* de dans la construction, *en la maison mon père :* c'est la vieille syntaxe du Moyen Age : *l'espee Rollant*, la *victoire Charlon, le fils Marie*, qui a été traitée ci-dessus p. 143.

C'est déjà une tournure archaïque, qui devient rare en cette fin du XIVe siècle.

B. Le participe passé. (Voir la question d'ensemble ci-dessus p. 194).

Syntaxe d'accord déjà très voisine de la syntaxe moderne :

a) *Accord avec le sujet* pour le participe conjugué avec *estre :*

« *je suis demouree — je suis appareillie* »
ou dans le cas du verbe pronominal :
« *me suis reputee* »
} accord constant au Moyen Age

b) Participe invariable avec *avoir :*

— sans complément d'objet : *j'ay sceü, j'ai demouré, qui ay esté.*

(On rappellera que le participe passé du verbe *être* a toujours été, et est encore aujourd'hui, invariable.)

(Noter en passant la double conjugaison : *je suis demouree / j'ay demouré,* cf. encore au XVIIe siècle : *je suis monté / j'ai monté* etc.) [1]

— avec complément d'objet postposé (pas d'exemple);

— avec complément d'objet *pré-posé,* contrairement à l'usage actuelle participe n'est pas accordé :

« tu *m'*as *fait* dame » (*me,* féminin)
« j'ay ma demeure *eu* »
} on attendrait { *faite* / *eue*

En fait grande liberté : la règle n'a pas même encore été formulée (MAROT), elle est seulement vaguement sentie, on trouve :

accord moderne : « toujours l'a *trouvee* sanz blame » (v. 1842);
non-accord moderne : « Et ay si bien *fait* la besoigne » (v. 2036);
accord en cas d'inversion : « ta belle jouvent as *usee* » (v. 2250);
accord contraire à l'usage moderne :

« qui ait en autre femme *esprouvee*
La bonne amour... » (v. 2463) — cf. RONSARD :

« Qui ce matin avoit *desclose*
Sa robe... »

En fait l'accord ou le non-accord paraît commandé le plus souvent par des nécessités de versification.

1. On comparera avec les deux exemples de RACINE cités ci-dessous p. 235.

XVIII. JEAN BODEL : « *LE JEU DE SAINT NICOLAS* »

Les mérites de Saint Nicolas

LI PREUDOM: Sire, chou est sains Nicolais
Qui les desconsilliés secourt.
520 Tant sont ses miracles apertes :
Il fait ravoir toutes les pertes,
Il ravoie les desvoiés,
Il rapele les mescreans,
Il ralume les nonvoians.
Il resuscite les noiiés;
Riens qui en se garde soit mise
N'iert ja perdue ne maumise,
Tant ne sera abandonnee,
Non, se chis palais ert plains d'or,
530 Et il gëust seur le tresor :
Telle grasse li a Diex donnee.

LI ROIS : — Vilains, che sarai jou par tans :
Ains que de chi soie partans,
Tes Nicolais iert esprouvés :
Mon tresor commander li vœil.
Mais se g'i perç nis plain men œil,
Tu seras ars ou enroués.
Senescal, maine le a Durant,
Men tourmentëour, men tirant,
540 Mais garde qu'il soit fers tenus.

Jean BODEL, *Jeu de Saint Nicolas*, vers 518-540
(Éd. A Jeanson, Libr. E. Champion).

a) Traduire le texte;
b) Phonétique de : *Diex*, *gëust*, *mescreans*, *tresor ;*
c) Morphologie : remarques sur la déclinaison du nom et de l'adjectif;
observations sur la conjugaison dans ce texte du verbe *estre ;*
d) Syntaxe : emploi et place des pronoms personnels;
remarques sur l'emploi des mots négatifs : *riens*, *ne*, *non*, *nis ;*
c) Sémantique : *commander*, *tirant.*

I. TRADUCTION

Le Vieillard : — Sire, c'est là Saint Nicolas, qui vient en aide aux gens en détresse. Nombreux sont ses miracles manifestes : il fait retrouver tout ce qui a été perdu, il remet dans le bon chemin les égarés, il ramène < à Dieu > les mécréants, il rend la vue aux aveugles, il ressuscite les noyés ; nulle chose qui soit mise en sa garde ne sera perdue ni endommagée, et aussi longtemps < qu'elle sera en sa garde > ne courra aucun risque, non, ce palais fût-il plein d'or, si lui < St N.> était couché sur le trésor. Telle est la grâce que Dieu lui a donnée.

Le Roi : — Manant, c'est ce que je saurai bientôt : avant que je ne parte d'ici, ton cher Nicolas sera mis à l'épreuve : c'est mon propre trésor que je vais lui confier. Mais si j'y perds seulement gros comme mon œil, tu seras brûlé ou roué. Sénéchal, mène-le à Durant, mon tortionnaire, mon bourreau, mais veille à ce qu'il soit gardé solidement.

NOTES

520 : *miracle* féminin (*miracula* pluriel neutre pris pour un féminin singulier? cf. *feuille*, *joie* et ci-dessus p. 171); d'ordinaire masculin.

528 : *tant* : si longtemps (en subordination : *tant com* = aussi longtemps que...)

532 : *par tans*, graphie pour *par tens* : en temps voulu, sous peu, bientôt (cf. vers 1531 : « Verrés *par tans* la prophesie »); plus vraisemblable que l'interprétation : *par tans* : *par tant* = *per tantum* = par ce moyen que je vais dire.

540 : *fers* est le cas sujet de l'adjectif *ferm*, employé comme adverbe, mais néanmoins décliné, selon l'usage du Moyen Age, (qui survit en français moderne dans : fenêtres *grandes* ouvertes, yeux *grands* ouverts). On trouverait encore aujourd'hui des hésitations entre accord ou non-accord : par exemple : La pluie tombe *dru*, ou : tombe *drue*.

PHONÉTIQUE

diex :

1° *x* est un signe graphique pour *us*. Prononcer *diews ;*

2° *dieus* est une forme francienne (elle serait en picard *dius*, *dix*, rare);

3° le point délicat est le maintien du *u* final latin :

déu(m) > *dieu*, *déus* > *dieus* par diphtongaison normale de *è* ouvert tonique : *è* > *èe* > *eè* > *iè*, cf. *pedem* > *piet*, puis *pied*.

Le *u* de la finale s'est conservé, contrairement à la règle, dans les cas où il était *en hiatus* avec la tonique précédente, c'est-à-dire dans quelques mots :

Matthaeum > *Mathieu*, *locum* > **lueu* > *lieu*, *focum* > **fueu* > *feu* etc... (sur ce point, cf. Bourciez, *Phonétique française*, §§ 13, 1 et 69 III et ci-dessus p. 184).

geüst < latin *jacuisset*. Il s'est produit :

1° Un déplacement d'accent : *jacuísset* > **jacúisset* > **jacússet*.

2° Un affaiblissement du *c* intervocalique en *g*, puis en un son fricatif qui, ne pouvant passer à yod devant une voyelle vélaire *(u)*, disparaît entièrement dès les plus anciens documents du français. Cf. *securu(m)* > *sëur*, *sûr*, **placutum* > *plëu*, *plu* (cf. BOURCIEZ , paragraphe 126).

3° Un affaiblissement du *a* initial atone en *e* muet, cf. *matúrum* > *mëur* > *mûr*.

4° Le *i* consonne initial latin (= *j*) aboutit en ancien français à un son *dj* *(jorn*, *jeu*, prononcés *djorn*, *djeu)*, qui se réduit à *j* au XIIIe siècle. A subsisté en anglais dans des mots d'origine française : *joy*, *journey*, *to join* etc.

Noter que *geüst*, qui aurait dû donner en français moderne **jût*, a purement et simplement disparu (le verbe *gésir* étant devenu très défectif).

mescreans : participe présent substantivé de *mescroire*, croire mal.

1° Le préfixe représente le préfixe germanique *miss-*, à valeur négative (cf. *miss-trauen*, n'avoir pas confiance, se défier; *miss-heirat*, mésalliance). L'étymologie du latin *minus* doit être abandonnée, comme l'a prouvé Brüch (en position atone, *minus* aurait donné **mens-*, non *mes-*).

Affaiblissement du *i* atone en *e* muet > **mes-**

Ce préfixe subsistera en *mes-* devant voyelle : *mésestimer*, *mésalliance*.
en *mé-* devant consonne : *mépriser*, *mécréant*.

2° Le radical est le participe présent **credántem* pour classique *credéntem*. (Tous les participes présents ont été refaits en latin vulgaire sur le type *amantem*).

Il suffit de signaler : la chute normale du *d* intervocalique (cf. *nuda* > *nue*);
l'affaiblissement du *e* initial à *e* muet (cf. *secúrum* > *sëur*).

La prononciation ancienne est **-crëant** (*e* muet). Un accent a été rajouté sous influence savante au XVIIe siècle, d'où *-créant* (cf. *desir*, *tresor* etc., devenus *désir*, *trésor*, *présent* etc...).

tresor : latin *thesaur(um)*, du grec θήσαυρος (cf. français savant *thésauriser*).

1° La syllabe tonique *-au-* s'est réduite à *o* ouvert en latin populaire dès l'époque républicaine : cf. *Clodius* de la gens *Claudia* (sur ce point, voir ci-dessus p. 171).

Réduction analogue en français vers le VIIIe siècle, cf. *aur(um)* > *or*, *causa(m)* > *chose*.

2° Le *e* latin en syllabe initiale s'affaiblit à *e* muet (prononcer : *tresor*; l'accent sur *é* est une réfection savante du XVIIe, sous l'influence du latin, voir paragraphe précédent).

3° **Le problème du *r* parasite** : *tresor* au lieu de **tesor* : il a été parfois expliqué par une « anticipation phonétique » (le *r* final amenant un *r* en syllabe initiale), c'est-à-dire en somme par un fait d'assimilation, soit encore par l'influence du préfixe *tres-* de *trans* (*tré*passer).

En fait, il y a de nombreux exemples en français d'un *r* parasite de ce genre, même en l'absence d'un autre *r* pouvant influer : *fundam* > *f (r) onde*, de même *calend(r)ier*, *arbalest(r)e*, cf. BOURCIEZ 178, III. On notera que c'est toujours au voisinage d'une dentale. On peut penser qu'à une certaine époque le groupe « *dentale* + *r* » a paru plus facile à prononcer que dentale seule (cf. encore aujourd'hui la forme fautive fréquente : **frustre* pour *fruste*, — mais ici a dû jouer aussi l'analogie de *rustre*).

III. MORPHOLOGIE

1. **La déclinaison** (substantif et adjectif). On notera qu'elle est, dans le *Saint Nicolas*, remarquablement conservée et observée. Une seule négligence ici : *Senescal* (538) en apostrophe, donc au cas sujet, au lieu de *Senescaus*.

a) Masculin, type *murs* / *mur* très régulier :

cas sujet singulier en *-s* : *sains*, *Nicolais*, *vilains*, *Diex* etc... (même *fers*, adverbe);
cas régime singulier sans *-s* : *tresor*, *œil*, *tirant*;
cas sujet pluriel sans *-s* : pas d'exemple;
cas régime pluriel en *-s* : *desconsilliés*, *desvoiés*, *noiiés*.

Masculin, type *parent* / *parens* :

cas sujet singulier en *-s* : soie *partans* 533;
cas régime pluriel en *-s* : *mescreans*, *nonvoyans* ;

Masculin, type imparisyll. : *sire* (518) cas sujet de *sieur* et de *seigneur* (voir ci-dessus p. 173);
tourmentëour, cas régime singulier;
preudom, cas régime *preudome*;

b) Féminin : déclinaison normale (*rose*, pluriel *roses*) :

singulier sans *-s* : *garde* 526, *grasse* (: grâce) 531, *mise*, *perdue* etc...
pluriel avec -s : *miracles*, *pertes*.

[**Nota :** *rien*, qui est encore un substantif non négatif (= une chose) (latin *rem*) a souvent, suivant l'usage ordinaire au Moyen-Age, un *-s* au cas sujet singulier : *riens*.]

2. **La conjugaison du verbe estre** est en ancien français (comme en latin, comme dans toutes les langues) notablement irrégulière. La question a déjà été traitée ci-dessus p. 93, et ce texte de Jean Bodel n'appelle sur ce point aucune remarque particulière. On notera, comme on l'a fait précédemment, qu'on trouve ici en concurrence les formes anciennes (*ert* 529) et les formes nouvelles (*sera* 528, *seras* 537). Raisons de versification très probablement.

IV. SYNTAXE

1. Les pronoms personnels.

Emploi : Noter que le pronom sujet est presque partout exprimé comme en français moderne. Deux cas seulement où il manque : *soie partans* 533, *Commander li vœil* 535.

Remarquer en particulier la répétition de *il* en tête des vers consacrés à Saint Nicolas = nette valeur d'insistance, effet oratoire (anaphore). A la 1[re] personne, la forme faible normale est *je (se g'i perc)*, mais c'est la forme tonique qui apparaît toujours en inversion (portant l'accent) : *che sarai* jou.

Pronom complément normalement exprimé (noter les formes atones *li* = *lui*, 531, 535).

Place : normale, conforme au français moderne, mais deux remarques sont à faire : il est :

— placé devant le semi-auxiliaire et non l'infinitif : *commander li vœil* (cf. syntaxe classique : je *lui* veux commander...) (ci-dessous p. 338);
— placé après le verbe à l'impératif comme en français moderne : *maine-le.*

Dans ce dernier cas, la forme *le* a non plus un *e* muet, mais un *e* sourd qui porte l'accent : cf. français moderne : *dites-lé, faites-lé.*

Cependant cet *e*, bien qu'accentué, peut, par licence poétique, s'élider devant voyelle : *Maine-l(e) a Durant.* Cette licence subsistera jusqu'au XIX[e] siècle, cf. nombreux exemples connus :

« Mettons-*le* en notre gibecière » (LA FONTAINE).

« Conduisez-*le* à bon port » (RONSARD, *Discours...*).

« Mais, mon petit monsieur, prenez-*le* un peu moins haut » (MOLIÈRE).

«Coupe-*le* en quatre, et mets les morceaux dans la nappe »
(MUSSET, *Les Marrons du Feu*).

(Cf. Aug. DORCHAIN, *L'Art des Vers*, page 49.)

2. Les mots négatifs.

1° Ne, négation essentielle, suffit à nier (absence de *pas* ou *point*) :

« *ne* sera abandonnée » — « *N*'iert ja perdue ».

2° Ne pas confondre avec l'autre *ne* (latin *nec*) = ni : « perdue *ne* maumise », simple mot de liaison, le plus souvent négatif, mais non toujours (cf. ci-dessus p. 43).

3° Non, est employé absolument, comme en français moderne, sous la forme forte (dont *ne* est la forme atone), pour ainsi dire hors-phrase (539).

4° Nis (< *nec-ipsum*), ne pas même, a souvent un sens plus indéfini que négatif (= même, seulement), mais ne peut s'employer que dans une phrase à sens général négatif ou dubitatif : « *si j'y perds* nis *plain men œil* » (536).

5° Même observation pour riens, qui est encore un substantif (= chose), mais qui apparaît dans une proposition négative : « nulle chose ne sera... » C'est cet emploi qui mène tout droit à la valeur négative actuelle.

V. SÉMANTIQUE

commander signifie ici bien entendu : recommander, confier son trésor (verbe simple pour le composé). C'était le sens originel du latin.

= Un verbe *mandare*, confier *(mandat, mandataire)* dont le composé

commendare est refait en bas latin en **commandare* (élimination de l'apophonie par influence du verbe simple — de même *reficere* > **refacere* etc...). Ce sens de confier vit pendant tout le Moyen Age :

« A Jesu Christ tu soies *comandé* » *(Roncevaux)*.

« Puis *recommanderent* en la garde Nostre Seigneur » (FROISSART).

Mais dès les premiers textes romans on voit apparaître le sens d'ordonner, qui paraît avoir existé déjà en latin (= recommander de faire quelque chose); *commander* a ainsi repris les valeurs de *jubere*, *imperare*, verbes qui ne sont pas passés en français :

« Par penitence < Turpin > les *cumande* a ferir » *(Roland)*.

Ce sens l'emporte définitivement en moyen français, et c'est aujourd'hui *recommander* qui représente l'ancienne valeur de *commander*.

tirant : le *tiranz*, c'est le bourreau — valeur ici bien précisée par la réduplication :

« *Men tormentëour*, *men tirant* ».

Ce mot du Moyen Age s'explique, semble-t-il par une remarquable restriction de sens du latin *tyrannus* (pensez à notre verbe *tyranniser*, à des façons de parler comme : « Son mari est un *tyran* »).

La question avait été posée pour vous inviter à traiter d'une amusante (si j'ose dire) curiosité étymologique : sait-on que ce *tirant* est à l'origine de notre verbe **tirer** — mais selon un processus assez surprenant ?

Du grec μάρτυς, μάρτυρος = le témoin, la langue religieuse avait tiré le substantif *martyr*, et, comme c'est en souffrant des supplices qu'on témoigne vraiment de sa foi, le mot *martyr* a pris chez nous le sens que l'on sait. D'où le verbe *martyriser*, qui existe en ancien français sous une forme plus simple, *martirer* :

« Oh! chers amis, j'en ay veu *martirer*
Tant que pitié me mettoit en emoi » (MAROT, L'*Enfer*).

Mais il existait en ancien français un adverbe *mar* (< *mala hora*, ci-dessous p. 234), et d'autre part un substantif **tiranz** qui désignait le bourreau et qui avait l'aspect d'un participe présent. Par une étonnante analyse inconsciente (le propre des « étymologies populaires »), on aurait compris que être *mar-tiré* était le fait d'être, *pour son malheur*, traité par le *tirant*. Et comme un des supplices consistait à être écartelé, « *tiré* à quatre chevaux », on aurait, de toute cette série d'erreurs, extrait un verbe **tirer** qui est encore le nôtre.

Telle est du moins l'origine admise actuellement de notre verbe *tirer*, pour lequel aucune autre étymologie acceptable n'a pu jusqu'ici être proposée. Cette « histoire » ouvre des horizons sur le comportement des « sujets parlants » lorsqu'ils cherchent, inconsciemment, à s'expliquer un mot par des rapprochements gratuits (cf. p. 135 pour l'adjectif *forsené*).

Quant à *bourreau*, qui a remplacé, au XIVe siècle, le *tourmenteur* et le *tirant*, ce paraît être un dérivé de *bourrer*, au sens de maltraiter. Le verbe dérivé était *bourreler*, que nous ne connaissons plus qu'au sens figuré dans la locution : être *bourrelé* de remords. — Notre *bourrelier* est de la même famille, mais un cousin bien éloigné.

Le moine berné

LI MOINES — Aimi! Dieus! Ke j'ai demouré!
Ostes, comment va nos affaires?

LI OSTES — Biaus ostes, ne me devés waires.
970 Vous finerés mout bien chaiens.
Ne vous anuit mie, j'i pens.
Vous devés doze saus a mi.
Merchïés ent vo boin ami,
Ki les a chi perdus pour vous.

M. — Pour mi?
O — Voire
M — Les doi je tous?

O. — Oïl voir.
M. — Ai je dont ronkiét?
J'en ëusse aussi boin markiét,
Che me sanle, en l'Enganerie.
Et n'a il as dés jué mie
980 De par mi ne a ma requeste.

O. — Vés chi de cascun la foi preste
Ke che fu pour vous k'il jua.

M. — Hé! Dieus! A vous con fait ju a,
Biaus ostes, ki vous vaurroit croire!
Mauvais fait chaiens venir boire
Puis c'on conkie ensi le gent.

O. — Moines, paiés; cha, men argent
Ke vous me devés. Est-che plais?

M. — Dont deviegne jou aussi fais
990 Ke fu li hors du sens annuit!

O. — Bien vous poist et bien vous anuit,
Vous waiterés chaiens le coc,
Ou vous me lairés cha che froc.
Le cors arés, et jou l'escorche.

M. — Ostes, me ferés vous dont forche?

O. — Oie, se vous ne me paiés.

M. — Bien voi ke je suis conkiiés,
Mais ch'est li daerraine fois.
Par mi chou m'en irai je anchois
1000 K'il reviegne nouviaus escos.

ADAM LE BOSSU, *Le Jeu de la Feuillée*, vers 967-1000
(Éd. E. Langlois, Libr. H. Champion).

a) Traduire le texte.
b) Phonétique : *a*) les mots : *biaus*, *chaiens*, *oïl*, *vaurroit*; les mots à *w-* initial.
b) relever et classer sommairement les principaux traits de la phonétique picarde de ce passage.
c) Vocabulaire : le double sens de *ostes*; l'*Enganerie*.
d) Les subjonctifs de ce texte (formes et emplois).
Demeure /demouré et les verbes dits « à balancement d'accent ».

I. TRADUCTION

LE MOINE : — Hélas, Dieu! Que je me suis attardé! Hôte, comment va notre affaire? (= Où en est notre compte?).

L'HÔTE : — Cher hôte, vous ne me devez pas beaucoup, et vous en viendrez à bout très aisément sur-le-champ. Prenez patience, j'y réfléchis... Vous me devez douze sous. Remerciez-en votre bon ami, qui les a ici perdus pour vous.

M. — Pour moi?

H. — Certainement,

M. — Je dois tout cela? (Les dois-je tous?)

H. — Oui, assurément.

M. — Ai-je donc ronflé? Je m'en serais tiré à aussi bon compte, ce me semble, au royaume de Filouterie. Et d'ailleurs il n'a pas joué aux dés de ma part (= pour mon compte), ni à ma requête.

H. — Voici chacun prêt à jurer sa foi que ce fut pour vous qu'il joua.

M. — Hé, Dieu! Comme il y aurait beau jeu pour vous, cher hôte, si l'on voulait vous croire! Il ne fait pas bon venir boire céans, puisqu'on se moque ainsi des gens.

H. — Moine, payez : ça, mon argent, < celui > que vous me devez. Est-ce une chicane?

M. — Que j'en devienne tout semblable à cet insensé d'aujourd'hui!

H. — Que cela vous chagrine ou vous déplaise, vous attendrez céans le < chant du > coq, ou vous me laisserez ici < en gage > ce froc : vous aurez le corps, et moi l'écorce.

M. — Hôte, me ferez-vous donc violence?

H. — Oui, si vous ne me payez.

M. — Je vois bien qu'on s'est moqué de moi, mais c'est la dernière fois. Dans ces conditions, je m'en irai avant qu'il ne survienne quelque nouvel écot.

NOTES

967 : *Aimi* = aïe mi; formé de l'interjection *aïe* = à l'aide, hélas, malheur! et du pronom personnel = l'équivalent du « Las moi! » de nos provinces de l'Est. Beaucoup de candidats ont fâcheusement traduit : *Hé, l'ami!*

968 : *nos affaires* et 1 000, *noviaus escos* sont des cas sujets au singulier.

971 : *ne vous anuit* = que cela ne vous ennuie pas, ne perdez pas patience.

981 : = Voici de chacun la foi prête < à jurer > que...

983 : *a vous con fait ju a* — C'est la phrase la plus difficile, et je ne suis pas trop sûr de ma traduction. Deux mot-à-mot possibles : « Pour vous, comme il y a jeu fait » = beau jeu; ou bien : « Avec vous, le jeu est tout fait » = vous êtes gagnant à tous coups. Dans les deux cas, *fait*, participe de *faire*, est épithète de *ju;* dans les deux cas également, le *ki* du vers suivant est le *relatif indéfini* **qui** = *si l'on*, qui se rencontre encore dans la langue classique (suivi d'un conditionnel) :

« Belle chasse, dit-il, *qui l'aurait* à son croc! » (La Fontaine) = si on l'avait

« *Qui serait* contraint d'y vivre, *on* trouverait moyen d'y avoir du repos » (Malherbe).

Il nous reste l'expression : « Comme *qui dirait* » et le proverbe : « Tout vient à point *qui* sait attendre » faussement modernisé parfois aujourd'hui en : Tout vient à point *à qui* sait attendre, parce qu'on ne comprend plus la construction. Sur ce problème, voir Foulet § 248, Haase § 40, Brunot-Bruneau § 615,2°.

988 : *plais (plaid)* = procès, discussion, chicane.

990 : *hors du sens*, allusion au v. 925 ou bien au fou, au « dervé » que son père, plus haut, invitait à adorer l'image de Saint Acaire.

999 : *par mi chou* = parmi cela, dans ces circonstances.

II. PHONÉTIQUE

biaus, cas sujet de *bel* (déclinaison francienne : *beaus / bel*, pluriel *bel / beaus*) < latin *béllus*, qui a éliminé l'adjectif le plus courant, *pulcher*.

Au cas régime, l'évolution est très simple : *bellum* > *bel* (chute de la finale, timbre de la voyelle maintenu par l'entrave).

Au cas sujet, chute de la voyelle finale > **bels*. Mais en latin populaire, dans le groupe *l + consonne*, le *l* était *vélaire* (= prononcé du fond de la gorge, grasseyé, analogue à la « palka » du polonais, ou au *l* final du portugais : *Nadal*). Dans ce cas se dégage entre le *e* (resté intact puisque entravé) et le *l*, un son intermédiaire assez voisin de *a* qu'on note ainsi : *be*^{a}*ls*, qui gagnera en importance. On aboutit donc à *béals*, d'abord accentué sur *e*, puis déplacement d'accent sur l'élément le plus audible : *beáls*. Puis (et seulement à ce moment-là : début du XIIe siècle) vocalisation du *l* devant consonne > *beaws* (écrit *beaus*), puis -*aw*- aboutit à *o* fermé : *beaus*.

En français : *beaus* offre d'abord une triphtongue (e - a - w), puis *e* devient muet, et *-aw-* se réduit à un son unique : *o* fermé, d'où notre prononciation *bô.*

En picard, le *e* en hiatus passe régulièrement à *i* (yod), d'où *biaus* (cf. des *viaux*, il pleut à *siaux* et le nom *fabliau*, picard pour *fableau*). Nous avons conservé en français quelques formes de ce genre : *fabliau*, *dépiauter*.

En français moderne : l'ancienne déclinaison *beaus / bel*, pluriel *bel / beaus* se réduira, après la chute des cas sujets, à singulier *bel*, pluriel *beaux*. Puis un singulier analogique sera refait en *beau* (qui l'emporte largement aujourd'hui sur *bel*). De même *chevel / cheveus* va devenir *cheveu / cheveux* (cf. BOURCIEZ, *Phonétique française*, § 48 et ci-dessus p. 38).

chaiens = ici dedans, dans la maison, est la forme picarde (*ç-* passé à *ch-*, voir ci-dessous p. 227) qui correspond au français *ça enz* devenu *céans*. Nous renvoyons à ce mot, déjà étudié ci-dessus page 175. Sur le traitement picard de *k* + *a* initial, voir ci-dessous p. 227.

Ici, *chaiens* a presque une valeur temporelle, et le sens est proche de : tout de suite, sur-le-champ.

oïl

La question de l'adverbe affirmatif de réponse a été traitée ci-dessus p. 49.

vaurroit : conditionnel présent de *vouloir*, en français *voudroit.*

Partir de **volere-habéat* — **volere*, forme barbare analogique pour *velle.*
**habeat*, contraction dès le bas-latin de *habebat.*

Sur la formation périphrastique des conditionnels (et des futurs) on se reportera à l'exposé de la p. 47.

Sur le traitement de *habeat* > *-eiet* > *-oiet* > *oit* > *-ait*, cf. BRUNEAU, *Précis de Grammaire historique*, § 499; vous n'aviez pas à traiter ici l'évolution de cette forme d'imparfait.

**volere*, après la chute des deux *e* inaccentués, développe en francien, entre *l* et *r*, une consonne transitoire pour faciliter la prononciation d'un groupe anormal : *voldr-* (ci-dessus p. 78) :

pulverem > *pou**l**dre ; cameram* > *cham**b**re ; cinerem* > *cen**d**re...*

Plus tard (au début du XIIe siècle) vocalisation de *l* devant consonne > *voudroit.*

Mais en picard cette insertion d'une consonne épenthétique ne se fait pas (voir ci-dessous); d'autre part se produit en picard une ouverture du groupe *ou* à *au*, cf. 972, *saus* pour *sous*, d'où *vauroit* ou *vaurroit* (on rencontre les deux orthographes). L'inconvénient de cette phonétique était l'identité absolue des deux futurs-conditionnels *vaurrai / vaurroie :* l'un de *vouloir*, l'autre de *valoir.*

Les mots à W- initial.

Il s'agit ici de la bilabiale *w-*, qui était écrite en latin par un *u* consonne devant voyelle *(uiuere)*.

Cette bilabiale initiale latine était passée à *w* en latin populaire, puis en français au son *v* :

uiuere > *vivre*, *uidére* > *voir*.

Les invasions germaniques introduisent en français un son nouveau, *w-*, qui était une *bilabiale*, et peut-être même une labio-vélaire : non pas le son **ou-** *consonne* de l'anglais *war*, mais un son double : *vou- : war* prononcé **vouar* (comme notre prononciation vulgaire : *voui*). Les Gallo-Romains ont de la peine à prononcer ce son (nous aussi), et par une sorte d'insistance, pour ne pas le laisser tomber, ils le renforcent en prononçant *dur* l'élément vélaire, et en arrivent à prononcer *gw-* ; si bien que tous les mots d'origine germanique commençant ainsi, et qui sont passés en français, vont se voir pourvus, à l'initiale, d'un *g-* abusif :

**werra* > **gwerre* > *guerre* (où le *u* a cessé de se faire entendre)
**want* > **gwant* > *guant* > *gant*
**wardon* > **guarder* > *garder*, etc...

Le *u* après *g* n'a subsisté en français que devant les voyelles *e* et *i*, pour assurer la prononciation dure du *g*.

On ajouterait à ces quelques exemples le prénom *Wilhelm* > *Guillaume*, tandis que les formes du Nord-Est ont conservé la bilabiale : W*illème*, V*uillaume*.

L'amusant est que cette prononciation a gagné des mots latins en *v-* initial, par contamination, ou plus généralement, par croisement entre deux mots de forme voisine :

latin *vadum* + germanique **wad* > **gwé* > *gué*
latin *vastare* + germanique **wastan* > **guaster* > *gaster* > *gâter*
latin *vespa* + germanique **wespa* > **gwespe* > *guêpe*
latin *vipera* + germanique ** wipera* > **gwivre* > *guivre*.

Tel est le traitement en francien. Mais les dialectes du Nord, flamand bien entendu, *w*allon, picard, ont conservé (encore aujourd'hui) la bilabiale d'origine : W*aterloo*, w*allon*, w*ateringue* etc.

Ici, deux mots : w*aires* (**waigaro*) et w*aiter* *(wachten* > *guetter)* dont vous n'aviez pas à étudier la phonétique en détail.

Les traits de la phonétique picarde dans ce texte.

Ne relever que les principaux.

Voyelles : évolution (ci-dessus) de *ol* (*ou*) en *au* = *saus*, *vaurroit ;*

passage à yod du *e* en hiatus : *biaus*, *noviaux* (voir ci-dessus p. 225);

réduction à *u* des sons *eu* et *ou* *(jeu* > *ju*, *feu* > *fu*, *jua*, *jué* pour *joua*, *joué);*

diphtongaison de *o* fermé devant nasale : *boin* (c'est le résidu picard de la vieille forme diphtonguée *buen* ou *boen* étudiée ci-dessus p. 46);

traitement spécial des adjectifs possessifs *men*, *ten*, *sen* (encore aujourd'hui dans le Nord : « Dors, *men* p'tit Quinquin »).

Consonnes : maintien, comme en wallon, du *w* germanique initial (devenu *gu-* en français) :

> *waires* (français *guères*), *waiterez (wachtjan)* (ci-dessus, paragraphe précédent);

refus des consonnes intercalaires transitoires (voir ci-dessus à *vaurroit* p. 225) :

> *sanle* (français *semble*), *vaurroit* (français *voudroit*)

substitution d'un *s* final au *z* (= *ts*) francien : *chaiens*, *plais.*

Mais la caractéristique essentielle du picard est le traitement du **c***(k)* **palatal initial de mot ou de syllabe.**

a) devant *a*, *o*, *u*, la palatale reste sourde et dure :

> *cascun* — *conkier* (< *con-cacàre*) — *markiet* (< *mercàtum)*

au lieu du passage à *ch* du francien.

b) devant les voyelles d'avant (*e*, *i*), chuintement : *k* > *tš* > *š (ch)* :

> *chaiens* (< [*ec*] *ce-hac-intus*), *merchiés* (< *mercedem...*)

(au lieu du passage à *ç*, *c* doux du francien : *ceans*, *merci*).

Ce double traitement du *c* initial est encore très vivace en picard : on dit un *cat*, un *kien*, un *keval*, mais « les gars de *ch*'Nord » (*ce* nord).

III. VOCABULAIRE

Le double sens de hostes, hôte = celui qui reçoit, celui qui est reçu.
= sens actif et sens passif.

L'explication repose entièrement sur des faits de civilisation antique.

Chez les Grecs le mot ξένος, chez les Latins le mot *hospes*, établissent sur un plan *religieux* des rapports d'*hospitalité* entre deux hommes. Rapports de réciprocité, que matérialisaient chez les Grecs les deux morceaux d'une branche brisée. On était donc *hospes* l'un de l'autre, l'hospitalité étant, sous la sauvegarde des *Di hospitales*, une notion strictement *réciproque.*

D'où il résulte qu'en français *hôte* a conservé ces deux sens, qu'il s'agisse d'hospitalité gratuite ou d'hospitalité payante. On remarquera pourtant que le féminin *hôtesse* n'a que le sens actif : l'*hôtesse* est uniquement celle qui reçoit.

Quelle peut être la raison de cette différence? On peut penser qu'elle est d'ordre sociologique : sur ce point se reporter à la p. 20.

On notera encore que les langues germaniques ignorent cette notion de

réciprocité : l'allemand *Gast*, l'anglais *guest* ne désignent que la personne reçue, tandis que la personne qui reçoit est désignée par *Wirt*, *host*.

Le latin *hostis* était de la même famille, et son sens premier était : l'étranger. Mais il a évolué dans une autre direction : ⟶ l'*ennemi*. Deux attitudes psychologiques opposées quand on se trouve en présence de « quelqu'un qui n'est pas d'ici »...

L'Enganerie : se rattache à un vieux verbe disparu de l'ancien français : *enganer*, tromper, et ses substantifs, *engan*, *engagne*, tromperie, duperie. On m'a enseigné jadis qu'il s'agissait d'une évolution sémantique du latin *ingenium* (talent, habileté, d'où machine [engin] et **machination,** tromperie [*engan*]. Cf. le vieux verbe *engeigner* (ci-dessus p. 31):

> « Tel, comme dit Merlin, cuide *engeigner* autrui... » (La Fontaine).

Mais plusieurs d'entre mes candidats le rattachent à un radical germanique, le rapprochant de *der Gauner*, le voleur, et y rattachant l'italien *ingannare*. Est-ce là la nouvelle science? J'avoue ne pas oser me prononcer.

Le certain est qu'il existait dans de nombreuses villes du Moyen Age, et notamment à Arras, un quartier de l'*Enganerie* qui devait désigner un quartier mal famé, une sorte de Cour des Miracles. L'un des devoirs fait un rapprochement avec la Rue de la Grande *Truanderie* à Paris : ce ne serait pas une si mauvaise traduction.

IV. LES VERBES

a) **Les subjonctifs du texte** (pour la question d'ensemble, voir l'exposé ci-dessus p. 135).

1° **Formes :** les deux types de subjonctifs présent de l'ancien français sont représentés ici :

a) provenant des subjonctifs latins à caractéristique en *-a* (2e, 3e et 4e conjugaison), les subjonctifs français terminés par *-e* muet :

> *(de-, re-) vieigne* (< *veniat)*;

b) provenant des subjonctifs latins à caractéristique en *-e* (1re conjugaison), les subjonctifs français sans voyelle finale (les finales autres que *-a* tombent) :

> *inodiet* > *anuit*, *pe(n)set* > *poist* (plus tard s'ajoutera un *e* analogique).

Cette distinction disparaîtra en moyen français, entraînant une confusion entre indicatif et subjonctif pour les verbes du 1re groupe.

Ajoutons le seul subjonctif imparfait du texte, provenant d'un plus-que-parfait latin selon la règle :

> *habuissem* > *ëusse* (maintien d'un *e* de soutien après groupe de consonnes).

2° **Emplois :** Rien de très particulier, ils sont conformes à la syntaxe moderne :

— subjonctif de défense : « *ne vous anuit* »,

— subjonctif de souhait (ou d'hypothèse) : « Dont *devieigne*... » (il y a de quoi devenir, je consens à devenir),

— subjonctif de concession : « bien vous *poist* et bien vous *anuit* » : que cela vous déplaise, et que cela vous ennuie (ou non). Valeur concessive de *bien*, d'où naîtra notre locution *bien que*,

— subjonctif hypothétique (= conditionnel passé) : « J'en *ëusse* aussi boin markiet » = j'en aurais eu aussi bon marché...,

— subjonctif de simple subordination, après *ainchois que* (= avant que) : *revieigne* = avant qu'il (ne) survienne... (incertitude sur la réalisation ultérieure).

On notera qu'à part ce dernier cas, tous les subjonctifs du texte sont exprimés sans *que* : les formes du subjonctif ancien étant bien distinctes de celles de l'indicatif, le *que* n'est pas, comme de nos jours, un attribut presque obligé du subjonctif (cf. locations anciennes : *Vive* la reine — *Vienne* le temps... — *Advienne* que pourra).

b) **Les verbes à balancement d'accent** *(demeure / demourer)* : question traitée presque à chaque devoir. Se reporter à l'exposé de la p. 67 (également p. 212).

XX. ADAM LE BOSSU : « *LE JEU DE ROBIN ET MARION* »

Un manant rossé

Le Chevalier, Robin, Marion. Robin entre, tenant maladroitement le faucon du Chevalier.

CH. Ha! mauvais vilains, mar i fai!
Pour coi tues tu mon faucon?
310 Qui te donroit .1. horion
Ne l'aroit il bien emploiet?

RO. Ha! sire, vous feriés pechiet!
Peür ai que il ne m'escape.

CH. Tien de loier ceste souspape,
Quant tu les manies si gent!

RO. Hareu! Diex! hareu, bonne gent!

CH. Fais tu noise? Tien che tatin.

MA. Sainte Marie! J'oi Robin!
Je croi que il soit entrepris.
320 Ains perderoie mes brebris
Que je ne li alasse aidier.
Lasse! Je voi le chevalier;
Je croi que pour moi l'ait batu.
Robins, dous amis, que fais-tu?

RO. Certes, douche amie, il m'a mort.

MA. Par Dieu! Sire, vous avés tort
Qui ensi l'avés deskiré.

CH. Et comment a il atiré
Mon faucon? Esgrardés, bregière!

330 MA. Il n'en set mie la maniere.
Pour Dieu, sire, or li pardonnés!

CH. Volentiers, s'aveuc moi venés.

MA. Je non ferai.

CH. Si ferés, voir.
N'autre amie ne vœil avoir,
Et vœil que chis chevaus vous porte.

MA. Certes dont me ferés vous forche!
Robins, que ne me resqueus tu?

RO. Ha! Las! Or ai jou tout perdu!
A tart i venront mi cousin.
330 Je perc Marot, s'ai un tatin,
Et deskiré cote et sercot.

ADAM LE BOSSU, *Le Jeu de Robin et Marion*, 308-341
(Texte de l'éd. Kenneth Varty, G. Harrap, London).

a) Traduire le texte.
b) Sémantique de : *vilains*, *mar*, *escape*, *noise*, *ains*, *atiré*.
c) Morphologie de : *set*, *resqueus*.
d) Syntaxe du subjonctif en 319 et 324.
e) Phonétique de : *brebris* (et *bregiere*), *aidier*, *venront*.
f) Versification : le *e* muet dans ce passage.

I. TRADUCTION

LE CHEVALIER. — Holà ! sale manant (méchant rustre), malheur à toi si tu y touches ! (Fais cela, et ça te coûtera cher !) Pourquoi tues-tu mon faucon ? Si l'on te donnait un horion, ne serait-ce pas une bonne action ?

ROBIN. — Ah ! monseigneur, vous auriez bien tort. J'ai peur (j'essaie d'éviter) qu'il ne m'échappe.

CH. — Attrape pour récompense ce rousse-menton, puisque tu le manies avec tant de douceur !

R. — A moi ! Dieu ! A moi, bonnes gens !

CH. — Tu fais du tapage ? Attrape ce marron !

MARION. — Sainte-Marie ! J'entends Robin. Je crois bien qu'il est en difficulté. J'aimerais mieux perdre mes brebis que de ne pas courir à son aide. Pauvre de moi ! Je vois le chevalier. Je crois bien que c'est à cause de moi qu'il l'a rossé. Robin, mon doux ami, qu'est-ce qu'il t'arrive ? (Comment te sens-tu ?).

R. — Sûrement, douce amie, il m'a assommé.

M. — Par Dieu, monseigneur, vous avez tort, vous qui l'avez ainsi mis en lambeaux.

CH. — Et comment a-t-il arrangé mon faucon ? Regardez, bergère !

M. — C'est qu'il ne sait pas s'y prendre. Pour Dieu, Monseigneur pardonnez-lui tout de suite !

CH. — Volontiers, si vous venez avec moi.

M. — Je n'en ferai rien.

CH. — Mais si, vous viendrez. Je ne veux avoir d'autre amie, et je veux que ce cheval vous emporte.

M. — Il faudra donc que vous me fassiez violence! Robin! Pourquoi ne viens-tu pas à la rescousse?

R. *(seul)*. — Ah! pauvre de moi! voilà que j'ai tout perdu! Mes cousins arriveront ici trop tard. Je perds Marot, je reçois une calotte, et voilà ma tunique et ma blouse déchirées...

NOTES

312 : *mar i fai* : locution obscure, dont j'ai rencontré cinquante traductions différentes. Voir ci-dessous à l'étude de *mar*.

318 : *souspape* : Je suis allé chercher dans le vieux patois franc-comtois l'expression *rousse-menton* qui seule me paraît rendre ce mot.

323 : *je croi que* : J'ajoute *bien* pour essayer de rendre ainsi la valeur atténuative du subjonctif (voir plus loin Syntaxe).

328 : La traduction : « Que fais-tu? » est impossible, puisque justement Robin ne *fait* rien, mais subit. Il faut aller chercher le sens médiéval de *faire* (= être d'une certaine manière) qui survit dans l'anglais « *How* do you *do*? » et dans les locutions impersonnelles; « Il *fait* chaud, il se *fait* tard ».

340 : *resqueus* : j'essaie de garder le seul mot qui survive de la famille de *rescorre*.

II. VOCABULAIRE

vilains

Très remarquable exemple de *glissement de sens.*

< latin **villānus*, dérivé de *villa*, la propriété de campagne, la ferme. Le sens propre est donc : *paysan*, exactement ce que nous appelons un *ouvrier agricole*, opposé d'un côté au *serf*, de l'autre au *noble* (et plus tard au *bourgeois*).

Primitivement une valeur neutre, objective :

« Ainsi fierent de haches com *vilain* de flael » *(Saxons)*
= comme des *paysans* avec leurs fléaux.

« En mi sa voie encontre un païsan *vilain* » *(Berthe aux grands pieds)*.

« Et si i avoit *vilain* qui a nostre gent jettoient des pierres en grandes fondes » (H. DE VALENCIENNES).

⟶ Mais très tôt, dès le XIIe siècle, on voit apparaître une acception péjorative : digne d'un paysan, indigne d'un noble homme (ci-dessus p. 145) :

« Ils nous orent jugié à mort laide et *vilaine* » *(Saxons)*
= condamnés à une mort déshonorante,

et toute la suite de l'évolution va dans le sens d'une *laideur*, physique et surtout morale : « si *vilain* mesfait » *(Thomas le Martyr)*, « fausse gent *vilaine* » *(Coucy)*, etc...

Que s'est-il passé? Le vieux mépris du *noble* pour le *roturier*, du *citadin* pour le *paysan* : circulez dans Paris avec une voiture immatriculée en province, et vous entendrez les chauffeurs de taxi : « Va donc, eh *paysan!* » Tous les mots désignant le *rustique* ont toujours pris une acception péjorative :

paysan, *péquenot*, *cul terreux*, *croquant*, etc. Déjà le *vilain* d'*Aucassin et Nicolete*, qui est un authentique paysan, nous est présenté affreux :

> « Il avoit une grande hure plus noire qu'une carbouclée,... unes grandes joes et un grandisme nes plat... et uns grans dens gaunes et lais... »

A cela, il faut ajouter la contamination d'un tout autre mot, *vil* (du latin *vilis*, proprement bon marché, de peu de valeur : vendre à *vil* prix). La confusion a dû se faire surtout par le substantif abstrait *vilanie*, *vilenie*, qui est un dérivé de *vilain*, mais qui a été senti très tôt comme un dérivé de *vil* (= une conduite *vile*).

Si bien qu'au Moyen Age *vilain* apparaît comme l'exact antonyme de *courtois* (cf. ci-dessus p. 71).

⟶ Depuis le Moyen Age, le sens propre a à peu près disparu. On citerait encore, sans valeur péjorative, le vers-proverbe de RÉGNIER :

> « Riche *vilain* vaut mieux que pauvre gentilhomme » (*Satire* XIII).

Mais la plupart des sens ont déjà valeur de mépris, par exemple dans la locution célèbre, encore en usage au XVIIIe siècle : « savonnette à *vilains* » (= charge anoblissante), ou dans le proverbe médiéval, encore en usage :

> « Oignez *vilain*, il vous poindra. Poignez *vilain*, il vous oindra. »

[On rapprochera du jeu de mots sur les deux sens du terme, qui apparaît dans la chanson de *Jeanne la Lorraine :*

> « Ils m'ont appelée *vilaine* /avec mes sabots!
> Je ne suis pas si *vilaine* / avec mes sabots /
> Puisque le fils du roi m'aime...»

C'est la preuve qu'à cette époque (XVIe siècle?), le sens ancien de *vilain* est encore vivant à côté du sens moderne].

La plupart des emplois subsistants soulignent la laideur physique : un *vilain* nez, un *vilain* temps, une *vilaine* blessure, mais surtout la laideur morale, par exemple l'avarice :

> « Les noms d'avare, de ladre, de *vilain* et de fesse-mathieu » (MOLIÈRE),

mais aussi toutes sortes de vices. Si *vilaine* ne se dit plus guère d'une prostituée, le mot s'emploie en parlant d'un menteur, ou comme terme très vague de blâme :

> « Allez vous cacher, *vilaines !* » *(Précieuses Ridicules)*
>
> « Cela est fort *vilain* à vous » *(Bourgeois gentilhomme)*
>
> « Voyez comme raisonne et répond la *vilaine!* » *(École des Femmes).*

⟶ Deux emplois modernes sont à signaler : la valeur pudibonde dans le langage ecclésiastique (de *vilains* propos, de *vilaines* pensées), et l'emploi hypocoristique de la mère parlant à son enfant : « C'est très *vilain!* Tu es un *vilain* garçon! »

Et, selon la formule d'un de mes maîtres d'autrefois (leçon de stylistique!) :

> « Quand on dit *le beau Monsieur Untel*, on n'est pas loin de dire que c'est un *vilain Monsieur...* »

Pratiquement, le mot ne peut plus s'employer dans son sens propre primitif, sinon dans un texte historique, où il n'est plus qu'un « mot de civilisation ».

mar

Un mot complètement disparu.

Un couple d'adverbes de manière en très ancien français :

{ **mar** (ou *mare*), résidu d'un *mala-hora* en position proclitique;
{ **buer**, — *bona-hora* —

L'idée est (avec plus ou moins de confusion déjà entre *heure* < *hora* et *eür* < *augurium*) : pour ton malheur, pour ton bonheur. — *Buer* ne dépasse pas les tout premiers textes français. *Mar* disparaît avant le moyen français. N'étudions que ce dernier.

L'idée est donc : à la male heure, par malheur, pour son malheur, d'où aussi : à tort. On trouve les deux formes *mar* / *mare* (comme *or* / *ore*) avec maintien du *-e* < *a* final, ou chute du *-e* à cause de l'emploi proclitique. De très nombreuses locutions courantes :

« il te fut *mare* » = cela t'a porté malheur
« il en va *mar* » = les choses vont mal
« *mar* il ira » = il y ira pour son malheur, il aura tort d'y aller. Cf. :
« Carles li magnes *mar* vos laissat as porz » *(Roland)*
= c'est pour votre malheur que Charles vous a laissés...
« Felun païen *mar* i vindrent as porz *(Roland)*.

En particulier la *déploration* des morts, ou de Durandal, dans *Roland :*

« Après a dit : « *Mare* fustes, seignor »
« E! Durandal, bone, si *mare* fustes » (= vous n'avez pas eu de chance)

ou encore :

« Guigemar, sire, *mar* vos vis » (Marie de France, *Guigemar*.)
= c'est pour mon malheur que je vous ai connu...

Le mot ne dépasse pas l'ancien français. C'est dommage : il était commode.

⟶ Ici, belle occasion de discuter la locution de notre texte : *mar i fai*. Elle a donné aux candidats bien de la tablature. Avouons que personne ne sait clairement en rendre compte, à part une évidente nuance de blâme.

Langlois traduit : « Garde-toi d'y toucher ». Kenneth Varty propose : « Tu y fais mal, ou peut-être : ne fais pas ça. » Aucune variante de manuscrit pour éclairer cette expression.

Le certain est que *fai* ne peut être qu'un impératif à la 2e personne. A l'indicatif on aurait *faz* (1re personne) ou *fais* (2e personne) ou *fait* (3e personne). *I*, qui semble être notre *y*, doit représenter le pronom personnel objet neutre : ça, comme il est fréquent en ancien français, et encore dans de nombreux patois (« Si tu ne veux pas *y faire*, va te coucher » et la locution populaire courante : « savoir *y faire* »). Pas de doute sur le sens de *mar*.

D'où ma traduction, que je ne vous garantis pas : « Malheur à toi si tu y touches! » Mot à mot : fais cela pour ton malheur! = fais cela, et ça te coûtera cher! Je ne vois pas d'autre moyen de rendre à la fois *mar* et l'impératif.

escape

La forme picarde, sans chuintement, **escaper**, du français *échapper* (différence de traitement du groupe *c* + *a* en picard et en francien, se reporter au corrigé ci-dessus p. 227).

Ce verbe suppose un bas latin **ex-cappare* dérivé de *cappa*, chape, cape, manteau. L'interprétation la plus courante est celle de : sortir de sa *chape*, abandonner son manteau aux mains d'un agresseur, d'où s'enfuir. Une variante de cette étymologie en fait un terme de fauconnerie : débarrasser le faucon de sa chape de cuir pour lui donner l'essor. En tous cas certainement pas d'allusion au religieux qui défroque, qui « jette son froc aux orties ». Je crois à la première hypothèse (cf. l'origine du verbe *dérober*, ci-dessus p. 106).

Échapper, mot très stable dans la langue, et toujours très vivace :

« S'uns en *escapet*, morz ies et cunfundez » *(Roland)*

= si quelqu'un s'échappe, tu en seras responsable sur ta vie.

On notera les divers emplois de ce verbe :

— intransitif : *échapper* ou *s'échapper* (pas tout à fait la même valeur) :

« Priam vous *a*-t-il *échappé?* » (RACINE)

« Seigneur, quelque Troyen vous *est*-il *échappé?* » (RACINE).

(On remarquera dans ces exemples les deux auxiliaires différents.)

Votre nom *m'échappe.*

« Ils ont peine à *s'échapper* / Des pièges de l'artifice » *(Esther)*

« Le volatile *échappe* à sa tremblante main » (LA FONTAINE).

- Un sens spécial, très vieilli : perdre son contrôle jusqu'à... :

« Lorsqu'un vieux fou *s'échappe* d'être amoureux... » (REGNARD).

— transitif parfois dans la langue classique :

« Nul *n'échappera* cette honte » (BOSSUET)

« J'ai *échappé* la mort en telle ou telle rencontre » (ID.)

Tournure qui survit très largement dans la langue populaire : « *J'ai échappé* ma tasse. » Il ne nous reste de cette construction que la vieille expression du jeu de paume : « *l'échapper belle* » (la balle), qui n'a plus qu'un sens figuré :

« Nous l'avons en dormant, madame, *échappé belle* » (MOLIÈRE).

On se rappellera aussi que ce mot picard, sous la forme de son composé **rescapé**, a été emprunté par le français dans des circonstances bien connues : en 1906, lors de la catastrophe des mines de Courrières, le terme picard de *rescapé* a été instantanément répandu par les journalistes accourus, et s'est depuis totalement implanté en français, au point qu'il nous apparaît comme un mot indispensable. C'est là un bon exemple d'un « emprunt utile », à côté de tant d'emprunts dont nous nous passerions très aisément...

noise : question déjà traitée ci-dessus p. 191.

ainz

Très curieux exemple de glissement d'emploi, puis de spécialisation, puis de disparition inexpliquée.

A peu près sûrement issu d'une forme de comparatif barbare de *ante*, **antius*. C'est ainsi l'antonyme de *puis* < **postius*, autre comparatif barbare. Le sens primitif est : *avant* (et *après*) : les deux mots se retrouvent comme préfixes dans :

aîné < *ainz-né*, né le premier; *puîné* < *puis-né*, né ensuite.

Le sens propre (préposition ou adverbe) est : avant, antérieurement :

« Onc *einz* ne *puis* ne fut si fort <bataille> jostee » *(Roland)*

« *Einz* demain nuit... » (avant demain soir) *(Roland)*

« *Ains* none... » (avant quinze heures) *(Roman de Renart)*.

En particulier la locution conjonctive *ainz que* signifie : avant que :

« *Ainz que* Rolanz se seit aperceüt » *(Roland)*.

« *Ains que* venist la mie nuit... » *(Tristan)*.

——→ Premier avatar : passage de l'idée d'*antériorité* à l'idée de *préférence :*

« *Ainz* me lairoie par le col / Pendre à un arbre... » (*Tristan* de BEROUL) = j'aimerais mieux me laisser pendre que...

« J'irois *ainz* d'huis en huis mes aumosnes rouver » (VILLEHARDOUIN) = j'aimerais mieux aller mendier de porte en porte.

On passe en effet très facilement de l'idée d'*antériorité* à l'idée de *préférence* : l'enfant gourmand croque le chocolat *d'abord*, et laisse le pain. Comparer un autre fait linguistique : le passage de *plus tôt* de temps à *plutôt* de préférence.

——→ Second avatar, découlant du premier : *ainz* (devenu *ains*) se spécialise en moyen français pour marquer une préférence *dans le vocabulaire*, c'est-à-dire pour corriger un mot par un autre. Il devient ainsi un mot *adversatif*, dont la valeur est assez distincte de celle de *mais*, avec lequel *il ne fait jamais double emploi.*

Précisons. Pour les germanistes ou les italianisants, l'opposition est celle qui se retrouve entre *sondern* et *aber*, entre *anzi* et *ma*, c'est-à-dire que *mais* oppose des *idées*, *ains* n'oppose que des mots :

Il est riche, **mais** je suis pauvre
Il était *non* pauvre, **ains** misérable.
Il *n'est pas* malade, **ains** paresseux.

Autrement dit : *pauvre* n'est pas un mot assez fort, je le remplace par *misérable*. Il en résulte que, comme *sondern*, *ains* apparaît toujours *après une principale négative*. Voici un bon exemple des deux mots :

« Les Chyprois s'en aperceurent bien, **mais** ils *ne* sonnèrent mot, **ains** s'esforcèrent de faire biau semblant » (PHILIPPE DE NOVARE).

Le mot est d'un emploi extrêmement courant en moyen français. On citera quelques exemples :

« Je *ne* me réputerai totalement mourir, **ains** passer d'un lieu dans un autre » (RABELAIS)

« Ce *n*'est *point* la faute de l'histoire, **ains** des hommes » (AMYOT)

«Terentia *n*'estoit *point* femme molle ny craintive, **ains** ambitieuse» (ID)

« Ce *n*'est *point* une isle, **ains** terre ferme » (MONTAIGNE).

Mais dès le XVIe siècle on constate des négligences dans l'emploi respectif de *ains* et de *mais*. Est-ce négligence? ou souci de variété? dans cette phrase de RABELAIS où les deux mots apparaissent côte à côte dans un emploi qui devrait être seulement celui de *ains* :

« Ma délibération *n*'est de provocquer, **ains** d'apaiser; d'assaillir, **mais** de défendre... » (*Gargantua*, 29).

Cette opposition, si commode, et qui pouvait « servir à éclaircir des *mais* trop serrés dans le discours » (Mlle de Gournay) ne sauve pas le mot, qui disparaît dans les débuts du XVIIe siècle. Un des derniers à l'employer est RÉGNIER :

« Digne, non de pitié, *ains* de compassion » (*Satire VII*).

(On vous invite à méditer la nuance ainsi établie entre ces deux « synonymes »!)

Comment justifier la disparition d'un mot si commode, que regrettera LA BRUYÈRE, et, après, lui, LITTRÉ? Je pense qu'il s'agit, une fois de plus, de la paresse des « locuteurs ». Le Français, malgré la réputation de précision de sa langue, n'aime pas à avoir deux mots de sens trop voisin entre lesquels il doit choisir. Cette précision lui paraît insuffisamment importante eu égard à l'effort d'attention qu'elle nécessite, et on laisse tomber la nuance. Il y a bien d'autres exemples de pareille négligence!

atiré

Ici une question de pure étymologie, intéressante parce qu'elle amène à distinguer entre *deux familles* presque identiques, et qui se sont contaminées. (Voir d'autres faits analogues pp. 53 et 124).

Notre *atirer* = arranger, n'a *aucun rapport* avec *attirer*, tirer vers soi, d'ailleurs sensiblement plus tardif (XVIe siècle). Il est au contraire apparenté sans doute avec *artillerie*!

Atirier, ou *atirer*, est un « parasynthétique verbal » de *tire*, ordre, rang, qui représente un germanique **têri* qui survit dans l'allemand *Zier* (ornement), dans l'anglais *tier* (rang, rangée). *Atirier* signifie arranger, disposer, équiper. Il disparaît vers le XVIe siècle, absorbé par l'homonymie d'un plus fréquent *attirer*. Il ne nous en reste qu'une trace dans le substantif *attirail*, qui en a parfaitement conservé le sens, malgré un rattachement formel à *attirer*.

Ce verbe *atirier* paraît s'être présenté sous une forme *atilier*, parer, équiper munir, qui doit être à l'origine de *artillier* (contamination avec l'idée *d'art*, avec l'adjectif *artillos*, habile, rusé); d'où le mot *artillerie* (XIIIe siècle), désignant l'ensemble des engins de guerre dont une armée devait être *équipée*, et qui ne s'appliquera aux canons, aux bombardes, qu'après l'invention de ceux-ci, au XIVe siècle (Crécy, 1346).

⟶ Rien à voir avec la famille *tirer*, *attirer* = tirer vers soi.

(Vous n'aviez pas à traiter ici la famille de *tirer*. Elle a été d'ailleurs présentée ci-dessus p. 237, selon une étymologie assez étonnante, et qui est pourtant à peu près universellement admise).

III. MORPHOLOGIE

set

Le verbe *saveir* / *savoir* est un verbe à « balancement d'accent », question étudiée ci-dessus p. 67, et qui touche en ancien français peut-être 90 % des verbes.

Passer rapidement sur l'étymologie : *savoir* < *saveir* < _*sapére_ pour *sápĕre*. Exactement avoir du goût, d'où se connaître en quelque chose ⟶ *savoir*. Rien à voir avec *scire*, auquel il a été rattaché faussement à la Renaissance, d'où l'orthographe fautive *sçavoir*.

L'indicatif présent est en ancien français :

je sai — tu **ses** — il **set** | | **ils sevent.**
| nous *savons* — vous *savez* |

a) Les formes fortes (en **grasses**) : 1re personne *sápio* devrait donner _*sache_ (*hapiam* > *hache*). On suppose un écrasement : _*sayo_ > je **sai**. Plus tard, au XVIIe siècle, un *-s* final sera rajouté par analogie des verbes inchoatifs du type *finis* —. (cf. ci-dessus pour *doins* p. 49).

Les autres personnes ont normalement un *è* (**ses**, **set**, **sevent**), aboutissement de la diphtongaison romane de *á* tonique (cf. *mare* > *mer*). Ces formes seront refaites en moyen français en *sais*, *sait* soit par influence savante, soit par analogie de je *sai(s)*, ou encore de la série je *fais*, tu *fais*.

Sevent, à la 3e personne du pluriel, sera refait sur les formes faibles, à cause de la présence du *-v-*.

b) Les formes faibles, *savons*, *savez*, gardent le *a*, puisqu'elles sont accentuées sur la terminaison, donc que le *a* latin est en syllabe initiale atone : cf. *maritum* > *mari*, *amicum* > *ami*.

⟶ Ce verbe, malgré quelques réfections partielles, est resté à alternance vocalique (il *sait* / nous *savons*, je *savais*, *savoir*). C'est donc un de nos verbes « irréguliers » (du 3e groupe).

resqueus

Ici encore un verbe à balancement d'accent. Mais l'étymologie est plus délicate. Elle a été traitée ci-dessus p. 53.

La conjugaison de *rescorre* en ancien français est la suivante :

Formes fortes : je **resqueu(s)**, [anciennement je **rescoi(s)**], tu **resqueus**, il **resqueut** ils **resqueuent**

Formes faibles : nous *rescouons*, vous *rescouez*

ŭ bref latin tonique > ō fermé tonique; se diphtongue en *eu (colṓrem > couleur)*

ŭ bref latin atone > ō fermé atone, s'obscurcit en *ou (coróna > couronne)*

Secorre, de la même famille, avait pour formes faibles *secouons*, *secouez* symétriques des précédentes, d'où le verbe a été refait sur les formes faibles : je *secoue*, tu *secoues*...

Les deux substantifs correspondants (participes féminins substantivés) sont :

{ *rescousse* (*escousse* est dans *Le Jeu de la Feuillée*, 32);
{ *secousse*.

(La famille de *courir*, en face, que vous n'aviez pas à étudier, ne présente pas de balancement d'accent, puisque la voyelle radicale était entravée. On conjuguait :

recorre > *recourir* : je *recours* / nous *recourons*
secorre > *secourir* : je *secours* / nous *secourons*

et les substantifs-participes étaient *recours*, *secours*).

IV. PHONÉTIQUE

brebris et bregière

Le problème essentiel est celui de la *métathèse* de la vibrante *r* et même de sa prolifération.

a) Les « ovins » en latin étaient désignés par le mot *oves*, qui survit dans *ouailles* (< **ovalia*) au sens propre d'abord, et rapidement au sens figuré. Remplacé en bas latin par un mot *vervex*, *vervēcis* (Pline, Varron) qui désignait au propre le *bélier*, le mâle reproducteur (peut-être apparenté à *verres*, le verrat). On comprend l'abandon du latin classique *ovem*, qui aboutissait à un monosyllabe inarticulé, **oue*, au profit d'un mot ayant plus de « corps » (cf. *ápem* remplacé par **apiculam*).

b) Le latin *vervécem* a dû passer en bas latin à **berbícem* :

— *b-* initial semble un renforcement de *v-*, et doit être un fait celtique : cf. *Vesontionem* > *Besançon*.
— la finale a dû être modifiée sous l'influence d'autres mots en *-ícem*, car *vervécem* donnerait en finale *-ois* (*ē* tonique > *ei* > *oi*); d'où *berbis*, qui s'entend dans des dialectes.

c) En francien, phénomène important, et très général, de la *métathèse* du *r* : *berbis* devient *brebis* comme

torbler > *troubler*, *formage* > *fromage*, *bevrage* > *breuvage*, etc.
(deux autres beaux exemples dans notre passage : *esgrardés*, *bregière*)

⟶ C'est un fait extrêmement fréquent : *pauvreté* est pour *poverté*, *treuil* pour **teurly'* — cf. en sens inverse le populaire *guernouille* etc... Je vous renvoie pour ce fait à Bourciez § 180; mais il faut essayer de vous rendre compte.

Ce phénomène se produit essentiellement avec les *liquides*, et surtout avec *r*. Se rappeler que ce *r* était une vibrante apicale, *roulée*, dont la vibration très forte « infectait » toute la syllabe, et même la syllabe voisine. En prononçant *beRbis*, on ne savait plus, dans le phénomène vibratoire, si le *R* était avant ou après le *e*. D'où les deux traitements : *berbis* > *brebis*, tandis que

bergère a subsisté (mais *bregière* dialectal est dans notre texte). Pour le fait phonétique, que les anglicistes pensent à la prononciation vibrée de *l* dans *table* = tabe*llll*.

d) Enfin un dernier fait ne s'est pas maintenu en français : l'épenthèse d'un autre *r* par assimilation progressive : *brebris*. Le *R* a tant de force vibratoire, et le groupe *consonne* + *R* paraît si facile à articuler, qu'un très grand nombre de mots présentent ainsi un *r* supplémentaire, non étymologique (cf. ci-dessus p. 80) :

— soit par assimilation à une autre syllabe voisine contenant un *-r-*, comme **perdix* > *perdrix*, *derte* > *dartre*, **terte* > *tertre*, **tesor* > *trésor*...

— soit même gratuitement, hors de tout voisinage d'un autre *r* : *chanve* > *chanvre*, *enque* > *encre*, *fonde* > *fronde* (cf. Bourciez § 178).

Cette forme *brebris* ne s'imposera pas.

bregière (bergère) représente un **berbicáriam* pour *vervecáriam*.

Tout ce qui vient d'être dit s'applique à ce mot, et d'abord la métathèse. Le seul point délicat ici est le traitement du suffixe *-árium* ou *-áriam*, qui, au lieu d'aboutir à *-aire*, aboutit à *-ier*, *-ière*. Ce point est traité dans Bourciez § 39 et 41 d'une façon claire et suffisamment vraisemblable.

aidier

Une question bien classique, dont l'essentiel est *l'expansion du yod* d'une syllabe à l'autre.

< latin *adjutáre*. Le *t* intervocalique commence à s'affaiblir en *th* > *d*, puis cette évolution est stoppée au stade *d* par la chute du *u* prétonique, le *d* n'étant plus intervocalique : cf. *cúbitum* > **cobido* > **coubde* > *coude*.

Le *j* représente un son yod. Après la réduction du groupe *dj* à yod, on obtient la forme **ay-dar*, où le *a* initial non accentué demeure (*maritum* > *mari*).

C'est à ce stade que le yod, sautant par-dessus la consonne, vient « infecter » la syllabe voisine, tandis que la diphtongaison romane du *a* tonique aboutit normalement à *è* (*máre* > *mer*), d'où **aydyer* > *aidier*.

Cette expansion du yod est un fait très courant et très important (lois de Bartsch) :

memoria > **memoyre* > *mémoire*; *Anatolium* > *Anatoile* en ancien français, et encore dialectal (l'église St Anatoile à Salins).

Mais il est fréquent que le yod *mouille* l'autre syllabe tout en subsistant dans la première : *pietátem* > **piytyèt* > *pitié* après réduction *iy* > *i* :
laxáre > **layssyèr* > *laissier*, plus tard *laisser*;
tractáre > **traytyèr* > *traitier*, — *traiter* etc.

Le yod de la finale disparaît d'abord dans les verbes en *-gier*, *-chier* (*mangier*, *marchier*), absorbé par la chuintante précédente; cette élimination gagnera ensuite par analogie les verbes où la finale est précédée d'une consonne sourde ou sonore : *traiter*, *aider*. V. l'historique de Bourciez § 41 H et ci-dessus p. 175.

venront

Question à peu près traitée (au précédent corrigé, p. 225). Rappeler :

— La formation périphrastique des futurs : *venire-àyo* > *vendrai* > *viendrai*. L'accent étant sur l'auxiliaire, le *i* du radical, devenu atone, tombe normalement. A la 3e personne du pluriel, l'auxiliaire est *-ayunt*, *-aunt*, représentant un barbare **habunt* analogique de *sunt*. D'où *venront*;

— L'insertion en *francien* d'un *d* épenthétique facilitant la prononciation du groupe *n'r*, cf ci-dessus p. 166; d'où en francien la forme d'aboutissement *vendront*; mais le picard *n'accepte pas* l'épenthèse (voir corrigé précédent p. 225), d'où la forme *venront*.

— La réfection française du radical sur les formes fortes, diphtonguées : je *vien*, il *vient*, qui a l'avantage d'éviter l'homophonie avec le futur de *vendre*; d'où notre forme moderne *viendront*.

V. SYNTAXE DU SUBJONCTIF

Cinq subjonctifs dans ce texte. Deux ne posent aucun problème :

- « *Peür ai que il ne m'***escape** »; subjonctif (avec *ne* explétif) après un verbe principal de crainte (action appréhendée, non réalisée); exactement comme en français moderne;

- « *Et vœil que chis chevaus vous* **porte** » : subjonctif après verbe de volonté;

le troisième est plus délicat, à cause de la construction de la subordonnée :

- « *... que je ne li* **alasse** *aidier* » : subjonctif dans une expression préférentielle : je ferai ceci plutôt que je ne *fasse* cela = j'aimerais *mieux* perdre mes brebis *que que* je n'aille pas lui porter secours. Le subjonctif se justifie par l'idée de préférence, ou par l'idée négative : *ne pas* lui porter secours me paraît une attitude impossible (remarquer aussi le *ne*).

Quant à l'articulation des deux propositions, elle pose un problème délicat. En fait, le français n'a jamais réussi à trouver une construction acceptable, à cause de la présence de deux *que* : plutôt *que* / *que* je fasse.

D'autres langues ne sont pas gênées, parce que le *que* de comparaison et le *que* de subordination ne s'y expriment pas par le même mot : latin *quam* / *ut*, allemand *als* / *dass*, anglais *than* / *that*. Mais le français emploie dans les deux cas un **que**. Comment résoudre la difficulté? L'ancien français utilisait en ce cas tantôt *que que*, tantôt *que* ce *que*, tantôt un *que* tout seul qui, par une sorte de brachylogie, en représentait deux [1]. Toutes ces constructions ont été abandonnées, et pour nous il y a aujourd'hui quasi-obligation de recourir à un infinitif (*plutôt que de ne pas* lui *venir* en aide).

- Les subjonctifs les plus intéressants apparaissent après *je croi* (verbe d'opinion) : « Je crois qu'il **soit** *entrepris*, qu'il *l'***ait** *battu* » (319 et 323).

L'ancien français, et encore la langue classique, ont la possibilité, après *un verbe d'opinion* **affirmatif**, d'employer tantôt l'*indicatif* (= affirmation

1. BRANTOME, *Dames galantes*, I, Ed. M. Rat, Garnier, p. 84 :
« Il vaut donc mieux que les biens soyent occupez par l'enfant < adultérin > que la bonne renommée < de la mère > se perde. »
Voir aussi l'exemple, cité ci-dessus p. 108, de VILLEHARDOUIN.

forte), tantôt le *subjonctif* (= affirmation atténuée). L'exemple classique est le vers du *Menteur* où Dorante et son valet Cliton discutent à propos de deux promeneuses rencontrées, et où Cliton, en désaccord avec son maître, répond :

« La plus belle des deux, je *crois* que ce **soit** l'autre ».

Entendez : voilà ce que je pense; mais je ne suis qu'un valet, et je ne prétends pas vous imposer mon opinion.

L'ancienne langue dispose ainsi de *quatre* constructions graduées, en allant du plus sûr au moins sûr :

Je *crois* qu'il *est* malade
Je *crois* qu'il *soit* malade
Je *ne crois pas* qu'il *soit* malade
Je *ne crois pas* qu'il *est* malade.

Le français moderne n'a plus cette liberté (c'est un des *très rares* cas où le subjonctif soit en recul) : les deux constructions les plus fréquentes se sont *sclérosées* :

Je *crois* qu'il *est* malade
Je *ne crois pas* qu'il *soit* malade

et nous avons perdu les nuances intermédiaires. C'est là un des très beaux exemples de la valeur atténuative, et *subjective*, du subjonctif. Vous retrouveriez la même différence dans des phrases symétriques comme :

Il est *probable* qu'il **est** malade / il est *possible* qu'il **soit** malade

Il *me semble* qu'il **est** malade / il *semble* qu'il **soit** malade.

Autrement dit, il *est probable* est plus affirmatif que *il est possible*; *il me semble* est plus affirmatif que *il semble*. Entre les deux, on a franchi une crête, on passe d'un versant à l'autre :

versant affirmatif : *il est probable, il me semble*... jusqu'à *je suis sûr;*
versant négatif : *il est possible, il semble*... jusqu'à : *c'est sûrement faux.*

VI. LE E MUET DANS LA VERSIFICATION

Essayez, ici encore, de faire un classement, d'aboutir à un exposé cohérent. (Voir question d'ensemble traitée ci-dessus p. 40).

a) *En fin de vers*, le *e muet* ne compte jamais, à aucune époque de notre poésie. Il fournit les rimes féminines (pas encore d'*alternance* régulière) :

escap(e) / souspap(e), bregièr(e) / manièr(e) etc.

b) *A l'intérieur du vers* : plusieurs cas :

1° Le *e* intérieur d'un mot a toujours compté : entrepris — brebis

Un seul point à signaler : la diérèse *pëur* = deux syllabes.

2° Le *e* normalement élidé ne compte pas (-*e* terminant un mot devant un mot commençant par voyelle) :

alass(e) aidier, douch(e) amie.

Il en a toujours été ainsi. Seule exception parfois en ancien français :

que il (deux fois : 313 et 319), malgré l'hiatus, soit pour la commodité du versificateur, soit que *que* soit un mot trop important, et qui doit s'entendre nettement.

3° Le -*e* normalement non-élidé (devant mot commençant par consonne) a toujours compté dans le vers :

Que ne me resqueus-tu ? — *Ceste* souspape — *Sainte* Marie.

4° Le seul point intéressant, *à développer*, est celui du -*e* non-élidé dit « *en hiatus interne* », qui a été banni de la poésie depuis Malherbe. Il s'agit d'un -*e* final en *hiatus interne*, c'est-à-dire suivant immédiatement une voyelle, et sans consonne d'appui : *ami*-e, *Mari*-e.

a) Si ce -*e* final a la chance d'être suivi d'un mot commençant par une voyelle, pas de problème : il s'élide normalement, et tout est dit :

« Douche *ami(e)*, il m'a mort » (325)

b) Mais s'il est suivi d'un mot commençant par consonne, ou si, d'une façon générale, il doit compter dans le vers, il se prononce comme une syllabe normale en ancien français : « Sainte *Mari*-e, j'oi Robin ».

On prononçait ainsi *Mari-eu*. Plusieurs exemples dans ce texte :

« Pour coi *tu*-es-tu mon faucon? » (309)
« Quant tu le *mani*-es si gent! » (315)
« Sainte *Mari*-e, j'oi Robin » (318)
« Ains *perderoi*-e mes brebis » (320)
« Il n'en set *mi*-e la manière » (330)
«N'autre *ami*-e ne vœil avoir » (334).

Ayez toujours quelques exemples de ce fait à votre disposition, par exemple : Ancien français : « *Pi*-es, corbeaux nous ont les yeux cavez » (Villon).

xvie siècle : « En mai de *rosé*-e tout plein... » (Ronsard).

(Voir aussi d'autres exemples ci-dessus p. 41).

⟶ Malherbe bannira cette liberté, au nom de l'harmonie (éviter ce son -*eu* dans le vers). Le dernier exemple que j'en connaisse est dans *Amphitryon* :

« C'est d'être *Sosi*-e battu. » (8 syllabes).

Après Malherbe, on ne pourra plus employer de tels mots que quand la prononciation du -*e* n'est pas possible, c'est-à-dire en fin de vers ou devant mot à initiale vocalique (élision normale) :

« Célébrer avec vous la fameuse *journé(e)* » (Racine).

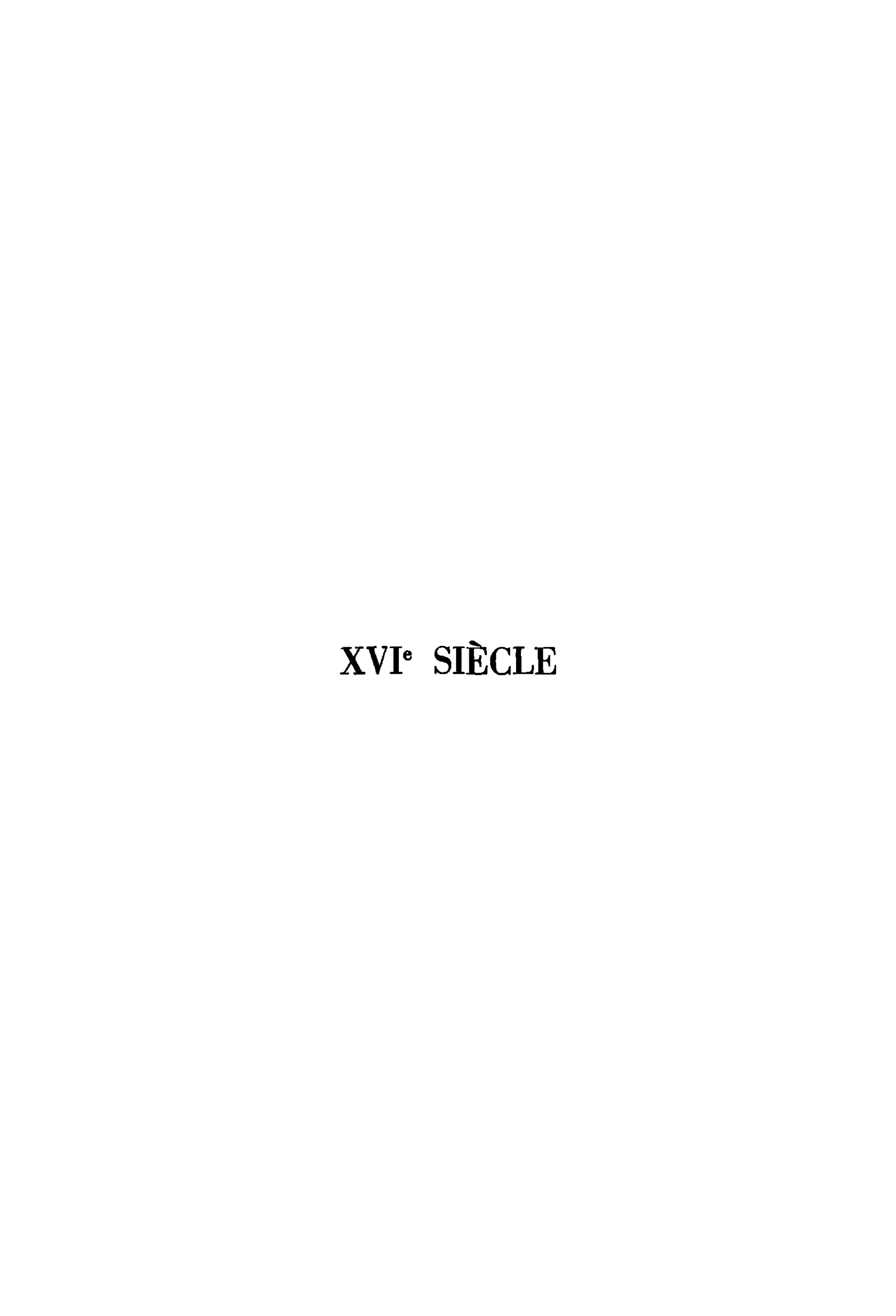
« Aussitôt qu'à *porté(e)* il vit les contestants » (La Fontaine),

mais jamais devant un mot commençant par consonne à l'intérieur du vers. C'est ce qui justifie certaines substitutions classiques, comme *fer* ou *glaive* pour *épée*, *penser* pour *pensée* : « N'écoutons plus ce *penser* suborneur » (CORNEILLE).

Mais quand le *-e* peut s'élider, on emploiera le mot normal :

« Ton *épé(e)* est à moi... » (CORNEILLE).

En somme, depuis MALHERBE, un très grand nombre de mots, *joie*, *vie* *épée*, *pensée*, *réjouie* etc. ne peuvent plus figurer dans le vers qu'à des places privilégiées (rime ou élision), et ne peuvent *jamais* s'employer au pluriel : *joies* = élision impossible.



XVIe SIÈCLE

XXI. MAROT : « *EPISTRES* »

La maladie de Marot

Bien tost apres ceste fortune là,
50 Une autre pire encore se mesla
De m'assaillir, et chascun jour m'assault,
Me menaçant de me donner le sault,
Et de ce sault m'envoyer à l'envers
Rithmer soubz terre et y faire des vers.
C'est une lourde et longue maladie
De trois bons moys, qui m'a toute eslourdie
La povre teste, et ne veult terminer,
Ains me contrainct d'apprendre à cheminer,
Tant affoibly m'a d'estrange manière;
60 Et si m'a faict la cuysse heronnière,
L'estomac sec, le ventre plat et vague :
Quand tout est dit, aussi mauvaise bague
Ou peu s'en fault que femme de Paris,
Saulve l'honneur d'elles et leurs maris.
Que diray plus? Au misérable corps
Dont je vous parle il n'est demouré fors
Le povre esprit, qui lamente et souspire,
Et en pleurant tasche à vous faire rire.
Et pour autant, Syre, que suis à vous,
70 De trois jours l'un viennent taster mon poulx
Messieurs Braillon, Le Coq, Akaquia,
Pour me garder d'aller jusqu'à *quia*.
Tout consulté, ont remis au printemps
Ma guarison; mais, à ce que j'entens,
Si je ne puis au printemps arriver,
Je suis taillé de mourir en hyver,
Et en danger, si en hyver je meurs,
De ne veoir pas les premiers raisins meurs.

MAROT, *Epistres*, XXVII,
Au Roy, pour avoir esté desrobé, 49-78.

a) Sémantique de : *fortune*, *rithmer*, *ains;*
b) Morphologie de : *assault*, *demouré;*
c) Syntaxe : justifier les féminins : toute *eslourdie*, *saulve;*
d) Versification : étudier les quatre dernières rimes.
e) Sous forme de *brève* dissertation, apprécier la langue et le style de Marot dans cette page bien connue.

GRAMMAIRE

I. SÉMANTIQUE DE :

fortune. — Remonter au latin *fortuna*, sort, destin, dérivé de *fors*, sort, hasard (qui se rattache au radical de *fero* : proprement, ce que la vie apporte). Rappeler la divinité *Fortuna*, avec une majuscule.

C'est, en principe, un mot « ambivalent », comme beaucoup de mots de ce genre, s'appliquant au destin, bon ou mauvais, d'où nécessité, en ancien français de le préciser par une épithète :

> « On dict bien vrai : la *mauvaise fortune...* » (MAROT, premier vers de cette *Épître*).

La valeur allégorique (*Fortune* = divinité) est surtout fréquente au Moyen Age. Rappeler la devise « équivoquée » de Marguerite de Bourgogne :

> « *Fortune* infortune fort une »

et les vers de Charles d'ORLÉANS :

> « Je respondy que par *Fortune* estoie
> Mis en exil en ce bois... ».

En usage normal, on rencontrera :

- un sens indifférencié : cf. encore au XVIIe siècle = destin, destinée :

> ... « Vous avez entendu sa *fortune ;*
> Sa présence à la fin pourrait être importune » *(Athalie)*;
> « Hors de l'ordre commun il nous fait des *fortunes* » *(Horace)*;

- un sens défavorable : c'est celui qui nous reste dans la locution :

> « Faire contre *fortune* bon cœur »;

(souvent corrigé aujourd'hui, à tort, en :

> « Faire contre *mauvaise fortune* bon cœur »

et justement cette correction est intéressante pour l'évolution sémantique de ce mot).

- un sens favorable, bien plus fréquent :

> « Peut-être la *fortune* est prête à vous quitter » *(Esther)*.

Peu à peu, c'est ce sens favorable qui va se répandre, et le mot *fortune*, employé sans épithète, désignera le plus souvent un ensemble de circonstances favorables. Et comme le point qui paraît le plus favorable aux yeux des hommes est la possession des biens, de l'argent, on assiste à une spécialisation qui donne aujourd'hui au mot sa valeur dominante :

> « La dame de ces *biens*, quittant d'un œil marri
> Sa *fortune* ainsi répandue... » (LA FONTAINE).

Aujourd'hui, le mot n'a plus guère sa valeur indifférenciée que dans des expressions anciennes et figées (« contre *fortune* bon cœur », « à la *fortune* du pot », « *fortune* de mer »); en dehors de ces cas, employé seul, il ne peut plus désigner que la *bonne fortune*, et particulièrement l'argent; dans un sens défavorable, il doit être accompagné de *mauvais :*

« Il supporta la *mauvaise fortune* sans faiblesse, comme il jouit de la bonne sans orgueil » (FLÉCHIER).

(Dans notre texte, sens défavorable, qui n'a pas besoin d'être précisé, puisque le récit précédent a donné tous détails sur le vol dont Marot a été victime).

On a donc affaire ici à l'un de ces nombreux mots indifférenciés, « ambivalents », qui finissent par perdre cette ambivalence et par se spécialiser dans l'un ou l'autre des deux sens, généralement le sens favorable. Il est caractéristique que tous les mots se rapportant à l'idée de la destinée évoluent de la même façon : *heur :*

« Que notre *heur* fût si proche et si tôt se perdît » *(Cid)*

(puis retour à plus de précision avec l'emploi de *bonheur*, *malheur*); de même : *chance* (proprement ce qui tombe, ce qui *choit*), *succès* (proprement ce qui succède, bon ou mauvais :

« Sa sotte flatterie / Eut un *mauvais succès...* » (LA FONTAINE),

réussite (proprement résultat, du verbe *issir*), etc.

Tout se passe comme si la langue française « n'aimait pas » (comme on disait au temps de Vaugelas) ces mots à valeur indifférenciée, et peu à peu, par restriction de sens, les faisait rentrer dans la catégorie des mots à sens précis, c'est-à-dire utilisables sans ambiguïté. Une sorte d'élimination spontanée des causes possibles de confusion.

rithmer. — Un petit problème de confusion étymologique. On a longtemps cru que *rythmer* et *rimer* étaient le même mot (vous trouverez encore cette explication dans certains dictionnaires étymologiques). En fait, il est à peu près admis aujourd'hui qu'on a affaire à deux mots différents :

rythmer, assurer un *rythme* (une marche *rythmée*) remonte au grec;

rimer, mettre des rimes à des vers, par extension faire des vers, remonte à un germanique **rim* (ancien haut allemand *rîm*) qui veut dire série, nombre, et qui a pris le sens de : série de vers, puis série de finales semblables des vers *rimés*.

(Cf. la dernière édition du BLOCH-VON WARTBURG.)

rime existe dès le XIIe, *rythme*, avec son sens grec, n'apparaît qu'au début du XVIe siècle.

Au XVIe siècle, les deux mots se sont très facilement confondus, parce que *rythme* se prononce, selon l'usage du temps, sans qu'on fasse entendre le *t* (réduction automatique des groupes de consonnes difficiles : on disait *oscur*, *ostiné*, *setembre* etc.) D'où, chez les gens du XVIe siècle, le sentiment qu'on a affaire au même mot, sous une forme savante et sous une forme populaire : *rythmer* ou *rimer*. Et, comme les deux verbes se rapportent tous deux, à l'occasion, à la poésie, confusion totale entre eux : rappeler l'usage qu'en fait MAROT lui-même dans sa fameuse *Épître* II, *Au Roy*, où il équivoque largement sur les deux mots.

Une locution, au moins, nous ramène à une valeur bien plus générale de *rime :* « sans *rime* ni raison », c'est-à-dire sans *suite* raisonnable.

On notera, enfin, le sens étendu de *rimer* au sens général de : faire des vers, être poète, parce que la *rime* est l'élément le plus caractéristique, au moins le plus voyant, de la poésie :

« Il se tue à *rimer :* que n'écrit-il en prose ? » (BOILEAU).

C'est en somme une métonymie.

ains. — Question traitée à plusieurs reprises : je renvoie à l'exposé de la page 236 ci-dessus.

II. MORPHOLOGIE DE :

assault. — C'est en somme un verbe qui a changé de type de conjugaison.

Au départ, le verbe latin refait **assalire*, sauter sur. La conjugaison du présent va être perturbée par : la présence d'un mouillement à certaines personnes, la vocalisation du *l*, la réfection sur un type faible.

En ancien français, la conjugaison du présent est :

j'**assail**	nous *assalons*
tu *assaus*	vous *assalez*
il *assaut*	ils **assaillent**

C'est qu'il y a un yod à la 3e personne du pluriel : **assaliunt*.

On retrouve ce yod à l'imparfait *(assaillais* < **assaliebam)* et au subjonctif présent (que j'*assaille*), encore au participe *(assaillant)*. D'où tendance à généraliser ce radical mouillé, le plus fréquent. D'où une conjugaison hybride actuellement, qui a le plus souvent des terminaisons des verbes en *er :* j'*assaille*, tu *assailles*..., et parfois des formes des verbes en *ir :* j'*assaillirai* (au lieu de l'ancien *assaudrai*).

On trouve la même confusion dans toute une série de verbes du même genre : *saillir* et *tressaillir* (bien entendu), *faillir* et *défaillir*, *cueillir* et ses composés (anciennement je *tressaus*, je *défaus*, je *queux*).

Quant à la présence du *l (assault)*, c'est une question bien connue : le *l* de *salire* s'est vocalisé sous la forme d'un *u : tressalt / tressaut*, et les érudits du XVIe siècle, par souci étymologique, ont cru devoir rajouter cet *l* qui leur semblait perdu, et qu'ils ne reconnaissaient pas dans le *u*. Certains mots même, terminés par *x* (= graphie pour *-us*), contiennent alors *trois fois* le *l* originel : *chevaulx*, *ceulx*...

demouré pose une fois de plus le problème de l'apophonie dans la conjugaison, et des verbes « à balancement d'accent ». Je renvoie à l'exposé général ci-dessus p. 67.

II. SYNTAXE

toute eslourdie. — Deux questions d'accord :

a) **L'accord de l'adverbe.** En principe, *tout* est ici adverbe (= tout à fait) et devrait, logiquement, rester invariable.

En fait, l'ancien français, dès les plus anciens textes, a coutume de faire en pareil cas un accord de voisinage; en voici un des plus vieux exemples :

« Set ans *tuz* pleins a esté en Espaigne » *(Roland)*.

Tel est — sauf exceptions bien sûr — l'usage courant de l'ancien et du moyen français; c'est encore celui du XVIIe siècle dans son ensemble :

« Il faut tenir mes chevaux *tous* prêts pour conduire... » (MOLIÈRE).
« Sont-ils morts *tous* entiers avec leurs grands desseins ? » (CORNEILLE)
« C'est Vénus *toute* entière à sa proie attachée » (RACINE).

Les règles modernes concernant l'accord de *tout* adverbe ont été établies par Vaugelas, acceptées par l'Académie. Elles sont un compromis — pas toujours heureux — entre la logique et les tendances vivaces de la langue; les rappeler rapidement :

Tout est invariable devant un adjectif au : masculin singulier (bien entendu), masculin pluriel, féminin singulier et pluriel commençant par une voyelle :

Dieu *tout* puissant, chevaux *tout* prêts, Vénus *tout* entière;
mais s'accorde devant un adjectif féminin, singulier ou pluriel, quand celui-ci commence par une consonne ou un *h* aspiré :

Toute raisonnable qu'elle est, elle se sent *toute* honteuse,

d'où au pluriel des constructions qui peuvent être ambiguës :

Elles étaient *toutes* retournées par cette nouvelle :

= *toutes* = *tout* adverbe ? ou adjectif se rapportant à *elles ?*
Deux interprétations possibles, selon l'articulation de la phrase :

Elles étaient / *toutes* retournées...
Elles étaient *toutes* / retournées...

De fait, ce sont là des survivances sporadiques de l'ancien français. Autres survivances : des fenêtres *grandes* ouvertes, des fleurs *fraîches* écloses.

b) L'accord du participe passé.

Aujourd'hui nous dirions : m'a *tout élourdi* ma pauvre tête.

Sur cette question de l'accord, on se reportera à l'exposé ci-dessus p. 194.

On profitera de l'occasion pour rappeler que c'est Marot lui-même qui le premier a formulé — en s'inspirant de la syntaxe italienne — la « règle » qui s'est imposée depuis :

« Il faut dire en termes parfaicts :
Dieu en ce monde nous a *faicts* ».

Mais en fait la règle ne s'imposera que lentement dans l'usage au cours du XVIIe siècle, et ne triomphera définitivement qu'au XIXe avec l'école primaire. Vous remarquerez qu'elle est d'ailleurs en voie de disparition déjà, et que la langue parlée d'aujourd'hui néglige de plus en plus l'accord.

saulve l'honneur

D'abord, la construction est celle d'une *participiale absolue*, du type de l'ablatif absolu latin : l'honneur étant sauf.

Pour le sens, *sauf* est bien ici l'adjectif, non la préposition : sauvé, intact. Même valeur que dans l'expression qui nous reste :

« *Sauf* votre respect, *sauf* le respect que je vous dois »
(mot à mot : le respect que je vous dois restant intact).

C'est cette construction de la participiale absolue qui va aboutir à la *grammaticalisation* de *sauf* comme préposition, dans des phrases comme : « Ils furent tous tués, **sauf** *le général* », mot à mot : le général étant sauf; d'où l'on arrive à l'idée d'exception : *excepté* le général. En ce cas, *sauf* (comme *hormis*, *vu*, *excepté*, etc.) est invariable, et ceci dès l'ancienne langue, même devant un féminin :

« *Sauf sa femme et ses enfants*, aucun ne parle au Roy » (MONTAIGNE).

Reste le problème de *saulve* : pourquoi ce féminin ?

Tout simplement parce que *honneur* a été féminin au Moyen Age, et qu'il l'est encore souvent au XVIe siècle.

La question du genre des mots en *-eur* est traitée ci-dessous p. 269.
Seuls les noms *labeur* et *honneur* sont repassés au masculin, mais l'expression toute faite « *sauve l'honneur* » se maintiendra jusqu'à la fin du XVIe siècle :

« Les truyes en leur gésine (*saulve l'honneur* de toute la compagnie...) »
(RABELAIS).

Il n'y en a plus d'exemples au XVIIe siècle à ma connaissance.

IV. VERSIFICATION

a) La rime **hyver/arriver**. Ce n'est pas encore une rime « normande » telle qu'on la trouvera à partir de Malherbe. En ancien français, le *r* final est articulé en toutes circonstances, et l'on prononce *aimèr*, *arrivèr*, avec un è probablement, ouvert et un *r* roulé. Il en est encore de même au début du XVIe siècle. C'est au cours du XVIe siècle, et plutôt dans sa seconde moitié, et spécialement dans le parler populaire de la région parisienne, que le *r* final commence à devenir muet, qu'on prononce à l'infinitif : *aimé*, *arrivé*, *couri*, *veni* (cf. ci-dessus à propos de *par oui dire* p. 204).
Mais Marot, écrivant au début du siècle, et d'origine méridionale, prononce certainement *arrivèr* exactement comme *hiver*.

C'est l'action des grammairiens du XVIe et du XVIIe siècles qui freinera la tendance à l'amuissement du *r* final; on prononcera dès lors comme nous : *voir*, *courir*, mais ils ne réussiront pas à imposer cette réforme pour les verbes du 1er groupe, très nombreux et s'étayant l'un l'autre, ni au subtantif *monsieur*, appartenant à la langue de chaque jour.

b) La rime (équivoquée) *je* **meurs** / *raisins* **meurs** est en revanche une simple rime pour l'œil. A aucune époque de la langue on n'a prononcé l'adjectif *meür* autrement qu'avec un *ü* aigu. Il faut voir ici une sorte de licence poétique, qui n'est pas isolée au demeurant : on trouve par exemple dans Du Bellay les rimes *le feu* / *il a veu* (= *veü*). A moins qu'il ne s'agisse d'un dialectalisme ?

LANGUE ET STYLE DANS CE TEXTE DE MAROT

A l'occasion d'une lettre de nouvel an (1er janvier 1532), Marot expose au roi la triste situation où l'ont mis deux graves accidents de l'année écoulée, la friponnerie de son « valet de Gascogne » et une cruelle et longue maladie (en fait, une épidémie, ce qu'on appelait en ces temps une « peste »). Il se trouve maintenant à la côte. Et, comme en d'autres circonstances, c'est au roi qu'il fait appel, ou plutôt à sa bourse : « *Voylà le point principal de (sa) lettre* ».

Les deux épisodes se suivent et se complètent. Au premier, trop connu et un peu vilipendé, j'ai préféré le second, qui n'offre pas moins de verve, mais qui est un peu moins du type « morceaux choisis ».

Au demeurant, dans toute l'épître, Marot se montre habile quémandeur et profond psychologue : il sait qu'avec les grands de ce monde il ne faut pas seulement être pitoyable, mais savoir « accrocher » leur intérêt, les distraire. Le vers qui va définir au mieux le *ton* que cherche à adopter notre poète est le vers 68 :

« *Et en pleurant tasche à vous faire rire.* »

Son récit devra donc comporter tous les éléments amusants, pittoresques, voisinant avec des éléments attendrissants ou émouvants. L'épisode I (le vol) était plus enlevé, plus drôle peut-être; l'épisode II mêlera davantage les deux registres : un réalisme pittoresque, savoureux, presque gaillard en un passage, comme si le poète se moquait de lui-même et « blaguait » sa propre misère, et puis, en contre-point, une ironie amère qui, tout en gardant le sourire et la plaisanterie, insiste sur ce dernier point de dénuement auquel il est parvenu.

C'est surtout à caractériser ces deux tons que vous devez vous employer.

a) **Le plan.** — Trois mouvements bien nets :

1° Une introduction, qui forme en même temps transition avec l'épisode précédent, et qui exprime l'idée générale : une autre mésaventure qui le met en danger de mort. Nous ne savons pas encore de quoi il s'agit : procédé de « suspens », qui soutient donc l'intérêt.

2° La maladie, sa durée, et, non pas ses symptômes (sans intérêt), mais ses conséquences : corps squelettique, décrit de façon pittoresque et réaliste, affliction morale, mais en même temps l'esprit qui se refuse à abdiquer, et qui continue à railler.

3° L'opinion de la Faculté sur l'évolution probable, en deux sous-parties : présentation amusante des médecins ; et leur pronostic peu encourageant: tout péril est loin d'être écarté.

4° La conclusion n'avait pas été donnée pour ce devoir :

« *Voylà comment, depuis neuf moys en ça,*
Je suis traicté... »

et nous arrivons au « poinct principal de *sa* lettre ».

Trois parties, donc, et deux tons différents, la troisième retrouvant le ton faussement enjoué de la première, tandis que la seconde « grince » davantage et force la note du réalisme cruel.

b) **L'introduction.** — « *Ceste fortune là* », c'est donc la mésaventure précédemment racontée. Je ne pense pas qu'il faille ici y voir une valeur d'allégorie (= la Fortune), malgré l'apparition de verbes « humains » : *se mesla*, *assaillir*, *menaçant*. Il y a seulement une vague personnification : la fortune semble s'obstiner contre lui — quasi-volontairement.

On notera le rejet : *de m'assaillir*, qui met en relief cette espèce de volonté hostile, — et cette idée d'hostilité va être traduite par une série d'expressions militaires : *assaillir*, *envoyer à l'envers* (langue des tournois : abattre en faisant vider les étriers), *donner le saut* (= faire faire le saut, d'abord terme de manège, puis le sens figuré que nous avons encore dans *faire le saut*, *le grand saut* = mourir). Il s'agit bien de mourir, mais les locutions employées appartiennent à un langage figuré et volontiers humoristique (vous ne pouvez pas dire, à quelqu'un qui vient de perdre sa mère : « Alors, votre mère a *fait le saut?* »; cela reste du style plaisant, un peu moins pourtant que *casser sa pipe.*)

On a donc à la fois une volonté de minimiser, d'ironiser par l'emploi de locutions plaisantes, et une volonté d'insister, qui se marque par les reprises de mots *(assaillir / assault)* et par des rimes ou rimes intérieures faisant revenir la même image quatre fois : *assaillir*, *assault*, *sault*, *sault*, avec une dominante de sons sifflants *(menaçant*, *sault)*. La mort est partout présente dans ces *assaults* et ces *saults*, mais le ton reste « à la blague ».

Le dernier vers alourdit encore la plaisanterie :

« *Rythmer sous terre et y faire des vers* ».

Rythmer sous terre, puisque c'est là son destin de poète, et il y a de l'ironie à s'imaginer continuant à « rimer » dans l'autre monde. On retrouvera la même image, sur le mode badin, chez La Fontaine :

< le lion > « L'envoya chez Pluton faire le dégouté » *(La Cour du Lion)* et sur le mode tragique dans l'apostrophe d'Horace :

« Va dedans les enfers plaindre ton Curiace! »

Quant à « *y faire des vers* », je crois bien, après avoir hésité beaucoup, qu'il faut en effet (comme beaucoup d'entre vous l'ont pensé) y voir un affreux jeux de mots, d'assez mauvais goût, un calembour lourdement macabre, entre les deux idées de « faire des vers » (= continuer son œuvre de poète) et *faire des vers*, donner naissance aux vers qui dévoreront son cadavre. Le macabre est, on le sait, un moyen humoristique parfois : par l'excès même de l'image

évoquée, on arrive à affecter un détachement — qui est ici le but visé. Ajoutons, autre élément d'insistance, et sûrement voulu, le retour de *six* sonorités en -*èr* (car il y faut compter les deux infinitifs) :

« ... *m'envoy*èr *à l'env*èrs
*Rithm*èr *sous* terre *et y* faire *des* vers ».

Marot s'amuse, et veut amuser son royal correspondant, par des procédés chers aux Rhétoriqueurs, et qui ne sont pas encore passés de mode.

c) **La maladie.** — Brusquement le ton change, et Marot redevient sérieux (non sans pointes d'humour encore de temps en temps). Le premier vers :

« *C'est une longue et lourde maladie* »

(où une triple allitération en *l* et l'emploi de deux syllabes sourdes : *lon-lou* insistent sur l'aspect pénible de la maladie) se prolonge encore par un rejet qui augmente la durée : *De trois bons mois*. Il n'est pas sûr qu'ici il faille voir une ironie dans l'emploi de *bons :* c'est une expression toute faite, où nous sentons l'idée de longueur, mais non la valeur qualificative de l'épithète (cf. : j'ai une *bonne* grippe).

Nouveau rejet, qui allonge toujours : *La povre teste* (pas besoin du possessif, puisque le possesseur a été désigné par le pronom personnel *me (m'a)*. On sent dans ces deux qualifications *eslourdie*, *povre*, l'apitoiement, qui n'est plus feint, d'un Marot qui, en bon « intellectuel », est plus affecté par la fatigue de son cerveau que par les douleurs du corps.

Si « *et ne veult terminer* » (= cesser) ressemble bien un peu à une cheville, on sent davantage de désarroi dans ce « *apprendre à cheminer* » : c'est marcher lentement, avec peine (rappelez-vous le « Aussitôt que le char *chemine* » de La Fontaine), et Marot, généralement ingambe (il a moins de quarante ans) souffre d'avoir à *apprendre* cette allure.

C'est que la maladie l'a « *affoibly d'estrange manière* », entendez : d'une façon extraordinaire.

Et nous avons la description réaliste, pittoresque, en même temps presque détachée et ironique, des effets de la maladie : *la cuysse héronnière*, c'est-à-dire semblable aux pattes d'un héron; mot forgé par Marot, et par conséquent humoristique a-priori, d'abord parce que tout mot forgé attire spécialement l'attention et relève volontiers du style plaisant, ensuite qu'il peint à merveille *en exagérant*, but à atteindre. — *L'estomac sec*, c'est-à-dire la poitrine décharnée : on rappellera les emplois très approximatifs des termes d'anatomie jusqu'au XVIIe siècle (*veines*, *nerfs* etc.) et surtout de *estomac*, sorte de mot passe-partout, qui désigne tantôt la poitrine, la cage thoracique (c'est le sens ici), tantôt les seins d'une femme, tantôt le ventre... Ici, les côtes sont apparentes. Le *ventre plat et vague :* si la première épithète est banale, la seconde est hautement pittoresque; Marot était assez « rondelet » (voyez ses portraits); la maladie, en l'amaigrissant, a rendu la peau du ventre flasque et pendante. Les trois indications soulignent l'état d'affaiblissement du malade; mais leur pittoresque vise, en brossant un tableau un peu caricatural, plus à faire rire qu'à attendrir.

Ici, un passage qui vous a donné bien de la tablature :

« *Aussi mauvaise bague / Que femme de Paris.* »

Passons sur les deux chevilles, qui n'expliquent rien : « *Quand tout est dit* » (= bref, formule de résumé) et « *ou peu s'en faut* », formule inutilement atténuative. Mais que vient faire cette *bague?*

Il a existé en français quatre mots, qui n'ont semble-t-il aucun rapport entre eux : la *bague* au doigt, les *bagues* = bagages (« vie et *bagues* sauves »), la *baguette*, et enfin la *bague*, femme de mauvaise vie, en rapport possible avec l'argot *bagasse :* femme propre à l'amour, dit pudiquement HUGUET. C'est de ce dernier qu'il est question ici : la régularité avec lequel ces trois vers sont coupés dans toutes les éditions scolaires suffirait à le prouver.

C'est un terme des contes grivois du XVI[e] siècle, de la comédie : une femme considérée sous l'angle du « sex-appeal », comme on dit aujourd'hui; une « garce » plus ou moins attirante (selon l'épithète d'accompagnement). En voici des exemples :

« Ceste Alix, mignarde et jolie,
Bague fort bonne et bien polie » (JODELLE, *Eugène*, I, 1)

« ... ces bonnes *bagues* de Courtisanes Romanesques » (= romaines) (Ph. de MARNIX, *Différence de la Religion*)

« Que te semble de la garce que tu scais? — Elle me semble bonne *bague.* » (J. de la TAILLE, *Les Corrivaux*, V, 4)

« Elle est, par le corps bleu, plus dure
Que n'est le pommeau d'une dague.
— C'est signe qu'elle est bonne *bague* ». (MAROT, *Dialogue de deux amoureux*)

L'idée est donc ici : je suis aussi maigre qu'une femme très maigre, qui ne saurait, par cette maigreur, être « une bonne bague », car une femme, pour être désirable, a besoin de rondeurs. C'est Marot qui nous le dit en clair en un autre passage :

« Outre plus, une femme éthique / ne sçauroit estre *bonne bague* » *(Première Epistre du Coq à l'Asne).*

L'image revient donc à dire : je suis aussi maigre que les femmes de Paris, qui ne sauraient être bonnes bagues. Pourquoi de Paris? Faut-il croire que les dames de Paris, déjà soucieuses de « leur ligne », paraissaient de pauvre embonpoint à un provincial accoutumé à des chairs plus rebondies? Je crois devoir rappeler ici les pièces de Marot pour lesquelles il eut maille à partir avec les « dames de Paris » *(Épîtres XIX à XXIII)* — qui ne paraissent pas avoir été des femmes du monde. Une raillerie de plus, sur un sujet déjà trop traité, — je pense qu'il faut s'en tenir à cette explication : un coup de patte en passant, corrigé d'ailleurs par la formule d'excuse :

« *Saulve l'honneur d'elles et leurs maris* »,

autrement dit : loin de moi l'idée de leur manquer de respect.

Le paragraphe suivant est moins bien venu, mais plus poignant : *mon povre esprit* (en rejet) *qui lamente* (emploi intransitif, fréquent jusqu'au XVIIIe siècle :

> « Rien de plus douloureux que d'entendre *lamenter* un enfant » *(La Nouvelle Héloïse)*,

et souspire, avec l'antithèse du dernier vers, sorte de sourire à travers les larmes :

> « *Et en pleurant tasche à vous faire rire* »,

façon poignante de faire sentir l'espèce de cruauté qui s'attache au rôle de poète de cour.

d) **Les médecins et leur pronostic.**

Notre malade est-il abandonné? Non pas : il est personnage important à la Cour, puisqu'il « appartient » au Roi :

> « *Et pour autant, Syre, que suis à vous...* »

Pour autant ne veut, au XVIe siècle, rien dire de plus que notre *parce que*. Pour cette raison, il a à son chevet trois médecins du roi, mais ceux-ci ne sont guère rassurants.

« *Braillon, Le Coq, Akakia* », — les trois noms ne sont pas, comme on le croirait, inventés! Ce sont trois médecins du temps, qui s'appelaient ainsi, à ceci près que le dernier avait traduit en grec un surnom qui lui était donné Mais on voit avec quelle habileté — et un peu de rosserie — Marot assemble ces trois noms pour obtenir un effet cocasse : *Braillon* fait penser à *braillard, Le Coq et Akakia* assemblent en six syllabes quatre gutturales à l'effet étrangement rocailleux. Et la dernière syllabe va revenir au vers suivant sous la forme d'une rime équivoquée : *Akakia / jusqu'à quia* (on prononçait ici *-kia*, non, comme aujourd'hui, *qü-i-a*), avec deux gutturales encore (expliquer *jusqu'à quia*).

Jeux de Rhétoriqueur encore, qui montrent que Marot ne renonce pas à faire rire; et il conserve le sens du pittoresque quand il nous montre les trois médecins venant gravement

> « *De trois jours l'un... taster son pouls* » :

Il faut comprendre sans doute qu'ils viennent (ensemble) tous les trois jours. et non pas qu'ils se relaient chaque jour au chevet du malade. La scène en, acquiert une espèce de bouffonnerie, comme toutes les scènes de consultation de plusieurs médecins...

« *Tout consulté...* », voici l'allusion claire à cette « consultation »; cette expression, qui est du langage juridique, est ici plaisamment détournée de son domaine et appliquée à la consultation médicale, — et nous voyons les trois bonnets pointus opiner gravement et réserver leur pronostic.

« *Ont remis au printemps / Ma guarison* » : sorte d'ironie amère : les médecins, eux, ne semblent pas pressés, et ce délai supplémentaire est comme souligné par le rejet, qui semble reporter la guérison... à plus tard. Marot est donc loin d'être tiré d'affaire : il pense même qu'il a encore « de bonnes chances ».

de « *faire le sault* » auparavant. Cette idée de mort possible, de mort probable (autant exagérer un peu), il va, fidèle à son parti-pris de minimiser et d'ironiser, l'exprimer au moyen de « lapalissades » (le mot est de l'un des candidats), de ces formules idiotes qui enfoncent des portes ouvertes, et dont l'exemple classique est précisément la phrase d'une chanson en l'honneur de M. de La Pallice : « *Un quart d'heure avant sa mort, il était encore en vie* ». Selon le même procédé (la mort de M. de la Pallice est de 1525, mais on peut douter que cette légende se soit déjà propagée; au surplus, c'est un procédé de comédie vieux comme le monde), Marot s'amuse à enfiler de fausses naïvetés :

> « *Si je ne puis au printemps arriver,*
> *Je suis taillé de mourir en hiver,*
> *Et en danger, si en hyver je meurs,*
> *De ne voir pas les premiers raisins meurs* »

Il est tellement content de son procédé qu'il y revient, qu'il l'utilise deux fois!

Je suis taillé = je suis « de taille » à, je suis capable de, je risque de :

> « Sont-ce des visions que je me mets en tête,
> Quand je me crois *taillée* à pouvoir mériter »
> La gloire de quelque conquête? » (MOLIÈRE, *Psyché*, I, 1).

Comprendre : nous sommes en décembre; si je ne puis au printemps arriver, j'ai donc toutes chances de mourir en hiver; et comme les raisins ne sont mûrs qu'en septembre, si je meurs en hiver... Mais on a compris!

e) **Conclusion.**

Bouffonnerie? Un peu, parfois : faire des vers sous terre, et les « calinotades » de la fin, ne sont pas du meilleur goût, il faut en convenir. Mais il s'agit pour Marot d'amuser son maître, de faire briller son esprit, — et bien souvent à cette époque de telles plaisanteries sont tenues pour « de l'esprit ».

Mais le reste est bien moins appuyé, d'une ironie amusée ou douloureuse, mais toujours maîtresse d'elle-même et consciente de ses procédés. C'est là ce que Boileau plus tard appellera « l'élégant badinage » de notre poète : cette façon discrète de se moquer de soi-même, de plaisanter quand tout vous est contraire, de garder le sourire pour faire rire les autres, tout en pleurant pour émouvoir les autres.

Nous ne pouvons pas savoir si Marot est sincère, s'il n'exagère pas un peu ses malheurs pour apitoyer son royal lecteur — et ses lecteurs plus tard. C'est possible, c'est même assez probable. La question n'est pas là : le certain est que, par le *ton* auquel il a recours, ou plutôt par la *juxtaposition des tons*, il réussit à nous persuader de son dénuement, de son affliction, de l'accumulation de ses malheurs. Et il y parvient sans nous ennuyer, — ce qui est gagner doublement la partie. Ce n'est pas là, certes, du très grand art : poésie de cour, genre mineur assurément. Mais il y a là de la facilité, du tact, une sorte de pudeur.

Nous ne savons pas si François Ier s'est laissé convaincre par cette prière si gentiment présentée. Mais on le souhaiterait volontiers...

XXII. RABELAIS : « *PANTAGRUEL* »

Des conseillers bien embarrassés

... Ainsi assemblez, *par* l'espace de quarente et six sepmaines n'y avoyent sceu mordre ny entendre le cas au net pour le mettre en droict en façon quelconques, dont ilz estoyent si despitz qu'ilz se conchioyent de honte villainement.

Mais l'un d'entre eulx, nommé Du Douhet, le plus sçavant, le plus expert et prudent *de tous les autres*, un jour qu'ilz estoyent *tous* philogrobolizez du cerveau, leur dist :

« Messieurs, jà long temps a que sommes icy sans rien faire que *despendre*, et ne pouvons trouver fond ny rive en ceste matière, et, tant plus y estudions, tant moins y *entendons*, *qui* nous est *grand* honte et charge de conscience, et à mon advis *que* nous n'en sortirons que à deshonneur, car nous ne faisons que ravasser en noz consultations; mais voicy *que* j'ay advisé. Vous avez bien *ouy* parler de ce grand personnage, nommé Maistre Pantagruel, lequel on a congneu *estre sçavant* dessus la capacité du temps de *maintenant es* grandes disputations qu'il a *tenu* contre tous publiquement? Je suis d'opinion que nous *l'appelons et conferons* de *cest affaire* avecques luy, car jamais homme n'en viendra à bout si cestuy là n'en vient ».

A quoy voluntiers consentirent tous ces conseilleurs et docteurs.

RABELAIS, *Pantagruel*, chap. X
(Texte de l'Édition de Cluny, P. Grimal, Libr. A. Colin).

a) Faire, à propos des mots soulignés, les remarques de sens, de morphologie ou de syntaxe qui vous paraissent s'imposer.
b) Étude de la langue et du style du passage.

I. GRAMMAIRE

par. Le latin *per* a pour valeur première une *valeur* spatiale = à travers un espace : *per agros*, *per forum.* Ce sens survit en français dans quelques emplois presque archaïques : *par monts et par vaux*, « *Par les champs et par les grèves* », « L'âne allait *par pays* » (LA FONTAINE), et, avec une valeur légèrement différente dans des emplois tout à fait courants : passer *par* la fenêtre.

Mais, dès le latin, extension du sens spatial au sens *temporel* (assimilation spontanée de la *durée* à un *espace* à parcourir; cf. en français nombreuses expressions de *lieu* employées en valeur de temps : *là-dessus*, *sur* ces entrefaites, *sur*-le-champ); d'où *per* = à travers une durée : « *ludi per decem dies facti sunt* », CICÉRON, avec une nuance d'insistance : *regnavit per tres annos* en face de : *regnavit tres annos.*

Cette valeur temporelle n'est guère passée en français. [Ne pas confondre avec la valeur distributive : *par semaine*, « Que gagnez-vous *par an?* » (LA FONTAINE).] Chez RABELAIS elle apparaît comme un latinisme : « *Par trois bonnes heures* lui estoit faicte lecture » *(Gargantua)*, et ici encore elle est précisée par l'emploi du mot *espace.*

de tous les autres : Il y a eu ici *contamination* entre la construction du superlatif et celle du comparatif, contamination favorisée par l'emploi, en français ancien, de la même préposition. On attendrait l'une des deux tournures :

{ *le plus prudent de tous*
{ *plus prudent de tous les autres*

[On rappelle que l'ancien français construit le comparatif avec la préposition *de* : *plus riche* **de** *son frère*, « *nul plus vaillant* **de** *luy* » *(Jeu de la Feuillée)*; cet emploi ne subsiste que devant les noms de nombre : *les moins* **de** *vingt ans.*]

Inadvertance de RABELAIS? Ou désir d'étoffer sa phrase?

tous philogrobolisés : Indiscutablement il s'agit ici d'un *tout* adverbe, qui serait aujourd'hui invariable : ils étaient *tout* abrutis. Mais l'ancienne ne se soucie guère de la valeur grammaticale de *tout*, ou d'un adjectif employé adverbialement, et l'accorde très généralement avec l'adjectif suivant. (Cette confusion était favorisée par l'identité de prononciation : on prononçait *ous* comme *tout*, sans faire sonner le *s*, comme en témoignent encore de nombreuses rimes du XVIIe siècle). Cf. :

> « Nos pères, *tous* grossiers »... (= *tout* grossiers qu'ils étaient) (MOLIÈRE, *Femmes Savantes*).
>
> « Sont-ils morts *tous* entiers avec leurs grands desseins? » (CORNEILLE, *Cinna*).

(Une page entière d'exemples dans HAASE, *Syntaxe du XVIIe siècle*).

Il nous reste de cet accord abusif diverses tournures comme : des fenêtres *grandes* ouvertes, des fleurs *fraîches* écloses, et l'accord de *tout* devant un féminin à initiale consonantique : elle est *tout* émue, mais *toute* réjouie.

Question déjà traitée ci-dessus pp. 217 et 250 : nous y renvoyons.

despendre = dépenser, augmenter les frais du procès.

Vieux verbe du XIIe siècle, issu directement du latin *dispendere*, proprement peser pour distribuer, partager, d'où dépenser. — Subsistent en français, de la même famille, l'adjectif savant *dispendieux* (XVIIIe siècle), et les substantifs populaires *dépens*, *dépense*, remontant au supin *dispensum*.

Concurrencé dès le XIVe siècle par *dépenser*, qui n'est pas le représentant du fréquentatif latin *dispensare*, mais une formation française refaite sur *dépens*, *dépense*. C'est celle-ci qui va l'emporter. L'élimination de *dépendre* en ce sens a été favorisée par l'existence de deux homonymes :

{ *dépendre* de quelqu'un (qui remonte à *de-pendeo*, proprement pendre de ...)
{ *dépendre* ce qui était pendu (composé français du même mot *pendre*)

soit au total trois verbes *dépendre*! C'était trop...

Notre *dépendre* au sens de dépenser est encore bien vivant au XVIe siècle :

« J'ay *despandu* quatre cens escus... » (MONTAIGNE, *de la Vanité*).

« A amasser, je n'y entens rien; à *despendre*, je m'y entens un peu » (MONTAIGNE).

Se rencontre encore au début du XVIIe siècle :

« Il n'est rien de si peu de frais, si vous craignez de *despendre* » (MALHERBE).

« L'épargne est une science de ne rien *despendre* mal à propos » (ID.).

« Et n'avoir de crédit qu'au prix qu'on peut *despendre* » (RÉGNIER, *Satire* VI).

Survivra un peu plus longtemps dans l'expression, devenue archaïque, *à vendre et à dépendre* = dévoué complètement :

« Il estoit mon valet, *à vendre et à despendre* » (RÉGNIER, *Satire* VIII).

« Bissy était à *vendre et à dépendre*, corps et âme, aux Jésuites » (SAINT-SIMON).

et dans un proverbe aujourd'hui bien vieilli :

« Qui plus *dépend* qu'il n'a vaillant,
Il fait la corde où il se *pend* » (avec jeu de mots *pend / dépend*).

entendre (et **ouïr**). La question a déjà été partiellement traitée pour *ouïr*, ci-dessus p. 204.

Oïr est en ancien français le verbe traduisant *l'audition* au sens propre (< latin *audire*).

Entendre, très ancien aussi (XIe siècle), a une tout autre valeur. Du latin *intendere*, tendre vers, d'où au figuré être attentif, tendre l'oreille (ou l'esprit) — d'où comprendre (l'*entendement* de Descartes), tous sens conservés jusqu'au XVIIe siècle et survivant encore aujourd'hui dans de nombreuses locutions.

Mais : le verbe *ouïr* devient peu à peu défectif et « en perte de vitesse », peu à peu éliminé au cours du XVIe siècle (voir ci-dessus p. 203).

Il est peu à peu remplacé par des verbes de sens voisin : *écouter* et surtout

entendre. Sorte de remplacement par faux-sens [comme aujourd'hui *amener* au sens de *apporter*, comme en moyen français *arriver* (= aborder) remplaçant *advenir*, ou *fermer* (proprement fixer) remplaçant *clore*, etc...]

Depuis le XVIe-XVIIe siècle, *entendre* traduit normalement l'idée de *l'audition*. Mais cet emploi nouveau n'a pas tué entièrement ses sens traditionnels : j'*entends* que vous m'obéissiez — « Vous *entendez* le latin? » (MOLIÈRE). — C'est un homme qui s'*entend* à ses affaires, un homme *entendu*.

Ici : tant moins nous y *entendons* = moins nous y *comprenons* quelque chose.

qui : pronom relatif neutre = *ce qui*, renvoyant non pas à un antécédent précis, mais à toute l'idée précédente : *moins nous y entendons*.

L'ancien cas sujet *neutre* était *que*, qui se trouve encore parfois dans RABELAIS (cf. ci-dessous p. 156) :

> « ... Quelque personnage *que* doive en son temps faire grandes prouesses » (*Gargantua*, III).

et qui survit dans quelques proverbes : ce *que* bon me semble, advienne *que* pourra, vaille *que* vaille. Mais dès le Moyen Age, extension de *qui* au neutre.

Ce relatif *qui* peut renvoyer à toute une idée contenue dans la proposition précédente : *Qui* équivaut alors à notre *ce qui*. Fréquent encore au XVIe siècle :

> « Voilà, mon cher Morel (*dont* je rougis de honte),
> Tout le bien qu'en trois ans à Rome j'ay appris » (DU BELLAY, *Regrets*).

> « ... Fouquet alloit parler à son maistre et puis en rendre response, *qui* faisoit qu'il disnoit quelquefois bien légèrement »
> (Bonaventure DES PÉRIERS).

Et encore dans notre texte :

> « ..., *dont* ils estoient si despitz... »

Nombreux exemples encore au XVIIe siècle (Cf. HAASE, *Syntaxe française du XVIIe siècle*, § 35) :

> « Quand j'arriverai à Paris, *qui* sera avant l'hiver, ... »
> (LA ROCHEFOUCAULD).

grand honte : *Honte* n'est pas un masculin comme l'a affirmé un candidat! C'est le problème des adjectifs provenant de la *2e classe latine*, dont le féminin est en ancien français semblable au masculin = *grande honte*. Je renvoie au développement ci-dessus p. 69.

On notera que l'expression *grand honte* survit un peu, quoique rarement, à côté de la tournure normale : *une grande honte*. On opposerait de même, en français moderne, la *grand-rue* et *une grande rue*, ou encore la locution *à grand peine*, à forme figée, et *cela m'a causé une grande peine*, syntaxe devenue normale.

Ces groupes ont été longtemps écrits fautivement avec une apostrophe, comme si le *e* avait été élidé : *grand'peine*. Depuis 1932 (dernière édition), le dictionnaire de l'ACADÉMIE recommande d'y substituer un trait d'union *(grand-mère)*, qui ne se justifie pas davantage.

que : « *voicy* **que** *j'ai advisé* ».

S'agit-il ici du relatif neutre (mais au cas régime) sans l'antécédent *ce*, comme plus haut? Il est plus probable que nous avons affaire à un *interrogatif*, *que* provenant du latin *quid*, et employé en ancien français comme il l'était en latin, sans *ce*, dans la proposition interrogative indirecte (cf. ci-dessus p. 99) :

« Sires chevaliers, dites-moi *que* c'est » *(Graal)*.

Très fréquent encore au XVIe siècle :

« Savez-vous *que* c'est ? » (Bonaventure des PÉRIERS).

« Voici *que* je fais » (ID.).

« Nous ne savons guère *que* c'est beauté et nature » (MONTAIGNE)

« Ils ne savent *que* c'est que d'aymer » (Saint François de SALES), etc.

Encore quelques exemples au XVIIe siècle :

« On lui demandait *que* c'étoit » (SÉVIGNÉ)

« Je ne sais *qu*'est devenu son fils » (RACINE).

Mais VAUGELAS blâme cet emploi et exige *ce que*, qui l'a emporté sauf, rappelons-le (ci-dessus p. 99) devant un *infinitif délibératif*, où ce *que* interrogatif fournit la seule construction possible : Je ne savais **que** *répondre*.

estre sçavant.

C'est une proposition infinitive de type latin, dont le sujet *(lequel)* est à l'accusatif, complément d'objet de *a connu*.

Sous l'action des humanistes, on a assisté au XVIe siècle à un grand développement, artificiel, de la proposition infinitive à sujet exprimé, par imitation du latin :

« Ils demandèrent *les cloches leur estre rendues* » (RABELAIS, *Pantagruel*)

« Il allègue *ses champs estre mal clos* » (Noël DU FAIL)

« Il pensoit *ce vin lui avoir esté recommandé...* » (MONTAIGNE) etc...

Ce type de proposition complétive, contraire à la tendance de notre langue n'a pas réussi à s'imposer et à éliminer la complétive par *que*. Seuls cas où elle soit encore en usage :

avec le verbe *laisser* (j'ai laissé *mon frère conduire* la voiture);

avec les verbes de perception (je vois *les enfants courir*);

et lorsque le sujet de l'infinitif est un pronom relatif (ce qui est d'ailleurs le cas dans notre texte) :

« Celui *qu*'elles croyaient *être un géant* nouveau » (LA FONTAINE).

Cet homme, *que* je sais *être un médecin* réputé...

maintenant.

Soudure ancienne de la locution *main tenant*, proprement en tenant la main, sans lâcher, d'où sans interruption, immédiatement, sur-le-champ.

C'est une de ces constructions anciennes où l'objet est placé avant le

verbe, cf. encore : **chemin** *faisant*, **argent** *comptant*, *sans* **coup** *férir*, *pour* **ce** *faire*.

Devenu adverbe dès le XIIe siècle; le sens premier a été *aussitôt* (cf. ci-dessus p. 196); puis il devient l'équivalent de : au moment présent, aujourd'hui.

es (prononcer *é*).

C'est une contraction, exactement une *crase* (cf. ci-dessus p. 106), de *en les* > *els* > ès (cf. *de les* > *dels* > *des ; à les* > *als* > *aux* etc...).

Le singulier *en le* évolue en *el* > *ou* > *on* (faute de lecture?); fréquent dans Rabelais; *ès*, très employé au Moyen Age et au XVIe siècle, cède peu à peu la place à *aux* ou à *dans les* (*dans* n'apparaît en français qu'au milieu du XVIe siècle comme préposition : il est extrait de l'adverbe *dedans*, par une sorte de symétrie avec *sous/dessous*).

Ne subsiste plus que dans quelques titres à syntaxe figée devant des noms *pluriels : bachelier ès lettres*, *licencié*, *docteur ès sciences* (nous prononçons à tort *èss*), mais docteur *en droit*, *en médecine*. Les titres *modernes* ignorent *ès* : agrégé *des* lettres.

Rappeler le solécisme de Baudelaire dans la première dédicace des *Fleurs du Mal :* « Au parfait magicien *ès langue française...* », corrigé par la suite en « ... *ès lettres françaises* » dans les éditions suivantes.

tenu : un exemple de non-accord du participe passé.

Je renvoie au développement précédent sur ce point, ci-dessus p. 194.

On remarquera qu'au XVIe siècle, on rencontre très largement (et jusque bien après Marot), les trois solutions possibles :

a) On n'accorde pas alors qu'on devrait accorder :

> « Les faux pas *que* ma mémoire m'a *fait* si souvent » (Montaigne)
>
> « Les services que aultrefois lui avoit *fait* » (Rabelais)

b) On accorde alors qu'on ne devrait pas accorder (généralement pour la rime) : « ...Qui m'a toute *eslourdie* / La povre teste... » (Marot, p. 246).

> « Qui ce matin avait *desclose* / Sa robe de pourpre... » (Ronsard).
>
> « ... Cette main n'a *ravie* / Jamais le bien, jamais nulle rançon ni vie » (Agrippa d'Aubigné)

c) Souvent enfin l'accord est conforme à la syntaxe moderne.

Il n'est pas indifférent de faire remarquer qu'ici, dans la première édition (1532), Rabelais avait correctement écrit *tenues*. Le texte définitif (1542) porte *tenu*. Inadvertance de Rabelais? Coquille de l'éditeur? Ou correction voulue par Rabelais, peut-être par désir d'archaïsme?

l'appelons et conférons.

Ce sont des **subjonctifs**, et il est bien inutile, comme le font bon nombre de candidats, de chercher à justifier à toute force un indicatif... qui n'en est pas un.

C'est une question de *morphologie :* le subjonctif présent de l'ancien français ne comporte pas de *i* à la première et à la deuxième personne du pluriel, normalement (cf. ci-dessus p. 136) :

que je *parte*, que tu *partes*..., que nous **partons**, que vous **partez**...

que je *chant*, que tu *chanz*..., que nous **chantons**, que vous **chantez**...

sauf pour certains verbes présentant en latin un élément palatal (yod, ou *c* ou *g* dégageant un yod) :

que je *vienge* ... que nous *veniens* > **venions**

que je *vaille* ... que nous *valiens* > **valions.**

Ces finales se sont peu à peu répandues, par un désir de distinguer le subjonctif de l'indicatif. Mais les formes anciennes sont encore très fréquentes au XVIe siècle (Voir Gougenheim, *Grammaire de la langue française du XVIe siècle) :*

« Je suis d'avis que *jetez*... » (Rabelais)

« Gardez que ne *donnons* par terre » (Rabelais).

Mais vers la fin du siècle, ces fermes anciennes n'apparaissent plus que chez les écrivains gascons (Monluc), et les formes en *-ions*, *-iez* triomphent.

cest affaire.

Ne vous perdez pas en considérations sur une hypothétique élision :

Affaire est tout simplement *masculin* (= ce qui est *à faire*, locution verbale, en fait neutre) jusqu'au XVIIe siècle :

« Il proposa l'*affaire tel* comme *il* estoit » (Rabelais, II, 28).

Un affaire imprévu est encore dans Rotrou *(Ménechmes)*, et Vaugelas affirme que le mot est normalement masculin dans la langue judiciaire.

Affaire est passé au féminin, comme de nombreux mots, sous la double influence d'une finale en *-e*, qui *a l'air* d'être féminine, et d'une initiale vocalique, qui entraîne la présence d'un article élidé (*l'*affaire), dont on reconnait mal le genre.

a quoy. Relatif de *liaison* de type latin : *Quod* cum dixisset..., équivalant à un démonstratif accompagné d'une liaison (*Id autem*, *Et id*..,). Très fréquent au XVIe siècle sous l'influence de la syntaxe latine :

A quoi il répondit que ... *Lequel*, étant arrivé, dit...
Ce que voyant, il répondit... etc...

Ne survit plus guère que dans un style littéraire et archaïsant (sauf peut-être dans la locution *comme quoi : Comme quoi* vous avez eu tort).

II. LA LANGUE ET LE STYLE DU PASSAGE

Entre M. de Baysecul et M. de Humevesne est pendant, depuis longtemps, un procès si compliqué que les conseillers de la Cour du Parlement n'y peuvent trouver solution. L'un d'eux propose une solution raisonnable : recourir au bon sens et à l'arbitrage de Maistre Pantagruel. Accord instantané.

Plan : 1. La situation inextricable où sont les conseillers.
2. L'intervention de Du Douhet.
3. Sa harangue.
4. Acceptation immédiate.

Nota. — Aucune variante, sinon de pure orthographe, entre le texte de 1532 et celui de 1542. Passage écrit de premier jet, et non retouché.

Deux tons différents fournissent un cadre d'explication :

A. Le récit de Rabelais lui-même

Nette volonté de *satire* à l'égard de ces chats-fourrés incapables :

a) **La satire** : multiplication de formules montrant leur importance :

● « *L'espace de quarante et six semaines* » (l'effet bouffon obtenu par RABELAIS au moyen de précisions minutieuses (chiffres).

● Les réduplications : « *mordre ny entendre le cas* » : notez, comme souvent chez RABELAIS (aussi chez MONTAIGNE) la coordination d'un terme abstrait et d'un terme concret, imagé (On dit encore *mordre* aux mathématiques). — Réduplication qui souligne leur importance (ou leur impuissance ?).

● Impuissance soulignée encore par une formule totalement négative : *en façon quelconque.*

● Autre réduplication : *entendre au net* — *mettre en droit*, c'est-à-dire : le comprendre clairement, le formuler juridiquement de façon à le faire entrer dans une ou l'autre des formes du droit (la *qualification* des faits, l'application de tel ou tel *texte*, ou de telle ou telle *jurisprudence*).

● La caractérisation de leur sentiment d'impuissance, ici encore au moyen d'un terme abstrait et moral (*despitz* = dépités) et d'une image très concrète : « *ils se conchyoient de honte villainement* » :

— le goût de RABELAIS pour les plaisanteries scatologiques,
— *villainement* : d'une façon digne d'un paysan.

● Création même de mots soulignant leur dépit : *tous philogrobolisés.* — Mot de la fabrication de RABELAIS (cf. *matagrobolisé*); composé sûrement de φίλος et probablement du radical de *grabeler*, examiner attentivement, « chercher la petite bête ». C'est le seul exemple du mot, tandis que *matagraboliser* (mot-à-mot *grabeler* sur des choses vaines — ματαίος) se trouve quatre fois dans RABELAIS ; — *du cerveau* précise cruellement.

● Enfin la dernière phrase, après le discours, rapide et expéditive, souligne la joie qu'ont les conseillers à trouver un biais et à se débarrasser de l'affaire.

b) Mais le ton est différent, précis, sans ironie, très laudatif, pour présenter Du Douhet (Conseiller au Parlement de Bordeaux, *et ami de Rabelais*) : « *le plus sçavant, le plus expert et prudent de tous les autres* » (trois qualités essentielles du juriste : la science [du droit], l'expérience, et aussi la sagesse humaine [prudence] : un bon sens à un niveau plus relevé). On relèvera la longue série de renforcements, rallongée encore par la clausule : *de tous les autres.*

B. Le discours de Du Douhet

Une page très digne et très habile, d'un ton élevé et oratoire.

a) Mêmes critiques à l'égard de l'impuissance des magistrats, mais d'un ton moins mordant (ne pas « braquer » les collègues contre sa proposition) :

— « *Jà longtemps a que sommes icy* » — sans précision de durée;

— « *Ne trouver ni fond ni rive* » = ne pas parvenir à définir clairement le procès (moins cruel que *ni mordre ni entendre...*). On rapprochera curieusement cette formule de notre expression familière : une affaire où tout le monde *nageait*.

— Sentiment d'impuissance traduit aussi par des termes abstraits : « *grand honte et charge de conscience* » (appel, en somme, à la conscience des conseillers).

— Appel à leur sens de l'honneur : « *nous n'en sortirons qu'à déshonneur* » (donc il est de l'intérêt de notre assemblée de ne pas se déconsidérer).

Ton beaucoup plus mesuré et noble : mots abstraits, techniques :
nos consultations — *disputations* — *conférer* avec quelqu'un.

b) Après avoir apaisé les éventuelles réactions d'amour-propre de l'auditoire, proposition faite dans une phrase brève et nette : « *Voicy que j'ai advisé* ».

• Présentation de Pantagruel faite avec précautions *(vous avez bien ouy parler...)* et formule laudative avant de le nommer *(ce grand personnage)*

• L'indication de son *titre* en même temps que son nom : *Maistre Pantagruel* : il a donc fait les études réglementaires, il a le titre de *maistre ès arts*, il est en somme des nôtres, et l'on peut sans déchoir faire appel à lui (habileté).

• Pantagruel a même donné des preuves *publiques* (dans les *disputations*) de sa supériorité, — avec formule très laudative : « *sçavant dessus la capacité du temps de maintenant* » (autre habileté prudente de Du Douhet : vous êtes, vous, certes, aussi capables qu'on peut l'être à notre époque. Mais Pantagruel est *au-dessus* de cette capacité).

• Enfin la formule finale, très affirmative : « *jamais homme n'en viendra à bout si cestuy-là n'en vient* » = choix péremptoire, et en même temps formule habile : il s'agit ici d'une tâche surhumaine.

⟶ Cette habileté (vanter la capacité de Pantagruel, mais sans ridiculiser les conseillers) entraîne leur prompte adhésion (la dernière phrase).

C. La phrase

On dégagera, par cette seule analyse, l'opposition des tons :

Le premier paragraphe : phrase lourde, avec incidentes, accumulation de détails, subordonnées qui rebondissent ⟶ montrer, par la forme même de la phrase, l'embarras des juristes et la situation inextricable où ils se sont mis.

Le second paragraphe : la proposition est faite en une phrase nette : *l'un d'eux ... leur dist*, coupée par deux incidentes :

— les superlatifs qui qualifient Du Douhet;
— une subordonnée qui ridiculise les conseillers.

Le discours lui-même est très construit :

— les raisons qui me poussent à cette proposition — style ferme, élevé, périodique, aux symétries savantes *(fond ni rive — plus estudions, moins...)*;
— l'annonce nette d'une solution entrevue;
— retour au style périodique, ample, pour la louange de Pantagruel;
— une phrase de conclusion, nette et affirmative : « *je suis d'opinion ... car jamais homme...* »

La conclusion de la scène : la rapidité de l'adhésion : ces gens sont bien contents de se tirer d'affaire tout en sauvant la face; s'empressent d'acquiescer; effet produit par le verbe avant le sujet : « *A quoi voluntiers consentirent...* »).

On en tirerait fort bien un « gag » de cinéma.

CONCLUSION

— Un texte de premier jet sans doute, mais d'une rare perfection :

- les formules violentes, satiriques, sont sous la plume de RABELAIS;
- discours de Du Douhet est beaucoup plus nuancé.

Finalement naît de la situation elle-même un *comique de caractère :* les conseillers se jugent à *leur juste valeur.*

XXIII. MARGUERITE DE NAVARRE : « *L'HEPTAMÉRON* »

Un plaidoyer d'amour

... Et en regardant le gentil homme, qui estoit trop plus amyable que son mary, voyant qu'il estoit delaissé de sa femme comme elle du Roy, pressée du despit et jalousie de son mary, et incitée de l'amour du gentil homme, commença à dire, la larme à l'œil, en souspirant : « O mon Dieu ! fault-il que la vengeance gaigne sur moy ce que nul amour n'a sceu faire ! » Le gentil homme, bien entendant ce propos, luy respondit : « Ma dame, la vengeance est doulce qui, en lieu de tuer l'ennemy, donne vie à ung parfaict amy. Il me semble qu'il est tems que la vérité vous oste la sotte amour que vous portez à celluy qui ne vous aime poinct ; et l'amour juste et raisonnable chasse hors de vous la craincte, qui jamais ne peult demorer en ung cueur grand et vertueux. Or sus, ma dame, mectons à part la grandeur de vostre estat, et regardons que nous sommes l'homme et la femme de ce monde les plus trompez, trahis et mocquez de ceulx que nous avons plus parfaictement aimez. Revenchons nous, ma dame, non tant pour leur rendre ce qu'ilz meritent, que pour satisfere à l'amour qui, de mon costé, ne se peult plus porter sans morir. Et je pense que, si vous n'avez le cueur plus dur que nul chaillou ou dyamant, il est impossible que vous ne sentiez quelque estincelle du feu qui croist tant plus que je le veulx dissimuler. Et si la pitié de moy, qui meurs pour l'amour de vous, ne vous incite à m'aimer, au moins celle de vous mesme vous y doibt contraindre, qui, estant si parfaicte que vous meritez avoir les cueurs de tous les honnestes hommes du monde, estes desprisée et delaissée de celuy pour qui vous avez dedaigné tous les aultres ».

Marguerite de NAVARRE, *L'Heptaméron*, *Troisiesme nouvelle*
(Texte de l'éd. Michel François, Libr. Garnier).

A. Grammaire :

1. Que voyez-vous à dire sur : *la sotte amour* — *revenchons-nous* — *chaillou?*
2. Syntaxe du comparatif et du superlatif, — de la préposition *de*.

B. Style :

Essayez de caractériser brièvement, mais avec précision, la *phrase* de Marguerite dans ce passage.

I. GRAMMAIRE

La sotte amour : pose uniquement la question du *genre* du mot *amour.*

a) **Le problème général :** toute la catégorie des mots **abstraits** latins en *-or*, *-oris* ne présente qu'un genre : *le masculin* (au contraire, les mots *non-abstraits* du même type peuvent être d'un autre genre : *uxor*, f. *soror*, f., *arbor*, f., *aequor*, n.) :

tantum ardorem (Cicéron) = une si grande ardeur;

percocto colore (Lucrèce) = un teint tout recuit, halé;

dolor maximus, *pavor magnus* etc., et *primus amor* (Ovide).

Or, ces mots abstraits sont *les seuls* en latin à être de ce genre. Tous les autres sont du **féminin**, ceux en *-tas*, *-itas*, en *-tudo*, en *-entia*, *-antia*, en *-itia* etc... D'où, en bas-latin, la notion que *les mots abstraits sont du féminin* va entraîner au féminin tout le groupe en *-or*, *-oris*. Et de fait, dans le très ancien français, tous ces mots apparaissent du *féminin* :

« Li reis Marsiles ad *la culur muee* » *(Roland*, XXXIII).

« Onc mais n'avint en France *nule* si granz *dolors* » (*Saxons*, XXVII).

« *Sa* grant *valor* qui purreit aconter » (*Roland*, XXXIX) etc...

Entre temps, l'évolution phonétique a amené ces mots aux formes : *ardeur*, *valeur*, *douleur*, *couleur...*, mais le genre féminin reste très stable. Au XVIe siècle, les érudits, dans leur souci de normaliser la langue française sur le latin, essaient de rendre aux mots en *-eur* leur genre originel, le *masculin.* C'est ainsi qu'on trouvera au XVIe siècle :

« **un** *ardeur impétu***eux** » (Calvin),

« **un** *plus grand horreur* » (Calvin), « **les longs** *erreurs* de ce désert » (Du Bellay), « des *humeurs putréfi***és** *et corromp***us** » (A. Paré),

*l'odeur deliti***eux** du vin (Rabelais), *l'odeur vin***eux** des grands banquets (G. Bouchet) etc.

(On notera que tous ces exemples comportent un nom commençant par une voyelle, et pour lequel donc le genre apparaît moins nettement).

Cet essai de réaction étymologique est resté presque sans effet. Seuls deux noms, *labeur* et *honneur (déshonneur)* sont définitivement passés au masculin. Tout le reste du groupe est resté du féminin, et le sentiment de ce genre est tellement ancré dans la « conscience linguistique » que les formations *françaises* en *-eur* sont toujours du féminin : *aigreur*, *verdeur*, *noirceur*, *rougeur...*

b) **Le cas particulier de amour**

Amor est féminin dès les origines de la langue :

« *La tue amurz* me seit hui en present » (*Roland*, CCXXIV).

« Por itex cops vous a *s'amur donee* » *(Roncevaux)*

où *s'amour* = *sa* amour [d'où *m'amour* et la survivance : faire des *mamours* (cf. ci-dessus p. 96)]. Il reste du féminin jusqu'aux XVIe et XVIIe siècles.

Mais *amour* n'a pas eu une évolution phonétique normale : il a ainsi échappé au groupe des mots en *-eur* et n'a plus subi leur attraction. Il eût dû,

comme les autres, aboutir à **ameur*[1]. Le vocalisme anormal de la dernière syllabe s'explique :

- par un phénomène d'analogie : am*ou*reux / am*ou*r, comme jal*ou*sie / jal*ou*x (au lieu de *jaleus*, encore au XVIe siècle), comme n*ou*er / *noue* (ancien français *neue*) : c'est toujours le phénomène du « balancement d'accent » qui a joué presque autant dans la composition que dans la conjugaison. On rencontre encore fréquemment les formes *flour*, *doulour* etc. au XVIe siècle[2] ;

- par un emploi poétique de nom propre (le Dieu d'*Amors*) qui a contribué à cristalliser le mot dans sa forme ancienne : *amor*, *amour* ;

- probablement aussi et surtout par une influence méridionale : dans les dialectes d'oc, la finale *-orem* aboutit à *-our*, non *-eur* : *pescad*our, *troubad*our... Or le mot, très employé dans la poésie amoureuse des troubadours (notamment par l'influence méridionale exercée à la Cour de Champagne par les troubadours venus à la suite de Marie de France, fille d'Aliénor d'Aquitaine, et épouse de Thibaut de Champagne) s'est trouvé ainsi renforcé dans sa forme ancienne.

Il échappe alors au groupe des mots en *-eur* ; il rime, si j'ose dire, avec *tambour*, et l'aspect masculin de sa finale le fait passer au masculin. Influence, aussi, de son emploi médiéval comme nom d'un dieu *(Amors)* : « *Amour est fin* (= habile) » (MAROT) « *Amour* ne peut estre *receu* que de son semblable », (Marguerite de NAVARRE — Mais la même Marguerite, au sens général fait toujours le mot du féminin). Finalement, pendant deux siècles environ, XVIe-XVIIe (c'est à peu près le temps nécessaire pour toute transformation linguistique), **amour** est des deux genres, mais de plus en plus souvent masculin. A la fin du XVIIe siècle, le féminin devient rare. Depuis, il n'apparaît plus que parfois chez les poètes :

> « *Une amour* à la fois *immortelle* et *première* » (VERLAINE, *Bonne Chanson*).

Cette dualité de genre a beaucoup tourmenté les grammairiens du XVIIe siècle, qui souhaitaient « mettre de l'ordre » dans cette apparente anarchie. VAUGELAS a alors une idée étonnante : il recommande le masculin quand il s'agit de l'*amour divin*, et plutôt le féminin pour les amours terrestres. C'est au Père BOUHOURS, sauf erreur, que nous devons la règle bizarre, et qui est encore enseignée officiellement, du masculin au singulier et du féminin au pluriel (id. pour *délice*, *orgue* et *hymne*) :

> *un amour éternel, des amours passagères.*

En fait, il serait aisé de trouver des exemples (VERLAINE, RIMBAUD, APOLLINAIRE) du pluriel *masculin* :

1. Il a, en fait, abouti à *ameur*, mot dialectal et paysan du Nord de la France, qui désigne le rut des animaux (bel exemple de *restriction de sens*, cf. ci-dessus pour *pis*, p. 122, et pour *sevrer*, p. 92).

2. Cf. sur ce point le témoignage de BRANTOME, *Dames galantes*, 1, édition M. Rat, Garnier, p. 115 :

> « Le comte Amé de Savoye II disait souvent :
> « En jeu d'armes et *d'amours*,
> Pour une joye cent *doulours* »
> usant ainsi de ce mot anticq pour mieux faire sa rime ».

« La forme et l'essence divine / De *mes amours décomposés* » (BAUDELAIRE, *Charogne*). Voir sur ce point GREVISSE, *Le bon Usage*, § 253.

se revencher

Le mot est vieilli, et surtout dialectal aujourd'hui. Sous la forme *revancher*, il figure encore dans LITTRÉ, dans HATZFELD et DARMESTETER, mais il a disparu du *Petit Larousse*.

C'est un verbe du XIIIe siècle, antérieur donc à son substantif verbal *revanche* (XVIe siècle). C'est un doublet phonétique de (re)*venger*.

Partir du latin *vindicáre (venum + dico)* dont l'histoire est compliquée (mais vous n'aviez pas à la faire) = revendiquer, puis venger (« la *vindicte* publique »). Le groupe *c* + *a* après consonne par suite de l'effacement d'une voyelle atone (*-d'car(e)*) offre un double développement (cf. BOURCIEZ § 122, II) :

- >*-ch-* le plus souvent : *mánica* > *manche*, *pendicáre* > *pencher*, *masticáre* > *mâcher*, *encorticáre* > *écorcher*, *vindicáre* > **vencher**;
- >*-g-* dans d'autres mots : sans doute la voyelle atone a-t-elle subsisté plus longtemps, laissant au *k* intervocalique le temps de se sonoriser en *-g-* : *fábrica* > *forge*, **carricáre* > *charger*, *manducáre* > *manger*, **plumbicáre* > *plonger*, *vindicáre* > **venger**;

dans les deux cas, un *-i-* a existé pendant tout l'ancien français : *maschier*, *mangier* etc..., puis s'est fondu dans la consonne précédente).

(Sur ces divers développements, se reporter à l'exposé de la page 175).

On a donc en français trois mots de la même origine : **venger** (attesté dès le XIIe siècle), *(re)***vencher** (XIIIe), *(re)***vendiquer**, emprunt savant du XIVe siècle. La forme **revencher** a été écrite, par confusion des nasales (cf. ci-dessus p. 175), **revancher**, d'où notre substantif *revanche* (XVIe siècle).

Le verbe *revancher* ne dépasse guère le XVIIe siècle :

« Je veux d'un si bon tour / *Me revancher*... » (LA FONTAINE).

« Les Jésuites... *s'en revanchèrent* sur le temporel » (SAINT-SIMON).

Il survit dans de nombreux patois. VOLTAIRE déclarait qu'il était « devenu bas ».

Si bien qu'aujourd'hui le verbe **venger** a pour correspondants deux substantifs, *vengeance* et *revanche*, qui n'ont pas exactement la même valeur. Il y avait la même nuance de sens entre *se venger* et *se revancher*, verbe que nous avons dû remplacer par la locution : *prendre sa revanche*.

chaillou : c'est la forme francienne, normale, de notre mot **caillou**, qui est, lui, une forme dialectale, normanno-picarde. *Chaillou* est d'ailleurs la forme la plus anciennement attestée :

« Si durement s'estoit hurtee à un *chaillo* » (*Berte aux grands pieds*)

« Com la clere jame [= gemme] / Reluist sor le bis *chaillo* »
(CHRÉTIEN de TROYES).

L'étymologie en a été longtemps obscure. On avait même proposé de le rattacher au verbe *cailler* (> *coagulare*) dans le sens de durcir! On a songé

également au latin *calculus*, dont le sens est identique, mais avec un changement de suffixe. Il est probable que c'est un mot gaulois, d'ailleurs étroitement apparenté au précédent, **caliávo*, qu'on retrouve dans des noms de lieux *(Caillavet, Caillavel...)*.

Il donne en *français*, *chaillo*, *chaillot*, *chaillou*, formes qui subsistent dans le Centre de la France : *chail* (radical sans suffixe, mot d'ancien français, survit en poitevin); *chaille*, mot des dialectes de l'Est. Attesté à Paris dans le nom de la colline de *Chaillot* (mais, exactement en face, l'église St Pierre-du-Gros-*Caillou*).

Il s'agit là, à peu près sûrement, à la base, **du plus ancien mot humain** dont nous ayons connaissance : la fameuse racine pré-indo-européenne *kal*, *kar*, *gal*, *gar*, un mot de nos lointains ancêtres néolithiques, qui désignait tout ce qui était rocaille :

— *caillou*, *chaillou ; caillasse ; chaille; calanque ; chalet* (primitivement abri en pierre dans la montagne)*; clapiz* et *clapier* (d'abord terrier de lapin dans la *rocaille*);

— *Karpathes*, le *karst*, formation calcaire en Yougoslavie; *Charybde?;*

— *galet* (normanno-picard; la forme francienne était *jalet* = la pierre qu'on lance avec l'arbalète); irlandais *gall*, rocher;

— *Garonne* (l'eau - *onne* - qui court sur des *cailloux*, il s'agit du cours pyrénéen du fleuve); *garenne*, peut-être *garrigue* (nom prélatin d'un chêne poussant dans des sols rocailleux); peut-être *Gargantua*, dont le souvenir est lié à de nombreuses buttes rocheuses (cf. DONTENVILLE, *Mythologie française*); etc.

⟶ Une racine qui a laissé des traces dans la plupart des langues indo-européennes : latin *calx*, la chaux, et son dérivé *calculus;* anglais *chalk;* irlandais *gall;* français *chaux*, *caillou* et tous les mots cités ci-dessus; allemand *Kalk* — et j'oubliais la *Calabre* italienne!

Simple curiosité au demeurant : on n'exigera jamais que vous remontiez si loin dans l'étymologie.

Comparatifs et superlatifs dans ce texte

Peu de chose à remarquer. Formes et emplois sont, pour l'essentiel, ceux que nous connaissons encore : comparatif : « le cuer *plus dur* que... »; superlatif : « nous sommes *les plus trompés*, trahis et mocqués... ». Tout au plus aura-t-on à noter :

a) **Le renforcement du comparatif** par **trop** : « qui estoit *trop plus amyable* que son mary ». On rappellera que ce *trop* ne contient en ancien français aucun sens d'excès regrettable. C'est un emploi adverbial du substantif germanique **troppo*, troupe, troupeau, qui est l'exact équivalent de notre locution vulgaire : *des tas*, *des masses*, et qui signifie en ancien français exactement *beaucoup*. Si bien qu'il peut avoir deux sens :

● un sens d'excès, comme aujourd'hui, quand il précède un adjectif à valeur *péjorative* :

« Carles respont : *Trop* avez *tendre* cuer » (*Roland*, XXIII).

« Mais *trop* vient *lent*, dame, vostre secours » (*Couci*, VII);

• un sens simplement renforçatif (= *beaucoup*) devant un adjectif à sens favorable :

> « Ha, sires, lisez souvent ce livre [les Écritures]; car ce' sont *trop bonnes* paroles » (JOINVILLE, 260).
>
> « Un *trop beau* chemin et plain à chevaucher » (FROISSART).
>
> « ... Qui beauté eut *trop* plus qu'humaine » (VILLON).

Cette valeur se rencontre encore au XVIIe siècle, sans idée de critique :

> « Je reçois votre lettre; elle est *trop aimable*, et *trop jolie*, et *trop plaisante* » (SÉVIGNÉ). (Description de printemps : boutons prêts à s'ouvrir :) « Cela fait un mélange *trop joli* de vert et de rouge » (SÉVIGNÉ).
>
> « Il m'est *trop doux* <ce nom> Madame, et je le chérirai » (CORNEILLE, *Rodogune*).
>
> « Vous vivrez *trop contente* avec un tel mari » (MOLIÈRE, *Tartuffe*, 648).

Cette valeur se rencontre encore dans le français parlé affecté, par exemple dans la bouche de nos Marie-Chantal : « C'est *trop joli !* c'est *trop mignon !* ».

b) **Le renforcement du comparatif par tant,** ou plutôt l'emploi de la locution *tant... que* avec un comparatif : « un feu qui croist *tant plus* que je le veulx dissimuler ». C'est une tournure déjà très vieillie au XVIIe siècle. L'idée est celle d'une proportion (= d'autant plus que, au fur et à mesure que). On a longtemps hésité pour l'expression de cette proportion. La construction du début du XVIIe siècle est souvent *tant plus... tant plus...* :

> « *Tant plus* vous ferez de chemin, *tant plus* vous vous en éloignerez » (BALZAC).

VAUGELAS critique ce tour, Th. CORNEILLE et l'Académie française le déclarent hors d'usage. Il a été réduit à : *plus... plus...*, et *tant plus* passe aujourd'hui pour une tournure paysanne.

c) **Le superlatif sans article** : c'est là le point important, et pour lequel la question a été posée : « ceux que nous avons *plus parfaictement* aimez »; il faut entendre : *le plus parfaitement.*

C'est la syntaxe du superlatif relatif, qui est traitée ci-dessous p. 311.

d) **La construction ancienne avec de** du complément du comparatif était encore vivante au XVIe siècle, mais n'apparaît pas ici, et *vous n'aviez pas à l'étudier.*

Rappelons rapidement : en ancien français, le complément du comparatif est introduit :

• par **que** quand il est une proposition entière :

> « ... blanchette / **Plus que** n'*est* une erminette » (Colin MUSET).

• par **de** le plus souvent quand il est un nom ou un pronom :

> « *moins* riche **de** mon père » (*Vair Palefroi*), « *plus* vieil **de** lui » *(ibid.)*
>
> « nul *plus* vaillant **de** lui » *(Jeu de la Feuillée)*
>
> « Tu n'es pas *plus* fort **de** Samson,
> Ni plus sage **de** Salomon » (E. DECHAMPS).

Cette syntaxe disparaît au cours du XVIe siècle (nous avons ici : « *plus* amyable **que** son mary », « le cuer *plus* dur **que** nul chaillou »), avec quelques traces encore au XVIIe siècle :

« Je ne suis plus *le même* d'hier au soir » (MOLIÈRE, *Don Juan*).

« Il a pensé mourir de *la même* maladie **de** Mme de C. » (SÉVIGNÉ).

Cette syntaxe a totalement disparu, sauf dans le cas, très précis, où le complément contient un nom de nombre : **plus de** quinze ans, un vin titrant **plus de** 12 degrés...

Les emplois de *de* dans ce texte.

Laissez de côté tout ce qui est banal et encore normal, comme le *de* dans des locutions prépositives : *en lieu de* (tuer), *hors de* (vous), *de mon costé*, ou le simple complément de nom : la *grandeur de* vostre estat, les *cuers de* tous les honnestes hommes, ou le génitif renforçant un superlatif, du type : la plus belle fille *du monde* : « *l'homme et la femme* **de ce monde** les *plus trompez.* »

Vous relèverez seulement :

a) **La valeur d'origine de DE** : « il est impossible que vous ne sentiez quelque estincelle **du** *feu...* » = provenant du feu. C'est la valeur propre de DE : Venir *de* province, du cristal *de* Bohême.

b) **Le complément de nom à valeur objective** : « *la jalousie* **de** *son mary* ».

C'est une survivance du latin, courante dans l'ancienne langue, rare de nos jours. En latin, un nom *contenant une idée verbale* pouvait avoir deux compléments distincts, identiques quant à la forme (ci-dessus p. 157) :

timor hostium pouvait signifier selon les cas : la crainte qu'éprouvent les ennemis (génitif *subjectif*) ou la crainte que nous éprouvons des ennemis (génitif *objectif*). Dans un cas, *ennemis* est le sujet (*hostes timent*, les ennemis ont peur); dans l'autre il est objet (*timeo hostes*, je redoute les ennemis). On opposera de même *studium discipuli*, l'ardeur au travail de l'élève, et *studium laudis*, la passion de la gloire, etc...

On trouve de même en français, et dans notre texte :

- des génitifs subjectifs :
  « *la grandeur* **de vostre estat** » = votre état est grand;
- des génitifs objectifs :
  « *la jalousie* **de son mary** » (= qu'elle éprouve à l'égard de...)
  « *l'amour* **du gentil homme** » (qu'elle éprouve pour le...). « *la pitié* **de moy** » (que vous éprouvez pour moi), « *l'amour* **de vous** ».

On notera que dans ces deux derniers exemples le génitif du pronom, n'est pas remplaçable par un possessif : *ma pitié*, *mon amour* n'auraient que le sens subjectif.

Ce « génitif objectif » n'a pas disparu de la langue : pour l'amour *de vous*, le respect *de l'autorité*, le désir *du pouvoir*, etc. Mais cet emploi est moins étendu qu'autrefois, et pour nous *l'amour du gentilhomme*, *la jalousie de son mari* en sauraient plus avoir que le sens subjectif.

c) **De introduisant le complément du verbe passif.** Nombreux exemples dans ce texte :

- soit avec un nom abstrait : « *pressée* **du despit,** *incitée* **de l'amour...** »,

- soit avec un nom de personne : « *delaissé* **de sa femme,** *trompez, trahis et mocquez* **de ceulx...,** *delaissée* **de celui...** »

Le complément du verbe passif est introduit de nos jours par les prépositions **par** ou **de**, mais **par** ne cesse de gagner au détriment de **de**. Dans l'ancienne langue :

> « Je suis vaincu *du* temps » (MALHERBE);
> « Excité *d*'un désir curieux » (RACINE, *Britannicus*).
> « L'esprit de curiosité donné *de* Dieu à l'homme »
> (VOLTAIRE, *Siècle deLouis XIV*).

La distinction actuelle entre *de* et *par* est compliquée, et sans règle bien nette :

Par *semble* plus précis, plus explicite, plus concret : mordu *par* un chien, renversé *par* une voiture, désigné *par* le Ministre, une charrue tirée *par* des bœufs...

De s'emploie *plutôt* quand le verbe est pris dans un sens figuré (accablé *de* honte ≠ accablé *par* son fardeau), quand le verbe marque un sentiment (« craint *de* ses ennemis, aimé *de* ses sujets », FÉNELON), quand le participe a plutôt la valeur d'un adjectif (« Mazarin était détesté *des* Parisiens », A. FRANCE), quand le complément est non-déterminé (un peuple accablé *d*'impôts ≠ nous sommes accablés *par* les impôts nouveaux), etc.

Il n'en est pas moins vrai que beaucoup de ces emplois relèvent tout simplement de l'usage. Une des dernières grammaires parues (WAGNER et PINCHON) se contente de donner pour DE des exemples fixés par la tradition : *être aimé* **de** *tous, être bien vu* **de** *quelqu'un, être couronné* **de** *roses,* **de** *succès,* et d'appeler archaïsmes ou recherche poétique les autres emplois de DE introduisant un complément de verbe passif.

II. LA PHRASE DE MARGUERITE DE NAVARRE d'après ce passage

Je n'ai pas posé la question traditionnelle : *Langue et style du passage.* Vous n'avez donc pas à faire l'étude exhaustive du texte à laquelle vous êtes habitués. Limitez-vous à l'analyse de la phrase, et des types de phrase de Marguerite.

Le passage est consacré à une *conversation galante* comme il en est beaucoup dans l'*Heptaméron*, comme on en lira tant dans la littérature mondaine et précieuse du XVIIe siècle, peinture probable de ces conversations favorisées, du XVIe au XVIIIe siècle, par la vie de cour. Le jeune gentilhomme presse la reine de Naples de céder à son amour; son argumentation repose sur le désir que doit avoir la reine de se venger d'un mari qui la trompe. — La situation est donc assez banale, mais la reine entend rester fidèle à son mari, et le candidat séducteur doit *plaider* sa cause, discuter et démontrer. Sans doute la phrase de Marguerite est-elle naturellement longue, subordonnante, d'allure

volontiers latinisante. Mais ici la nécessité d'une *argumentation en forme* va donner à la phrase une rigueur, un « serré » qui traduit la volonté de convaincre. Ce n'est pas du tout une scène de flirt, une suite de passes spirituelles, mais un raisonnement à valeur démonstrative.

On distinguerait volontiers, d'ailleurs, trois aspects :

a) **La phrase de Marguerite de Navarre elle-même,** c'est-à-dire la partie narrative par quoi débute notre passage. Elle est, comme à l'accoutumée, longue, riche en subordonnées, appuyée sur beaucoup de participes, et, comme trop souvent chez Marguerite, s'en allant un peu à la dérive, et non sans monotonie.

On relèverait ainsi :

● Une longue **protase**, entièrement articulée sur des participes, et qui déblaie en quelque sorte les **causes** de ce changement d'attitude :

« *Et,* **en regardant** *le gentil homme...*
voyant...
pressée *du despit...*
incitée *de l'amour...* »

Quatre raisons précisées chaque fois par des relatives ou des compléments :

« *le gentil homme* / **qui** *estoit trop plus amyable...*
voyant / **qu'***il estoit délaissé de sa femme*
pressée / **du** *despit et jalousie de son mary*
incitée / **de** *l'amour du gentil homme* ».

Quatre raisons différentes, au demeurant finement analysées : *la séduction* du jeune homme, la *pitié* qu'on peut avoir pour lui, l'*humiliation* causée par la conduite du roi, enfin — notation importante, *in fine* — *l'amour* qu'elle éprouve pour son soupirant : voilà le grand mot lâché;

● Puis une **apodose** brève et coupée, comme hachée par des hésitations, en un rythme dégressif :

« *commença à dire* / *la larme à l'œil* / *en souspirant* » = 5 + 4 + 4.

C'est la **conséquence** des quatre causes précédentes, exprimée en une courte principale suivie de ses annexes. Ces annexes ne sont pas inutiles : elles soulignent le débat de conscience de la reine, montrant qu'elle se rend à l'amour sans conviction, à contrecœur :

« *la larme à l'œil* / *en souspirant* ».

L'expression « larme à l'œil » n'a pas la valeur familière et un peu ridicule qu'elle aurait en français familier d'aujourd'hui.

b) **La phrase de la reine de Naples :** elle est très brève, dite dans un soupir;

« *O mon Dieu* / *faut-il* / *que la vengeance gaigne sur moy* (= obtienne de moi) / *ce que nul amour n'a sceu faire*! »

Deux constatations : aucun amour (ressenti? ou plutôt inspiré) n'a eu raison de ma vertu, et voilà que l'idée de vengeance l'obtient de moi. Mais la phrase est beaucoup moins affirmative : le verbe principal est *faut-il*

(deux sens possibles : est-il possible que? ou doit-on admettre que?) : il pose le problème comme loin encore encore de la réalité (et le verbe subordonné est naturellement au *subjonctif*, mode du non-réel); cependant on notera que la phrase se termine non par un point d'interrogation, qui éloignerait encore davantage l'idée de la réalité, mais par *un point d'exclamation ;* on est proche de la constatation d'un état de choses déploré *(ô mon Dieu !)*, mais non expressément refusé. Phrase très habile dans l'incertitude qu'elle laisse planer, dans la simplicité toute racinienne d'un sanglot qui est un aveu. Que la reine soit troublée, la chose n'est pas douteuse. Mais elle est bien loin encore de *céder*, ni même de le promettre.

c) **La phrase du gentilhomme.**

L'interlocuteur ne s'y trompe pas, et tout son développement va être une **démonstration pressante** pour emporter la dernière résistance. C'est de beaucoup la partie la plus développée et la plus intéressante du texte.

Les deux arguments de la *vengeance* et de l'*amour* s'y entremêlent sans cesse, l'idée double étant posée dans une sorte de phrase-titre :

« *La vengeance est douce, qui* { *en lieu de tuer l'ennemy,*
donne vie à ung parfaict amy ».

Beaucoup de rhétorique en tout cela : oppositions de mots : *tuer* / *donne vie*, *ennemy* / *amy ;* opposition d'idées : la vengeance a pour objet d'ordinaire de tuer un ennemi; ici, elle aboutira à donner vie (cf. *sans morir*, onze lignes plus loin) *à un ami* (= amant). Pas mal de préciosité en tout cela.

La démonstration commence par un *Il me semble* de prudence, et se développe en deux séries de subordonnées pressées, et pressantes :

> « *il est temps* / *que* **la vérité** *vous oste la sotte amour* / *que vous portez à celuy* / *qui ne vous aime point*
>
> *et* < *que* > **l'amour...** *chasse hors de vous la crainte* / *qui jamais ne peult demorer en un cuer vertueux* »,

avec encore une symétrie, moins nette : *ôter l'amour* / *chasser la crainte*. En place de choix, les deux mots essentiels : **la vérité — l'amour.** Deux arguments : vous êtes sotte de continuer à aimer votre mari; et sotte de vous laisser arrêter par la *crainte* (il doit s'agir, non de la crainte qu'elle a de la jalousie conjugale, mais de ses scrupules de vertu).

Or sus, à la phrase suivante, est plus un encouragement qu'une conjonction de raisonnement, comme serait notre *or*. De fait, la phrase devient plus vive : deux principales à l'impératif :

> « **mectons** *à part la grandeur de votre état* » — réfutation d'un argument précédemment opposé;
>
> « *et* **regardons** *que nous sommes l'homme et la femme les plus trompez...* »

Habileté qui consiste à montrer l'identité des deux situations : *nous*, *l'homme et la femme*. Triple entassement d'épithètes : *trompés*, *trahis*, *moqués*, les deux premières à peu près synonymes, la troisième beaucoup plus forte, — et, en opposition, en justification :

> « / *de ceux que nous avons* **plus parfaictement** *aimez* ».

C'est en somme, sans que la chose soit dite, la justification de leur conduite à venir.

Revenchons-nous, *ma dame :* impératif qui est le point culminant du raisonnement — mais, habilement, le séducteur sent qu'il ne faut pas trop insister sur cette idée de revanche, qu'il faut faire appel au trémolo sentimental :

« / *non pas tant pour leur rendre ce qu'ils* **méritent** (nouvelle justification)
/ *que pour satisfaire à l'amour* /
qui... ne se peut plus porter sans morir. »
(= qui ne peut plus être supporté sans que je meure).

Satisfaire à est une locution juridique = rendre ce qui est dû à. Et, pour finir, le traditionnel chantage à la mort de l'amant désespéré.

Le raisonnement se continue sur deux plans : la contagion obligée de l'amour :

« *il est impossible que vous ne sentiez quelque estincelle du feu...* »

et la pitié qu'on doit avoir d'un amant si désespéré :

« *la pitié de moy, qui meurs pour l'amour de vous...* »

Ce premier argument fait appel aux poncifs traditionnels :

« *Je pense que* / *si vous n'avez le cuer plus dur que nul chaillou ou dyamant* / **il est impossible** / *que vous ne sentiez quelque estincelle du feu* / *qui croit tant plus* / *que je le veulx dissimuler* ».

Formule atténuative du *Je pense que*, corrigée par la forte négation, **il est impossible**; l'allusion banale à la dureté de cœur de la femme courtisée; l'indication, banale aussi, que l'amant cherche à *dissimuler* son amour, et que cela ne fait que l'accroître. La phrase, fortement charpentée en une succession de subordonnées, repose sur la fausse subordonnée (ou vraie principale) : **il est impossible.**

L'argument de la pitié va jouer sur deux objets : *pitié de moy*, *pitié de vous* :

« *Et* / *si la* **pitié de moy** / / ne *vous incite à m'aimer*,
qui meurs pour l'amour...
/ *au moins* **celle de vous**-*même doit vous y contraindre* /
qui... »

Ayez pitié de moy — ayez pitié de vous. Comme dans la phrase précédente, la subordonnée par *si* écarte une raison discutable, la principale en apporte une autre péremptoire.

Et la fin de la phrase s'allonge en une succession de subordonnées qui mêlent habilement, malgré une certaine lourdeur, les compliments et le ressentiment :

« *qui* / **estant si parfaicte** / *que vous méritez avoir les cueurs...*
/ **estes desprisée et délaissée** *de celuy* / *pour qui vous avez dédaigné...* »

Opposition sur le fond, cette fois, entre les vertus admirables (**si parfaicte**) qui devraient vous assurer l'amour de tous les hommes — *de tous les* **honnestes** *hommes !* (épithète qui exclut donc nettement le Roi) —, et le traitement indigne que vous réserve — non pas votre mari, mais, périphrase bien significative :

« *celuy pour qui vous avez* **dedaigné** *tous les autres.* »

On trouve donc là, pour le fond, l'accumulation des arguments les plus courants de l'arsenal du séducteur, et, pour la forme, beaucoup d'habileté et pas mal de préciosité. La phrase, sous son apparente nonchalance accumulant les subordonnées, est en réalité bien construite, bien menée, propre à traduire la psychologie des deux antagonistes : le discours du séducteur, notamment, entrelace en un contrepoint fort efficace les quelques affirmations banales de tout amant : on se moque de vous; vous méritez mieux que cela; vengeons-nous; soyez pitoyable; je vous aime à en mourir etc... Tout cela, vous le retrouverez, cent fois ressassé, dans la poésie amoureuse de la Pléiade, dans la poésie et les romans de l'époque précieuse. Car les arguments pour séduire une femme sont en nombre limité, et seul l'art de la présentation peut leur donner une allure un peu originale. Celui du « jeune gentil homme » est si habile qu'on croirait avoir affaire à un séducteur professionnel, un Valmont, parfaitement maître de sa dialectique, et peu sincère en réalité. Il n'en est rien heureusement, puisqu'il s'est montré un parfait amant jusqu'à ce que « *la vieillesse y meit ordre* »...

XXIV. J. DU BELLAY : « *LES REGRETS* »

Le Conclave

Il fait bon voir (Paschal) un conclave serré,
Et l'une chambre à l'autre également voisine
D'antichambre servir, de salle et de cuisine,
En un petit recoing de dix pieds en carré.

Il fait bon voir autour le palais emmuré,
Et briguer là dedans ceste troppe divine,
L'un par ambition, l'autre par bonne mine,
Et par despit de l'un estre l'autre adoré.

Il fait bon voir dehors toute la ville en armes
Crier : « le Pape est fait », donner de faulx alarmes,
Saccager un palais. Mais, plus que tout cela,

Fait bon voir, qui de l'un, qui de l'autre se vante,
Qui met pour cestui-cy, qui met pour cestui-là,
Et pour moins d'un escu dix cardinaux en vente.

J. DU BELLAY, *Les Regrets*, LXXXI.
(Édition des Textes littéraires français, Droz.)

Vous avez toute liberté pour conduire votre étude; on vous demande seulement de mettre en lumière, comme vous l'entendrez, et sans qu'on vous pose des questions plus précises, la *langue* et le *style* de l'auteur. Mais on vous prie de laisser de côté tous les problèmes concernant l'orthographe du XVIe.

Observations préliminaires

Pour ce sonnet des *Regrets*, la première difficulté est celle de la ***présentation***. Quel plan d'étude adopter? La division très artificielle en : *Langue* (vocabulaire et syntaxe), *style*, *versification et rythmes*, convient ici très mal, et aboutit à des observations absolument émiettées et sans lien. On ne vous demande pas d'étudier des *mots* isolés, mais un *texte*, et il y avait là suffisamment de phrases délicates, de locutions à éclaircir, pour **ne jamais séparer l'étude du sens de l'étude des mots.** Je ne vois ici qu'un plan qui m'ait donné satisfaction : *l'étude globale de chacune des parties du texte*, en groupant pour chacune d'elles : le sens littéral des phrases (donc des mots, mais aussi au-delà des mots), les intentions évidentes de l'auteur, et les moyens d'expression (syntaxiques ou rythmiques) qui lui servent à les exprimer.

Je dois dire que j'ai été très déçu par beaucoup de devoirs. Nombre de candidats ne paraissent pas s'être rendu compte de l'atmosphère d'une élection pontificale, de la disposition des lieux, et il y a eu pas mal de *contresens* évidents sur tel ou tel vers, et aussi beaucoup de lacunes, tel candidat passant allègrement (ou adroitement?) sur telle difficulté sans la voir (ou sembler la voir), sur tel mot sans chercher à se l'expliquer.

On m'objectera que vous êtes, en général, fort peu au fait de la tenue d'un conclave, des intrigues de la Curie romaine. Moi aussi, figurez-vous! Mes relations avec les cardinaux sont assez peu courantes. Mais il vous appartenait de faire ce que j'ai fait : de chercher à vous renseigner. Je ne vous demande pas de vous plonger dans les dictionnaires spécialisées en matière de droit canon ou de règlements ecclésiastiques : n'importe quel *Grand Larousse*, ou *Grande Encyclopédie*, vous eût bien suffisamment documentés. Or je veux croire que la plupart des bibliothèques de Lycée possèdent l'un ou l'autre. De pareilles recherches, au demeurant rapides, ont partie intégrante de votre préparation, et le jury est parfaitement fondé à demander au candidat qui aurait « tiré » ce texte à l'oral : « Au fait, que savez-vous sur la tenue d'un conclave? » J'ai bien l'impression qu'*un seul* de mes candidats s'était avisé de cette nécessité.

Soyez brefs, avais-je une fois de plus demandé. Cela ne veut pas dire : survolez rapidement le texte.Mais limitez-vous, quand vous étudiez un mot ou une tournure, à ce qui est nécessaire-pour *éclairer le texte.* Tout ce qui éclairerait le texte, la description ou les réactions de Du Bellay, doit être étudié : le sens de *serré*, de *emmuré*, de *se vante* (presque jamais expliqué : c'est pour tant loin d'être clair!), de *mettre* au vers 13. Beaucoup n'ont pas cherché à se représenter les lieux, et ont erré parmi les *chambres*, *antichambres* et *cuisines*; à peu près personne n'a songé à se demander quelles dimensions représentent « *dix pieds en carré* », ni quel est le sens de *ambition* ou de *adoré*, ni pourquoi la ville est « *en armes* ».

Tout cela fait que certaines copies semblent apporter la preuve (au moins le soupçon) que le texte n'a pas été compris, et qu'on se contente de formules passe-partout sur le sens du pittoresque ou du réalisme (qu'on ne démontre pas) chez Du Bellay, ou sur sa volonté de satire. Pensez toujours que vous vous trouverez un jour (je vous le souhaite) en face d'un jury bienveillant certes, mais curieux, soucieux de départager les candidats en faisant briller les meilleurs, en éliminant les moins bons, et qui vous posera d'insidieuses questions : « Saccager un palais? et pourquoi cela? » Il vaut mieux avoir à l'avance réfléchi à la réponse.

INTRODUCTION

Rappeler que Du Bellay, arrivé à Rome dans les derniers mois du pontificat de Jules III († mars 1555), a assisté, de l'extérieur bien sûr, à deux conclaves, celui qui aboutit à l'élection de Marcel II, dont le pontificat ne dure que quelques semaines († 1er mai 1555), et celui qui porte au trône de Saint Pierre Paul IV; que, s'il n'a pas ses entrées au conclave, du moins est-il bien renseigné par ses fonctions auprès de son cousin le Cardinal du Bellay, et a pu en tout cas observer l'atmosphère de Rome au moment de ces élections. D'où la double orientation de ce petit poème.

Rappeler aussi son « parti pris anti-romain », sa volonté de tout trouver digne de critique, et peut-être aussi la réaction choquée d'un catholique croyant devant les intrigues des cardinaux, devant le manque de recueillement de la foule — d'où l'aspect délibérément satirique du poème.

Ces quelques idées générales mises en place, aborder l'étude du poème.

A. LA COMPOSITION DU POÈME

Elle est très nettement mise en lumière par l'*anaphore*, à quatre reprises, de la proposition principale : **Il fait bon voir**, scandant nettement les quatre strophes du sonnet. Rappeler le goût de Du Bellay pour ce *procédé de reprise*, généralement oratoire et toujours insistant, qui lui fournit un moule facile (cf. la série *Ceulx qui...*, sonnet 5, *Bien que...*, s. 11, *J'ayme...*, s. 39, *Je hay...*, s. 68, etc.). Ici la reprise est particulièrement nette et insistante.

Préciser le sens de la locution : ironie amusée évidemment (cf. français moderne : une bien *bonne*). Je ne sais qui a trouvé cette locution archaïque : cela me paraît exagéré. Ne pas commenter longuement l'absence de pronom à la 4e reprise, v. 12 : *Fait bon voir :* aucune intention spéciale, simple nécessité de versification; en tout cas la locution n'acquiert ainsi aucune résonance vulgaire comme cela se produirait en français moderne.

Cette forte articulation — qu'il était essentiel de marquer bien nettement dès le début du devoir — scande ainsi une composition en quatre parties qui sont à joindre deux à deux :

a) *Ce qui se passe à* **l'intérieur du palais** (clairement précisé par *là-dedans*) : les deux quatrains :

1° la disposition des lieux et les conditions d'installation des cardinaux;

2° les brigues qui se déroulent au conclave;

b) *Ce qui se passe à* **l'extérieur du palais** *(au-dehors)*, l'atmosphère de la ville pendant la tenue du conclave : les deux tercets :

1° agitation et troubles causés par les partis en présence;

2° l'attitude choquante de la foule, les paris.

Ainsi, en 14 vers, Du Bellay ne nous apporte certes aucun renseignement diplomatique sur les chances de tel ou tel candidat (il reste d'ailleurs dans le général, ne faisant aucune allusion précise à tel ou tel des conclaves auxquels il a assisté), mais nous fournit une vue réaliste et pittoresque de ce qu'il a pu voir ou savoir : il fait, m'a dit un de mes candidats, *œuvre de reporter.*

B. CE QUI SE PASSE A L'INTÉRIEUR

a) **Comment sont installés les cardinaux** (1er quatrain) :

Le mot essentiel, et *technique*, apparaît dès le premier vers : **conclave** — et, précision qui fait un peu pléonasme, mais utile pour les lecteurs qui ne sont pas très au courant : **conclave serré.**

Conclave, mot du latin médiéval (mot à mot : assemblée fermée à *clef*) est employé en français depuis le XIVe siècle, pour désigner un fait un peu plus ancien :

Fait historique : à la mort de Clément IV, le Sacré Collège, réuni à Viterbe, ne peut se mettre d'accord, et laisse l'Église pendant trois ans (1268-1271) sans Souverain Pontife. Indigné, le gouverneur de la ville, Reynier Gatto,

les enferme dans le palais et leur fait savoir qu'ils n'en sortiront qu'une fois un Pape élu.

Mesure transformée en loi par Grégoire X un peu plus tard : les cardinaux sont cloîtrés et ne peuvent avoir aucun contact avec l'extérieur jusqu'à l'élection acquise. (Même, autrefois, leurs rations étaient progressivement diminuées jusqu'à ce que, au huitième jour, ils fussent réduits au pain et à l'eau!) Assez bonne méthode, semble-t-il, pour obtenir une décision...

Ce *conclave*, donc, assemblée générale des Cardinaux, est *serré*, c'est-à-dire fermé. C'est le sens propre du mot, aujourd'hui perdu : < latin *sera*, barre pour verrouiller la porte; de la même famille, notre *serrure;* survit encore dans quelques dialectes (*serrer* les yeux); encore proche de ce sens au XVII[e] siècle : « Laurent, *serrez* (= rangez sous clef) ma haire avec ma discipline » *(Tartuffe);* puis extension de sens qui l'éloigne du sens primitif.

Le *conclave* lui-même a lieu dans une grande salle du Palais (aujourd'hui la chapelle Sixtine) où peuvent se tenir et discuter plusieurs dizaines de cardinaux (actuellement près de 80). Du Bellay, bien entendu, n'y a pas ses entrées (seuls les cardinaux, et les *conclavistes*, ecclésiastiques qui leur servent de secrétaires). Mais il a pu pénétrer dans les locaux annexes, qu'il décrit avec un étonnement amusé :

L'une chambre à l'autre également voisine : il s'agit des cellules, au voisinage de la salle du conclave, où vivent les cardinaux pendant la durée de l'élection. Ces cellules sont contiguës l'une à l'autre (*voisines à* = latinisme, *vicinus* + datif), et leur servent de *chambre* (= pièce quelconque? mais probablement déjà le sens moderne : pièce où l'on couche), d'*antichambre* (où ils reçoivent leurs visiteurs, domestiques, secrétaires), de *salle* (sens très général : lieu où l'on se tient dans la journée, nous dirions *living-room*!) et de *cuisine* (le lieu où ils mangent, où on leur fait réchauffer leurs repas — aucune allusion, comme se l'est demandé un candidat, à la *cuisine* électorale qui s'y passe! —), tout cela concentré en une seule cellule,

« *Un petit recoing de dix pieds en carré* ».

Recoing, terme évidemment très « minimisant », insistant sur l'exiguité, et précisé par une indication de surface *dix pieds en carré;* ici nombreuses erreurs d'interprétation : il ne s'agit pas du tout de *dix pieds carrés* (ce qui serait tout de même un peu étriqué : pas tout à fait *un mètre carré!*), mais de ce que nous exprimerions par : *dix pieds au carré* (changement de préposition, mais non de sens), c'est-à-dire : 10 pieds × 10 pieds soit environ 3 m × 3 m. Ce n'est pas luxueux, mais c'est très vivable.

Première strophe nullement satirique, tout au plus ironique : amusement de Du Bellay à voir les cardinaux, usuellement logés dans des palais luxueux, réduits à des cellules monacales et à un confort sommaire. Pas de recherche particulière de vocabulaire ni de style : ton précis et concret, peu d'effets de rythme : il s'agit de faire comprendre au lecteur ce que Du Bellay du moins connaît des conditions matérielles où vivent les cardinaux. Rien à tirer d'observations de syntaxe (*l'une* pour *une*) ou d'ordre des mots (l'inversion : *D'antichambre servir*) : tout cela est commandé simplement par des soucis de versification. La seule chose à noter est la volonté de *minimiser* qui apparaît dans le

dernier vers : l'emploi de *recoing*, renforcé par *petit* et par l'indication d'une surface assez modeste : insiste sur l'aspect mesquin, opposé à leur luxe ordinaire, de l'installation des cardinaux. Pas d'indignation perceptible : au contraire, Du Bellay semble s'amuser (et peut-être se réjouir) de voir ces prélats réduits, pour un temps, à une condition... plus conforme à leur vœu de pauvreté.

b) **Ce qui se passe dans le conclave** (2[e] quatrain).

Du Bellay ne le sait que par ouï-dire, car tout **autour** (adverbe = autour de cette salle; un candidat a osé me parler d'une construction directe : *autour le palais*, comme certains aujourd'hui disent : *en face la gare !*), *autour*, donc, tout le palais est *emmuré*, nouvelle indication de ce *huis-clos* absolu : le Palais est enserré dans une enceinte de *murs*, dont toutes les portes sont gardées, sous la surveillance d'un haut dignitaire, le « maréchal du conclave ».

Qu'y font-ils, ces cardinaux? Du Bellay le sait sans doute par les confidences de son maître. Ici commence, évidemment, la satire. On imaginerait que ces pieux prélats sont uniquement soucieux de l'intérêt de l'Église, de désigner le plus digne d'entre eux pour succéder à Pierre. Ils jurent, d'ailleurs, sur l'autel, de procéder « sans brigue et sans vues humaines ». Non : cette *troppe divine* est tout occupée à **briguer.** Ici, attention à la valeur des mots: *troppe divine :* aucune nuance péjorative dans *troppe* (troupe) : le mot est alors noble, presque poétique : Ronsard l'emploie couramment pour désigner les poètes, voire Apollon et les Muses (la *divine troppe*, la *neuvaine troppe*). Pas la moindre ironie dans : *troppe divine* = assemblée qui devrait être préoccupée uniquement du problème de la foi, des intérêts de *Dieu* et de l'Eglise.

Mais **briguer,** très péjoratif, fait un violent contraste avec la locution précédente. Aujourd'hui le mot a un peu perdu ce sens péjoratif, que conserve très nettement le substantif **brigue :** on peut *briguer* (= être candidat et faire les démarches nécessaires pour obtenir) tel poste, une chaire d'Université, un fauteuil à l'Académie. Or *briguer* est alors tout proche de son origine italienne : c'est tenter d'obtenir par des *manœuvres*, et généralement des manœuvres *frauduleuses*. Le verbe est employé sans complément, c'est-à-dire absolument, et non pas intransitivement comme on me l'a soutenu.

Le vers suivant a été très mal compris : « *L'un par ambition, l'autre par bonne mine* » :

L'*ambition* n'est pas, comme aujourd'hui, le sentiment louable de sa valeur, qui fait souhaiter de s'élever; c'est un latinisme : *ambitio* désigne en latin toutes les démarches tortueuses *(amb-ire)* pour obtenir frauduleusement quelque chose = un renforcement de l'idée de *brigue ;* la *bonne mine*, ce n'est pas l'aspect (vestimentaire ou autre), mais le fait de *faire bonne mine* à quelqu'un, de le flatter, de lui faire des promesses de faveurs.

Enfin, dernière pointe : « *Et par despit de l'un être l'autre adoré* » — vers très mal compris également. *Despit*, c'est bien, comme on l'a vu, le mépris, la défiance que l'on peut éprouver à l'égard de quelqu'un. **Être adoré,** en pareille matière, c'est tout simplement être *élu :* si vous aviez cherché dans un dictionnaire, vous auriez vu qu'on appelle **adoration** la cérémonie d'hommage et de soumission qui suit immédiatement l'élection : les cardinaux *adorent* (c'est

là un terme technique) le nouvel élu; il n'y a pas dans le mot le moindre reproche d'adulation de la part des cardinaux.

Le vers prend ainsi tout son sens (qu'un seul candidat a vu clairement) : la plupart du temps, les électeurs ne se soucient pas de choisir le plus digne, mais d'*en éliminer un autre dont on se défie.* L'élection se fait plus souvent *contre* quelqu'un qu'*en faveur de* quelqu'un (n'en est-il pas de même parfois dans notre démocratie? Rappelez-vous l'échec de Clemenceau à la Présidence de la République en 1920). S'agissant de choses *divines*, cette attitude choque évidemment Du Bellay.

On notera le ton plus vif de ce quatrain : les coupes plus marquées :

« *Il fait bon voir / autour / le palais emmuré* »

et les deux vers dichotomiques 7 et 8*;* on notera un vocabulaire plus satirique, avec des mots comportant une prise de position morale : **briguer** (en opposition avec *troppe divine*), **ambition,** *bonne mine*, *despit.* En même temps, beaucoup moins de pittoresque, de réalisme : Du Bellay *sait* ce qui se passe au conclave, il n'en a jamais été le *témoin.*

Ce n'est d'ailleurs pas cette attitude des cardinaux qui le choque le plus : c'est l'atmosphère de la ville, le manque de dignité et de recueillement de gens qui ne semblent pas se rendre compte de la haute portée spirituelle de l'événement.

B. L'ATMOSPHÈRE DE LA VILLE : dehors

Double aspect choquant aux yeux du chrétien Du Bellay : l'agitation politique — la façon irrespectueuse dont le peuple s'intéresse à l'élection.

Ce *peuple* est désigné d'une façon très anonyme, par la métonymie : *la ville* (= les gens de la ville, cf. « *Toute la ville* en parle »; « *Tout Paris* pour Chimène a les yeux de Rodrigue »), puis par des désignations *indéfinies : qui... qui...*, relatif indéfini (mais construit avec un verbe, ce qui n'est plus possible), tandis que *l'un... l'autre...*, *cestuy-ci... cestuy-là* (le démonstratif alterné a ainsi souvent, encore aujourd'hui, une valeur indéfinie) désignent tel ou tel autre « papabile ».

a) **L'agitation politique** (1er tercet)

Toute la ville *en armes*, de *faux alarmes*, *saccager un palais* : pourquoi cette atmosphère d'agitation civile? Tout simplement (et personne ne paraît y avoir pensé) parce qu'il s'agit avant tout, pour les Romains, d'une élection *politique*, avec tous les excès que peut entraîner une telle élection, surtout en pays méditerranéen.

Ne pas oublier que le Pape, s'il est, aux yeux de Du Bellay, le successeur de Pierre, le chef de la Chrétienté, est au XVIe siècle un *souverain temporel*, le souverain de Rome et des « États pontificaux ». Du coup, aux yeux des Romains, son élection prend un sens *politique*, et déclenche dans la ville une agitation *politique*, le déchaînement de partis opposés. D'où le fait qu'un grand nombre de Romains sont sortis *en armes*, prêts à intervenir dans les bagarres.

Ces bagarres sont déclenchées par le cri (probablement rumeur prématurée, à en juger par la fin du sonnet), par l'annonce que l'élection est acquise : « *Le Pape est fait !* » (italianisme, traduction exacte de la locution traditionnelle

« *È fatto il Papa !* » — encore un trait d'observation exacte), du moins par de *faulx alarmes.*

Faux alarmes : — mot masculin primitivement; création à partir d'un groupe de mots : *à l'arme*, appel aux armes (encore un italianisme récent); les noms formés d'un groupe de mots soudés sont logiquement du *neutre*, donc en français du masculin : cf. *le qu'en-dira-t-on*, *le j'm'enfichisme*, *le* « *balayez quand même* » *de l'adjudant...* Mais *alarme* correspond même à un *pluriel* italien : *all'arme* = aux armes; il passe au féminin, dès qu'il est soudé, dès le XVIe siècle. — Que sont ces *faux alarmes?* Ce qu'on appelle aujourd'hui des « rumeurs incontrôlables », les bruits qui courent la ville, rapportant tel attentat, telle bagarre, tel coup de force. Nous vivons dans une époque assez fertile en agitations politiques, dans les quatre cinquièmes de l'univers, pour comprendre ce que nos reporters appellent volontiers « une situation explosive ».

Dans cet état de « pré-guerre civile », on ne prend pas le temps de vérifier le bien-fondé d'une rumeur; et la réaction de la foule, ou des tenants de tel ou tel parti, est immédiate : on va *saccager un palais*, le mettre à *sac*. Réaction de gens qui se croient vainqueurs (sur la foi du cri « *Le Pape est fait* ») contre ceux qu'ils croient vaincus, réaction de partisans qui, sur la foi des *faux alarmes*, se croient attaqués par les adversaires. Le *palais* de qui? Évidemment de l'un des chefs du parti adverse.

Pensez aux « incidents » qui éclatent si facilement en France un soir d'élections — particulièrement dans les pays où l'on a la tête près du bonnet: Midi, Corse...

Ce premier tercet est la strophe la plus dynamique, la plus vivante du sonnet. On le sent au mouvement, aux coupes :

- à l'enjambement : *toute la ville en armes* [Crier : qui met en valeur, détaché au début du vers, ce bref verbe *crier;*
- aux coupes du second vers, variées : « *Crier / Le Pape est fait // donner / de faux alarmes* »;
- au rejet de la fin de la phrase : *Saccager un palais*;
- à la place de choix donnée aux trois verbes (début de vers ou d'hémistiche);
- à l'emploi de deux verbes particulièrement dynamiques : *crier*, *saccager ;*
- à la forte coupure enfin qui interrompt le récit au 3e demi-vers. */ Mais...*

Phrase preste, sans répétition de sujet, limitée à des actes rapides (verbes) qui traduit bien les remous, les brusques passions d'une foule enfiévrée par la longueur du conclave.

b) **L'atmosphère choquante et l'attitude désinvolte de la foule**

Du *reste* de la foule du moins (ce qui n'est pas dit). Non pas les « militants » de l'un ou l'autre parti, mais les badauds. Ceux-ci cèdent au goût — si nettement italien — des *paris* et c'est cette attitude, plus que l'intrigue ou la violence, qui scandalise Du Bellay. D'où le procédé de « suspense » du onzième demi-vers : *Mais, plus que tout cela...* L'honnête Du Bellay, choqué déjà par l'aspect-guerre civile précédent, est plus choqué encore par cette désinvolture

d'une foule insensible au caractère spirituel et *divin* de l'événement, et le traitant comme une simple course de chevaux.

Se rappeler le goût méridional, et spécialement italien, des loteries, *loto*, etc. Je pense — pour l'unité de cette dernière strophe — que c'est à cette activité qu'il faut rapporter, probablement, le verbe *se vanter*, sûrement le verbe *mettre : mettre*, c'est *miser*, c'est un terme de jeu, l'abréviation de mettre de l'argent, mettre un enjeu :

> « On faisait de temps en temps de petites loteries... Le chevalier de Gramont y *mettait* toujours » (HAMILTON).

Se vanter, c'est se faire fort de — soit se dire fort du succès de tel cardinal, soit se dire confiant de sa protection en cas de succès —, dans les deux cas l'unique souci est d'intérêt personnel. Ou bien on gagnera son pari, ou l'on gagnera l'appui du futur Pape.

Et c'est évidemment à cette activité de parieurs qu'il faut rapporter le dernier vers : non point allusion, comme tout le monde l'a dit, à la vénalité des cardinaux, prêts à vendre leur voix pour une somme dérisoire — ce serait, alors, une grave faute de composition, cette remarque devant trouver sa place dans le deuxième quatrain —, mais allusion à la façon de prendre les paris (à dix contre un en quelque sorte), l'enjeu d'un *écu* engageant le vote de dix cardinaux.

Ce dernier vers — la pointe finale — utilise le procédé de l'hyperbole : exagération par le nombre des cardinaux, par l'abaissement du prix *(moins d'un escu)* et l'opposition entre ces deux éléments, recherche d'un réalisme propre à choquer par le choix de l'expression : *en vente.* Préoccupations bassement mercantiles — *sorte de P.M.U. trivial* quand il s'agit d'élire le chef de la Chrétienté.

CONCLUSION

Dans un sonnet de forme classique (avec la disposition « à la française » des tercets : CCD - EDE), c'est-à-dire dans un poème de développement très restreint, Du Bellay, en 14 vers, réussit à évoquer de façon étonnamment vivante deux aspects essentiels d'une élection pontificale. On remarquera l'absence de toute rhétorique (si ce n'est le recours oratoire à l'anaphore : *Il fait bon voir*), l'emploi d'un vocabulaire courant et sans recherche (pas un mot savant, si ce n'est *conclave*, mot précis et technique), sans une allusion mythologique : du français de tous les jours, avec un seul italianisme senti : la citation : *le Pape est fait.*

Avec cette sobriété de moyens, par le sens du pittoresque, par le mouvement du vers (surtout strophe 3), Du Bellay rend perceptibles cette atmosphère d'intrigues, ce grouillement de foule. Très peu de mots à coloration morale *(briguer, ambition) :* c'est du contraste entre ces attitudes mesquines et la très haute idée qu'un chrétien doit se faire de l'événement, *que naît la satire.* Mais cela n'est dit nulle part : au lecteur de sentir ce que sent vivement l'auteur : toute l'*indécence* qu'il y a, en si haute matière, à se conduire comme de bas politiciens (les cardinaux) ou comme une populace intéressée et indigne.

Au total, l'un des sonnets les plus *denses* de Du Bellay, où l'auteur stigmatise une fois de plus les Romains, exprime le mépris qu'ils lui ont toujours inspiré, ... et met les rieurs de son côté.

XXV. J. DU BELLAY : « *LES ANTIQUITEZ DE ROME* »

Rétrospective de l'histoire

Ces grands monceaux pierreux, ces vieux murs que tu vois,
Furent premierement le cloz d'un lieu champestre,
Et ces braves palais, dont le temps s'est fait maistre,
Cassines de pasteurs ont esté quelquefois.

Lors prindrent les bergers les ornements des roys,
Et le dur laboureur de fer arma sa dextre,
Puis l'annuel pouvoir le plus grand se vid estre,
Et fut encor plus grand le pouvoir de six mois,

Qui, fait perpetuel, creut en telle puissance,
Que l'aigle Imperial de luy print sa naissance;
Mais le Ciel s'opposant à tel accroissement,

Mit ce pouvoir es mains du successeur de Pierre,
Qui sous nom de pasteur, fatal à ceste terre,
Monstre que tout retourne à son commencement.

J. DU BELLAY, *Les Antiquitez de Rome*, XVIII.
(Édition des Textes littéraires français, Droz.)

Ce texte est beaucoup moins difficile que le précédent (voir ci-dessus p. 280; bien moins d'obscurités de sens ou d'interprétation. Je me contente de donner un schéma succinct.

⟶ Simple exercice de rhétorique, sur un thème banal (PROPERCE, *Elégies*, IV, OVIDE, *Fastes*, V, 93; imité aussi au XVIe siècle par BUCHANAN en latin) : le thème de la **grandeur et décadence.**

Cependant Du Bellay y introduit à la fin l'idée de la souveraineté spirituelle (christianisme); surtout, il réussit une remarquable adaptation du *ton* à la grandeur du sujet, impose un *souffle épique* qui permet à un si bref poème d'évoquer dix siècles d'Histoire.

Trois parties très nettes :

idée générale (1er quatrain), opposition passé-présent;

vue cavalière de l'Histoire romaine : des origines humbles au faîte de la puissance (vers 5 à 10);

retournement du destin, retour à une destinée pastorale (vers 11-14).

Tout ce développement est une sorte d'illustration de l'expression « *la Ville éternelle* » et repose essentiellement sur un *jeu de mots* sur les deux valeurs de *pasteur.*

Ici, je pense que le plus simple et le plus efficace est de séparer franchement l'étude de la *langue* et celle du *style.*

A. LANGUE.

Nettement plus archaïque que pour le sonnet sur le Conclave, mais sans obscurités de sens.

a) **Vocabulaire** : essayer de classer :

● **Des archaïsmes** parmi lesquels :

monceaux pierreux = des tas de pierres (ruines); *monceau*, diminutif ancien de *mont (moncel, amonceler)* — ne s'emploie presque plus au sens propre; *pierreux* = tout simplement de pierres (= valeur de génitif de matière); aujourd'hui seulement couvert de pierres;

premièrement = dans les premiers temps, à l'origine; ne s'emploie plus que dans une *série;* nous dirions : *primitivement;*

cloz = clôture, et non le sens moderne de lieu clos, enclos; il s'agit des ruines des remparts;

quelquefois : mot récent (XVIe siècle) = une certaine fois (du passé ou du futur), cf. LA FONTAINE :

> « J'ai *quelquefois* aimé » = autrefois; n'a pas encore le sens de plusieurs fois.

ès (prononcer *é*), contraction médiévale de *en les* (voir ci-dessus p. 106); ne survit plus guère au XVIIe siècle que dans l'expression *tomber ès mains de quelqu'un* (MALHERBE), aujourd'hui seulement dans des titres universitaires.

● **Des italianismes** (toujours fréquents dans *Les Regrets* et *les Antiquitez* = normal) :

cassine, baraque des champs, bicoque, mot emprunté, durant les guerres d'Italie, du piémontais *cassina*, diminutif de *casa;* n'a jamais réussi à s'acclimater. Le masculin était *casin*, que nous avons conservé sous sa forme italienne : *casino;*

brave, de l'italien *bravo*, sens les plus variés autrefois : tout ce qui fait honneur à quelqu'un : d'où : noble, orgueilleux, altier, bien vêtu, courageux, etc...

> « Cacher sa pauvreté d'une *brave* apparence » (*Regrets*, 86).
>
> « J'ai loué cet habit pour paraître un peu *brave* » (BOURSAULT).

Ici, orgueilleux, altier. Très remarquable *restriction de sens* aujourd'hui.

● **Latinismes** enfin : *dextre* < *dextra* (manus), la main droite, emploi nettement poétique :

« Il tira du manteau sa *dextre* vengeresse » (BOILEAU, *Lutrin*);

francisé depuis par Victor Hugo avec la même valeur :

« Seigneur, votre *droite* est terrible! » *(Napoléon II) ;*

— *annuel pouvoir*, sorte de périphrase déjà chez les Latins; désignait le consulat;

— *fait* perpétuel (que personne ne paraît avoir relevé) = latinisme; *fait* est ici un participe passé; c'est l'emploi de *factus* au sens de *devenu;*

— *fatal*, emprunt savant, a encore tout à fait le sens de *fatalis* = fixé par le destin, sans la moindre valeur de *funeste ;* mot à mot : on dirait que la *fatalité* ramène Rome à cette destinée pastorale; le sens de *funeste* apparaît dès le XVIe siècle, fréquemment au XVIIe, constant aujourd'hui : cf. si la valeur de funeste se retrouve dans *coup fatal*, dans « Et sa race toujours fut *fatale* à la vôtre » *(Esther)*, il n'y a aucun sens défavorable, au contraire, dans *Phèdre :* « Ma sœur du fil *fatal* eût armé votre main » (le fil d'Ariane qui sert à *sauver* Thésée), dans VAUGELAS : « C'était une chose *fatale* à la race de Brutus de *délivrer* la République ».

b) **Morphologie.** Signaler rapidement les formes, fréquentes en moyen français, *print*, *prindrent*, probablement dues à une influence savante *(prehendit)*, ou peut-être plutôt analogiques de la conjugaison de *venir*, au lieu des formes anciennes *prist*, *pristrent* ou *prirent.*

c) **Syntaxe.** Absence d'article, absolument régulière jusqu'au XVIIe siècle, devant un adjectif indéfini : **en telle** *puissance*, **à tel** *accroissement* (cf. encore LA FONTAINE : **par même** *moyen*), moins régulière, mais fréquente dans des locutions après une préposition : **sous nom** *de pasteur* (cf. *sous couleur* de... et LA FONTAINE : « Il allait *par pays* accompagné du chien »).

L'ordre des mots : des inversions assez remarquables (et assez nettement archaïques) :

Attribut en tête : « **Cassines** *de pasteurs ont esté...* »

Sujet postposé après un adverbe en tête : « **Lors** *prindrent* **les bergers...** » (syntaxe médiévale, cf. ci-dessus p. 188).

Verbe en tête et sujet postposé : « **Et fut** *encor plus grand* **le pouvoir** *de six mois* ».

(En tout cela, recherches peut-être pour placer un mot en place importante (?), mais plus vraisemblablement embarras de versification.)

B. STYLE

a) **Le mouvement général du texte** est très remarquable : en tout trois phrases, correspondant aux trois parties dégagées plus haut :

● une de quatre vers, opposant vivement le présent et le passé, ou plutôt les trois stades :

humilité des débuts, grandeur passée, ruines à nouveau;

● une de six vers, avec élargissement progressif très travaillé, gagnant en ampleur au fur et à mesure que s'accroît la puissance évoquée; en ces six vers, un raccourci très complet de l'Histoire romaine :

— la Rome préhistorique et pastorale — la Rome royale (« *les ornements des rois* »);

— la Rome républicaine (*annuel pouvoir* = consulat) — la Rome dictatoriale de César *(le pouvoir de six mois);* l'Empire enfin *(l'aigle impérial)*

● une de quatre vers, symétrique de la première (= un quatrain à rimes embrassées) : le retour à l'humilité originelle, — mais en même temps elle débouche sur les valeurs spirituelles du Christianisme *(« le successeur de Pierre »)* = substitution à la puissance temporelle d'une puissance spirituelle, et jeu de mots sur les deux valeurs de *pasteur.*

b) **Les rythmes :** ampleur, noblesse, pas de recherche d'animation : large alexandrin épique, soit nettement coupé en 6 + 6, soit d'une seule coulée sans césure sensible (v. 2, v. 12, v. 14), soit de rythme moins régulier, mais sans effets visibles.

Rimes : disposition régulière du sonnet « à l'italienne » (tercets CCD EED) détachant nettement un quatrain final à rimes embrassées : DEED, selon la méthode de Peletier du Mans. Rimes riches (à l'exclusion de celles en -*ois*), le sonnet se terminant sur une rime masculine et brutale, sur un long mot concret et sans poésie : impression de chute irrévocable.

c) **Le choix des mots :** montrer le double registre, d'un bout à l'autre : vocabulaire courant et banal, vocabulaire noble et poétique.

d) **Les procédés :** il y a là beaucoup de rhétorique :

● **Les périphrases :** nombreuses, toutes à valeur poétique et agrandissante : *l'annuel pouvoir — le pouvoir de six mois — l'aigle impérial* (symbole) et sûrement l'expression consacrée : *le successeur de Pierre*, qui, en amplifiant le vers, rappelle de surcroît la pérennité de l'Église et sa mission spirituelle.

● **les antithèses :** très travaillées, souvent avec chiasme : tout le 1er quatrain construit en chiasme; id. encore la construction des vers 7 et 8 etc...

CONCLUSION

Un poème certainement pas très original, très artificiel dans la pensée et la forme, avec des prétentions à la « philosophie de l'Histoire », au demeurant banale. Mais de la grandeur, du souffle, et une sorte de conviction profonde.

XXVI. RONSARD : « *DISCOURS DES MISÈRES* »

La discorde en France

Ce monstre arme le fils contre son propre pere,
160 Et le frere (ô malheur) arme contre son frere,
La sœur contre la sœur, et les cousins germains
Au sang de leurs cousins veullent tremper leurs mains,
L'oncle fuit son nepveu, le serviteur son maistre,
La femme ne veut plus son mary recognoistre.
Les enfans sans raison disputent de la foy,
Et tout à l'abandon va sans ordre et sans loy.
L'artizan par ce monstre a laissé sa boutique,
Le pasteur ses brebis, l'advocat sa pratique,
Sa nef le marinier, sa foyre le marchand,
170 Et par luy le preudhomme est devenu meschant.
L'escollier se desbauche, et de sa faux tortue
Le laboureur façonne une dague pointue,
Une pique guerrière il fait de son rateau
Et l'acier de son coultre il change en un couteau.
Morte est l'autorité : chacun vit à sa guise,
Au vice desreiglé la licence est permise,
Le desir, l'avarice, et l'erreur insensé
Ont sans-dessus-dessoubs le monde renversé.
On a fait des lieux saincts une horrible voerie,
180 Un assassinement, et une pillerie :
Si bien que Dieu n'est seur en sa propre maison.
Au ciel est revollée, et Justice et Raison.
Et en leur place hélas ! regne le brigandage,
La force, les cousteaux, le sang et le carnage.

RONSARD, *Discours des Misères... (A la Royne)*, v. 159-184.
(Éd. Laumonnier, t. XI, p. 28, Libr. Marcel Didier).

A. **Grammaire :**
a) Syntaxe : *erreur insensé* : le problème du genre des noms en *-eur;*
b) Phonétique et histoire de *nef;* ses substituts;
c) *Boutique, pratique :* évolution et dévaluation de ces deux mots.
B. Sous forme de dissertation, étudiez et appréciez la langue, le style et la versification de ce passage (On laissera de côté les remarques d'orthographe pure).

I. GRAMMAIRE

a) **Syntaxe** : le genre des noms en *-eur* : la question a déjà été traitée ci-dessus p. 269.

b) **Phonétique et histoire de : nef**

< latin classique *navem* : chute de toute la finale (cf. *murum* > *mur*);

phonétique tout à fait régulière	« diphtongaison » du *a* libre accentué et passage à *é* d'abord fermé, puis devenant ouvert devant consonne articulée : *náv-* > **náav-* > **neev-* > **neèv-* > **nèv.* (cf. *mare* > *mer*, *amare* > *aimer* (prononcé *aimèr*)...) durcissement du *v* devenu final en la sourde correspondante : cf. *bovem* > *bœuf*, *novem* > *neuf* etc...

D'où une *nef*, au pluriel des *nes* (amuissement de *f* devant *s*, cf. un *œuf* / des *œufs*, un *cerf* / des *cerfs*). Mais c'est un mot qui ne dépassera guère le XVIe siècle. Éliminé pour des raisons phonétiques (trop bref; au pluriel, plusieurs homonymes : *des nez*, *des nés* = navets).

Ne survivra que :

— dans un sens figuré : *nef* d'une église (= image — on dit aussi *vaisseau*);

— comme terme historique et archaïque : « le naufrage de la Blanche-*Nef* »

— comme mot poétique : « Sur ses *nefs* la victoire flottante »

(CORNEILLE, *Pompée*).

Sera remplacé en usage normal par :

le dérivé *navire* < latin populaire **navilium* pour *navigium*

ou par d'autres mots :

vaisseau (< *vascellum*, diminutif de *vas*, *vasis*);
bateau, dérivé de l'ancien anglais *bât*, cf. *boat*.

c) **Histoire des mots : boutique, pratique**

Deux exemples de dévaluation sémantique :

Boutique, emprunt demi-populaire au grec ἀποθήκη (de ἀπό + τίθημι) probablement par l'intermédiaire du provençal *bodica* (espagnol *bodega*) (cf. *apothicaire*) (bel exemple de **déglutination** : le *a* a été pris pour celui de l'article : **l'aboutique** est devenue **la boutique** comme *l'agriotte* > *la griotte*).

— au sens propre : lieu où l'on resserre quelque chose, lieu de stockage, magasin; puis : atelier, échoppe etc...;

— seul mot, ou à peu près, jusqu'au XIXe siècle pour désigner le lieu de vente d'un commerçant;

— dévalué au début du XIXe siècle, considéré comme pas assez flatteur, sera remplacé par *magasin* (qui avait jusqu'alors sens différent : dépôt de marchandises, qu'il n'a pas encore tout à fait perdu) (sur cette substitution, voir ma thèse, ou celle de G. MATORÉ, voir aussi *César Birotteau* de BALZAC);

— redevenu prestigieux à date récente (= rareté) : « la « *boutique* » de Dior, de Jacques Fath = désigne alors un petit magasin de grand luxe. (Comparer la remise à la mode, récemment, de prénoms vieillots et abandonnés depuis plusieurs générations.)

pratique : emprunt savant du XIVe siècle (comme adjectif) au latin médiéval *practica*, représentant le grec πρακτική, exactement : qui concerne l'action, d'après le verbe πράττω, faire. Resté très vivant et sans changement comme adjectif (des connaissances *pratiques*) et comme substantif abstrait (*la pratique*, opposé à la théorie).

Au Moyen Age, sens juridique = science d'introduire un procès dans les formes, puis papiers, dossiers de l'étude d'un notaire ou d'un procureur (c'est le sens ici), et l'ensemble du comportement d'un homme de loi.

Au XVIe siècle apparaît (MONTAIGNE) le sens de clientèle = « accorder sa *pratique* à quelqu'un », « décourager les *pratiques* ».

Au début du XIXe siècle (mêmes références que ci-dessus), dévaluation du mot qui semble vieillot et sans prestige, remplacé par *clients*, *clientèle*.

II. COMMENTAIRE DE LANGUE ET STYLE

Introduction

Ronsard renonce ici à l'érudition, à la préciosité de l'antique et de la mythologie, pour brosser avec émotion le tableau des misères qui s'abattent sur la France en cette seconde moitié du XVIe siècle.

Plan
- Les effets de la discorde à l'intérieur des familles (159-166)
- — sur le plan professionnel (167-174)
- Élargissement à l'abstrait : le règle du vice et du carnage (175-184).

LANGUE : le vocabulaire

On notera d'entrée l'absence de toute recherche de préciosité, de pittoresque. Aucun de ces mots antiques, ou poétiques, chers à Ronsard si souvent.

a) **Vocabulaire extrêmement simple**, très concret jusqu'au vers 175, désignant :

1. Les membres de la famille, par des noms qui s'opposent et se rappellent l'un l'autre :

fils/pere, *sœur/sœur*, *oncle/nepveu*, *serviteur/maistre;* et souci visible de répétition *(frere/frere*, *cousins/cousins)*, destiné à montrer plus vivement la division des familles.

Noter : *les enfants sans raison* = qui n'ont pas encore l'âge de raison.

2. Noms de métiers et leurs attributs, formant encore ici des *paires :*
artisan/boutique, *avocat/pratique*, *nef/marinier*, *foyre/marchant*
= même procédé d'entassement, mais variété introduite par la présence ici de ce qui caractérise chaque métier : *nef*, *faux*, *rateau*, etc...
— tous termes simples et concrets.

3. Noms abstraits au contraire dans la troisième partie : *autorité*, *vice*, *avarice*, *pillerie...*

Ici encore aucune recherche, aucun mot noble ou poétique, vocabulaire de prédicateur, souci de force, même de violence, non de préciosité.

b) **Vocabulaire partiellement vieilli,** plusieurs mots sont à expliquer :

1. Des dérivés qui ont disparu :
assassinement, *pillerie*
revollée (= s'envoler à nouveau)

2. mots disparus : *preudhomme* (= prudhomme, demeuré comme nom propre) = homme sage et raisonnable, voir ci-dessus à *preux* p. 31).
voirie : lieu où l'on abandonnait les cadavres, dépôt d'ordures (image très forte); a désigné parfois même les cadavres en train de pourrir (Saint-François de SALES).

3. Mots qui ont changé de sens : *disputer* 105 : discuter avec passion — *escollier* = étudiant (cf. VILLON), *marinier* = marin (aujourd'hui = marin de rivière seulement), *laboureur* (= paysan, agriculteur en général).

(Toutes ces indications, ici très schématiques, sont à développer, et à étayer d'exemples et de citations.)

SYNTAXE ET STYLE

Grammaire : Plusieurs accords (à la latine) du verbe au singulier avec plusieurs sujets, d'ailleurs postposés.

Phrase : Très simple, juxtaposition le plus souvent de propositions indépendantes (= accumulation). Une seule subordonnée commençant par *Si bien que* (181), encore est-elle précédée d'une ponctuation forte = conjonction à valeur adverbiale?

Grand nombre d'ellipses, en particulier du *verbe* (souci de ne pas répéter, aboutissant encore à un effet d'accumulation) :

« *L'oncle fuit son nepveu, le serviteur* (fuit) *son maistre.* »

Nombreuses inversions, parfois gênantes pour nous, par exemple le complément d'objet en tête :

« **Et le frere** ... *arme contre son frere* »,

mais qui étaient moins sensibles au XVIe siècle;
— ayant pour effet (outre la commodité de la versification) de mettre le mot en relief :

« *Une* **pique** *guerrière il fait de son rateau* » — « **Morte** *est l'autorité...* »

ou d'assurer une opposition symétrique :

« *Au* **sang** *de leurs cousins veullent tremper leurs* **mains.** »

Cependant certaine gaucherie, ou raideur, due à ces inversions, à des chevilles *(ô malheur, hélas)*, à des constructions équivoques :

« *Les enfants sans raison* » — « *Et tout à l'abandon...* »

Ton nettement oratoire, dû à ces procédés d'accumulation, d'antithèse, à une certaine force des groupes de proposition (non pas période, mais entassement d'indépendantes). Phrases de 5, 3, 4, 4, 5 vers.

VERSIFICATION

Alexandrins à rimes plates (= force). Rimes sans recherche, suffisantes sans plus. Dans un cadre régulier 6 + 6, de nombreuses coupes secondaires, soulignant l'émotion :

« *Et le frère / ô malheur / arme contre son frère* » : 3 + 3 + 6

« *Et tout / à l'abandon / va sans or / dre sans lois* » : 2 + 4 + 3 + 3.

Plusieurs enjambements (161, 171) allongeant la phrase, concourent à l'expression de l'indignation et à l'allure oratoire.

CONCLUSION

Une certaine raideur en tout cela. Loin de l'aisance gracieuse des meilleures pièces de Ronsard. Exercice d'école? Travail un peu artificiel? Mais rien ne permet de douter de la sincérité de son émotion, qui aboutit à une grandeur assez sensible.

XXVII. ROBERT GARNIER : « *LES JUIFVES* »

La prise de Jérusalem (récit d'Amital)

Or, le sac de Sion, et sa captivité
Predits, estoyent venus à leur temps limité :
Ja le mal nous touchoit (telle estoit l'ordonnance
Du Grand Dieu, qui vouloit chastier nostre offense)
Et comme lors qu'il veut nous punir rudement,
730 Il fait que nous perdons tout humain jugement,
Nous en fusmes ainsi : car n'ayans corps de garde,
Sentinelle ny ronde, et sans nous donner garde,
Comme si retirez fussent nos ennemis,
En nos couches sans peur reposions endormis,
Quand (ô cruel mechef!) lors que la nuit ombreuse
Vers le jour sommeillant cheminoit paresseuse,
Par le ciel tenebreux, que le somme enchanteur
Versoit dedans nos yeux une aveugle moiteur,
Qu'en la terre et au ciel toute chose estoit coye,
740 Tous animaux dormans fors la plaintive Orfroye,
Le camp de Babylon sans crainte des hazars
Avec grands hurlemens echele les rempars,
Donne dedans la breche, et ne trouvant defense,
Rangé par escadrons dans la ville s'élance :
Gaigne les carrefours, s'empare des lieux forts,
Et sur le temple saint fait ses premiers efforts.
Tout est mis aux couteaux, on n'espargne personne,
A sexe ou qualité le soldat ne pardonne :
Les femmes, les enfans, et les hommes âgez
750 Tombent sans nul esgard pesle-mesle esgorgez.
Le sang, le feu, le fer, coule, flambe, resonne,
On entend maint tabour, mainte trompette sonne,
Tout est jonché de morts, l'ennemi sans pitié
Meurtrist ce qu'il rencontre et le foule du pié.

Robert Garnier, *Les Juifves*, II, vers 725-754).

(Texte et ponctuation de l'Éd. W. Foerster, Heilbronn)

a) Étymologie, et, s'il y a lieu, phonétique de : *sac*, *mechef*, *coye*, *tabour;*
b) L'emploi des adjectifs et participes dans ce texte, d'un point de vue tant syntaxique que stylistique;
c) Étudier en détail le vers 751;
d) La conduite du récit : étude stylistique du passage.

I. ÉTYMOLOGIE et, s'il y a lieu, phonétique de :

sac. Il existe deux mots sac en français : une poche de toile grossière — le pillage d'une ville.

a) Le premier est un terme venu d'Orient (langues sémitiques) désignant une étoffe grossière (comparable à notre jute); il passe en grec : σάκκος, toile d'emballage, est emprunté par le latin, *saccus*, sac (*bi-saccium* > *besace*); passe enfin en français sans modification phonétique sauf la chute de la finale> sac (un féminin *sache* < **sacca* a existé en ancien français et s'entend encore dans certaines dialectes). Les dérivés sont *sachet*, *ensacher*. Mot très ancien en français, attesté dès le XIe siècle.

C'est un mot international : italien *sacco*, anglais *sack*, allemand *Sack* (Rück*sack*). (Peut-être de la même famille, le verbe populaire : *saquer* (un ouvrier) = le mettre à la porte en lui tendant son *sac;* sens probablement développé d'abord en anglais *(to sack)* et passé ensuite en français.)

b) Le second apparaît d'abord seulement (au XIVe siècle) dans l'expression *mettre à sac*, transcrite de l'italien *mettere a sacco*, puis dans la locution : le sac d'une ville (aussi : *saccager*). Impossible de remonter plus haut dans l'étymologie.

Problème : quel rapport y a-t-il entre ces deux mots?

La plupart des dictionnaires les mettent sous deux articles différents, semblant ainsi nier leur parenté. D'autres admettent avec prudence un rapport. L'absence d'étymologie acceptable pour *sac 2* inciterait à admettre ce rapport : lors du pillage d'une ville, le soldat entasserait son butin dans un *sac* (cf. la *musette* du troupier français, toujours prête à recueillir quelque bonne aubaine); puis l'expression *mettre à sac* aurait été mal comprise, on aurait vu dans *à sac* un complément abstrait (cf. mettre à contribution, à exécution); *sac* aurait pris le sens abstrait de *pillage*, puis, par extension, destruction, exactions, assassinats...

Ne pas conclure, et rester prudemment dans l'hypothèse.

mechef. Ancien français *meschief*, *meschef*, mésaventure, malheur.

Substantif verbal du verbe *meschever*, aboutit à un résultat défavorable, composé du préfixe négatif ou péjoratif *mes-* (voir ci-dessus p. 218) et du verbe *chever*, *chevir*, formé sur *chef*.

a) Radical, l'ancien français : *chief*, *chef*, la tête, déjà présenté plusieurs fois dans ce livre :

**capum* > *chief* (phonétique régulière, cf. *capram* > *chièvre*).

Ce mot **chef** a pris aussi le sens de : bout, fin, extrémité, d'où :

— un verbe dérivé *chevir* ou *chever* = aboutir, accomplir jusqu'au bout : « Nous n'en pûmes *chevir* » (fort vieilli);

— et des locutions verbales : *venir a chef* (= aboutir), *mettre à chef*, d'où le verbe, de formation française, *achever*.

b) Le préfixe *mes-*, qui deviendra *mé-* devant consonne, est négatif ou péjoratif. Il a été étudié ci-dessus p. 218.

Au XVIe siècle grandes libertés d'orthographe : Garnier écrit *mechef* à côté de *estre*, *esprouver*, etc... (On notera pourtant que l'orthographe de Garnier, ou de son éditeur, est généralement plus « moderne » que celle de ses contemporains.)

Méchef, mot du Moyen Age, figure encore dans le *Dictionnaire général* de Hatzfeld et Darmesteter, mais les exemples fournis ne dépassent pas le XVIIe siècle (SAINT-AMANT, LA FONTAINE).

coye = *coie*, féminin de l'adjectif *coi* = tranquille.

Latin *quiētum*, *-am*, même sens (se rattache à *quiesco*). Mais il faut partir d'une forme de latin populaire **quētum* (le *i* a été absorbé entre la semi-voyelle *w* et la voyelle *ē* (cf. en phonétique française la réduction des triphtongues — cf. aussi *pariĕtem* > **parētem* > *paroi*).

A noter seulement :

Évolution normale du *e* long accentué libre par allongement et diphtongaison : *e* > *ẹẹ* > *ẹi* > *oi* > (prononcé *óy*) > *wè* = prononciation du XVe au XVIIIe siècles.

Plus tard évolution de ce *wè* en deux sens { > *è : j'étais, monnaie*
{ > wa : *coi, joie*

Chute (normale) de l'élément labial *w* et maintien de la gutturale initiale :

quare > *car*, *quadragesima* > *carême*, etc...

d'où : * *quētum* > **coi**, **féminin** **quētam* > **coie.**

Enfin le *y* de *coye* n'est ici qu'un fait de graphie.

— On notera que cet adjectif *coi*, trop bref (?), a à peu près disparu de l'usage; ne subsiste plus que dans des locutions : *se tenir coi*, *rester coi* — Sens = tranquille, mais avec une idée supplémentaire de silence.

Notre féminin actuel est *coite* (seulement dans la locution *chambre coite*), mais on a dit *coie* jusqu'au XVIIIe siècle. Notre *t* moderne est dû, soit à un souvenir du latin, soit plus probablement à la tendance populaire d'insérer un *t* dans la dérivation des mots terminés par voyelle : *bijou*-**t**-*ier*, *cafe*-**t**-*ière* (en face de *caféier* pour désigner l'arbuste), *filou*-**t**-*er*, *caillou*-**t**-*eux*, etc... soit encore à l'analogie de « paires » comme : *favori*, *-rite*, *béni*, *-nite* etc...

tabour : Deux points à voir :

a) Etymologie : arabe *tabl*, pluriel *tabûl*, désignant une sorte de tambour > ancien français *tabour*, *tabor* (mais aussi *tambor*); emprunté dès le XIIe siècle (Croisades).

On remarquera à cet égard que le français a de la peine à se reconnaître parmi les formes des langues sémitiques, et y distingue mal entre le singulier et le pluriel. C'est ainsi que nos mots empruntés à l'hébreu : *chérubin*, *séraphin*, sont en fait des pluriels (en *-im*) de *kêroub*, *saraph*, que nos emprunts arabes représentent souvent des pluriels : *Touareg*, *fellagha* (pluriels de *Targui*, *fellegh*). Ainsi notre *tambour* est-il la transcription du pluriel *tabûl*.

b) Phonétique : on notera la substitution d'un *r* au *l* final arabe, due à la vibration très forte du *l* arabe, et la présence, dès le Moyen Age, d'une forme à nasale *tambour* qui l'emportera. Trois explications possibles :

— influence de l'italien *tamburo*, même sens (mais pourquoi l'italien a-t-il cet *m*?)

— confusion de deux mots arabes désignant deux instruments différents : *tabl*, *tabûl* = *tambour* et *at-tambour*, sorte de lyre?

— ou insertion spontanée d'une nasale *m* devant *b* (on en a de nombreux exemples en phonétique française : *rendre*, *jongleur*, *tampon*, *bombance*, *langouste* etc... (Cf. Bourciez *Phonétique française*, § 195, III).

Enfin on notera des survivances de l'ancienne forme *tabour* dans le diminutif *tabouret* (à cause de sa forme ronde) et le verbe *tabourer*, populaire pour tambouriner.

II. EMPLOI (STYLISTIQUE ET SYNTAXIQUE) DES ADJECTIFS ET PARTICIPES DU TEXTE.

(Ne pas multiplier les observations d'école primaire, ne relever que ce qui mérite d'être remarqué).

a) **Participe passé** : laisser de côté les formes verbales composées : *estoient venus*, *est mis*, *est jonché* : rien à en dire.

● Noter cependant la tournure : « *retirez fussent les ennemis* » :

α Syntaxe : construction passive, non pronominale, nous dirions : *se fussent retirés*, en insistant sur l'*action* de partir; le passif insiste au contraire, et justement, sur le *résultat de cette action* : les ennemis *ne sont plus là*.

β Stylistique : l'ordre des mots, avec inversion pour la mise en vedette de l'attribut. Cf. *Roland* : « *Clers* fu li *jors* » — « *Halt* sunt li puy » etc... C'est la tournure d'insistance que nous avons gardée : « *Grande* fut sa stupeur quand... ». Mais cette inversion est aujourd'hui impossible avec un participe passé.

● Trois participes passés ont une valeur adjective : *limité*, *endormis*, *esgorgez* (*idem* en français moderne).

● L'emploi de *prédits* 726 est intéressant : valeur de proposition participiale, valeur de participe *passé passif* bien nette, et non seulement d'adjectif. Comprendre : *ayant été* prédits *antérieurement* (latinisme,

cf. **captam** *urbem diripuit* = la ville *une fois prise*, il la pilla). — Noter aussi le rejet en début de vers = insistance.

b) **Participe présent** : peu de chose.

- L'accord, contraire à la syntaxe moderne, du participe-verbe : *ayans*, *dormans* (cf. BRUNOT-BRUNEAU, §§ 548-549).
- la tournure *tous animaux dormans*, 740, qui ne me paraît pas être une participiale absolue : le verbe *estoient* est sous-entendu, à extraire du vers précédent :

« *toute chose* **estoit** *coye*, *tous animaux dormans*... »

et *dormans* me paraît attribut. En ce cas, on est amené à étudier la tournure périphrastique de l'ancien français *être dormant*, à valeur durative (cf. anglais *I am sleeping*). Se reporter à BRUNOT-BRUNEAU, § 548, FOULET, *Petite Syntaxe de l'Ancien Français*, §§, 124, 125, 137, et à mon exposé ci-dessus p. 165.

- *sommeillant* est un participe adjectif (736). Qualifie-t-il le jour (= le jour est endormi pendant que la nuit chemine)? ou se rapporte-t-il, par inversion, à la nuit (la nuit chemine, paresseuse et endormie)? Je crois à la première interprétation.

c) **Les adjectifs qualificatifs** (parmi lesquels je compte les participes-adjectifs = *limité*, *endormis*, *esgorgez*) :

1° On remarquera d'abord leur **très inégale répartition** :

— en 29 vers, 18 adjectifs, mais 10 en 6 vers : 734-740.

Donc : Garnier utilise peu d'adjectifs en général (style reposant surtout sur les recherches de verbes), mais un passage d'un tout autre ton est particulièrement riche en adjectifs. On verra plus loin pourquoi.

2° **Syntaxe** : Rien à signaler de notable (accords conformes à l'usage moderne) sauf l'emploi de *paresseuse* 736 : adjectif en valeur d'**adverbe** : c'est la syntaxe recommandée par Du Bellay *(Deffence...)* : *il vole léger;* souvenir du latin : *Sapiens mortem* **fortis** *excipit;* conforme d'ailleurs à la syntaxe française pour un nombre limité d'adjectifs-adverbes (chanter *faux*, boire *sec*, rire *jaune* etc..., mais ici avec un accord grammatical). Sorte de complément de manière : cheminait d'une marche paresseuse (cf. BRUNOT-BRUNEAU, § 564).

3° **Choix des adjectifs** :

Plus d'un adjectif est banal *(grands hurlemens, temple saint, grand dieu, hommes agez, humain jugement)*.

A remarquer seulement le groupe d'épithètes des vers 735-740, très nombreuses : *cruel mechef*, *nuit ombreuse*, *paresseuse*, *ciel ténébreux*, *somme enchanteur*, *plaintive orfraie* = une série d'adjectifs à prétention descriptive, appartenant à un registre noble, sortes d'**épithètes de nature** (un *méchef* est nécessairement *cruel*, une *nuit ombreuse*, etc...) : R. Garnier ici « fait du style » et, s'inspirant de Virgile, cherche à atteindre le style poétique (pour le rôle des épithètes dans le style poétique, cf. la « prose poétique » de Fénelon dans le *Télémaque :* par exemple la description du char d'Amphitrite au L. IV).

On notera cependant : *aveugle* (moiteur) = sens actif = qui rend aveugle — *enchanteur* pris dans son sens étymologique = qui a une action magique *d'enchantement* (cf. *l'enchanteur* Merlin) : ces deux adjectifs semblent expliquer, par une intention de Dieu, la torpeur et le manque de précaution des Juifs (donc valeur stylistique certaine).

4° Place des adjectifs.

- Disjonction du sujet (normale) pour les attributs (estoit *coye*) et les appositions (reposions *endormis*, tombent *esgorgez*). On a vu la construction inversée : *retirez* fussent.
- épithète préposée au nom quand elle est brève (et banale), *grand* Dieu : *grands* hurlements, *cruel* méchef
  mais = temple *saint* : placée après, valeur d'insistance, accent, ou simplement locution usuelle ? cf. encore :
  « Du *temple saint* en foule inondait les portiques » (RACINE).
- L'épithète est postposée si elle est longue (et descriptive) : nuit *ombreuse*, jour *sommeillant*, ciel *ténébreux*, somme *enchanteur*, temps *limité*.
- *aveugle* moiteur, *plaintive* orfraie : pourraient se placer à peu près indifféremment avant ou après. La pré-position se justifie ici par le souci d'un ton poétique.
- la seule disposition qui soit typiquement du XVIe siècle est l'*humain jugement*. Nous dirions : jugement humain (valeur nettement intellectuelle de l'épithète). Mais liberté au XVIe siècle, cf. MONTAIGNE : « *l'humaine condition* ».

III. LE VERS 751 : « Le sang, le feu, le fer, coule, flambe, résonne. »

Il s'agit ici d'un exemple de ce qu'on appelait « vers rapportés » : sorte d'acrobatie de versification, mise à la mode par les grands Rhétoriqueurs au XVe siècle, encore en vogue parfois au XVIe siècle. Le « jeu » consiste dans la disjonction de *trois* propositions symétriques (toujours trois, telle est la règle) dont arbitrairement, et contrairement à l'usage, on groupe ensemble, et symétriquement, les sujets, les verbes, et s'il y a lieu, les compléments. Il faut conprendre ici : *le sang coule — le feu flambe — le fer résonne.*

C'est là une « gracieuseté » de poète, une façon de montrer son habileté.

On en trouve quelques exemples chez DU BELLAY dans deux pièces des *Jeux rustiques* (VII et XX).

> « C'est mon feu, c'est ma cordelle,
> Mon froid, ma flesche mortelle,
> C'est mon aigle dévorant,
> Qui m'*art*, *lie*, *englace* et *blesse*,
> Et qui *dévore* sans cesse
> Mon cueur sans cesse mourant... » (XX)

ou encore :

> « *Faucheurs*, *coupeurs*, *vendangeurs*, louez donques
> *Le pré*, *le champ*, *le vignoble* angevin :
> *Granges*, *greniers*, *celliers* on ne vid onques
> Si pleins de *foin*, de *froment* et de *vin* » (VII).

On notera d'ailleurs que ce procédé, fort artificiel, se justifierait dans notre texte par le souci de traduire la *confusion* du massacre, une espèce de vue simultanée des faits, et permet d'aboutir à d'intéressants effets de rythmes : un vers coupé en : 2 + 2 + 2 / 1 + 2 + 3.

> « *Le sang* / *le feu* / *le fer* // *cou* / *le flam* / *be résonne* »

= { un hémistiche haché, mais à trois éléments égaux = entassement
un hémistiche à vagues croissantes, traduisant l'aggravation de la situation;

avec accumulation de syllabes toniques rapprochées.

Mais ce procédé, trop artificiel, trop contraire à l'usage linguistique, offre quelque chose de gênant, et ne survivra pas au XVIe siècle.

IV. ÉTUDE STYLISTIQUE DU PASSAGE.

C'est le début du récit d'Amital : prise et sac de Jérusalem.

Ton très ferme et très « élaboré ». De la dignité et de la tenue. Beaucoup de « procédé ».

A. Composition

a) l'indication du sujet dès le premier vers : sac et captivité (725);

b) première partie morale : les causes du désastre = le châtiment de Dieu, qui fait perdre aux Israëlites « tout humain jugement » (726-730 (5 vers).

C'est cette idée d'*aveuglement* qui sert de transition avec *c (nous en fumes ainsi) ;*

c) les circonstances de l'attaque — en deux parties, articulées de part et d'autre de *quand :*

1° aveuglement et absence de précautions des assiégés (731-734 = 4 vers);

2° sérénité d'une nuit tranquille (735-740 = 6 vers);

d) l'assaut des Babyloniens (741-746 = 6 vers);

e) le massacre (747-754 = 8 vers).

B. La phrase

1re *partie* — charpentée et subordonnée : valeur explicative.

2e *partie* — longue phrase périodique, développée sur 16 vers sans un point, lancée pa ,*car*, relancée par *comme si*, articulée sur *quand*, détaché en dévut de vers, qui semble annoncer la péripétie principale, alors qu'on repart *(lorsque)* dans une autre description accumulative (*lors que* la nuit...; *que* le somme... *qu'*en la terre...).

3e *partie* — apparition seulement de la proposition essentielle annoncée six vers plus haut par *quand : Le camp de Babylon...* Passage de l'imparfait au présent (vivacité).

Propositions juxtaposées traduisant la succession des événements : *échele* les rempars, *donne... s'élance... gaigne... s'empare... fait.*

4e *partie :* série de propositions indépendantes juxtaposées, très brèves, vers coupés en deux éléments, parfois trois (751) = scène animée, succession rapide des faits, confusion et accumulation.

C. Le choix des mots et les divers tons

1re *partie :* Ton noble et grave : le sentiment d'un malheur inévitable (et mérité). Ces malheurs ont été *prédits* — valeur forte, voir ci-dessus = responsabilité des Juifs qui n'ont pas tenu compte des prophéties. Le temps *limité* (= déterminé) est venu. Ton biblique : acceptation de l'ordonnance de Dieu. *Ordonnance* ne laisse place à nulle discussion. Noter l'imparfait des vers 726-28, puis le passage au *présent d'habitude* en 729-30 = vérité générale : Dieu agit toujours ainsi (c'est une adaptation du *Quos Juppiter perdere vult, dementat* = lieu commun).

2e *partie :* Accumulation des imprudences des assiégés, traduite par un entassement de vocables militaires (n'ayans *corps de garde, sentinelle* ny *ronde,* sans nous *donner garde...* comme si... etc.).

Absence de précautions incroyable, ne s'expliquant que par l'aveuglement envoyé par Dieu (idée reprise encore plus bas par *aveugle moiteur*) : souligne la toute-puissance de l'Éternel et une sorte de résignation, d'acceptation de la part d'Amital.

Le second développement de cette seconde partie est d'un ton très poétique; c'est la mise en œuvre d'un passage célèbre de Virgile : ton poétique annoncé dès le vers précédent par *couches* (plus nobles que *lits*), se manifeste par l'accumulation des épithètes (cf. ci-dessus) : *nuit ombreuse, ciel ténébreux, somme enchanteur...*

Toute cette partie à l'imparfait = durée : tableau et *attente.*

Souligner *enchanteur* = une sorte de sommeil magique s'est emparé des hommes et de la nature;

Ici le procédé est visible : c'est une peinture qui associe le calme d'une belle nuit à la tranquillité des assiégés, et qui s'exprime dans des vers *amples,* sans coupures nettes, avec des enjambements qui allongent encore le rythme :

« *lorsque la nuit ombreuse*
Vers le jour sommeillant cheminoit paresseuse,
... que le somme enchanteur /
Versoit dedans nos yeux une aveugle moiteur » :

des vers de 18 pieds. Ce calme rendra plus dramatique, par contraste, la surprise et l'assaut.

3e *partie :* Brusque animation, rupture. Vers plus hachés.

« *Le camp de Babylon / sans crainte des hazars* (= dangers)
Avec grands hurlemens / échèle les rempars... »

Passage au présent : le « temps de cinéma » = mise sous les yeux.

— aux verbes d'action = *échele, gaigne, donne, s'empare...*

— au vocabulaire technique, précis et rapide = *échele, rempars, brèche, escadrons, lieux forts* (= fortifiés, cf. châteaux forts), *faire ses efforts.*

Donner est aussi un terme militaire :

« Allons, faites *donner* la Garde... » (Hugo).

Noter que la description aboutit au *temple saint*, partie essentielle de la ville = sentiment d'un sacrilège chez Amital.

4e *partie :* Les scènes de carnage.

Mêmes caractéristiques que la précédente, mais plus accentuées :

— quelques mots techniques : *couteaux* (= coutelas), *tabour, trompette ;*

— verbes toujours au présent : *est mis, espargne,* etc... ;

— verbes d'action encore : *tombent, meurtrist, foule* (= mouvement);

— rythme plus haché encore, deux phrases par vers :

« *Tout est mis aux couteaux / on n'espargne personne,*
On entend maint tabour / mainte trompette sonne »
(noter le chiasme de ce vers 752)

« *Tout est jonché de morts / ...* »
(parfois vers encore plus coupés : 751 (voir plus haut) et 749) :

« *Les femmes / les enfants / et les hommes agez* »
(noter aussi le choix des mots de ce dernier vers : seulement des non-combattants.

Désir de rapidité manifeste; par exemple suppression de l'article : *A sexe ou qualité...*

Noter enfin l'idée de *généralité*, exprimée par des neutres :

« **Tout** *est mis aux couteaux, on n'espargne* **personne...** »
« *Meurtrit* **ce** *qu'il rencontre,* » etc... (sens ancien de *meurtrir* = mettre à mort, cf. *meurtre* encore aujourd'hui).

D. Conclusion.

Un développement mené avec art et fermeté.

Peu d'originalité (le sac d'une ville, vieux poncif de la littérature, cf. Virgile *Enéide* II). On le retrouvera chez Racine :

« Songe, songe, Céphise, à cette nuit cruelle »...

Mais ce récit est traité avec habileté, une nette conscience des moyens et des procédés, des oppositions de tons, dans une langue sûre et souvent presque moderne; et, planant sur le tout, l'idée de la volonté de Dieu, la résignation du peuple juif, une allure biblique due ici plus à un sentiment profond qu'à des détails empruntés aux Écritures.

Et bien entendu, dans toute la fin, protestation de Garnier contre les cruautés de la guerre = leçon adressée à ses contemporains, au sujet des Guerres de Religion (préoccupation constante, on le sait, de notre auteur).

Moins de souffle sans doute et moins d'inspiration grandiose que chez son contemporain d'AUBIGNÉ, mais plus de fermeté, de netteté, de maîtrise de son art.

XXVIII. A. D'AUBIGNÉ : « *LES TRAGIQUES* »

Le châtiment de Caïn après le meurtre d'Abel

Mais, quand le coup fut fait, sa premiere pasleur
Au prix de la seconde estoit vive couleur :
Ses cheveux vers le ciel herissés en furie,
190 Le grincement de dents en sa bouche flestrie,
L'œil sourcillant de peur descouvroit son ennuy.
Il avoit peur de tout, tout avoit peur de luy :
Car le ciel s'affeubloit du manteau d'une nue
Si tost que le transi au ciel tournoit la veuë;
S'il fuyoit au desert, les rochers et les bois
Effrayés abbayoyent au son de ses abois.
Sa mort ne peut avoir de mort pour recompense,
L'enfer n'eut point de morts à punir cette offense,
Mais autant que de jours il sentit de trespas :
200 Vif il ne vescut point, mort il ne mourut pas.
Il fuit d'effroi transi, troublé, tremblant et blesme,
Il fuit de tout le monde, il s'enfuit de soy-mesme.
Les lieux plus asseurés luy estoyent des hazards,
Les fueilles, les rameaux et les fleurs des poignards,
Les plumes de son lict des esguilles piquantes,
Ses habits plus aisez des tenailles serrantes,
Son eau jus de ciguë et son pain des poisons;
Ses mains le menaçoyent de fines trahisons :
Tout image de mort, et le pis de sa rage,
210 C'est qu'il cerche la mort et n'en voit que l'image.
De quelqu'autre Caïn il craignoit la fureur,
Il fut sans compagnon et non pas sans frayeur,
Il possédoit le monde et non une asseurance,
Il estoit seul par tout, hors mis sa conscience :
Et fut marqué au front afin qu'en s'enfuyant,
Aucun n'osast tuer ses maux en le tuant.

Agrippa d'AUBIGNÉ, *Les Tragiques*, L. VI : *Vengeances*, 187-216,
(Texte de l'éd. Garnier-Plattard, tome IV, Libr. E. Droz.)

a) Sens et évolution des mots : *ennuy* - *transi* - *trespas;*
b) La question du superlatif sans article *(plus asseurés)* dans la langue du XVIe siècle;
Observations sur les emplois remarquables des *prépositions* dans ce texte;
c) *Sous forme de dissertation*, vous étudierez la langue, le style, et surtout les procédés de style d'A. d'Aubigné dans ce passage.

A. GRAMMAIRE.

1° SENS ET ÉVOLUTION DES MOTS :

ennuy : substantif verbal de ennuyer < bas latin *inōdiāre*, pour la locution classique *in odio esse*. Odium a en latin un sens très fort : haine. D'où sens très fort en ancien français de *ennuy* et *ennuyer* (*ennuyer* était primitivement un verbe impersonnel, cf. encore au XVIIe siècle, Mme de Sévigné : « Je sens qu'*il m'ennuie* de ne vous plus avoir »). Le mot apparaît dès le XIIe siècle :

« Nos chevals sunt e las e *ennuiez* » *(Roland)*.

— Sens fort, encore dans la langue classique : tourment intolérable, douleur odieuse, chagrin violent :

« Mon cœur outré d'*ennuis* n'ose rien espérer ». (Corneille, *Cid*).

« Sa mort avancera la fin de mes *ennuis* » (Racine, *Andromaque*), etc...

— d'où lassé, dégoûté d'un excès :

« En ces occasions, *ennuyé* de supplices... » (Corneille, *Cinna*).

— même le sens d'angoisse métaphysique :

« Sans < le divertissement >, nous serions dans l'*ennui*, et cet *ennui* nous pousserait à chercher un moyen d'en sortir ». (Pascal).

⟶ Mais affaiblissement progressif, comme tous les mots du vocabulaire *affectif*, parce qu'on a toujours tendance à employer des termes outrés (cf. *charme*, *ravir*, *formidable*, *sensationnel*), et que cet abus les dévalue peu à peu.

D'où dès le XVIIIe siècle :

« Dieu a attaché l'*ennui* à l'inaction » (Voltaire).

— aujourd'hui deux emplois très dévalués :

a) contrariétés d'importance secondaire : *ennuis* d'argent, de cœur...

b) malaise de l'âme qui ne s'intéresse à rien :

« *L'ennui* naquit un jour de l'uniformité » (La Motte-Houdar, *Fables*)

« Moi, mon âme est fêlée, et lorsqu'en ses *ennuis*
Elle veut de ses chants peupler l'air froid des nuits... » (Baudelaire)

Ce dernier sens apparaît déjà au XVIIe siècle (mais avec une valeur plus forte) :

« En un profond *ennui* ce lièvre se plongeoit » (La Fontaine)

« Dans l'Orient désert quel devint mon *ennui* ! » (Racine, *Bérénice*).

transy et **trespas** posent tous deux le problème de l'*euphémisme* quand il s'agit de désigner la mort : sorte d'effroi, ou désir de ne pas raviver la peine d'autrui, d'où substitution, au terme brutal *mort*, *mourir* :

- ou de mots moins cruels, évoquant l'idée consolante d'un passage :

  transir (< *trans-ire*), **trespasser** (< *trans-*passare*), *passer*, *s'en aller*, *décéder* (< *de-cedere*), *disparaître*, *être emporté par...* etc...

- ou d'images : *s'éteindre*, *s'endormir...*

- ou de métaphores populaires volontiers humoristiques :

  faire ses paquets pour l'autre monde, *perdre le goût du pain*, *casser sa pipe*, *passer l'arme à gauche*, etc...

Trespas, proprement : passage de l'autre côté.

- sens propre : passage, lieu de passage :

  « Et demorer ci al *trespas* » (*Eneas*)

  encore au XVIIe siècle : droit de passage :

  « Le *trespas* de Loire, qui se lève sur tout ce qui descend, monte et traverse ladite rivière » (Edit de 1664).

- mais spécialisé très tôt dans le sens de mort :

  « Il n'est point de si cruel *trépas*
  Où d'un front assuré je ne porte mes pas » (CORNEILLE, *Polyeucte*);

  « Le *trépas* vient tout guérir » (LA FONTAINE) (langue poétique ou noble).

- aujourd'hui terme vieilli, limité à une langue plaisamment pompeuse. Son seul emploi courant est dans la locution populaire : « passer de vie à *trépas* ».

transy : **transir** a la même valeur : aller de l'autre côté (cf. le patois franc-comtois *tresir*, même mot, s'appliquant aux petits pois qui *sortent* de terre).

D'où le sens, au Moyen Age, de trépasser, mourir :

« Quand saint François *transsi* (= mourut)... » (RUTEBEUF, XIIIe siècle)

« Quand elle fut *transie*, l'on lui vit la bouche toute noire » (G. de la TOUR-LANDRY, XVe siècle);

Encore aujourd'hui en ce sens fort dans un emploi unique : le « *Transi* » de Ligier-Richier à Bar-le-Duc (allégorie de la Mort pour le tombeau de René de Chalon, XVIe siècle).

- mais affaiblissement dès le XVIe siècle : engourdi par le froid (comme par la mort), glacé :

  « Le voyant ainsy, esmeu, *transif*, tremblant... » (RABELAIS)

  « *Transi*, gelé, perclus... » (LA FONTAINE)

  « Je sentis tout mon corps et *transir* et brûler » (RACINE, *Phèdre*)

Très banal aujourd'hui en ce seul sens : « Brr! je suis *transi*! »

L'expression *amoureux transi* désigne aujourd'hui, non un amoureux très froid (comme le dit le dictionnaire Hatzfeldt-Darmesteter), mais un amoureux qui ne sait pas manifester son ardeur, très timide.

2) SYNTAXE

a) Les superlatifs sans article au XVIe siècle

Il s'agit ici de la syntaxe du *superlatif relatif*.

Aujourd'hui, ce qui distingue uniquement le *superlatif relatif* du *comparatif*, c'est la présence d'un article défini :

> « Et *le plus beau* moment, c'est quand le rideau bouge » (ROSTAND, *Chantecler*).

ou d'un adjectif possessif, qui *contient* en quelque sorte l'article défini :

> « Voyez... comme elle se reproche *ses moindres* péchés! » (BOSSUET, O. F. *Marie-Thérèse*).

C'est ainsi qu'on opposera :

> un *meilleur* destin, un destin *meilleur*,
> le *meilleur* destin, le destin le *meilleur*.

En ancien français [sauf un très petit nombre de formes synthétiques héritées du latin, et qui disparaîtront tôt (*pesme* < *pessimum*, *seintisme* < *sanctissimum*, *grandisme*)], *le superlatif relatif* se forme par adjonction des adverbes *plus*, *moins*, précédés ou non de l'article défini. La tournure moderne est fréquente, mais on rencontre souvent *plus* sans article :

> « Manda les anciens chenuz,
> Cels que il savoit *plus senez* (= les plus sensés)
> De la terre ». *(Le Vair Palefroi)*
>
> « En l'aspreche de jovent,
> Ou li cose a *plus grand* savour ». *(Jeu de la Feuillée)*

L'extension de plus en plus généralisée de l'article en moyen français va rendre plus rares ces tournures. En particulier au XVIe siècle :

- quand le superlatif est avant le nom, l'article y figure très souvent :
  « Jouoit aux barres avecques *les plus forts* ». (RABELAIS)
  « Braver *les moins vaillants* autour du corps d'Hector ». (DU BELLAY)
  « Comme estant de mon cœur *les plus sûrs secrétaires* ». *(*ID.)
- quand le nom précède le superlatif, on ne répète généralement pas l'article :
  « ...luy exposant *les* points *plus obscurs* et difficiles ». (RABELAIS)
  « Je penche volontiers vers *l'*excuse et interprétation *plus douce*. » (MONTAIGNE).

On en a vu plus haut (p. 213) un bel exemple de Marguerite de NAVARRE :

> « ceux que nous avons *plus parfaictement* aimez »

Usage presque constant chez A. D'AUBIGNÉ :

> « les lieux *plus asseurez* » (203),
> « ses habits *plus aisez* » (206) etc...

D'où danger d'amphibologie :

> « En ses jours *plus heureux*, ceste ville ancienne » (DU BELLAY)
> (= plus heureux ? ou les plus heureux?)

Cette tournure est encore fréquente au XVIIe siècle, malgré le blâme des grammairiens :

« Mais je vais employer mes efforts *plus puissants* » (MOLIÈRE, *Étourdi*).

« Le remède *plus prompt* où j'ai su recourir » (MOLIÈRE, *Dépit amoureux*)

« Chargeant de mon débris les reliques *plus chères* » (RACINE, *Bajazet*).

On s'aperçoit pourtant que, hors les écrivains du tout-début du siècle, tous ces exemples apparaissent *en vers :* on peut penser que les poètes y ont trouvé, par licence poétique, une commodité pour supprimer une syllabe.

Cette suppression de l'article n'apparaît plus aujourd'hui qu'après *de*, dans les tournures : « Ce qu'il y a *de plus difficile, de plus admirable...* », où il faut voir sans conteste des superlatifs.

b) **Les emplois remarquables des prépositions.**

(Laisser de côté tout ce qui est normal, conforme à la syntaxe moderne).

On notera seulement :

- l'emploi plus fréquent de *en* que de *dans* (la vieille préposition est encore plus courante que la nouvelle, qui n'est apparue qu'au milieu du XVI[e] siècle) :

  « *en* sa bouche flestrie » (190),

  « hérissés *en* furie » (189) (= comme ceux d'une furie ?)

  [Mais *dans* est employé aussi par A. d'AUBIGNÉ, même dans des cas où nous écririons *en* :

  « ...la sentence / Que *dans* moy contre moy chantoit ma conscience » (VI, 110)].

- l'emploi de *à* avec son sens étymologique de direction vers (latin *ad*) :

  « ... le transi *au* ciel tournoit la veuë » (194)

  « S'il fuyoit *au* desert » (195)

Cf. aussi : « Sathan le destournoit *au* grand chemin du vice » (VI, 114).

- l'emploi de *à* devant un infinitif pour introduire une idée de but :

  « L'enfer n'eut point de mort *à punir* cette offense » (= pour, digne de...)

Emploi encore courant au XVII[e] siècle :

« ces aides et ces appuis *à se soutenir...* » (BALZAC);

« Je fais tout mon possible
A rompre de ce cœur l'attachement terrible » (MOLIÈRE *Misanthrope*)

« Et hors un gros Plutarque *à mettre* mes rabats... » (MOLIÈRE *Femmes savantes*)

« Mon cœur, accablé de mille desplaisirs,
Cherche la solitude *à cacher* ses soupirs » (CORNEILLE *Horace*)

C'est l'origine de notre *à* de destination, qui apparaît seulement dans des locutions toutes faites :

Salle *à* manger, poêle *à* frire, robe *à* danser.

- l'emploi de *de* avec son sens étymologique d'éloignement, d'origine :

  « Il fuit *de* tout le monde, il s'enfuit *de* soy-mesme ».

D'où encore au XVIIe siècle des tournures comme : s'échapper *de moi* (CORNEILLE,) se rebeller *de Rome* (BALZAC), il s'est soustrait *de* ma domination (PASCAL).

● locutions prépositives :

au prix de (188), emploi classique : en comparaison de (ci-dessous p. 341):

« Les souricières / N'étaient que jeux *au prix de* lui » (LA FONTAINE)

« Que l'homme considère ce qu'il est... *au prix de* ce qui est » (PASCAL)

Emploi à peu près disparu, tué par la concurrence de l'autre expression : *au prix de* tant d'efforts.

hors mis sa conscience : la locution n'est pas encore soudée, mais déjà invariable, parce que placée avant le substantif — cf. français moderne : *ci-joint* la lettre... *excepté* ma mère etc...

B. LANGUE ET STYLE DU PASSAGE

Introduction. Développement extrêmement puissant et dramatique de l'état de Caïn quand pèse sur lui la malédiction de Dieu. Tout ce développement pittoresque et concret est de la seule imagination d'A. d'Aubigné. La Bible ne lui fournit que le thème, très dépouillé : « Tu seras errant et vagabond sur la terre » (*Genèse*, IV, 11-12) et le gémissement de Caïn : « Ma peine est plus grande que je ne puis porter » (*Ibid.* 13). Toute la mise en œuvre est d'A. d'Aubigné. But : faire de Caïn une sorte de « mort-vivant » dans un « enfer terrestre ».

La composition. L'aspect physique effroyable du coupable (187-91); l'hostilité de toute la nature (192-196); sa peine sans issue et sa fuite (197-202); tout se ligue contre lui (203-209); solitude et hostilité, sans même l'espoir de la mort (210-216).

⟶ Composition par sortes de couplets symétriques (5 ou 6 vers), avec retour d'un même thème.

I. Vocabulaire. On notera en particulier :

● la clarté du développement, qui ne pose guère, comme si souvent chez Agrippa d'Aubigné, de problèmes d'interprétation (cf. par exemple le passage difficile 99-140 du même livre). Ici seulement quelques expressions sont à expliquer : « *hérissés en furie* », probablement comme ceux d'une Furie; « *abbayoyent au son de ses abois* » : ses hurlements sont ceux d'une bête, et les rochers et les bois y font écho; « *sa mort ne peut avoir de mort pour récompense* », vers très obscur, voir la note de l'Édition Garnier; « *tout* < lui était > *image de mort* », phrase elliptique.

● un « registre de mots » simple, toujours orienté vers l'expression de l'horrible. En particulier : l'idée de *mort*, une dizaine de fois; *de peur*, *d'effroi*, 4 fois — détails physiques : *pasleur*, *hérissés*, *tremblant*, *blesme* etc... — l'idée de menace (*hazards*, *menaçoyent*, *trahisons*). Tout un vocabulaire extrêmement âpre, sans une notation qui fasse repos : volonté de *tragique* à outrance.

• en tout cela, peu de mots vieillis, nécessitant explication : nous avons vu *ennuy*, *trespas*, *transi*, employé deux fois, dont une fois comme substantif (l'autre est conforme à l'usage moderne : *transi d'effroi)*. *Hasards* = dangers, risques (cf. encore *hasarder* — cf. CORNEILLE, *Cid.* « Si l'on te voit sortir, mon honneur court *hasard* »). *Cercher* est la forme authentique (<*circare*), devenue *chercher* par assimilation regressive. Une *asseurance* = un lieu où il soit en sûreté. *S'affeubler* = se revêtir, sans le sens péjoratif moderne.

• Peu de souvenirs bibliques précis (*grincements de dents* : « Ibi erit fletus et *stridor dentium* », MATTHIEU, VIII, 12; XIII, 42, etc...), mais une « couleur » générale rappelant le ton de menace de l'Ancien Testament, les malédictions du « Dieu de vengeance ».

II. Syntaxe.

En plus des questions déjà traitées, on relèvera :

— la variété des temps : récit général à l'imparfait (normal), mêlé de plusieurs passés simples (cf. l'usage du Moyen Age) : *n'eut*, *vescut*, *mourut*; *peut* (vers 197) est probablement un passé simple (*pëut*), *fuit*, *s'enfuit* (201-202) sûrement. Un seul présent (de narration) au v. 210 *(cerche, voit)*.

III. Style : Indépendamment du *choix des mots* (supra), on notera tous les procédés destinés à en renforcer l'effet :

• *la place des mots* dans des positions marquantes (*pasleur* / *couleur* — « Sa *mort* ne peut avoir de *mort* pour récompense » (= compensation); autant que de *jours* / *trespas*, etc...

• les recherches de *symétrie*, *les reprises* : Car le *ciel* / au *ciel* (193-194) — *abbayoyent* au son de ses *abois* — la *mort* / *l'image* (210).

• particulièrement les antithèses, soit vers à vers (197-98), soit surtout par hémistiches :

Il avoit peur de tout / *tout avoit peur de luy* (symétrie parfaite)
« *Vif*, il ne *vescut point* / *mort*, il ne *mourut pas* »
« *Il fuit* de tout le monde / *il s'enfuit* de soy-mesme »
« Il fut *sans compagnon* / et non pas *sans frayeur* »
} grande variété de ces constructions.

• les recherches de sonorités : surtout le vers :

« Il *f*uit d'e*ff*roy *tr*ansi, *tr*oublé, *tr*em*bl*ant et *bl*esme »
(recherche de consonnes dures entassées = idée d'effroi).

• les *images* dans le même registre pénible et effrayant :

« *s'affeubloit* du *manteau* d'une nue »; « *abbayoient* au son de ses *abois* »; la série des identifications figurées : *poignards* — *esguilles piquantes* — *tenailles serrantes* — *jus de ciguë* — *trahisons* — *poisons* (idées d'hostilité)

et surtout la saisissante image finale : tuer *ses maux* en le tuant (= mettre fin à son supplice — mais quelle force et quelle densité!).

Conclusion.

Tout cela n'est peut-être pas toujours de très bon goût. Mais n'est-ce pas là la caractéristique de tout art **baroque**? On doit pourtant reconnaître la *force* et la *conviction* d'une telle évocation. Don de « voyant », ou même de *visionnaire*, dû à la sincérité de sa foi, et servi un par incontestable *art* de la mise en scène, non exempt de *rhétorique* et d'emphase déclamatoire (goût bien connu d'Agrippa d'Aubigné pour des Latins comme LUCAIN, SÉNÈQUE LE TRAGIQUE).

En tout cela, un *souffle* qu'on ne retrouvera pas avant Hugo (rapprocher le même sujet dans *La Conscience*).

⟶ Un très grand poète, quand il sait éviter l'obscurité et le mauvais goût.

XXIX. MONTAIGNE : « *LES ESSAIS* »

Que philosopher, c'est apprendre à mourir

...Si c'estoit ennemy qui se peut éviter, je conseillerois d'emprunter les armes de la coüardise. Mais puis qu'il ne se peut, puis qu'il vous attrape fuyant et poltron aussi bien qu'honeste homme,

> Nempe et fugacem persequitur virum
> Nec parcit imbellis juventae
> Poplitibus, timidoque tergo,

et que nulle trampe de cuirasse vous couvre,

> Ille licet ferro cautus se condat aere,
> Mors tamen inclusum protrahet inde caput,

aprenons à le soutenir de pied ferme, et à le combattre. Et pour commencer à luy oster son plus grand advantage contre nous, prenons voye toute contraire à la commune. Ostons luy l'estrangeté, pratiquons le, accoustumons le, n'ayons rien si souvent en la teste que la mort. A tous instants representons la à nostre imagination et en tous visages. Au broncher d'un cheval, à la cheute d'une tuille, à la moindre piqueure d'espleingue, remachons soudain : « Et bien, quand ce seroit la mort mesme? » et là dessus, roidissons nous et efforçons nous. Parmy les festes et la joye, ayons toujours ce refrein de la souvenance de nostre condition, et ne nous laissons pas si fort emporter au plaisir, que par fois il ne nous repasse en la memoire, en combien de sortes cette nostre allegresse est en bute à la mort et de combien de prinses elle la menasse. Ainsi faisoyent les Egyptiens, qui, au milieu de leurs festins, et parmy leur meilleure chere, faisoient aporter l'Anatomie seche d'un corps d'homme mort, pour servir d'advertissement aux conviez.

> Omnem crede diem tibi diluxisse supremum.
> Grata superveniet, quae non sperabitur hora.

Il est incertain où la mort nous attende, attendons la partout. La premeditation de la mort est premeditation de la liberté. Qui a apris à mourir, il a desapris à servir. Le sçavoir mourir nous afranchit de toute subjection et contrainte.

MONTAIGNE, *Essais*, I, chap. XX.
(Texte de l'éd. Plattard, tome I, Les Textes français.)

a) Préciser le sens de : *honeste homme*, *pratiquer*, *prèmeditation;*
b) Étymologie de : *couardise*, *refrein*, être en *butte à;*
c) Morphologie : les deux formes *peut* du texte;
d) Syntaxe : emploi du possessif : *cette nostre allegresse;*
l'infinitif substantivé; les emplois du subjonctif dans ce texte.
e) Étude rapide du style de cette page : la façon dont Montaigne conduit son raisonnement, et son utilisation des images.

GRAMMAIRE

I. SÉMANTIQUE de :

a) **honeste homme** : ancien français *honeste*, mot d'emprunt tardif au latin, XIIe siècle chez Garnier de Pont-Ste Maxence. N'est pas dans le *Roland*, mais le dérivé abstrait *honesté* est déjà (IXe siècle) dans la *Séquence de Ste Eulalie* :

« Por o's furet morte a grand honestet » (= très honorablement)

Partir du latin *honestus*, adjectif dérivé de *honos* = proprement honorable, digne d'honneur, de considération, d'estime — d'où conforme à la morale, beau moralement (et même physiquement).

——→ d'où éventail de sens très large, selon la conception qu'on se fait de l'*honneur*. Ce pourra être :

- un sens très général de convenance : « ... la différence entre les choses utiles et les *honnestes* » (MONTAIGNE, III, 1) =

  « Il n'est pas bien *honnête*, et pour beaucoup de causes... »
  (MOLIÈRE, *Femmes Savantes*)

- un sens d'honneur militaire : le fait d'être homme d'honneur, de cœur. C'est le sens de notre passage, résultant clairement de l'opposition avec *fuyant, poltron* :

  « Cherchons aux yeux d'Othon, un trépas à leur tête,
  Pour lui plus odieux, et pour nous plus *honnête* »
  (CORNEILLE, *Othon*, V, 2)

- un sens de convenance mondaine, qui apparaît dès le XVIe siècle :
  « Si ma santé me rid, ... me voilà *honneste homme* » (MONTAIGNE, II, 12)
  et qui va prendre le développement qu'on sait au XVIIe siècle : homme bien élevé, de bonne compagnie, distingué, cultivé, non pédant, qui plaît en société. Citer :

  « *L'honnête homme* ne se pique de rien » (LA ROCHEFOUCAULD).

  « *Un honnête homme* peut être amoureux comme un fou, mais non pas comme un sot » (ID.).

  « *L'honnête homme* est un homme poli et qui sait vivre »
  (BUSSY-RABUTIN).

  « *L'honnête homme* trompé s'éloigne et ne dit mot »
  (LANOUE, théâtre XVIIIe siècle).

  « A bien le prendre, un *honnête homme* n'a point de métier... » (MÉRÉ).

- un sens de convenance sociale, presque commerciale, — soit le sens de probe :
  « Nous voyons des *honnestes hommes* d'ailleurs... (MONTAIGNE).

C'est le sens qui va se développer en français moderne : un *honnête homme*, « il y a d'honnêtes *gens* dans tous les métiers ».

- ne pas oublier enfin le sens « féminin » : conforme à la morale, à la pudeur : les *honnêtes* femmes, des propos *honnêtes* (et surtout : des propos *malhonnêtes*, ou *déshonnêtes*) :

  « Voilà ce que c'est que de faire le libertin comme vous faites, et de vous adresser à d'*honnêtes femmes* » (DANCOURT).

= un registre de significations étendues et variées. Tenir compte toujours du *contexte*.

b) **pratiquer** — Verbe dérivé (XIVe siècle) de **pratique**, substantif féminin, qu'on a vu plus haut p. 294, emprunt du XIIIe siècle au bas latin *practice*, < grec adjectif-substantif πρακτικῇ, exactement science pratique, métier artisanal, à peu près l'équivalent de notre *technique*. Noter toujours la valeur *pratique*, opposée à la connaissance *théorique*. Pratiquer, c'est faire dans la réalité : *pratiquer* la médecine, une incision...

- avec un objet nom de chose :

  « *pratiquer* une méthode en mathématiques (DESCARTES).

  « Va *pratiquer* ailleurs tes noires actions » (CORNEILLE, *Médée*)

  dans le langage religieux : *pratiquer* des jeûnes, des austérités (BOURDALOUE).

  D'où en médecine : un *praticien ;* il *pratique* depuis longtemps.

- avec un objet nom de personne : fréquenter assidûment, hanter, connaître par une fréquentation réelle et fréquente :

  « Pour vous estimer autant que vous le méritez, il faut vous avoir *pratiqué* autant que j'ai fait » (VOLTAIRE, *Lettres*).

  « Pour connaître les hommes, il faut les *pratiquer* » (SAINT-SIMON)

⟶ d'où notre sens ici : *pratiquer la mort*, avoir avec elle une fréquentation constante.

⟶ d'où aussi le sens commercial (qui apparaît justement chez MONTAIGNE, et qui se perdra au XIXe siècle) : les *pratiques* = la clientèle. « Il ne faut pas décourager *les pratiques* » (ou, collectivement : *la pratique*).

c) **préméditation :** le fait de méditer à l'avance.

L'intéressant ici n'est pas le préfixe *pré-*, banal et sans difficulté (latin *prae-*), mais le radical *verbal* lui-même.

méditer < latin *meditari*, emprunt savant du XIVe siècle.

Mais le latin *meditari* a un sens beaucoup plus fort que notre actuel *méditer*, penser à, réfléchir à. Il s'agit d'une attitude autrement *active*.

Meditari est le fréquentatif de *mederi*, soigner, donner ses soins à ; d'où : se préparer, s'exercer, s'*entraîner* à :

Meditari fugam (CICÉRON), ce n'est pas seulement songer à la fuite, mais la préparer, la combiner — de même *meditari causam alicujus* (CICÉRON), c'est

pour un avocat travailler à la défense de quelqu'un, préparation allant jusqu'aux exercices oratoires, à la plaidoirie faite à l'avance et « répétée ».

Rappeler encore la *meditatio campestris* = entraînement au Champ de Mars, et le vers célèbre de la 1re Eglogue :

« Silvestrem tenui Musam *meditaris* avena » :

= tu *études* un air champêtre... (trad. Henri Goelzer).

D'où ici latinisme évident de Montaigne (rappeler sa connaissance profonde du latin) :

préméditer la mort, c'est faire des exercices, un *entraînement* méthodique pour s'accoutumer à l'idée de la mort.

Le mot va donc très exactement dans le même sens que d'autres mots du texte : *pratiquer*, *accoustumer*, *remacher* etc...

Du coup on comprend mieux la symétrie de la phrase : « La *préméditation* de la mort est *préméditation* de la liberté », où plusieurs candidats ont cherché deux valeurs différentes du mot. Il n'y en a qu'une : *s'entraîner* à la mort (à l'idée de la mort), c'est *s'entraîner* à être un homme libre.

II. ÉTYMOLOGIE DE :

a) **coüardise,** mot du XIIe siècle, remplace une forme plus ancienne *couardie.* C'est un dérivé français de *couart*, adjectif typiquement médiéval, aujourd'hui bien vieilli.

couard, dérivé de l'ancien français *coue*, ancienne forme de *queue*, + le suffixe *-ard.* Proprement l'animal qui a la queue basse, le chien qui s'enfuit, par exemple.

- au sens propre, encore dans le langage du blason : léopard ou lion *couard*, qui a la queue entre les pattes;
- sens figuré, lâche, poltron, d'abord au sens nettement militaire :
  « Suen escientre nen i out un *coart* » (*Roland*).

(Cf. le lièvre *Couart* dans le *Roman de Renard*).

d'où en très ancien français, les dérivés *coarder*, *couardie*, puis *couardise.*

- Trois éléments :

— radical : le latin *cauda* > **coda*, en latin populaire (cf. *Claudius* se faisant appeler *Clodius* par esprit démagogique) — chute du *d* intervocalique;

— suffixe *-ard*, d'origine germanique (*hart*, fort) qui finit par prendre une valeur péjorative : *bastard*, *bavard*, *criard*, *grognard* etc...
toujours vivace aujourd'hui : *patriotard*, *communard*, *pantouflard* etc...

— suffixe *-ise* < suffixe latin *-ĭtia (amicitia)*, formateur de noms abstraits.

Le suffixe aurait dû donner *-oise;* il aboutit en fait à deux formes :

-esse (simplesse, gentillesse)

-ise (couardise, sottise, convoitise), probablement par changement de timbre : *-ĭ́tia* > **-ītia* (BOURCIEZ § 58).

Couardise, mot typiquement féodal : le blâme majeur aux yeux d'une société fondée sur l'honneur militaire et la vaillance au combat. Bien vieilli aujourd'hui.

b) **refrein** : orthographe fantaisiste de *refrain ;*

A remplacé l'ancien français *refrait*, participe passé de *refraindre ;*

Refraindre < lat. *refringere*, devenu en bas-latin *refrángere* sous l'influence du simple *frángere* (réfection en bas-latin des verbes composés d'après les verbes simples avec abandon des règles d'*apophonie*).

Participe passé *refráctum* > *refrait* comme *fáctum* > *fait* etc... (palatalisation des gutturales) — devenu en français *refrain* par l'influence analogique :

— ou bien des formes en *-ain-* (infinitif, présent de l'indicatif) : en somme réfection du verbe par analogie :

$$\frac{\text{craindre}}{\text{craint}} = \frac{\text{refraindre}}{\textbf{refrain}\text{(t)}}$$

— ou bien d'un mot provençal *refranh*, chant des oiseaux (influence très forte de la langue des troubadours dans le domaine de la poésie lyrique).

Sens : ce qui revient régulièrement *(re)* en *brisant (-fraindre)* le déroulement de la chanson (idée de *briser* qui se retrouve dans les dérivés savants : *réfringent*, *réfraction*). Il a existé au Moyen Age un verbe *refrener*, faire revenir comme un *refrain*, sans rapport avec notre verbe *réfrêner* < *frein.*

Sens figuré très fréquent :

« La destruction de Carthage était le *refrain* de tous les discours de Caton au Sénat » (d'ALEMBERT) — et, populaire :

« C'est toujours le même *refrain* : augmenter les impôts ».

c) **estre en butte à** — Vieille métaphore militaire, employée généralement au sens figuré; partir du substantif masculin **but** (ce qu'on cherche à atteindre), dont l'origine est encore discutée. L'étymologie par rapprochement avec *bout*, *bouter* est abandonnée. On admet aujourd'hui une origine germanique : le mot vient probablement d'un francique **bût*, souche, billot servant de cible pour le lancement de la francisque ou des flèches.

Butte, forme féminine de **but,** désigne le tertre sur lequel est placée la cible. C'est là un mot du XIVe siècle, dont l'emploi se développe avec celui des armes à feu (et donc des exercices de tir), et qui va presque dès le début se présenter souvent avec un sens figuré (= une de ces métaphores militaires qu'on étudiera plus loin).

- au sens propre : une **butte** de tir — la « poudre de *butte* » était une poudre d'exercice — Sens étendu : un tertre quelconque : la *butte* Montmartre, les *Buttes* Chaumont; cf. exemples :

« Les archers prennent leur visée grand espace au-dessus de la *bute* » (MONTAIGNE).

« ... le veoir lui-mesme à l'œil de dessus une *butte* qui estoit... » (AMYOT).

etc.)

● au sens figuré : *être en butte à* : servir de cible à, être exposé à (XVIe siècle).

Voici l'image, presque « à l'état naissant » dans un vers de MAROT :

« Amour a faict de mon cœur une *butte* » (pour ses flèches)

et dans un pamphlet anonyme du XVIe siècle, le *Réveille-matin*, qui, à propos de la Saint-Barthélemy, écrit que les Guises

« voyant l'atrocité du fait advenu, et considérant qu'ils attireraient sur eux... l'ire de tous les hommes... et se *mettraient en butte à laquelle chacun viserait* »

se désolidarisent du mieux qu'ils peuvent de l'action entreprise.

Ce sens figuré fournit à MONTAIGNE une de ses images favorites.

« Les rois sont trop esclairez et trop *en butte* » (pour être heureux)

« Il n'est animal au monde *en butte* de tant d'offenses que l'homme ».

Image toujours très vivante aujourd'hui : *être en butte* à la médisance, aux rigueurs du fisc, aux assiduités d'un galant etc...

III. MORPHOLOGIE — les deux formes de PEUT

(Si ma question est ainsi rédigée : « *Les deux formes de* **peut** », c'est qu'il y a deux formes différentes. Sinon, j'aurais parlé de « *la forme* **peut** », quel que soit le nombre d'exemples dans le texte. Or beaucoup de candidats n'ont pas vu qu'il y a *deux* formes .)

a) **l'indicatif présent 3e personne du singulier peut,** dans : *mais puisqu'il ne se* **peut** (seconde ligne du texte) : indicatif indiscutable dans une subordonnée *causale* :

peut < bas latin **potet*, correspondant au classique *potest.*

Le verbe *possum*, très irrégulier, a été refait en bas latin sur le paradigme de verbes réguliers, par exemple *posse* remplacé par **potēre* > *poeir* > *pooir* > *pouvoir ;* d'où présent **pŏtet* de **potēre* comme *delet* de *delēre.*

Aucune difficulté de phonétique : **pŏ́tet. o* ouvert accentué, diphtongaison romane régulière, aboutit à *puet*, puis *peut*, prononcé comme aujourd'hui (cf. *bŏvem* > *buef* > *bœuf*)

La conjugaison est à balancement d'accent :

Je **puis, tu peus, il peut,** nous *poons*, vous *poez*, ils **pueent/peuvent.**

b) Mais l'autre exemple est un **imparfait du subjonctif** (à la première ligne du texte) : *si c'était ennemy qui se* **peut...**

Peut est ici pour **pëust,** c'est notre imparfait **pût,** exigé par la syntaxe (cf. plus loin la question du subjonctif) et la concordance des temps.

L'imparfait du subjonctif français remonte (on l'a vu) au **plus-que-parfait du subjonctif** latin, et est ainsi toujours en liaison formelle avec le passé simple de l'indicatif.

habuit > *eut*, *habuisset* > *eust*, *eût* *potuit* > *put*, *potuisset* > **pût**	à la troisième personne du singulier, seule différence : un accent circonflexe.

Probablement la phonétique est-elle un peu plus compliquée qu'au présent de l'indicatif : il faut partir de *potuisset*, mais admettre (on l'a vu plus haut p. 95) un déplacement d'accent : **potúisset* imposé par l'analogie du parfait *potúit* ;

d'où symétriquement : *potúit* > *pöut*, puis par affaiblissement de *o* > *pëut*, *put* ;

potúisset* > **pöust ————————> **pëust, pût.**

L'orthographe de Montaigne est à la fois une orthographe archaïque, qui conserve le *e* en hiatus, devenu muet depuis longtemps (il subsiste dans il *eut*, qu'il *eût*), et une orthographe moderne, supprimant le *s* devant consonne qui a cessé de se prononcer depuis le Moyen Age, mais ne disparaîtra de l'orthographe qu'au XVIIIe siècle et sera remplacé par un accent circonflexe).

Montaigne (ou son éditeur) écrit souvent l'imparfait du subjonctif sans *s* ni accent :

> *gardat*, *arrivat*, etc... Ici, c'est en somme comme s'il écrivait il *eut* pour *il eût* en oubliant la marque du subjonctif.

——→ Les deux formes *peut* sont différentes d'emploi, de sens et de prononciation : Montaigne sans doute prononçait la première *peut* comme nous ; la seconde *pût* comme nous encore.

IV. SYNTAXE

a) **cette nostre allegresse :** C'est là une question traitée presque chaque année (cf. ci-dessus p. 170). Il s'agit ici d'une difficulté qui se pose dans presque toutes les langues : exprimer à la fois *deux notions de détermination.*

L'adjectif possessif, par sa valeur intrinsèque, a déjà force de détermination, « contient », en plus de l'idée de possession, l'idée d'un *article* **défini** :

ma fille = **la** fille à *moi ;*
ma fille précise : — ou que je n'ai qu'une fille,
— ou, si j'en ai plusieurs, que vous savez de laquelle je parle.

Mais je peux avoir à exprimer *à la fois* l'idée de possession et une idée d'indéfini, de démonstratif etc....

- dans ce cas, le français moderne est obligé de dire : *une de mes filles* (anglais : a daughter *of mine* = une fille parmi les miennes) ou *une fille à moi.*
- l'ancien français, lui, peut utiliser conjointement, ou bien

— le possessif + l'article indéfini (= indétermination) : *une mienne fille*, ou bien :

— le possessif + le démonstratif = *cette mienne fille.*

Cette construction entraîne l'obligation de recourir à la forme forte,

tonique, de l'adjectif possessif, identique à celle qui est devenue pour nous la forme du *pronom* possessif :

moie / mienne, toe / tienne, seue / sienne

(impossible d'employer la forme atone, qui donnerait deux mots atones de suite : *une ma* fille).

D'où en ancien français les constructions si fréquentes : *une seue fille (Floire et Blancheflor*, ci-dessus p. 102), *ceste moie amie* etc...; constructions encore très possibles au XVI[e] siècle :

ceste nostre alegresse (MONTAIGNE) *ceste leur isle* (RABELAIS = cette île qui leur appartenait), *ces deux vostres colonels* (RABELAIS).

On trouve même l'étonnant rapprochement de deux possessifs de deux personnes différentes :

Mon corps tien (MAROT) : ce corps à moi, et qui t'appartient.

⟶ Cet emploi subsiste sporadiquement en français moderne: *un mien cousin, ce mien ami.* Il est à peu près limité à *mien, sien* (on ne dit guère : *un tien cousin*, et jamais **un vôtre cousin*) et n'apparaît que dans un langage familier, et le plus souvent plaisant. Il m'est impossible, faisant une conférence sur Victor Hugo, de parler d' « **un sien** poème, *Oceano Nox* ».

b) **L'infinitif substantivé : au broncher** ***d'un cheval*****, le savoir mourir.**

C'est aussi une question déjà traitée ici (voir plus haut le texte de *Guillaume de Dole* p. 162).

On retiendra particulièrement ce bel exemple : *au broncher d'un cheval.*

On ne peut que regretter la disparition, dans l'usage normal, d'un tour bref, commode, expressif, qui évitait des périphrases comme : le fait de partir...

c) **Les subjonctifs de ce texte :** Ils sont au nombre de trois :

- « *si c'estoit ennemy qui se* **peut** *éviter* » (subjonctif imparfait, voir plus haut). Subjonctif dans une relative à valeur consécutive = un ennemi *tel qu'il pût être* évité — avec l'expression d'une conséquence non-réalisée. Syntaxe encore parfaitement normale, après une principale hypothétique, négative ou dubitative.

  « Je souhaiterais avoir des candidats qui *eussent* l'esprit précis »

  et l'imparfait est imposé par les règles usuelles de la concordance de temps — cf. :

  « *Si c'était* au prix de la guerre qu'il *fallût* acheter... »

  (GIRAUDOUX, *La Guerre de Troie n'aura pas lieu*)

  « *Si c'était* lui qui *vînt* m'ouvrir la porte ? » (VEUILLOT)

  (mais le français moderne peut aussi employer l'indicatif : si c'était lui qui *venait.*)...

- « *ne nous laissons pas si fort emporter... que parfois il ne nous* **repasse...** »

Il s'agit ici d'un subjonctif « de refus » après une principale négative, dans une subordonnée de conséquence exactement de la construction : *ne... pas... que... ne*, dont le second élément entraîne toujours le subjonctif.

Il s'agit de plus d'une valeur consécutive de *si* = *au point qu*'il ne nous repasse = que nous oubliions.

● « *Il est incertain où la mort nous* attende ».

Il s'agit ici d'une interrogative indirecte (non, comme on me l'a dit, d'une relative sans antécédent) et c'est là de la part de Montaigne une syntaxe toute latine.

La grande règle du latin est : *subjonctif en interrogative indirecte*, insistant sur la notion d'incertitude, d'ignorance. Au contraire le français (ancien et moderne) construit l'interrogative indirecte à *l'indicatif* (ou au conditionnel) :

« Sires chevaliers, dites moi que ce *est* » *(Graal)*

« Je voudrais bien savoir quel *était* ce jeune homme... »

(Livret de *Faust*)

[sauf, en ancien français, le subjonctif d'éventualité pour un fait futur après *je ne sais :*

« Je ne sai que *face* » *(Chastelaine)*, « que *doie* dire » (ibid)

« Il ne set coment ce *puisse* estre » *(Graal)*.

Il s'agit là en somme d'une valeur délibérative, que nous rendons, nous, par l'infinitif :

« Je ne savais *que dire*, et je rougis d'abord » (Livret de *Faust*)].

⟶ Mais le XVIe siècle a essayé de remettre en vigueur la syntaxe latine :

« Platon ne sait en quel rang il les *doive* colloquer » (RABELAIS).

Cette construction se rencontre fréquemment encore au XVIIe siècle :

« M. de B... ne se souciait pas qui *fût* Roi » (REGNARD)

« Ils ne pouvaient comprendre comment... il *dormît* encore » (VAUGELAS)

« Il y a une chose qui m'étonne..., comment des gens *aient* besoin... » (MOLIÈRE)

« Je ne puis jamais comprendre comment je *puisse*... » (SÉVIGNÉ)

« Il ne se souciait pas par quelle voie il *parvînt*... » (Mlle de SCUDÉRY).

Mais on remarquera que tous ces exemples se rencontrent après une principale négative; ce fait a pu jouer pour imposer plus longtemps le subjonctif, mode de l'éventuel, dont la réalisation apparaît comme improbable.

ÉTUDE GÉNÉRALE DU TEXTE

A. Comment Montaigne conduit son raisonnement.

Il est parti de l'affirmation générale : « *le but de notre carrière* [1], *c'est la*

1. On relèvera ici le sens propre de *carrière* : lieu de course et de tournois; cf. la *Place de la Carrière* à Nancy, ancien « champ clos » des tournois de la Cour de Lorraine, et le vers de la *Marseillaise :*

mort » et se refuse à la solution de facilité du « vulgaire », qui est « *de n'y penser pas* ». Restent donc seulement deux attitudes : la fuir — ou l'affronter. D'où :

1er mouvement : *a*) l'hypothèse (insoutenable) : « *si c'estoit ennemy qui se peut éviter* ».

— et sa conséquence éventuelle : *les armes de la couardise*;

b) Mais la réalité est tout autre : trois faits indiscutables :

— un général : *puisqu'il ne se peut* (vague)

— deux plus précis : « *puisqu'il vous attrape...* et *que nulle trampe de cuirasse* » — deux arguments ajoutés dans la 2e édition (1588) pour renforcer cette impossibilité.

⟶ aboutissant à la prise de position nécessaire
« *Aprenons à le soustenir... et à* le **combattre** »;

= Conclusion et point de départ : pas d'autre attitude possible.

2e Mouvement : quelle va donc être, dans la pratique, cette attitude?
« *la voye toute contraire à la commune* » : s'entraîner à l'idée de la mort;

— exprimée d'abord de façon générale par une série de cinq impératifs d'exhortation : cinq propositions brèves, effet d'entassement : *Ostons* luy... *pratiquons...* = cinq premières personnes du pluriel, identifiant Montaigne à ses lecteurs;

Ces cinq formules allant du vague au précis, la dernière la plus nette :
« *représentons la à nostre imagination, et en tous visages* » :

— exprimée ensuite de façon plus précise, et plus pratique, en ces deux « visages » :

a) **en présence d'un danger**

trois dangers pris comme exemples allant en ordre décroissant :
le broncher d'un cheval — la chute d'une tuile — une piqure d'espleingue (= même à une simple, à la *moindre* piqûre)

⟶ nouvelle définition de la même attitude, par trois impératifs :
remachons soudain — roidissons-nous — efforçons-nous

b) **parmi les festes et la joye,** c'est-à-dire au milieu même des plaisirs (là où l'homme a le moins de pensée pour la mort).

⟶ reprise, pour la troisième fois, des impératifs d'exhortation (= insistance) :

ayons — ne nous *laissons* pas — et la symétrie soulignant la menace :

— en *combien* de sortes — et de *combien* de prises
(volume décroissant = la seconde plus brève et plus brutale)

+ l'exemple des Égyptiens — phrase plus longue, plus périodique, moins insistante et moins ferme, parce que c'est une citation (de PLUTARQUE).

« Nous entrerons dans *la carrière...* »;
« Suivre de l'œil un char fuyant dans la *carrière* » (RACINE);
puis la course elle-même : « Ce cheval a fourni une belle *carrière* », « donner *carrière* à un cheval »
« Le soleil étant au milieu de sa *carrière* » (Exemple de LITTRÉ)

3e Mouvement : l'aboutissement du raisonnement :

— **une conclusion nette, ramassant la pensée en une antithèse très travaillée :**

« *incertain* où la mort nous attende | attendons-la *partout* »

— **puis trois phrases de type gnomique, trois pensées générales à la Sénèque, reposant toutes trois sur des symétries antithétiques :**

1) « *La* préméditation *de la* mort | *est* préméditation *de la* liberté »,

pensée un peu abstraite, éclairée et réaffirmée par deux autres :

2) « *Qui a* appris *à* mourir | *il a* désappris *à* servir » (c'est du Sénèque, mais encore plus ferme et plus élaboré); on notera le sens fort et étymologique de *servir* = être esclave *(servus)*;

3) « *Le savoir mourir nous* affranchit *de toute* sujétion *et contrainte* ».

Ainsi notre liberté d'esprit repose toute sur notre accoutumance à l'idée de la mort : doctrine stoïcienne à laquelle Montaigne semble adhérer ici avec une totale conviction.

Ainsi, dans ce passage, qui est entièrement de la première rédaction (à l'exception de deux arguments rajoutés en 1588), on constate que Montaigne, contrairement à sa si fréquente habitude, mène son raisonnement avec une logique serrée et insistante, sans se laisser aller à la moindre digression, avec une rigueur de raisonnement qui est très éloignée de son habituel « papillonnement » parmi les idées. C'est que c'est là une grave sujet, et qui lui tient à cœur.

B. Les images : l'identification de la mort avec un ennemy (ligne 1) entraîne une série d'images *militaires*. Il s'agit de *combattre* cet ennemy.

On trouve donc tout un vocabulaire guerrier.

***les armes de la couardise* (noter la piquante *alliance de mots*)**
fuyant*, *poltron*, *nulle trampe de cuirasse*, *soutenir de pied ferme
***être en butte à* — *de combien de prises elle nous menace*,**

Toutes ces images — qu'on a rapportées, dans quelques copies, à la nostalgie de Montaigne pour le métier des armes — sont fort banales à son époque, où la vie normale est tout imprégnée du langage des soldats. Elles proviennent d'ailleurs bien souvent des Anciens (*arma prudentiae*, *tela fortunae*, *sustinere labores*...)

Elles constituent, à travers tout le passage, une longue *métaphore filée*.

Le reste du texte comporte quelques images isolées, non plus liées, exprimant la même idée de répétition : *remacher*, *refrain*, *se roidir*.

(Attention : *le broncher d'un cheval*, *la chute d'une tuile*... ne sont pas des *images*, mais au contraire des *détails concrets* et précis, des *mots propres*).

Conclure en rappelant le goût de Montaigne pour un vocabulaire imagé, des mots concrets servant à relayer et à préciser l'idée abstraite qu'il cherche à exprimer.

La confiance de Montaigne

Qui a la garde de ma bourse en voyage, il l'a pure et sans contre-roole; aussi bien me tromperoit il en contant : et si ce n'est un diable, je l'oblige à bien faire par une si abandonnée confiance.

> < Multi fallere docuerunt, dum timent falli; et aliis jus peccand suspicando fecerunt. > [1]

La plus commune seureté que je prends de mes gens, c'est la mescognoissance : je ne présume les vices qu'après que je les ai veus; et m'en fie plus aux jeunes, que j'estime moins gastez par mauvais exemple. J'oy plus volontiers dire, au bout de deux mois, que j'ay despandu quatre cens escus, que d'avoir les oreilles battues tous les soirs, de trois, cinq, sept : si ay je esté desrobé aussi peu qu'un autre < de cette sorte de larrecin >. Il est vray que je preste la main à l'ignorance; je nourris, à escient, aucunement trouble et incertaine la science de mon argent : jusques à certaine mesure, je suis content d'en pouvoir doubter. Il faut laisser un peu de place à la desloyauté ou imprudence de vostre valet : s'il nous en reste en gros de quoy faire nostre effect, cet excez de la libéralité de la fortune, laissons le un peu plus courre à sa mercy < : la portion du glaneur. Après tout, je ne prise pas tant la foy de mes gents, comme je mesprise leur injure >. Oh! le vilain et sot estude, d'estudier son argent, se plaire à le manier,< poiser > et reconter! C'est par là que l'avarice faict ses aproches.

MONTAIGNE, *Essais*, L. III, ch. IX : *De la vanité.*
Texte de 1588, avec (entre crochets aigus) les additions de l'exemplaire de Bordeaux.

I. GRAMMAIRE :

a) Phonétique : expliquer les formes : *contreroole /contrôle; larrecin /larcin;*
b) Morphologie : les formes essentielles de la conjugaison de : *oïr, courre;*
c) Vocabulaire : expliquer les mots et expressions : *despandu, à escient, aucunement;*
d) Syntaxe : *en contant* (la construction du gérondif).

II. Sous forme de dissertation, étudiez dans ce texte la *langue* et le *style* de Montaigne (on laissera de côté toutes les remarques d'orthographe).

1. SÉNÈQUE, *Epist.* 3 : « Bien des gens ont enseigné la tromperie, par leur crainte d'être trompés, et à force de soupçons ont donné à autrui des raisons de mal faire ».

I. GRAMMAIRE

a) **Phonétique.**

contre-roole / *contrôle* : le problème de l'« haplologie ».

Contre-rôle est la forme primitive : exactement un registre tenu en double, une liste (*rôle*, *rolet*) dont un autre a le *double* (pour contrôler).

L'haplologie est un phénomène spontané de la langue, qui écrase et réduit à une seule deux syllabes voisines ayant grande ressemblance ; par exemple :

tragicomique est pour *tragico-comique* (cf. Bourciez, § 187, III)
de même *idolâtre* est pour *idolo-lâtre* (qui adore les idoles < grec *eidololatres*)
alcoomètre a remplacé un ancien *alcoolomètre*.

L.S. Mercier, parlant de la « comédie larmoyante », a créé le mot de *lacrymanie* (pour **lacrymo-manie*), et un journaliste moderne, André Rousseaux, déplorait récemment la *diplomanie* (= **diplomomanie* = manie des diplômes) des Français.

Technicolor est pour **Technico-color* (sur ce point cf. ma thèse, p. 326).

= en somme, une syllabe en représente deux.

⟶ Ici, pour *contre-rôle*, l'écrasement a été favorisé par la présence d'un *e* muet qui a cessé de se faire entendre à côté de *r* (v. *larrecin* ci-dessous).

larrecin / larcin : autre phénomène d'écrasement, déjà abordé ci-dessus p. 113.

Un *e* muet intérieur a eu tendance à cesser de se faire entendre (cf. notre prononciation : *ma p'tite*, un *cal'pin*), surtout au voisinage de *r* ou *l* (vibrantes ; le son *e* a été étouffé par la vibration voisine).

C'est ainsi que *pareïs* > *parevis* est devenu *parvis*. Le phénomène s'est produit surtout :

avec r : — *latrocinium* > **larrecin** > **larcin**
pètrosilium > *perresil* > *persil*
sacramentum > *sairement* > *serment* — etc...
dernier est pour *derrenier* (dérivé de *derrain*)
brouette est pour *berouette* (appareil à *deux* roues à l'origine)

avec l : — *blouse* est pour *belouse*, *bluter* pour *beluter*, *bluette* pour *belluette* etc...

Dans certains cas, sans raison apparente, l'écrasement n'a pas eu lieu *(carrefour, pelouse)* ou bien n'a pas réussi à s'imposer [Montaigne écrit *durté* pour *dureté*, et La Fontaine *chartier* pour *charretier* (demeuré comme nom propre)].

b) **Morphologie.**

oïr, ouir : conjugaison très irrégulière en ancien français. Nous renvoyons à un précédent exposé p. 203.

courir a été beaucoup moins malmené.

Pas d'apophonie vocalique à cause du double *r* latin, formant entrave et empêchant la diphtongaison, d'où je *cours* / nous *courons*.

Conjugaison sans changement de l'ancien français à nos jours, sauf :

Substitution d'un nouvel infinitif *(courir)* à l'ancien *(courre)* qui était régulier et phonétique *(cúrrĕre)*.

C'est en somme un des nombreux verbes qui se sont « trompés » de conjugaison ; cf. trádĕre > *trahir*, gaúdĕre > *jouir*, fállĕre > *faillir* etc...
cádĕre > *choir*, recípĕre > *recevoir* etc.

L'ancien infinitif s'est maintenu dans la langue de la chasse (*courre* le cerf) et surtout dans la locution : *chasse à courre.* Noter que le changement de conjugaison de l'infinitif n'a entraîné aucune modification parmi les autres formes.

c) **Vocabulaire.**

despandu (j'ai *despandu* 400 escus) est une orthographe fautive pour *despendu.* L'histoire succincte de ce mot a déjà été faite ci-dessus p. 260.

à escient : locution très ancienne déjà vue dans un des textes précédents. Dès le XIIe siècle, on trouve l'expression : *mien escient :*

« *Mien escient*, tu n'ies mie des noz » *(Roland)*

= autant que je le sache, tu n'es pas des nôtres.

C'est la traduction, demi-savante, de l'ablatif absolu latin *me sciente* (= moi le sachant), déformé dans le latin médiéval en *meo sciente*, d'où *mien*, *tien... escient.* Ne subsiste plus aujourd'hui que dans les locutions : *à mon* (ton) *escient* et surtout *à bon escient* (j'en parle *à bon escient* = en sachant pertinemment de quoi il s'agit).

Sens un peu particulier ici (et plus haut) chez Montaigne : intentionnellement, exprès (mot à mot : en sachant ce que je fais).

aucunement = en quelque sorte, dans une certaine mesure.

aucun (latin vulgaire *aliquunus* pour *aliquis unus*) est à l'origine un indéfini *non négatif :* quelque, quelqu'un.

Sens encore positif au XVIIe siècle :

« Ce n'est pas que j'en aie fui ou négligé *aucunes* occasions »
(CORNEILLE, *Argument* d'*Andromède*).

« Sire, vous auriez tort d'en prendre *aucun* souci »
(CORNEILLE, *Nicomède*).

En particulier la locution *aucuns*, *d'aucuns* (qui subsiste encore aujourd'hui) signifie : certaines personnes, des gens :

« Phèdre était si succinct qu'*aucuns* l'en ont blâmé » (LA FONTAINE).

Mais, à force d'être joint à une négation dans des propositions négatives, *aucun* a fini par prendre à lui seul une valeur négative (cf. *rien*, *personne*) :

« Que chacun se retire et qu'*aucun* n'entre ici » (CORNEILLE, *Cinna*).

C'est le seul emploi normal de nos jours. De même pour *aucunement*.

d) **Syntaxe** : « *aussi bien me tromperait-il* **en contant** ».

La subordonnée au gérondif ne se rapporte pas exactement au sujet :

= il me tromperait, *même si nous comptions* (= faisions des comptes).

La syntaxe moderne, depuis le début du XVIIIe siècle, exige, par souci de clarté, qu'une proposition participiale (ou infinitive) qui n'a pas de sujet particulier se rapporte au sujet de la proposition dont elle dépend :

Je me suis blessé *en tombant* { c'est *moi* qui ai fait une chute
c'est *moi* qui me suis blessé.

Mais l'usage de l'ancienne langue était beaucoup plus libre : le gérondif pouvait se rapporter à un autre mot que le sujet :

« Li oisiaus vint devant toi *en dormant* » *(Graal)* = pendant que *tu* dormais. — De même, les participes :

« *S'étant pris*... aux branches de ce saule,
Par cet endroit passe un maître d'école » (LA FONTAINE)

« *Dans le marais entrés*, notre bonne commère... » (LA FONTAINE)

Il nous reste aujourd'hui de cette ancienne liberté deux proverbes :

L'appétit vient *en mangeant* (= au fur et à mesure qu'*on* mange).

La fortune vient *en dormant* (= pendant qu'*on* dort).

et aussi de nombreuses fautes d'ignorance, ou de négligence, par exemple (copies d'élèves) :

En arrivant à la gare, *le train* était parti.

En allant au réfectoire, *le vent* soufflait dans les corridors.

II. LANGUE ET STYLE DU PASSAGE (simple schéma).

Introduction. Montaigne vient de parler de son peu de goût pour le « mesnage » (= administration de ses biens). Il en vient à traiter de l'indifférence relative qu'il éprouve pour les questions d'argent en général.

Plan : *a*) la confiance qu'il accorde facilement à ses domestiques;

b) ignorer leurs faiblesses est peut-être un moyen de les tenir dans le devoir;

c) il n'aime pas entendre parler sans cesse de questions d'argent;

d) il faut laisser un peu de latitude à la « déloyauté » d'un valet;

e) conclusion : un excessif intérêt pour l'argent mène à l'avarice.

On remarquera que la composition est moins rigoureuse que dans le texte précédent.

A. GRAMMAIRE : Commenter d'abord le texte de façon à en éclaircir toutes les difficultés.

a) **Genre des noms** : *estude* est masculin, conformément à l'étymologie (*studium*, neutre). Ce genre se maintient jusqu'au XVIIe siècle (encore chez MALHERBE, ROTROU). MALHERBE le tenait pour masculin au sens de « travail d'étudier », pour féminin au sens de « lieu où l'on étudie ». VAUGELAS n'admet plus que le féminin. Le passage au féminin a été causé par la finale en *-e*, et facilité par la voyelle initiale (article non reconnaissable) (sur cette question, cf. ci-dessus p. 264).

b) **Article** : il est plus souvent omis qu'aujourd'hui, par un reste de la syntaxe du Moyen Age :

par mauvais exemple (ligne 8), *jusques à certaine mesure* (14)

— en particulier dans le cas des « réduplications » (paires de mots allant ensemble) article non répété devant le second terme :

« *la desloyauté ou imprudence d'un valet* » (ligne 15)

(sur ce point, cf. BRUNOT et BRUNEAU, p. 221).

c) **Pronom personnel.**

— non exprimé devant un verbe coordonné : *et m'en fie* (ligne 7) survivance de l'ancien français

— exprimé, au contraire, après un relatif sujet :

« *Qui a ma bourse en voyage*, **il** *l'a...* » (ligne 1).

Syntaxe d'ancien français, fréquente encore au XVIIe siècle (cf. HAASE, § 6, D).

— employé en renvoi à un antécédent assez indéterminé, ou très éloigné (liberté de la langue du XVIe siècle) :

« *s'il nous* en *reste en gros* » (= de l'argent, ligne 16)
« *laissez* le *un peu plus courre* » (= le valet, ligne 17).

d) **Place de l'épithète** avant le nom, plus fréquente dans l'ancienne langue (souvenir de la syntaxe latine) : « *une si abandonnée confiance* » (ligne 3).

Encore fréquente au XVIIe siècle : LA FONTAINE parle encore de « *la grecque beauté* » (Hélène) et CORNEILLE du *sacré nœud* du mariage.

La tendance à l'ordre inverse se marque de plus en plus depuis le XVIIe siècle. N'a pas encore totalement triomphé (*les herbes vertes*, mais *les verts pâturages* etc...) (Voir aussi sur ce point le paragraphe de la p. 303).

(Rappeler aussi les variations de sens : *brave homme, homme brave*).

Sur ce point, cf. BRUNOT et BRUNEAU p. 208-210. Question très complexe.

e) **Coordination** : emploi encore de l'ancien mot-outil *si* (= pourtant) :

« *Si ai-je esté desrobé aussi peu qu'un autre* » (ligne 11).

Disparaît au XVIIe siècle, cf. encore Mme Jourdain :

« J'ai la tête plus grosse que le poing, et *si* elle n'est pas enflée »
(MOLIÈRE, *Bourgeois gentilhomme*).

f) **Subordination** : la subordonnée de comparaison introduite non par *que*, mais par *comme* (cf. ancien français) : *pas tant... comme je mesprise...*

(ligne 19) (= pas autant *que*). Encore fréquent au XVIIe siècle. (HAASE § 139).

g) **Verbes.** Relever la construction transitive de *dérober* avec un complément nom de personne : *dérober quelqu'un* (et non, comme aujourd'hui, avec un nom de chose : *dérober de l'argent*). D'où l'emploi passif :

« *Si ai-je* **esté desrobé** » (ligne 11), cf. l'Épître de MAROT : *Au Roi pour avoir* **esté desrobé**).

Noter aussi l'emploi du verbe simple pour le composé :

« *avoir les oreilles battues tous les soirs* » (ligne 10, = rebattues)

cf. encore au XVIIe siècle : « Et les glaives qu'il tient *pendus*... » (= suspendus) (CORNEILLE, *Polyeucte*)

« L'un se baissait déjà pour *amasser* la proie » (= ramasser) (LA FONTAINE)

B. Vocabulaire et style.

On remarquera avant tout la *simplicité de ton* de Montaigne.

a) Peu de mots abstraits, le plus souvent appartenant à la langue ordinaire :

contrerôle, *confiance*, *seureté* (= assurance), *méconnaissance*, *desloyauté*, *imprudence*, *ignorance*, etc...

peu de mots vraiment savants : *liberalité* — *avarice* (sens ancien = avidité, cupidité? ou déjà le sens moderne?) — *présumer*, etc.

b) un grand nombre de **termes concrets** de la langue de tous les jours :

bourse, *voyage*, *400 escus*, *mes gens* (= mes domestiques), *valet*, *vilain*, *sot*, *manier*, *peser*, *reconter* etc...

c) en particulier nombreuses expressions toutes faites, locutions de la langue parlée : *bien faire* (= agir moralement, mais pas tout à fait : faire le bien) — *avoir les oreilles battues* — *faire vostre effect* (= avoir de quoi paraître à votre avantage) — ce qui est déjà un « excès de la libéralité de la fortune ».

d) une seule **image** est vraiment de Montaigne : *La portion du glaneur* (ligne 18) : il autorise quelque « coulage » de ses gens, comme le paysan laisse les pauvres *glaner* après la moisson. Mais image toute familière et simple.

Conclusion. — On montrera pour finir la *bonhomie* de MONTAIGNE :

— à la fois dans la pensée (générosité et modestie, ne pas trop se casser la tête, ne pas attacher trop d'importance aux choses)

— et dans la présentation de ces idées :

pas trop de rigueur du plan;

la phrase simple, sans complications, d'allure nonchalante et libre; vocabulaire bon enfant, aucune recherche de style, aucun effet voulu.

= simplement désir de s'analyser exactement, et de faire partager à son lecteur des sentiments modérés, tels qu'il les éprouve lui-même.

XXXI. M. RÉGNIER : « *SATIRES* »

Les poètes crottés

Or, laissant tout cecy, retourne à nos moutons,
Muse, et sans varier dy nous quelques *sornettes*
De tes enfants bastards, ces *tiercelets* de *Poëtes*,
Qui par les carrefours, *vont leurs vers grimassans*,
Qui par leurs actions font rire les passans,
Et quand la faim les *poind*, se prenant sur le vostre,
Comme les estourneaux *ils* s'affament l'un l'autre.
Cependant sans souliers, ceinture ny cordon,
130 L'œil farouche et troublé, l'esprit à l'abandon,
Vous viennent acoster comme personnes yvres,
Et disent pour bon-jour : « Monsieur, je fais des livres,
On les vend au Palais, et les Doctes du temps,
A les lire *amusez*, n'ont *autre* passe-temps. »
De là sans vous laisser, importuns, ils vous suivent,
Vous alourdent de vers, d'*alaigresse* vous privent,
Vous parlent de fortune, *et qu*'il faut acquerir
Du credit, de l'honneur, *avant que de* mourir;
Mais que, *pour leur respect*, l'ingrat siècle où nous sommes
100 *Au prix de la vertu* n'estime point les hommes;
Que Ronsard, du Bellay, vivants ont eu du bien,
Et que c'est honte au Roy *de ne leur donner rien*.
Puis, sans qu'on les convie, ainsi que venerables,
S'assiessent en Prelats les premiers à vos tables,
Où le caquet leur manque, et, des dents discourant,
Semblent avoir des yeux *regret au demeurant*.

M. Régnier, *Satire II*, v. 122-146.
(Ed. Jean Plattard, Les Textes français.)

I. Faire, sur les mots ou groupes de mots soulignés, les remarques qui vous paraissent intéressantes du point de vue du sens, de l'étymologie, de la phonétique, de la morphologie ou de la syntaxe.

II. Faire, sur la langue et le style de cette page, les observations qui vous paraissent essentielles. (Laissez de côté toutes les questions d'orthographe, mais traitez rapidement de l'emploi des *majuscules*).

A. GRAMMAIRE

sornettes : étymologie et sens.

Diminutif d'un ancien français **sorne,** raillerie :

« Criant et faisant *sornes* du Roy » (G. CHASTELLAIN, XVe siècle).

Origine incertaine, probablement en rapport avec le provençal *sorn*, obscur, d'où dérive sans doute *sournois.*

sornettes (presque toujours au pluriel) = railleries, propos piquants et amusants :

« Après souper furent jouées plusieurs farces, comédies, *sornettes* plaisantes » (RABELAIS).

Puis chose sans importance, propos en l'air :

« Je lui envoye ces *sornettes* Pour soy desennuyer » (VILLON)

« Dès que j'eus bien ou mal rimé quelques *sornettes...* » (CHAULIEU)

« ... C'est de vous voir au ciel élever des *sornettes*
Que vous désavoueriez si vous les aviez faites »
(MOLIÈRE, *Femmes Savantes*).

⟶ Toujours bien vivant, contrairement à ce qu'on m'affirme :

« Cesse de raconter des *sornettes* ».

tiercelets de Poètes. Trois points à commenter :

a) *Le sens de* **tiercelet :** diminutif de l'ancien français *terçuel* < **tertiolus*, lui-même diminutif de *tertius*, troisième, tiers. Terme de fauconnerie, désigne le mâle de certains oiseaux de proie, qui est « d'un tiers plus petit que la femelle » (BUFFON). D'où emploi figuré, péjoratif : qui est bien loin d'avoir l'importance qu'il s'attribue : *tiercelets de Poètes* (RÉGNIER), un *tiercelet de Ministre* » (SAINT-SIMON), et même MONTAIGNE renchérit par une amusante création :

«... *tiercelets* et *quartelets* de roys » (I, XLIII).

Le mot a complètement disparu. [Rappeler à la rigueur quelques survivances du langage de la fauconnerie : *niais, hagard, déluré, hobereau...*]

b) *La prononciation* de **Poète,** souvent monosyllabe au XVIe et début du XVIIe siècle (= *pwèt'*). C'est le même fait qui s'est produit pour *moëlle, poêle, couenne* etc... Mais il y a eu réaction savante pour *poète*, *Noël* (encore prononcé *Nwèl* dans bien des régions). On citera ici :

« Car si ce n'est un *poète*, au moins il le veut être » (RÉGNIER)

« Et le *poète* crotté avec sa mine austère » (RÉGNIER)

« Même précaution nuisit au *poète* Eschyle » (LA FONTAINE).

en face de :

« Telles sortes de gens vont après les *po/ètes* » (RÉGNIER, *Satire* XII) [1]

« Sans l'aveu des neuf Sœurs vous a rendu *po/ète* » (BOILEAU).

1. C'est le seul cas où Régnier ait fait ce mot de deux syllabes.

En fait, c'est une sorte de *licence poétique* (un pied de plus, ou de moins), qui cesse de s'employer dans la deuxième moitié du XVIIe siècle. [A rapprocher de *sang-lier*, *bou-clier*, *meur-trier*, dissyllabes souvent au début du XVIIe siècle.]

c) *La construction* **Tiercelets de Poètes.**

Tiercelets est apposition à **poète** : des *poètes* qui ne sont que des *tiercelets*. C'est la construction bien connue :

« *Un fripon d'enfant* » (LA FONTAINE);

trois façons possibles de construire l'apposition :

- l'apposition *directe*, normale : Louis XIV, *roi* de France;
- l'apposition *indirecte*, avec préposition [1] : La ville DE *Paris*;
- l'apposition dite *indirecte inverse*, avec préposition, mais dans un ordre inversé : un *fripon* d'enfant (= un *enfant* qui est un *fripon*). Citer :

  « un *saint homme* de chat » (LA FONTAINE),

  « une *coquine* de suivante » (MOLIÈRE).

Tournure extrêmement vivante, même populaire :

un *amour d'*enfant, un *drôle de* type, un *drôle de* pistolet

ce *salaud de* Untel, cette *vache de* Mère Machin etc...

J'ai rencontré hier votre *colonel de* mari (= votre mari qui est colonel).

Mais tournure limitée, qui n'est guère susceptible d'extension.

vont leurs vers grimassans. Deux points à relever :

a) la construction transitive de **grimacer** : c'est une hardiesse de style, en fait une brachylogie = réciter leurs vers avec des grimaces. C'est au fond, mais très largement employée, la construction dite de l'objet interne :

« *Dormez* votre sommeil » (BOSSUET), *vivre* sa vie, etc...

b) *La tournure périphrastique* **aller + participe présent** (ou gérondif).

Elle traduit une valeur *durative* (action en cours d'accomplissement), un peu comme la *progressive form* de l'anglais (voir ci-dessus p. 165). Très usitée au Moyen Age :

« Ils *vont* ainsi *parlant* » (*Charroi de Nîmes*).

Le sens premier a dû être de mouvement (cheminer tout en parlant). Mais dès les plus anciens textes toute idée de mouvement peut être exclue :

« Por qu'*alez arrestant ?* » (*Roland*) = pourquoi êtes-vous en train de vous arrêter?

Tournure très prisée au Moyen Age parce qu'elle favorise les assonances en *-ant*. Survit au XVIe siècle, au XVIIe :

« Qui au bruit de Ronsard ne s'*aille réveillant* » (RONSARD, *A Hélène*)

1. Cette analyse a été récemment contestée, voir *Le Français moderne*, 1964, p. 179, article de Michel ARRIVÉ.

« Les diadèmes *vont* sur ma tête *pleuvant* » (LA FONTAINE) = ne cessent de...

L'ACADÉMIE, en 1704, ne tolère cette construction que lorsqu'il y a nettement « une idée de mouvement, au moins d'évolution » :

La rivière *va serpentant*, sa santé *va empirant*.

A peu près disparue du français moderne (c'est dommage), sauf archaïsme voulu. Un des derniers exemples se trouve dans les strophes de MUSSET :

« Un couplet que l'on *va chantant*... »

VERLAINE essaiera de remettre à la mode cette tournure. Aujourd'hui, mis à part le sens propre *(va serpentant)*, on préfère le gérondif (ou *en train de*) :

« Les affaires de la maison *allaient* **en empirant** » (M. AYMÉ).

poind. Simple question d'*orthographe*.

La 3e personne de tous les verbes en ancien français est toujours terminée en *-t* (qui vient du latin) : *chantet*, *finit*, *court*...

Le *-t* du premier groupe disparaît assez tôt; celui des deux autres groupes reste très stable. En particulier les verbes du 3e groupe : *vient*, *prent*, *point*, *vaint* (de *vaincre*) etc... En moyen français, tendance à la réfection étymologique pour les verbes à radical en *-d* : on rencontre : il *void*, il *vid*, il *poind* etc... Formes absolument contraires à l'étymologie : *vidit* > **vidt* > *vit* (c'est le *d* qui a disparu devant le *t*). Quant à *point* (de *pungit*), il n'a jamais eu de *d*.

Il nous reste de cette fantaisie un certain nombre de forme anormales :

il *prend*, *vend*, *pend*, *vainc*...

tandis que la normale persiste dans *peint*, *plaint*, *résout*, etc...

Ils pose une question de *syntaxe* : exactement il s'agit d'une *anacoluthe* : la rupture de construction qui consiste à coordonner à une relative précédente une fausse relative construite comme une indépendante.

Le schéma est :

Ces Poètes | **qui** *vont*...
| **qui** *font*
| *et*... **ils** *s'affament*...

au lieu de : *et* **qui** *s'affament*...

Négligence de Régnier? ou commodité de versification? Le sûr est que pareille liberté n'est pas rare dans la langue du XVIe siècle :

« Quand deux relatives sont coordonnées, le relatif de la 2e est souvent au XVIe siècle remplacé par un pronom personnel, par une construction qui rappelle l'usage du grec classique » (GOUGENHEIM, *Grammaire de la Langue française* du XVIe *siècle*).

On en trouvera des exemples dans cet ouvrage. Le sûr est que l'action des grammairiens du XVIIe siècle aboutira à interdire de telles libertés. — Ici, l'anacoluthe est favorisée par l'insertion, entre *et* et *ils*, d'une longue

circonstancielle *(quand la faim...)*, si bien qu'on peut admettre tout simplement que RÉGNIER a perdu de vue sa phrase.

Vous viennent accoster : simple question d'*ordre des mots.*

Le *vous* n'est absolument pas le *vous* expressif (et explétif) du type :

« On lui lia les pieds, on *vous* le suspendit » (LA FONTAINE).

Il désigne le lecteur, pris d'une façon générale et anonyme. Et la question à traiter est celle de la règle : « *Il* se *faut entr'aider* ».

Définir nettement le cas : pronom personnel complément d'un *infinitif*, lui-même dépendant d'un *semi-auxiliaire (vouloir, falloir, devoir, venir...)*. L'ancienne langue considère alors le groupe *auxiliaire* + *infinitif* comme un groupe verbal, indissociable (verbe *venir-accoster*, *falloir-entr'aider*), et place normalement le pronom objet *avant* le groupe entier.

« Quand tu *me* veux quitter, quand tu me fais mourir »
(CORNEILLE, *Horace*).

Syntaxe tellement constante, tellement caractéristique au XVIIe siècle que rappelez-vous, au temps scolaire où vous aviez à écrire la classique « lettre de Mme de Sévigné à Mme de La Fayette », votre premier réflexe était d'utiliser cette pré-position du pronom, pour « faire XVIIe siècle » :

« Je *vous* veux conter, ma toute belle... »

(En fait, on rencontre souvent déjà au XVIIe siècle l'ordre inverse, qui a prévalu. Bien souvent le choix dépend des commodités de la versification).

Construction qui sort de l'usage au XVIIIe siècle, qui a pratiquement disparu du français moderne (sauf archaïsmes d'Abel Hermant ou de Gide...) — à l'exception d'un cas : après les verbes *de sensation*, *laisser* et *faire*, nous avons conservé *obligatoirement* l'ordre ancien :

Je *l'*ai laissé faire. — Je *le* verrai partir. — Je *vous* ferai pendre!

et le « tu *me* fais mourir » de Corneille ci-dessus est encore la seule façon possible de s'exprimer aujourd'hui.

En dehors de ce cas, quelques survivances populaires :

« Je *te* vas allonger les oreilles! »

amusés : question de sémantique.

Composé de **muser**, mot de la famille de *museau* — proprement rester le museau en l'air : « Il *musa* tant à la fontaine... » *(Roman de la Rose)*.

L'idée importante à noter est qu'il n'y a pas au départ dans *amuser* la moindre idée d'*amusement*, d'*agrément*. Cela ne signifie rien d'autre que : passer le temps, d'une manière quelconque :

Ici : *A les lire amusez* veut dire seulement : qui s'adonnent à cette lecture, qui y consacrent leur temps. Cf. :

« Les jeunes gens, à cause des passions qui les *amusent*... » (PASCAL)

et même, exemple particulièrement frappant :

« [Le vieil Horace], sans *s'amuser* à pleurer la perte de ses deux fils morts... » (BOILEAU).

Le sens dominant aujourd'hui (se distraire agréablement) s'est généralisé au XVIIe siècle.

On notera à part le sens de : détourner l'attention : *amuser la galerie* (pendant un cambriolage), cf :

> « *Amusez* les rois par des songes » (LA FONTAINE);
> « ... *amuser* avec de traîtresses paroles » (MOLIÈRE);
> « *Amusez*-le du moins à débattre avec vous,
> Faites-lui *perdre temps*... » (CORNEILLE, *Nicomède*).

autre : syntaxe : l'absence d'article devant les *indéfinis*.

C'est une syntaxe quasi-constante en moyen français : *jamais d'article* (ou de *de* quand la phrase est négative) *devant un adjectif indéfini* :

> « Ils trouvèrent *autres* pays et *autres* gens qu'ils cuidoient » (COMMINES)

Encore très courant au XVIIe siècle :

> « Je viens ici pour *autre* sujet » (MOLIÈRE);
> « Et si mon cœur penchait d'*autre* côté » (ID.);
> « *Toutes* nations sont bénies en sa semence » (PASCAL);
> « *Même* soin me regarde » (CORNEILLE);
> « Et par *même* moyen... » (LA FONTAINE).

En fait, la construction moderne existe déjà au XVIIe siècle, et se multiplie vers la fin :

> « ... un homme qui n'avait point *d'autre* ministère... » (LA BRUYÈRE).

Ici encore, la commodité de versification a beaucoup fait pour maintenir la vieille syntaxe en concurrence avec la nouvelle.

Survivances actuelles : de temps à *autre*, *autrefois*.

alaigresse : pure phonétique.

● Latin *alacrem* (alerte, vif) aboutit en ancien français à **alaigre**.

Il y a là quelque chose d'anormal : normalement la palatale *k* passe à *g*, puis à *yod*, et on devrait avoir **alaire* (cf. **fac're* > *faire*). Il faut donc supposer un « développement particulier » (von Wartburg — ce qui n'est guère explicite). Probablement une influence savante : *alaigre* serait un mot *demi-savant*, comme :

> *acrem* > **aigre**, **macrum* > **maigre**.

L'orthographe actuelle s'explique par une influence de l'italien *allegro*.

● Le substantif abstrait *alacritas* a donné le savant *alacrité*, mais ne peut donner *allégresse*. Il faut partir d'une forme **alacritia*, avec substitution de suffixe. On a alors le développement classique *-itia* > *-icia* > *-esse*, comme dans *pigritiam* > *paresse*, etc. ..

et qu'ils : syntaxe, autre cas d'*anacoluthe*.

La règle de la grammaire moderne est qu'un même verbe ne peut

avoir à la fois que des compléments de même nature grammaticale :

— deux noms : je mange *du pain* et *du chocolat ;*
— deux infinitifs : elle souhaitait *plaire* et se *faire* épouser;
— deux complétives : je crois *qu'il est tard* et *qu'il faut rentrer.*

Cette rigueur toute cartésienne, née chez les grammairiens classiques, est longue à s'imposer. Le XVIIe siècle utilise souvent encore la vieille disjonction :

« Elle aimait trop *le bal* et *de plaire* » (SÉVIGNÉ).

« Ceux qui passent *le* voient et *qu'il semble...* » (LA BRUYÈRE).

Ici, l'anacoluthe est plus nette encore :

« ... vous parlent *de fortune* (objet indirect);
et qu'il faut acquérir... (complétive objet).

On m'a beaucoup expliqué que cette complétive est objet d'un verbe *dire* sous-entendu qu'il faut extraire de *parler :*

« vous *parlent* de fortune et *(disent) qu'il faut...* »

Il n'en est pas besoin, si l'on veut bien se rappeler qu'au XVIIe siècle, le verbe *parler* est très souvent un verbe énonciatif, admettant la même construction par complétive que *dire* :

« Vous avez ouï **parler** *que ce M. Oronte a une fille* » (MOLIÈRE).

« Vous me **parlez** dans votre lettre *qu'il faudra songer...* » (SÉVIGNÉ).

——→ De semblables anacoluthes sont fréquentes chez Régnier (= liberté). Voici le relevé que me fournit l'un de mes candidats :

II, 120 — IV, 8-14 — IV, 98 — VIII, 208, etc...

Elles passent aujourd'hui pour de simples incorrections.

avant que de : Syntaxe.

Dans cette tournure avec infinitif, *quatre* constructions sont possibles au XVIe siècle et au début du XVIIe :

Avant mourir : (« Ce que j'ay appris *avant mourir* » (MONTAIGNE).

Avant que mourir :

« Mais *avant que sortir*, viens que ton roi t'embrasse » (CORNEILLE, *Cid*).

« *Avant que nous lier*, il faut nous mieux connaître » (MOLIÈRE).

Avant de mourir — la construction nettement la plus rare;

Avant que de mourir, sorte de contamination des deux précédentes; c'est celle-ci qui est de loin la plus fréquente au XVIIe siècle :

« Il faut dire *avant que de mourir...* (les autres tournures sont) un langage barbare » (VAUGELAS).

C'est, ici encore, une commodité de versification très appréciée que ces trois tournures « possibles ». La nôtre l'emporte nettement dès le XVIIIe siècle. *Avant mourir* ou *avant que mourir* sont devenus impossibles. *Avant que de* survit un peu en littérature comme archaïsme de snobs :

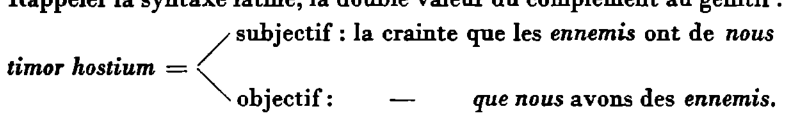
« *Avant que d'*aborder une question importante... » (GIDE).

pour leur respect : deux points à préciser :

a) **Respect** n'a ici aucun sens *respectueux ;* la locution ne signifie rien de plus que : à leur égard, en ce qui les concerne. Littré signale qu'on entend encore « des vieillards de la campagne dire : *au respect de* au lieu de : *à l'égard* de ». Je pense qu'on ne l'entendrait plus aujourd'hui.

b) La valeur **objective** du possessif **leur** = à l'égard *d'eux.* Question déjà vue rapidement :

Rappeler la syntaxe latine, la double valeur du complément au génitif :



Cette bivalence, qui n'existe plus guère pour le nom complément (cependant encore : l'amour *de Rodrigue*, l'amour *du grec* — l'honneur *de don Diègue*, en l'honneur *des gagnants*), se maintient partiellement pour le possessif (qui équivaut en somme à un génitif). On a donc un certain nombre de cas où *leur*, *son*, *votre* peuvent avoir un sens ou l'autre :

> Défendre *son honneur* (l'honneur qu'il a)
> En *son honneur* (en l'honneur de lui — objectif = pour l'honorer)
> *Mon aide* vous est acquise — Venez à *mon aide.*

au prix de a au XVIIe siècle un sens beaucoup plus étendu que de nos jours. La locution n'exprime pas seulement une idée de valeur, de prix (comme ici à la rigueur), mais une idée très générale de comparaison :

> « Que l'homme considère ce qu'il est *au prix de* ce qui est » (PASCAL)
> « Tout cela n'est rien *au prix du* fils » (MOLIÈRE)
> « La mort-aux-rats, les souricières
> N'étaient que jeux *au prix de* lui [le chat] » (LA FONTAINE).

Dans ce sens général, *au prix de* a cédé la place à *auprès de ;* et *au prix de* ne peut plus s'employer qu'en nette valeur de *prix*, soit au propre : *Au prix du* beurre... soit au figuré : *Au prix de* tant d'efforts...

● Quant à *vertu*, le mot a ici un sens très général : valeur, mérite, qui représente un latinisme.

ne leur donner rien : simple question d'ordre des mots.

● La négation simple s'est toujours placée devant le verbe :

> Je **ne** sais. — Je **n'**oserais...

● Quand s'est instaurée, au Moyen Age l'habitude de la négation complexe, les deux éléments se sont placés tout naturellement de part et d'autre du verbe *à un mode personnel* (ou de l'auxiliaire) :

> Je **ne** *sais* **pas.** — Je **n'***ai* **pas** osé.

● Mais devant un infinitif la syntaxe a été longtemps hésitante : longue concurrence entre les deux possibilités :

> *De* **ne pas** *oser* / **de n'***oser* **pas**
> *De* **n'***oser* **jamais** / *de* **ne jamais** *oser*

L'usage dominant au XVIIe siècle est déjà le nôtre : *de* **ne pas** *oser*. Mais fréquemment l'autre tournure apparaît :

« Car c'est *ne* régner *pas* qu'être deux à régner » (CORNEILLE)
« Me donner à Cinna, c'est *ne* lui donner *rien* » (CORNEILLE)
« Et tantôt je le perds pour *ne* me perdre *pas* » (CORNEILLE)
« Peut-on, en le voyant, *ne* le connaître *pas ?* (RACINE)
« Enseigne-moi, Molière, l'art de *ne* rimer *plus* » (BOILEAU).

C'est encore là, évidemment, une commodité de versification. Mais il est probable que les Classiques y sentaient aussi une *insistance négative*, puisque *l'accent de groupe* porte ainsi sur un élément négatif :

ne me perdre **pás**, en face de : **ne pas** me pérdre.

Usage complètement disparu, sauf chez les archaïsants.

s'assiessent : question de morphologie, peu intéressante.

Le verbe *asseoir*, très irrégulier, a eu je ne sais combien de paradigmes. Les deux seuls vivants sont :

je m'*assieds* / nous nous *asseyons*
je *m'assois* / nous nous *assoyons* (tenu pour un peu paysan).

Mais bien d'autres ont existé, dont *assir* (survit des divers dialectes : *assis-toi* donc!) avec parfois un pluriel *assissent* (sur *finissent*). *Assiessent* doit être chez Régnier une forme dialectale, croisement de formes précédentes.[1] Peu intéressant. On comprend les Lorrains qui simplifient en disant :

« *Mettez-vous assis* »!

regret au demeurant.

● La locution verbale **avoir regret à** (encore vivante dialectalement) :

« J'ai *regret à* sa beauté » (SÉVIGNÉ)
« Sans *regret à* ce qu'on laisse dans le monde » (MASSILLON)

en face de : « Avoir *regret du* passé » (PASCAL).

● **Au demeurant** n'est **pas du tout** la locution toute faite que nous employons encore : « *Au demeurant*, le meilleur fils du monde » (MAROT).

C'est ici un participe substantivé, très différent de sens = ce qui demeure, et bien des candidats ont fait ici un magnifique *contresens :*

« Avoir des yeux *regret au demeurant* », c'est, de la part de nos goinfres, dévorer des yeux, avec regret, **ce qui demeure** *sur la table*, et qu'ils ne peuvent espérer achever tant ils sont déjà repus.

Bel exemple de réalisme pittoresque, en même temps que d'un style personnel et original...

Autre emploi en valeur de substantif, mais ici désignant des personnes :

« Et Dieu saulve le **demourant** » (= celui qui reste) (VILLON).

1. Cf. BRANTOME, *Dames galantes*, éd. M. Rat. Garnier, p. 196 :
« Voilà pourquoy tels deguisement ne *siezent* bien à toutes dames ».

B. LE TEXTE DE RÉGNIER

Après une digression sur sa vie, ses déboires et l'inconstance de la Fortune, Régnier « retourne à ses moutons », au sujet principal de sa *Satire II*, la peinture ironique et souvent mordante de ses « confrères » les *poètes crottés*, sorte de bohèmes faméliques dont il tient à se distinguer.

L'essentiel en a été élucidé ci-dessus. La caractéristique principale est la très grande **liberté** d'une langue très proche encore de celle du XVIe siècle, mais en pleine évolution, à quoi s'ajoute encore un « non-conformisme » bien affirmé de la part de l'auteur. Nous sommes très loin du classicisme, du « parler Vaugelas », bien régenté et comme tiré au cordeau. Face à Malherbe, Régnier s'affirme très nettement comme un homme de la Renaissance, un indépendant : il est de la lignée qui aboutira, trente ans plus tard, au burlesque.

Liberté dans les formes, emploi de dialectalismes (*alourdent*, *assiessent*), de mots techniques *(tiercelets)*, de termes populaires *(sornettes, caquet)* en face de termes abstraits et nobles *(fortune, crédit, honneur)* — le premier caractère de cette langue est d'être extrêmement mêlée, condition peut-être essentielle pour un pittoresque réaliste.

L'emploi des majuscules n'est sans doute pas à attribuer à Régnier, mais aux usages de l'imprimerie d'alors : majuscules bien entendu, au début des vers, et aux noms propres : Ronsard, du Bellay. Le *Palais* doit être tenu aussi pour un nom propre : le Palais de Justice, dans la Cité, où les libraires s'étaient installés dans la Galerie Marchande (« Aux marches du Palais... »). Majuscule aussi, bien sûr, au *Roy* (selon un usage qui survivra à l'Ancien Régime). Mais aussi — plus intéressant — à tous les mots importants, plus ou moins nobles : les Poètes, les Doctes, les Prélats. Signe de respect, en somme. Ainsi CORNEILLE écrira encore :

« Faut-il venger un Père, ou perdre une Maîtresse ? » *(Cid)*.

Vous savez qu'en matière de typographie, les imprimeurs ont toujours fait la loi... Il doit en être de même pour *poind*, pour *bon-jour*.

Même variété en matière de **syntaxe**. Nous avons vu deux cas bien nets d'anacoluthe — en fait, de négligences. On noterait encore le très libre usage de l'article *(comme personnes yvres, ainsi que vénérables*, en face de *comme les estourneaux)* ; on verra plus loin la grande liberté des inversions. L'emploi, encore, tout latin, de l'adjectif-adverbe (« *importuns* ils vous suivent »). Le recours à des syntaxes parlées (*sans varier* employé absolument = sans sortir du sujet; *se prenant sur le vostre* = sur votre bien, vous mettant à contribution), etc.

L'impression générale est que l'essentiel est de se faire comprendre, et que Régnier — comme les écrivains du XVIe siècle, comme les Burlesques plus tard — sacrifie toujours, systématiquement, le *purisme* au *pittoresque :* pour lui le « bien-dire » n'est point le respect d'une correction toute formelle, mais la mise en œuvre, hors de tout conformisme, de tous les moyens capables de *faire un effet.*

B. LE STYLE est en effet le principal mérite de ce morceau.

La composition en est pourtant rigoureuse :
— deux vers de transition;
— une présentation générale de nos poètes (124-128);
— une description plus précise, physique (129-131) introduisant la première scène :
— le boniment des importuns (132-142);
— enfin le dernier tableau : les poètes à table (143-146).

1. **La transition** fixe tout de suite le *ton* du passage, un ton de plaisante satire, par l'expression (issue du *Pathelin*) « *retourne à nos moutons* » et par le mot *sornettes*, tous deux formant une piquante opposition de ton avec l'invocation (caractéristique de la haute poésie) à la *Muse*. Le mot *sornettes* d'ailleurs, minimisant, semble indiquer par un sourire qu'il ne faut pas trop prendre au sérieux cette satire des Poètes avec lesquels, par parenthèse, Régnier a plus d'un trait commun.

2. **Leur présentation générale** est cependant virulente. Deux mots très péjoratifs : *tiercelets* et *bastards*, celui-ci amusant d'ailleurs : ils sont des *bâtards* de la *Muse* — on se demande avec qui elle s'est commise pour avoir de tels *enfants*!

Les quatre vers suivants semblent résumer à l'avance les deux parties principales : deux vers sur leur tenue dans les rues, deux vers sur leurs préoccupations alimentaires.

|Peinture toujours très dure : *grimacer leurs vers :* on les voit les déclamer avec des affectations ridicules, et ceci est renforcé encore par la tournure durative = *ils ne cessent pas de...*, c'est leur unique occupation. Ajoutons deux méchancetés : *par les carrefours* — là où il passe le plus de gens — et le mot *passants*, qui semble indiquer que les gens refusent même de s'arrêter, et poursuivent leur chemin en *riant*. Au milieu de ce passage, un pur latinisme : *actions* — exactement la gesticulation de l'acteur ou de l'orateur.

Leur préoccupation profonde est de trouver à manger : *la faim les poind*, brève petite phrase cruelle et brutale. Alors, pas d'autre solution que de *se prendre sur le vostre* (*vostre* à valeur indéfinie, vous, moi, n'importe qui), c'est-à-dire se nourrir à vos dépens, trouver un amphitryon de bonne composition. Double renforcement : la formule ramassée : *ils s'affament l'un l'autre* : ils sont bien trop nombreux pour le nombre des « inviteurs » possibles et s'arrachent « le pain de la bouche »; et *comme des estourneaux*, triple allusion à leur nombre, à leurs criailleries, à leur voracité — à leur sottise aussi peut-être?

Voyons-les de plus près : déguenillés? ou débraillés? Le résultat est le même. *Sans souliers*, *ceinture ny cordon* (le *cordon* n'est pas une répétition de *ceinture :* rappelez-vous que les différentes parties du vêtement tenaient ensemble par toute une série de cordons, les *aiguillettes*); et peinture de leur aspect physique en même temps : *l'œil farouche et troublé* — un air hagard d'affamé, ou bien un mauvais regard pour les concurrents? Le sûr est qu'ils

ont l'air de *personnes yvres* : on sait avec quelle facilité l'ivrogne se permet d'aborder les inconnus dans la rue et de les importuner.

3. **Le boniment de ces fâcheux** est présenté de deux façons : d'abord en style direct : trois propositions indépendantes, brèves — sorte de prise à partie pour capter l'attention de l'auditeur; puis, après deux vers où s'entassent leurs actions, une longue explication au style indirect, riche en subordonnées :

Et qu'il faut... Mais que... Que... et que...

Façon amusante de traduire la manière dont ils se « cramponnent » : quand on a consenti à les écouter (les trois propositions au style direct), ils se lancent dans un long discours (style indirect et subordonnant) où il devient impossible de les arrêter.

Double aspect de leur propos : la satisfaction (publicitaire) de l'auteur, très lu comme il se doit, très apprécié — et tout de suite les préoccupations d'argent, plus exactement les récriminations sur l'ingratitude à l'égard des poètes.

Le style direct : trois affirmations pressées, optimistes = présentation publicitaire :

« *Monsieur, je fais des livres*
Ou les vend au Palais
Et les Doctes... n'ont autre passe-temps ».

Élargissement progressif de la phrase, en même temps que de l'auto-satisfaction du fâcheux. Sans s'embarrasser de la contradiction avec les vers 139-140, affirmation de son succès — preuve évidente de la valeur de l'œuvre.

Puis entassement de propositions brèves — résumant une partie de leur propos :

« *importuns, ils vous suivent,*
Vous alourdent de vers, d'alaigresse vous privent,
Vous parlent... »

Variété des verbes, des points de vue (action, effet produit), sorte de résumé d'un bagout pressé qui ne vous laisse pas le loisir de rompre.

... de *fortune* : rupture, à partir d'ici, du rythme, et changement de préoccupation : l'argent. D'abord présenté sur un plan noble : nécessité d'acquérir

« *Du crédit, de l'honneur, avant que de mourir* ».

Mais ces deux idées élevées sont promptement ramenées à des considérations plus terre-à-terre :

« ... *l'ingrat siècle où nous sommes.* »

Ingratitude de l'époque, qui n'offre pas aux poètes la possibilité d'acquérir *du bien*. Et pourtant leurs livres se *vendent*! En fait (même si c'était vrai), pas de contradiction : rappeler les conditions de l'édition au XVIIe siècle; pas de droits d'auteur; seul espoir : compter sur une pension, des largesses des Grands ou *du Roy*. *Au prix de la vertu* est à prendre, on l'a vu, presque

au sens propre de valeur d'argent. Vieille façon d'opposer, à l'époque actuelle *(le siècle où nous sommes)*, l'âge d'or d'autrefois :

« *Ronsard, du Bellay, vivants, ont eu du bien* »

(C'est vrai pour Ronsard, comblé de prébendes; beaucoup moins pour du Bellay). On notera la présomption de ce rapprochement : nos poètes crottés se comparent tout naturellement aux **deux plus grands** — et déjà tenus pour tels — du siècle précédent! Raisonnement *a fortiori*, qui s'exprime en une critique violente :

« ... *C'est honte au Roy de ne leur donner rien.* »

En somme, ils sont de grands incompris...

4. **Les poètes à table.** Ici, un escamotage, un brusque « changement de plan », comme on dit au cinéma : Régnier saute une transition, n'explique pas comment le poète, ayant suivi son interlocuteur jusque chez lui, se trouve en position d'être invité. *Ou plutôt de s'inviter.* Car ici c'est leur sans-gêne qui domine le passage :

« *Sans qu'on les convie,... les premiers* », les voilà à table! Ils semblent considérer que cela leur est dû comme à des hôtes d'importance : *ainsi que vénérables* (nom donné autrefois aux gens de lettres et aux ecclésiastiques) et même *en Prélats* — gravement, en prenant leurs aises.

Et pour finir le bref croquis de leur appétit :

« *Où le caquet leur manque...* »

Ils ont maintenant mieux à faire qu'à parler (*leur caquet*, populaire et péjoratif : leur bavardage ininterrompu), et les voici :

« *des dents discourant* »,

expression hardie, étonnant raccourci — l'idée est que ce caquet ininterrompu s'est tourné en une occupation de mâchoires non moins active. Encore ont-ils (dernier trait de satire)

« ... *regret au demeurant* »,

se désolant de ne pouvoir, tant ils sont repus, finir (ou emporter?) cequi reste sur la table...

Méchant, tout cela? Pas sûr. Il y a là-derrière, aussi, toute une tradition littéraire, qui remonte à Horace, un poncif de la satire. Il est sûr que Régnier les connaît bien, ces poètes faméliques, qu'il les a coudoyés. Qu'il se sent un peu de leur confrérie (cf. *Satire* II, v. 45-48). Mais sa virulence correspond à l'aspect satirique de son talent, et paraît avoir pour but de bien se différencier d'eux.

Au total, une page savoureuse, pleine d'observation, de réalisme, d'une sorte de truculence. Comparez, à la même époque, le froid et guindé Malherbe...

INDEX

Les mots d'ancien français sont en *italiques*, ceux du français moderne en romain, les termes grammaticaux en PETITES CAPITALES.

Les chiffres en **grasses** renvoient aux pages où la question est particulièrement traitée.

Imprimé en France
IMPRIMERIE FIRMIN-DIDOT. — PARIS - MESNIL - IVRY — 3101
Dépôt légal : 2e trimestre 1967.